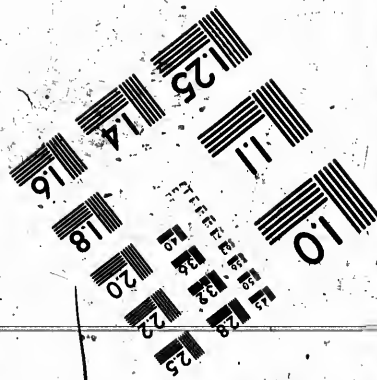
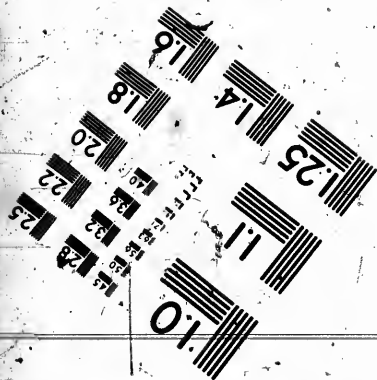
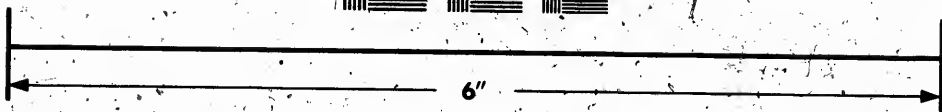
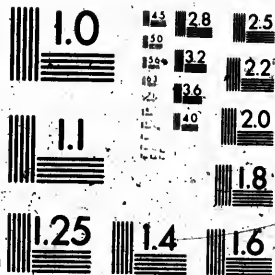


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10

**© 1987**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou jaunies
- Pages detached/  
Pages détachées

- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: **Pagination irrégulière.**

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

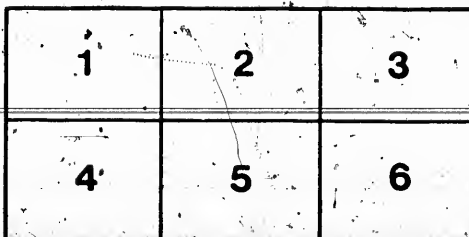
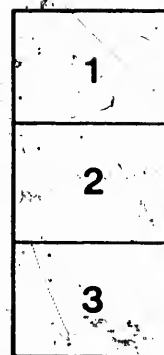
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

473  
Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec,  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.



30  
LES  
VOYAGES

DE LA  
NOUVELLE FRANCE  
OCCIDENTALE, DITE  
CANADA:

FAITS PAR LE S<sup>r</sup> DE CHAMPLAIN  
Xainéongois, Capitaine pour le Roy en la Marine du  
Ponant, & toutes les Descouertes qu'il a faites en  
ce Pais depuis l'an 1603. iusques en l'an 1629.

*Où se voit comme ce Pays a esté premierement descouvert par les François,  
sous l'authorité de nos Roys tres-Chrestiens, insques au regne  
de sa Majesté à present regnante LOUIS XIII.*

*Roy de France & de Navarre.*

*Séminaire de Québec*

Avec vn Traicté des qualitez & conditions requises à vn bon & parfait Navi-  
gateur pour cognoistre la diuersité des Estimes qui se font en la Navigation  
Les marques & enseignemens que la prouidence de Dieu a mises dans les  
Mers pour redresser les Mariniers en leur route, sans lesquelles ils tombe-  
roient en de grands dangers: Et la maniere de bien dresser cartes marines, avec  
leurs Ports, Rades, Isles, Sondes, & autres choses necessaires à la Navigation.

*Ensemble vne Carte generale de la description dudit Pays faite en son Meridien, selon  
la declinaison de la Guide-Aymant; & vn Catechisme ou Instruction traduite  
du François au langage des Peuples Sauvages de quelque contrée: Avec  
ce qui s'est passé en ladite Nouvelle France en l'année 1631.*

A MONSIEUR LE CARDINAL DVC DE RICHELIEU.



A PARIS,

Chez CLAUDE COLLET, au mont Sainct Hilaire, près le Palais Cardinal.

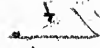
M. DC. XL

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

M. 5



9641



niem Dniak...  
...  
... 1964 ...



A  
**MONSEIGNEUR**  
**L'ILLVSTRISS<sup>SS</sup> CARDINAL**  
**DVC DE RICHELIEV, Chef, Grand**  
**Maistre & Sur-Intendant General du**  
**Commerce & Nauigation de France.**



**ONSEIGNEUR,**

*Ces Relations se presentent  
à vous, comme à celuy au-  
quel elles sont principale-  
ment deues, tant à cause de  
l'eminentte Puissance que vous auez en l'Eglise,  
es en l'Estat, comme en l'authorité de toute la  
Nauigation, que pour estre informé ponctuelle-  
ment de la grandeur, la bonté, & la beauté des  
lieux qu'elles vous rapportent. Partant que ce*

*A ij*



n'est pas sans grandes & preignantes causes que  
 les Roys Predecesseurs de sa Majesté, & elle, non  
 seulement y ont arboré l'estendart de la Croix,  
 pour y planter la foy comme ils ont fait, ains en-  
 cores y ont voulu adiouster le nom de la Nouvelle  
 France. Vous y verrez les grands & perilleux  
 Voyages qui y ont esté entrepris, les Descouuertes  
 qui s'en sont ensuies, l'estendue de ces terres, non  
 moins grandes quatre fois que la France, leur dis-  
 position, la facilité de l'asseuré et important Com-  
 merce qui s'y peut faire, la grande utilité qui s'en  
 peut retirer, la possession que nos Roys ont prise  
 d'une bonne partie de ces Pays, la mission qu'ils y  
 ont faite de diuers Ordres de Religieux, leur pro-  
 grez en la conuersion de plusieurs Sauvages, celle  
 du defrichement de quelques unes de ces Terres,  
 par lequel vous cognoistrez qu'elles ne cedent en  
 aucune façon en bonté à celle de la France, et en fin  
 les habitations et forts qui y ont esté construits  
 sous le nom François. A la conseruation desquels,  
 comme en une bonne partie de ces Descouuertes  
 ayant ainsi que i'ay esté assiduement employé de-  
 puis trente ans, tant sous l'auctorité de nos Vice-  
 rois, que de celle de vostre Grandeur, c'est Monsei-  
 gneur, ce qui excusera s'il vous plaist la liberté  
 que se prends de vous offrir ce petit Traitté: en ce-  
 ste assurance qu'il ne vous sera point desagre-  
 able. Non pour ma consideration propre: Mais

5

bien seulement pour celle du public; qui fait desirer  
retentir vostre nom en toute l'estendue des riuages  
maritimes de la Terre habitable, par les accla-  
mations des effects qu'il se promet de la conti-  
nuation de la gloire de vos actions: Et que  
comme vostre Grandeur les a esleues en terre  
iusques au dernier degre, par la Paix qu'elle  
a procurée en ce Royaume, apres tant de si  
heureuses victoires, aussi ne sera elle moins por-  
tée à se faire admirer durant la Paix aux chos-  
ses qui la concernent. Sur tout au reestablishement  
du Commerce de France: dans les pays plus esloy-  
nez; comme le moyen plus assure qu'elle ait pour  
resflorir de nouveau sous vos heureux auspices.  
Mais entre ces nations estranges celles de la Nou-  
uelle France vous tendent principalement les  
mains: se figurans avec toute la France que puis-  
que Dieu vous a constitué d'un costé Prince de  
l'Eglise, et de l'autre esleu aux sureminantes di-  
gnitez que vous tenez, non seulement vous leur  
redonnerez la lumiere de la foy, laquelle ils respi-  
rent continuellement, mais encores releuerez &  
soustiendrez la possession de ceste Nouvelle Terre,  
par les Peuplades et Colonies qui s'y trouuerront  
necessaires, et qu'en fin Dieu vous ayant choiszy  
expressement entre tous les hommes pour la perfe-  
ction de ce grand Oeuure, il fera entierement ac-  
comply par vos mains. C'est le souhait que ie fais

*sans cesse, auquel ie ioincts encores les offres que  
ie vous presente du reste de mes ans, que ie tiendray  
tres-heureusement et necessairement employez en  
un si glorieux dessein, si avec tous mes labours pas-  
sez ie puis estre encores honoré des commandemens  
qui attend de vostre Grandeur,*

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-  
affectionné seruiteur  
CHAMPLAIN.

**SVR LE LIVRE DES  
VOYAGES DV SIEVR  
de Champlain Capitaine  
pour le Roy en la Marine.**



*Ex tu Voyageur haxardeux  
Vers Canada tenter fortune?  
Veux tu sur les flots escameux  
Recenoir l'ordre de Neptune?*

*Bien équipé fay chois soudain  
D'un temps propice à ton dessain,  
Et tu verras qu'en son empire  
Le vent plus violent & fort  
Pressant les flancs de ton nauire  
Te fera tost surgir au port.*

*Que si le Pilote est mal duiet  
Aux rouces qu'il luy conuiens suiure  
Il pourra estre mieux conduit,  
S'il se gouuerne par le Liure  
Qu'en sa faueur a fait Champlain,  
A qui les Graces ont à plain  
Prodigué tout leur heritage:  
De qui Pishon a prins le soing  
D'orner son elegant langage,  
Afin qu'il raide à ton besoing.*

Va donc Pilote sans frayeur  
 Anrer en la Nouvelle France ;  
 Ne crain de Thetis la fureur  
 Ny des Autans la violence :  
 Champlain comme s'il estoit fils,  
 Ou de Neptune, ou de Tiphys  
 Rendra ta nef si assurée,  
 Que ny les monstres de la mer,  
 Ny tous les efforts de Borée  
 Ne la pourront faire abyssmer.  
 Que si quelqu'un par vanité,  
 Estime auoir cet aduantage  
 De porter quelque Deité  
 Et ne pouuoir faire naufrage,  
 Reproche luy qu'en ce qu'il croit  
 Tu es fondé en meilleur droit,  
 Si la raison trouue en toy place ;  
 Car deferant aux bons aduis  
 DIEV fauorise de sa grace  
 Ceux qui tousiours les ont suiuis.

PIERRE TRICHET  
 Aduocat Bourdlois.

# TABLE DES CHAPITRES contenus en la premiere Partie.

## LIVRE PREMIER.



Stenduë de la Nouvelle France, & la bonté de ses terres. Sur quoy fondé le dessein d'establir des Colonies à la Nouvelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs, bois, prairies, & Isles de la Nouvelle France, sa fertilité, ses peuples. Chap. I.

P. 1.  
Que les Roys & grands Princes doivent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faits es Terres neuues, depuis l'an 1594. Chap. II.

P. 7.  
Voyage en la Floride sous le regne du Roy Charles IX. par Iean Ribaut. Fit bastir vn Fort, appellé le Fort de Charles, sur la riuere de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldats. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tué des siens: en fait pendre quatre. Est pressé de famine. Recompense de l'Emperour Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassés de la Riuere de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus avec des esclerciteaux. Chap. III.

P. 13.  
Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut referuë au sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriuée aux costes de la Floride. Est assailly des Espagnols, qu'il defait, & les traite comme ils auoient fait les François. Ch. IIII.

P. 19.  
Voyage que fit faire le sieur de Roberual. Enuoye Alphonse Xainthongois vers Labrador. Son partement: son arriuée. Retourne à cause des glaces. Voyages des estrangers au Nord, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Sa mort. Desert remarquable en son entreprisa. Chap. V.

P. 30.  
Voyage du Sieur Chauuin, Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage avec luy. Retour dudit Sieur Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin: son entreprisa blasmable. Chap. VI.

P. 34.  
Quatriesme entreprisa en la Nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le sieur de Pont Graué esleu pour le voyage de Tadoussac.

L'Auteur se met en voyage avec ledit sieur Commandeur. Leur ar-  
riuée au Grand fault Saint Louis. Sa difficulté à le passer. Leur retraite.  
Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage. Chap. VII. p. 38  
Voyage du Sieur de Mons. Veut pour suivre le dessein du feu Com-  
mandeur de Chaste. Obtient commission du Roy pour aller des-  
couvrir plus auant vers Midy. S'associe avec les marchands de Rouën  
& de la Rochelle. L'Auteur voyage avec luy. Arriuent au Cap de  
Héue Descourent plusieurs ports & riuieres. Le sieur de Poitrin-  
court va avec le sieur de Mons. Plaintes dudit sieur de Mons. Sa  
commission reuouquée. Chap. VIII. p. 42

*Liure Second.*

**D**escription de la Héue. Du port au Mouton. Du port du Cap  
Negré Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du  
Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Sainte Marie. Du port  
de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont  
le long de la coste d'Acadie. Chap. I. p. 49

Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy. De l'isle  
Haute. Du port aux Mines. De la grande baye Françoise. De la riuere  
saint Jean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux Mines  
iusques à icelle. De l'isle appellée par les Sauvages Manthane. De la  
riuere des Etechemins, & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle  
de sainte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste. Ch. II.  
pag. 64

De la coste, peuples, & riuere de Norembegue. Chap. III. p. 61  
Descouertures de la riuere de Quinibequy, qui est de la coste des  
Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitude, & des particularitez  
de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps  
durant l'hyer. Chap. IIII. p. 67

Riuere de Chouacoet. Lieux que l'Auteur y recognoist. Cap  
aux Isles. Canaux de ces peuples faits d'escorce de bouleau. Comme les  
Sauuages de ce pays là font reuenir à eux ceux qui tombent en syn-  
cope. Se seruent de pierres au lieu de couteaux. Leur Chef hono-  
rablement receu de nous. Chap. V. p. 74

Continuation des descouertures de la coste des Almouchiquois,  
& de ce qu'y auons remarqué de particulier. Chap. VI. p. 80

Continuation des susdites descouertures iusques au port Fortuné,  
& quelque vingt lieues par de là. Chap. VII. p. 88

Descouerture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau,  
fort particulièrement. Chap. VIII. p. 94

## Liure Troiesme.

**V**Oyages du sieur de Poitrincourt en la Nouvelle France, où il laisse son fils le sieur de Biencourt. Peres Iesuites qui y sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisans fleurir la Foy Chrestienne. Chap. I. p. 98

Seconde entreprise du sieur de Mons, Conseil que l'Auther luy donne. Obtient Commission du Roy. Son partement. Bastimens que l'Auther fait au lieu de Quebec. Crieries contre le sieur de Mons. Chap. II. p. 114

Embarquement de l'Auther pour aller habiter la grande riuere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riuere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans. Chap. III. p. 118

Decouuerte de l'Isle aux Lievres. De l'Isle aux Coudres: & du fault de Montmorency. Chap. IIII. p. 121

Arriuée de l'Auther à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de viure des Sauvages de ce pays là. Chap. V. p. 124

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Auther. Sa charité enuers les pauvres Sauvages. Chap. VI. p. 128

Partement de Quebec iusques à l'Isle Saint Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauvages Algamequins & Ochataiguins. Chap. VII. pag. 132

Retour à Quebec, & depuis continuation avec les Sauvages iusques au fault de la riuere des Hiroquois. Chap. VIII. p. 136

Partement du fault de la riuere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fistmes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vident en allant attaquer les Hiroquois. Chap. IX. pag. 141

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin. Ch. X. p. 152

Défaire des Hiroquois près de l'emboucheure de ladite riuere des Hiroquois. Chap. XI. p. 156

Description de la pesche des Balaines en la Nouvelle France. Chap. XII. p. 164

Partement de l'Auther de Quebec: du Mont Royal, & ses Rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de sainte Helene. Chap. XIII. p. 167

Deux cents Sauvages ramenant le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauvage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre. Chap. XIII. p. 173



## Liure Quatriesme.

- P**artement de France : & ce qui se passa iusques à nostre arriué au Sault saint Louys. Chap. I. p. 182
- Continuation. Arriué vers Tessonar, & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrans les difficultez. Response à ces difficultez. Tessonar argué mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintient son dire veritable. Le les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensongé, & sa confession. Chap. II. p. 194
- Nostre retour au Sault. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur deuant vn chacun. Nostre retour en France. Chap. III. p. 206
- Changement de Viceroy de feu Monsieur le Marechal de Thémis, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la Nouvelle France, de la Royne Regente. Articles du sieur de Mons à la Compagnie. Troubles qu'eut l'Authour par ses enuieux. Ch. IIII. p. 211
- L'Authour va trouuer le sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la societé. Ce qu'il remontre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Authour s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection. Chap. V. p. 229
- Embarquement de l'Authour pour aller en la Nouvelle France. Nouvelles descouuertes en l'an 1615. Chap. VI. p. 239
- Nostre arriué à Cahiaqué. Description de la beauté du pays : naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receufmes. Chap. VII. p. 250
- Commence les Sauvages trauersent les glaces. Des peuples du perum. Leur forme de viure. Peuples appelez la nation neutre. Chap. VIII. pag. 270

# TABLE DES CHAPITRES contenus en la Seconde Partie.

## LIVRE PREMIER.



Oyage de l'Autheur en la Nouvelle France avec sa famille. Son arriüée à Québec. Prend possession du pays, au nom de Monsieur de Montmorency. Chap. I. p. 1

Arriüée des Capitaines du May & Guers en la Nouvelle France. Rencontre d'un vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de France apportées au sieur de Champlain. Chap. II. p. 7

Arriüée du sieur du Pont à la Nouvelle France. Le sieur de May mis au Fort. Arriüée des Commis du sieur du Pont à Québec, & ce qui se passa sur ce qu'ils pretendoient. Chap. III. p. 14

Arriüée du sieur du Pont à Québec & du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui apporte plusieurs despesehes. Enuoy du pere George à Tadoussac. Desein du sieur de Caen. Embarquement de l'Autheur pour aller à Tadoussac. Differents entr'eux. Sur l'arrest de sa Maïeste. Magazin de Québec acheué par l'Autheur, Armes pour le fort de Québec. Chap. IIII. p. 19

L'Autheur fait travailler au fort de Québec. Voye assurée qu'il prépare aux Entrepreneurs des decouuertes. Est expedient d'arrirer quelques sauuages. Arriüée du sieur Santin commis du sieur Dolu. Reünion des deux societés. Chap. V. p. 32

L'Autheur s'est acquis vne parfaite cognoissance aux decouuertes. Aduis qu'il a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuiendroient de ces decouuertes. Paix que ces sauuages traittent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux. Chap. VI. p. 40

Arriüée du sieur du Pont & de la Ralde avec viures. L'Autheur leur raconte la paix faite entre les sauuages. Lettre du Roy à l'Autheur. Arriüée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers mois de 1623. Chap. VII. p. 45

Arriüée de l'Autheur deuant la riuere des Yroquois. Aduis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Basques retirez en l'Isle S. Iean. Plaintes des Sauuages accordees. Le meurtrier est pardonné. Ceremonies obseruées en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauuages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Autheur fait faire de Nouveaux edifices. Chap. VIII. p. 56

*Liure Second.*

**M**onsieur le Duc de Ventadour Viceroy en la Nouvelle France, continué la Lieutenance au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier. Retour du sieur de Caen de la Nouvelle France Trouble qu'il eut avec les anciens associez. Chap. I.

Description de l'Isle de terre Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Jean, Enticosty, & de Gaspey. Bonaventure, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui environne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gaspey, iusques à Tadoussac, & de là à Québec, sur le grand fleuve S. Laurent. Chap. II.

Les François sont sollicités de faire la guerre aux Yroquois. L'Autheur enuoye son beau frere aux trois riuieres. Chap. III. p. 119

Mort, & assassinat de Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caen & du pere l'Allemand à Québec. Necessitez en la Nouvelle France. Chap. IV.

Guerre declarée par les Yroquois. Assemblée des sauvages. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Autheur de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauvages offrent pour estre alliez avec les François. l'Autheur veut venger ce meurtre. Chap. V.

Défauts obseruez par L'Autheur au voyage du sieur de Roquemont. Sa preuoyance. Sa resolution contre tout euenement. Le Sauvage Erouachy arriue à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yroquois. Chap. VI.

p. 164

*Liure Troisième.*

**R**apport du combat fait entre les François & les Anglois, Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des viures. Chomina fidelle amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Autheur l'entretient. Chap. I.

Arriué de Desdames de Gaspey. Un Capitaine Canadien offre toute courtoise au sieur du Pont. quelques discours qu'eut l'Autheur avec luy, & ce que firent les Anglois. Chap. II.

Le sieur de Champlain. ayant eu aduis de l'arriué des Anglois, donne ordie de n'estre surpris, se resould à composer avec eux.

## DES CHAPITRES.

15

Lettre qu'un Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa response. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec. Chap. III. pag.

Combat des François avec les Anglois. On fait parler L'Auteur au sieur Emery. Voyage des François pour secourir Québec. Le beau frere de l'Auteur luy compte son voyage. Emery raschoit de se retirer. Chap. IV. p. 213

Voyages de quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauvais dessein de Marfolet. Response de l'Auteur au General quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvages par luy instruites en la Foy. Chap. V. p. 241

Le General quer demande à l'Auteur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort malheureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General quer. Chap. VI. p. 255

Partement des Anglois au port de Tadoussac. General quer craint l'arrivée du sieur de Rasilly. Arrivée en Angleterre. L'Auteur y va trouver monsieur l'Ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arrivée de l'Auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reverend père l'Allemand de la compagnie de Jesus. Arrivée de l'Auteur à Paris. Ch. VII. p. 265

Relation du Voyage fait par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la Nouvelle France, la presente année 1629. p. 271

**A** Bregé des descouvertures de la Nouvelle France, tant de ce que nous auons descouvert cômme aussi les Anglois, depuis les Virgines jusques au Freron Davis, & de ce qu'eux & nous pouuons pretendre, faisant le rapport des Historiens qui en ont descrit, que ie rapporte cy dessous, qui seront iuger à vn chacun du tout sans passion. p. 290

# TABLE DV TRAITE

## de la Marine, & du deuoir

### d'un bon Marinier.

<b>D</b> E la Navigation.	
Que les cartes pour la navigation sont necessaires.	P. 3
Comme l'on doit vser de la carte marine.	P. 17
Comme les cartes sont necessaires à la navigation, pour tous Mariniers qui peuent sçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en aydes; en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes; & la façon cōme l'on y doit procéder selon la Bouffole des Mariniers.	P. 19
Des accidens qui arriuent à beaucoup de navigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.	P. 20
premier que rapporter les diuerses estimes l'on verra vne chose remarquable de la providence de Dieu, des moyens: qu'il a donné aux hommes pour euitter les perils de la plus part des navigations qui se treuuent aux longitudes; puisqu'il n'y a point de règle bien assentée, non plus qu'en l'estime du marinier.	P. 24
Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour au papier iournal.	P. 27
S'ensuit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.	P. 36
De pointer la carte.	P. 38
Autre maniere d'estimer & arrester le point sur la carte.	P. 40
Autre maniere d'estimer que font beaucoup de navigateurs	P. 46
Autre maniere de pointer apres l'estime faite.	P. 47
Autre maniere d'estimer, que j'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons navigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimes que l'on fait ordinairement.	P. 49
Autre maniere de sçauoir le lieu où se treuve vn vaisseau cinglant par quelque vent que ce soit.	P. 53
Autre façon d'estimer par fantaisie.	P. 54

F I N.



# LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

## LIVRE PREMIER

*Estendue de la nouvelle France, & la bonté de ses terres.  
Sur quoy fonde le dessein d'establir des Colonies à la  
nouvelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs,  
bois, prairies, & Isles de la nouvelle France, sa fer-  
tilité, ses peuples.*

### CHAPITRE PREMIER.



Les travaux que le Sieur de Cham-  
plain a soufferts aux descouvertes  
de plusieurs terres, lacs, riuieres, &  
isles de la nouuelle France depuis  
vingt-sept ans, ne luy ont point  
fait perdre courage pour les diffi-  
cultez qui s'y sont rencontrées: mais au contraire les  
perils & hazards qu'il y a courus, le luy ont redoublé,  
au lieu de l'en destourner: & sur tout, deux puissantes

raisons qui  
ont porté  
l'Auteur à  
retourner  
en la nou-  
uelle France.

A

2 LES VOYAGES DV SIEVR  
considerations l'ont fait resoudre d'y faire de nou-  
ueaux voyages. La premiere, que souz le regne du  
Roy Louis le Iuste, la France se verra enrichie &  
accruee d'un pais dont l'estenduë excede plus de seize  
cents lieuës en longueur, & de largeur près de cinq  
cents. La seconde, que la bonté des terres, & l'utilité  
qui s'en peut tirer, tant pour le commerce du dehors,  
que pour la douceur de la vie au dedans, est telle, que  
l'on ne peut estimer l'auantage que les François en au-  
ront quelque iour, si les Colonies Françoises y estans  
establies, y sont protegées de la bien-veillance & au-  
thorité de sa Majesté.

Ces nouvelles descouuertes ont causé le dessein d'y  
faire ces Colonies, lesquelles quoy que d'abord elles  
ayent esté de petite consideration, neantmoins par  
succession de temps, au moyen du commerce, elles  
égalent les Estats des plus grands Rois. On peut met-  
tre en ce rang plusieurs villes que les Espagnols ont  
edifiées au Perou, & autres parties du monde depuis  
six vingts ans en ça, qui n'estoient rien en leur princi-  
pe. L'Europe peut rendre tesmoignage de celle de  
Venise, qui estoit à son commencement vne retraitte  
de pauures pescheurs: Gennes, l'une des plus superbes  
villes du monde, edifiée dedans un pais environné de  
montagnes, fort desert, & si infertile, que les habitans  
sont contrains de faire apporter la terre de dehors  
pour cultiuier leurs iardinages d'alentour, & leur mer  
est sans poisson. La ville de Marseille, qui autre fois  
n'estoit qu'un marecage, environné de collines &  
montagnes assez fascheuses, neantmoins par succes-  
sion de temps a rendu son territoire fertile, & est de-

Bicoques  
accrues en  
grandes vil-  
les.

uenüe fameuse, & grandement marchande. Ainsi plusieurs petites Colonies ayans la commodité des ports & des havres, se sont accreuës en richesses & reputation.

Il se peut dire aussi, que le pays de la nouvelle France est vn nouveau monde, & non vn royaume, beau en toute perfection, & qui a des scituations tres-commodes, tant sur les riuages du grand fleuve Saint Laurent (l'ornement du pays) qu'és autres riuieres, lacs, estangs, & ruisseaux, ayant vne infinité de belles isles accompagnées de prairies & boccages fort plaisans & agreables, où durant le Printemps & l'Esté se voit vn grand nombre d'oiseaux, qui y viennent en leur temps & saison: les terres tres-fertiles pour toutes sortes de grains, les pasturages en abondance, la communication des grandes riuieres & lacs, qui sont comme des mers trauersant les contrées, & qui rendent vne grande facilité à toutes les descouuertes, dans le profond des terres, d'où on pourroit aller aux mers de l'Occident, de l'Orient, du Septentrion, & s'estendre iusques au Midy.

Le pays est rempli de grandes & hautes forests, peuplé de toutes les mesmes sortes de bois que nous auons en France; l'air salubre, & les eaux excellentes sur les mesmes paralleles d'icelle: & l'vtilité qui se trouuera dans le pais, selon que le Sieur de Champlain espere le représenter, est assez suffisant pour mettre l'affaire en consideration, puis que ce pays peut produire au seruice du Roy les mesmes aduantages que nous auons en France, ainsi qu'il paroistra par le discours suivant.



Les peuples  
sont diffé-  
rés en leurs  
mœurs, &  
forme de  
gouvern.

Dans la nouvelle France y a nombre infiny de peuples sauvages, les vns sont sedentaires amateurs du labourage, qui ont villes & villages fermez de pallissades, les autres errans qui viuent de la chasse & pesche de poisson, & n'ont aucune cognoissance de Dieu. Mais il y a esperance que les Religieux qu'on y a menez, & qui commencent à s'y establir, y faisant des Seminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progresz pour la conuersion de ces peuples. C'est le principal soin de sa Majesté, laquelle leuat les yeux au ciel, plustost que les porter à la terre, maintiendra, s'il luy plaist, ces entrepreneurs, qui s'obligent d'y faire passer des Ecclesiastiques, pour travailler à ceste sainte moisson, & qui se proposent d'y establir vne Colonie, comme estant le seul & vniueque moyen d'y faire recognoistre le nom du vray Dieu, & d'y establir la Religion Chrestienne, obligeant les François qui y passeront, de travailler au labourage de la terre, auant toutes choses, afin qu'ils ayent sur les lieux le fondement de la nourriture, sans estre obligez de le faire apporter de France: & cela estant, le pays fournira avec abondance, tout ce que la vie peut souhaiter, soit pour la necessité, ou pour le plaisir, ainsi qu'il sera dit cy-aprés.

Dessein d'y  
faire fleurir  
la vraye Re-  
ligion.

Chasseaux  
oiseaux.

Si on desire la vollerie, il se trouuera dans ces lieux de toutes sortes d'oiseaux de proye, & autant qu'on en peut desirer: les faucons, gerfauts, sacres, tiercelets, esperuiers, autours, esmerillons, mouschets, de deux sortes d'aigles, hiboux petits & grands, ducs grands outre l'ordinaire, pies griesches, puierts, & autres sortes d'oiseaux de proye, bien que rares au respect des

DE CHAMPLAIN.

autres, d'un plumage gris sur le dos, & blanc sous le ventre, estans de la grosseur & grandeur d'une poule, ayans un pied, comme la serre d'un oiseau de proie, duquel il prend le poisson: l'autre est comme celui d'un canard, qui luy sert à nager dans l'eau lors qu'il s'y plonge pour prendre le poisson: oiseau qu'on croit ne l'estre veu ailleurs qu'en la nouvelle France.

*Oiseau d'estrange espece.*

Pour la chasse du chien couchant, les perdrix s'y trouvent de trois sortes; les vnes sont vrayes gelinottes, autres noires, autres blanches, qui viennent en hyuer, & qui ont la chair comme les ramiers, & d'un tres-excellent goust.

*Chasse du chien.*

Quant à l'autre chasse du gibbier, il y a bode grande quantité d'oiseaux de riuere, de toutes sortes de canards, sarcelles, oyes blanches & grises, outardes, petites oyes, beccasses, beccassines, alloüettes grosses & petites, pluuiers, herons, gruës, cygnes, plongeons de deux ou trois façons, poulles d'eau, huarts, courlieux, griues, mauues blanches & grises; & sur les costes & riuages de la mer, les cormorans, marmettes, perroquets de mer, pies de mer, apois, & autres en nombre infiny, qui y viennent selon leur saison.

*Du gibbier.*

Dans les bois, & en la contrée où habitent les Hurquois, peuples de la nouvelle France, il se trouue nombre de coqs d'Inde sauuages, & à Quebec quantité de tourtres tout le long de l'Esté, merles, fauuis, alloüettes de terre, autres sortes d'oiseaux de diuers plumages, qui sont en leur saison de tres-doux ramages.

*Bestes qui se trouuent es bois.*

Après ceste sorte de chasse, y en a vne autre non moins plaisante & agreable, mais plus penible, y ayât audit pays des renards, loups communs, & loups cer-

6 LES VOYAGES DV SIEVR

Chasse aux  
bestes sau-  
uages.

uiers, chats sauvages, porcs-espics, castors, rats mus-  
quez, loutres, martres, fouïnes, especes de blereaux,  
lapins, ours, eslans, cerfs, dains, caribous de la gran-  
deur des asnes sauvages, chevreux, escurieux vollans,  
& autres, des hermines, & autres especes d'animaux  
que nous n'auons pas en France. On les peut chasser  
loit à l'affus, ou au piege, par huées dans les isles, ou il-  
vont le plus souuent, & comme ils se jettent en l'eau  
entendant le bruit, on les peut tuer aisement, ou ainsi  
que l'industrie de ceux qui voudront y prendre le  
plaisir, le fera voir.

Pesche du  
poisson.

Si on aime la pesche du poisson, loit avec les lignes,  
filets, paves, nasses, & autres inuentions, les riuieres,  
ruisseaux, lacs, & estangs sont en tel nombre que l'on  
peut desirer, y ayant abondance de saumons, truittes  
tres-belles, bonnes & grandes de toutes sortes, estur-  
geons de trois grandeurs, alofes, bars fort bons, & tel  
se trouue qui pese vingt liures: carpes de toutes sor-  
tes, dont y en a de tres-grandes; & des brochets, au-  
cuns de cinq pieds de long, barbus qui sont sans es-  
caille, de deux à trois sortes grands & petits: poisson  
blanc d'un pied de long; poisson doré, esplan, tan-  
che, perche, tortuë, loups marins, dont l'huile est fort  
bonne, mesme à frire, marsoüins blancs, & beaucoup  
d'autres que nous n'auons pas en France ne se trouuent de-  
dans nos riuieres & estangs. Toutes ces especes de  
poissons se trouuent dans le grand fleuve Sainct Lau-  
rent: & d'auantage, molluës & baleines se peschent  
tout le long des costes de la nouvelle France presque  
en toute saison.

Ainsi de là on peut iuger le plaisir que les François

auront en ces lieux y estans habituez, viuans dans vne vie douce & tranquille, avec toute liberté de chasser, pescher, se loger & s'accommoder selon sa volonté, y ayans dequoy occuper l'esprit à faire bastir, défricher les terres, labourer des iardinages, y planter, enter, & faire pepinieres, semer de toutes sortes de grains, racines, legumes, sallades, & autres herbes potageres, en telle estenduë de terre, & en telle quantité que l'on voudra. La vigne y porte des raisins assez bons, bien qu'elle soit sauuage, laquelle estant transplantée, & labourée, portera des fruiets en abondance. Et celuy qui aura trente arpents de terre défrichée en ce pays là, avec vn peu de bestail, la chasse, la pesche, & la traitte avec les Sauuages, conformément à l'establissement de la Compagnie de la nouvelle France, il y pourra viure luy dixielme, aussi bien que ceux qui auroient en France quinze à vingt mill liures de rente.

---

*Que les Rois & grands Princes doient estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François fais es Terres neuues. depuis l'an 1504.*

## CHAPITRE II.

**L**E s palmes & les lauriers les plus illustres que les Rois & les Princes peuvent acquerir en ce monde, est que mesprisans les biens temporels, porter leur desir à acquerir les spirituels : ce qu'ils ne peuvent faire plus

vtilement, qu'en attirant par leur trauail & pieté vn nombre infiny d'ames sauuages (qui viuent sans foy, sans loy, ny cognoissance du vray Dieu) à la profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Car la prise des forteresses, ny le gain des batailles, ny la conqueste des pays, ne sont rien en cõparaison ny au prix de celles qui se preparent des coronnes au ciel, si ce n'est contre les Infideles, où la guerre est non seulement necessaire, mais iuste & sainte, en ce qu'il y va du salut de la Chrestienté, de la gloire de Dieu, & de la defense de la foy, & ces trauaux sont de foy loüables & tres-recommandables, outre le commandement de Dieu, qui dit, *Que la conuersion d'vn infidele vaut mieux que la conqueste d'vn Royaume.* Et si tout cela ne nous peut esmouuoir à rechercher les biens du ciel aussi passionnément du moins que ceux de la terre, d'autant que la conuoiise des hommes pour les biens du monde est telle, que la plus-part ne se soucient de la conuersion des infideles, pourueu que la fortune corresponde à leurs desirs, & que tout leur vienne à souhait. Aussi est-ce ceste conuoiise qui a ruiné, & ruine entierement le progres & l'aduancement de ceste sainte entreprise, qui ne s'est encores bien auancee, & est en danger de succomber, si sa Majesté n'y apporte vn ordre tres-sainct, charitable, & iuste, comme elle est, & qu'elle mesme ne prenne plaisir d'entendre ce qui se peut faire pour l'accroissement de la gloire de Dieu, & le bien de son Estat, repoussant l'enuie qui se met par ceux qui deuroient maintenir ceste affaire, lesquels en cherchent plustost la ruine que l'effect.

Ce n'est pas chose nouvelle aux François d'aller par mer faire de nouvelles conquestes : car nous sçavons assez que la descouverte des Terres neufues, & les entreprises genereuses de mer ont esté commencées par nos deuanciers.

Ce furent les Bretons & les Normands, qui en l'an 1504. descourirent les premiers des Chrestiens, le grand Banc des Moluques, & les Isles de Terre neufue, ainsi qu'il se remarque és histoires de Nislet, & d'Antoine Maginus.

Voyages  
des Bretons  
& Normans.

Il est aussi tres-certain que du temps du Roy François premier en l'an 1523. il enuoya Verazzano Florentin descourir les terres, costes, & havres de la Floride, comme les relations de ses voyages font foy : où après auoir recognu depuis le 33. degré, iusques au 47. de pays, ainsi comme il pensoit s'y habiter, la mort luy fit perdre la vie avec ses desseins.

Du depuis, le mesme Roy François, à la persuasion de Messire Philippes Chabot Admiral de France, despescha Jacques Cartier, pour aller descourir nouvelles terres : & pour ce sujet il fit deux veyages és années 1534. & 35. Au premier il descourit l'Isle de Terre neufue, & le golphe de Saint Laurent; avec plusieurs autres Isles de ce golphe; & eust fait dauantage de progrès, n'eust esté la saison rigoureuse qui le pressa de s'en reuenir. Ce Jacques Cartier estoit de la ville de Saint Malo, fort entendu & experimenté au fait de la marine, autant qu'autre de son temps : aussi Saint Malo est obligée de conseruer sa memoire, tout son plus grand desir estant de descourir nouvelles terres : & à la sollicitation de Charles de Mouy sieur de la

Voyages  
de Jacques  
Cartier.

10 LES VOYAGES DV SIEVR

Mailleres, lors Vice-Admiral, il entreprint le mesme voyage pour la deuxiesme fois: & pour venir à chef de son dessein, & y faire jetter par sa Majesté le fondement d'une Colonie, afin d'y accroistre l'honneur de Dieu, & son auctorité Royale, pour cet effect il donna ses commissions, avec celle dudit sieur Admiral, qui avoit la direction de cet embarquement, au-

Le Roy donna  
à la charge  
de la flotte  
à Cartier.

Arriuee de  
Cartier au  
golfe de S.  
Laurent.

Isle d'Or-  
leans.

Isle de saint  
Croix.

Riviere de  
S. Charles.

Grand sault  
de S. Louis.

quel il contribua de son pouuoir. Les commissions expediées, sa Majesté donna la charge audit Cartier, qui se mer en mer avec deux vaisseaux le 16. May 1535. & nauige si heureusement, qu'il aborde dans le golfe Saint Laurent, entre dans la riviere avec ses vaisseaux du port de 800. tonneaux, & fait si bien qu'il arriue iusques à vne isle, qu'il nomma l'isle d'Orleans, à cent vingt lieuës à mont le fleuve. De là à quelque dix lieuës du bout d'amont dudit fleuve hyuerner à vne petite riviere qui asseche presque de basse mer, qu'il nomma Sainte Croix, pour y estre arriué le iour de l'Exaltation de sainte Croix: lieu qui s'appelle main-tenant la riviere saint Charles, sur laquelle à present sont logez les Peres Recollers, & les Peres Iesuites, pour y faire vn Seminaire à instruire la ieunesse.

De là ledit Cartier alla à mont ledit fleuve quelques soixante lieües, iusques à vn lieu qui s'appelloit de son temps *Ochelaga*, & qui maintenant s'appelle Grand-Sault saint Louis, lesquels lieux estoient habitez de Sauvages, qui estans sedentaires, cultiuoient les terres. Ce qu'ils ne font à present, à cause des guerres qui les ont fait retirer dans le profond des terres.

Cartier ayant recognu, selon son rapport, la difficulté de pouuoir passer les Saults, & comme estant im-

possible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps & la saison le presserent de telle façon, qu'il fut contraint d'hyuerner en la riuiere Sainte Croix, en vn endroit où maintenant les Peres Iesuites ont leur demeure, sur le bord d'vne autre petite riuiere qui se descharge dans celle de Sainte Croix, appelée la riuiere de Iacques Cartier, comme ses relations font foy.

Riuiere de  
Iacques  
Cartier,

Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage, qu'en l'extreme maladie du mal de scurbut, dont ses gens la plus-part moururent, que le printemps reuenü il s'en retourna en France assez triste & fâché de ceste perte, & du peu de progrès qu'il s'imaginoit ne pouuoir faire, pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel, que nous n'y pourrions viure qu'avec beaucoup de peine, pour auoir esprouué en son hyuernement le mal de scurbut, qu'il appelloit mal de la terre. Ainsi ayant fait sa relation au Roy, & audit Sieur Admiral, & de Mailleres, lesquels n'aprofondirent pas ceste affaire, l'entreprise fut infructueuse. Mais si Cartier eust peu iuger les causes de sa maladie, & le remede salutaire & certain pour les euitter, bien que luy & ses gens receurent quelque soulagement par le moyen d'vne herbe appelée *aneda*, comme nous auons fait à nos despens aussi bien que luy, il n'y a point de doute que le Roy dès lors n'auoit pas negligé d'assister ce dessein, comme il auoit desja fait: car en ce temps là le pays estoit plus peuplé de gens sedentaires qu'il n'est à present: qui occasionna sa Majesté à faire ce second voyage, & poursuivre ceste entreprise, ayant vn sainct desir d'y enuoyer des peuplades. Voila ce qui en est arriué.

La plus-  
part de ses  
gens morts.

S'en reuēt  
en France:

Mal de scur-  
but frequēt  
aux Indes.





12 LES VOYAGES DV SIEVR

D'autres que Cartier eussent bien peu entreprendre ceste affaire, qui ne se fussent si promptement estonnez, & n'eussent pour cela laissé de poursuiure l'entreprise, estant si bien commēcée. Car, à dire vray, ceux-là qui ont la conduite des descouuertes, sont souuentefois ceux qui peuuent faire cesser vn loüable dessein, quand on s'arreste à leurs relations: car y adioustant foy, on le iuge comme impossible, ou tellement trauerse de difficultez, qu'on n'en peut venir à bout qu'avec des despenses & difficultez presque insupportables. Voila le sujet qui a empesché dès ce temps là que ceste entreprise sortist effect: outre que dans vn Estat se presentent quelquefois des affaires importantes, qui font que celles-cy se negligent pour vn temps: ou bien que ceux qui ont bonne volonté de les poursuiure, viennent à mourir, & ainsi les années se passent sans rien faire.

Relations  
qui empeschent la  
poursuite  
de ce bon  
dessein.

---

*Voyage en la Floride souz le regne du Roy Charles IX. par Iean Ribaus. Fit bastir vn Fort, appellé le Fort de Charles, sur la riuiera de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldats. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tue des siens: en fait pendre quatre. Est presé de famine. Re-compense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassez de la riuiera de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus avec des escriteaux.*

## CHAPITRE III.



Ovz le regne du Roy Charles IX. & à la poursuite de l'Admiral de Chastillon, Jean Ribaus se met en mer le 18. Feurier 1562. avec deux vaisseaux equippez de ce qui luy estoit necessaire, pour aller jeter les fondemens d'une Colonie. Passant par les Isles du golphe de Mexique, vint ranger la coste de la Floride, ou il recognut vne riuere, qu'il appella la riuere de May, & y fit edifier vn fort, qu'il noma du nom de Charles, y laissant pour y commander le Capitaine Albert, fourny & muny de tout ce qu'il iugeoit estre necessaire. Cela fait, il met la voile au vent, & sen reuint en France le 20. de Iuillet, & fut près de six mois à son voyage.

Voyage de  
Icā Ribaus,

Son retour  
en France,

Cependant le Capitaine Albert ne se soucie de faire defricher les terres, pour ensemencer & euites les necessitez, mangent leurs viures sans y apporter l'ordre necessaire en telles affaires: ce que faisant, ils se trouuerent courts de telle façon, que la disette fut extreme. Sur ce, les soldats & autres qui estoient souz son obeissance, ne voulans luy obeir, en fit pendre vn pour vn bien petit sujet, ce qui fut cause que quelques iours après la mutinerie sy esmeut si violente, & la desobeissance fut telle, qu'ils tuerent leur chef, & en esteurent vn autre, appelle Nicolas Barré, homme de conduite. Et voyans que nul secours ne leur venoit de France, ils firent edifier vne petite batque pour sy en retourner, & se mettent en mer avec fort peu de viures. L'histoire dit que la famine fut si cruelle, qu'ils

Albert Ca-  
pitaine chef,

LES VOYAGES DV SIEVR

4  
mangerēt vn de leurs compagnons. Mais Dieu ayant  
pitie de ceste troupe miserable, leur fit tant de grace,  
qu'ils furent rencontrez d'un Anglois, qui les secou-  
rut & emmena en Angleterre, où ils se rafraischirent.  
Voila le peu de soin que l'on eut à les secourir, pour les  
guerres qui estoient entre la France & l'Espagne.

Cependant c'estoit vne grande cruauté de laisser  
mourir des hommes de faim, & reduits à tel point  
que de s'entre-manger, faute d'enuoyer vne petite  
barque au risque de la mer, qui les pouuoit secourir.  
Ce fut vn retardement pour la Colonie, & vn presage  
d'une plus mauuaise fin, puis que le commencement  
auoit esté mal conduit en toutes choses.

La paix se fait entre la France & l'Espagne, qui don-  
ne loisir de faire nouveaux desseins & embarquemēs.  
Ledit Sieur Admiral de Chastillon fit equipper d'au-  
tres vaisseaux souz la charge du Capitaine Laudon-  
niere, qui fut accommodé de toutes choses pour sa  
peuplade. Il partit le 22. d'Auril 1564. & arriva à la co-  
ste de la Floride par le 32. degré, au lieu de la riuere  
de May, où estant, & ayant mis tous ses compagnons à  
terre, & autres commoditez, il fit edifier vn fort, qu'il  
nomma la Caroline.

Pendant le temps que les vaisseaux estoient en  
ce lieu, se firent des conspirations contre Laudon-  
niere, qui furent descouuertes: & toutes choses remi-  
ses, Laudonniere se delibera de renuoyer les vaisseaux  
en France, & laissa pour y commander le Capitaine  
Bourder, lequel singlant en haute mer pour acheuer  
son voyage, laissant là Laudonniere, avec ses compa-  
gnons, partie desquels se mutinerent de telle façon,

Femine ex-  
ercise, qui  
leur fait ma-  
ger vn de  
leurs com-  
pagnons.

Voyage du  
Capitaine  
Laudonniere  
l'an 1564.

Fait vn fort  
à la riuere  
de May.

Retourne  
en France.

qu'ils menacerent de faire mourir leur Capitaine, si  
 ne leur permettoit d'aller rauager vers les Isles des  
 Vierges, & Saint Dominique, force luy fut leur per-  
 mettre, & donner congé. Ils se mettent en mer en vne  
 petite barque, font quelque proye sur les vaisseaux  
 Espagnols, & après qu'ils eurent bien couru toutes  
 ces Isles, ils furent contraints s'en retourner au fort de  
 la Caroline, où estans arriuez, Laudonniere fit pren-  
 dre quatre des principaux seditieux, qui furent exe-  
 cutez à mort. En suite de ces malheurs, les viures ve-  
 nans à leur manquer, ils souffrirent beaucoup iusques  
 en May, sans auoir aucun secours de France, & estans  
 contraints d'aller chercher des racines dans les bois  
 l'espace de six semaines, en fin ils se resolurent de ba-  
 stifier vne barque pour estre presté au mois d'Aoult, &  
 avec icelle retourner en France.

Laudonniere  
 court risque  
 d'estre tué  
 des Indes.

En fait pé-  
 dre quatre.

Famine ex-  
 treme.

Cependant la famine croissoit de plus en plus, &  
 ces hommes deuenoient si foibles & debiles, qu'ils ne  
 pouuoient presque paracheuer leur travail; qui les oc-  
 casionna d'aller chercher à viure parmy les Sauvages,  
 qui les traittoient fort mal, leur suruendant les vi-  
 ures beaucoup plus qu'ils ne valloient, se rians & mo-  
 quans des François, qui ne souffroient ces moqueries  
 qu'à regret. Laudonniere les appaisoit le plus douce-  
 ment qu'il pouuoit: mais quoy qu'il en fust, il fallut  
 auoir la guerre avec les Sauvages, pour auoir de quoy  
 se substantier, & firent si bien qu'ils recouurerent du  
 bled d'Inde, qui leur donna courage de paracheuer  
 leur vaisseau: cela fait, ils se mirent à ruiner & demolir  
 le fort, pour s'en retourner en France. Comme ils  
 estoient sur ces entre-faites, ils apperceurent quatre

Se font trou-  
 uer des bleds  
 d'Inde.

Sont soula-  
gez des An-  
glois en  
leur retour.

voiles; & craignans au commencement que ce ne fus-  
sent Espagnols, en fin ils furent recognus estre An-  
glois, lesquels voyans la necessité des François, les as-  
sisterent de commoditez, & mesmes les accommodè-  
rent de leurs vaisseaux. Ceste courtoisie remarquable  
fut faite par le chef de cét embarquement, qui s'ap-  
pelloit lean Hanubins. Les ayant accommodés au  
mieux qu'il peut, leue les anchres, met à la voile, pour  
paracheuer le dessein de son voyage.

Comme Laudonniere estoit prest de s'embarquer  
avec ses compagnons, il apperceut des voiles en mer;  
& estant en impatience de sçauoir qui ils estoient, on  
recognut que c'estoit le Capitaine Ribaus, qui venoit  
donner secours à Laudonniere. Les resiouissances de  
part & d'autre furent grâdes, voyas renaitre leur espe-  
rance, qui sembloit auparauant estre du tout perdue,  
mais fort faschez d'auoir fait demolir leur fort. Ledit  
Ribaus fit entédre à Laudonniere que plusieurs mau-  
uais rapports auoient esté faits de luy, ce qu'il reco-  
gnoissoit estre faux, & eust eu sujet de faire ce qui luy  
estoit commandé, s'il en eust esté autrement.

C'est tousiours l'ordinaire que la vertu est oppri-  
mée par la mesdiance des meschans, qui en fin les fait  
recognostre pour tels, & mesprisez d'vn chacun: l'on  
sçait assez combié cela a apporté de troubles aux con-  
questes des Indes, tant enuers Christoffe Colomb, que  
depuis cõtre Ferdinãd Cortais, & autres, qui blasmez  
à tort, se iustificerent en fin deuant l'Empereur. C'est  
pourquoy l'on ne doit adiouster foy legerement, pre-  
mier que les choses n'ayent esté bien examinées, reco-  
gnoissant tousiours le merite & la valeur des gene-

reux courages, qui se sacrifient pour Dieu, leur Roy & leur patrie, comme firent ceux-cy, qui estans reconnus de l'Empereur, mal-gré l'enuie, les honora de biens, & de belles & honorables charges, pour leur donner courage de bien faire, à d'autres l'enuie de les imiter, & au meschant de s'amender.

*l'Empereur Charles V. reconnoist la valeur de ceux qui firent la descouuerte des Indes,*

Cependant que Laudonniere & Ribaus estoient à consulter pour faire descharger leurs viures, voicy que le 4. Septembre 1565. l'on apperceut six voiles, qui sembloient estre grands vaisseaux, & furent reconnus pour estre Espagnols, qui vinrent mouiller l'ancre à la rade où les quatre vaisseaux de Ribaus estoient, asseurant les François de leur amitié: & reconnoissans que partie des soldats estoient à terre, ils tirerent des coups de canon sur les nostres: qui fit qu'estans avec peu de force, couperent le cable sur les ecubiers, & mettent à la voile: ce que font aussi les Espagnols, qui les chassent tous le lendemain. Et comme nos vaisseaux estoient meilleurs voliers qu'eux, ils retournerent à la coste, prennent port à vne riuere distante de huit lieuës du fort de la Caroline, & nos vaisseaux retournerent à la riuere de May. Cependant trois des vaisseaux Espagnols estoient venus à la rade, où ils firent descendre leur infanterie, viures, & munitions.

*Espagnols chassent les François de leur coste,*

*Mais la reconnoissent.*

Le Capitaine Ribaus, contre l'aduis de Laudonniere, qui luy representoit les inconueniens qui pouuoient arriuer, tant pour les grands vents qui regnoient ordinairement en ce temps là, que pour autre sujet, quoy que ce soit vn traict d'opiniastre, ne voulant faire qu'à sa volonté, sans conseil, chose tres-mauuaise en telles affaires, il se delibera de voir l'Espagnol, &

le combatre à quelque prix que ce fust. A cét effect il fit equiper ses vaisseaux d'hommes, & de tout ce qui luy estoit necessaire, s'embarqua le 8. Septembre, laissant les siens fort incommodez de toutes choses, & Laudonniere assez malade, qui ne laissoit pas de donner courage tant qu'il peut à ses soldats, & les exhorter à se fortifier au mieux qu'ils pourroïent, pour resister aux forces de leur ennemy, lequel se mit en estat de venir attaquer Laudonniere le 10. Septembre, auquel temps il fit vne pluye fort violente, & si continuelle, que les nostres fatiguez d'estre en sentinelle, se retirerent de leur faction, croyans aussi que les ennemis ne viendroient durant vn temps si mauuais & impetueux. Quelques vns allans sur le rempart apperceuans les Espagnols venir à eux, crient *allarme, allarme, l'ennemy vient.* A ce cry Laudonniere se met en estat de les attendre, & encourage les siens au combat, qui voulurent foustener deux bresches qui n'estoient encores remparées: mais en fin ils furent forcez, & tuez. Laudonniere voyant ne pouuoir plus foustener, en esquiua pensa estre tue, & se sauue dans les bois avec les Sauvages, où il trouua nombre de ses soldats, qu'il rallia avec beaucoup de peine. S'acheminant par des palus & marescages difficiles, fait tant qu'il arriue à l'entree de la riuier de May, où estoit vn vaisseau, y commandant vn Nepuceu du Capitaine Ribaus, qui n'auoit peu gaigner que ce lieu, pour la grande tourmente. Les autres vaisseaux furent perdus à la coste, comme aussi plusieurs soldats & mariniens, Ribaus pris, avec beaucoup d'autres, qu'ils firent mourir cruellement & inhumainement; & en pendi-

Espagnols  
viennent at-  
taquer Lau-  
donniere.

François  
tuez, & hō  
seulement  
traitez.

rent aucuns, avec vn escriteau sur le dos, portant ces mots: *Nous n'auons pas fait pendre ceux-cy comme François, mais comme Lutheriens, ennemis de la foy.*

*Et est pour  
mis sur le  
dos des  
François,*

Laudonniere voyant tant de defastres, delibera sen retourner en France, le 23. Septembre 1565. Il fait leuer les anchres, met souz voile le 11. de Nouembre, & arriue proche de la coste d'Angleterre, où se trouuant malade, se fit mettre à terre pour recouurer sa santé, & de là venir en France faire son rapport au Roy. Cependant les Espagnols se fortifient en trois endroits, pour fassseurer contre tout euenement. Nous verrons au chapitre suiuant le chastiment que Dieu rendit aux Espagnols, pour l'iniustice & cruauté dont ils vsferent enuers les François.

*Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut reseruée au sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriuee aux costes de la Floride. Est assailly des Espagnols, qu'il defait, & les traite comme ils auoient fait les François.*

## CHAPITRE IIII.

**L**E Roy scachant l'iniustice & les ignominies faites aux François les subiects par les Espagnols, comme j'ay dit cy dessus, eut raison d'en demander justice & satisfaction à Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, comme estant vn outrage fait au preiudice de ce que les Espagnols leur auoient promis, de ne les inquieter

*Le Roy demande iustice à l'Empereur du massacre de ses subiects.*



ny molester en la conseruation de ce qu'avec tant de travail ils l'estoient acquis en la nouvelle France, suivant les commissions du Roy de France leur maistre, que les Espagnols n'ignoroient point; & neantmoins les firent mourir ainsi ignominieusement, souz le pre-  
 texte specieux qu'ils estoient Lutheriens, à leur dire, quoy qu'ils fussent meilleurs Catholiques qu'eux, sans hypocrisie, ny superstition, & initiez en la foy Chrestienne plusieurs siecles deuant que les Espagnols.

Sa Majesté dissimula ceste offense pour vn temps, pour auoir les deux Coronnes quelques differents à vider auparauant, & principalement avec l'Empereur, qui empescha que l'on ne tirast raison de telles inhumanitez.

Mais comme Dieu ne delaisse iamais les siens, & ne laisse impunis les traitemens barbares qu'on leur fait souffrir, ceux cy furent payez de la mesme monnoye qu'ils auoient payé les François.

Car en l'an 1567. se presenta le braue Cheualier de Gourgues, qui plein de valeur & de courage, pour venger cet affront fait à la nation François; & reconnoissant qu'aucun d'entre la Noblesse, dont la France foisonne, ne s'offroit pour tirer raison d'vne telle iniure, entreprint de le faire. Et pour ne faire cognoistre du commencement son dessein, fit courir le bruit qu'un embarquemēt se faisoit pour quelque exploict qu'il vouloit faire en la coste d'Afrique. Pour ce sūjet nombre de matelots & soldats s'assemblent à Bourdeaux, où se faisoit tout l'appareil de mer: il se pourueut & fournit de toutes les choses qu'il iugea estre necessaires en ce voyage.

Voyage du  
 Cheualier  
 de Gour-  
 gues l'an  
 1567.

Son embarquement se fit le 23. Aoust de la mesme année en trois vaisseaux, ayant avec luy 250. hommes. Estant en mer, il relascha à la coste d'Afrique, soit pour se rafraischir, ou autrement, mais ce ne fut pas pour long temps: car incontinent il fit voile, & fait publier par quelques siens amis affidez, qu'il auoit changé son premier dessein en vn autre plus honorable que celui de la coste d'Afrique, moins perilleux, & plus facile à executer: & au lieu où il auoit relasché, il eut aduis que ce qu'il disoit desplaisoit à plusieurs des siens, qui croyoient que le voyage estoit rompu, & qu'il faudroit s'en retourner sans rien faire: toutesfois ils auoient tous grand desir de tenter quelque autre dessein.

*Diffimule  
son dessein.*

Le Sieur de Gourgues sçachant la volonté de ses compagnons, qui ne perdoient point courage, & estant assuré de son équipage, trouua à propos d'assembler son conseil, auquel il fit entendre la raison pourquoy il ne pouuoit executer ce qu'il auoit entrepris, qu'il ne falloit plus songer à ce dessein: mais aussi que de retourner en France sans auoir rien fait, il n'y auoit point d'apparence. Qu'il sçauoit vne autre entreprise non moins glorieuse que profitable, à des courages tels qu'ils en auoit en ses vaisseaux, & de laquelle la memoire seroit immortelle, qui estoit vn exploit des plus signalez qui se puisse faire: chacun brusloit d'ardeur & de desir de voir l'effect de ce qu'il disoit; & leur fit entendre que s'il estoit bien assisté en ceste louable entreprise, il se sentiroit fort glorieux de mourir en l'executant. Et voulant ledit Sieur de Gourgues leur declarer son dessein, les ayant tous fait assembler, parla ainsi.

*Le declare  
aux siens.*

La remon-  
strance qu'il  
leur fait;

Mes compagnons & fideles amis de ma fortune,  
vous n'estes pas ignorans combien ie cherais les braues  
couragees comme vous, & l'avez assez tesmoigné par  
la belle resolution que vous avez prise de me suiure  
& assister en tous les perils & hazards honorables que  
nous aurons à souffrir & essuyer, lors qu'ils se presen-  
teront deuant nos yeux, & l'estat que ie fais de la con-  
seruation de vos vies; ne desirant point vous embar-  
quer au risque d'une entreprise que ie scaurois reüssir  
à vne ruine sans honneur: ce seroit à moy vne trop  
grande & blasmable temerité, de hazarder vos per-  
sonnes à vn dessein d'un accez si difficile; ce que ie ne  
croy pas estre, bien que j'aye employé vne bonne par-  
tie de mon bien & de mes amis, pour equiper ces vais-  
seaux, & les mettre en mer, estant le seul entrepreneur  
de tout le voyage. Mais tout cela ne me donne pas  
tant de sujet de m'affliger, comme i'en ay de me res-  
jouir, de vous voir tous resolués à vne autre entreprise,  
qui retournera à vostre gloire, scauoir d'aller venger  
l'iniure que nostre nation a receüe des Espagnols, qui  
ont fait vne telle playe à la France, qu'elle saignera à  
iamais, par les supplices & traitemens infames qu'ils  
ont fait souffrir à nos François, & exercé des cruautez  
barbares & inouïes en leur endroit. Les ressentimens  
que i'en ay quelquefois, m'en font ietter des larmes de  
compassion, & me releuent le courage de telle sorte,  
que ie suis resolu, avec l'assistance de Dieu, & la vostre,  
de prendre vne iuste vengeance d'une telle felonnie  
& cruauté Espagnolle, de ces cœurs lasches & poltrons,  
qui ont surpris mal-heureusement nos compatriotes,  
qu'ils n'eussent osé regarder sur la defense de leurs ar-

mes. Ils sont assez mal logez, & les surprendrons aisément. l'ay des hommes en mes vaisseaux qui cognoissent tres-bien le pais, & pouuons y aller en seureté. Voicy, chers compagnons, vn subiect de releuer nos courages, faites paroitre que vous auez autât de bonne volonté à executer ce bon dessein, que vous auez d'affection à me suiure: ne serez vous pas contents de remporter les lauriers triomphans de la despoüille de nos ennemis?

Il n'eut pas plustost acheué de parler, que chacun de ioye s'escrierent: Allons où il vous plaira, il ne nous pouuoit arriuer vn plus grand plaisir & honneur que celuy que vous nous proposez, & mille fois plus honorable qu'on ne se peut imaginer, aimans beaucoup mieux mourir en la poursuite de ceste iuste vengeance de l'affront qui a esté fait à la France, que d'estre blessé en vne autre entreprise; tout nostre plus grand souhait est de vaincre ou mourir, en vous tesmoignant toute sorte de fidelité: commandez ce que vous iugerez estre plus expedient, vous auez des soldats qui ont du courage de reste pour effectuer ce que vous direz: nous n'aurons point de repos iusques à ce que nous nous voyons aux mains avec l'ennemy.

La ioye creut plus que iamais dans les vaisseaux. Le sieur de Gourgues fait changer la routte, & tirer quelques coups de canon, pour commencer la resiouissance, & donner courage à tous les soldats: & alors ce genereux Cheualier fait singler vers les costes de la Floride, & fut tellement fauorisé du beau temps, qu'en peu de iours il arriua proche du fort de la Caroline, & le iour apperceu, les Sauvages du pays firent voir force

Les soldats du sieur de Gourgues luy tesmoignent leur bonnevolonté de le suiure.

Il fait tirer quelques coups de canon en resiouissance.

Sauvages  
font voir  
force fu-  
mées.

Le Sieur de  
Gourgues  
s'informe  
par eux de  
l'estat des  
Espagnols.

Ordonne  
ses gens  
pour les  
assaillir.

fumées, iusques à ce que le Sieur de Gourgues eust fait abbaïsser les voiles, & mouïller l'anchre. Il enuoya à terre s'informer des Sauvages de l'estat des Espagnols, qui estoient fort aises de voir le Sieur de Gourgues resolu de les attaquer. Ils assurerent qu'ils estoient en nombre de 400. très bien armez, & pourueus de tout ce qui leur estoit necessaire. Puis s'estant fait instruire de la façon en laquelle les Espagnols estoient campez, il commença d'ordonner ses gens de guerre pour les assaillir. Voyous s'ils auront le courage de soustenir le Sieur de Gourgues, comme ils firent Laudonniere, mal pourueu de munitions, & de ce qui luy estoit necessaire.

24. 20. 70  
Atraque les deux forts.

Donques le Sieur de Gourgues se faisant conduire par ses hommes, & de quelques Sauvages par l'espace des bois, sans estre apperceu des Espagnols, fait recognoistre les places, & l'estat auquel elles estoient: & le Samedi d'aparauant *Quasimodo*, au mois d'Auril 1568. attaque furieusement les deux forts, & se dispose de les auoir par escallade, en quoy il trouua grande resistance: & le combat s'eschauffant, ce fut alors que parut le courage de nos François, qui se jettoient à corps perdu parmy les coups, tantost repoussez, puis reprenans cœur retournent au combat avec plus de valeur qu'aparauiat. Bien attaqué, mieux defendu. La mort ny les blesseures ne les fait point passer, ny ne leur fait perdre le sens, ny la vaillance.

Gaignent le dessus du raupt.

Nôstre genereux Cheualier de Gourgues le coute-las à la main, leur enflamme le courage, & comme vn lion hardy à la teste des siens gaigne le dessus du raupt, repousse les Espagnols, se fait voye parmy eux.

Ses soldats le suivent, & combattent vaillamment, entrent de force dans les deux forts, tuent tout ce qu'ils rencontrent: de sorte que le reste de ceux qui y moururent & s'enfuirent, demeurèrent prisonniers des François; & ceux qui pensoient se sauuer dans les bois, furent taillez en pieces par les Sauvages, qui les traitterent comme ils auoient fait les nostres. Deux iours après le Sieur de Gourgues se rend maistre du grand fort, que les ennemis auoient abandonné, après quelque resistance, desquels partie furent tuez, les autres prisonniers.

Les deux forts pris, & les Espagnols tuez, & pris.

Prise du grand fort.

Ainsi demeurant victorieux, & estant venu à bout d'une si glorieuse entreprise, se ressouenant de l'injure que les Espagnols auoient faite aux François, en fit pendre quelques vns, avec des escriteaux sur le dos, portans ces mots: *Le n'ay pas fait pendre ceux-cy comme Espagnols, mais comme pirates, bandoliers, & escumeurs de mer.* Après ceste execution, il fit démolir & ruiner les forts, puis s'embarque pour reuenir en France, laissant au cœur des Sauvages vn regret immortel de se voir priuez d'un si magnanime Capitaine. Son partement fut le 30. de May 1668. & arriua à la Rochelle le 6. de Iuin, & de là à Bourdeaux, où il fut receu aussi honorablement, & avec autant de ioye, que iamais Capitaine auroit esté.

Le Sieur de Gourgues fait pendre quelques Espagnols, avec des escriteaux sur le dos.

Fait ruiner les forts, & reuient en France.

Mais il n'est si tost arriué en France, que l'Empereur enuoya au Roy demander iustice de ses subiects, que le Sieur de Gourgues auoit fait pendre en l'Inde Occidentale: dequoy la Majesté fut tellement irritée, qu'elle menaçoit ledit Sieur de Gourgues de luy faire trancher la teste, & fut contraint de s'abstenir pour

l'Empereur demâde au Roy iustice de ses subiects mal traittez par le sieur de Gourgues.

Qui est cō-  
train de  
s'absenter.

quelque temps, pendant lequel la colere du Roy se passa: & ainsi ce genereux Cheualier repara l'honneur de la nation Françoise, que les Espagnols auoient ofensee: ce qu'autrement eust esté vn regret à iamais pour la France, sil n'eust vengé l'affront receu de la nation Espagnolle. Entreprise genereuse d'vn Gentil-homme, qui l'executa à ses propres cousts & despens, seulement pour l'honneur, sans autre esperance: ce qui luy a reüssi glorieusement, & ceste gloire est plus à priser que tous les tresors du monde.

Defauts re-  
marquez  
aux voya-  
ges de Ri-  
baus & Lau-  
donniere.

Le premier

On a remarqué aux voyages de Ribaus & de Laudonniere de grands defauts & manquemens. Ribaus fut blâsmé au sien, pour n'auoir porté des viures que pour dix mois, sans donner ordre de faire défricher les terres, & les rendre aptes au labourage, pour remedier aux disettes qui peuuent suruenir, & aux perils que courent les vaisseaux sur mer, ou bien pour le retardement de leur arriuee en saison conuenable, pour soulager les necessitez, qui en fin reduisent les entrepreneurs à de grandes extremitez; iusques à estre homicides les vns des autres, pour se nourrir de chair humaine, comme ils firent en ce voyage, qui causerent de grandes mutineries des soldats contre leur chef; & ainsi le desordre & la desobeissance regnant parmy eux, en fin ils furent contraints (quoy qu'avec vn regret incroyable, & après vne perte notable d'hommes & de biens) d'abandoner les terres & possessions qu'ils auoient acquises en ce pays; & tout cela, faute d'auoir pris leurs mesures avec iugement & raison.

Second de-  
faut,

L'experience fait voir qu'en tels voyages & embarquemens les Roys & les Princes, & les gens de leur

conseil qui les ont entrepris, auoient trop peu de connoissance és executions de leurs desseins. Que sil y en a eu d'experimentez en ces choses, ils ont esté en petit nombre; pource que la plus-part ont tenté telles entreprises sur les vains rapports de quelques cajo- leurs, qui faisoient les entendus en telles affaires, dont ils estoient tres-ignorans, seulement pour se rendre considerables: car pour les commencer, & terminer avec honneur & vtilité, faut consommer de longues années aux voyages de mer, & auoir l'experience de telles descouuertes. \*

Faux rap-  
ports per-  
nicieux.

La plus grande faute que fit Laudonniere, qui y alloit à dessein d'y hyuerner, fut de n'estreourny que de peu de viures, au lieu qu'il se deuoit gouverner sur l'exemple de l'hyuernement du Capitaine Albert à Charles-fort, que Ribaus laissa si mal pourueu de toutes choses; & ces manquemens arriuent ordinairement en telles entreprises, pour s'imaginer que les terres de ces pays là rapportent sans y ferner; joint à cela, qu'on entreprend mal à propos tels voyages sans pratique ny experience. Il y a bien de la difference à bastir de tels desseins en des discours de table, parler par imagination de la situation des lieux, de la forme de viure des peuples qui les habitent, des profits & vtilitez qui s'en retirent; enuoyer des hommes au delà des mers en des pays loingtains, trauerser des costes & des isles incognues, & se former ainsi telles chimeres en l'esprit, faisans des voyages & des navigations ideales & imaginaires; ce n'est pas là le chemin de sortir à l'honneur de l'execution des descouuertes: il faut auparauant meurement considerer les

Faute de  
Laudon-  
niere.



Ce qu'il  
faut faire  
pour faire  
reussir les  
entreprises  
avec hon-  
neur.

Imprudence  
de la plus-  
part des en-  
trepreneurs

choses qui se presentent en telles affaires, communi-  
quer avec ceux qui s'en sont acquis de grandes co-  
gnossances, qui scauent les difficultez & les perils qui  
s'y rencontrēt, sans s'embarquer ainsi incōsiderēmēt  
sur de simples rapports & discours. Car il sert de peu  
de distourir des terres lointaines, & les aller habiter,  
sans les auoir premierement delcouertes, & y auoir  
demeuré du moins vn an entier, afin d'apprendre la  
qualité des pays, & la diuersité des saisons, pour par  
après y jeter les fondemens d'vne Colonie. Ce que  
ne font pas la plus-part des entrepreneurs & voya-  
geurs, qui se contentent seulement de voir les costes  
& les éléuations des terres en passant, sans s'y ar-  
rester.

Change-  
mens estrā-  
ges en la  
nature.

D'autres entreprennent telles nauigations sur de  
simples relations, faites à des personnes, qui, quoy  
que bien entenduës dans les affaires du monde, &  
ayent de grandes & longues experiences, neantmoins  
estans ignorans en celles-cy, croyent que toutes cho-  
ses se doiuent gouverner selon les éléuations des lieux  
où ils sont, & c'est en quoy ils se trouuent grande-  
ment trompez: car il y a des changemens si estranges  
en la nature, que ce que nous en voyons nous fait  
croire ce qui en est. Les raisons de cela sont fort di-  
uerses & en grand nombre, qui est cause que ie les  
passeray souz silence. l'ay dit cecy en passant, afin que  
ceux qui viendront après nous, & qui bastiront de  
nouveaux desseins, s'en seruent, & les considerent: de  
sorte que lors qu'ils s'y embarqueront, la ruine &  
la perte d'autrui leur serue d'exemple, & d'appren-  
tissage.

Le troisieme defaut, & le plus preiudiciable, est en ce que fit Ribaus, de n'auoir fait descharger les viures & munitions qu'il auoit apportez pour Laudonniere & ses compagnons, auant que s'exposer au risque de perdre tout, comme il fit (quoy qu'il n'y alast pas pour combattre l'ennemy) mais demeurer tousiours sur la defensiue, aider avec ses hommes à Laudonniere, se fortifier, & attendre de pied ferme ceux qui le viendroient assaillir: pouuant bien iuger que puis que son dessein estoit de prendre le Fort, qu'il deuoit estre plus fort que ceux qui le gardoient, sans s'exposer inconsiderément au peril & à la fortune; & eust mieux fait de recognoistre les forces de l'ennemy auant qu'il l'allast attaquer, & qu'il ne fust assure de la victoire. Mais au contraire ayant mesprisé les conseils de Laudonniere, qui estoit plus experimenté que luy en la cognoissance des lieux, il luy en prit tres-mal.

Dauantage, en telles entreprises les vaisseaux qui portoient les viures & les munitions de guerre pour vne Colonie, doiuent tousiours faire leur routte le plus droit qu'il est possible, sans se detourner pour donner la chasse à quelque autre vaisseau; d'autant que s'il se faut battre, & qu'ils viennent à se perdre, ce malheur ne leur sera pas seulement particulier, mais ils mettent la Colonie en danger d'estre perduë, & les hommes contraints d'abandonner toutes choses, se voyans reduits à souffrir vne mort miserable, causée par la faim, qui les assailliroit faute de viures, pour ne s'estre pourueus & munis du moins pour deux ans, en attendant que la terre soit defrichée, pour nourrir

ceux qui sont dans le pays. Fautes tres-grandes, qui sont semblables à celles qu'ont faites ces nouveaux entrepreneurs, qui n'ont fait défricher aucunes terres, ny trouvé moyen de le faire depuis vingt-deux ans que le pays est habitè; n'ayans eu autre-pensée qu'à tirer profit des pelleteries: & vn iour arriuera qu'ils perdront tout ce que nous y possedons. Ce qui est aisè à iuger, si le Roy n'y fait ordonner vn bon reglement.

Ce sont les plus grands defauts qui se peuuent remarquer és premiers voyages, & les suiuanes n'ont esté guerès plus heureux.

---

*Voyage que fit faire le Sieur de Roberual. Enuoye Alphonse Saintongeois vers Labrador. Son partement: son arriuee. Retourne a cause des glaces. Voyages des estrangers au Nort, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruct. Sa mort. Defaut remarquable en son entreprise.*

## CHAPITRE V.

Alphonse de Saintonge enuoyé vers Labrador par le Sieur de Roberual.

**L**'AN 1541. le Sieur de Roberual ayant renouellé ceste sainte entreprise, enuoya Alphonse Saintongeois (homme des plus entendus au fait de la nauigation qui fust en Frâce de son temps) qui voulut par les descouertes voir & rencônter plus au Nort vn passage vers Labrador. Il fit equiper deux bons vaisseaux de ce qui luy estoit necessaire pour ceste descouuerte, &

partit audit an 1541. Et après auoir nauigé le long des costes du Nort, & terres de Labrador, pour trouuer vn passage qui peust faciliter le cōmerce avec les Orientaux, par vn chemin plus court que celuy que l'on fait par le Cap de bonne esperance, & destroit de Magellan; les obstacles fortunez, & le risque qu'il courut à cause des glaces, le fit retourner sur ses brisées, & n'eut pas plus de quoy se glorifier que Cartier.

Ceste seconde entreprise n'estoit que pour descouurer vn passage, mais l'autre estoit pour le profond des terres, & y habiter, s'il se pouuoit; & ainsi ces deux voyages n'ont pas reüssi. Pour le passage, ie n'allegueray point le discours au long des nations estrangeres qui ont tenté fortune de trouuer passage par le Nort, pour aller aux Indes Oriētales, comme es années 1576. 77. & 78. Messire Martin Forbichet fit trois voyages: sept ans après Hunfroy Gilbert y fut avec 5. vaisseaux, qui se perdit sur l'isle de Sable, où il demeura deux ans. Après Iean Dauis Anglois fit trois voyages, penetra souz le 71. degré, passa par vn destroit appellé au iourd'huy de son nom. Vn autre appellé le Capitaine Georges, en l'an 1590. fit ce voyage, & fut contraint à cause des glaces de s'en retourner sans effect: & quelques autres qui l'ont entrepris, ont eu pareille fortune.

Quant aux Espagnols & Portugais, ils y ont perdu leur temps. Les Hollandois n'en ont pas eu plus certaine cognoissance par la nouvelle Zamble du costé de l'Est, pour trouuer ce passage, que les autres ont perdu tant de temps pour le chercher par l'Occident, au dessus des terres d'ice Labrador.

Son partement.

Arriue aux terres de Labradors.

Les glaces & les risques le contrainct de retourner.

Estrangers qui ont trouuē le passage du Nort pour aller en Orient, 1576.

Voyage de Martin Forbichet, & de Hunfroy Gilbert.

Voyage de Iean Dauis Anglois: L'an 1590. Du Capitaine Georges

Voyages des Espagnols, Portugais, & Hollandois.

Tout cecy n'est que pour faire cognoistre que si ce passage tant desiré se fust trouué, combien cela eust apporté d'honneur à celuy qui l'eust rencontré, & de biens à l'Estat ou Royaume qui l'eust possédé. Puis donc que nous seuls auons iugé ceste entreprise d'un tel prix, elle n'est pas moins à mespriser en ce temps cy, & ce qui ne s'est peu faire par vn lieu, se peut recouurer par vn autre avec le temps, pourueu que sa Majesté vueille assister les entrepreneurs d'un si loüable dessein. Je laisseray ce discours, pour retourner à nos nouveaux conquerans au pays de la nouvelle France.

Bien qu'eust  
causé le pas-  
sage trou-  
ué.

Voyages du  
Marquis de  
la Roche  
sous le re-  
gne du feu  
Roy Hen-  
ry IIII.  
l'an 1598.

Sans fruit.

Mes ses gés  
en l'isle de  
Sable.

Sont con-  
traints de  
demeurer  
sous terre.

Le Sieur Marquis de la Roche de Bretagne poussé d'une sainte enuie d'arborer l'estédart de Iesus Christ, & y planter les armes de son Roy, en l'an 1598. prit commission du Roy Henry le Grand (d'heureuse memoire) qui auoit de l'amour pour ce dessein, fit equiper quelques vaisseaux, avec nombre d'hommes, & un grand attirail de choses necessaires à un tel voyage: mais comme ledit Sieur Marquis de la Roche n'auoit aucune cognoissance des lieux, que par un pilote de nauire appellé Chédotel, du pays de Normandie, il mit les gens dudit Sieur Marquis sur l'isle de Sable, distante de la terre du Cap Breton de 25. lieues au Sud, où cependant les hommes qui resterét en ce lieu avec fort peu de commoditez, furent sept ans abandonnez sans secours que de Dieu, & furent contraints de se tenir comme les renards dans la terre, pour n'y auoir ny bois, ny pierre en celle isle propre à bastir, que le débris & fracas des vaisseaux qui viennent à la coste de ladite isle; & vescuient seulement de la chair des  
boeufs

DE CHAMPLAIN.

bœufs & vaches, qu'ils y trouuerent en quantité, l'y estans sauuez par la perte d'un vaisseau Espagnol qui estoit perdu voulant aller habiter l'isle du Cap Breton & se vestirent de peaux de loups marins, ayans vsé leur habits, & conseruerent les huiles pour leur vsage, avec la pescherie de poisson, qui est abondante autour de ladite isle; iusques à ce que la Cour de Parlement de Rouen par arrest condamna ledit Chédotel d'aller repasser ces pauures miserables, à la charge qu'il auoit la moitié des commoditez de ce qu'ils auroiēt peu practiquer pendant leur sejour en ceste isle, comme cuirs de bœufs, peaux de loups marins, huile, renards noirs, ce qui fut executé: & reuenans en France au bout de sept ans, partie vint trouuer sa Majesté à Paris, qui comanda au Duc de Suintly de leur donner quelques comoditez, comme il fit, iusques à la somme de 50. escus, pour les encourager de s'en retourner.

Cependant le Marquis de la Roche estant à poursuiure en Cour les choses que sa Majesté luy auoit promises pour son dessein, elles luy furent déniées par la sollicitation de certaines personnes qui n'auoient desir que le vray culte de Dieu s'accreeut, ny d'y voir florir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Ce qui luy causa vn tel desplaisir, que pour cela, & autre chose, il se trouua assailly d'une forte maladie, qui l'emporta, après auoir consommé son bien & son travail, sans en ressentir aucun fruit.

En ce sien dessein se remarquent deux defauts; l'vn, en ce que ledit Marquis n'auoit fait descouu-  
rir & recognoistre le lieu par quelque homme entendu en telle affaire, & ou il deuoit aller habiter,

30  
33

Vient de  
chairs de  
bœufs & de  
vaches.

Se vestēt de  
peaux de  
loups ma-  
rins.

Chédotel  
est condam-  
né de lea  
repasser.

Le Roy leur  
fait donner  
quelque ar-  
gent.

Le Marquis  
de la Roche  
ne peut  
iour de ce  
que le Roy  
luy auoit  
promis.

Tombe ma-  
lade, dont il  
meurt.

Defauts en  
son dessein

premier que s'obliger à vne despense excessiue. L'autre, que les enuieux qui estoient en ce temps près du Roy en son Conseil, empescherent l'effect & la bonne volonté qu'auoit sa Majesté de luy faire du bien. Voila comme les Roys sont souuent deceus par ceux en qui ils ont quelque confiance. Les hystoires du temps passé le font assez cognoistre, & ceste-cy nous en peut fournir d'eschantillon. Voicy vn quatriesme voyage rompu, venons au cinquieme.

selou des  
bdesseins  
retiennent  
les Roys de  
reconoistre  
les en-  
trepreneurs

*Voyage du Sieur de Saint Chauuin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le sieur de Mons voyage avec luy. Retour de S. Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin: son entreprise.*

## CHAPITRE VI.

Voyage du  
sieur des  
Chauuin,  
l'an 1599.

**V**N an après, l'an 1599. le Sieur Chauuin de Normandie, Capitaine pour le Roy en la marine, homme tres-expert & entendu au fait de la nauigation ( qui auoit seruy sa Majesté aux guerres passées, quoy qu'il fust de la religion pretendue reformée ) entreprit ce voyage souz la commission de sadite Majesté, à la sollicitation du Sieur du Pont Graué, de Saint Malo ( fort entendu aux voyages de mer, pour en auoir fait plusieurs ) accompagnez d'autres vaisseaux, iusques à Tadoussac, quatre vingts dix lieues à mont la riuiere, lieu où ils faisoient trafic de pelleterie & de castors, avec les Sauvages du pays, qui sy rendoient tous les printemps:

A la sollicitation  
du  
sieur du Pont  
Graué.

ledit du Pont desireux de trouuer moyen de rendre ce trafic particulier, va en Cour rechercher quelqu'un d'autorité & pouuoir eminent auprès du Roy, pour obtenir vne commission, portât que le trafic de ceste riuiere seroit interdit à toutes personnes, sans la permission & consentement de celuy qui seroit pourueu de ladite commission, à la charge qu'ils habiteroient le pays, & y feroient vne demeure. Voila vn commencement de bien faire, sans qu'il en couste rien au Roy, si ce qui est en ladite commission s'effectuë; ayant dessein d'y mener cinq cents hommes, pour s'y fortifier & defendre le pays. Le Roy qui auoit grande confiance en cet entrepreneur, qui neantmoins pretendoit n'y faire que la moindre despense qu'il pourroit, pour souz le pretexte d'habiter, & executer tout ce qu'il promettoit, vouloit priuer tous les sujets du Royaume de ce trafic, & retirer luy seul les castors. Et pour donner vn esclat à ceste affaire, se met en deuoir de l'executer. Les vaisseaux s'equipent de choses les plus necessaires qu'il croit estre propres à son entreprise. Plusieurs personnes d'arts & de mestiers s'achement & se rendent au lieu de Honde fleur lieu de l'embarquement. Ses vaisseaux hors, il met ledit Pont Graué pour son Lieutenant en l'un d'iceux: mais le chef estant de contraire religion, ce n'estoit pas le moyen de bien planter la foy parmy des peuples qu'on veut reduire, & c'estoit à quoy l'on songeoit le moins. Ils nauigent iusques au port de Tadoussac, lieu de la traite, & fut ceste affaire assez mal conduite pour y faire grand progrès. Ils se deliberent d'y faire vne habitatio; lieu le plus desagreable & infructueux

Va en Cour pour obtenir commission du Roy.

Dessein de l'entrepreneur.

N'estant le chef Catholique, ce n'estoit le moyen d'y planter la vraie foy.



qui soit en ce pays, qui n'estant remply que de pins, sapins, bouleaux, montagnes, & rochers presque inaccessible, & la terre tres-mal disposée pour y faire aucun bon labourage, & où les froidures sont si excessiues, que sil y a vne once de froid à 40. lieues à mont la riuere, il y en a là vne liure: aussi combien de fois me suis-ie estonné, ayant veu ces lieux si effroyables sur le printemps;

Froidures  
excessiues  
qui y re-  
quent.

Remon-  
strance du  
Pont Graué  
au Sieur  
Chauuin.

Or comme ledit Sieur Chauuin y vouloit bastir, & y laisser des hommes, & les couvrir contre la rigueur des froidures extremes, ayant sceu du Pont Graué que son opinion n'estoit que l'on y deust bastir, remonstra audit Sieur Chauuin plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuue, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux trois riuieres, pour trouuer les Sauvages, afin de traiter avec eux.

Le sieur de  
Mons voya-  
ge avec le  
sieur Chau-  
uin.

Le Sieur de mons fit le mesme voyage pour son plaisir, avec ledit Sieur Chauuin, qui estoit de la mesme opinion que Graué, qui recognoissant ce lieu estre fort desagreable, eust bien voulu voir plus à mont ledit fleuue. mais quoy que c'en soit, ou le réps ne le permettât pour lors, ou autres considerations qui estoient en l'esprit de l'entrepreneur, fut cause qu'il employa quelques ouuriers à edifier vne maison de plaisance, de quatre toises de long, sur trois de large, de huit pieds de haut, couuerte d'ais, & vne cheminée au milieu, en forme d'un corps de garde, entouré de clayes, (laquelle i'ay veue en ce lieu là) & d'un petit fossé fait dans le sable. Car en ce pays là où il n'ya point de rochers, ce sôt to<sup>s</sup> sables fort mauuais. Il y auoit vn petit

Maison de  
plaisance.

ruisseau au dessous, où ils laisserent 16. hômes, fournis de peu de cōmoditez, qu'ils pouuoient retirer dans le mesme logis, où ce peu qu'il y auoit estoit à l'abâdon des vns & des autres, ce qui dura peu. Les voila bien chaudement pour leur hyuer. Ce qui fut cause que le sieur Chauuin s'en retourna, ne voulant voir, ny découvrir plus auant, comme aussi fit ledit du Pont.

Les sieurs Chauuin & du Pont reuiennēt en France.

Pendant qu'ils sont en France, nos hyuernans cōsomment en bref ce peu qu'ils auoient, & l'hyuer suruenant, leur fit bien cognoistre le changement qu'il y auoit entre la France & Tadoussac: c'estoit la cour du Roy Petault, chacun vouloit commander; la paresse & faincantise, avec les maladies, qui les surprirent, ils se trouuerent reduits en de grandes necessitez, & contraints de s'abandonner aux sauuages, qui charitablement les retirèrent avec eux, & quitterent leur demeure; les vnze moururent miserablement, les autres patissans fort attendans le retour des vaisseaux.

Misere de ceux qui y passent l'hyuer.

Le sieur Chauuin voyant ses gens humer le vent du Saguenay, fort dangereux, poursuit ses affaires pour refaire vn second voyage, qui fut aussi fructueux que le premier. Il en veut faire vn troisieme mieux ordonné; mais il n'y demeure long temps sans estre saisi de maladie, qui l'enuoya en l'autre monde.

Le sieur Chauuin desseigne vn second voyage aussi vtile que le premier.

Ce qui fut à blasmer en ceste entreprised, est d'auoir donné vne commission à vn homme de contraire religion, pour pulluler la foy Catholique, Apostolique & Romaine, que les herétiques ont tant en horreur, & abomination. Voila les defauts que l'auois à dire sur ceste entreprised.

Ce qui est blasnable en ceste entreprised.

*Quatriesme entreprise en la Nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le Sieur de Pont Graue esleu pour le voyage de Tadoussac. L'Autheur se met en voyage. Leur arriuee au Grand sault Saint Louys. Sa difficulté à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage.*

## CHAPITRE VII.

quatriesme  
entreprise  
par le sieur  
Commandeur de  
Chaste.



A quatrieme entreprise fut celle du Sieur Commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, qui estoit homme tres-honorable, bon Catholique, grand seruiteur du Roy, qui auoit dignement & fidelement seruy sa Majesté en plusieurs occasions signalées. Et bien qu'il eust la teste chargée d'autât de cheueux gris que d'années, vouloit encores laisser à la posterité par ceste loüable entreprise, vne remarque tres-charitable en ce dessein, & mesmes s'y porter en personne, pour consommer le reste de ses ans au seruire de Dieu & de son Roy, en y faisant vne demeure arrestée, pour y viure & mourir glorieusement, comme il esperoit, si Dieu ne l'eust retiré de ce mode plustost qu'il ne pensoit; & se pouoit-on bien assurer que souz sa conduite l'heresie ne se fust iamais plantée aux Indes: car il auoit de tres-chrestiens desseins, dont ie pourrois rendre de bons tesmoignages, pour m'auoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose.

souz luy  
l'heresie ne  
pouoit  
prendre racine en la  
nouuelle  
France.

Obtient  
Commission  
du Roy.

Donc après la mort dudit sieur Chauuin, il obtint nouvelle commission de sa Majesté. Et d'autant que

la despense estoit fort grande, il fit vne société avec plusieurs Gentils hommes, & principaux marchands de Rouen, & d'autres lieux, sur certaines conditions. Ce qu'estant fait, ils font equiper vaisseaux tant pour l'execution de ceste entreprise, que pour descourir & peupler le pays. Ledit Pont-Gravé avec commission de sa Majesté (comme personne qui auoit desia fait le voyage, & recognu les defauts du passé) fut élu pour aller à Tadoussac, & promet d'aller iusques au Sault Saint Louys, le descourir, & passer outre, pour en faire son rapport à son retour, & donner ordre à vn second embarquement; & ledit Sieur Commandeur quitter son gouuernement, avec la permission de sa Majesté, qui l'aimoit vniquement, s'en aller au pays de la nouvelle France.

Sur ces entre-faités, ie me trouuay en Cour, venu fraichement des Indes Occidentales, où i'auois esté prés de deux ans & demy, après que les Espagnols furent partis de Blauet, & la paix faite en France, où pendant les guerres i'auois seruy sadite Majesté souz Messieurs le Marechal d'Aumont, de Saint Luc, & Marechal de Brissac. Allant voir de fois à autre ledit Sieur Commandeur de Chaste, iugeant que ie luy pou-

Le Sieur de Pont Gravé esleu pour faire le voya- ge de Tadoussac.

Le Coman- deur de Chaste desira auoir l'Au- theur pour faire voya- ge avec lui,

Ne le peut faire sans commandement du Roy.

lance, que d'une pension de laquelle elle m'honoreroit pour auoir moyen de m'entretenir près d'elle; & que s'il luy en plaisoit parler, & me le commander, que ie l'aurois tres-agreable. Ce qu'il me promit, & fit, & receut commandement de sa Majesté pour faire ce voyage, & luy en faire fidel rapport: & pour cet effect Monsieur de Gesvre Secretaire de ses commandemens, m'expedia, avec lettre adressante audit Pont-Gravé, pour me recevoir en son vaisseau, & me faire voir & recognoistre tout ce qui se pourroit en ces lieux, en m'assitant de ce qui luy seroit possible en ceste entrepryse.

Est expédié par Monsieur de Gesvre, Secretaire des commandemens.

Commence son voyage pour Tadoussac, l'an 1603.

Arrive près le grand sault de S. Louis.

Difficulté à passer ce Sault de S. Louis.

Reconnoist le pays, & le long de la riuere.

Me voila expédié, ie pars de Paris, & m'embarque dans le vaisseau dudit du Pont l'an 1603. nous faisons heureux voyage iusques à Tadoussac, avec de moyennes barques de 12. à 15. tonneaux, & fusmes iusques à vne lieuë à mont le grand-sault Saint Louis. Le Pont-Gravé & moy nous mettons dans vn petit bateau fort léger, avec cinq matelots, pour n'en pouuoir faire nauiger de plus grand, à cause des difficultez. Ayans fait vne lieuë avec beaucoup de peine dans vne forme de lac, pour le peu d'eau que nous y trouuâmes, & estans paruenus au pied dudit Sault, qui se descharge en ce lac, nous iugeâmes impossible de le passer avec nostre esquif, pour estre si furieux, & entre-meslé de rochers, que nous nous trouuâmes contraints de faire presque vne lieuë par terre, pour voir le dessus de ce Sault, n'en pouuans voir d'auantage; & tout ce que nous peusmes faire fut de remarquer les difficultez, tout le pais, & le lög de ladite riuere, avec le rapport des Sauuâges de ce qui estoit dedans les terres, des

res, des peuples, des lieux, & origines des principales riuieres, & notamment du grand fleuue S. Laurent.

le fis dès lors vn petit discours, avec la carte exacte de tout ce que i'auois veu & recognu, & ainsi nous nous en retournaſmes à Tadouſſac, ſans faire que fort peu de progrès: auquel lieu eſtoient nos vaiſſeaux qui faiſoient la traite avec les Sauvages, ce qu'eſtant fait, nous nous embarquaſmes, mettant les voiles au vent, iuſques à ce que nous fuſſions arriuez à Honneſſeur, où ſeuſmes les nouvelles de la mort du Sieur Commandeur de Chaste, qui m'affligea fort, recognoiſſant que mal-aiſément vn autre pourroit entreprendre ceſte entrepriſe, qu'il ne fuſt traueſſé, ſi ce n'eſtoit vn Seigneur de qui l'authorité fuſt capable de repouſſer l'enuie.

Le n'arresté gueres en ce lieu de Honneſſeur, que j'allay trouuer la Maieſté, à laquelle ie fis voir la carte dudit pays, avec le diſcours fort particulier que ie luy en fis, qu'elle eut fort agreable, promettant de ne laiſſer ce deſſein, mais de le faire pourſuiure, & fauoriſer. Voila le cinquieſme voyage rompu par la mort dudit Sieur Commandeur.

En ceſte entrepriſe ie n'ay remarqué aucun defaut, pour auoir eſté bien commencé: mais i'oſçay qu'auiſſe toſt pluſieurs marchands de France qui auoient intereſt en ce negoce, commençoient à faire des plaintes de ce qu'on leur interdisoit le trafic des pelletteries, pour le donner à vn ſeul.

Remarque  
ſur vne car-  
te ce qu'il  
auoit veu.

Leur retrai-  
te apres peu  
de progrès.

Reçoient  
nouuelles  
au ſeuſſent  
de la mort  
du Coman-  
deur de  
Chaste.

Cinquieſme  
voyage rom-  
pu par la  
mort dudit  
Commandeur.

Nul defaut  
en ceſte en-  
trepriſe.

*Voyage du Sieur de Mons. Veu pour suivre le dessein du  
feu Commandeur de Chaste. Obtient commission du  
Roy pour aller descouvrir plus auant vers Midy. S'as-  
socie avec les marchands de Roïen & de la Rochelle.  
L'Ancheur voyage avec luy. Arriuent au Cap de Fléue.  
Descouurent plusieurs ports & riuieres. Le Sieur de  
Poirrincont va avec le Sieur de Mons. Plaintes dudit  
Sieur de Mons. Sa commission reuouée.*

### CHAPITRE VIII.

**A** PRÈS la mort du Sieur Commandeur de  
Chaste, le Sieur de Mons, de Saintonge,  
de la religion pretendue reformée, Gen-  
til-homme ordinaire de la chambre du  
Roy, & Gouverneur de Pons, qui auoit rendu de bons  
seruices à sa Majesté durant toutes les guerres passées,  
en qui elle auoit vne grande confiance, pour sa fideli-  
té, comme il a toujours fait paroistre iusques à sa  
mort, porté d'vn zele & affectio d'aller peupler & ha-  
biter le pays de la nouvelle France, & y exposer sa vie  
& son bien, voulut marcher sur les brisées du feu sieur  
Commandeur audit pays, où il'auoit esté, comme dit  
est, avec le sieur Chauuin, pour le recognoistre, bien  
que ce peu qu'il auoit veu, luy auoit fait perdre la vo-  
lonté d'aller dans le grand fleue Saint Laurent,  
n'ayant veu en ce voyage qu'vn facheux pays, luy  
qui desiroit aller plus au Midy, pour iouir d'vn air  
plus doux & agreable. Et ne s'arrestant aux relations

*Dessein du  
Sieur de  
Mons, de  
poursuure  
celuy du  
feu Com-  
mandeur  
de Chaste.*

*Il auoit ja  
esté au voia-  
ge avec le  
sieur Chau-  
uin.*

quel'on luy en auoit faites, vouloit chercher vn lieu duquel il ne scauoit l'assiette ny la temperature que par l'imagination & la raison, qui trouue que plus vers le Midy il y fait plus chaud. Estant en volenté d'excuter ceste genereuse entreprise, il obtiét commission du Roy l'an 1623. pour peupler & habiter le pays, à condition d'y planter la foy Catholique, Apostolique & Romaine, permettant de laisser viure chacun selon sa religion. Cela estant, il continué la societé avec les marchands de Rouen, de la Rochelle, & autres lieux, à qui la traite de pelleterie estoit accordée par ladite cōmission priuatiuemēt à tous les subiects de sa Majesté. Toutes choses ordonnées, ledit Sieur de Mons fait son embarquement au Hayre de Grace, faisant equiper plusieurs vaisseaux tant pour ledit trafic de pelleterie de Tadoussac, que des costes de la nouvelle France. Il assembla nombre de Gentils-hommes, & de toutes sortes d'artisans, soldats & autres, tant d'vne que d'autre religion, Prestres & Ministres.

Ledit Sieur de Mons me demanda si i'aurois agreable de faire ce voyage avec luy. Le desir que i'auois eu au dernier s'estoit accru en moy, qui me fit luy accorder, avec la licence que m'en donneroit sa Majesté, qui me le permit, pour tousiours en voyant & descouurant, luy en faire fidel rapport. Estans tous à Dieppe, on s'embarque, vn vaisseau va à Tadoussac, ledit du Pōt avec la cōmissio dudit sieur de Mons à Canseau, & le long de la coste vers l'Isle du Cap Breton, voir ceux qui seruiendroient aux defenses de sa Majesté. Le sieur de Mons prend sa route plus à val vers les costes de l'Acadie; & le temps nous fut si favorable,

Obtient cōmission du Roy pour aller descouuir plus quant vers Midy.

S'associe avec des marchands de Rouen & de la Rochelle.

S'embarque au Hayre de Grace.

Assemble nombre de Gentils-hommes, d'artisans, & soldats.

L'Auteur avec permission du Roy voyage avec luy.

S'embarquent à Dieppe.

Chacun prend sa route.



Arriver au  
Cap de la  
Héue.

L'Authcur  
est commis  
à la recher-  
che d'un  
lieu propre  
à habiter.

Decouuerts  
plusieurs  
ports & ri-  
uieres.

Employs  
chacun selon  
son art &  
condition.

Le sieur de  
Poirin  
cont' joint  
avec le sieur  
de Mons.

Plaintes des  
Bretons du  
mauvais  
traitement  
du sieur de  
Mons.

que nous ne fumes qu'un mois à paruenir iusques au Cap de la Héue, où estans, nous passasmes plus outre, cherchans lieu pour y habiter, ne trouuans celuy-cy agreable. Le Sieur de Mons me commit à la recherche de quelque lieu qui fust propre: ce que ie fis avec quelque pilote que ie menay avec moy, où descouurismes plusieurs ports & riuieres, iusques à ce que le dit Sieur de Mons s'arresta en vne isle, qu'il iugea d'assiette forte, & le terroir d'alentour tres-bon, la temperature douce, sur la hauteur de 45.  $\frac{1}{2}$  de latitude, comme Sainte Croix. Il y fait venir ses vaisseaux, employe chacun selon sa condition, & mestier, tant pour les delcharger, que pour se loger promptement. Ses vaisseaux delchargez, il les renuoye au plustost, & le sieur de Poirincourt ( qui estoit venu avec ledit sieur de Mons pour voir le pays, afin de l'habiter, & auoir quel que lieu de luy, en vertu de la cōmissiō ) s'en retourna. Mais laissons-le aller, en attendant si nous aurons meilleur marché des froidures, que ceux qui hyuernerent à Tadoussac. Nos vaisseaux estans retournez en France, ouïrent vn nombre infiny de plaintes tant des Bretons, Basques, que autres, de l'excez & mauvais traitement qu'ils receuoient aux costes, par les Capitaines dudit Sieur de Mons, qui les prenoit, & empeschoit de faire leur pesche, les priuans de l'usage des choses qui leur auoient tousiours esté libres: de sorte que si le Roy n'y apportoit vn reglement, toute ceste navigation s'en alloit perdre, & ses douanes par ce moyen diminuées, leurs femmes & enfans pauures & miserables, & contrains à mendier leurs vies. Requestes sont presentées à ce sujet, mais l'enuie & les crions

ries ne cessent point; il ne manque en Cour de personnes qui promettent que pour vne somme de deniers l'on seroit casser la commission du Sieur de Mons. Ceste affaire se pratique en telle façon, que ledit Sieur de Mons ne sceut si bien faire, que la volonté du Roy ne fust destournée par quelques personages qui estoient en credit, qui luy auoient promis d'entretenir trois cents hommes audit pays. Doncques en peu de temps la commission de la Majesté fut reuokée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut, sans que sadite Majesté en sceust rien. Cependant, pour recompense de trois ans que le Sieur de Mons auoit consommé, avec vne despen-  
 se de plus de 100000. liures, en la premiere desquelles trois années il souffrit beaucoup, & endura de grandes incommoditez à cause des rigueurs du froid, & la longue durée des neiges de trois pieds de haut, durant cinq mois, bien que l'on puisse aborder en tout temps aux costes où la mer ne gele point, si ce n'est à l'entrée des riuieres qui charrient des glaces qui vont se charger en la mer. Outre cela, presque la moitié de ses hommes moururent de la maladie de la terre, & fut contraint de faire reuenir le reste de ses gens, avec le Sieur de Poitricourt, qui en ceste année estoit son Lieutenant; car le Pont Graué l'auoit esté l'an precedent.

Voila tous les desseins du Sieur de Mons rompus, lequel s'estoit promis d'aller plus au Midy pour faire vne habitation plus saine & temperée que l'Isle de Sainte Croix, où il auoit hyuerné, & depuis l'on fut au port Royal, où l'on se trouua vn peu mieux, pour

Crieries  
de luy.

Commiss.  
du sieur de  
Mons re-  
uokée par  
argent.

Le sieur de  
Mons souff-  
rit beau-  
coup en la  
premiere  
année de  
son voyage.

La plupart  
de ses hom-  
mes mourut  
de maladie.

1607.

Retour du  
Sieur de Poi-  
trincourt.

Desseins du  
Sieur de  
Mons tous  
rompus.

Est recom-  
pensé du  
Roy.

n'auoir trouué l'hyuer si aspre, souz la hauteur de 45. degrez de latitude. Pour recompense de ses pertes, luy fut ordonné par le Conseil de sa Majesté 6000. liures, à prendre sur les vaisseaux qui iroient trafiquer des pelleteries.

Despense  
excessiue  
qu'il a faite.

Mais quelle despense luy eust-il fallu faire en tous les ports & havres, pour recouurer ceste somme, s'informer de ceux qui auroient traité, & le departemēt qu'il faudroit, sur plus de quatre vingts vaisseaux qui frequentent ces costes? c'estoit luy donner la mer à boire, en faisant vne despense qui eust surmonté la recepte, comme il en a bien apparu. Car ledit Sieur de Mons n'en a presque rien retiré, & a esté contrainct de laisser aller cet arrest comme il a peu. Voila comme ces affaires surēt mesnagées au Conseil de sa Majesté: Dieu face pardon à ceux qu'il a appellez, & amender ceux qui sont viuans. Hé bon Dieu/ qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se reuoque de la façon, sans iuger meurement des affaires, premier que d'en venir là? ceux qui ont le moins de cognoissance crient le plus fort, & en veulent plus sçauoir que ceux qui en auront vne parfaite experience; & ne parlent que par cnuie, ou pour leur interest particulier, sur de faux rapports & apparences, sans s'en informer dauantage.

Grand mal  
de cōmet-  
tre telles  
affaires à  
gens qui  
ont peu de  
cognois-  
sance,

Deux reli-  
gions con-  
traires en  
fait de  
voyages, ne  
font grand  
fruct pour  
la gloire de  
Dieu.

Il se trouue quelque chose à redire en ceste entre-prise, qui est, en ce que deux religions contraires ne font iamais vn grand fruct pour la gloire de Dieu parmy les Infideles, que l'on veut conuertir. I'ay veu le Ministre & nostre Curé s'entre-battre à coups de poing, sur le differend de la religion. Je ne sçay pas qui estoit le plus vaillant, & qui donnoit le meilleur

coup, mais ie scay tres-bié que le Ministre se plaignoit quelquefois au Sieur de Mons d'auoir esté battu, & vuidoient en ceste façon les points de controuerse. Ie vous laisse à penser si cela estoit beau à voir; les Sauvages estoient tantost d'un costé, tantost de l'autre, & les François meslez selon leur diuerse croyance, disoient pis que pendre de l'une & de l'autre religion, quoy que le Sieur de Mons y apportast la paix le plus qu'il pouuoit. Ces insolences estoient veritablement vn moyen à l'infidele de le rendre encore plus endurcy en son infidelité.

Or puis que ledit Sieur de Mons n'auoit voulu aller habiter au fleuue Sainct Laurent, il deuoit enuoyer recognoistre vn lieu propre pour y jester les fondemens d'une Colonie, qui ne fust subiecte à estre delaissee, comme celle de Saincte Croix, & Port Royal, où personne n'y cognoissoit rien, & deuoit faire vne despense de quatre à cinq mille liures, pour estre assureé du lieu, & mesme dōner charge d'y passer vn hyuer, pour cognoistre ce climat. Cela estant, il n'y a point de doute que le terroir, & la chaleur correspondans à quelque bonne temperature, l'on s'y fust arresté. Et bien que la commission dudit sieur de Mons eust esté reuoquée, l'on n'eust pas laissé d'habiter le pays en trois ans & demy, comme l'on auoit fait en l'Acadie, & eust-on assez défriché de terre, pour se pouoir passer des commoditez de France. Que si ces choses eussent esté bien ordonnées, peu à peu l'on s'y fust habitué, & les Anglois & Flamens n'auroiēt iouy des lieux qu'ils ont surpris sur nous, qui s'y sont establis à nos despens.

Despensé  
nécessaire  
au Sieur de  
Mons, à  
s'assseurer  
des lieux,  
pour hy-  
uerner.

45 LES VOYAGES DV SIEVR DE CH.

Il ne sera hors de propos pour contenter le Lecteur curieux, & principalement les voyageurs de mer, de descrire les descouvertes de ces costes, pendant trois ans & demy que ie fus à l'Acadie, tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au port Royal, où i'eus moyen de voir & descourir le tout, comme il se verra au Liure suiuant.

*Fin du premier Liure.*



E CH.  
er lelecteur  
s de mer, de  
endant trois  
habitation  
eus moyen  
se verra au

LES VOYAGES  
DV SIEVR DE  
CHAMPLAIN.  
LIVRE SECON D.

*Description de la Héue, Du port au Monton. Du port du  
Cap Negré, Du Cap de Baye de Sable, De l'isle aux  
Cormorans. Du Cap Faurchu, De l'isle Langue, De la  
Baye Sainte Marie, Du port de Sainte Marguerite,  
& de toutes les choses remarquables qui sont le long de  
la coste d'Acadie.*

CHAPITRE PREMIER.

**D**E Cap de la Héue est vn lieu où il y a vne Baye du  
Cap de la  
Héue. Baye, où sont plusieurs isles couuertes de  
sapins, & la grande terre de chesnes, or-  
meaux, & bouleaux. N'est à la coste d'A-  
cadie par les 44. degrez, & cinq minutes de latitude,  
& 16. degrez 17. minutes de declinaison de la Guide,  
aymant, distant à l'Est nordest du Cap Breton 75.  
lieues.

Port au  
Mouron.

A sept lieues de cestuy-cy s'en trouue vn autre appelé le Port au Mouton, où sont deux petites riuieres par la hauteur de 44. degrez, & quelques minutes de latitude, dont le terroir est fort pierreux, remply de rillis & de bruyeres. Il y a quantité de lapins, & bon nombre de gibbier, à cause des estangs qui y sont.

Cap Negré.

Fort dan-  
gereux.

Allant le long de la coste, se voit aussi vn port tres-bon pour les vaisseaux, & au fonds vne petite riuere, qui entre assez auant dans les terres, que ie nommay le port du Cap Negré, à cause d'vn rocher qui de loin en a la semblance, lequel est esleué sur l'eau proche d'vn cap où nous passasmes le mesme iour, qui en est à quatre lieues, & à dix du port au Mouton. Ce cap est fort dangereux, à raison des rochers qui jettent à la mer. Les costes que ie veis iusques là sont fort basses, couuertes de pareil bois qu'au cap de la Héue, & les isles routes remplies de gibbier. Tirant plus outre, nous fusmes passer la nuit à la Baye de Sable, où les vaisseaux peuent mouïller l'anchre, sans aucune crainte de danger.

Du Cap de  
Sable.Ile des Cor-  
morans.

Le cap de Sable, distant de deux bonnes lieues de la Baye de Sable, est aussi fort dangereux, pour certains rochers & batteures qui jettent presque vne lieue à la mer. De là on va en l'isle aux Cormorans, qui en est à vne lieue, ainsi appelée à cause du nombre infini qu'il y a de ces oiseaux, & remplismes vne barrique de leurs œufs: & de ceste isle faisant l'ouëst environ six lieues trauersant vne baye qui fuit au nord deux ou trois lieues, l'on rencôtre plusieurs isles qui jettent deux ou trois lieues à la mer, lesquelles peuent contenir les vnes deux, les autres trois lieues, & d'autres moins, se-

lon que i'ay peu iuger. Elles sont la plus-part fort dangereuses à aborder aux grands vaisseaux, à cause des grandes marées, & des rochers qui sont à fleur d'eau. Ces isles sont remplies de pins, sapins, bouleaux, & de trembles. Vn peu plus outre, il y en a encores quatre. En l'vne y a si grande quantité d'oiseaux, appelez tangueux, qu'on les peut tuer aisément à coups de bâton. En vne autre y a des loups marins. Aux deux autres il y a vne telle abondance d'oiseaux de différentes especes, qu'on ne pourroit se l'imaginer, si l'on nel'auoit vëu, comme cormorans, canards de trois sortes, oyes, marmettes, outardes, perroquets de mer, beccacines, vautours, & autres oiseaux de proye: mauues, alloüettes de mer de deux ou trois especes: herons, goillans, courlieux, pies de mer, plongeons, huats, appoils, corbeaux, grücs, & autres sortes, lesquels y font leurs nids. Le les nommay isles aux loups marins. Elles sont par la hauteur de 43. degrez & demy de latitude, distantes de la terre ferme, ou cap de Sable, de quatre à cinq lieues. De là l'on va à vn cap que i'appellay le port Fourchu, d'autant que sa figure est ainsi, distant des isles aux loups marins cinq à six lieues. Ce port est fort bon pour les vaisseaux en son entrée, mais au fonds il asseche presque tout de basse mer, fors le cours d'vne petite riuere, toute enuironnée de prairies, qui rendent ce lieu assez agreable. La pesche de morües y est bonne auprès du port; faisant le nort dix ou douze lieues sans trouuer aucun port pour les vaisseaux, sinõ quantité d'ances, ou playes tres-belles, dont les terres semblent estre propres pour cultiuier. Les bois y sont tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de sapins,

Ides pen-  
ples de  
pins, sapins,  
bouleaux, J  
& de trem-  
bles.

Oyseaux en  
grande a-  
bondance.

Leur hau-  
teur & lar-  
geur.

Port Four-  
chu.

Pesche de  
morües.

Bois tres-  
beaux.



Ceste coste est fort saine, sans isles, rochers, ne basés, de sorte que selon mon iugement les vaisseaux y peuuent aller en assurance. Estans esloignez vn quart de lieue de la coste, ie fus à vne isle, qui s'appelle l'isle Longue, qui gist nort nordest, & sur surouest, laquelle fait passage pour aller dedans la grande baye Françoisé, ainsi nommée par le sieur de Mons.

Isle Longue.

Salogueur.

Ceste isle est de six lieues de long, & a en quelques endroits prés d'vne lieue de large, & en d'autres vn quart seulement. Elle est remplie de quantité de bois, comme pins, & bouleaux. Toute la coste est bordée de rochers fort dangereux, & n'y a point de lieu propre pour les vaisseaux, qu'au bout de l'isle quelques petites retraites pour des chaloupes, & trois ou quatre illets de rochers, où les Sauvages prennent force lours marins. Il y court de grandes marées, & principalement au petit passage de l'isle, qui est fort dangereux pour les vaisseaux, s'ils vouloient se mettre au hazard de le passer.

Abonde en bois & bouleaux.

Du passage de l'isle Longue faisant le nordest deux lieues, y a vne anse où les vaisseaux peuuent anchrer en seureté, laquelle a vn quart de lieue ou environ de circuit. Le fonds n'est que vase, & la terre qui l'environne est toute bordée de rochers assez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent tres-bonne, selon le rapport d'vn Mineur appellé maistre Simon, qui estoit avec moy. A quelques lieues plus outre est aussi vne petite riuere, nommé du Boulay, où la mer monte demie lieue dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement surgir des nauires du port de cent tonneaux. A vn quart de lieue d'icelle il y a vn port bon pour les

Mine d'argent dans vne anse.

vaisseaux, où nous trouuâmes vne mine de fer, que le Mineur iugea rendre cinquante pour cent. Tirant trois lieues plus outre au nordest, y a vne autre mine de fer assez bonne, proche de laquelle il y a vne riuere enuironnée de belles & agreables prairies. Le terroir d'alentour est rouge comme sang. Quelques lieues plus auant il y a encores vne autre riuere qui asseche de basse mer, horsmis son cours qui est fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceste baye y a vn achenal qui asseche aussi de basse mer, autour duquel y a nombre de prez, & de bonnes terres pour cultiuer, toutesfois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les sortes que j'ay dit cy dessus. Ceste baye peut auoir depuis l'isle Longue iusques au fonds enuiron six lieues. Toute la coste des mines est terre assez haute, decoupée par caps, qui paroissent ronds, aduancans vn peu à la mer. De l'autre costé de la baye au suest, les terres sont basses & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en son entrée vn banc par où il faut passer, qui a de basse mer brasse & demie d'eau, & l'ayant passé, on en trouue trois, & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn islet de cailloux qui couure de plaine mer. Ce lieu va demie lieue dans les terres. La mer y baisse de trois brasses, & y a force coquillages, comme moules, coques, & bregaux. Le terroir est des meilleurs que j'aye veu : & nommay ce port, le port Sainte Marguerite. Toute ceste coste du suest est terre beaucoup plus basse que celle des mines, qui ne sont qu'à vne lieue & demie de la coste du port de Sainte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieues en son entrée. Le

Mine de  
fer.

Terroir  
rouge cõ-  
me sang.

Prairies  
pleines de  
beaux ar-  
bres.

Islet de  
cailloux.

Port de S.  
Margu-ri-  
te.

54 LES VOYAGES DV SIEVR  
pris la hauteur en ce lieu, & la trouuay par les 45. de-  
grez & demy, & vn peu plus de latitude, & 17. degrez  
16. minutes de declinaison de la Guide-aymant. Ceste  
baye fut nommée la baye Sainte Marie.

Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy.  
De l'isle Haute. Du port aux mines. De la grande baye  
Françoise. De la riuere saint Jean, & ce que nous  
auons remarqué depuis le port aux mines iusques à icelle.  
De l'isle appelée par les Sauvages Manthane. De la  
riuere des Etechemins, & de plusieurs belles isles. qui y  
sont. De l'isle de Sainte Croix, & autres choses remar-  
quables d'icelle coste.

## CHAPITRE II.

**D**V passage de l'isle Longue, mettant le cap  
au nordest 6. lieues, il y a vne anee où les  
vaisseaux peuuent mouiller l'ancre à 4. 5.  
6. & 7. brasses d'eau. Le fonds est sable. Ce  
lieu n'est que comme vne rade. Continuant au mesme  
vent deux lieues, l'on entre en l'vn des beaux ports qui  
soit en toutes ces costes, où il pourroit grand nombre  
de vaisseaux en seureté. L'entrée est large de 800. pas,  
& la profondeur de 25. brasses d'eau; a deux lieues de  
long, & vne de large, que ie nommay port Royal, où  
descendent trois riuieres, dont il y en a vne assez gran-  
de, tirant à l'est, appelée la riuere de l'Equille, qui est  
vn petit poisson de la grâdeur d'vn esplan, qui l'y pes-  
ché en quantité; comme aussi on fait du harane, &  
plusieurs autres sortes de poissons qui y sont en abô-

Port royal,  
où descen-  
dent trois  
riuieres.

Riuere de  
l'Equille.

dance en leurs saisons. Ceste riuere a près d'un quart de lieue de large en son entrée, où il y a vne isle, laquelle peut contenir demie lieue de circuit, remplie de bois ainsi que tout le reste du terroir, comme pins, sapins, pruches, bouleaux, trembles, & quelques chesnes qui sont parmy les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite riuere, l'une du costé du nord, l'autre au sud de l'isle. Celle du nord est la meilleure, où les vaisseaux peuuent mouiller l'anchre à l'abry de l'isle à 5. 6. 7. & 8. brasses d'eau: mais il faut se donner garde de quelques basés qui sont tenat à l'isle, & à la grande terre, fort dangereuses, si on n'a reconnu l'achenal.

Le fus 14. ou 15. lieues où la mer monte, & ne va pas beaucoup plus auant dedans les terres pour porter bateaux. En ce lieu elle contient 60. pas de large, & environ brasse de demie d'eau. Le terroir de ceste riuere est rempli de force chesnes, fresnes, & autres bois. De l'entrée de la riuere iusques au lieu où nous fusmes, y a nombre de prairies, mais elles sont inondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui traouersent d'une part & d'autre, par où des chaloupes & bateaux peuuent aller de plain mer. Dedans le port y a vne autre isle, distante de la premiere près de deux lieues, où il y a vne autre petite riuere qui va assez auant dedans les terres, que i'ay nommée la riuere Saint Antoine. Son entrée est distante au fond de la baie Sainte Marie d'environ quatre lieues par le trauers des bois. Pour ce qui est de l'autre riuere, ce n'est qu'un ruisseau rempli de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit, pour le peu d'eau. Ce

Son terroir  
rempli de  
chesnes,  
fresnes, &  
autres bois.

Riuere S.  
Antoine.

LES VOYAGES DV SIEVR

lieu est par la hauteur de 45. degrez de latitude, & 17. degrez 8. minutes de declinaison de la Guide-aimant.

Passant du port Royal, marquant le cap au nord est 2. ou 10. lieues, rangeant le costé de port Royal, ie tra- uerfay vne partie de la Baye, comme par quelque 5. ou 6. lieues, iusques à vn lieu qui ay nomme le Cap des deux Bayes, & passay par vne isle qui en est à vne lieue, laquelle contient autant de circuit, & est de 40. ou 45. toises de haut, toute entourée de gros rochers, hormis en vn endroit qui est en bas, au pied duquel y a vn estang d'eau salee, qui vient par dessous vne pointe de cailloux, ayant la forme d'vn esperon. Le dessus de l'isle est plat, couuert d'arbres, avec vne fort belle source d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuiure. De là i'allay à vn port qui en est à vne lieue & demie, où il y a aussi vne mine de cuiure. Ce port est souz les 45. degrez deux tiers de latitude, lequel asseche de basse mer. Pour entrer dedás il faut ballizer & recognoistre vne batture de sable qui est à l'entrée, laquelle va rangeant vn canal, suiuant l'autre costé de terre ferme, puis on entre dans vne Baye qui contient prés d'vne lieue de long, & demie de large. En quelques endroits le fonds est vaseux & sablonneux, & les vaisseaux y peuuent eschoüer. La mer y pert & croist de 4. à 5. brasses. Ce Cap des deux Bayes où est le port aux mines est ainsi appellé, parce qu'au nort & sud dudit cap y a deux Bayes qui courent vers l'est nord est, & nord est quelques 12. à 15. lieues, & y a vn destroit à chaque Baye qui ne contient plus de demie lieue de large. Cela passé, il se fait tout d'vn coup d'environ 4. à 5. lieues. Il y a quelques isles en ceste Baye,

Cap des 2. Bayes.

Isles entourées de gros rochers.

où il y a des estangs, & deux ou trois petites riuieres qui y descendent avec les canaux des Sauvages, qui y vont à Tregaté, & Misamichy dans le golphe Saint Laurent, partie par eau, partie par terre.

Tout le pays que j'ay veu depuis le petit passage de l'isle Longue rangeant la coste, ne sont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaisseaux se puissent mettre en seureté ; sinon le port Royal. Le pays est rempli de quantité de pins & bouleaux, & à mon aduis n'est pastrop bon.

Ce pays est  
plein de  
pins & de  
bouleaux.

Nous fismes l'ouest deux lieues iusques au Cap des deux Bayes, puis le nord cinq ou six lieues, & trauerfismes l'autre Baye. Faisant l'ouest quelques six lieues, y a vne petite riuere, à l'entrée de laquelle y a vn cap assez bas, qui aduance à la mer, & vn peu dans les terres vne montagne qui a la forme d'vn chapeau de Cardinal. En ce lieu y a vne mine de fer, & n'y a anchrage que pour des chaloupes. A quatre lieues à l'ouest sur l'ouest y a vne pointe de rocher qui aduance vn peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui sont fort dangereuses. Proche de la pointe y a vne ancre qui a environ demie lieue de circuit, en laquelle est vne autre mine de fer, qui est tresbonne. A quatre lieues encores plus auant y a vne belle Baye qui entre dans les terres, où au fonds y a trois isles & vn rocher; deux sont à vne lieue du cap tirant à l'ouest, & l'autre est à l'emboucheure d'vne riuere des plus grandes & profondes que i'eusse encores veu, que ie nommay la riuere Saint Jean, pource que ce fut ce iour là que j'y arriuy, & des Sauvages elle est appelée Ouygoudy. Ceste riuere est dangereuse, si on ne recognoist bien

certaines pointes & rochers qui sont des deux costez. Elle est estroite en son entrée, puis vient à s'ellargir, & ayant doublé vne pointe elle estressit derechef, & fait comme vn sault entre deux grands rochers, où l'eau y court d'vne si grande vistesse, qu'en y jettant du bois, il en fonce en bas, & ne le voit on plus: mais attendant la plaine mer, l'on peut passer fort aisément ce destroit, & lors elle s'ellargit enuiron vne lieue par aucuns endroits, où il y a trois isles, ausquelles y a grande quantité de prairies & beaux bois, comme chesnes, hestres, noyers, & lambruches de vignes sauvages. Les habitans du pays vont par icelle riuere iusques à Tadoussac, qui est dans la grande riuere de Saint Laurent, & ne passent que peu de terre pour y paruenir. De la riuere Saint Jean iusques à Tadoussac y a 65. lieues. A l'entrée d'icelle, qui est par la hauteur de 45. degrez deux tiers, y a vne mine de fer. Les chaloupes ne peuuent aller plus de quinze lieues dans ceste riuere, à cause des saults qui ne se peuuent nauiger que par les canaux des Sauvages.

Tadoussac  
est en la  
grande ri-  
uere saint  
Laurent.

Oiseaux  
appellez  
margos.

L'isle de  
Manthane.

De la riuere Saint Jean ie fus à quatre isles, en l'vne desquelles y a grande quantité d'oiseaux appellez margos, dont les petits sont aussi bons que pigeon-neaux. Ceste isle est esloignée de la terre ferme de trois lieues. Plus à l'ouest y a d'autres isles: entre autres vne contenant six lieues, qui s'appelle des Sauvages Manane, au sud de laquelle il y a entre les isles plusieurs ports, bons pour les vaisseaux. Des isles aux Margos ie fus à vne riuere en la grande terre, qui s'appelle la riuere des Etechemins, nation de Sauvages ainsi nommée en leur pays, & passe-t'on par si grande quantité

d'isles, assez belles, que ie n'en ay peu scauoir le nombre; les vnes contenans deux lieues, les autres trois, les autres plus ou moins. Elles sont toutes en vn cul de sac, qui contient à mon iugemēt plus de quinze lieues de circuit, y ayāt plusieurs endroits bons pour y mettre tel nombre de vaisseaux que l'on voudra; autour desquelles y a bonne pescherie de mollusques, saulmons, bars, harans, flaitans, & autres poissons en grand nombre. Faisant l'ouest norouest trois lieues par les isles, l'on entre dans vne riuere qui a presque demie lieue de large en son entrée, où ayant fait vne lieue ou deux, il y a deux isles; l'vne fort petite proche de la terre de l'ouest; & l'autre au milieu, qui peut auoir huit ou neuf cents pas de circuit, éléuée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors vn petit endroit d'vne pointe de sable & terre grasse, laquelle peut seruir à faire briques, & autres choses necessaires. Il y a vn autre lieu à couuert pour mettre des vaisseaux de quatre vingts à cent tonneaux, mais il assèche de basse mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, erables, & chesnes. De soy elle est en fort bonne scituation, & n'y a qu'vn costé où elle baisse d'environ 40. pas, qui est aisé à fortifier: les costes de la terre ferme estans des deux costez éloignées d'environ neuf cents à mille pas, les vaisseaux ne pourroient passer sur la riuere qu'à la mercy du canon d'icelle, qui est le lieu que l'on iugea le meilleur, tant pour la scituation, bon pays, que pour la communication que l'on pretendoit avec les Sauvages de ces costes, & du dedans des terres, estans au milieu d'eux, lesquels avec le temps on esperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les

Cul de sac  
de quinze  
lieues.



Isle de Sain-  
te Croix.

vn contre les autres, pour en tirer à l'aduenir du ser-  
uice, & les reduire à la foy Chrestienne. Ce lieu fut  
nommé par le sieur de Mons l'isle Sainte Croix. Pas-  
sus outre, on voit vne grande baye en laquelle y  
a deux illes, l'vne haute, & l'autre platte, & trois riuie-  
res, deux mesme, dont l'vne tire vers l'Orient, &  
l'autre au nord, & la troisieme grande, qui va vers  
l'Occident: c'est celle des Etecheminis. Allant dedans  
icelle de deux neues, il y a vn fault d'eau, où les Sauvages  
portent leurs canaux par terre enuiron 500 pas, puis  
r'entrent dedans icelle, d'où en après en trauerfant vn  
peu de terre, on va dans la riuere de Norembegue &  
de Saint Iean. En ce lieu du fault les vaisseaux ne peu-  
uent passer, à cause que ce ne sont que rochers, & qu'il  
n'y a que 4. à 5. pieds d'eau. En May & Iuin il s'y prend  
si grande abondance de haranes & bars, que l'on y en  
pourroit charger des bateaux. Le terroir est des plus  
beaux, & y a 15. ou 20. arpents de terre défrichée. Les  
Sauages s'y retirent quelquefois cinq ou six semaines  
durant la pesche. Tout le reste du pays sont forests  
fort espoisses. Si les terres estoient défrichées, les grains  
y viendroient fort bien. Ce lieu est par la hauteur de  
45. degrez vn tiers de latitude, & 17. degrez 32. minures  
de declinaison de la Guide-aymant. En cet endroit y  
a été faite l'habitation en l'an 1604.

Vaisseaux  
ne peuvent  
passer au  
fault d'eau  
de cette isle  
à cause des  
rochers.

De la coste, peuples, & riuere de Norembegue.

CHAPITRE III.

**D**E ladite riuere de Sainte Croix continuant le long de la coste faisant enuiron 25. lieues, passasmes par vne grande quantité d'isles, bancs, battures, & rochers, qui jettent plus de 4. lieues à la mer par endroits, que ie nommay les isles rangées, la plus-part desquelles sont couuertes de pins & sapins, & autres meschans bois. Parmi ces isles y a force beaux & bons ports, mais mal agreables; & passay proche d'vne isle qui contient enuiron 4. ou 5. lieues de long. De ceste isle iusques au nord de la terre ferme il n'y a pas cent pas de large. Elle est fort haute, & coupée par endroits, qui paroissent, estant en la mer, comme 7. ou 8. montagnes rangées les vnnes proches des autres. Le sommet de la plus-part d'icelles est desgarni d'arbres, parce que ce ne sont que rochers. Les bois ne sont que pins, sapins, & bouleaux. Je l'ay nommée l'isle des Monts-deserts. La hauteur est par les 44. degrez & demy de latitude.

Force ports  
dans ces  
isles.

Isle des  
Monts-  
deserts

Les Sauvages de ce lieu m'as fait alliance avec nous, ils nous guiderét en leur riuere de Pemotagoit, ainsi d'eux appellée, où ils nous dirent que leur Capitaine nommé Bessabez, estoit chef d'icelle. Je croy que ceste riuere est celle que plusieurs Pilotes & Historiens appellent Norembegue, & que la plus-part ont escrit estre grande & spacieuse, avec quantité d'isles, & son entrée par la hauteur de 43. &  $\frac{1}{4}$  & demy, & d'autres

Riuere de  
Norem-  
begue.

62 LES VOYAGES DV SIEVR

par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaison, ie n'en ay leu ny ouy parler à personne. On décrit aussi qu'il y a vne grande ville fort peuplée de Sauvages adroits & habiles, ayans du fil de cotton. Le m'assure que la plus-part de ceux qui en font mention ne l'ont veü, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'en sçauoient pas plus qu'eux. Je croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'emboucheure, à cause qu'en effect il y a quantité d'isles, & qu'elle est par la hauteur de 44. degrez de latitude en son entrée, comme ils disent: mais qu'aucun y ait iamais entré, il n'y a point d'apparence, car ils l'eussent décrit d'une autre façon, afin d'oster beaucoup de gens de ce doute. Je diray donc au vray ce que j'en ay recognu & veu depuis le commencement iusques où i'ay esté.

Premierement en son entrée il y a plusieurs isles estoignées de la terre ferme 10. ou 12. lieues, qui sont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaison de la Guide-aymant. L'isle des Monts-deserts fait vne des pointes de l'emboucheure, tirant à l'est; & l'autre est vne terre basse appelée des Sauvages Bedabedec, qui est à l'ouest d'icelle, distantes l'une de l'autre neuf ou dix lieues: & presque au milieu à la mer y a vne autre isle fort haute & remarquable, laquelle pour ceste raison i'ay nommée l'isle haute. Tout autour il y en a vn nombre infiny de plusieurs grandeurs & largeurs, mais la plus grande est celle des Monts-deserts. La pesche du poisson de diuerses sortes y est fort bonne, comme aussi la chasse du gibbier. A deux ou trois lieues de la pointe

L'isle des  
Monts-de-  
serts fait v-  
ne pointe  
de l'embou-  
cheure de  
cette riuie-  
re.

La pesche  
du poisson  
y est fort  
bonne.

DE CHAMPLAIN.

de Bedabedec, rangeant la grande terre au nord, dedans icelle riuere, ce sont terres fort hautes qui paroissent à la mer en beau temps 12. à 15. lieues. Venant au sud de l'isle haute, en la rangeât comme d'un quart de lieue, où il y a quelques battures qui sont hors de l'eau, mettant le cap à l'ouest iusques à ce que l'on ouvre toutes les montagnes qui sont au nord d'icelle isle, vous vous pouuez assurer qu'en voyant les huit ou neuf decoupées de l'isle des Monts. deserts, & celle de Bedabedec, l'on fera le trauers de la riuere de Norembegue, & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nord, qui est sur les plus hautes montagnes dudit Bedabedec, & ne verrez aucunes isles deuant vous, & pouuez entrer seurement, y ayant assez d'eau, bien que voyez quantité de brisans, isles & rochers à l'est & ouest de vous. Il faut les euitier la sonde en la main, pour plus grande seureté; & croy, à ce que j'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuere par autre endroit, sinon avec des petits vaisseaux ou chaloupes: car (comme i'ay dit cy-dessus) la quantité des isles, rochers, bafes, bancs & brisans y sont de toutes parts en sorte, que c'est chose estrange à voir.

Moyé d'entrer en ce-  
te riuere.

Or pour reuenir à la continuation de nostre route, entrant dans la riuere il y a de belles isles qui sont fort agreables, comme des prairies. Je fus iusques à un lieu où les Sauvages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieue de large, & à quelque deux cents pas de la terre de l'ouest y a un rocher à fleur d'eau, qui est dangereux. De là à l'isle haute y a quinze lieues: & depuis ce lieu estroit (qui est la moindre largeur que nous eussions trouuée) après auoir fait enui-

Belles isles  
autour d'icelle.

ron 7. ou 8. lieues, nous rencontraſmes vne peſſite ri-  
 uiere, où auprès il fallut mouïller l'anchre; d'autât que  
 deuant nous y viſmes quantité de rochers qui deſcou-  
 urent de baſſe mer; & auſſi que quand nous euſſions  
 voulu paſſer plus auant, il euſt eſté impoſſible de faire  
 demie lieuë; à cauſe d'vn fault d'eau qu'il y a, qui vient  
 en talus de quelque 7. à 8. pieds, que ie veis allant de-  
 dans vn canau, avec les Sauvages que nous auions, &  
 n'y trouuaſmes de l'eau que pour vn canau: mais paſſé  
 le fault, qui a environ deux cents pas de large, la riuie-  
 re eſt belle & plaiſante, juſques au lieu où nous auions  
 mouïllé l'anchre. Le mis pied à terre pour voir le pays,  
 & allant à la chaeſſe ie le trouuay fort plaiſant & agrea-  
 ble en ce que j'y fis de chemin, & ſemble que les cheſ-  
 nes qui y ſont ayent eſté plantez par plaiſir. I'y veis  
 peu de ſapins, mais bien quelques pins à vn coſté de la  
 riuiere; tous cheſnes à l'autre; & vn peu de bois taillis  
 qui ſ'eſtendent fort auant dans les terres: & diray que  
 depuis l'entrée où ie fus, qui ſont environ 25. lieues, ie  
 ne veis aucune ville, ny village, ny apparence d'y en  
 auoir eu, mais bien vne ou deux cabannes de Sauua-  
 ges, où il n'y auoit perſonne, leſquelles eſtoient faites  
 de la meſme façon que celles des Souriquois, couter-  
 tes d'eſcorces d'arbres; & à ce que i'ay peu iuger, il y a  
 peu de Sauvages en icelle riuiere, qu'on appelle auſſi  
 Pemetegoit. Ils n'y viennent non plus qu'aux iſles,  
 que quelques mois en eſté durant la peſche du poiſ-  
 ſon, & la chaeſſe du gibbier, qui y eſt en quantité. Ce  
 ſont gens qui n'ont point de retraite arreſtée, à ce que  
 i'ay recognu, & appris d'eux: car ils hyuernent tantost  
 en vn lieu, & tantost à vn autre, où ils voyent que la  
 chaeſſe

Ce que l'au-  
 cheur veit  
 au pays, où  
 il mouilla  
 l'anchre près  
 cette riuie-  
 re.

Sauvages  
 n'ont point  
 de retraite  
 arreſtée.

chasse des bestes est meilleure, dont ils viuent quand la necessité les presse, sans mettre rien en reserue pour subuenir aux disettes qui sont grandes quelquefois.

Or il faut de necessité que ceste riuere soit celle de Norembegue: car passé icelle iusques au 41. degré que i'ay costoyé, il n'y en a point d'autre sur les hauteurs cy dessus dites, que celle de Quinibéquy, qui est pres- que en mesme hauteur, mais non de grande estendue. Riuere de Quinibé-  
quy.  
D'autre part, il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres, d'autant que la grande riuere Saint Laurent costoye la coste d'Acadie & de Norembegue, où il n'y a pas plus de l'une à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large en droite ligne.

Or ie laisseray ce discours, pour retourner aux Sauvages qui m'auoient conduit aux faultz de la riuere de Norembegue, lesquels furent aduertir Bessabez leur chef, & d'autres Sauvages, qui allerent en vne autre petite riuere aduertir aussi le leur, nommé Cabahis, & luy donner aduis de nostre arriuee. Bessabez  
chef des  
Sauuages.

Le 16. du mois il vint à nous enuiron trente Sauvages, sur l'assurance que leur donnerét ceux qui nous auoient seruy de guide. Vint aussi ledit Bessabez nous trouuer ce mesme jour avec six canaux. Aussi tost que les Sauvages qui estoient à terre le veirent arriuer, ils se mirent tous à chanter, dancer, & sauter; iusques à ce qu'il eust mis pied à terre: puis après s'assirent tous en rond contre terre, suiuant leur coustume, lors qu'ils veulent faire quelque harangue, ou festin. Cabahis l'autre chef peu après arriua aussi avec vingt ou trente de ses compagnons, qui se retiterent à part, & se resiouirent fort de nous voir, d'autant que c'estoit la

Sauuages  
chantent à  
l'arriuee de  
leur chef.

premiere fois qu'ils auoient veu des Chrestiens. Quelque temps après ie fus à terre avec deux de mes compagnons, & deux de nos Sauuages, qui nous seruoient de truchement, & donnay charge à ceux de nostre barque d'approcher près des Sauuages, & tenir leurs armes prestes pour faire leur deuoir s'ils appetceuoient quelque émotion de ces peuples contre nous. Bessabez nous voyant à terre nous fit asseoir, & commença à petuner avec les compagnons, comme ils font ordinairement auparauât que faire leur discours, & nous firent present de venaison & de gibbier. Tout le reste de ce iour & la nuit suiuaute, ils ne firent que chanter, dancer, & faire bonne chere, attendant le iour. Par après chacun s'en retourna, Bessabez avec les compagnons de son costé, & nous du nostre, fort satisfaits d'auoir eu cognoissance de ces peuples.

Voyage de  
l'Auteur  
en la riuiere  
de Quinibequi.

Le 17. du mois ie prins la hauteur, & trouuay 45. degrez, & 25. minutes de latitude. Ce fait, ie partis pour aller à vne autre riuiere appelée Quinibequy, distante de ce lieu de 35. lieues, & près de 15. de Bedabedec. Ceste nation de Sauuages de Quinibequy s'appelle Etechemins, aussi bien que ceux de Norembegue.

Le 18. du mois ie passay près d'vne petite riuiere où estoit Cabahis, qui vint avec nous dedans nostre barque environ 12. lieues. Et luy ayant demandé d'où venoit la riuiere de Norembegue, il me dit qu'elle passe le fault dont i'ay fait cy-dessus mention, & que faisant quelque chemin en icelle, on entroit dans vns lac par où ils vont à la riuiere de Sainte Croix quelque peu par terre, puis entrât dans la riuiere des Etechemins. Plus au lac descend vne autre riuiere par où ils vont

quelques iours, en après entrent en vn autre lac, & passent par le milieu; puis estans paruenus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, & après entrent dans vne autre petite riuere qui va se descharger dans le grand fleuve Saint Laurent. Tous ces peuples de Norembegue sont fort basannez, habillez de peaux de castors, & autres fourrures, comme les Sauvages, Canadiens & Souriquois, & ont mesme facon de viure.

Voila au vray tout ce que j'ay remarqué tant des costes, peuples, que riuere de Norembegue, & ne sont les merueilles qu'aucuns en ont escrites. Je croy que ce lieu est aussi mal agreable en hyuer, que celuy de Sainte Croix.

*Descouuertures de la riuere de Quinibeguy, qui est de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degre de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer.*

### CHAPITRE IIII.

**R**Angeant la coste de l'ouest, l'on passe les montagnes de Bedabedec, & cogneusmes l'entree de la riuere, où il peut aborder de grands vaisseaux, mais dedans il y a quelques battures qu'il faut eiter la sonde en la main. Faisant environ 8. lieues, rangeant la coste de l'ouest, passames par quantité d'isles & rochers qui jettent vne lieue à la mer, iusques à vne isle distante de Quinibeguy dix lieues, où à l'ouuert d'icelle il y a vne isle assez



Situation  
de l'isle de  
la Tortue,  
& de la ri-  
uiere.

haute, qu'auons nommée la Tortuë, & entre icelle & la grãde terre y a quelques rochers espars, qui couurent de pleine mer: neantmoins on ne laisse de voir briser la mer par dessus. L'isle de la Tortuë & la riuiere sont sud suest, & nort norouest. Comme l'on y entre, il y a deux moyennes isles, qui sont l'entrée, l'vne d'vn costé, & l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous mouillastmes l'anchre à 300. pas de l'entrée, à cinq & six brasses d'eau. Ie me resolus d'entrer dedans pour voir le haut de la riuiere, & les Sauvages qui y habitent. Ayans fait quelques lieues, nostre barque pensa se perdre sur vn rocher que nous frayastmes en passant. Plus outre rencontrastrmes deux canaux qui estoiet venus à la chassé aux oiseaux, qui la plus part muent en ce temps, & ne peuuent voler. Nous accostastrmes ces Sauvages, qui nous guiderent. Et allans plus auant pour voir leur Capitaine, appellé Manthoumermer, comme nous eustrmes fait 7. à 8. lieues, nous passastmes par certaines isles, desroirs, & ruisseaux qui se deschargent dans la riuiere, où ie vis de belles prairies: & costoyant vne isle qui a environ 4. lieues de long, ils nous menerent où estoit leur chef, avec 25. ou 30. Sauvages, lequel aussi tost que nous eustrmes mouillé l'anchre, vint à nous dedans vn canal vn peu separé de dix autres, où estoient ceux qui l'accompagnoient. Approchant près de nostre barque il fit vne harangue, où il faisoit entendre l'aise qu'il auoit de nous voir, & qu'il desiroit auoir nostre alliance, & faire paix avec leurs ennemis par nostre moyen, disant que le lendemain il enuoyeroit à

Harangue  
du Capitai-  
ne des Sau-  
uages à nos  
François.

deux autres Capitaines Sauvages qui estoient dedans les terres, l'vn appellé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuere de Quinibequy.

Le lendemain ils nous guiderent en descendant la riuere par vn autre chemin que n'estions venus, pour aller à vn lac; & passans par des isles, ils laisserent chacun vne fiesche proche d'vn cap, par où tous les Sauvages passent, & croyent que s'ils ne le faisoient, il leur arriueroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable, & vivent en ces superstitions, comme ils font en beaucoup d'autres.

Sauages  
grandemēt  
supersti-  
cieux.

Par delà ce cap nous passâmes vn fault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté: car encores qu'eussions le vent bon & frais, & que le fissions porter dans nos voiles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peûmes nous passer de la façon, & fûmes contraints d'attacher à terre vne haussiere à des arbres, & y tirer tous. Ainsi nous fîmes tant à force de bras, avec l'aide du vent qui nous fauorisoit, que le passâmes. Les Sauvages qui estoient avec nous portèrent leurs canaux par terre, ne les pouuans passer à la rame. Après auoir franchi ce fault, nous veîmes de belles prairies. Je m'estonnay si fort de ce fault, que descendant avec la marée nous l'auions fort bonne, & estans au fault nous la trouuâmes contraire, & après l'auoir passé elle descendoit comme auparauant, qui nous donna grand contentement.

Belles prai-  
ries qui se  
descouu-  
rent.

Poursuiuans nostre route, nous vinsmes au lac qui a trois à quatre lieues de long, où il y a quelques isles, & y descend deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nord-nord-est, & l'autre du nord-ouest, par où

Lac de  
lieues.

deuoient venir Marchim & Sasinou, qu'ayant attendu tout ce iour, & voyant qu'ils ne venoient point, resoluſmes d'employer le temps. Nous leuames donc l'anchre, & vint avec nous deux Sauvages de ce lac pour nous guider, & ce iour vinsmes mouiller l'anchre à l'emboucheure de la riuere, où nous peſchames quantité de pluſieurs ſortes de bons poiſſons: cependant nos Sauvages allerēt à la chaffe, mais ils n'en reuindrent point. Le chemin par où nous deſcendismes ladite riuere eſt beaucoup plus ſeur & meilleur que celuy par où nous auons eſté. L'isle de la Torruë, qui eſt deuant l'entrée de ladite riuere, eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 19. degrez 12. minutes de declinaïſon de la Guide-aymant. Il y a enuiron 4. lieues de là en mer, vers le ſueſt trois petites iſles, où les Anglois font peſche de moluës. L'on va par ceſte riuere au trauers des terres iuſques à Quebec quelque 50. lieues, ſans paſſer qu'vn trajet de terre de 2. lieues, puis on entre dedans vne autre petite riuere qui vient deſcendre dedans le grand fleuve Sainct Laurent. Ceſte riuere de Quinibequy eſt fort dangereuſe pour les vaiſſeaux à demie lieue au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers, & baſes qu'il y a, tant dehors que dedans. Il n'y laiſſe pas d'y auoir bon achénal ſil eſtoit bien recognu. Si peu de païs que i'ay veu le long des riuages eſt fort mauuais: car ce ne ſont que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits cheſnes, & fort peu de terres labourables. Celieu eſt abondant en poiſſon, comme ſont les autres riuieres cy deſſus dites. Les peuples viuent comme ceux de noſtre habitation, & nous dirent, que les Sauvages qui ſemoiēt

Riuere de  
Quinibe-  
quy fort  
dangereu-  
ſe.

le bled d'Inde, estoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaisé d'en faire sur les costes, pour la guerre qu'ils auoient avec d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que j'ay peu apprendre de ce lieu, lequel ie croy n'estre meilleur que les autres.

Les Sauvages qui habitent en toutes ces costes sont en petite quantité. Durant l'hyuer au fort des neges ils vont chasser aux essans, & autres bestes, dequoy ils viuent la plus-part du temps: & si les neges ne sont grandes, ils ne font gueres bien leur profit, dautant qu'ils ne peuuent rien prendre qu'avec vn grandissime travail, qui est caule qu'ils endurent & patissent fort. Lors qu'ils ne vont à la chasse, ils viuent d'vn coquillage qui s'appelle coque. Ils se vestent l'hyuer de bonnes fourrures de castors & d'essans. Les femmes font tous les habits, mais non pas si proprement qu'on ne leur voye la chair au dessouz des aisselles, pour n'auoir pas l'industrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chasse ils prennent de certaines raquetes, deux fois aussi grandes que celles de pardeça, qu'ils s'attachent souz les pieds, & vont ainsi sur la nège sans enfoncer, aussi bien les femmes & enfans, que les hommes, lesquels cherchent la piste des animaux; puis l'ayant trouuée ils la suiuent, iusques à ce qu'ils aperçoient la beste, & lors ils tirent dessus avec leurs arcs, ou la tuent avec coups d'espées emmanchées au bout d'vne demie pique, ce qui se fait fort aisément, d'autant que ces animaux ne peuuent aller sur les neges sans enfoncer dedans; & lors les femmes & enfans y viennent, & là cabannent, & se donnent la curée: après ils retournent voir s'ils en trouueront d'autres.

Chasse des Sauvages qui habitent ces costes durant l'hyuer.

Vient de coque quand ils ne chassent.

Forme de leur chasse.

Costoyant la coste, fusmes mouïller l'anchre derriere vn petit islet proche de la grande terre, où nous veismes plus de quatre vingts Sauvages qui accouroient le long de la coste pour nous voir, dançans, & faisans signe de la résiouissance qu'ils en auoient. Je fus visiter vne isle, qui est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux chesnes & noyers, la terre défrichée, & force vignes, qui apportent de beaux raisins en leur saison: c'estoit les premiers que i'eusse veu en toutes ces costes depuis le cap de la Héue: nous la nommasmes l'isle de Bacchus. Estans de pleine mer nous leuasmes l'anchre, & entraimes dedans vne petite riuere, où nous ne peusmes plustost, d'autant que c'est vn havre de barre, n'y ayant de basse mer que demie brasse d'eau, de plaine mer brasse & demie, & du grand de l'eau deux brasses: quand on est dedans il y en a trois, quatre, cinq, & six. Comme nous eusmes mouïllé l'anchre, il vint à nous quantité de Sauvages sur le bord de la riuere, qui commencerent à danicer. Leur Capitaine pour lors n'estoit auec eux, qu'ils appelloient Honemechin. Il arriua enuiron deux ou trois heures après avec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de nostre barque. Ces peuples se razzent le poil de dessus le crane assez haut, & portent le reste fort long, qu'ils peignent & tortillent par derriere en plusieurs façons fort propremēt, avec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peignent le visage de noir & rouge, comme les autres Sauvages que i'ay veus. Ce sont gens disposés, bien formez de leur corps. Leurs armes sont piques, massuës, arcs, & flesches, au bout des quelles aucuns mettent la queuë

Comme les  
Sauages  
de ces lieux  
se razzent.

Se peignent  
le visage de  
noir & rouge.

Leurs armes.

queuë d'un poisson appellé signoc : d'autres y accom-  
modent des os, & d'autres en ont routes de bois. Ils  
labourent & cultiuent la terre, ce que n'auions enco-  
re veu. Au lieu de charruës ils ont vn instrument de Instrument  
duquel ils  
labourent;  
bois fort dur, fait en façon d'une besche. Ceste riuere  
s'appelle des habitans du pays Chouacoet.

Le fus à terre pour voir leur labourage sur le bord  
de la riuere, & veis leurs bleds, qui sont bleds d'Inde, Ont des  
bleds d'In-  
de.  
qu'ils font en jardinages, semas trois ou quatre grains  
en vn lieu, après ils assemblent tout autour avec des Comme ils  
les sement.  
escailles du susdit signoc quantité de terre, puis à trois  
pieds de là en sement encore autant, & ainsi consecu-  
tiuement. Parmy ce bled à chaque rouffeau ils plan-  
tent 3. ou 4. febves de Bresil, qui viennent de diuerses  
couleurs. Estans grandes elles s'entrelacent autour du-  
dit bled, qui leue de la hauteur de 3. à 6. pieds, & tien-  
nent le champ fort net de mauuaises herbes. Nous y  
veismes force citrouilles, courges, & petum, qu'ils cul-  
tiuēt aussi. Le bled d'Inde que j'y veis pour lors estoit Hauteur de  
ce bled.  
de deux pieds de haut : il y en auoit aussi de trois. Ils le  
sement en May, & le recueillent en Septembre. Pour  
les febves, elles commençoient à entrer en fleur, com-  
me aussi les courges & citrouilles. l'y veis grãde quan-  
tité de noix, qui sont petites, & ont plusieurs quartiers.  
Il n'y en auoit point encores aux arbres, mais nous en  
trouuâmes assez de souz, qui estoient de l'année pre-  
cedente. Il y a aussi force vignes, auxquelles y auoit de  
fort beau grain, dont nous fismes de tres-bon verjus,  
ce que n'auions point encores veu qu'en l'isle de Bac-  
chus, distante d'icelle riuere près de deux lieues. Leur  
demeure arrestée, le labourage, & les beaux arbres,

Les foreſts  
des terres  
sont fort  
claires.

Sables en  
quantité  
es lieux  
aquatiques.

me fit iuger que l'air y eſt plus temperé & meilleur que celui où nous hyuernafmes, ny que les autres lieux de la coſte. Les foreſts dans les terres ſont fort claires, mais pourtant remplies de cheſnes, heſtres, freſnes, & ormeaux. Dans les lieux aquatiques il y a quantité de ſables. Les Sauvages ſe tiennent toujours en ce lieu, & ont vne grande cabanne entourée de paliffades faites d'aſſez gros arbres rangez les vns contre les autres, où ils ſe retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre; & couurent leurs cabannes d'eſcorce de cheſnes. Ce lieu eſt fort plaiſant, & auſſi agreable que l'on en puiſſe voir: la riuere abondante en poiſſon, environnée de prairies. A l'entrée y a vn illet capable d'y faire vne bonne forterefſe, où l'on ſeroit en ſeureté.

*Riuere de Choüacoet. Lieux que l'Autheur y recognoiſt.  
Cap aux Iſles. Canots de ces peuples faiſs d'eſcorce de  
bouleau. Comme les Sauvages de ce pays là ſont renuoir  
à eux ceux qui tombent en ſyncope. Se ſeruent de pierres  
au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu  
de nous.*

## CHAPITRE V.

**L**E Dimanche 12. du mois nous partiſmes de la riuere appellée Choüacoet, & rangeant la coſte, après auoir fait environ 6. ou 7. lieues, le vent ſe leua contraire, qui nous fit mouïller l'anchre & mettre pied à terre, où nous yeiſmes deux prairies, chacune deſquelles con-

tient vne lieue de long, & demie de large. Depuis Choüacoet iusques en ce lieu (où veismes de petits oiseaux, qui ont le chant comme merles, noirs horsmis le bout des ailles, qui sont orengées) il y a quantité de vignes & noyers. Ceste coste est sablonneuse en la plus-part de son cours depuis Quinibequy. Ce iour nous retournâmes au 3. lieues deuers Choüacoet iusques à ~~un port~~ nous nommâmes le port aux isles, bon pour deuenir aux de cent tonneaux, qui est parmi trois isles.

Oiseaux  
qui chan-  
tent com-  
me les mer-  
les.

Port aux  
isles.

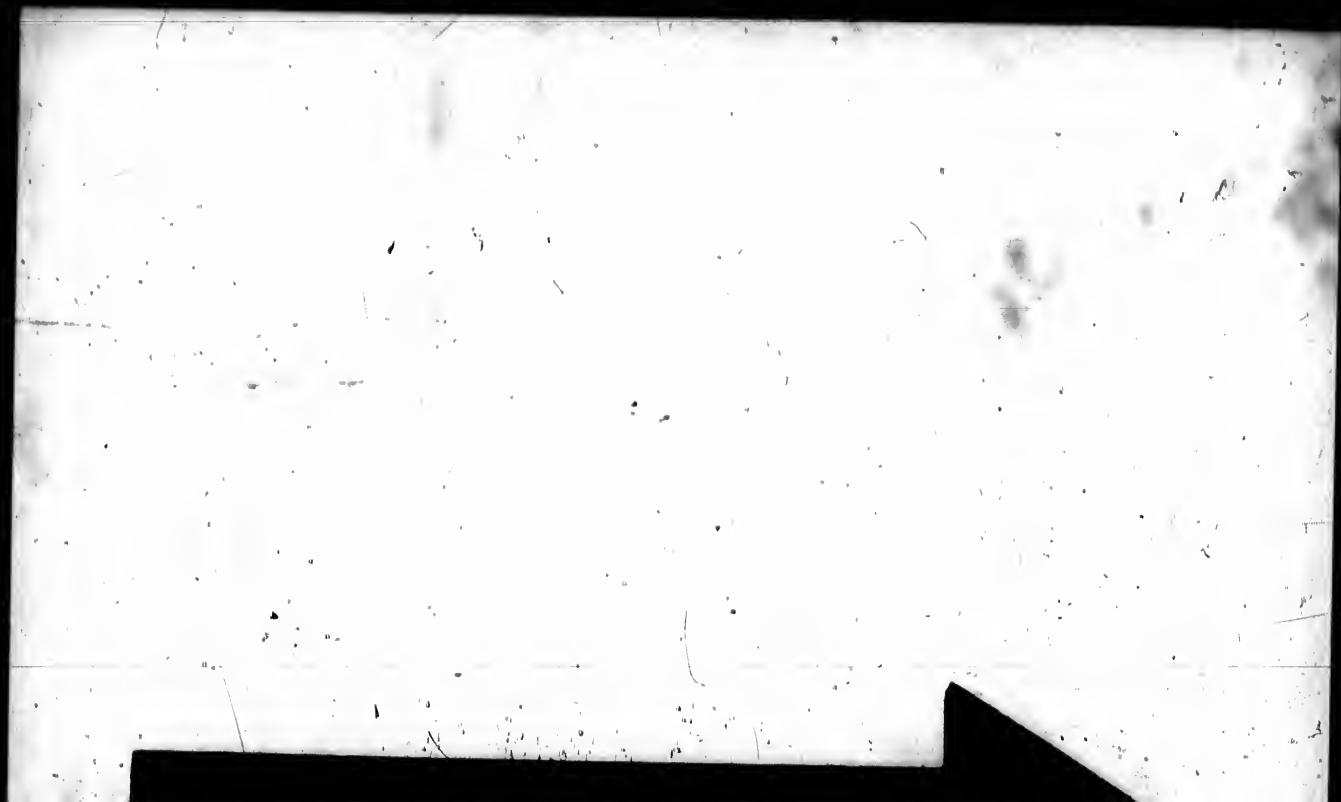
Mettant le cap au nordest quart du nort proche de ce lieu, l'on entre en vn autre port où il n'y a aucun passage (bien que ce soient isles) que celuy par où on entre, où à l'entrée y a quelques brifans de rochers qui sont dangereux. En ces isles y a tant de groiselles rouges, que l'on ne voit autre chose en la plus-part, & vn nombre infiny de tourtes, dont nous en prîmes bonne quantité. Ce port aux isles est par la hauteur de 43. degréz 21. minutes de latitude.

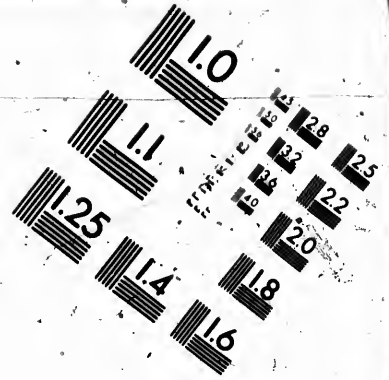
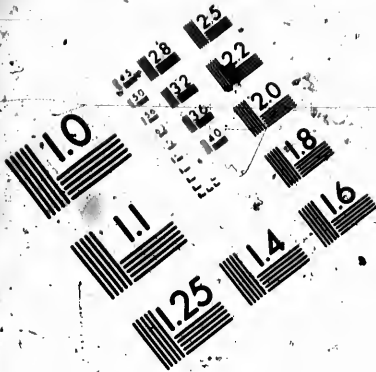
Costoyans la coste nous apperceusmes vne fumée sur le riuage de la mer, dont nous approchâmes le plus qu'il nous fut possible, & ne veismes aucun Sauvage, ce qui nous fit croire qu'ils s'en estoient fuïs. Le Soleil s'en alloit bas, & ne peusmes trouuer lieu pour nous loger icelle nuit, à cause que la coste estoit plate, & sablonneuse. Mettant le cap au sud pour nous estoigner, afin de mouïller l'anchre, ayans fait environ deux lieues, nous apperceusmes vn cap à la grande terre au sud quart du suest de nous, où il pouuoit auoir six lieues: à l'est deux lieues apperceusmes trois ou quatre isles assez hautes, & à l'ouest vn grand cul de

Cap qu'ils  
apperçoi-  
uent à la  
grande terre.

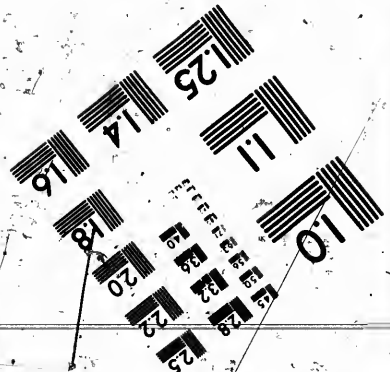
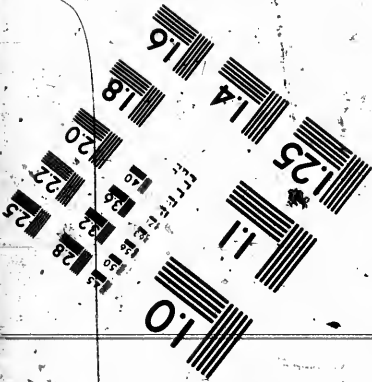
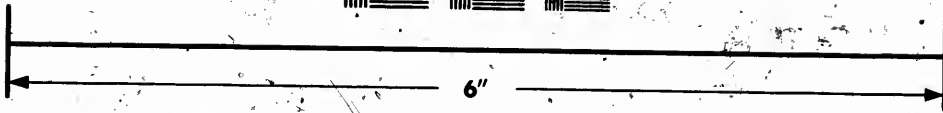
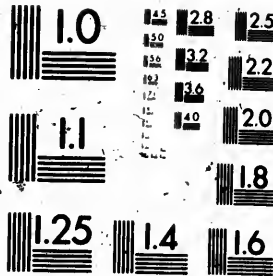








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18 20 22 25  
15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25

01

fac. La coste de ce cul de sac toute rangée iusques au cap, peut entrer dás les terres du lieu où nous estiõs enuiron 4. lieues: il en a 2. de large nort & sud, & 3. en son entrée. Et ne recognoissant aucun lieu propre pour nous loger, nous resoldismes d'aller au cap cydessus à petites voiles vne partie de la nuict, & en approchames à 16. brasses d'eau, où nous mouillames l'ancre attendant le poinct du iour.

Près ce cap  
sont 3. isles,  
à cause de  
ce appellé  
cap aux il-  
les.

Le lendemain nous fusmes au susdit cap, où il y a trois isles proches de la grande terre, pleines de bois de differentes sortes, comme à Choüacoet, & par toute la coste; & vne autre platte, où la mer brise, qui jette vn peu plus bas à la mer que les autres où il n'y en a point. Nous nommasmes ce lieu le cap aux isles, proche duquel apperceusmes vn canau où il y auoit 5. ou 6. Sauvages qui vindrent à nous, lesquels estans près de nostre barque, s'en allerent danser sur le riuage. Je fus à terre pour les voir, & leur donner à chacun vn couteau, & du biscuit; ce qui fut cause qu'ils redancerent mieux qu' auparauant. Cela fait, je leur fis entendre le mieux qu'il me fut possible, qu'ils me montrasent comme alloit la coste. Après leur auoir dépeint avec vn charbon la baye & le cap aux isles, où nous estions, ils me figurerent avec le mesme crayon vne autre baye, qu'ils representoient fort grande, où ils mirent six cailloux d'égale distance; me donnans par là à entendre que chacune de ces marques estoient auant de chefs & peuplades: puis figurerent dedans ladite baye vne ruiete que nous auions passée, qui s'estend fort loin, & est batturiere. Nous trouuasmes en cét endroit des vignes en quantité, dont le verjus

estoit vn peu plus gros que des pois, & force noyers, dont les noix n'estoient pas plus grosses que des balles d'harquebuz. Ces Sauvages nous dirent, que tous ceux qui habitoient en ce pays cultiuoient & ensemençoient la terre comme les autres qu'auions veus auparauant. Ce lieu est par la hauteur de 43. degrez, & quelques minutes de latitude.

Doublant le cap, nous entraismes en vne anse où il y auoit force vignes, pois de Bresil, courges, citrouilles, & des racines qui sont bonnes, tirans sur le goust de cardes, que les Sauvages cultiuent.

Ce lieu, qui est assez agreable, est fertile en quantité de noyers, cyprès, chesnes, fresnes, & hestres, qui sont tres-beaux.

*Anse fort fertile.*

Nous veismes là vn Sauvage qui se blessa tellement au pied, & perdit tant de sang, qu'il en tomba en syncope; autour duquel vindrent nombre d'autres chantans quelque temps auant qu'ils le touchassent: puis faisant certaines gestes des pieds & des mains, luy remuoient la teste, & le soufflant il reuint à soy. Nostre Chirurgien le pensa, & ne laissa pour cela de s'en aller gayement.

*Comme les Sauvages font reuenir à eux ceux qui tombent en syncope.*

Ayâs fait demie lieuë nous apperceusmes plusieurs Sauvages sur la pointe d'vn rocher, qui couroient le long de la coste, en dançant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de nostre venuë. Nous ayans montré le quartier de leur demeure, ils firent signal de fumées, pour nous montrer l'endroit de leur habitation, & fusmes mouïller l'anchre proche d'vn petit islet, ou l'on enuoya nostre canau pour leur porter des couteaux & des gallettes, & apperceusmes

Ces peuples  
ont leurs  
canaux faits  
d'escorce  
de bouleau.

à la quantité qu'ils estoient, que ces lieux sont plus habitez que les autres que nous auions veus. Après auoir arresté deux heures pour considerer ces peuples, qui ont leurs canaux faits d'escorce de bouleau, comme les Canadiens, Souriquois, & Etechemins, nous leuâmes l'ancre, & avec apparence de beau temps nous nous mismes à la voile. Poursuiuant nostre route à l'ouest surouest, nous y veismes plusieurs isles à l'vn & l'autre bord. Ayant fait 7. à 8. lieues, nous mouillâmes l'ancre proche d'une isle, où apperceuismes force fumées tout le long de la coste, & beaucoup de Sauvages qui accouroient pour nous voir. L'on enuoya 2. ou 3. hommes vers eux dedans vn canau, auxquels on bailla des couteaux & patenostres pour leur presenter, dont ils furent fort aises, & danserēt plusieurs fois en payement. Nous ne peusmes scauoir le nom de leur chef, à cause que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre défrichée, & semée de bled d'Inde. Le pays est fort plaisant & agreable, y ayant force beaux bois. Ceux qui l'habitent leurs canaux faits tout d'une piece, sont sujets à tourner, si on n'est bien adroit à les gouverner, & n'en auions point encores veu de ceste façon. voicy comme ils les font. Après auoir eu beaucoup de peine, & esté long temps à abatte vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, avec des haches de pierre (car ils n'en ont point en ce temps d'autres, si ce n'est que quelques vns d'eux en recourent par le moyen des Sauvages de la coste d'Acadie, auxquels on en porte pour traicter de pellererie) ils ostent l'escorce, & l'arrondissent, hors mis d'un costé, où ils mettent

Comme ils  
font leurs  
canaux.

du feu peu à peu tout le long de la piece; & prennent quelquefois des cailloux rouges & enflammez, qu'ils posent aussi dessus, & quand le feu est trop aspre, ils l'esteignent avec vn peu d'eau, non pas du tout, mais seulement de peur que le bord du canau ne brusle. Estant assez creux, à leur fantasie, ils le raclent de toutes parts avec ces pierres. Les cailloux dequoy ils font leurs trenchans sont semblables à nos pierres à fuzil.

Se seruent  
de pierres  
au lieu de  
couteaux.

Le lendemain 17. dudit mois nous leuâmes l'anchre pour aller à vn cap, que nous auions veu le iour precedant, qui nous demouroit comme au sud sur-ouest. Ce iour nous ne peûmes faire que 5. lieues, & passâmes par quelques isles remplies de bois. Je recongnus en la baye tout ce que m'auoient depeint les Sauuages au cap des isles. Poursuiuant nostre routte, il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui sortoient des isles, & de la terre ferme. Nous fusmes anchrer à vne lieue du cap qu'ay nommé Sainct Louys, où nous apperceusmes plusieurs fumées: & y voulant aller, nostre barque eschoua sur vne roche, où nous fusmes en grand danger: car si nous n'y eussions promptement remedié, elle eust bouleuersé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 5. à 6. brasses d'eau: mais Dieu nous preserua, & fâmes mouiller l'anchre proche du susdit cap, où vindrent 15. ou 16. canaux de Sauuages, & en tel y en auoit 15. ou 16. qui commencerent à monstrier grands signes de resiouissance, & faisoient plusieurs sortes de harangues, que nous n'entendions nullement. L'on enuoya 3. ou 4. hommes à terre dans nostre canau, tant pour auoir de l'eau, que pour voir leur chef nommé Honabetha, qui eut

Les nostres  
en grand  
danger d'es-  
tre perdus.



quelques couteaux, & autres jolietez, que trouuay à propos luy donner, lequel nous vint voir iusques en nostre bord, avec nôbre de ses cōpagnons, qui estoient tant le long de la riue, que dans leurs canaux. L'on receut le chef fort humainement, & luy fit-on bonne chere: & y ayant esté quelque espace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyez deuers eux, nous apporterent de petites citrouilles de la grosseur du poing, que nous mangeasmes en sallade comme concombres, qui sont tres-bonnes; & du pourpié, qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'estat que de mauuaises herbes. Nous veisimes en ce lieu grande quantité de petites maisonnettes, qui sont parmy les champs où ils sement leur bled d'Inde.

Chef des  
Sauages  
honorable-  
ment receu  
de nous.

Citrouilles  
qui se man-  
gées en for-  
me de sala-  
de.

Quantité  
de maison-  
nettes dans  
les champs.

Riuere du  
Gas.

Plus ya en icelle baye vne riuere qui est fort spacieuse, laquelle auons nommée la riuere du Gas, qui, à mon iugement, va rendre vers les Hiroquois, nation qui a guerre querte avec les montagnars qui sont en la grande riuere Sainct Laurent:

---

*Continuation des descouuertes de la coste des Almouchi-  
quois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.*

## CHAPITRE VI.

**L**E lendemain doublasmes le cap S. Louys, que nous auons ainsi nommé, terre mediocrement basse, souz la hauteur de 42. degrez 3. quarts de latitude, & filmes ce iour 2. lieues de coste sablonneuse; & passant le long d'icelle, nous y

veisimes

veismes quantité de cabannes & jardinages, & entrasmes dedans vn petit cul de sac. Il vint à nous 2. ou 3. canaux, qui venoient de la pesche des moruës, & autres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils peschent avec des haims faits d'vn morceau de bois, auquel ils fichent vn os, qu'ils forment en façon de harpon, & lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte, le tout estant en forme d'vn petit crochet. La corde qui y est attachée est de chanvre, à mon opinion, comme celui de France; & me dirent qu'ils en cueilloient l'herbe dans leur terre sans la cultiuer, en nous monstrant la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Ledit canau s'en retourna à terre. aduertir ceux de son habitation, qui nous firent des fumées, & apperceusmes 18. ou 20. Sauvages qui vindrent sur le bord de la coste, & se mirent à dancier. Nostre canau fut à terre pour leur donner quelques bagatelles, dont ils furent fort cõtents. Il en vint aucuns deuers nous qui nous prierent d'aller en leur riuere. Nous leuasmes l'anchre pour ce faire: mais nous n'y peusmes entrer à cause du peu d'eau que nous y trouuasmes estans de basse mer, & fusmes contraints de mouiller l'anchre à l'entrée d'icelle. Je descendis à terre, où j'en veis quantité d'autres qui nous receurent fort gracieusement, & fus recognoistre la riuere, où ie n'y veis autre chose qu'vn bras d'eau qui s'estend quelque peu dans les terres, qui sont en partie desertées, dedans lequel il n'y a qu'vn ruisseau qui ne peut porter bateaux, sinon de pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieuë de circuit; en l'vne des entrées duquel y a vne maniere d'isle couuerte de bois, & principalement de pins, qui

Haims de  
quels ils se  
seruent à la  
peche.

tient d'un costé à des dunes de sable, qui sont assez longues: l'autre costé est vne terre assez haute. Il y a deux islets dans ladite baye, qu'on ne voit point si l'on n'est dedans, & autour d'icelle la mer asseché presque toute de basse marée. Ce lieu est fort remarquable de la mer, d'autant que la coste est fort basse, horsmis le cap de l'entrée de la baye, qu'auons nommé le port du cap Saint Louys, distant dudit cap deux lieues, & dix du cap aux isles. Il est enuiron par la hauteur du cap Saint Louys.

Nous partismes de ce lieu, & rangeât la coste comme au sud, nous fismes 4. à 5. lieues, & passasmes proche d'un rocher qui est à fleur d'eau. Continuant nostre route, nous apperceusmes des terres que iugions estre isles; mais en estans plus près, nous recogneusmes que c'estoit terre ferme, qui nous demeuroit au nort norouest, qui estoit le cap d'une grande baye contenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffrasmes tellement, qu'il nous fallut mettre à l'autre bord pour doubler le cap qu'auons veu, lequel nous nommasmes le cap Blanc, pource que c'estoient sables & dunes, qui paroissent ainsi. Le bon vent nous seruit beaucoup en celieu, car autrement nous eussions esté en danger d'estre jettez à la coste. Ceste baye est fort saine, pourueu qu'on n'approche la terre que d'une bonne lieue, n'y ayant aucunes isles ny rochers que eeluy dont i'ay parlé, qui est proche d'une riuere, qui entre assez auant dans les terres, que nommasmes Sainte Suzanne du cap Blanc, d'où iusques au cap Saint Louys y a dix lieues de trauersé. Le cap Blanc est une pointe de sable qui va en tournoyant vers le sud

Deux isles  
en ceste  
baye.

Cap d'une  
grande baye.

Cap Blanc.

Riuere de  
Sainte Su-  
zanne.

enuiron six lieues. Ceste coste est assez haute esleuée de sables, qui sont fort remarquables venât de la mer, où on trouue la sonde à près de 15. ou 18. lieues de la terre à 30. 40. 50. brasses d'eau, iusques à ce qu'on vienne à dix brasses en approchant de la terre, qui est tres-saine. Il y a vne grande estenduë de pays descouuert sur le bord de la coste deuant que d'entrer dans les bois, qui sont fort agreables, & plaisans à voir. Nous mouillâmes l'ancre à la coste, & veismes quelques Sauvages, vers lesquels furent 4. de nos gens, qui cheminans sur vne dune de sable, aduiserent comme vne baye & des cabannes qui la bordoyent tout à l'entour. Estans enuiron vne lieue & demie de nous, vint à eux dançant (comme ils nous rapportèrent) vn Sauvage, qui estoit descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu après donner aduis de nostre venue à ceux de son habitation.

Le lendemain nous fumes en ce lieu que nos gens auoient apperceu, que trouuâmes estre vn port fort dangereux, à cause des basses & bancs, où nous voyons briser de toutes parts. Il estoit presque de basse mer lors que nous y entraâmes, & n'y auoit que 4. pieds d'eau par la passée du nord; de haute mer il y a 2. brasses. Comme nous fumes dedans, nous veismes ce lieu assez spacieux, pouuant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autât de terre qu'il luy est nécessaire pour sa nourriture. Il y descend vne petite riuère qui est assez belle, où de basse mer y a enuiron 3. pieds & demy d'eau, & y a 2. ou 3. ruisseaux bordez de prairies. Ce lieu est tres-beau, si le havre estoit bon. l'on print la

hauteur, & trouuay 42. degrez de latitude, & 18. degrez 40. minutes de declinaison de la Guide. ayant. Il vint à nous quantité de Sauvages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dançant. Nous nommasmes ce lieu le port de Mallebarre.

Port de Mal  
lebarre.

Le lendemain nous fismes voir leur habitation avec nos armes, & fismes enuiron vne lieuë le long de la coste. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entraismes dans vn champ semé de bled d'Inde, à la façon que nous auons dit cy-dessus. Il estoit en fleur, & auoit de haut 5. pieds & demy, & d'autre moins aduancé, qu'ils sement plus tard. Nous veismes aussi force fèves de Bresil, & des citrouilles de plusieurs grosseurs, bonnes à manger; du petum & des racines qu'ils cultiuent, lesquelles ont le goust d'artichaut. Les bois sont remplis de chesnes, noyers, & de tres beaux cyprès, qui sont rougeastres, & ont fort bonne odeur. Il y auoit aussi plusieurs champs qui n'estoient point cultiuez, d'autant qu'ils laissent repoler les terres; & quand ils y veulent semer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent avec leurs bêches de bois.

Bois peu-  
plez de ches-  
nes, noyers,  
& cyprès  
rougeastres

Leurs cabannes sont rondes, couuertes de grosses nattes faites de roseaux, & par en haut il y a au milieu enuiron vn pied & demy de descouuert, par où sort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandasmes s'ils auoient leur demeure arrestée en ce lieu, & s'il y negeoit beaucoup: ce que ne peusmes bien scauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçassent par signes, en prenant du sable en leur main, puis l'espendant sur la terre, & monstrant estre de la couleur de nos rabats, & qu'elle venoit sur la terre de

Forme des  
cabannes  
des peuples  
de ce pays  
là.

la hauteur d'un pied, & d'autres nous monstroient moins; nous donnans aussi à entendre que le port ne geloit iamais: mais nous ne peusmes sçauoir si la neige estoit de l'ogue durée. le tiens neantmoins que le pays est temperé, & que l'hyuer n'y est pas rude.

Tous ces Sauvages depuis le cap aux isles ne portent point de robes, ny de fourrures, que fort rarement, & sont icelles robes faites d'herbe & de chanvre, qui à peine leur couurent le corps, & leur vont iusques aux jarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'une petite peau, & les femmes aussi, qui leur descendent un peu plus bas qu'aux hommes par derriere, tout le reste du corps estant nud: & lors qu'elles nous venoient voir, elles prenoient des robes ouuertes par le deuant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste, comme ceux de la riuere de Chouiacoet. le vey entre autres choses vne fille coiffée assez proprement, d'une peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porcelaine; vne partie de ses cheueux estoient pendans par derriere, & le reste entre-lacé de diuerses façons. Ces peuples se peignent le visage de rouge, noir, & jaulne. Ils n'ont presque point de barbe, & se l'arrachent à mesure qu'elle croist, & sont bien proportionnez de leurs corps. Je ne sçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout, & ne sçauent adorer, ny prier. Pour armes, ils n'ont que des picques, massues, arcs, & flesches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, & meilleurs que ceux du nord, mais à dire vray ils sont meschans, & si peu de frequentation que l'on a avec eux, les fait aisément cognoistre.

Les robes de ces Sauvages sont faites d'herbes, & de chanvre.

Vestement des hommes, & des femmes.

Ils se peignent le visage.

Leurs armes.

LES VOYAGES DV SIEVR

86. Ils sont grands larrons, & s'ils ne peuvent attraper avec les mains, ils taschent de le faire avec les pieds, comme nous l'auons esprouué souuentefois: & le faut dōner garde de ces peuples, & viure en mēfiance avec eux, sans toutefois leur faire apperceuoir. Ils nous troquerent leurs arcs, flesches, & carquois, pour des espingles & des boutons; & s'ils eussent eū autre chose de meilleur, ils en eussent fait autant. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font secher, puis le reduisent en poudre. Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedās des pots de terre, qu'ils font d'autre maniere que nous. Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois, & le reduisent en farine, puis en font des gasteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

Forme de manger le bled d'Inde entre eux.

Il y a quelques terres défrichées, & en défrichoient tous les iours. en voicy la façon. Ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font brusler les branchages sur le tronc, & sement leur bled entre ces bois coupez, & par succession de temps ostent les racines. Il y a aussi de belles prairies pour y nourrir nombre de bestail. Ce port est tres-beau & bon, où il y a de l'eau assez pour les vaisseaux, & où on se peut mettre à l'abry derrière des isles. Il est par la hauteur de 43. degrez de latitude, & l'auons nommé le Beau-port.

Partement de l'Auteur du beau port.

Le dernier de Septembre nous partismes du Beau-port, & passames par le cap Sain& Louys, & fismes porter toute la nuit pour gagner le cap Blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuames à vau le vent du cap Blanc en la baye blanche à huit pieds d'eau, estoignez de la terre vne lieue, où nous mouillames l'ancre, pour n'en approcher de plus

prés, en attendant le iour, & voir comme nous estions de la marée: Cependant enuoyasmes sonder avec nostre chaloupe, & ne trouua. on plus de 8. pieds d'eau, de façon qu'il fallut deliberer attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iusques à 3. pieds, & nostre barque talonnoit quelquefois sur le sable, sans toutesfois s'offenser, ny faire aucun dommage, car la mer estoit belle, & n'eusmes point moins de 3. pieds d'eau souz nous, lors que la mer commença à croistre, qui nous donna grande esperance.

Le iour estant venu, nous apperceusmes vne coste de sable fort basse, où nous estions le trauers plus à val le vent, & d'où enuoya la chaloupe pour sonder vers vn terroir qui est assez haut, où on iugeoit y auoir beaucoup d'eau; & de fait on y en trouua 7. brasses. Nous y fumes mouiller l'anchre, & aussi tost appareillasmes la chaloupe avec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pouuoir sauuer si le vent se fust esleué plus grand qu'il n'estoit. Estant recogneu, nous y entraimes à 2. 3. & 4. brasses d'eau. Quand nous fumes dedans, nous en trouuasmes 3. & 6. Il y auoit force huistres qui estoient tresbonnes, ce que n'auions encores apperceu, & le nommasmes le port aux Huistres, & est par la hauteur de 42. degrez de latitude. Il y vint à nous trois canaux de sauages. Ce iour le vent nous fut favorable, qui fut cause que nous leuasmes l'anchre pour aller au cap Blanc, distant de ce lieu de 7. lieues, au nord vn quart du nord est, & le delibrasmes.

Descouure  
va beau  
port.

Force huistres tresbonnes en ce port, appelle à cause de ce port.


Le lendemain 2. d'Octobre arrivasmes deuant le



lebarre, où se journaſmes quelque temps, pour le mau-  
vais vent qu'il faisoit, durant lequel nous fuſmes  
avec la chaloupe, avec douze à quinze hommes, vi-  
ſiter le port, où il vint au deuat de nous cent cinquante  
Sauuages, en chantant & dançant, ſelon leur cou-  
ſtume. Après auoir veu celieu, nous nous en retour-  
naſmes en noſtre vaiſſeau, où le vent venant bon, fiſ-  
mes voile le long de la coſte courant au ſud.

*Continuation des ſuſdites deſcouuertes iuſques au port  
Fortuné, & quelque vingt lieues par delà.*

### CHAPITRE VII.

omme nous fuſmes à ſix lieues de Male-  
barre, nous mouillaſmes l'anchre proche de  
la coſte, d'autant que n'auions bon vent. Le  
long d'icelle nous aduiſaſmes des fumées  
que faiſoient les Sauuages, ce qui nous fit deliberer de  
les aller voir, & pour cét eſſe & on equipa la chaloupe.  
Mais quand nous fuſmes proche de la coſte qui eſt  
areneuſe, nous ne peuiſmes l'aborder, car la houlle  
eſtoit trop grande. Ce que voyans les Sauuages, ils  
mirent vn canau à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9.  
en chantant, & faiſans ſigne de la ioye qu'ils auoient  
de nous voir, puis nous monſtrèrent que plus bas il y  
auoit vn port, où nous pourrions mettre noſtre bar-  
que en ſecurité. Ne pouuant mettre pied à terre, la  
chaloupe ſen reuint à la barque, & les Sauuages re-  
tournerent à terre, après les auoir traité humaine-  
ment.

Port enſi-  
gné aux no-  
ſtres par les  
Sauuages.

Le len-

Le lendemain le vent estant fauorable, nous continuasmes nostre routte au nort 3. lieues, & n'eulmes pas plustost fait ce chemin, que nous trouuasmes 3. & 4. brasses d'eau, estans esloignez vne lieue & demie de la coste. Et allans vn peu de l'auant, le fonds nous haussa tout à coup à brasse & demie, & deux brasses, ce qui nous donna de l'apprehension, voyant la mer briser de toutes parts, sans voir aucun passage par lequel nous peussions retourner sur nostre chemin, car le vent y estoit entierement contraire.

De façon qu'estans engagez parmy des brisans & bancs de sable, il fallut passer au hazard, selon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que 4. pieds au plus, & vinsmes parmy ces brisans iusques à quatre pieds & demy. En fin nous fismes tant, avec la grace de Dieu, que nous passasmes par dessus vne pointe de sable, qui jette près de trois lieues à la mer, au sud suest, lieu fort dangereux. Doubtant ce cap, que nous nommasmes le cap Batturier, Cap Batturier. qui est à douze ou treize lieues de Mallebarre, nous mouillasmes l'ancre à deux brasses & demie d'eau, d'autant que nous nous voyions entourez de toutes parts de brisans & battures, reserué en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On enuoya la chaloupe pour trouuer vn achenal, afin d'aller à vn lieu que iugions estre celuy que les Sauvages nous auoient donné à entendre; & creusmes aussi qu'il y auoit vne riuere, où nous pourrions estre en seureté.

Nostre chaloupe y estant, nos gens mirent pied à terre, & considererent le lieu, puis renindrent avec vn

Sauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que de plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut resolu; & aussi tost leuâmes l'anchre, & fusmes par la conduite du Sauuage, qui nous pilota, mouïller l'anchre à vne rade qui est deuant le port à six brasses d'eau, & bon fonds: car nous ne peusmes entrer dedans à cause que la nuit nous surprint.

Le lendemain on enuoya mettre des balises sur le bout d'un banc de sable qui est à l'emboucheure du port; puis la plaine mer venant y entraimes à 2. brasses d'eau. Comme nous y fusmes, nous loüâmes Dieu d'estre en lieu de seureté. Nostre gouuernail festoit rompu, que l'on auoit accommodé avec des cordages, & craignons que parmy ces bases & fortes marées il ne rompist derechef, qui eust esté cause de nostre perte.

*Hazard que court l'Auteur avec les siens.*

Dedans ce port il n'y a qu'une brasse d'eau, & de plaine mer deux; à l'est y a vne baye qui refuit au nort enuiron trois lieues, dans laquelle se voyent vne isle & deux autres petits culs de sac, qui decorent le pays: là sont beaucoup de terres défrichées, & force petits costaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils vivent. Il y a aussi de tresbelles vignes, quantité de noyers, chesnes, cyprés, & peu de pins. Tous les peuples de ce lieu sont fort amateurs du labourage, & font prouision de bled d'Inde pour l'hyuer, lequel ils conseruent en la façon qui ensuit.

*Peuples de ce pays amateurs du labourage.*

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable s. à 6. pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains, qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils jettent dedans lesdites fosses, & les

*Comme ils conseruent leurs bleds.*

couurent de sable 3. ou 4. pieds par dessus le superficie de la terre, pour en prendre à leur besoin, & se conser-  
ue aussi bien qu'il scauroit faire en nos greniers.

Nous veismes en ce lieu cinq à six cents Sauvages, Sauvages  
tous nuds;  
qui estoient tous nuds, horsmis leur nature, qu'ils cou-  
urent d'une petite peau de faon, ou de loup marin. Les  
femmes aussi couurent la leur avec des peaux, ou des  
fueillages, & ont les cheueux tant l'un que l'autre bien Leurs che-  
ueux.  
peignez, & entrelacez en plusieurs façons, à la manie-  
re de ceux de Choüacoet; & sont bien proportionnez  
de leurs corps, ayans le teint oliuastre. Ils se parent de  
plumes, de patenostres de porceline, & autres jolieu- Leur pa-  
reure.  
tez, qu'ils accommodent fort proprement en façon de  
broderie. Ils ont pour armes des arcs, flesches, & mas-  
suës: & ne sont pas si grands chasseurs comme bons  
pescheurs & laboureurs.

Pour ce qui est de leur police, gouvernement, & Leur police  
& croyan-  
ce.  
croyance, ie n'en ay peu que iuger, & croy qu'ils n'en  
ont point d'autre que nos Sauvages Souriquois & Ca-  
nadiens, lesquels n'adorent ny le Soleil, ny la Lune, ny  
aucune chose, & ne prient non plus que les bestes. Bien  
ont-ils parmy eux quelques gens qu'ils disent auoir  
intelligence avec le diable, à qui ils ont grâde croyan-  
ce, lesquels leur disent tout ce qui leur doit aduenir,  
encores qu'ils mentent le plus souuent: c'est pourquoy  
ils les tiennent comme Prophetes, bien qu'ils les en-  
jaulent comme les Egyptiens & Bohemiens font les  
bônes gens de village. Ils ont des chefs à qui ils obeis- Leurs chefs  
de guerre.  
sent en ce qui est de la guerre, mais non autrement,  
lesquels travaillent, & ne tiennent non plus de rang  
que leurs compagnons.

Leurs logemens.

Leurs logemens sont separez les vns des autres selon les terres que chacun d'eux peut occuper, & sont grands, faits en rond, couverts de natte, ou fucille de bled d'Inde, garnis seulement d'un liect ou deux, esleuez vn pied de terre, faits avec quantité de petits bois qui sont pressez les vns contre les autres, dessus lesquels ils dressent vn estaire à la façon d'Espagne (qui est vne maniere de natte espoisse de deux ou trois doigts) sur quoy ils se couchent. Ils ont grand nombre de pulces en esté, mesmes parmy les champs. En nous allans pour mener nous en fusmes remplis en telle quantité, que nous fusmes contrains de changer d'habits.

Leur mesnage, & vitenciles.

Sont fort trauaillez de pulces en esté.

Ports remplis de poisson.

Tous les ports, bayes & costes depuis Choüacoet sont remplis de toutes sortes de poisson, semblable à celuy qui est aux costes d'Acadie, & en telle abondance, que ie puis assurer qu'il n'estoit iour ne nuit que nous ne veissions & entendissions passer aux costez de nostre barque plus de mille marsouins, qui chassoient le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs especes de coquillages, & principalement d'huîtres. La chassé des oiseaux y est fort abondante.

Le pays fort propre pour y bastir.

Port Fortuné,

C'est vn lieu fort propre pour y bastir, & jetter les fondemens d'une Republique, si le port estoit vn peu plus profond, & l'entrée plus seure qu'elle n'est. Il fut nommé le port Fortuné, pour quelque accident qui y arriua. Il est par la hauteur de 41. & vn tiers de latitude, à 13. lieues de Mallebarre. Nous visitasmes tout le pays circonuoisin, lequel est fort beau, comme i'ay dit cy-dessus, où nous veismes quantité de maisonnettes çà & là.

Partàs du port Fortuné, ayans fait six ou sept lieues, nous eusmes cognoissance d'une isle, que nous nommasmes la Soupçonneuse, pour auoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fust autre chose qu'une isle. Rangeant la coste au surouest près de douze lieues, passâmes proche d'une riuere qui est fort petite, & de difficile abord, à cause des basses & rochers qui sont à l'entrée, que j'ay nommée de mon nom. Ce que nous veismes de ces costes sont terres basses & sablonneuses, qui ne laissent d'estre belles & bonnes, toutesfois de difficile abord, n'ayans aucunes retraites, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à près de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuâmes, ce fut en quelques fosses sept à huit brasses, encores cela ne duroit que la longueur du cable, aussitost l'on reuenoit à deux ou trois brasses, & ne s'y fie qui voudra qu'il ne l'aye bien recognüe la sonde à la main.

Voilà toutes les costes que nous descourismes tant à l'Acadie, que és Etechemins & Almouchiquois, desquelles ie fis la carte fort exactement de ce que ie veis, que ie fis grauer en l'an 1604. qui depuis a esté mise en lumiere aux discours de mes premiers voyages.

*Descouuerture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau, fort particulièrement.*

CHAPITRE VIII.

**D**urant du cap de la Héue iusques à Sefambre, qui est vne isle ainsi appellée par quelques Mallouins, distante de la Héue de 15. lieues, se trouuent en ce chemin quantité d'isles, qu'auons nommées les Martyres, pour y auoir eu des François autrefois tuez par les Sauuages. Ces isles sont en plusieurs culs de sac & bayes; en l'vne desquelles y a vne riuiere appellée sainte Marguerite, distante de Sefambre de 7. lieues, qui est par la hauteur de 44 degrez, & 25. minutes de latitude. Les isles & costes sont remplies de quantité de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche du poisson y est abondante, comme aussi la chasse des oiseaux.

Isles des Martyrs, pourquoy ainsi appellées.

Riuiere de sainte Marguerite.

De Sefambre passâmes vne baye fort saine contenant 7. à 8. lieues, où il n'y a aucunes isles sur le chemin horsmis au fonds, qui est à l'entrée d'vne petite riuiere de peu d'eau, & fûmes à vn port distant de Sefambre de 8. lieues, mettant le cap au nordest quart d'est, qui est assez bon pour des vaisseaux du port de cent à six vingts tonneaux. En son entrée y a vne isle de laquelle on peut de basse mer aller à la grande terre. Nous auons nommé ce lieu le port Sainte Heleine, qui est par la hauteur de 44. degrez . minutes peu plus ou moins de latitude.

Port de sainte Heleine.

De ce lieu fusmes à vne baye appellée la baye de  
 toutes isles, qui peut contenir 14. à 15. lieues: lieux qui  
 sont dangereux à cause des bancs, basés & battuies  
 qu'il y a. Le pays est tres-mauuais à voir, remply de  
 mesmes bois que i'ay dit cy-dessus.

Baye de  
toutes isles

De là passasmes proche d'une riuere qui en est di-  
 stante de six lieues, qui s'appelle la riuere de l'isle ver-  
 te, pour y en auoir vne en son entrée. Ce peu de che-  
 min que nous fismes est remply de quantité de ro-  
 chers qui jettent près d'une lieuë à la mer, où elle brise  
 fort, & est par la hauteur de 45. degrez vn quart de la-  
 titude.

Riuere de  
l'isle verte

De là fusmes à vn lieu où il y a vn cul de sac, & deux  
 ou trois isles, & vn assez beau port, distant de l'isle ver-  
 te trois lieues. Nous passasmes aussi par plusieurs isles  
 qui sont rangées les vnes proches des autres, & les  
 nommasmes les isles rangées, distantes de l'isle verte  
 de 6. à 7. lieues. En après passasmes par vne autre baye  
 où il y a plusieurs isles, & fusmes iusques à vn lieu où  
 trouuasmes vn vaisseau qui faisoit pesche de poisson  
 entre des isles qui sont vn peu esloignées de la terre,  
 distantes des isles rangées 4. lieues, & appellasmes ce  
 lieu le port de Saualette, qui estoit le maistre du vais-  
 seau qui faisoit pesche, qui estoit Basque.

Isles ran-  
gées.

Port de Sa-  
ualette.

Partant de ce lieu arriuasmes à Canseau le 27. du  
 mois, distant du port de Saualette six lieues, où passas-  
 mes par quantité d'isles iusques audit Canseau, aus-  
 quelles y a telle abondance de framboises, qu'il ne se  
 peut dire plus.

Canseau.

Toutes les costes que nous rangeasmes depuis le  
 cap de Sable iusques en ce lieu, sont terres mediocre-



ment hautes, & costes de rochers, en la plus-part des endroits bordées de nombre d'isles & brisans qui jettent à la mer par endroits près de deux lieues, qui sont fort mauvais pour l'abord des vaisseaux : neantmoins il ne laisse d'y auoir de bons ports & rades le long des costes & isles. Pour ce qui est de la terre, elle est plus mauuaise, & mal agreable qu'en autres lieux qu'eussions veus, excepté en quelques riuieres ou ruisseaux, où le pays est assez plaisant : & ne faut douter qu'en ces lieux l'hyuer n'y soit froid, y durant près de six à sept mois.

L'hyuer est long en ce pays là.

Port de Canseau quel.

Ce port de Canseau est vn lieu entre des isles, qui est de fort mauuais abord, si ce n'est de beau temps, pour les rochers & brisans qui sont autour. Il sy fait pesche de poisson verd & sec.

Me du cap Breton.

De ce lieu iusques à l'isle du cap Breton, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude, & 14. degrez 30. minutes de declinaison de l'Aymant y a huit lieues, & iusques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye qui entre enuiron 9. ou 10. lieues dans les terres, & fait passage entre l'isle du cap Breton, & la grand' terre qui va rendre en la grande baye Saint Laurent, par où on va à Gaspé & isle Percée, où se fait pesche de poisson. Ce passage de l'isle du cap Breton est fort estroit. Les grands vaisseaux n'y passent point, bien qu'il y aye de l'eau assez, à cause des grands courans & transports de marées qui y sont ; & auons nommé ce lieu le passage courant, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude.

Cette isle du cap Breton est en forme triangulaire, qui a 80. lieues de circuit, & est la plus-pars terre montagneuse.


tagneuse, toutesfois en quelques endroits agreable. Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac, où la mer entre par le costé du nord quart du nordest, & du sud quart du suest, & y a quantité d'isles remplies de grand nombre de gibbier, & coquillages de plusieurs sortes, entre autres des huistres qui ne sont de grande saueur. En ce lieu y a plusieurs ports & endroits où l'on fait pesche de poisson, sçauoir le port aux Anglois, distant du cap Breton enuiron deux à trois lieues: & l'autre, Niganis, 18. ou 20. lieues plus au nord. Les Portugais autrefois voulurent habiter ceste isle, & y passerent vn hyuer: mais la rigueur du temps & les froidures leur firent abandonner leur habitation. Toutes ces choses veuës, ie repassay en France, après auoir demeuré quatre ans tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au port Royal.

A quantité  
d'isles, &  
ports.

*Fin du second Livre.*

N

28



# LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

LIVRE TROISIESME.

---

*Voyages du Sieur de Poitrincourt en la nouvelle France, où  
il laisse son fils le Sieur de Biencourt. Peres Iesuites qui y  
sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisant fleu-  
rir la Foy Chrestienne.*

## CHAPITRE PREMIER.

**L**E feu Sieur de Poitrincourt pere ayant obtenu vn don du Sieur de Mons, en vertu de sa commission, de quelques terres adjacentes au port Royal, qu'il auoit abandonnées, l'habitation demeurant en son entier, ledit Sieur de Poitrincourt fait tout deuoir de l'habiter, & y laisse son fils le Sieur de Biencourt, lequel pendant qu'il excogite les moyens de s'y pouuoir establir, les Rochelois & les Basques l'assistent en la plus grande partie des embarquemens, souz esperance d'auoir les

Le Sieur de  
Poitrin-  
court laisse  
son fils le  
Sieur de Bi-  
encourt en la  
nouuelle  
France.

pelletteries par leur moyen : mais son dessein ne luy réussit pas comme il desiroit. Car Madame de Guerschueille tres-charitable, s'entremet en ceste affaire en faueur & consideration des Peres Iesuites. en voicy le discours.

Ledit sieur Iean de Poitrincourt, auant que le sieur de Mons partist de la nouvelle France, luy demanda en don le Port Royal, qu'il luy accorda, à condition que dans deux ans en suite ledit sieur de Poitrincourt s'y transporterait avec plusieurs autres familles, pour cultiuier, & habiter le pays; ce qu'il promit faire, & en l'an 1607. le feu Roy Henry le Grand luy ratifia & confirma ce don, & dit au feu Reuerend Pere Coton qu'il vouloit se seruir de leur Compagnie en la conuersion des Sauuages, promettant deux mille liures pour leur entretien. Le Pere Coton obeït au commandement de sa Majesté; & entre autres de leurs Peres se presenta le pere Biard, pour estre employé en vn si sain & voyage: & l'an 1608. il fut enuoyé à Bordeaux, où il demeura long temps sans entredre aucunes nouvelles de l'embarquement pour Canada.

Le P. Biard  
Iesuite est  
élu pour y  
aller.

L'an 1609. le sieur de Poitrincourt arriua à Paris: le Roy en estant aduertty, & ayant sceu que contre l'opinion de sa Majesté il n'auoit bougé de France, se facha fort contre luy. Mais pour contenter ladicte Majesté, il s'equipe pour faire le voyage. Sur ceste resolution le Pere Coton offre luy donner des Religieux: sur quoy ledit sieur de Poitrincourt luy dit qu'il seroit meilleur d'attendre iusques en l'an suivant, promettas qu'aussi tost qu'il seroit arriué au port Royal, il renuoyeroit son fils, avec lequel les PP. Iesuites viendroient.

Arriuee du  
sieur de Poi-  
trincourt à  
Paris.

1610.

Son retour  
en la nou-  
uelle France.

De fait l'an 1610. ledit sieur de Roynécourt s'embarqua sur la fin de Feurier, & arriua au port Royal au mois de Iuin suivant; où ayant assemblé le plus de Sauvages qu'il peut, il en fit baptiser environ 25. le iour de saint Iean Baptiste, par vn Prestre appellé Messire Iosué Fleche, surnommé le Patriarche.

Renuoye  
son fils en  
France.

Peu de temps après il renuoya en France le sieur de Biencourt son fils, aagé d'environ 15 ans, pour apporter les bonnes nouvelles du baptisme des Sauvages, & faire en sorte qu'il fut en brief secouru de viures, dont il estoit mal pourueu, pour y passer l'hyuer.

Enuoye

Peres Iesui-  
tes y en-  
uoyez.

Le Reuerend pere Christoffe Balthazar provincial, commit pour aller avec le sieur de Biencourt, les peres Pierre Biart, & Remond Masse; le Roy Louys le Iuste leur ayant fait deliurer cinq cents escus promis par le feu Roy son pere, & plusieurs riches ornemens donnez par les Dames de Guercheuille & de Sourdis. Estans arriuez à Dieppe, il y eut quelque contestation entre les Peres Iesuites, & des marchands, ce qui fut cause que lesdits Peres se retirerent en leur College d'Eu.

Caray

Quelques  
marchands  
les offensés  
à Dieppe.

Ce qu'ayant sceu Madame de Guercheuille, fut fort indignée de ce que de petits marchands auoient esté si outrecuidez d'auoir offensé, & trauersé ces Peres, dit qu'ils deuoient estre punis, mais tout leur chastiment fut qu'ils furent recens à l'embarquement. Et ayant sceu que son equipage ne se monteroit qu'à quatre mil liures, elle fit vne queste en la Cour, & par cét office charitable elle recueillit ladite somme, dont elle paya les marchands qui auoient troublé lesdits Peres, & les fit casser de toute association: & du reste de ceste somme, & d'autres grands biens, fit vn fonds pour l'entre-

Soin de la  
Dame de  
Guerche-  
uille pour  
cette entre-  
prise.

rien desdits peres, ne voulant qu'ils fussent à charge au sieur de poitrincourt; & faire en sorte que le profit qui reuiendroit des pelleteries & des pesches que le navire remporterait, nereuiendroit point au profit des associez, & autres marchands, mais retourneroit en Canada, en la possession des Sieurs Robin & de Biencourt, qui l'employeroient à l'entretien du port Royal & des François qui y resident.

Faire un estat  
pour l'entretien des  
dits Peres

A ce subiect fut conclu & attesté que cet argent de Madame de Guercheville, ayant esté destiné pour le profit de Canada, les Iesuites auoient part aux emoluments de l'association desdits sieurs Robin & de Biencourt, & y participeroient avec eux.

C'est ce contract d'association qui a fait tant semer de bruits, de plaintes, & de crieries contre les peres Iesuites, qui en cela, & en toute autre chose se sont equitalement gouuernez selon Dieu & raison, à la honte & confusion de leurs ennieux & mesdisans.

Le 26. Ianuier 1611. les mesmes peres s'embarquerent avec ledit sieur de Biencourt, lequel ils assisterent d'argent pour mettre le vaisseau hors, & soulager les grandes necessitez qu'ils auoient eues en ceste navigation; d'autant que costoyans les costes ils s'arrestèrent & sejournerent en plusieurs endroits auant qu'arriner au port Royal, qui fut le 12. Iuin 1611. le iour de la Pentecoste; & pendant ce voyage lesdits peres eurent grande disette de viures, & d'autres choses, ainsi que rapporterent les pilotes David de Bruges, & le Capitaine Iean Dame, tous deux de la religion prebendüe reformée, confessans qu'ils auoient trouue ces bons peres tout autres que l'on les leur auoit depaint.

1611.

Embarquement des Peres Iesuites avec le sieur de Biencourt

Leur arriuee au port Royal,

Le sieur de Poitrincourt desirât retourner en France, pour mieux donner ordre à ses affaires, laissa son fils le sieur de Biécourt, & les Peres Iesuites auprès luy, qui faisoient tous ensemble environ 20. personnes. Il partit la my-juillet de la mesme année 1611. & arriva en France sur la fin du mois d'Aoust.

Retour en France du sieur de Poitrincourt.

Pendant l'hyuernement led. sieur de Biécourt fit encorés quelques fascheries aux gens du fils dudit Pontgraué, appellé Robert Graué, qu'il traitta assez mal: mais en fin par le traual des Peres Iesuites, le tour fut appaisé, & demurerent bons amis.

Le sieur de Poitrincourt cherchant en France tous moyens d'aller secourir son fils, Madame de Guercheuille, pieuse, vertueuse, & fort affectiõnée à la conuersion des Sauvages, ayant desia recueilly quelques charitez, en communiqua avec luy, & dit que tres-volontiers elle entreroit en la compagnie, & qu'elle enuoyeroit avec luy des peres Iesuites, pour le secours de Canada.

Contract de la Dame de Guercheuille avec le sieur Robin pour le secours de Canada.

Le cõtract d'associatiõ fut passé avec lad. Dame, authorisée de M<sup>r</sup> de Liengour, premier Eueuyer du Roy, & Gouverneur de Paris, son mary. Par ce contract fut arresté, Que presentement elle donneroit mil escus pour la cargaison d'un vaisseau, moyennant quoy elle entreroit au partage des profits que ce nauire rapporteroit, & des terres que le Roy auoit données au sieur de Poitrincourt; ainsi qu'il est porté en la minute de ce contract. Lequel sieur de Poitrincourt se reseruoit le port Royal, & ses terres; n'entendant point qu'elles entrassent en la communauté des autres Seigneuries, Caps, Havres, & prouinces qu'il dir auoit audit pays

contre le port Royal. Ladite Dame luy demanda qu'il eust à faire paroistre tiltres par lesquels ces Seigneuries & terres luy appartenoiert, & comme il possedoit rant de domaine. Mais il s'en excusa, disant que ses tiltres & papiers estoiet demeurez en la nouvelle France.

*Differend entre ell e, & le sieur de Poitrincourt.*

Ce qu'entendat ladite Dame, se mesiant de ce qu'elle devoit le sieur de Poitrincourt, & voulant se garder de estre surprise, elle traitta avec le sieur de Mons, à ce qu'il luy retrocedast tous les droicts, actions, & prentiōs qu'il auoit iamais eu en la nouvelle France, à cause de la donation à luy faite par feu Henry le Grand. La Dame de Guercheuille obtient lettres de sa Majesté à present regnant, par lesquelles donation nouvelle luy est faite de toutes les terres de la nouvelle France, depuis la grande riuere, iusques à la Floride, horsmis seulement le port Royal, qui estoit ce que ledit sieur de Poitrincourt auoit premierement, & non autre chose.

*Elle traite avec le sieur de Mons.*

*Elle obtiēt lettres du Roy pour les terres de la nouvelle France.*

Ladite Dame donna l'argēt aux Peres Iesuites pour le mettre entre les mains de quelque marchand à Dieppe: mais ledit sieur de Poitrincourt fit tant avec les memes Peres, que de ces mille escus il en tira quatre cents.

Il commit à cēt embarquement vn sien seruiteur appellé Simon Imbert Sandrier, qui s'acquitta assez mal de l'administration de ce nauire equipé & freté. Il partit de Dieppe le 31. de Decembre au fort de l'hyuer, & arriua au port Royal le 23. de Ianuier l'an suivant 1612.

*Simon Imbert admistrer mal.*

Le sieur de Biencourt fort aise d'vne part de voir ce nouveau secours arriué, & d'autre fesché de voir Ma-

1612.



Plaintes que  
les Iesuites  
font d'Im-  
bert.

dame de Guercheuille hors de ceste compagnie, suivant ce que ledit Imbert luy auoit dit, & des plaintes que luy firent les peres Iesuites du mauuais meſnage fait en tel embarquement par cét Imbert, qui à tort & ſans cauſe accuſoit les peres, leſquels neantmoins le contraignirét de confeſſer qu'il eſtoit gaillard quand il parla audit ſieur de Biencourt.

En fin toutes ces choſes eſtans appaiſées & pardonnées, le pere Maſſe eſtant avec les Sauuages pour apprendre leur langue, il deuint malade en vn lieu, où il eut grande diſette, car tout eſtoit en deſordre en ceste demeure. Le pere Biard demeura au port Royal, où il ſouffrit pluſieurs fatigues, & de grandes neceſſitez quelques iours durant, à amaffer du gland, & chercher des racines pour ſon viure.

Equipage  
qui ſe fait  
en France,  
pour retirer  
les Iesuites  
du port  
Royal.

Pendant ce temps on dreſſoit en France vn equipage pour retirer les Iesuites du port Royal, & fonder vne nouvelle demeure en vn autre endroit. Le chef de cét equipage eſtoit la Sauſſaye, ayant avec luy trente perſonnes qui y deuoient hyuerner, y compris deux Iesuites & leur ſeruiteur, qui ſe prendroient au port Royal. Il auoit deſia avec luy deux autres peres Iesuites, ſçauoir le pere Quentin, & le pere Gilbert du Thet, mais ils deuoient reuenir en France avec l'equipage des matelots, qui eſtoient 38. La Royne auoit contribué à la deſpenſe des armes, des poudres, & de quelques munitions: Le vaiſſeau eſtoit de cent tonneaux, qui partit de Honneſleur le 12. Mars l'an 1613. & arriua à la Héue à l'Acadie le 16. de May, où ils mirent pour marque de leur poſſeſſion les armes de Madame de Guercheuille. Ils vindrent au port Royal, où

1613.

Voyage de  
la Sauſſaye  
en l'Acadie.

ils

ils ne trouuerent que 3. personnes, deux Peres Iesuites, Hebert Apoticaire (qui tenoit la place du Sieur de Biencourt, pendant qu'il estoit allé bien loin chercher de quoy viure) & deux autres personnes. Ce fut à luy qu'on presenta les lettres de la Royne, pour relascher les Peres, & leur permettre aller où bon leur sembleroit; ce qu'il fit: & ces peres retirerent leurs commoditez du pays, & laisserent quelques viures audit Hebert, afin qu'il n'en eust necessité.

Lettres de la Royne, pour relascher les Iesuites.

Ils sortirent de ce lieu, & furent habiter les monts deserts à l'entrée de la riuere de Pemeteoet. Le pilote arriua au costé de l'est de l'isle des monts deserts, où les peres logerent, & rendirent graces à Dieu, esleuans vne croix, & firent le saint sacrifice de la Messe: & fut ce lieu nommé Saint Sauueur, à 44. degrez & vn tiers de latitude.

V6r habiten les monts deserts.

Là à peine commençoient ils à s'accommoder, & deserter le lieu, que l'Anglois suruint, qui leur donna bien d'autre besongne.

Sont surpris des Anglois.

Depuis que ces Anglois se sont establis aux Virgines, afin de se pourueoir de moules, ont accoustumé de venir faire leur pesche à seize lieuës de l'isle des monts deserts: & ainsi y arriua l'an 1613. estans surpris des bruïnes, & jettez à la coste des Sauvages de Pemeteoet, estimans qu'ils estoient François, leur dirent qu'il y en auoit à Saint Sauueur. Les Anglois estans en necessité de viures, & tous leurs hommes en pauvre estat, deschirez, & à demy nuds, s'informent diligemment des forces des François: & ayans eu response conforme à leur desir, ils vont droit à eux, & se mettrẽ en estat de les combattre. Les François voyans

Vont attaquer les François.

venir vn seul nauire à pleines voiles, sans sçauoir que dix autres approchoient, recogneurent que c'estoient Anglois. Aussi tost le sieur de la Motte le Vilin, Lieutenant de la Saussaye, & quelques autres, accourent au bord pour le defendre. La Saussaye demeure à terre avec la plus part de ses hommes: mais en fin l'Anglois estant plus fort que les François, après quelque combat prirent les nostres. Les Anglois estoient en nombre de 60. soldats, & auoient 14. piéces de canon. En ce combat Gilbert du Ther fut tué d'vn coup de mousquet, quelques autres blesez, & le reste furent pris, excepté Lamets, & quatre autres, qui se sauuerent. par après ils entrent au vaisseau des François, s'en saisissent, pillent ce qu'ils y trouuent, desrobent la Commission du Roy que la Saussaye auoit en son coffre. Le Capitaine qui commandoit en ce vaisseau s'appelloit Samuel Argal.

Sont partiez, & partie prisonniers des Anglois.

Desrobent la Commission du Roy.

Les ennemis mettent pied à terre, chercher la Saussaye, qui s'estoit retiré dans les bois. Le lendemain il vint trouuer l'Anglois, qui luy fit bonne reception: & luy demandant sa Commission, il va à son coffre pour la prendre, croyant qu'on ne l'auroit point ouuert. Il y trouue toutes les hardes & commoditez, horsmis la Commission, dont il demeura fort estonné. Et alors l'Anglois faisant le fasché, luy dit: *Quoy? vous nous donnez à entendre que vous auez Commission du Roy vostre Maistre, & ne la pouuez produire? vous estes donc des forbanis & pirates, qui meritez la mort.* Dès lors les Anglois partirent le butin entr'eux.

La Saussaye les vient trouuer.

L'Anglois demande la Commission desrobée.

Les peres Iesuites voyas le peril auquel les François estoient reduits, font en sorte avec Argal, qu'ils appai-

terent les Anglois, & par des raisons puissantes que luy donna le Pere Biart, il prouue que tous leurs hommes estoient gens de bien, & recommandez par sa Majesté Tres-chrestienne. L'Anglois fit mine de s'accorder, & croire aux raisons des Peres, & dirent au sieur de la Sauuaye; *Il y a bien de vostre faute de laisser ainsi perdre vos lettres.* Et par après firent dîner lesdits Peres à leur table.

Les Iesuites  
appaier les  
Anglois.

Il fut parlé de renuoyer les François en France, mais on ne leur vouloit donner qu'une chaloupe à 30. <sup>Anglois of-</sup> <sup>firent une</sup> <sup>chaloupe</sup> <sup>pour les</sup> <sup>François</sup> qu'ils estoient, pour aller trouuer passage le long des costes. Les Peres leur remonstrent qu'il estoit impossible qu'une chaloupe peust suffire à les conduire sans peril. Et alors Argal dit: *l'ay trouué vn autre expedient pour les conduire aux Virgines.* Les artisans, souz promesse qu'on ne les forceroit point au faict de leur religion, & qu'après vn an de seruite on les feroit repasser en France, trois accepterent cét offre: aussi le sieur de la Motte auoit dès le commencement consenty de s'en aller à la Virgine, avec ce Capitaine Anglois, lequel l'honoroit pour l'auoir trouué faisant son deuoir; & luy permit d'amener quelques vns des siens avec luy, & le pere Biart: que quatre qu'ils estoier, sçauoir deux Peres, & deux autres, fussent conduits aux isles où les Anglois faisoient la pesche des moliës, & qu'il leur mandast que par leur moyen il peust passer en France: ce que le Capitaine Anglois luy accorda tres-volontiers.

De ceste façon la chaloupe se trouua capable de porter les hommes diuisez en trois bandes. Quinze estoient avec le pilote qui l'estoit eschapé: quinze

avec l'Anglois, & quinze en la chaloupe accordée, où estoit le pere Masse, & fut deliurée entre les mains de la Saussaye, & du mesme pere Masse, avec quelques viures, mais il n'y auoit aucuns mariniers, & de bonne fortune le pilote la rencontra, qui fut vn grand bien pour eux, & furent iusqu'à Selembré, par delà la Héue, où estoit le vaisseau de Robert Graué, & vn autre. Ils diuiserent les François en deux bandes, pour les repasser en France, & arriuerét à Saint Malo, sans auoir couru aucun peril par les tempestes.

François diuisez en deux bandes pour retourner en France.

Les François menez par Argal aux Virgines.

Le Capitaine Argal mena les quinze François & les Peres Iesuites aux Virgines, où estans, le chef d'icelle appelé le Mareschal, commandant au pays, menaçoit de faire mourir les Peres, & tous les François: mais Argal se banda contre luy, disant qu'il leur auoit donné sa parole. Et se voyant trop foible pour les soutenir, & defendre, se resolut de monstrier les Commissiōs qu'il auoit dérobes; & le Mareschal les voyant s'appaisa, & promit que la parole qu'on leur auoit donnée leur seroit tenuë.

Mareschal Gouverneur de ces isles resolu d'aller ruiner l'Acadie.

Ce Mareschal fait assembler son conseil, & se resolut d'aller à la coste d'Acadie, & y razer toutes les demeures & forteresses iusques au 46. degré, pretendant que tout ce pays luy appartenoit.

Sur ceste resolution du Mareschal, Argal reprend la route avec trois vaisseaux, diuise les François en iceux, & retournerét à Saint Sauueur, où croyas y trouuer la Saussaye, & vn nauire nouvellement arriué; ils sceurent qu'il estoit retourné en France. Ils y plantèrent vne croix, au lieu de celle que les Peres y auoient plantée, qu'ils rompirent, & sur sa leur ils escriuirent le

Anglois rompit la sainte croix.

le nom du Roy de la grand' Bretagne, pour lequel ils prenoient possession de ce lieu.

De là il fut à la Sainte Croix, qu'il brusla, osta toutes les marques qui y estoient, & print vn morceau du sel qu'il y trouua.

Par après il fut au port Royal, conduit d'vn Sauuage qu'il print par force, les François ne le voulant enleigner; met pied à terre; entre dedans, visite la demeure, & n'y trouuant personne, prend ce qui y estoit de butin, la fit brusler, & en deux heures le tout fut reduit en cendres, & osta toutes les marques que les François y auoient mises: de sorte que ceux qui y estoient furent contrains d'abandonner ceste demeure, & s'en aller avec les Sauvages

Bruslent  
tout au  
port royal.

Vn François meschant & desnature, qui estoit avec ceux qui l'estoient sauuez dans les bois, approchant du bord de l'eau, cria tout haut, & demanda à parler, ce qui luy fut accordé, & lors il dit: *le m'estonne qu'y ayant avec vous vn Iesuite Espagnol, appelle le Pere Biart, vous ne le faites mourir comme vn meschant homme, qui vous fera du mal s'il peut, si le laissez faire. Est-il possible que la nation Françoisie produise de tels monstres d'hommes detestables, semeurs de faussetez calomnieuses, pour faire perdre la vie à ces bons Peres?*

François  
desloyal,  
qui calomnie les PP.

Les Anglois partent du port Royal le 9. Nouembre 1613. pour retourner aux Virgines. En ce voyage la contrarieté des vents & des tempestes fut telle, que les trois vaisseaux se separerent. La barque où estoient six Anglois ne s'est peu recouurer du depuis; & le vaisseau du Capitaine Argal abordant les Virgines, qui fit entendre au Marechal ce qu'estoit le Pere Biart,

Appelle le  
Pere Biart  
Espagnol.

qu'il tenoit pour Espagnol, & qui l'attendoit pour le faire mourir. Il estoit alors au troisieme vaisseau, où commandoit vn Capitaine nommé Turnet, ennemy mortel des Iesuites; & ce vaisseau fut tellement battu du vent de surouest, que mettant à contre-bord, il fut contraint de relascher aux Efores, à 500. lieues des Virgines, où l'on tua tous les cheuaux qui auoient esté pris au port Royal, qu'ils mangerent au defaut d'autres viures. En fin ils arriuerent à vne isle des Efores, & alors il dit au Pere: *Dieu est courroucé contre nous, & nous contre vous, pour le mal que nous vous auons fait souffrir iniustement. Mais ie m'estonne comme des François estans dans les bois, au milieu de tant de miseres & apprehensions, ayent fait courir le bruit que vous estes Espagnol: & l'ont non seulement dit & assuré, mais l'ont signé?* Monsieur (dit le Pere) vous scauez que pour toutes les calomnies & mesdisances, ie n'ay iamais mal parlé de ceux qui m'accusoient, vous estes tesmoin de la patience que i'ay eüe contre tant d'aduersitez, mais Dieu cognoist la verité. Non seulement ie n'ay iamais esté en Espagne, ny aucun de mes parents, mais ie suis bon & fidele François pour le seruice de Dieu, & de mon Roy, & feray tousiours paroistre au peril de ma vie que c'est à tort que l'on m'a calomnié, & que l'on m'appelle Espagnol. Dieu leur pardonne, & qu'il luy plaise nous deliurer d'entre leurs mains, & vous particulierement, pour nostre bien, & oublions le passé.

De là ils vont mouiller l'anchre à la rade de l'isle du Fayal, qui est vne des Efores, & furent contraints d'anchrer en ce port, & cacher les Peres en quelque endroit au fonds du vaisseau, & tirerent parole d'eux qu'ils ne se descouueroient point, ce qu'ils firent.

Ce que  
l'Anglois  
dit au Pere  
Bart.

La respon-  
se.

La visite du vaisseau fut faite par les Portugais, qui descendirent au bas où les Peres estoient, & qui les voyoient sans faire aucun signe; & neantmoins s'ils se fussent donnez à cognoistre aux Portugais, ils eussent esté aussi tost deliurez, & tous les Anglois pendus: mais ces visiteurs pour ne chercher exactement, ne virent point les Peres Iesuites, & s'en retournerent à terre; & ainsi les Anglois furent deliurez du hazard qu'ils couroient d'estre pendus, allerent querir tout ce qui leur estoit necessaire, puis leuans l'ancre, mettent en mer, & font mille remerciemens aux Peres, qu'ils caressent; & n'ayans plus opinion qu'ils fussent Espagnols, les traittent le plus humainement qu'ils peuuent, admirent leur grande constance & vertu à souffrir les paroles qu'ils auoient dites d'eux, & ne furent que bienveillances & tesmoignages de bonne amitié, iusques à ce qu'ils fussent arriuez en Angleterre: leur montrés par là que c'estoit contre l'opinion de plusieurs ennemis de l'Eglise Catholique & au preiudice de la verité, qu'ils leur imposent que leur doctrine enseigne qu'il ne faut garder la foy aux Heretiques.

En fin Argal arriue au port de Milfier l'an 1614. en la Prouince de Galles, où le Capitaine fut emprisonné, pour n'auoir passe-port, ny commission, son General l'ayant, & s'estant esgaré, comme auoit fait son Vice-Admiral.

Les Peres Iesuites racontèrent comme le tout estoit passé, & par après le Capitaine Argal fut deliuré, & retourna en son vaisseau, & les Peres furent retenus à terre, aimez & caressez de plusieurs personnes. Et sur le discours que le Capitaine de leur vaisseau faisoit de

Anglois en danger d'estre pendus par les Portugais,

Traittent fort bien les Iesuites.

1614.  
Leur arriuee en Angleterre.



Delivrance  
des Peres.

ce qui se passa aux Efores, la nouvelle vint à Londres à la Cour du Roy de la grand' Bretagne, l'Ambassadeur de sa Majesté Tres chrestienne poursuiuit la delivrance des Peres, qui furent conduits à Douure, & de là passerent en France, & se retirerent en leur College d'Amiens, après auoir esté neuf mois & demy entre les mains des Anglois.

Le sieur de la Motte arriua aussi au mesme temps en Angleterre, d'as vn vaisseau qui estoit de la Bermude, ayant passé aux Virgines. Il fut pris en son vaisseau, & arresté, mais deliuré par l'entremise de Monsieur du Biseau, pour l'ars Ambassadeur du Roy en Angleterre.

La Saussaye  
enuoyé à  
Londres,  
pour faire  
rendre le  
vaisseau du  
sieur de la  
Motte.

Madame de Guercheuille ayant aduis de tout cecy, enuoya la Saussaye à Londres, pour solliciter la restitution du nauire, & fut tout ce que l'on peut retirer pour lors. Trois François moururent à la Virginie, & 4. y resterét, pendât qu'on traualloit à leur delivrance.

Les Peres y baptiserent 30. petits enfans, excepté trois, qui furent baptizez en necessité.

Ceste en-  
treprise sui-  
uie de plu-  
sieurs mal-  
heurs.

Il faut aduouër que ceste entreprise fut trauersee de beaucoup de malheurs, qu'on eust bien peu eiter au commencement, si Madame de Guercheuille eust donné trois mil six cents liures au sieur de Mons, qui desiroit auoir l'habitation de Quebec, & de toute autre chose. I'en portay parole deux ou trois fois au R. P. Coton, qui mefnageoit cét affaire, lequel eust bien désiré que le traicté se fust fait avec de moindres conditions, ou par d'autres moyens, qui ne pouuoit estre à l'auantage dudit sieur de Mons, qui fut le sujet pourquoy rien ne se fit, quoy que ie peusse représenter audit Pere, avec les auantages qu'il pourroit auoir en la

conuersion

conuersion des infideles, que pour le commerce & trafic qui s'y pouuoit faire par le moyen du grand fleuve Saint-Laurent, beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conseruer, à cause du nombre infiny de ses ports, qui ne se pouuoient garder que par de grandes forces; ioint que le terroir y est peu peuplé de Sauvages; outre que l'on ne pourroit penetrer par ces lieux dans les terres, où sont nombre d'habitans sedentaires, comme on pourroit faire par ladite riuere Saint Laurent, plustost qu'aux costes d'Acadie.

D'auantage, que l'Anglois qui faisoit alors ses pesches en quelques isles esloignées de 13. à 14. lieues de l'isle des monts deserts, qui est l'entrée de la riuere de Remetegoet, feroit ce qu'il pourroit pour endomager les nostres, pour estre proche du port Royal & autres lieux. Ce que pour lors ne se pouuoit esperer à Quebec, où les Anglois n'auoient aucune cognoissance. Que si ladite Dame de Guercheuille eust en ce temps là entré en possession de Quebec, on se fust peu asseurer que par la vigilance des Peres Iesuites, & les instructions que ie leur pouuois donner, le pays se fust beaucoup mieux accommodé, & l'Anglois ne l'eust trouué dénué de viures & d'armes, & ne s'en fust emparé, comme il a fait en ces dernières guerres. Ce qu'il a fait par l'industrie de quelques mauuais François, joint qu' alors lesdits Peres n'auoient avec eux aucun homme pour conduire leur affaire, excepté la Sausaye, peu experimenté en la cognoissance des lieux. Mais on a beau dire & faire, on ne peut euitter ce qu'il plaist à Dieu de disposer.

Voila comme les entreprises qui se font à la haste, & sans fondement, & faites sans regarder au fonds de l'affaire, reüssissent tousiours mal.

*Seconde entreprise du Sieur de Mons. Conseil que l'Authheur luy donne. Obtient Commission du Roy. Son par-  
sement. Bastimens que l'Authheur fais au lieu de Quebec.  
Crieries contre le Sieur de Mons.*

## CHAPITRE II.

**R**etournons & poursuiuons la seconde entreprise du Sieur de Mons, qui ne perd point courage, & ne veut demeurer en si beau chemin. Le R. P. Coton ayant refusé de conuenir avec luy des 3600. liures, il me discourut particulièrement de ses desseins. Je le conseillay, & luy donnay aduis de s'aller loger dans le grand fleue Sainct Laurent, duquel i'auois vne bonne cognoissance par le voyage que j'y auois fait, luy faisant goster les raisons pourquoy il estoit plus à propos & conuenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. Il s'y resolut; & pour cét effect il en parle à sa Majesté, qui luy accorde, & luy donne Commission de s'aller loger dans le pays. Et pour en supporter plus facilement la despenle, interdit le trafic de pelleterie à tous ses subjects, pour vn an seulement.

Pour cét effect il fait equiper 2. vaisseaux à Honneur, & me donna sa lieu-tenance au pays de la nouvelle France l'an 1608. Le Pont Graué prit le deuant pour aller à Tadoussac, & moy après luy dans vn vais-

Conseil que  
l'Authheur  
donne au  
Sieur de  
Mons.

Obtient  
commissio  
du Roy.

Voyage de  
l'Authheur.

seau chargé des choses nécessaires & propres à vne habitation. Dieu nous favorisa si heureusement, que nous arriuasmes dans ledit fleuve au port de Tadoussac; auquel lieu ie fais descharger toutes nos commoditez, avec les hommes, manouuriers, & artisans, pour aller à mont ledit fleuve trouuer lieu commode & propre pour habiter. Trouuant vn lieu le plus estroit de la riuiera, que les habitans du pays appellent Quebec, j'y fis bastir & edifier vne habitation, & défricher des terres, & faire quelques jardinages. Mais pendant que nous trauiillons avec tant de peine, voyons ce qui se passe en France pour l'exécution de ceste entreprise.

Fait bastir à  
Quebec.

Le Sieur de Mons qui estoit demeuré à Paris pour quelques siennes affaires, & esperant que sa Majesté luy continueroit sadite Commission, il ne demeura pas beaucoup en repos que l'on ne crie plus que iamais qu'il faut aller au Conseil. Les Bretons, Basques, Rochelois & Normands renouellent les plaintes; & estans ouïs de ceux qui les veulent favoriser, disent que c'est vn peuple, c'est vn bien public. Mais l'on ne reconnoist pas que ce sont peuples enuieux, qui ne demandent pas leur bien, ains plustost leur ruine, comme il se veira en la suite de ce discours.

Quoy que c'en soit, voila pour la seconde fois la Commission reuocquée, sans y pouuoir remedier. Il sen faudra retourner de Quebec au printemps prochain; de sorte que qui plus y aura mis, plus y aura perdu, comme sera sans doute ledit Sieur de Mons, lequel me rescriuit ce qui s'estoit passé, qui me donna sujet de retourner en France voir ces remuemens.

comme l'habitation demouroit au sieur de Mons, qui en conuint quelque temps de là avec ses associez; lequel cependant la met entre les mains de quelque marchand de la Rochelle, à certaines cōditions, pour leur seruir de retraite à retirer leurs marchandises, & traicter avec les Sauvages. C'estoit en ce temps là que ie fis l'ouuerture aud. Reuerend Pere Coton, pour Madame de Guercheuille, si elle le vouloit auoir, ce qui ne se pût, comme i'ay dit cy-dessus, puis que la traicte estoit permise, iusques à ce qu'il renouuellast vne autre commission, qui apportast vn meilleur reglement que par le passé.

L'Authour  
represente  
au sieur de  
Mons son  
hyuerne-  
ment en la  
nouuelle  
F. succ.

I'allay trouuer le Sieur de Mons, auquel ie representay tout ce qui festoit passé en nostre hyuernement, & ce que i'auois peu cognoistre & apprendre des commoditez que l'on pouuoit esperer dans le grand fleuue Saint Laurent, qui m'occasionna de voir sa Majesté pour luy en faire particulièrement le recit, auquel elle y prit grand plaisir. Cependant le sieur de Mons porté d'affection d'embrasser cēt affaire à quelque prix que ce fust, fait derechef ce qu'il peut pour auoir nouvelle commission. Mais ses enuieux, au moyen de la faueur, auoient mis si bon ordre, que son trauail fut en vain. Ce que voyant, pour le desir qu'il auoit de voir les terres peuplées, il ne laissa, sans commission, de vouloir continuer l'habitation, & faire recognoistre plus particulièrement le dedans des terres à mont ledit fleuue. Et pour l'execution de ceste entreprise, il fait equiper avec la Societé des vaisseaux, comme font plusieurs autres, à qui le trafic n'estoit pas interdit, qui couroient sur

Le sieur de  
Mōs pour-  
suit vne  
nouuelle  
commissio.

Mais les en-  
uieux desō  
bien le pri-  
uent des  
moyens de  
l'obtenir.

nos brisées, qui emportèrent le lucre des peines de  
notre trauail, sans qu'ils voulussent contribuer à ses  
entreprises.

Les vaisseaux estans prests, le Pont Graué & moy  
nous embarquasmes pour faire ce voyage l'an 1610.  
auec artisans & autres manouuriers, & fusmes trauer-  
sez de mauuais temps. Arriuans au port de Tadou-  
sac, & de là à Quebec, nous y trouuasmes chacun en  
bonne disposition.

Premier que passer plus outre, i'ay pensé qu'il ne  
seroit hors de sujet de descrire la description de la  
grande riuere, & de quelques descouuertes que i'ay  
faites à mont le dit fleuue Sainct Laurent, de sa beau-  
té & fertilité du pays, & de ce qui s'est passé és guer-  
res contre les Hiroquois.

*Embarquement de l'Auteur pour aller habiter la grande  
riuiere Saint Laurent. Description du port de Tadouf-  
fac. De la riuiere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans.*

CHAPITRE III.



Près auoir raconté au feu Roy tout ce que  
i'auois veu & descouert, ie m'embarquay  
pour aller habiter la grande riuiere Saint  
Laurent, au lieu de Quebec, comme Lieu-  
tenant pour lors du sieur de Mons. Ie partis de Hon-  
nefleur le 13. d'Auril 1608. & le 3. de Iuin arriualmes  
deuant Tadoussac, distant de Gaspé 80. ou 90. lieues,  
& mouillalmes l'anchre à la rade du port de Tadouf-  
fac, qui est à vne lieue du port, qui est comme vne an-  
ce à l'entrée de la riuiere du Saguenay, où il y a vne  
marée fort estrange pour sa viffesse, où quelquefois se  
leuent des vents impetueux qui ameinent de grandes  
froidures. L'on tient que ceste riuiere a 45. ou 50. lieues  
du port de Tadoussac iusques au premier fault, qui  
vient du nort norouest. Ce port est petit, & n'y pour-  
roit qu'environ 20. vaisseaux. Il y a de l'eau assez, & est  
à l'abry de la riuiere de Saguenay, & d'vne petite isle  
de rochers qui est presque coupée de la mer. Le reste  
sont montagnes hautes esleuées, où il y a peu de ter-  
re, sinon rochers & sables remplis de bois, comme sa-  
pins & bouleaux. Il y a vn petit estang proche du port  
renfermé de montagnes couuertes de bois. Ad'entrée  
sont deux pointes, l'vne du costé du surouest, conte-  
nant près d'vne lieue en la mer, qui s'appelle la pointe

Port de Ta-  
doussac, &  
sa descrip-  
tion.

aux Alloüettes; & l'autre du costé du nordouest, contenant demy quart de lieuë, qui s'appelle la pointe aux roches. Les vents du sud suest frapēt dans le port, qui ne sont point à craindre, mais bien celuy du Saguenay. Les deux pointes cy dessus nommées, attachent de basse mer.

Pointe aux  
Alloüettes.

Pointe aux  
Rochers.

En ce lieu y auoit nôbre de Sauvages, qui y estoient venus pour la traicte de pelleterie, plusieurs desquels vindrent à nostre vaisseau avec leurs canaux, qui sont de 8. ou 9. pas de long, & enuiron vn pas, ou pas & demy de large par le milieu, & vont en diminuant par les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner si on ne les sçait biē gouverner, & sont faits d'escorce de bouleau, renforcez par dedans de petits cercles de cedre blanc, bien proprement arrangez, & sont si legers, qu'vn homme en porte aisément vn. Chacun peut porter la pesanteur d'vne pipe. Quand ils veulent trauffer la terre pour aller en quelque riuere où ils ont affaire, ils les portent avec eux. Depuis Choüacoet le long de la coste iusques au port de Tadoussac, ils sont tous semblables.

Nombre de  
Sauages  
venus près  
ce port à  
cause des  
pelleteries.

Canaux de  
Sauages  
comme  
faits.

Je fus visiter quelques endroits de la riuere du Saguenay, qui est vne belle riuere, & d'vne grande profondeur, comme de 80. & 100. brasses. A 50. lieues de l'entrée du port, comme dit est, y a vn grand fault d'eau, qui descend d'vn fort haut lieu, & de grande impetuositē. Il y a quelques isles dedans ceste riuere fort desertes, n'estans que rochers, couuertes de petits sapins & bruyeres. Elle contient de large demie lieuë en des endroits, & vn quart en son entrée, où il y a vn courant si grand, qu'il est trois quarts de marée couru

Riuere de  
Saguenay.

Isles d'au-  
près ceste  
riuere sont  
fort deser-  
tes.



dedans la riuere, qu'elle porte encores hors; & en toute la terre que j'y aye veüe, ce ne sont que montaignes & promontoires de rochers, la plus-part couuerts de sapins & bouleaux; terre fort mal plaisante, tant d'un costé que d'autre: en fin ce sont de vrais deserts inhabitez. Allant chasser par les lieux qui me sembloiēt les plus plaisans, ie n'y trouuois que de petits oislets, comme arondelles, & quelques oiseaux de riuere, qui y viennent en esté; autrement il n'y en a point, pour l'excessiue froidure qu'il y fait. Ceste riuere vient du norouest.

Rapport des  
Sauages à  
l'Authour.

Les Sauages m'ont fait rapport qu'ayans passé le premier fault ils en passent huict autres, puis vont vne iournée sans en trouuer, & derechef en passent dix autres, & vont dans vn lac, où ils font trois iournées, & en chacune ils peuuent faire à leur aise dix lieues en montant. Au bout du lac y a des peuples qui vivent errans. Il y a 3: riuieres qui se deschargent dans ce lac, l'vne venāt du nord, fort proche de la mer, qu'ils tiennent estrē beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux d'autres costes par dedans les terres, où il y a des peuples Sauages errans, qui ne vivent aussi que de la chasse, & est le lieu où nos Sauages vont porter les marchandises que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme castors, martres, loups ceruiers, & loutres, qui y sont en quantité, & puis nous les apportent à nos vaisseaux. Ces peuples Septentrionaux disent aux nostres qu'ils voyent la mer salée; & si cela est, comme ie le tiens pour certain, ce ne doit estre qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du nord. Les Sauages disent qu'il

Peuples qui  
vivent er-  
rans, & ne  
se nourris-  
sent que de  
la chasse.

Voyent la  
mer salée.

qu'il peut y auoir de la mer du nord au port de Tadoussac 40. à 50. iournées, à cause de la difficulté des chemins, riuieres, & pays qui est fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neges. Voila au vray ce que l'ay appris de ce fleuve. l'ay souuent desiré faire ceste descouuerte, mais ie ne l'ay peu faire sans les Sauuages, qui n'ont voulu que j'allasse avec eux, ny aucuns de nos gens; toutes fois ils me l'auoiét promis.

*Descouuerte de l'isle aux Lievres. De l'isle aux Couldres:  
& du sault de Montmorency.*

### CHAPITRE III.

**L**E partis de Tadoussac pour aller à Quebec, & passasmes près d'une isle qui s'appelle l'isle aux Lievres, distante de 6. lieues L'isle aux Lievres. dudit port, & est à deux lieues de la terre du nord, & à près de 4 lieues de la terre du sud. De l'isle aux Lievres, nous fusmes à vne petite riuere qui affeche de basse mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux sauts d'eau. Nous la nommasmes la riuere Riuere aux Saulmons. aux Saulmons, à cause que nous y en prismes. Costé Cap Dauphin. de la coste du nord, nous fusmes à vne pointe qui aduance à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin, distant de la riuere aux Saulmons trois lieues. De là fusmes à Cap à l'Aigle. vn autre cap que nommasmes le cap à l'Aigle, distant du cap Dauphin 8. lieues. Entre les deux y a vne grande anse, où au fonds y a vne petite riuere qui affeche de basse mer, & peut tenir environ lieue & demie. Elle est quelque peu vnite, venant en diminuant, par

les deux bouts. A celuy de l'ouest y a des prairies & pointes de rochers, qui aduancent quelque peu dans la riuere: & du costé du surouest elle est fort battuerie, toutesfois assez agreable, à cause des bois qui l'environnent, distante de la terre du nord d'environ demie lieuë, où il y a vne petite riuere qui entre assez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuere platte, ou malle baye, d'autant que le trauers d'icelle la marée y court merueilleusement: & bien qu'il face calme, elle est tousiours fort emeuë, y ayant grande profondeur: mais ce qui est de la riuere est plat, & y a force rochers en son entrée, & autour d'icelle. De l'isle

L'isle aux  
Couldres.

aux Couldres costoyans la coste, fusmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de Tourmente, qui en est à sept lieues, & l'auons ainsi appellé, d'autant que pour peu qu'il face de vent, la mer y esleue comme si elle estoit pleine. En ce lieu l'eau commence à estre douce. De là fusmes à l'isle d'Orleans, où il y a deux lieues, en laquelle du costé du sud y a nombre d'isles, qui sont basses, couuertes d'arbres, & fort agreables, remplies de grandes prairies, & force gibbier, contenans à ce que i'ay peu iuger, les vnes deux lieues; & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers, & bases fort dangereuses à passer, qui sont esloignez d'environ deux lieues de la grande terre du sud. Toute ceste coste, tant du nord, que du sud, depuis Tadoussac, iusques à l'isle d'Orleans, est terre montueuse, & fort mauuaise, où il n'y a que des pins, sapins, & bouleaux, & des rochers tres-mauuais, & ne scauroit on aller en la plus-part de ces endroits.

L'isle d'Or-  
leans.

Or nous rangeasmes l'isle d'Orleans du costé du

sud, distante de la grande terre vne lieue & demie; & du costé du nort demie lieue, contenant de long six lieues, & de large vne lieue, ou lieue & demie par endroits. Du costé du nort elle est fort plaisante, pour la quantité des bois & prairies qu'il y a, mais il y fait fort dangereux passer, pour la quantité de pointes & rochers qui sont entre la grand terre & l'isle, où il y a quantité de beaux chesnes, & des noyers en quelques endroits, & à l'emboucheure des vignes & autres bois comme nous auons en France.

Ce lieu est le commencement du beau & bon pays de la grande riuere, où il y a de son entrée 120. lieues. Au bout de l'isle y a vn torrent d'eau du costé du nort, que j'ay nommé le sault de Montmorency, qui vient d'vn lac qui est enuiron dix lieues dedans les terres, & descend de dessus vne coste qui a près de 25. toises de haur, au dessus de laquelle la terre est vnie & plaisante à voir, bien que dans le pays on voye de hautes montaignes, qui paroissent de 15 à 20. lieues.

Qij

*Arrivée de l'Auther à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de viure des Sauvages de ce pays là.*

### CHAPITRE V.

**D**E l'isle d'Orleans iusques à Quebec y a vne lieuë, & y arriuay le 3. Iuillet, où estant, ie cherchay lieu propre pour nostre habitation: mais ie n'en peus trouuer de plus comode, ny mieux scituë que la pointe de Quebec, ainsi appellé des Sauvages, laquelle estoit réplie de noyers & de vignes. Aussi tost, j'employay vne partie de nos ouuriers à les abbatre, pōur y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre à fouïller la caue, & faire des fossez, & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadoussac avec la barque. La premiere chose que nous fismes fut le magazin pour mettre nos viures à couuert, qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun, & le soin que j'en eue. Proche de ce lieu est vne riuere agreable, où anciennement hyuerna Jacques Cartier.

L'Auther  
fait défricher  
le lieu  
de leur demeure.

Pendant que les Charpentiers, Scieurs d'aix, & autres ouuriers trauiilloient à nostre logement, ie fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des iardinages pour y semer des grains & graines, pour voir comme le tout succederoit, d'autant que la terre paroïssoit fort bonne.

Cependant quantité de Sauvages estoient cabanez proche de nous, qui faisoient pèche d'anguilles, qui commencent à venir comme au 15. de Septembre,

& finit au 15. Octobre. En ce temps tous les Sauvages se nourrissent de ceste manne, & en font secher pour l'hyuer iusques au mois de Feurier, que les neges sont grandes, comme de deux pieds & demy, & trois pieds pour le plus, qui est le temps que quand leurs anguilles, & autres choses qu'ils font chercher, sont accommodées, ils vôt chasser aux castors, où ils sont iusques au commencement de lanuier. Ils ne firent pas grand chasse de castors, pour estre les eauës trop grandes, & les riuieres desbordées, ainsi qu'ils nous dirent. Quand leurs anguilles leur faillent, ils ont recours à chasser aux eslans & autres bestes sauvages, qu'ils peuuent trouuer en attendant le printemps, où jeus moyen de les entretenir de plusieurs choses. Je consideray fort particulièrement leurs coustumes.

Sauages se nourrissent de manne.

Temps de leurs chasses.

Tous ces peuples patissent tant, que quelquefois ils sont contrains de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens, & peaux, dequoy ils se courent contre le froid. Qui leur monstreroit à viure, & leur enseigneroit le labourage des terres, & autres choses, ils apprendroient fort bien: car il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont vne meschanceté en eux, qui est d'vser de vengeance, d'estre grands menteurs, & ausquels il ne se faut pas trop asséurer, sinon avec raison, & la force en la main. Ils promettent assez, mais ils tiennent peu, la plus part n'ayans point de loy, selon que i'ay peu voir, avec tout plein d'autres faulces croyances. Je leur demanday de quelle sorte de ceremonies ils vsoient à prier leur Dieu, ils me dirent qu'ils n'en vsoient point d'autres, sinon qu'en chacun

Ces peuples patissent fort.

Ils sont capables d'apprendre.

Sont vindicatifs, & menteurs.

Forme de leurs prières.

le prioit en son cœur comme il vouloit. Voila pourquoy il n'y a aucune loy parmy eux, & ne sçauent que c'est d'adorer & prier Dieu, viuās comme bestes brutes; mais ie croy qu'ils seroient bien tost reduits au Christianisme, si on habitoit & cultiuoit leur terre, ce que la plus-part desirent. Ils ont parmy eux quelques Sauvages qu'ils appellent Pilotois, qu'ils croyent parler au diable visiblement, leur disant ce qu'il faut qu'ils fassent, tant pour la guerre, que pour autres choses; & si leur commandoiet qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprise, ils obeiroient aussi tost à son commandement. Comme aussi ils croyent que tous les songes qu'ils ont, sont veritables: & de fait, il y en a beaucoup qui disent auoir veu & songé choses qui aduiennent ou aduiendront. Mais pour en parler avec verité, ce sont visions diaboliques, qui les trompe & seduit. Voila tout ce que j'ay peu apprendre de leur croyance bestiale.

Sauages  
appellez  
Pilotois.

Croyent au  
diable.

Ont le  
corps bien  
proportionné.

Leurs habits.

Tous ces peuples sont bien proportionnez de leurs corps, sans difformité, & sont dispos. Les femmes sont aussi bien formées, potelées, & de couleur bazannée; à cause de certaines peintures dont elles se frotent, qui les fait paroistre oliuastres. Ils sont habillez de peaux: vne partie de leur corps est couuverte, & l'autre partie descouuverte: mais l'hyer ils remedient à tout, car ils sont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux d'ellan, loutres, castors, ours, loups marins, cerfs, & biches, qu'ils ont en quantité. L'hyer quand les neges sont grandes, ils font vne maniere de raquettes, qui sont grandes deux ou trois fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les

neges, sans enfoncer: car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont aussi vne façon de mariage, qui est, Que quand vne fille est en l'age de 14. ou 15. ans, & qu'elle a plusieurs seruiteurs, elle a compagnie avec tous ceux que bon luy semble: puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend lequel il luy plaist pour son mary, & vivent ensemble iusques à la fin de leur vie: sinon qu'après auoir demeuré quelque temps ensemble, & elles n'ont point d'enfans, l'homme se peut démarier, & prendre vne autre femme, disant que la sienne ne vaut rien. Par ainsi les filles sont plus libres que les femmes.

Marchent  
parmy les  
neges avec  
des raquettes  
aux  
pieds.

Leurs ma-  
riages e-  
stranges.

Filles sont  
plus libres  
que les fem-  
mes.

Depuis qu'elles sont mariées elles sont chastes, & leurs maris sont la plus partialoux, lesquels donnent des présens aux peres ou parents des filles qu'ils ont espousées. Voila les ceremonies & façons dont ils vident en leurs mariages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou vne femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudieres, fourrures, haches, arcs, fleches, robbes, & autres choses: puis ils mettent le corps dans la fosse, & le couurent de terre, & mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, & vne autre debout, qu'ils peignent de rouge par en haut. Ils croyent l'immortalité des ames, & disent qu'ils vont se resioür en d'autres pays, avec leurs parents & amis qui sont morts. Si ce sont Capitaines ou autres d'auctorité, ils vôt après leur mort 3. fois l'an faire vn festin, chantans & dançans sur leur fosse.

Leurs en-  
terremens.

Enterrent  
tous leurs  
vstanciez  
avec le  
corps.

Croyent  
l'immorta-  
lité des a-  
mes.

Ils sont fort craintifs, & apprehendent infiniment leurs ennemis, & ne dorment presque point en repos en



quelque lieu qu'ils soient, bien que ie les assureasse tous les iours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remontrant de faire comme nous, sçauoir, veiller vne partie, tandis que les autres dormirot, & chacun auoir les armes prestes, comme celuy qui fait le guet, & ne tenir les songes pour verité, sur quoy ils se reposent. Mais peu leur seruoient ces remonstrances, & disoient que nous sçauions mieux nous garder, de toutes ces choses qu'eux, & qu'avec le temps si nous habitons leur pays, ils le pourroient apprendre.

*Semences de vignes plantées à Quebec par l'Auteur. Sa charité enuers les pauvres Sauvages..*

## CHAPITRE VI.

L'Auteur  
fait semer  
du bled, &  
planter des  
vignes.

**L**E premier Octobre ie fis semer du bled, & au 15. du seigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blanches, & les fueilles des arbres commencerent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles. Mais après que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gasta toutes, sans en auoir eu soin, ce qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18. de Nouembre tomba quantité de neiges, mais elles ne durèrent que deux iours sur la terre.

Le 5. Feurier il negea fort.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques Sauvages qui estoient au dela de la riuiere, qui crioiert que

nous

nous les allassions secourir : mais il estoit hors de nostre puissance, à cause de la riuere qui charroit vn grand nombre de glaces, car la faim pressoit si fort ces pauures miserables, que ne scachans que faire, ils se resolurent de mourir, hommes, femmes, & enfans, ou de passer la riuere, pour l'esperance qu'ils auoient que ie les assisterois en leur extrême necessité. Ayant donc prins ceste resolutiõ, les hommes & les femmes prendrent leurs enfans, & se mirent en leurs canaux, pensans gagner nostre coste par vne ouuerture de glaces que le vent auoit faite: mais ils ne furent si tost au lieu de la riuere, que leurs canaux furent prins & brisez entre les glaces en mille pieces. Ils firent si bien qu'ils se jetterent avec leurs enfans, que les femmes portoient sur leur dos, dessus vn grand glaçon. Comme ils estoient là dessus, on les entendoit crier, tant que c'estoit grand pitié, n'esperans pas moins que de mourir. Mais l'heur en voulut tant à ces pauures miserables, qu'vne grande glace vint choquer par le costé de celle où ils estoient, si rudement, qu'elle les jetta à terre. Eux voyans ce coup si fauorable, furent à terre avec autant de ioye que iamais ils en receurent, quelle grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vindrent à nostre habitation si maigres & défaits, qu'ils sembloient des anatomies, la plus part ne se pouuans soustenir. Je m'estonnay de les voir, & de la façon qu'ils auoient passé, veu qu'ils estoient si foibles & debiles. Je leur fis donner du pain & des febves, mais ils n'eurent pas la patiëce qu'elles fussent cuites pour les manger & leur prestay des escorces d'arbres pour couurir leurs cabanes. Comme ils se cabanoient, ils aduiterent

Misere de  
ces peuples  
en hyuer.

Charité de  
l'Autheur  
en ce passage

vne charongne qu'il y auoit près de deux mois que j'auois fait jeter pour attirer des regnards, dont nous en prenois de noirs & de roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargés de poil. Ceste charongne estoit vne truye & vn chien, qui auoient esté exposés durât la chaleur & le froid. Quand le temps s'adoucissoit, elle pouoit si fort que l'on ne pouuoit durer auprès; neantmoins ils ne laisserent de la prendre & emporter en leur cabanne, où aussi tost ils la deuorerent à demy cuite, & iamais viande ne leur sembla de meilleur goust. L'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en mâgeassent point, s'ils ne vouloient mourir. Comme ils approcherent de leur cabanne, ils sentirent vne telle puanteur de ceste charongne à demy eschauffée, dont ils auoient chacun vne piece en la main, qu'ils penserent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arreserent gueres. Je ne laissay pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'estoit pour la quantité qu'ils estoient, & dans vn mois ils eussent bien mangé tous nos viures, s'ils les eussent eus en leur pouuoir, tant ils sont gloutons. Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reserue, & en font chere continuelle iour & nuit, puis après ils meurent de faim.

Enleuent  
vne charongne  
puante,  
qu'ils deuorant.

Sont fort  
gloutons.

Ils firent encores vne autre chose aussi miserable que la premiere. I'auois fait mettre vne chienne au haut d'vn arbre, qui seruoit d'appast aux marres & oiseaux de proye, où ie prenois plaisir, d'autât qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie. Ces Sauvages furent à l'arbre, & ne pouuans monter dessus à cause de leur foiblesse, ils l'abbarirent, & aussi

Enleuent  
vn chief qui  
n'auoit que  
la peau &  
les os.

toft enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la teste puante & infecte, qui fut incontinet deuoré.

Voila le plaisir qu'ils ont le plus souuent en hyuer: car en esté ils ont assez de quoy se maintenir, & faire des provisions, pour n'estre assaillis de ces extremes necessitez, les riuieres abondantes en poisson, & chafse d'oiseaux, & autres bestes sauages. La terre est fort propre & bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y semer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voisins Algomequins, Hurons, & Hurquois, qui ne sont attaquez d'un si cruel assaut de famine, pour y scauoir remedier par le soin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils viuent heureusement au prix de ces Monraignets, Canadiens, & Souriquois, qui sont le long des costes de la mer. Les neges y sont 5. Il ont les neges cinq mois de l'année. mois sur la terre, qui est depuis le mois de Decembre, iusques vers la fin d'Auril, qu'elles sont presque toutes fonduës. Depuis Tadoussac iusques à Gaspé, cap Breton, isle de terre neufue, & grand baye, les glaces & neges y sont encores en la plus part des endroits iusques à la fin de May: auquel temps quelquefois l'entrée de la grande riuiere est scellée de glaces, mais à Quebec il n'y en a point, qui montre vne estrange difference pour 120. lieues de chemin en longitude: car l'entrée de la riuiere est par les 49. 50. & 51. degré de latitude, & nostre habitation par les 46. & demy. Pour ce qui est du pays, il est beau & plaisant, & apporte toutes sortes de grains & graines à maturité, y ayant de toutes les especes d'arbres que nous auons fruits y viennent en abondance. en nos forests par deçà, & quantité de fruits, bien

qu'ils soient sauvages, pour n'estre cùltiuez: comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groiselles vertes & rouges, & plusieurs autres petits fruits qui y sont assez bons. Aussi y a-il plusieurs sortes de bonnes herbes & racines. La pesche de poisson y est en abondance dans les riuieres, où il y a quantité de prairies & gibbier, qui est en nombre infiny.

Pesche de  
poisson y  
abonde.

Le 8. d'Auril en ce temps les neges estoient toutes fonduës, & neantmoins l'air estoit encores assez froid iusques en May, que les arbres commencent à jeter leurs fucilles.

---

*Partement de Quebec iusques à l'isle Saint Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauvages Inequins & Ochataiguins.*

### CHAPITRE VII.

**P**our cét effect ie partis le 18. dudit mois, où la riuere commence à s'elargir quelquefois d'une lieue, & lieue & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellissant. Ce sont costaux en partie le long de la riuere, & terres vnies sans rochers que fort peu. Pour la riuere elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs & rochers qui sont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, si ce n'est la sonde à la main. La riuere est fort abondante en plusieurs sortes de poisson, tant de ceux qu'auons par deçà, comme d'autres que n'auons pas. Le pays est tout couuert de grandes & hautes forests des mesmes sortes qu'auons vers

DE CHAMPLAIN.

nostre habitatiō. Il y a aussi plusieurs vignes & noyers qui sont sur le bord de la riuere, & quantité de petits ruisseaux & riuieres, qui ne sont nauigeables qu'avec des canaux. Nous passasmes proche de la pointe Sainte Croix. Ceste pointe est de sable, qui aduance quelque peu dans la riuere, à l'ouuert du norouest, qui bat dessus. Il y a quelques prairies, mais elles sont inondées des eaus à toutes les fois que viét la plaine mer, qui pert de prés de deux brasses & demie. Ce passage est fort dangereux à passer pour la quantité de rochers qui sont au trauers de la riuere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel est fort tortu, où la riuere court comme vn ras, & faut bien prédre le temps à propos pour le passer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir passer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal: maintenant nous auons trouué le contraire: car pour descendre du haut en bas, on le peut de basse mer: mais de monter, il seroit mal-aisé, si ce n'estoit avec vn grand vent, à cause du grand courans d'eau; & faut par necessité attendre vn tiers de flot pour le passer, où il y a dedans le courant 6. 8. 10. 12. 15. brasses d'eau en l'achenal.

Pointe de S. Croix.

Continuant nostre chemin, nous fusmes à vne riuere qui est fort agreable, distante du lieu de Sainte Croix de neuf lieues, & de Quebec 24. & l'auôs nommée la riuere Sainte Marie. Toute ceste riuere depuis Sainte Croix est fort plaisante & agreable.

Riuere de Sainte Marie fort agreable.

Continuant nostre route, ie fis rencontre de deux ou trois cents Sauvages, qui estoient cabannez proche d'vne petite isle appellée S. Eloy, distante de Sainte Marie d'vne lieue & demie, & là les fusmes reco-

Isle de S. Eloy.

Sauuages  
Ochate-  
guins & Al-  
goume-  
quins.

gnoistre, & trouuastes que c'estoit des nations de Sauuages appellez Ochateguins & Algoumequins, qui venoient à Quebec, pour nous assister aux descouuertes du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

Leur chef.

Après les auoir recognus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui estoit leur chef. Ils me dirēt qu'il y en auoit deux, l'vn appelléYROQUET, & l'autre OCHATEGUIN, qu'ils me monstrerent: & fus en leur cabane, où ils me firent bonne reception, selon leur coustume. Ie commençay à leur faire entendre le sujet de mon voyage, dont ils furent fort resiouis; & après plusieurs discours ie me retiray. Quelque temps après ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent present de quelque pelletterie, en me monstrant plusieurs signes de resiouissance, & de la s'en retournerent à terre.

Les deux  
chefs vien-  
sēt trouuer  
l'Auueur.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrēt me trouuer, où ils furent vne espace de temps sans dire mot, en songeant & petunant tousiours. Après auoir bien pensé, ils commencērent à haranguer hautement à tous leurs compagnons qui estoient sur le bord du riuage avec leurs armes en la main, & escoutans fort ententiuelement ce que leurs chefs leur disoient, sçauoir, Qu'il y auoit près de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'YROQUET m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & desirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils auoient des long temps la guerre, pour beaucoup de cruautēz qu'ils auoient exercēes contre leur nation, souz pretexte d'amitiē; & qu'auans tousiours depuis desirē la vengeance, ils

a  
u  
&  
a  
le  
dr  
ge  
ge  
H  
to  
qu  
tou  
res  
bu  
jett  
pal  
A  
leur  
bita  
qu  
que  
des a  
me o  
nest  
& si j  
se de  
les leu  
& que  
c'esto  
qui le  
l'occa  
chose

auoient sollicité tous les Sauuages sur le bord de la riu-  
 uière, de venir à nous, pour faire alliance avec nous,  
 & qu'ils n'auoient iamais veu de Chrestiens, ce qui les  
 auoit aussi meus de nous venir voir, & que d'eux & de  
 leurs compagnons j'en ferois tout ainsi que ie vou-  
 drois. Qu'ils n'auoient point d'enfans avec eux, mais  
 gens qui scauoient faire la guerre, & pleins de coura-  
 ge, sachans le pays & les riuieres qui sont au pays des  
 Hiéroquois, & que maintenant ils me prioient de re-  
 tourner en nostre habitation, pour voir nos maisons:  
 que trois iours apres nous retournerions à la guerre  
 tous ensemble: & que pour signe de grande amitié &  
 resiouissance ie fisse tirer des mousquets & harque-  
 buses, & qu'ils seroient fort satisfaits: ce que ie fis. Ils  
 jetterent de grands cris avec estonnement, & princi-  
 palement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

Sujet pour  
 quoy ils le  
 veulēt voir.

Veulēt en-  
 tendre les  
 coups de  
 mousquets,  
 & d'harque-  
 buses.

Après les auoir ouïs, ie leur fis responce, que pour  
 leur plaire, ie desirois bien m'en retourner à nostre ha-  
 bitation, pour leur donner plus de contentement, &  
 qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention  
 que d'aller faire la guerre, ne portant avec moy que  
 des armes, & non des marchandises pour traicter, co-  
 me on leur auoit donné à entendre. Que mon desir  
 n'estoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis:  
 & si j'eusse sceu qu'on leur eust rapporté quelque cho-  
 se de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que  
 les leur mesme. Ils me dirent qu'ils n'en croyoient rien,  
 & que iamais ils n'en auoient ouy parler, neantmoins  
 c'estoit le contraire: car il y auoit quelques Sauuages  
 qui le dirent aux nostres. Ie me contentay, attendant  
 l'occasion de leur pouuoir monstrer par effect, autre  
 chose qu'ils n'eussent peu esperer de moy.

Responce  
 qu'il leur  
 fait.



*Retour à Québec, & depuis continuation avec les Sauvages jusques au sault de la riuere des Hiroquois.*

CHAPITRE VIII.

**L**e lendemain nous partismes tous ensemble pour aller à nostre habitation, où ils se ressiouirent cinq ou six iours, qui se passerēt en dances & festins, pour le desir qu'ils auoient que nous fussions à la guerre.

Arriuee du  
Pont avec  
des barques  
pleines  
d'hommes.

Le Pont vint aussi tost de Tadoussac avec deux petites barques pleines d'hommes, suiuant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy seroit possible.

Les Sauvages le voyans arriues se ressiouirent encore plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit de ses gens pour les assister, & que peut estre nous irions ensemble.

Le 28. du mois ie partis de Québec pour assister ces Sauvages. Le premier Iuin arriualmes à sainte Croix, distant de Québec de 15. lieues, avec vne chaloupe equipée de tout ce qui m'estoit nécessaire.

Partenue  
de l'Auth.  
de Sainte  
Croix.

Le 3. de Iuin avec tous les Sauvages, & passalmes par les trois riuieres, qui est vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à Sainte Croix y a 15. lieues. A l'entrée d'icelle riuere y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de 15. à 1600. pas de long, qui sont fort plaisantes à voir: & proche du lac Saint Pierre, faisant environ deux lieues dans la riuere y a vn petit

sault

faut d'eau, qui n'est pas beaucoup difficile à passer. Ce lieu est par la hauteur de 46. degrez quelques minutes moins de latitude. Les Sauvages du pays nous donneront à entendre, qu'à quelques iournées il y a vn lac par où passe la riuiere, qui a dix iournées, & puis on passe quelques sauts, & après encore 3. ou 4. autres lacs de 5. ou 6. iournées: & estans paruenus au bout, ils font 4. ou 5. lieues par terre, & entrent derechef dans vn autre lac, où le Saguenay prend la meilleure part de sa source. Les Sauvages viennent dudit lieu à Tadoussac. Les trois riuieres vont 20. iournées des Sauvages; & disent qu'au bout d'icelle riuiere il y a des peuples qui sont grands chasseurs, n'ayans de demeurée arrestée, & qu'ils voyent la mer du nord en moins de six iournées. Ce peu de terre que i'ay veu est sablonneuse, assez esleuée en costaux, chargée de quantité de pins & sapins sur le bord de la riuiere: mais entrant dans la terre enuiron vn quart de lieue, les bois y sont tres-beaux & clairs, & le pays vny.

Continuant nostre route iusques à l'entrée du lac Saint Pierre, qui est vn pays fort plaisant & vny, & trauersant le lac à 2. 3. & 4. brasses d'eau, lequel peut contenir de long 8. lieues, & de large 4. Du costé du nord nous veismes vne riuiere qui est fort agreable, qui va dans les terres 30. lieues, & l'ay nommée Sainte Suzanne: & du costé du sud il y en a deux, l'vne appellée la riuiere du Pont, & l'autre de Genes, qui sont tres-belles, & en beau & bon pays. L'eau est presque dormante dans le lac, qui est fort poissonneux. Du costé du nord il paroist des terres à 12. ou 15. lieues du lac, qui sont vn peu montueuses. L'ayant trauersé,

Lac de St  
Pierre, où  
est vn lieu  
fort plaisant.

Riuieres de  
Sainte Su-  
zanne, & de  
Genes.

nous passasmes par vn grand nombre d'isles, qui sont de plusieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers, & vignes, & de belles prairies, avec force gibbier, & animaux sauuages, qui vont de la grand terre ausdites isles. La pescherie du poisson y est plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuere qu'eussions veu. De ces isles fusmes à l'entrée de la riuere des Hiroquois, où nous sejourasmes deux iours, & nous rafraischismes de bônes venaisons, oiseaux & poissons, que nous donnoient les Sauuages, & où il s'esmeut entre eux quelque differend sur le sujet de la guerre, qui fut occasion qu'il n'y en eut qu'une partie qui se retournent de venir avec moy, & les autres s'en retournerent en leur pays avec leurs femmes & marchandises, qu'ils auoient traitées.

Partant de ceste entrée de riuere (qui a environ 4. à 500. pas de large, & est fort belle, courant au sud) nous arriuasmes à vn lieu qui est par la hauteur de 45. degrez de latitude, à 22. ou 23. lieues des trois riuieres. Toute ceste riuere depuis son entrée iusques au premier fault, où il y a 15. lieues, est fort platte & environnée de bois, comme sont tous les autres lieux cy-dessus nommez, & des mesmes especes. Il y a neuf ou dix belles isles iusques au premier fault des Hiroquois, lesquelles tiennent environ lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de chesnes & noyers. La riuere tient en des endroits près de demie lieue de large, qui est fort poissonneule. Nous ne trouuasmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du fault est vne maniere de lac où l'eau descend, qui contient environ trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il n'y

Riuere des  
Hiroquois.

Premier  
Fault des  
Hiroquois.

habite aucuns Sauvages, pour le sujet des guerres. Il y a fort peu d'eau au sault, qui court d'une grande vitesse, & quantité de rochers & cailloux, qui font que les Sauvages ne les peuvent surmonter par eau: mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedit pays est fort vny, remply de forests, vignes & noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores paruenus iusques en cedit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter la riuere à la rame.

Aussi tost que ie fus arriué au sault, ie prins 3. hommes, & fusmes à terre voir si nous pourrions passer ce lieu, & fismes enuiron lieue & demie sans en voir aucune apparence, sinon vne eau courante d'une grande impetuosité, où d'un costé & d'autre y auoit quantité de pierres, qui sont fort dangereuses, & avec peu d'eau. Le sault peut contenir 600. pas de large. Et voyant qu'il estoit impossible couper les bois, & faire vn chemin avec si peu d'hommes que i'auois, ie me resolus avec le conseil d'un chacun, de faire autre chose que ce que nous nous estions promis, d'autant que les Sauvages m'auoient assureé que les chemins estoient aisez: mais nous trouuasmes le contraire, comme i'ay dit cy-dessus, qui fut l'occasion que nous en retournasmes en nostre chaloupe, où i'auois laissé quelques hommes pour la garder, & donner à entendre aux Sauvages quand ils seroient arriuez, que nous estions allez descouvrir le long dudit sault.

Aprés auoir veu ce que desirons de ce lieu, en nous en retournant nous fismes rencontre de quelques Sauvages, qui venoient pour descouvrir comme nous auons fait, qui nous dirent que tous leurs com-

Combien  
ce sault  
bonuientz

Sauvages  
arriuez à la  
chaloupe  
de l'Auth.

pagnons estoient arriuez à nostre chaloupe, où nous les trouuâmes fort contents & satisfaits de ce que nous allions de la façon sans guide, sinon que par le rapport de ce que plusieurs fois ils nous auoient fait.

Estans de retour, & voyât le peu d'apparence qu'il y auoit de passer le fault avec nostre chaloupe, cela m'affligea, & me donna beaucoup de des plaisir de m'en retourner sans auoir veu vn grand lac remply de belles isles, & quantité de beau pays, qui borne le lac où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figuré. Après auoir bien pensé en moy mesme, ie me resolus d'y aller pour accomplir ma promesse, & le desir que i'auois, & m'embarquay avec les Sauvages dans leurs canaux, & prins avec moy deux hommes de bonne volonté. Car quand ce fut à bon escient que nos gens veirent que ie me deliberay d'aller avec leurs canaux, ils faignoient du nez, ce qui me les fit renvoyer à Tadoiffac.

Ses gens ne  
le veulent  
suyre,

L'Auther  
parle aux  
Capitaines  
des Sauua-  
ges.

Aussi tost ie fus parler aux Capitaines des Sauvages, & leur donnay à entendre comme ils nous auoient dit le contraire de ce que j'auois veu au fault, & auoir, qu'il estoit hors nostre puissance d'y pouuoir passer avec la chaloupe, toutesfois que cela ne m'empescheroit de les assister comme ie leur auois promis. Ceste nouvelle les attrista fort, & voulurent prendre vne autre resolution: mais ie leur dis, & les y sollicitay, qu'ils eussent à continuer leur premier dessein, & que moy troisieme, ie m'en irois à la guerre avec eux dans leurs canaux, pour leur monstret que quant à moy ie ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que ie fusse seul, & que pour lors ie ne voulois forcer per-


Il les con-  
sole.

bonne de mes compagnons de s'embarquer, sinon ceux qui en auroient la volonté, dont j'en auois trouvé deux, que ie menerois avec moy.

Ils furent fort contents de ce que ie leur dis, & d'entendre la resolution que j'auois, me promettant tousiours de me faire voir choses belles.

*Partemens du sault de la riuere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Hiroquois.*

### CHAPITRE IX.

 Je partis dudit Sault de la riuere des Hiroquois le 2. Iuillet. Tous les Sauvages commencerent à apporter leurs canaux, armes & bagage par terre enuiron demie lieue, pour passer l'impetuosité & la force du sault, ce qui fut promptement fait.

Aussi tost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun, avec leur bagage, & firent aller vn des hommes de chascun canot par terre enuiron 1. lieue que peut contenir ledit sault, mais non si impetueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuere, qui n'est pas plus large de trois à quatre cents pas. Après que nous eusmes passé le sault, qui ne fut sans peine, tous les Sauvages qui estoient allez par terre, par vn chemin assez beau & pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, se re-embarquerent dans leurs canaux. Les hommes que i'auois

Son embarquement avec les Sauvages.

furent aussi par terre, & moy par eau, dedans vn canau. Ils firent reueuë de tous leurs gens, & se trouua 24. canaux, où il y auoit 60. hommes. Après auoir fait leur reueuë, nous continuaſmes le chemin iufques à vne ifle qui tient trois lieues de long, remplie des plus beaux pins que j'eusse iamais veu. Ils firent la chasse, & y prindrent quelques bestes sauuages. Passant plus outre enuiron trois lieues de là, nous y logeaſmes pour prendre le repos la nuit ensuiuant.

Les Sauuages coupēt du bois pour se mettre à couuert.

Incontinent vn chacun d'eux commença à couper du bois, les autres à prendre des escorces de bre pour couvrir leurs cabanes, pour se mettre à couuert: les autres à abbatre de gros arbres pour se barricader sur le bord de la riuere autour de leurs cabanes; ce qu'ils sçauent si proprement faire, qu'en moins de deux heures cinq cents de leurs ennemis auroiēt bien de la peine à les forcer, sans qu'ils en fissent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le costé de la riuere où sont leurs canaux arrangez, pour s'embarquer si l'occasion le requeroit.

Après qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canaux avec neuf bons hommes, comme est leur coustume, à tous leurs logemens, pour descouuir deux ou trois lieues s'ils n'apperceuroient rien, qui après se retitent. Toute la nuit ils se reposent sur la descouuerture des auant-coueurs, qui est vne tres-mauuaise coustume en eux: car quelquefois ils sont surpris de leurs ennemis en dormant, qui les assomment, sans qu'ils ayent le loisir de se mettre sur pieds pour se defendre.

Reccoignoissant cela, ie leur remonstrois la faute

qu'ils faisoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient veu faire toutes les nuicts, & auoit des hommes aux aguets, pour escouter & voir s'ils n'aperceuroient rien; & ne point viure de la façon, comme bestes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils traualloient assez de iour à la chasse; d'autant que quand ils vont en guerre ils diuisent leurs trouppes en trois, l'auoir, vne partie pour la chasse separée en plusieurs endroits; vne autre pour faire le gros, qui sont tousiours sur leurs armes: & l'autre partie en auant-coureurs, pour descouurer le long des riuieres, s'ils ne verront point quelque marque ou signal par où ayent passé leurs ennemis, ou leurs amis: ce qu'ils cognoissent par de certaines marques que les Chefs se donnent d'une nation à l'autre, qui ne sont tousiours semblables, s'aduertissans de temps en temps quand ils en changent; & par ce moyen ils recognoissent si ce sont amis ou ennemis qui ont passé. Les chasseurs ne chassent iamais de l'auant du gros, ny des auant-coureurs, pour ne donner d'alarme ny de desordre, mais sur la retraite & du costé qu'ils n'aperçoivent leurs ennemis, & continuent ainsi iusques à ce qu'ils soient à deux ou trois iournees de leurs ennemis, qu'ils vont de nuict à la desrobée, tous en corps, horsmis les coureurs, & le iour se retirent dans le fort des bois, où ils reposent sans s'esgarer ny mener bruit, ni faire aucun feu, afin de n'estre apperceus, si par fortune leurs ennemis passoiēt, ny pour ce qui est de leur manger durant ce temps, ils ne font du feu que pour petuner; & mangent de la farine de bled d'Inde cuite, qu'ils destrempent avec de l'eau, comme bouillie.



Ils conseruent ces farines pour leur necessité, & quand ils sont proches de leurs ennemis, ou quand ils sont retraitte après leurs charges, ils ne s'amusent à chasser, se retirant promptement.

Ont leur  
Pilotois:

Comme ce  
Pilotois les  
abuse.

A tous leurs logemens ils ont leur Pilotois, ou Ostemouy (qui sont manieres de gens qui font les deuins, en qui ces peuples ont croyance) lequel fait vne cabanne entourée de petits bois, & la couure de sa robe. Après qu'elle est faite, il se met dedans en sorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de sa cabanne, & la fait branler, marmotant certaines paroles entre ses dents, par lesquelles il dit qu'il inuoque le diable, & qu'il l'apparoist à luy en forme de pierre, & luy dit s'ils trouueront leurs ennemis, & s'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois est prosterné en terre, sans remuer, ne faisant que parler au diable; puis aussi tost se leue sur les pieds, en parlant & se tourmentant d'une telle façon, qu'il est tout en eau, bien qu'il soit nud. Tout le peuple est autour de la cabanne assis sur leur cul comme des singes. Ils me disoient souuent que le branllement que ie voyois de la cabanne, estoit le diable qui la faisoit mouuoir, & non celuy qui estoit dedans, bien que ie veisse le contraire; car c'estoit (comme i'ay dit cy-dessus) le Pilotois qui prenoit vn des bâtons de sa cabanne, & la faisoit ainsi mouuoir. Ils me dirent aussi que ie verrois sortir du feu par le haut, ce que ie ne veis point. Ces drosses contrefont aussi leur voix grosse & claire, parlant en langage incogneu aux autres Sauvages; & quand ils les representent cassée, ils croyent que c'est le diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriuer en leur guerre, & ce  
qu'il

qu'il faut qu'ils fassent. Neantmoins tous ces garnimens qui font les deuins, de cent paroles n'en disent pas deux veritables, & vont abusans ces pauvres gens, Sont fort menteurs, & abuseurs, comme il y en a assez parmy le monde, pour tirer quelque denrée du peuple. le leur remonstrois souvent que tout ce qu'ils faisoient n'estoit que folie, & qu'ils ne devoient y adiouster foy.

Or après qu'ils ont sceu de leurs deuins ce qui leur doit succeder, les Chefs prennent des bâtons de la longueur d'un pied autat en nombre qu'ils sont, & signalent par d'autres vn peu plus grands, leurs Chefs: puis vont dans le bois, & esplanent vne place de cinq ou six pieds en quarré, où le chef, comme Sergent major, met par ordre tous ces bâtons comme bon luy semble; puis appelle tous ses compagnons, qui viennent tous armez, & leur montre le rang & ordre qu'ils devront tenir lors qu'ils se battront avec leurs ennemis: ce que tous ces Sauvages regardent attentivement, remarquans la figure que leur chef a faite avec ces bâtons, & après se retirent de là, & commencent Règle qui s'observe & s'observe à la guerre. à se mettre en ordre, ainsi qu'ils ont veu lesdits bâtons, puis se meslent les vns parmy les autres, & retournent derechef en leur ordre, continuans deux ou trois fois, & font ainsi à tous leurs logemens, sans qu'il soit besoin de Sergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils scauent fort bien garder, sans se mettre en confusion. Voila la regle qu'ils tiennent à leur guerre.

Nous partismes le lendemain, continuant nostre chemin dans la riuere jusques à l'entrée du lac. En icelle y a nôbre de belles isles, qui sont basses, remplies

de tres-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibbier, & chasse d'animaux, comme cerfs, daims, faons, chevreuls, ours, & autres sortes d'animaux qui viennent de la grand' terre ausdites illes. Nous y en prismes quantité. Il y a aussi grand nombre de castors tant en la riuere, qu'en plusieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne sont habitez d'aucuns Sauvages, bien qu'ils soiét plaisans, pour le sujet de leurs guerres, & le retirent des riuieres le plus qu'ils peuuent au profond des terres, afin de n'estre si tost surpris.

Le lendemain entra mes dans le lac, qui est de grande estendue, comme de 50. ou 60. lieues, où j'y veis 4. belles illes, contenans 10. 12. & 15. lieues de long, qui autrefois ont esté habitées par les Sauvages, comme aussi la riuere des Hiroquois: mais elles ont esté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les vns contre les autres: aussi y a-il plusieurs riuieres qui viennent tomber dedans le lac, enuironnées de nombre de beaux arbres, de mesmes especes que nous auons en France, avec force vignes, plus belles qu'en aucun lieu que j'eusse veu: force chataigniers, & n'en auois encores point veu que dessus le bord de ce lac, où il y a grande abondance de poisson de plusieurs especes. Entre autres y en a vn, appellé des Sauvages du pays *chaoufarou*, qui est de plusieurs longueurs: mais les plus grâds contiennent, à ce que m'ont dit ces peuples, huit à dix pieds. l'en ay veü qui en contenoient 5. qui estoiet de la grosseur de la cuisse, & auoient la teste grosse comme les deux poings, avec vn bec de deux pieds & demy de long, & a double rang de dents fort aiguës &

Riuieres des  
Hiroquois  
abandon-  
nées depuis  
leurs guer-  
res.

Poisson ap-  
pellé cha-  
oufarou.  
Sa forme.

dangereuses. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il est armé d'escailles si fortes, qu'un coup de pignard ne les scauroit percer, & est de couleur de gris argenté. Il a aussi l'extrémité du bec comme un cochon. Ce poisson fait la guerre à tous les autres qui sont dans ces lacs & riuieres, & a une industrie merueilleuse, à ce que m'ont assuré ces peuples, qui est, que quand il veut prendre quelques oiseaux, il va dedans des joncs ou roseaux, qui sont sur les riuies du lac en plusieurs endroits, & met le bec hors l'eau sans se bouger: de façon que lors que les oiseaux viennent se reposer sur le bec, pensans que ce soit un tronc de bois, il est si subtil, qu'il serré le bec qu'il tient ouvert, il les tire par les pieds souz l'eau. Les Sauvages m'en donnerent vne teste, dont ils font grand estat, disans que lors qu'ils ont mal à la teste, ils se faignent avec les dents de ce poisson à l'endroit de la douleur, qui se passe soudain.

Continuant nostre route dans ce lac du costé de l'Occident, considerant le pays, ie vis du costé de l'Orient de fort hautes montagnes, où sur le sommet y auoit de la nege. Je m'enquis aux Sauvages si ces lieux estoient habitez. ils me responderent qu'ouy, & que c'estoient Miroquois, & qu'en ces lieux y auoit de belles vallées, & campagnes fertiles en bleds, comme j'en ay mangé aud. pays, avec infinité d'autres fructs; & que le lac alloit proche des montagnes, qui pouuoient estre estoignées de nous, à mon iugement, de 15. lieues. l'en vis au midy d'autres qui n'estoient moins hautes que les premieres, hormis qu'il n'y auoit point de nege. Les Sauvages me dirent que c'estoient

Lieux où  
habité les  
Miroquois.

Les Sauua-  
ges mon-  
strer à l'Au-  
thear le lieu  
propres pour  
aller aux  
Hiroquois.

Stoit où nous deuions aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles estoient fort peuplées; & qu'il falloit passer par vn sault d'eau que ie veus depuis, & de là entrer dans vn autre lac qui contient trois à quatre lieues de long, & qu'estans paruenus au bour d'iceluy, il falloit faire 4. lieues de chemin par terre, & passer vne riuiere, qui va tóber en la costé des Almouehiquois, tenát à celle des Almouehiquois, & qu'ils n'estoier que deux iours à y aller avec leurs canaux, comme ie l'ay sceu depuis par quelques prisonniers que nous prismes, qui me discoururent fort particulièrement de tout ce qu'ils en auoient recogneu, par le moyen de quelques truchemens Algoumequins, qui scauoient la langue des Hiroquois.

Or comme nous commençastes à approcher à deux ou trois iournées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuit, & le iour nous nous reposions, néantmoins ne laissoient tousiours de faire leurs superstitions accoustumées, pour scauoir ce qui leur pourroit succeder de leurs entrepri-  
ses, & souuent me venoient demander si i'auois songé, & auois veu leurs ennemis. Le leur respondois que non, & leur donnois courage, & bonne esperance. La nuit venue, nous nous milmes en chemin iusqu'à lendemain, où nous nous retirastes dans le fort de bois, pour y passer le reste du iour. Sur les dix ou vnz heures, après m'estre quelque peu promené autour de nostre logement, ie me fus reposer, & endormant, ie songeay que ie voyois les Hiroquois nos ennemis dedans le lac, proche d'vn montaigne, qui se noyoit à nostre vené; & les voulant secourir, nos Sauvages

Songe de  
l'Auteur.

allicz me disoient qu'il les faisoit tous laisser mourir, & qu'ils ne valloient rien. Estant esueillé, ils ne faillirent comme à l'accoustumée, de me demander si j'auois songé quelque chose. Je leur dis en effect ce que j'auois songé. Cela leur apporta vne telle croyance, qu'ils ne doutèrent plus de ce qui leur deuoit aduenir pour leur bien.

Leur ractes  
son songe.

Le soir estant venu, nous nous embarquâmes en nos canaux pour continuer nostre chemin. & comme nous allions fort doucement, & sans mener bruit, le vingt-neufiesme du mois nous fîmes rencontre des Hiroquois sur les dix heures du soir au bout d'un cap qui aduance dans le lac du costé de l'Occident, lesquels venoient à la guerre. Eux & nous commençâmes à jeter de grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous nous retirâmes vers l'eau, & les Hiroquois mirent pied à terre, & arrangerent tous leurs canaux les vns contre les autres, & commencerent à abbatre du bois avec de meschantes haches qu'ils gagnent quelquefois à la guerre, & d'autres de pierre, & le barricaderent fort bien.

Il rencōtre  
les Hiro-  
quois ve-  
nans à la  
guerre.

Abbatent  
du bois.

Aussi les nostres tindrent toute la nuit leurs canaux arrangés les vns contre les autres arrachez à des perches pour ne s'esgarer, & combattre tous ensemble sil en estoit de besoin; & estions à la portée d'une fleche vers l'eau du costé de leur barricade.

Canaux ar-  
ranges de  
parrés d'an-  
tre.

Comme ils furent armez & mis en ordre, ils enuoyèrent deux canaux separés de la troupe, pour auoir de leurs ennemis s'ils vouloient combattre, lesquels respondirent qu'ils ne desiroient autre chose, mais que pour

l'heure, il n'y auoit pas beaucoup d'apparence, & qu'il falloit attendre le iour pour se cognoistre, & qu'aussi tost que le Soleil se leueroit, ils nous liureroient le combat: ce qui fut accordé par les nostres; & en attendant route la nuit se passa de dancances & chansons, tant d'vn costé que d'autre, avec vne infinité d'iniures, & autres propos, comme, du peu de courage qu'ils auoient, avec le peu d'effect & de resistance contre leurs armes, & que le iour venant ils le sentiroient à leur ruine. Les nostres aussi ne manquoient de repartie, leur disant qu'ils verroient des effects d'armes que iamais ils n'auoient veus, & tout plein d'autres discours, comme on a accoustumé à vn siege de ville. Après auoir bien chanté, dancé & parlementé les vns aux autres, le iour vint, mes compagnons & moy estions tousiours couuerts, de peur que les ennemis ne nous veissent, preparans nos armes le mieux qu'il nous estoit possible, estans toutesfois separez, chacun en vn des canaux des Sauvages montagnars. Après que nous fumes armez d'armes legeres, nous prismes chacun vne harquebuse, & descendismes à terre. Le vey sortit les ennemis de leur barricade, qui estoient près de 100. hommes forts & robustes à les voir, qui venoient au petit pas au deuant de nous, avec vne grauité & assurance, qui me contenta fort, à la teste desquels y auoit trois chefs. Les nostres aussi alloient en mesme ordre, & me dirent que ceux qui auoient trois grands penaches estoient les chefs, & qu'il n'y en auoit que ces trois, & qu'on ne pouuoit pas se cognoistre à ces plumes, qui estoient beaucoup plus grandes que celles de leurs compagnons, & que c'estoit la fille ce que ie pouurois pour les tuer, le leur

Si inuient.

Comme  
l'Autheur  
arme les  
siens.

Leurs chefs  
portent de  
grands pe-  
naches.

promis de faire ce qui seroit de ma puissance, & que  
 i'estois bien fâché qu'ils ne me pouuoient bien en-  
 tendre, pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer  
 leurs ennemis, & qu'indubitablement nous les desfer-  
 rions tous, mais qu'il n'y auoit remede: que i'estois  
 tres-aïse de leur donner courage, & leur monstrier la  
 bonne volonté qui estoit en moy, quand serions au  
 combat.

Aussi tost que fusmes à terre ils commencerent à  
 courir enuiron deux cents pas vers leurs ennemis qui  
 estoient de pied ferme, & n'auoient encores apperceu  
 mes compagnons, qui s'en allerent dans les bois avec  
 quelques Sauvages. Les nostres comencerent à m'ap-  
 peller à grands cris, & pour me donner passage ils  
 s'ouurirent en deux, & me mis à la teste, marchant en-  
 uiron 20. pas deuant, iusqu'à ce que ie fusse à 30. pas  
 des ennemis, où aussi tost ils m'apperceurent, & firent  
 alte en me contemplant, & moy eux. Comme ie les  
 vois esbranler pour tirer sur nous, ie couchay mon  
 harquebuse en joue, & visay droit à vn des trois chefs,  
 duquel coup il en tomba deux par terre, & vn de leurs  
 compagnons qui fut blessé, qui quel que temps après  
 en mourut. J'auois mis 4. balles dedans mon harque-  
 buse. Les nostres ayans veu ce coup si fauorable pour  
 eux, ils commencerent à jeter de si grands cris, qu'on  
 n'eust pas ouy tonner, & cependant les fleches ne  
 manquoient de part ne d'autre. Les Hiroquois furent  
 fort estonnez, que si promptement deux hommes  
 auoient esté tuez, bien qu'ils fussent armez d'armes  
 ruses de fil de coton, & de bois, à l'espreuve de leurs  
 fleches, ce qui leur donna vne grande apprehension.

L'auth. fait  
 marcher les  
 siens au cō-  
 bat.

En tuc a:  
 d'vne seule  
 harquebuse  
 zade.

Hiroquois  
 s'espon-  
 tent.



Se mirent  
en fuite.

Comme ie rechargeois, l'vn de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les estonna derechef de telle façon, voyans leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, se mirent en fuite, & abandonnerent le camp, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, où les poussuiuant, j'en fis demeurer encotes d'autres. Nos Sauvages en tuerent aussi plusieurs, & en prirent dix ou douze prisonniers. Le reste se sauua avec les blessez. Il y en eut des nostres quinze ou seize de blessez de coups de fleches, qui furent promptement gueris.

Après que nous eusmes eu la victoire, ils s'amuserent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & aussi leurs armes, qu'ils auoient laissées pour mieux courir. Et ayans fait bonne chere, dansé & chanté, trois heures après nous en retournasmes avec les prisonniers.

Ce lieu où se fit, ceste charge est par les 43. degrez & quelques minutes de latitude, & le nommay le lac de Champlain.

---

*Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin.*

### CHAPITRE X.

Près auoir cheminé huit lieues, sur le soir ils prirent vn des prisonniers, à qui ils firent vne harangue des cruantes que luy & les siens auoient encretes en leur endroit, sans auoir en aucun égard, & qui au semblable il deuoit se refondre d'en recevoir autant, & luy commanderent

derent de chanter, si auoit du courage; ce qu'il fit, mais avec vn chant fort triste à ouïr.

Cependant les nostres allumerent vn feu, & comme il fut bien embrazé, ils prindront chacun vn tison; & faisoïent bruyler ce pauvre miserable peu à peu pour luy faire souffrir plus de tourmens. Ils le laissoïent quelque fois, luy jettant de l'eau sur le dos, puis luy arrachierent les ongles, & luy mirent du feu sur les extrémités des doigts, & de son membre. Après ils luy escorcherent le haut de la teste, & luy firent degouter dessus certaine gomme toute chaude: puis luy percerent les bras près des poignets, & avec des bâtons tiroient les nerfs, & les arrachioient à force; & comme ils voyoient qu'ils ne les pouuoient faire, ils les coupoient. Ce pauvre miserable jettoit des cris estranges, & me faisoit pitié de le voir traiter de la façon; toutes fois il estoit si constant, qu'on eust dit qu'il ne sentoit par fois aucune douleur. Ils me sollicitoïent fort de prendre du feu, pour faire comme eux: mais ie leur remōstrois que nous n'v'sions point de canons, & que nous les faisons mourir tout d'vn coup, & que s'ils vouloient que ie luy donnasse vn coup d'harquebuzé, j'en serois content. Ils dirent que non, & qu'il ne sentiroit point de mal. Je m'en allay d'avec eux comme faulx de voir tât de crautez qu'ils exerceoient sur ce corps. Comme ils veirent que ie n'estois content, ils m'appellerent, & me dirent que ie luy donnasse vn coup d'harquebuzé: ce que ie fis sans qu'il en veist rien. Après qu'il fut mort, ils ne se contentèrent pas: car ils luy ouuïrent le ventre, & jetterent les entrailles dedans le lac, puis luy couperent da

Prisonnier  
que les Sa-  
uages trait-  
tent mal.

L'Autheur  
leur remō-  
stra.

teste, les bras, & les jambes, qu'ils separerēt d'un costé & d'autre, & reseruerēt la peau de la teste, qu'ils auoient escorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge.

Autre mes-  
chanceté  
qu'ils firent.

Ils firent encores vne autre meschanceté, qui fut, de prendre le cœur, qu'ils couperent en plusieurs pieces, & le donnerent à manger à vn sien frere, & autres de ses compagnons qui estoient prisonniers, lesquels en mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurent aualer. Quelques Sauvages Algoumequins qui les auoient en garde, le firent recracher à aucuns, & le jetterent dans l'eau. Voila comme ces peuples traitent ceux qu'ils prennent en guerre, & vaudroit mieux pour eux mourir en combatant, ou se faire tuer à la chaude, comme il y en a beaucoup qui font, plustost que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Après ceste execution faite, nous nous mesmes en chemin pour nous en retourner avec le reste des prisonniers, qui alloient tousiours chantās, sans autre esperāce d'estre mieux traittez que l'autre. Estans aux bords de la riuere des Hiroquois, les Algoumequins s'en retournerent en leur pays, & aussi les Ochatequins, avec vne partie des prisonniers, fort contents de ce qui s'estoit passé en la guerre, & de cē que librément j'estois allé avec eux. Nous nous departismes donc les vns des autres avec de grandes protestations d'amitié, & me dirent si ie ne desirois pas aller en leur pays, pour les assister tousiours comme frere: ie le leur promis, & m'en reuins avec les Montagnets.

Retour de  
l'Auill. de  
cette guer-  
re.

Après m'estre informé des prisonniers de leurs pais, & de ce qu'il pouuoit y en auoir, nous ployasmes

bagage pour nous en reuenir: ce que fismes avec telle diligéce, que chacun iour nous faisons 25. & 30 lieues dans leurs canaux, qui est l'ordinaire. Comme nous fumes à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, il y eut quelques Sauvages qui songerent que leurs ennemis les pourfuiuoient. Ce songe leur fit aussi tost leuer le siege, encores que ceste nuit fust fort mauuaise, à cause des vents & de la pluye qu'il faisoit, & furent passer la nuit dedans de grands roseaux, qui sont dans le lac Saint Pierre, iusqu'au lendemain. Deux iours après arriuasmes à nostre habitation, où ie leur fis donner du pain, des pois, & des patenostres, qu'ils me demanderent pour parer la teste de leurs ennemis, pour faire des resiouissances à leur arriuee. Le lendemain ie fus avec eux dans leurs canaux à Tadoussac, pour voir leurs ceremonies. Approchans de la terre, ils prindrent chacun vn baton, où au bout estoient pendues les testes de leurs ennemis, avec ces patenostres, chantans les vns & les autres. Comme ils en furent près, les femmes se despoüillerent toutes nuës, & se jetterent en l'eau, allans au deuant des canaux pour prendre ces testes, pour après les pendre à leur col, comme vne chaisne precieuse. Quelques iours après ils me firent present d'vne de ces testes, & d'vne paire d'armes de leurs ennemis, pour les conseruer, afin de les monstrer au Roy: ce que ie leur promis, pour leur faire plaisir.

Songe des  
Sauuages

L'Authour  
veut voir  
leurs ceremonies.

*Desfaite des Hiroquois près de l'emboucheure de la dite ri-  
uiere des Hiroquois.*

CHAPITRE XI.

**L**AN 1610 estant allé dans vne barque & quelques hommes de Quebec à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, attendre 400. Sauvages qui deuoient me venir trouuer pour les assister en vne autre guerre qui se presenta plus proche que nous ne pensions, vn Sauvage Algo-mequin avec son canot vint en diligéce aduertir que les Algoumequins auoient fait rencontre des Hiroquois, qui estoient au nombre de cent, & qu'ils estoient fort bien barricadez, & qu'il seroit mal aisé de les emporter, si les Misthigolches ne venoient promptemét, (ainsi nous appellent-ils.)

Aussi tost l'allarme commença parmy quelques Sauvages, & chacun se mit en son canot avec ses armes. Ils furent promptement en estat, mais avec confusion; car ils se precipitoient si fort, qu'au lieu d'auancer ils se retardoient. Ils yndrét à nostre barque, me prians d'aller avec eux dans leurs canaux, & mes compagnons aussi, & me presserent si fort, que ie m'y embarquay moy cinquieme. Ie priay la Routee, qui estoit nostre pilote, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encores 4. ou 5. de mes compagnons.

Sauages  
metrét pied  
à terre, &  
prennent  
leurs ar-  
mes.

Ayant fait enuiron demie lieuë en trauersant la riuiere, tous les Sauvages mirent pied à terre, & abandonnans leurs canaux prindrét leurs rondaches, arcs,

flèches, massues, & espées, qui estoient emmanchées au bout  
 de grands batons, & commencerent à prendre leur  
 course dans les bois de telle façon, que nous les euf-  
 mes bien tost perdus de vüe, & nous laisserent, que  
 nous estions sans guide: neantmoins nous les suivif-  
 mes tousiours. Comme nous eufmes cheminé enui-  
 ron demie lieue par l'espois des bois, dans des palls  
 & marescages, tousiours l'eau iusques aux genoux, ar-  
 mez chacun d'un corcelet de piquier, qui nous im-  
 portunoit beaucoup; & aussi la quantité des mous-  
 quites qui estoient si espoisses qu'elles ne nous per-  
 mettoient point presque de reprendre nostre halei-  
 ne, tant elles nous persecutoient, & si cruellemēt, que  
 c'estoit chose estrange, & ne sçauions où nous estions  
 sans deux Sauvages que nous apperceufmes trauef-  
 sans le bois, lesquels nous appellasmes, & leur dy qu'il  
 estoit nécessaire qu'ils fussent avec nous pour nous  
 guider & conduire où estoiet les Hiroquois, & qu'au-  
 trement nous n'y pourrions aller, & nous esgarerions;  
 ce qu'ils firent. Ayans vn peu cheminé, nous apper-  
 ceufmes vn Sauvage qui venoit en diligence nous  
 chercher, pour nous faire aduancer le plus prompte-  
 ment qu'il seroit possible, lequel me fit entendre que  
 les Algoimequins & Montagners auoient voulu for-  
 cer la barricade des Hiroquois, & qu'ils auoient esté  
 repoussez, & les meilleurs hommes des Montagners  
 tuez, & plusieurs autres blessez. Qu'ils s'estoient rei-  
 rez en nous attendant, & que leur esperance estoit de  
 tout en nous. Nous n'eufmes pas fait demy quart de  
 lieu avec ce Sauvage, qui estoit capitaine Algoime-  
 quin, que nous entendions les hurlemens & cris des

Laisent  
 l'Authour  
 sans guide.

Sauvage  
 vient vers  
 l'Authour  
 en diligence

Cris des  
 vns & des  
 autres.

vns & des autres, qui s'entre-disoient des iniures, escarmouchans tousiours legerement en nous attendant. Aussi tost que les Sauvages nous apperceurent, ils comencèrent à fescrier de telle façon, qu'on n'eust pas entendu tonner. Je donnay charge à mes compagnons de me suiure tousiours, & ne m'escarter point. Je m'approchay de la barricade des ennemis pour la recognoistre. Elle estoit faite de puissans arbres arrangez les vns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs forteresses. Tous les Montagnets & Algoumequins s'approchèrent aussi de lad. barricade. Lors nous començâmes à tirer force coups d'harquebuzes à trauers les fuëillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Je fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'un coup de fleſche qui me fendit le bout de l'oreille, & entra dâs le col. Je la prins, & l'arrachay: elle estoit ferrée par le bout d'une pierre bien aiguë. Vn autre de mes compagnons en mesme temps fut aussi blessé au bras d'une autre fleſche, que je luy arrachay. Neâtmoins ma blesseure ne m'empescha de faire le deuoir, & nos Sauvages aussi de leur part, & pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les fleſches de part & d'autre menu comme gresse. Les Hiroquois s'estonnoient du bruit de nos harquebuzes, & principalement de ce que les balles perçoient mieux que leurs fleſches, & eurent tellement l'espouuente de l'effect qu'elles faisoient, voyans plusieurs de leurs compagnons tombez morts, & blessez, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups estre sans remede, ils se jettoient par terre quand ils entendoient le bruit;

L'Authent  
s'approche  
de la barri-  
cade des en-  
nemis.

Fait tirer  
for. c har-  
quebuzes

Est blessé  
d'un coup  
de fleſche.

Et vn ſien  
compagnon

Hiroquois  
estonné  
du bruit des  
harquebu-  
zes.

aussi notirions nous gueres à faire, & deux ou trois balles à chacun coup, & auions la plus-part du temps nos harquebuzes appuyées sur le bord de leur barricade. Comme ie veis que nos munitions commençoient à manquer, ie dis à tous les Sauvages qu'il les falloit emporter de force, & rompre leurs barricades; & pour ce faire, prendre leurs rondaches & s'en couvrir, & ainsi s'en approcher de si près, que l'on peust lier de bonnes cordes aux pilliers qui les soustenoient, & à force de bras tirer tellement qu'on les renuerst, & par ce moyen y faire ouuerture suffisante pour entrer dedans leur fort, & que cependant nous à coups d'harquebuzes repousserions les ennemis qui viendroient se presenter pour les en empêcher; & aussi qu'ils eussent à se mettre quelque quantité après de grands arbres qui estoient proches de ladite barricade, afin de les renuerster dessus pour les accabler. Que d'autres couriroient de leurs rondaches, pour empêcher que les ennemis ne les endommageassent, ce qu'ils firent fort promptement. Et comme on estoit en train de paracheuer, la barque qui estoit à vne lieuë & demie de nous, nous entendoient battre par l'echo de nos harquebuzades qui retentissoit iusques à eux; qui fit qu'y vne homme de Saint Malo, plein de courage, appellé des Prairies, qui auoit la barque près de nous pour la traite de pelletterie, dit à tous ceux qui restoient, que c'estoit vne grande honte à eux de me voir battre de la façon avec des Sauvages, sans qu'ils me vinsset secourir, & que pour luy il auoit trop l'honneur en recommandation, & ne vouloit point qu'on luy peust faire ce reproche: & sur cela delibera

L'Auth. en  
courage les  
Sauages.

Des Prai-  
ries rémō-  
stre aux no-  
stres le peu  
d'honneur  
de comba-  
tre avec les  
Sauages.



de me venir trouver dans vne chaloupe avec quelques siens compagnons, & des miens, qu'il amena avec luy. Aussi tost qu'il fut arrivé, il alla vers le fort des Hiroquois, qui estoit sur le bord de la riuere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le veis, ie fis cesser nos Sauvages qui rompoient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part du plaisir. Je priay le sieur des Prairies & ses compagnons de faire quelque salve d'harquebuzades, auparauant que nos Sauvages les emportassent de force, comme ils auoient delibéré: ce qu'ils firent, & tirerent plusieurs coups, où chacun se cōporta selon son deuoir. Après auoir assez tiré, ie m'adresse à nos Sauvages, & les incitay de paracheuer. Aussi tost l'approchant de ladite barricade, comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs ailles, pour tirer sur ceux qui les voudroient empescher de la rompre, ils se comporterent si bien & si vertueusement, qu'à la faueur de nos harquebuzades ils y firent ouuerture, neantmoins difficile à passer, car il y auoit encores la hauteur d'un homme pour entrer dedans; & des branchages d'arbres abbatus, qui nuisoient fort: toutesfois quand ie veis l'entrée assez raisonnable, iadis qu'on ne tira plus: ce qui fut fait. Au mesme instant vingt ou trente, tant des Sauvages, que de nous autres, entrâmes dedans l'espée à la main, sans trouver gueres de resistance. Aussi tost ce qui restoit sain commença à prendre la fuitte, mais ils n'alloient pas loin, car ils estoient defaits par ceux qui estoient à l'entour de ladite barricade, & ceux qui eschaperent se noyerent dans la riuere. Nous prîmes 15. prisonniers, & le reste fut tué à coups d'harquebuzes,

L'Authour  
le prie de  
tirer quel-  
que salve.

Les enne-  
mis pren-  
nent la fui-  
te.

Armes, de fleches, & d'espées. Quand ce fut fait, il vint  
 une autre chaloupe, & quelques vns de nos compa-  
 gnons dedans, qui fut trop tard, toutesfois assez à réps  
 pour la despoüille du butin, qui n'estoit pas grand  
 chose: car il n'y auoit que des robbes de castor, des  
 morts pleins de sang, que les Sauvages ne vouloient  
 prendre la peine de despoüiller, & se moquoient de  
 ceux qui le faisoient, qui furent ceux de la derniere  
 chaloupe. Ayans obtenu la victoire, par la grace de  
 Dieu, ils nous donnerent beaucoup de loüange.

Ces Sauvages escorcherent les testes de leurs enne-  
 mis morts, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire pour  
 trophée de leur victoire, & les emportèrent. Ils sen  
 retournerent avec 50. blesez des leurs, & 3. morts des  
 dits Montagnets & Algoumequins, en chantant, &  
 leurs prisonniers avec eux. Ils pendirent ces testes à  
 des bâtons deuant leurs canaux, & vn corps mort  
 coupé par quartiers, pour le manger par vengeance, à  
 ce qu'ils disoient, & vindrent en ceste façon iusques  
 où estoient nos barques, au deuant de ladite riuiere  
 des Hiroquois.

Mes compagnons & moy nous embarquasmes dans  
 vne chaloupe, où ie me fis penser de ma blesseure. Je  
 demanday aux Sauvages vn prisonnier Hiroquois, le-  
 quel ils me donnerét. Je le deliuray de plusieurs tour-  
 mens qu'il eust soufferts, comme ils firent à les com-  
 pagnons, ausquels ils arracherent les ongles, puis leur  
 couperent les doigts, & les bruslerent en plusieurs en-  
 droits. Cedit iour ils en firent mourir trois de la façon.  
 Ils en amenerent d'autres sur le bord de l'eau, & les at-  
 tacherent tous droits à vn bâton, puis chacun venant

Les Sauva-  
 ges escor-  
 chent les  
 testes des  
 morts.

L'Auth de  
 mande vn  
 prisonnier  
 Hiroquois.

Comme les  
Sauages  
traittent les  
prisonniers

auec vn flambeau d'escorce de bouleau, les brusloient tantost sur vne partie, tantost sur l'autre; & ces pauvres miserables sentans ce feu, jettoient des cris si haur, que c'estoit chose estrange à oïr. Après les auoir bien fait languir de la façon, ils prenoient de l'eau, & leur versoit sur le corps, pour les faire languir dauantage; puis leur remettoient derechef le feu de telle façon, que la peau rōboit de leurs corps, & continuoient auec grands cris & exclamations, dançans iusques à ce que ces pauvres mal-heureux tombassent morts sur la place.

Aussi tost qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frapioient dessus à grands coups de bâton, puis luy coupoient les bras & les jambes, & autres parties d'iceluy, & n'estoit tenu pour homme de bien entr'eux, celuy qui ne coupoit vn morceau de sa chair, & ne la donnoit aux chiens. Neantmoins ils endurent tous ces tourmens si constamment, que ceux qui les voyent en demeurent tout estonnez.

Quant aux autres prisonniers qui resterent, tant aux Algoumequins, que Montagnets, ils furent conseruez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne se monstrer pas moins inhumaines que les hommes, & les surpassent encores en cruauté: car par leur subtilité elles inuentent des supplices plus cruels, & prennent plaisir de leur faire ainsi finir leur vie.

Ces nations  
n'auoient  
iamais veu  
les Chre-  
tiens.

Le lendemain arriua le Capitaine Yroquet, & vn autre Ochatgin, qui auoient 80. hommes, & estoient bien faschez de ne s'estre trouuez à la défaite. En toutes ces nations il y auoit bien près de 200. hommes,

qui n'auoient iamais veu de Chrestiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fulmes trois iours ensemble à vne isle le tra- uers de la riuere des Hiroquois, puis chacune nation s'en retourna en son pays, l'auois vn ieune garçon, qui auoit hyuerné deux ans à Québec, lequel auoit desir d'aller avec les Algoumequins, pour apprendre la langue, cognoistre leur pays, voir le grand lac, remarquer les riuieres, & quels peuples y habitent: ensemble descouurir les mines, & choses plus rares de ces lieux, afin qu'à son retour il nous peust donner cognoissance de toutes ces choses. Je luy demanday s'il l'auoit agreable, car de l'y forcer ce n'estoit ma volonté. Je fus trouuer le Capitaine Yroquet, qui m'estoit fort affectionné, auquel ie demanday s'il vouloit emmener ce ieune garçon avec luy en son pays pour y hyuerner, & le ramener au printemps. Il me promit le faire, & le tenir comme son fils. Et le dit aux Algoumequins, qui n'en furent pas trop contents, pour la crainte qu'il ne luy attriuast quel que accident.

Leur ayant remonstré le desir que j'en auois, ils me dirent: Que puis que j'auois ce desir, qu'ils l'emmeneroient, & le tiendroient comme leur enfant, m'obligant aussi de prendre vn ieune homme en sa place, pour mener en France, afin de leur rapporter ce qu'il y auroit veu. Je l'acceptay volontiers, & en fut fort aise. Il estoit de la nation des Ochameguins, dits Hurons. Cela donna plus de sujet de seux traiter mon garçon, lequel je equipay de ce qui luy estoit necessaire, & promismes les vns aux autres de nous reuoir à la fin de luy.

Cy taine  
Yroquet  
fort affe-  
ctionné à  
l'Autheur.

Prisonnier  
Hiroquois  
de l'Auth.  
se fauu.

Quelques iours après ce prisonnier Hiroquois que ie faisois garder, par la trop grande liberté que ie luy donnois, s'enfuit & se sauua, pour la crainte & apprehension qu'il auoit; nonobstant les assurances que luy donnoit vne femme de sa nation, que nous auions en nostre habitation.

*Description de la pesche des Baleines en la nouvelle France.*

## CHAPITRE XII.

Comme on  
prend les  
Baleines.



L m'a semblé n'estre hors de propos de faire icy vne petite description de la pesche des Baleines, que plusieurs n'ont veüe & croyent qu'elles se prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de si impudens menteurs qui l'afferment à ceux qui n'en scauent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinément sur ces faux rapports.

Basques  
tres-adroits  
à pescher  
les Baleines.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire mettent leurs vaisseaux en vn port de seuteté, où proche de là ils iugent y auoir quantité de Baleines, & equipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes & haussieres, qui sont petites cordes faites du meilleur chanvre qui se peut recouurer, ayât de longueur pour le moins cent cinquante brasses, & ont force pertuisanes longues de demie pique, qui ont le fer large de six poulces, d'autres d'vn pied & demy, & deux de long, bien trenchantes. Ils ont en chacune chaloupe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux, aussi tire-t'il les plus grands salaires après les

maistres, d'autant que c'est l'office le plus dangereux. Ladite chaloupe estant hors de port, ils regardent de toutes parts s'ils pourront voir & descouvrir quelque baleine allant à la borde d'un costé & d'autre; & ne voyans rien, ils vont à terre & se mettent sur vn promontoire le plus haut qu'ils trouuent, pour descouvrir de plus loing, où ils mettent vn homme en sentinelle, qui apperceuant la baleine, qu'ils descourent tant par sa grosseur, que par l'eau qu'elle jette par les éuans, qui est plus d'un poinçon à la fois, & de la hauteur de deux lances; & à ceste eau qu'elle jette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huile. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer iusques à six vingts poinçons, d'autres moins.

Or voyans cét espouventable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chaloupes, & à force de rames, ou de vent, vont iusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eauës, à mesme instant l'harponneur est au deuant de la chaloupe avec vn harpon, qui est vn fer long de deux pieds & demy de large par les orillōs, emmanché en vn bastō de la longueur d'une demie pique, où au milieu il y a vn trou où s'attache la haussiere; & aussi tost que ledit harponneur voit son temps, il jette son harpon sur la baleine, lequel entre fort auant, & incontinent qu'elle se sent blessée, elle va au fonds de l'eau. Et si d'auanture en se retournant quelquefois, avec sa queue elle rencontre la chaloupe, ou les hommes, elle les brise aussi facilement qu'un verre. C'est tout le hazard qu'ils courent d'estre tuez en la harponnant. Mais aussi tost qu'ils ont jetté le harpon dessus, ils laissent filer leur

Hazard  
qu'ils cou-  
rent.

haussiere, iusques à ce que la baleine soit au fonds: & quelquefois comme elle n'y va pas droit, elle entraîne la chaloupe plus de huit ou neuf lieues, & va aussi viste qu'un cheual, & sont le plus souuent contraints de couper leur haussiere, craignant que la baleine ne les attire souz l'eau. Mais aussi quand elle va tout droit au fonds, elle y repose quelque peu, & puis reuiet tout doucement sur l'eau; & à mesure qu'elle monte, ils rembarquent leur haussiere peu à peu, & puis comme elle est dessus, ils se mettent deux ou trois chaloupes autour avec leurs pertuisanes, desquelles ils luy donnent plusieurs coups; & se sentant frappée, elle descend derechef souz l'eau en perdant son sang, & s'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ny de vigueur, & reuenant sur l'eau, ils acheuent de la tuer. Quand elle est morte, elle ne va plus au fonds de l'eau: & lors ils l'attachent avec de bonnes cordes, & la traient à terre, au lieu où ils font leur degat, qui est l'endroit où ils font fondre le lard de ladite baleine, pour en auoir l'huile.

Voila la façon comme elles se peschent, & non à coups de canon, ainsi que plusieurs pensent, comme i'ay dit cy-dessus.

Parlement de l'Autheur de Quebec: du Mont Royal, & des rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de Sainte Helene.

## CHAPITRE XIII.

**L**'An 1611. ie remenay mon Sauvage à ceux de sa nation, qui deuoient venir au grand Sault Sain & Louys, & retirer mon seruiteur qu'ils auoient pour ostage. Je partis de Quebec le 20. de May, & arriuy àudit grand sault le 28. où ie ne trouuay aucun des Sauvages, qui m'auoient promis d'y estre au 20. dudit mois. Aussi tost ie fus dans vn melchant canot avec le Sauvage que j'auois mené en France, & vn de nos gens. Après auoit visité d'vn costé & d'autre, tant dans les bois, que le long du riuage, pour trouuer vn lieu propre pour la scituation d'vne habitation, & y preparer vne place pour y bastir, ie cheminay 8. lieues par terre costoyant le grand sault par des bois qui sont assez clairs, & fus iusques à vn lac, où nostre Sauvage me mena, où ie consideray fort particulièrement le pays. Mais en tout ce que ie veis, ie ne trouuay point de lieu plus propre qu'vn petit endroit, qui est iusques où les barques & chaloupes peuuent monter aisémēt, neantmoins avec vn grand vent, ou à la cirque, à cause du grad courant d'eau: car plus haut que ledit lieu (qu'auons nommé la Place royale) à vne lieue du Mont royal, y a quantité de petits rochers & bafes, qui sont fort dangereuses. Et proche de ladite Place Royale y a vne petite ruiere, qui

Quantité  
de rochers  
près le mōt  
Royal.



va assez auant dans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60. arpents de terre desertées qui sont comme prairies, où l'on pourroit semer des grains, & y faire des jardinages. Autrefois des Sauvages y ont labouré, mais ils les ont quittés pour les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies, pour nourrir tel nombre de bestail quel'on voudra, & de toutes les sortes de bois qu'auons en nos forests de pardeça, avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises, & autres sortes qui sont tres-bonnes à manger; entre autres vne qui est fort excellente, qui a le goust sucrain, tirant à celuy des plantaines. (qui est vn fruit des Indes) & est aussi blanche que neige, & la feuille ressemblant aux orries, & rampe le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La pesche du poisson y est fort abondante, & de toutes les especes que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui sont tres-bons comme aussi la chasse des oiseaux de differentes especes; & celle des cerfs, daims, chevreuls, caribous, lapins, loups ceruiers, ours, castors, & autres petites bestes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fulmes audit fault, nous n'en manquasmes aucunement.

Ayant donc recogneu fort particulierement, & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fust en ceste riuere, ie fis aussi tost couper & defricher le bois de la dite place Royale, pour la rendre vnie, & prestte à y bastir, & peut-on faire passer l'eau autour aisement, & en faire vne petite isle, & s'y establis comme l'on voudra.

Il y a

Quantité  
de belles  
prairies.

Pesche &  
chasse y  
sont fort a-  
bondantes.

Il y a vn petit islet à 20. toises de ladite Place royale, qui a enuiron cent pas de long, où l'on peut faire vne bonne & forte habitation. Il y a aussi quantité de prairies de tres-bonne terre grasse à potier, tant pour brique, que pour bastir, qui est vne grande commodité. L'en fis faire vn bon essay, & y fis vne muraille de quatre pieds d'espoisse, & de 4. de haut, & de 20. toises de long, pour voir comment elle se conserueroit durant l'hyuer quand les eaux descendroient, qui selon mon opinion ne pouuoit paruenir iusques à ladite muraille, d'autant que le terroir est de 12. pieds esleué dessus ladite riuiere, qui est assez haut. Au milieu du fleue y a vne isle d'enuiron trois quarts de lieue de circuit, capable d'y bastir vne bonne & forte ville, & l'ay nommée l'isle de Sainte Heleine. Ce fault descend en maniere de lac, où il y a deux ou trois isles, & de belles prairies.

*Isle près de  
Place royale,  
où se  
trouue de la  
terre à potier.*

*Isle de Saint  
de Heleine*

En attendant les Sauvages ie fis faire deux iardins, l'vn dans les prairies, & l'autre au bois, que ie fis desherber; & le deuxiesme iour de l'uin j'y semay quelques graines, qui sortirent toutes en perfection, & en peu de temps, qui demonstre la bonté de la terre.

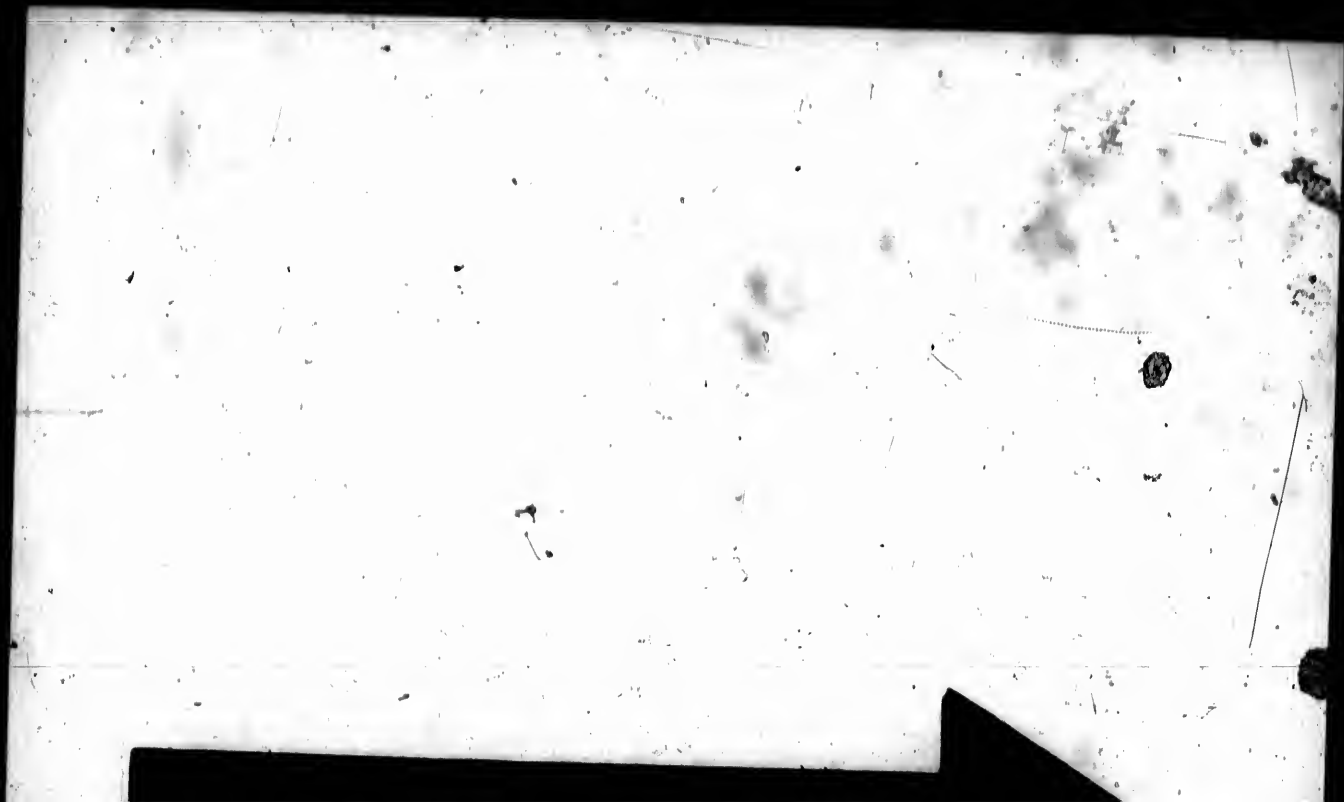
*L'Auth. fait  
faire deux  
iardins.*

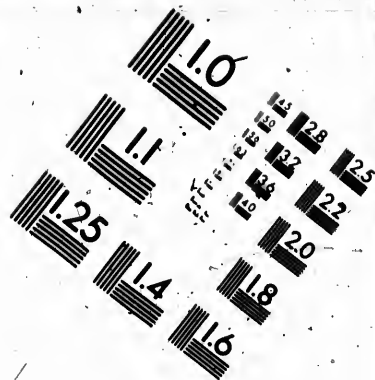
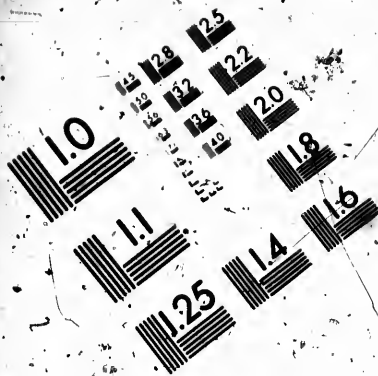
Ie me resolus d'enuoyer Saignon nostre Sauvage avec vn autre, pour aller au deuant de ceux de son pays, afin de les faire haster de venir, & se delibererent d'aller dans nostre canot, qu'ils doutoient, d'autant qu'il ne valloit pas beaucoup.

*Enuoye Sa  
ignon Sau-  
uage au de-  
uât de ceux  
de son pais.*

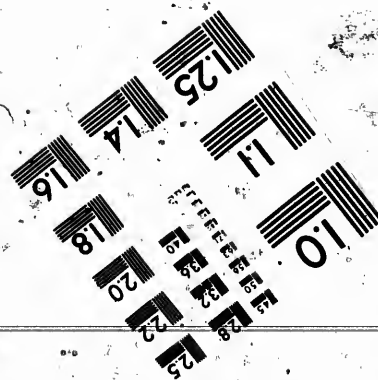
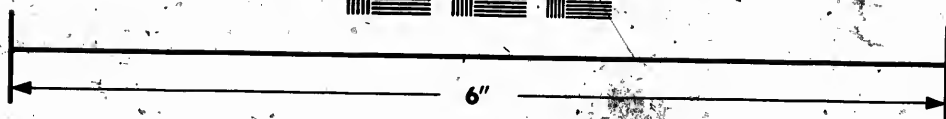
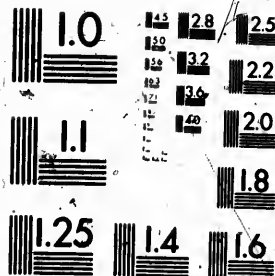
Le 7. iour ie fus recognostre vne petite riuiere par où vont quelquefois les Sauvages à la guerre, qui se va rendre au sault de la riuiere des Hiroquois: elle est fort plaisante, y ayant plus de trois lieues de circuit de







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15 128  
16 132  
17 136  
18 22  
19 20  
20 118

11  
10  
9

prairies, & force terres, qui se peuuent labourer. Elle est à vne lieuë du grand fault, & lieuë & demie de la Place Royale.

Retour du  
Sauuagè.

Le 9.iour nostre Sauuagè arriua, qui fut quelque peu pardelà le lac, qui a enuiron dix lieuës de long, lequel j'auois veu auparauant, où il ne fit rencontre d'aucune chose, & n'eurent passer plus loin à cause de leur canot qui leur manqua, & furent contraints de s'en reuenir. Ils nous rapporterent que passant le fault ils veirent vne isle où il y auoit si grande quantité de herons, que l'air en estoit tout couuert. Il y eut vn ieune homme appellé Louys, qui estoit fort amateur de la chasse, lequel entendant cela, voulut y aller contenter sa curiosité, & pria fort instammét nostre dit Sauuagè de l'y mener: ce que le Sauuagè luy accorda, avec vn Capitaine Sauuagè Montagnet, fort gentil personnage, appellé Outetoucos. Dès le matin ledit Louys fut appellé les deux Sauuages, pour s'en aller à ladite isle des Herons. Ils s'embarquerent dans vn canot, & y furent. Ceste isle est au milieu du fault, où ils prirent telle quantité de heronneaux, & autres oiseaux qu'ils voulurent, & se r'embarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté de l'autre Sauuagè, & del'instance qu'il peut faire, voulut passer par vn endroit fort dangereux, où l'eau tomboit près de trois pieds de haut, disant que d'autres fois il y auoit passé, ce qui estoit faux. Il fut long temps à débattre contre nostre Sauuagè, qui le voulut mener du costé du sud le long de la grand terre, par où le plus souuēt ils ont accoustumé de passer: ce que Outetoucos ne desira, disant qu'il n'y auoit point de danger. Comme

Louis François fort amateur de la chasse.

nostre Sauvage le veit opiniastre, il condescendit à sa volonté: mais il luy dit qu'à tout le moins on deschargeast le canot d'une partie des oiseaux qui estoient dedans, d'autant qu'il estoit trop chargé, ou qu'infailliblement ils empliroient d'eau, & se perdroient: ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il seroit assez à temps s'ils voyoient qu'il y eust du peril pour eux. Ils se laisserent donc tomber dans le courant.

Comme ils furent dans la cheutte du fault, ils en voulurent sortir, & jeter leurs charges, mais il n'estoit plus temps, car la vistesse de l'eau les maistrisoit ainsi qu'elle vouloit, & emplirent aussi tost dans les bouillons du fault, qui leur faisoient faire mille tours haut & bas, & ne l'abandonnerent de long temps. En fin la roideur de l'eau les lassa de telle façon, que ce pauvre Louys qui ne scauoit aucunement nager, perdit tout iugement, & le canot estant au fonds de l'eau, il fut contraint de l'abandonner; & reuenant au haut, les deux autres qui le tenoient tousiours ne veirent plus nostre Louys, & ainsi mourut miserablement.

Les deux  
Sauages  
tombent  
dās le cou-  
rant de l'eau

Estans sortis hors dudit fault, ledit Outetoucos estant nud, & se fiant en son nager, abandonna le canot, pour gagner la terre, si que l'eau y courant de grande vistesse, il se noya: car il estoit si fatigué & rompu de la peine qu'il auoit eue, qu'il estoit impossible qu'il se peust sauuer.

Nostre Sauvage Sauignon mieux aduisé, tint tousiours fermement le canot, iusques à ce qu'il fut dans vn remoul, où le courant de l'eau l'auoit porté, & sceut si bien faire, quelque peine & fatigue qu'il eust



euë, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arriué il jetta l'eau du canot, & s'en reuint avec grande apprehension qu'on ne se vengeast sur luy, comme ils font entr'eux, & nous conta ces tristes nouvelles, qui nous apporterent du desplaisir.

L'Auth. va voir où les deux Sauvages s'estoient perdus.

Le lendemain ie fus dans vn autre canot aud. fault avec le Sauvage, & vn autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'estoient perdus, & aussi si nous trouuerions les corps. Ie vous aiseure que quand il me monstra le lieu, les cheueux me herissèrent en la teste, & m'estonnois comme les defuncts auoient esté si hardis & hors de iugement de passer en vn endroit si effroyable, pouuans aller ailleurs: car il est impossible d'y passer, pour auoir sept à huiët cheutes d'eau, qui descendent de degré en degré; le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit vn frein & bouillonnement estrange, & vne partie dudit fault estoit toute blanche d'escume, avec vn bruit si grand, que l'on eust dit que c'estoit vn tonnerre, comme l'air retentissoit du bruit de ces caques. Après auoir veu & considéré particulièrement ce lieu, & cherché le long du riuage lescits corps, cependant qu'une chaloupe assez legere estoit allée d'un autre costé, nous nous en reuinmes sans rien trouver.

Deux cents Sauvages ramenant le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauvage qui estoit retourne de France. Plusieurs discours de part & d'autre.

## CHAPITRE XIII.

**L**E 13. iour dudit mois, deux cents Sauvages Hurons, avec les Capitaines Ochateguin, Yroquet, & Tregouaroti, frere de nostre Sauvage, amenerent mon garçon. Garçon de l'Aurheur ramené.

Nous fusmes fort contents de les voir, & fus au deuant d'eux avec vn canot, & nostre Sauvage. Cependant qu'ils approchoient doucement en ordre, les nostres s'appareillerent de leur faire vne escopeterie d'harquebuzes & mousquets, & quelques petites pieces. Comme ils approchoient, ils commencerent à crier tous ensemble, & vn des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous loüoient fort, & nous tenant pour veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur promis, qui estoit de les venir trouver audit fault. Sauages le tiennent pour veritable.

Après auoir fait trois autres cris, l'escopeterie tira par deux fois, qui les estonna de telle façon, qu'ils me prierent de dire que l'on ne tirast plus, & qu'il y en auoit la plus grand part qui n'auoient iamais veu de Chrestiens, ny ouy des tonnerres de la fison, & craignoient qu'il ne leur fist mal, & furent contents de voir nostred. Sauvage sain, qu'ils pensoient estre mort, sur des rapports que leur auoient faits quelques Algoumequins, qui l'auoient ouy dire à des Sauvages Montagnets. Le Sauvage se loüa grande-

ment du bon traitemēt que ie luy auois fait en France, & des singularitez qu'il y auoit veuës, dont ils entrerent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois assez legerement, attendant le lendemain que ie leur monstrasse le lieu où ie desirois qu'ils se logeassent. Aussi ie veis mon garçon qui estoit habillé à la Sauuage, qui se louä bien du bon traitement des Sauvages, selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en son hyuernement, & ce qu'il auoit appris avec eux.

Il leur mō-  
stre vn lieu  
pour caba-  
ner.

Le louët du  
bon traitem-  
ent qu'il  
leur faisoit.

Luy font  
presents de  
leurs ca-  
stors.

Le lendemain venu, ie leur monstray vn lieu pour aller cabaner, où les anciens & principaux deuiferent fort ensemble. Et après auoir esté vn long temps en cēt estat, ils me firent appeller seul avec mon garçon, qui auoit fort bien appris leur langue, & luy dirent qu'ils desiroient contracter vne estroite amitié avec moy, veu les courtoisies que ie leur auois faites par le passé, en se louiant tousiours du traitement que i'auois fait à nostre Sauuage, comme à mon frere, & que cela les obligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ie desirerois d'eux, ils essayeroient à me satisfaire. Après plusieurs discours, ils me firent vn present de 100. castors. Je leur donnay en eschange d'autres sortes de marchandises, & me dirent qu'il y auoit plus de 400. Sauvages qui deuoient venir de leur pays, & cē qui les auoit retardez, fut vn prisonnier Hiroquois qui estoit à moy, qui s'estoit eschapé, & s'en estoit retourné en son pays. Qu'il auoit donné à entendre que ie luy auois donné liberté, & des marchandises, & que ie deuois aller audit fault avec 600. Hiroquois attendre les Algoumequins, & les tuer tous.

Que la crainte de ces nouvelles les auoit arrestez, & que sans cela ils fussent venus. Le leur fis response, que le prisonnier s'estoit desrobé sans que ie luy eusse donné congé, & que nostredit Sauvage scauoit bien de quelle façon il s'en estoit allé, & qu'il n'y auoit aucune apparence de laisser leur amitié, comme ils auoient ouy dire, ayant esté à la guerre avec eux, & enuoyé mon garçon en leur pays, pour entretenir leur amitié; & que la promesse que ie leur auois si fidelement tenue, le confirmoit encores. Ils merespondirent, Que pour eux ils ne l'auoient aussi iamais pensé, & qu'ils recognoissoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la verité; & que s'ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, & que c'estoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir iamais veu de François, que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendroit trois cents Algonmequins dans cinq ou six iours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre avec eux contre les Hiroquois, & que si ie n'y venois ils s'en retourneroient sans la faire. Leles entretins fort sur le sujet de la source de la grande riuieré, & de leur pays, dont ils me discoururent fort particulièrement, tant des riuieres, sauts, lacs, terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui sy trouue. Quatre d'entre eux m'assurerent qu'ils auoient veu vne mer fort esloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cause des guerres, que des deserts qu'il faut passer pour y paruenir. Ils me dirent aussi que l'hyuer précédant il estoit venu quelques Sauvages du costé de la Floride, par derriere le pays des Hiroquois, qui voyoient nostre mer Oceane, & ont amitié avec lesd. Sauvages.

Il les des-  
 abuse de ce  
 qu'ils croy-  
 oient les  
 vouloir des-  
 laisser.

Luy repres-  
 sentant les  
 Sauvages  
 qui deuoient  
 venir.

En fin ils m'en discoururent fort exactement, me démontrans par figures tous les lieux où ils auoient esté, prenans plaisir à me raconter toutes ces choses; & moy ie ne m'ennuyois à les entendre, pour scauoir d'eux ce dôt j'estois en doute. Après tous ces discours finis, ie leur dis qu'ils mesnageassent ce peu de commoditez qu'ils auoient, ce qu'ils firent.

Le lendemain après auoir traité tout ce qu'ils auoient, qui estoit peu de chose, ils firent vne barricade autour de leur logement, du costé du bois, & disoient que c'estoit pour leur seureté, afin d'eiter la surprise de leurs ennemis: ce que nous prismes pour argent comptant. La nuit venuë, ils appellerent nostre Sauvage, qui couchoit à ma parache, & mon garçon, qui les furent trouuer. Après auoir tenu plusieurs discours, ils me firent aussi appeler enuiron sur la mynuit. Estant en leurs cabanes, ie les trouuay tous assis en conseil, où ils me firent asseoir près d'eux, disans que leur coustume estoit que quand ils vouloient proposer quelque chose, ils s'assembloient de nuit, afin de n'estre diuertis par l'aspect d'aucune chose, & que le iour diuertissoit l'esprit par les objets: mais à mon opinion ils me vouloient dire leur volonté en cachette, se fians en moy, comme ils me donnerent à entendre depuis, me disans qu'ils eussent bië desiré me voir seul. Que quelques vns d'entr'eux auoient esté battus. Qu'ils me vouloient auant de bien qu'à leurs enfans, ayans telle fiance en moy, que ce que ie leur dirois ils le feroient, mais qu'ils se mesfioient fort des autres Sauvages. Que si ie retournois, que j'emmenasse telle quantité de gens que ie voudrois, pour uen qu'ils fussent

L'appellent  
en leur ca-  
bané.

Luy tesmoi-  
gné. le bië  
qu'ils luy  
veulent.

fussent souz la conduite d'un chef; & qu'ils m'enuoyoyent querir, pour m'asseurer d'auantage de leur amitié, qui ne se romproit iamais, & que ie ne fusse point fasché contre eux. Que scachans que j'auois pris deliberation de voir leur pays; ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'assistans d'un bon nombre d'hommes qui pourroient passer par tout, & qu'à l'aduenir nous deuions esperer d'eux comme ils faisoient de nous. Aussi tost ils firent venir 50 castors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaisnes d'or.) Que ces presens estoient d'autres Capitaines, qui ne m'auoient iamais veu, qui me les enuoyoyent, & qu'ils desiroient estre tousiours de mes amis: mais que s'il y auoit quelques François qui voulussent aller avec eux, qu'ils en eussent esté fort contents, & plus que iamais, pour entretenir vne ferme amitié.

Après plusieurs discours, ie leur proposay, Qu'ayás la volonté de me faire voir leur pays, ie supplerois la Majesté de nous assister iusques à 40. ou 50. hommes armez de choses necessaires pour ledit voyage, & que ie m'embarquerois avec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui seroit de besoin pour nostre viure durant ledit voyage. Que ie leur apporterois de quoy faire des presens aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions, puis nous nous en reuiendrions hyuerner en nostre habitation. Que si ie recognoissois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitatiōs, & que par ce moyen auriōs cōmunicatiō les vns avec les autres, viuās heureusement à l'auenir en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoistre.

Luy en-  
uoyent 50  
castors, &  
4. carquans  
de porce-  
laine.

Sont contents de ce qu'il leur proposoic.

Ils furent fort contents de cestè proposition, & me prièrent d'y tenir la main, disans qu'ils feroiét de leur part tout ce qui leur seroit possible pour en venir à bout; & que pour ce qui estoit des viures, nous n'en manquerions non plus qu'eux-mesmes: m'assurans derechef de me faire voir ce que ie desirois. Là dessus ie pris congé d'eux au poinct du iour, en les remerciant de la volonté qu'ils auoient de fauoriser mon desir, les priant de tousiours continuer.

Le lendemain 17. iour du dit mois, ils delibererent s'en retourner, & emmener Sautnon, auquel ie donnay quelques bagatelles, me faisant entendre qu'il s'en alloit mener vne vie bien penible, au prix de celle qu'il auoit euë en France. Ainsi il se separa avec grand regret, & moy bien aise d'en estre deschargé. Deux Capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'enuoyeroient querir, ce qu'ils firent. Je m'embarquay, & mon garçon avec ceux qui vinrent Estant au sault, nous fusmes dans le bois quelques lieuës, où ils estoient cabannez sur le bord d'vn lac, où i'auois esté auparauant. Comme ils me veirent, ils furent fort contents, & commencerent à s'escrier selon leur coustume, & nostre Sauuage s'en vint au deuant de moy me prier d'aller en la cabanne de son frere, où aussitost il fit mettre de la chair & du poisson sur le feu, pour me festoyer.

L'Atcheu se trouue à leur festin.

Durant que ie fus là il se fit vif festin, où tous les principaux furent inuitez, & moy aussi. Et bien que j'eusse desia pris ma refection honnestement, neantmoins pour ne rompre la coustume du pays j'y fus. Après auoir repeu, ils s'en allerent dans les bois tenir

leur conseil, & cependant ie m'amusay à contempler le paisage de ce lieu, qui est fort agreable. Quelque temps après ils m'enuoyèrent appeller pour me communiquer ce qu'ils auoient resolu entre eux. I'y fus avec mon garçon. Estant assis auprès d'eux ils me dirent qu'ils estoient fort aises de me voir, & n'auoir point manqué à ma parole de ce que ie leur auois promis, & qu'ils recognoissoient de plus en plus mon affection, qui estoit à leur continuer mon amitié, & que deuant que partir, ils desiroient prendre congé de moy, & qu'ils eussent eu trop de desplaisir s'ils fussent allez sans me voir encore vne fois, croyans qu'autrement ie leur eusse voulu du mal. Ils me prièrent encores de leur donner vn homme. Le leur dis que s'il y en auoit parmy nous qui y voulussent aller, que j'en serois fort content.

Luy communiqué ce qu'ils auoient resolu en leur conseil.

Le prit de leur donner vn homme.

Après m'auoir fait entendre leur volonté pour la derniere fois, & moy à eux la mienne, il y eut vn Sauvage qui auoit esté prisonnier par trois fois des Hiroquois, & s'estoit sauué fort heureusement, qui resolut d'aller à la guerre luy dixiesme, pour se venger des cruautés que ses ennemis luy auoient fait souffrir. Tous les Capitaines me prièrent de l'en destourner si ie pouuois, d'autant qu'il estoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne s'engageast si auant parmy les ennemis avec si petite troupe, qu'il n'en reuinist iamais. Je le fis pour les contenter, par toutes les raisons que ie luy peus alleguer, lesquelles luy seruirent peu, me monstrant vne partie de ses doigts couper, & de grandes taillades & brulures qu'il auoit sur le corps, & qu'il luy estoit impossible de viure, si il ne faisoit mourir de

Les Capitaines le supplient de ne laisser aller à la guerre vn Sauvage fort vaillant, trois fois prisonnier des Hiroquois.



ses ennemis, & n'en auoit la vengeance; & que son cœur luy disoit qu'il falloit qu'il partist au plustost qu'il luy seroit possible: ce qu'il fit.

Après auoir fait avec eux, ie les priay de me ramener en nostre patachie. Pour ce faire, ils equipèrent 8. canaux pour passer ledit sault, & se despoüillerét tout nuds, & me firent mettre en chemise; car souuent il arriue que d'aucuns se perdent en le passant: parquoy se tiennent ils les vns près des autres pour se secourir promptement, si quelque canot venoit à renuerser. Ils me disoient: Si par malheur le tien venoit à tourner, ne sçachant point nager, ne l'abandonne en aucune façon, & te tiens bien à de petits bâtons qui y sont par le milieu, car nous te sauuerons aisément. Te vous assure que ceux qui n'ont veu ny passé ledit endroit en des petits bateaux comme ils ont, ne le pourroient pas passer sans grande apprehension, mesmes les plus assurés du monde. Mais ces peuples sont si adroits à passer les sauts, que cela leur est facile. Ie le passay avec eux: ce que ie n'auois iamais fait, ny aucun Chrestien, horsmis mon garçon: & vinsmes à nos barques, où j'en logeay vne bonne partie.

Il y eut vn ieune homme des nostres qui se delibera d'aller avec les Sauuages, qui sont Hurons, estoignez du sault d'environ 180. lieues, & fut avec le frere de Sauignon, qui estoit l'vn des Capitaines, qui me promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit.

Le lendemain vindrent nombre de Sauuages Algonquins, qui traiterent ce peu qu'ils auoient, & me firent encores present particulièrement de trente castors, dont ie les recompensay. Ils me prierent que

L'Auteur se met en chemise pour passer le sault avec eux.

L'advertissement de ne quitter son canot.

Un homme des nostres qui vouloit aller avec les Sauuages.

Presentent 30. castors à l'Auteur.

ie continuasse à leur vouloit du bien: ce que le leur promis. Ils me discoururent fort particulièrement sur quelques descouuertes du costé du nord, qui pouuoient apporter de l'utilité. Et sur ce sujet ils me dirent que s'il y auoit quelqu'un de mes compagnons qui voulust aller avec eux, qu'ils luy feroient voir chose qui m'apporteroit du contentement, & qu'ils le traiteroient comme vn de leurs enfans. Le leur promis de leur donner vn ieune garçon, dont ils furent fort contents. Quand il print congé de moy pour aller avec eux, ie luy baillay vn memoire fort particulier des choses qu'il deuoit obseruer estant parmy eux.

Leur don  
vn garçon;


Après qu'ils eurent traité tout le peu qu'ils auoient, ils se separerent en trois, les vns pour la guerre, les autres par ledit grand fault, & les autres par vne petite riuiere, qui va rendre en celle dudit grand fault; & partirent le 18. iour dudit mois, & nous aussi.

Le 19. j'arriuy à Quebec, où ie me resolus de retourner en France, & arriuy à la Rochelle le 11. d'Aoust.

Retourne  
en France.

*Fin du troisieme Livre.*

Z iij



LES VOYAGES  
DV SIEVR DE  
CHAMPLAIN.  
LIVRE QUATRIESME.

---

*Partement de France; & ce qui se passa iusques à nostre  
arriuée au Saulx Saint Louys.*

1613<sup>2<sup>e</sup></sup>

ch. II.

CHAPITRE PREMIER.

**L**E partis de Rouën le 5. Mars pour aller à Honfleur, où ie m'embarquay, & le 7. de May j'arriuay à Quebec, où ie trouuay ceux qui y auoient hyuerné en bonne disposition, sans auoir esté malades, lesquels nous dirent que l'hyuer n'auoir point esté grand, & que la riuiere n'auoir point gelé. Les arbres commençoient aussi à se reuestir de feuilles, & les champs à se semer de fleurs.

Le 13. ie partis de Quebec pour aller au Saulx Saint Louys, où j'arriuay le 21. Or n'ayant que deux canaux, ie ne pouuois mener avec moy que 4. hommes, entre lesquels estoit vn nommé Nicolas de Vignan, le plus

impudent menteur qui se soit veu de long temps & enfin la faire dace discours le fera voir de quoy il auoit auoit hyuerné avec les Sauvages, & qu'il auoit enuoyé aux descouuertes les années precedentes. Il me rapporta à son retour à Paris en l'année 1612. qu'il auoit veu la mer du nord. Que la riuere des Algoumequins sortoit d'un lac qui s'y deschargeoit, & qu'en 17. iournées l'on pouuoit aller & venir du Saulx Saint Louys à ladite mer. Qu'il auoit veu le bris & fracas d'un vaisseau Anglois, qui s'estoit perdu à la coste, où il y auoit 20. hommes qui s'estoient sauuez à terre, que les Sauvages tuèrent, à cause que lesdits Anglois leur vouloient prendre leurs bleds d'Inde, & autres viures, par force, & qu'il en auoit veu les testes, qu'iceux Sauvages auoient escorchées (selon leur coustume) lesquelles ils me vouloient faire voir, ensemble me donner vn ieune garçon Anglois qu'ils m'auoient gardé. Ceste nouvelle m'auoit fort resiouy, pensant auoit trouué bien près ce que ie cherchois bien loin. Ainsi ie le conjuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le Roy; & luy remōstray que s'il donnoit quelque mensonge à entendre, il se mettoit la corde au col: aussi que si la relation estoit veritable, il se pouoit assurer d'estre bien recompensé. Il me l'assura encor avec serments plus grands que iamais. Et pour mieux joüir son roolle, il me bailla vne relation du pays, qu'il disoit auoir faite au mieux qu'il luy auoit esté possible. L'assurance donc que ie voyois en luy, la simplicité de laquelle ie le iugois plein, la relation qu'il auoit dressée, le bris & fracas du vaisseau, & les choses cy dessus dites auoient grand apparence, avec le voye-

Voyagedes  
Anglois  
vers Labra-  
dor, l'an  
1612.

Rapport  
que l'Auth.  
fait à Mes-  
sieurs du  
Conseil.

ge des Anglois vers Labrador, en l'année 1612. où ils ont trouué vn destroit qu'ils ont couru iusques par le 63. degré de latitude, & 290. de longitude, & ont hyuerné par le 53. degré, & perdu quelques vaisseaux, comme leur relation en fait foy. Ces choses me faisans croire son dire veritable, j'en fis dès lors rapport à Monsieur le Chancelier; & le fis voir à Messieurs le Marechal de Brissac, & President leanin, & autres Seigneurs de la Cour, lesquels me dirent qu'il falloit que ie veisse la chose en personne. Cela fut cause que ie priay le sieur Georges, marchand de la Rochelle, de luy donner passage dans son vaisseau, ce qu'il fit volontiers; où estant, il l'interrogea pourquoy il faisoit ce voyage. Et d'autant qu'il luy estoit inutile, il luy demanda s'il esperoit quelque salaire, lequel fit response que non, & qu'il n'entreprenoit le voyage que pour me monstrier la mer du nort, qu'il auoit veüe, & luy en fit à la Rochelle vne declaration pardeuant deux Notaires.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoste, aux prieres desquels ie me recommandois, & de tous en general, ie luy dis en leur presence, que si ce qu'il m'auoit cy deuant dit n'estoit vray, qu'il ne me donnast la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire, il falloit courir plusieurs dangers. Il asscura encores derechef tout ce qu'il auoit dit, au peril de sa vie.

Sen par-  
tiet du port  
de sainte  
Helene.

Ainsi nos canaux chargez de quelques viures, de nos armes & marchandises, pour faire present aux Sauvages, ie partis le Lundy 27. May de l'isle de Sainte Helene,

de Heleine, avec quatre François & vn Sauvage, & me fut donné vn adieu de nostre barque avec quelques coups de petites pieces. Ce iour nous ne fumes qu'au Sault Sainct Louys, qui n'est qu'une lieue au dessus, à cause du mauvais temps, qui ne nous permit de passer plus outre.

Le 29. nous le passasmes partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos canaux, hards, viures & armes sur nos espauls; qui n'est pas petite peine à ceux qui n'y sont pas accoustumez: & après l'auoir esloigné deux lieues, nous entraimes dans vn lac qui a de circuit enuiron 12. lieues, où se deschargent 3. riuieres, l'une venant de l'ouest, du costé des Oehataguins, esloignez du grand sault de 150. ou 200. lieues: l'autre du sud pays des Hiroquois, de pareille distance: & l'autre vers le nord, qui vient des Algoméquins & Nebicerini, aussi à peu près de semblable distance. Ceste riuere du nord (suiuant le rapport des Sauvages) vient de plus loin, & passe par des peuples qui leur sont incogneus, distans enuiron de 300. lieues d'eux.

Ce lac est rempli de belles & grandes isles, qui ne sont que prairies, où il y a plaisir de chasser, la venaison & le gibbier y estans en abondance, aussi bien que le poisson. Le pays qui l'environne est rempli de grandes forests. Nous fumes coucher à l'entrée dudit lac, & fumes des barricades, à cause des Hiroquois qui rodent par ces lieux pour surprendre leurs ennemis; & m'assure que si ils nous eussent tenu, ils nous eussent fait le mesme traitement, c'est pourquoy toute la nuit nous fumes bon guet. Le lendemain ie priis la

Ce lac est  
rempli de  
belles isles.

hauteur de ce lieu, qui est par les 45. degrez 18. minutes de latitude. Sur les trois heures du soir nous entrasmes dans la riuere qui vient du norr, & passasmes vn petit fault par terre pour soulager nos canaux, & fusmes à vne isle le reste de la nuit en attendant le iour.

Le dernier May nous passasmes par vn autre lac qui a 7. ou 8. lieues de long, & 3. de large, où il y a quelques isles. Le pays d'alentour est fort vny, horsmis en quelques endroits, où il y a des costaux couuerts de pins. Nous passasmes vn fault, qui est appellé de ceux du pays *Quenechouan*, qui est remply de pierres & rochers, où l'eau y court de grand' vitesse; & nous fallut mettre en l'eau, & traîner nos canaux bord à bord de terre avec vne corde. A demie lieue de là nous en passasmes vn autre petit à force d'auirons, ce qui ne se fait sans suer; & y a vne grande dexterité à passer ces fauts, pour euitèr les bouillons & brisans qui les trauersent: ce que les Sauvages font d'vne telle adresse, qu'il est impossible de plus, cherehans les destours & lieux plus aisez qu'ils cognoissent à l'œil.

Le Samedy premier de Iuin nous passasmes encor deux autres fauts: le premier contenant demie lieue de long, & le second vne lieue, où nous eusmes bien de la peine: car la rapidité du courant est si grande, qu'elle fait vn bruit effroyable; & descendant de degré en degré, fait vne escume si blanche par tout, que l'eau ne paroist aucunement. Ce fault est semé de rochers, & quelques isles qui sont çà & là, couuertes de pins & cedres blancs. Ce fut là où nous eusmes de la peine: car ne pouuans porter nos canaux par terre, à cause de l'espoisseur du bois, il nous les falloir tirer

Sault de  
Quene-  
chouan  
remply de  
pierres.

Sault semé  
de rochers.

Isles cou-  
uertes de  
pins & ce-  
dres blancs.

dans l'eau avec des cordes, & en tirant le mien, ie me  
 péfay perdre, à cause qu'il trauesa dans vn des bouil-  
 lons; & si ie ne fusse tombé fauorablement entre deux  
 rochers, le canot m'entraisoit, d'autant que ie ne  
 peus défaire assez à temps la corde qui estoit entortil-  
 lée à l'entour de ma main, qui me l'offensa fort, & me  
 la pensa couper. En ce danger ie m'escriay à Dieu, &  
 commençay à tirer mon canot, qui me fut renuoyé  
 par le remouil de l'eau qui se fait en ces sauts: & lors  
 estant eschapé ie louïay Dieu, le priant nous preseruer.  
 Nostre Sauvage vint après pour me secourir, mais j'es-  
 tois hors de danger; & ne se faut estonner si j'estois  
 curieux de conseruer nostre canot: car sil eust esté  
 perdu, il falloit faire estat de demeurer, ou attendre  
 que quelques Sauuages passassent par là, qui est vne  
 pauvre attente à ceux qui n'ont dequoy disner, & qui  
 ne sont accoustumez à telle fatigue. Pour nos Fran-  
 çois, ils n'en eurent pas meilleur marché; & par plu-  
 sieurs fois pensoïent estre perdus: mais la diuine bon-  
 té nous preserua tous. Le reste de la iournée nous nous  
 reposasmes, ayans assez trauillé.

Nous rencontra mes le lendemain 15. canaux de  
 Sauvages appelez Quenongebin, dans vne riuiere,  
 ayans passé vn petit lac long de 4. lieues, & large de 2.  
 lesquels auoient esté aduertis de ma venue par ceux  
 qui auoient passé au sault S. Louis, venans de la guerre  
 des Hiroquois. le fus fort aise de leur rencôte, & eux  
 aussi, qui s'estonnerent de me voir avec si peu de gens,  
 & avec vn seul Sauuage. Après nous estre saluez à la  
 mode du pays, ie les priay de ne passer outre, pour leur  
 declarer ma volonté, & fusmes cabaner dans vne isle.

L'Auth. en  
 danger de  
 se perdre:

S

Rencontre  
 d. canaux  
 de Sauu-  
 ges.

49



Le lendemain ie leur fis entendre que i'estois allé en leurs pays pour les voir, & pour m'acquitter de la promesse que ie leur auois par cy deuant faite; & que s'ils estoient resolus d'aller à la guerre, cela m'agreroit fort, d'autant que i'auois amené des gens à ceste intention, dequoy ils furent fort satisfaits. Et leur ayant dit que ie voulois passer outre, pour aduertir les autres peuples, ils m'en voulurent destourner, disans qu'il y auoit vn meschât chemin, & que nous n'auions rien veu iusques alors. Pour ce ie les priay de me donner vn de leurs gens pour gouverner nostre deuxieme canot, & aussi pour nous guider, car nos conducteurs n'y cognoissoient plus rien. Ils le firent volontiers, & en recompense ie leur fis vn present, & leur baillay vn de nos François, le moins necessaire, lequel ie renuoyois au sault, avec vne feuille de tablette, dans laquelle, à faute de papier, ie faisois sçauoir de mes nouvelles.

Leur baillé vn de ses François.

Ainsi nous nous separasmes : & continuant nostre route à mont ladite riuiere, en trouuasmes vne autre fort belle & spacieuse, qui vient d'vne nation appelée Ouescharini, lesquels se tiennent au nord d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Ceste riuiere est fort plaisante, à cause des belles isles qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent : & la terre est bonne pour le labourage.

Nation avec Ouescharini.

Le 4. nous passasmes proche d'vne autre riuiere qui vient du nord, où se tiennent des peuples appellez Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuve Saint Laurent, trois lieues auant le Sault Saint Louys, qui fait vne grande isle contenant près de 40.

Peuples appellez Algoumequins.

lieuës, laquelle n'est pas large, mais remplie d'un nombre infiny de sauts, qui sont fort difficiles à passer. Quelquefois ces peuples passent par ceste riuere pour euitter les rencontres de leurs ennemis, sçachans qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accez.

A l'emboucheurę d'icelle il y en a vne autre qui vient du sud, où à son entrée il y a vne cheurte d'eau admirable: car elle tombe d'une telle impetuositę de 20. ou 25. brasses de haut, qu'elle fait vne arcade, ayant de largeur près de 400. pas. Les Sauvages passent dessous par plaisir, sans se mouïller, que du poudrin que fait ladite eau. Il y a vne isle au milieu de ladite riuere, qui est comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins & cedres blancs. Quand les Sauvages veulent entrer dans la riuere, ils montent la montagne en portant leurs canaux, & font demie lieuë par terre. Les terres des enuironns sont remplies de toute sorte de chasse, qui fait que les Sauvages s'y arrestent plustost. Les Hiroquois y viennent aussi quelquefois les surprendre au passage.

Nous passasmes vn sault à vne lieuë de là, qui est large de demie lieuë, & descend de 6. à 7. brasses de haut. Il y a quantité de petites isles, qui ne sont que rochers aspres & difficiles, couverts de meschans petits bois. L'eau tombe à vn endroit de telle impetuositę sur vn rocher, qu'il s'y est caué par succession de temps vn large & profond bassin: si bien que l'eau courant là dedans circulairement, & au milieu y faisant de gros bouillōs, a fait que les Sauvages l'appellent *asticon*, qui veut dire chaudiere. Ceste cheurte d'eau meine vn tel bruit dans ce bassin, que l'on l'entend de plus

*Le rûban-  
ne qui s'en-  
réd de deux  
lieues.*

de deux lieues. Les Sauvages passans par là, font vne ceremonie que nous dirons en son lieu. Nous eusmes beaucoup de peine à monter contre vn grand courant, à force de rames, pour paruenir au pied dudit fault, où les Sauvages prirent les canaux, & nos François & moy, nos armes, viures, & autres commoditez, pour passer par l'aspreté des rochers enuiron vn quart de lieue que contient le fault, & aussi tost nous fallut embarquer, puis derechef mettre pied à terre pour passer par des taillis enuiron 300. & pas; après se mettre en l'eau pour faire passer nos canaux par dessus les rochers aigus, avec autant de peine que l'on scauroit s'imaginer. Je prins la hauteur du lieu, & trouuay 45. degrez, 38. minutes de latitude.

*Le remply  
de belles is-  
les, & de  
beaux pins.*

Après midy nous entraismes dans vn lac ayant 5. lieues de long, & 2. de large, où il y a de fort belles isles remplies de vignes, noyers, & autres arbres agreables: & 10. ou 12. lieues de là amôt la riuere nous passasmes par quelques isles remplies de pins. La terre est sablonneuse, & s'y trouue vne racine qui teint en couleur cramoisie, de laquelle les Sauvages se peignent le visage, & mettent de petits affiquets à leur vsage. Il y a aussi vne coste de montagnes du long de ceste riuere, & le pays des enuironns semble assez fascheux. Le reste du iour nous le passasmes dans vne isle fort agreable.

Le lendemain nous continuaismes nostre chemin iusques à vn grand fault, qui contient près de 3. lieues de large, où l'eau descend comme de 10. ou 12. brasses de haut en talus, & fait vn merueilleux bruit. Il est remply d'vne infinité d'isles couuertes de pins & de cedres; & pour le passer il nous fallut resoudre de

quitter nostre maïs ou bled d'Inde, & peu d'autres viures que nous auions, avec les hardes moins necessaires, reseruant seulement nos armes & filets, pour nous donner à viure selon les lieux, & l'heur de la chasse. Ainsi allegez, nous passasmes tant à l'auiron, que par terre, en portant nos canaux & armés par ledit fault, qui a vne lieue & demie de long, où nos Sauuages qui sont infatigables à ce travail, & accoustumez à endurer telles necessitez, nous soulagerent beaucoup.

Poursuiuant nostre route nous passasmes deux autres faults, l'vn par terre, l'autre à la rame, & avec des perches en debouttant, puis entraimes dans vn lac ayant 6. ou 7. lieues de long, où se descharge vne riuere venant du sud, où à cinq iournées de l'autre riuere il y a des peuples qui y habitent appelez Matououéscarini. Les terres d'environ ledit lac sont sablonneuses, & couuertes de pins, qui ont esté presque tous bruslez par les Sauuages. Il y a quelques isles, dans l'vne desquelles nous reposasmes, & veismes plusieurs beaux cyprés rouges, les premiers que j'eusse veu en ce pays, desquels ie fis vne croix, que ie plantay à vn bout de l'isle, en lieu eminent, & en vetie, avec les armes de France, comme i'ay fait aux autres lieux où nous auions posé. Je nommay ceste isle, l'isle S<sup>te</sup> Croix.

Le 6. nous partismes de ceste isle sainte Croix, où la riuere est large d'vne lieue & demie, & ayans fait 8. ou 10. lieues, nous passasmes vn petit fault à la rame, & quantité d'isles de differentes grandeurs. Icy nos Sauuages laisserēt leurs sacs avec leurs viures, & les choses moins necessaires, afin d'estre plus legers pour aller par terre, & quitter plusieurs faults qu'il falloit passer,

Peuple qui  
pellex Man  
ton-ou  
carial.

170

Partement  
de l'Auth.  
de l'isle de  
S. Croix.

Contesta-  
tion entre  
les Sauua-  
ges, & vn  
impoiteur.

Il y eut vne grande contestation entre nos Sauvages & nostre impoiteur, qui affermoit qu'il n'y auoit aucun danger par les saurs, & qu'il y falloit passer. Nos Sauvages luy dirent, Tu es las de viure. Et à moy, que ie ne le denois croire, & qu'il ne disoit pas verité. Ainsi ayant remarqué plusieurs fois qu'il n'auoit aucune cognoissance de dits lieux, ie suiuis l'aduis des Sauua- ges, dont bien m'en print, car il cherchoit des difficul- tuez pour me perdre, ou pour me dégouster de l'entre- prise, comme il confessa depuis (de quoy sera parlé cy- après.) Nous trauersasmes donc la riuere à l'ouest, qui couroit au nord, & pris la hauteur de ce lieu, qui estoit par  $46 \frac{1}{2}$  de latitude. Nous eusmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre, estant chargé seule- ment pour ma part de trois harquebuzes, autant d'a- uirons, de mon capot, & quelques petites bagatelles. L'encourageois nos gens, qui estoient vn peu plus chargez, & plus greuez des mousquites, que de leur charge.

Ainsi après auoir passé quatre petits estangs, & cheminé deux lieues & demie, nous estions tant fati- guez, qu'il nous estoit impossible de passer outre, à cause qu'il y auoit près de 24 heures que n'auions mangé qu'vn peu de poisson rosty, sans autre saulce, car nous auions lalé nos viures, comme i'ay dit cy- des- sus. Nous nous reposasmes sur le bord d'vn estang, qui estoit assez agreable, & fismes du feu pour chasser les mousquites qui nous molestoient fort, l'importu- nité desquelles est si estrange, qu'il est impossible d'en pouuoir faire la descriptiõ. Nous tendismes nos filets pour prendre quelques poissons,

L'Auteur  
& les siens  
sont fati-  
guez.

Le lende-

7 mai  
1613

Le lendemain nous passasmes cét estang, qui pou-  
uoit contenir vne lieue de long, & puis par terre che-  
minasmes 3. lieues par des pays difficiles plus que n'a-  
uions encor veu, à cause que les vents auoient abbatu  
des pins les vns sur les autres, qui n'est pas petite in-  
commodité, car il faut passer tantost dessus, & tantost  
dessous ces arbres. Ainsi nous paruinismes à vn lac,  
ayant 6. lieues de long, & 2. de large, fort abondant en  
poisson, aussi les peuples des enuironz y font leur pes-  
cherie. Prés de ce lac y a vne habitation de Sauvages  
qui cultiuent la terre, & recueillent du maïs. Le chef  
se nomme Nibachis, lequel nous vint voir avec sa  
troupe, esmerueillé comment nous auions peu passer  
les fauts & mauuais chemins qu'il y auoit pour parue-  
nir à eux. Et après nous auoir présenté du petum selo  
leur mode, il commença à haranguer les compagnons,  
leur disant; Qu'il falloit que fussions tombez des nuës,  
ne seachant cōment nous auions peu passer, & qu'eux  
demeurans au pays auoient beaucoup de peine à tra-  
uerfer ces mauuais passages; leur faisant entendre que  
ie venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit.  
Bref qu'il croyoit de moy ce que les autres Sauvages  
luy en auoient dit. Et seachans que nous auions faim,  
ils nous donnerēt du poisson, que nous mangeasmes.  
& après disné ie leur fis entendre par Thomas mon  
truchement, l'aïse que i'auois de les auoir rencontrez.  
Que i'estois en ce pays pour les assister en leurs guer-  
res, & que ie desirois aller plus auant voir quelques au-  
tres Capitaines pour mesme effect, dequoy ils furent  
ioyeux, & me promirent assistance. Ils me monstrerēt  
leurs jardinages & champs, où il y auoit du maïs. Luy

Nibachis  
chef des  
Sauages  
vint trou-  
uer l'Auth.Luy presen-  
tent du pe-  
tum.Donnent  
du poisson  
aux nostres.Monstrent  
leurs jard-  
nages.

terroir est sablonneux, & pource s'adonnent plus à la chasse qu'au labour, au contraire des Ochataiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils coupent & brulent les arbres, & ce fort aisément: car ce ne sont que chesnes & ormes. Le bois brullé, ils remuent vn peu la terre, & plantent leur mais grain à grain, comme ceux de la Floride. Il n'auoit pour lors que 4. doigts de haut.

*Continuation. Arriuée vers Tessonat, & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrans les difficultez. Responçe à ces difficultez. Tessonat argüe mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintint son dire veritable. Le les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession.*

## CHAPITRE II.

Nibachis  
mepel'Au-  
cheur voit  
vn autre  
Capitaine.

**N**ibachis fit equiper deux canaux pour me mener voir vn autre Capitaine nommé Tessonat, qui seroit à 8 lieues de luy, sur le bord d'un grand lac, par où passe la riuiere que nous auions laissée qui refuit au nord. Ainsi nous trauctasmes le lac à l'ouest norouest près de 7. lieues, où ayans mis pied à terre, fismes vne lieue au norddest parmy d'assez beaux pays, où il y a de petits riuieres bantus, par lesquels on peut passer aisément;

& arrivâmes sur le bord de ce lac, où estoit l'habitation de Tessouat, qui estoit avec vn autre chef sien voisin, tout estonné de me voir, & nous dit qu'il pensoit que ce fust vn songe, & qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous passâmes en vne isle, où leurs cabanes sont assez mal couuertes d'escorces d'arbres, qui est remplie de chesnes, pins & ormeaux, & n'est subiecte aux inondations des eaux, comme sont les autres isles du lac.

*Isles d'ice les  
cabanes ont  
mal cou-  
vertes.*

Ceste isle est forte de scituatiō : car aux deux bouts d'icelle, & à l'endroit où la riuierē se jette dans le lac, il y a des sauts fascheux, & l'aspreté d'iceux la rendent forte, & s'y sont logez pour euitter les courses de leurs ennemis. Elle est par les 47. degrez de latitude, comme est le lac, qui a 10. lieues de long, & 3. ou 4. de large, abondāt en poisson, mais la chasse n'y est pas beaucoup bonne.

Ainsi comme ie visitois l'isle, j'apperceus leurs cimetiēres, où ie fus grandement estōné, voyant des sepulchres de forme semblable aux bieres, faits de pieces de bois, croisées par en haut, & fichées en terre, à la distance de 3. pieds ou enuirō. Sur les croisées en haut ils y mettent vne grosse piece de bois, & au denant vne autre tout debout, dans laquelle, & grauo grossierement (comme il est bien croyable) la figure de celui ou celle qui y est enterré. Si c'est vn homme, ils y mettent vne rondache, vne espée emmanchée à leur mode, vne masse, vn arc, & des fleches. Si est capitaine, il aura vn pennache sur la teste, & quelque autre bagatelle ou joliverie. Si vn enfant, ils luy baillent vn arc & vne fleche. Si vne femme, ou fille, vne char-

*Cimetiēres  
des Samou-  
ges de cette  
isle.*

*Leurs se-  
pulchres.*



diere, vn pot de terre, vne cueillier de bois, & vn aui-  
ron. Tout le tombeau a de loꝑueur 6. ou 7 pieds pour  
le plus grand, & de largeur 4. les autres moins. Ils sont  
peints de jaulne & rouge, avec plusieurs ourages  
aussi delicats que le tombeau. Le mort est enseuely  
dans sa robbe de castor, ou d'autres peaux, desquelles  
il se seruoit en sa vie, & luy mettent toutes ses riches-  
ses auprès de luy, comme haches, couteaux, chaudi-  
res, & aleines, afin que ces choses luy seruent au pays  
où il va: car ils croyent l'immortalité de l'ame, com-  
me j'ay dit autre part. Ces sepulchres de ceste façon ne  
se font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y met-  
tent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens  
inutiles, aussi s'en retrouue-il peu entr'eux.

Comme ils  
enseueli-  
sent leurs  
morts.

Après auoir considéré la pauureté de ceste terre, ie  
leur demanday comment ils s'amusoient à cultiuer  
vn si mauuais pays, veu qu'il y en auoit de beaucoup  
meilleur qu'ils laissoient delert & abandonné, com-  
me le Sault Saint Louys. Ils me respondirent qu'ils  
en estoient contrains, pour se mettre en seureté, &  
que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuatt con-  
tre leurs ennemis: Mais que si ie voulois faire vne ha-  
bitation de François au Sault Saint Louys, comme  
j'auois promis, qu'ils quitteroient leur demeure pour  
se venir loger près de nous, estans assurez que leurs  
ennemis ne leur feroient point de mal pendant que  
nous serions avec eux. Je leur dis que ceste année nous  
ferions les preparatifs de bois & pierres, pour l'année  
suuante faire vn fort, & labourer ceste terre. Ce qu'ayés  
entendu, ils firent vn grand cry en signe d'applaydis-  
sement. Ces propos finis, ie priay tous les Chofs &

Aspreté des  
lieux sert de  
bouleuatt  
aux cano-  
mis.

principaux d'entr'eux, de se trouver le lendemain en la grand' terre, en la cabane de Tessoüat, lequel me vouloit dire Tabagie, & que là ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent; & dès lors enuoyèrent conuier leurs voisins pour s'y trouver.

Le lendemain tous les conuiez vinrent avec chacun son escuelle de bois, & sa cueillier, lesquels sans ordre ny ceremonie s'assirent contre terre dans la cabane de Tessoüat, qui leur distribua vne maniere de bouillie faite de maïs, escrazé entre deux pierres, avec de la chair & du poisson, coupez par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoient aussi de la chair rostie sur les charbons, & du poisson bouilly à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'auant que ie ne voulois point de leur bouillie, à cause qu'ils cuisinent fort salement, ie leur demanday du poisson & de la chair, pour l'accommoder à ma mode, qu'ils me donnerent. Pour le boire, nous auions de bello eau claire. Tessoüat qui faisoit la Tabagie, nous entretenoit sans manger, suivant leur coustume.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'assistent pas aux harangues & conseils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, fortirent, & puis chacun de ceux qui estoient demeurez commença à garnir son petunoir, & m'en presenterent les vns & les autres, & employasmes vne grande demie heure à cét exercice, sans dire vn seul mot, selon leur coustume.

Après auoir parmy vn si long silence amplement petuné, ie leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'estoit autre, que pour

L'Auth. prie les Chef de se trouver en la grande terre.

Bouillie faite de maïs escrazé entre deux pierres.

L'Auth. fait entendre au sujet de son voyage.

les assureur de mon affection, & du desir que j'auois de les assister en leurs guerres, comme j'auois fait auparauant. Que ce qui m'auoit empesché l'année dernière de venir, ainsi que ie leur auois promis, estoit que le Roy m'auoit occupé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les visiter, & les assureur de ces choses, & que pour cét effect j'auois nombre d'hommes au sault Saint Louys. Que ie m'estois venu promener en leur pays pour recognoistre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres & mer, qu'ils m'auoient dit estre en leur pays. Que ie desirois voir vne nation distante de 8. iournées d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier aussi à la guerre, & pour ce ie les priay de me donner 4. canaux, avec 8. Sauvages, pour me conduire esdites terres. Et d'autant que les Algoumequins ne sont pas grands amis des Nebicerini, ils sembloient m'escouter avec plus grande attention.

Mon discours acheué, ils commencerent derechef à petuner, & à deuiser tout bas ensemble touchant mes propositions: puis Tessoüat pour tous print la parole, & dit; Qu'ils m'auoient tousiours recogneu plus affectiõné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu. Que les preuues qu'ils en auoient eues par le passé, leur facilitoient la croyance pour l'aduenir. De plus, que ie monstrois bien estre leur amy, en ce que i'auois passé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choses les obligoient à me vouloir du bien comme à leurs propres enfans. Que toutesfois l'année dernière ie leur auois manqué de promesse,

Deuisent  
ensemble  
sur les pro-  
positions.

& que 200. Sauvages estoient venus au fault, en intention de me trouuer, pour aller à la guerre, & me faire des presens; & ne m'ayans trouué, furent fort attristez, croyans que ie fusse mort, comme quelques-uns leur auoient dit: aussi que les François qui estoient au fault ne les voulurent assister à leurs guerres, & qu'ils furent mal traittez par aucuns, de sorte qu'ils auoient resolu entr'eux de ne plus venir au fault, & que cela les auoit occasionnez (n'esperans plus de me voir) d'aller à la guerre seuls, comme de fait 200. des leurs y estoient allez. Et d'autant que la plus-part des guerriers estoient absents, ils me prioient de remettre la partie à l'année suiuaute, & qu'ils feroient seauoir cela à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des quatre canaux que ie demandois, ils me les accorderent, mais avec grandes difficultez, me disans qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que j'y endurerois. Que ces peuples estoient sorciers, & qu'ils auoient fait mourir beaucoup de leurs gens par sort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoient amis. Au surplus, que pour la guerre ie n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit coeur, me voulans destourner, avec plusieurs autres propos sur ce sujet.

Moy d'autre-part qui n'auois autre desir que de voir ces peuples, & faire amitié avec eux, pour voir la mer du nord, facilitois leurs difficultez, leur disant, qu'il n'y auoit pas loin iusques en leurs pays. Que pour les mauvais passages, ils ne pouuoient estre plus fascheux que ceux que i'auois passé par cy-deuant: & pour le regard de leurs sondages, qu'ils n'auoient au-

Desir de l'Auheur de voir ces peuples.

cune puissance de me faire tort, & que mon Dieu m'en preseruoit. Que ie cognoissois aussi leurs herbes, & par ainsi ie me garderois d'en manger. Que ie les voulois rendre ensemble bons amis, & leur ferois des presens pour cét effect, m'asseurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Avec ces raisons ils m'accorderent, comme i'ay dit, ces quatre canaux, dequoy ie fus fort ioyeux, oubliant toutes les peines passées, sur l'esperance que j'auois de voir ceste mer tant desirée.

Luy accor-  
dér quatre  
canaux.

Va se pour-  
quener par  
leurs iar-  
dins.

Aduis que  
luy donne  
son truche-  
ment.

Pour passer le reste du iour, ie me fus promener par les iardins, qui n'estoient remplis que de quelques citrouilles, phasioles, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiuier, où Thomas mon truchement, qui entendoit fort bien la langue, me vint trouuer, pour m'aduertir que ces Sauvages, après que ie les eus quittez, auoient songé que si j'entreprendois ce voyage, que ie mourrois, & eux aussi, & qu'ils ne me pouuoient bailler ces canaux promis, d'autant qu'il n'y auoit aucun d'entr'eux qui me voulust conduire; mais que ie remisse ce voyage à l'année prochaine, & qu'ils m'y meneroient en bon equipage, pour se defendre d'eux; fils leur vouloient mal faire, pource qu'ils sont mauuais.

Ceste nouvelle m'affligea fort, & soudain m'en alay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iusques à ce iour estimez hommes, & veritables, & que maintenant ils se monstroient enfans & men songers; & que s'ils ne vouloient effectuer leurs promesses, ils ne me feroient paroistre leur amitié. Toutesfois que s'ils se sentoient incommodez de quatre canaux, qu'ils ne

m'en

Dieu  
rs, her-  
Que ie  
ferois  
roient  
m'ac-  
equoy  
allées,  
nt de-

mener  
lques  
men-  
ui en-  
pour  
quit-  
yago,  
uoieit  
ir au-  
que ie  
s m'y  
re d'i-  
font

n al-  
sà ce  
renat  
e fils  
ne fe-  
ils se  
ils ne  
m'en

Deuxième Livre de l'histoire de la découverte des parties  
du monde, par Christophe Colomb, Capitaine de ces peuples,  
lequel estoit pour ce temps, qu'ils estoient si peu  
pauvre qu'ils me faisoient ce refus. Leur fit respon-  
se que j'estois fâché de ce qu'ils se monstroient si peu  
mes amis, & que ie ne l'eusse iamais cru. Que j'auois  
vn garçon (leur montrant mon imposteur) qui auoit  
esté dans leur pays, & n'auoit recogneu toutes les dif-  
ficultez qu'ils faisoient, ny trouué ces peuples si mau-  
uais qu'ils disoient. Alors ils commencerent à le re-  
garder, & speciallement Tessouat vieux Capitaine,  
avec lequel il auoit hyuerné, & l'appellant par son  
nom, luy dit en son langage: Nicolas, est il vray que  
tu as dit auoir esté aux Nebicerini? Il fut long temps  
sans parler, puis il leur dit en leur langue, qu'il parloit  
aucunement, Ouy, y ay esté. Aussi Tessouat le regarde-  
rent de trauers, & se jettans sur luy, comme sur l'en-  
fant, se voulurent manger ou deschirer, firent de grands cris,  
& Tessouat luy dit: Tu es vn assuré menteur, tu sçais  
bien que tous les soirs tu couchois à mes costes avec  
mes enfans, & tous les matins tu t'y leuois: si tu as esté  
vers ces peuples, ça eust esté en dormant. Comment as tu  
esté si impudent d'auoir donné à entendre à ton chef  
des mensonges, & si meschant de vouloir hazarder sa  
vie parmy tant de danger: tu es vn homme perdu, &  
re deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne  
faisons nos ennemis. Je ne me donne pas si nous  
importoit tant sur l'assurance de ces paroles. A  
l'heure j'ay dit qu'il eust respondre, & que s'il auoit  
esté en ces terres qu'il en donnast des enseignemens

Luy mon-  
strant les  
difficultez  
des peuples.

Le respon-  
se.

Ce quel an-  
thieur dira  
vn impo-  
steur nommé  
Nicolas.

pour me le faire croire, & me tirer de la peine où il m'auoit mis, mais il demeura muet & tout esperdu. Alors ie le tiray à l'escart des Sauvages, & le contray de me declarer s'il auoit veu ceste mer, & s'il ne l'auoit veuë, qu'il me le dist. Derechef avec iuremens il afferma tout ce qu'il auoit par cy-deuant dit, & qu'il me le feroit voir, si ces Sauvages vouloient baïsser des canaux.

Aduts que  
luy donne  
Thomas  
son truchement.

Sur ces discours Thomas me vint aduertir que les Sauvages de l'isle enuoyent secrettement vn canot aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriuée. Et pour me seruir de l'occasion, ie fus trouuer lesd. Sauvages, pour leur dire que i'auois songé ceste nuit qu'ils vouloient enuoyer vn canot aux Nebicerini, sans m'en aduertir; dequoy j'estois aduertý, veu qu'ils sçauoient que j'auois volenté d'y aller. A quoy ils me firent responce, disans que ie les offendois fort, en ce que ie me ffois plus à yn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braues Capitaines qui estoient mes amis, & qui cherissoient ma vie. le leur repliquay, que mon homme (parlant de nostre imposteur) auoit esté en ceste contrée avec vn des parens de Tessouat, & auoit veu la mer, le bris & fracas d'vn vaisseau Anglois, ensemble 80. restes que les Sauvages auoient, & vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient prisonnier, dequoy ils me vouloient faire present.

Ils s'escrierent plus que deuant, entendans parler de la mer, des vaisseaux, des restes des Anglois, & du prisonnier, qu'il estoit vn menteur, & ainsi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils luy eussent peu faire, disans tous ensemble qu'il le fal-

loit faire mourir, ou qu'il dist celui avec lequel il y auoit esté, & qu'il declarast les lacs, riuieres & chemins par lesquels il auoit passé. A quoy il fit responce, qu'il auoit oublié le nom du Sauvage, combien qu'il me l'eust nommé plus de vingt fois, & mesme le iour de deuant. Pour les particularitez du pays, il les auoit descrites dans vn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ie presentay la carte, & la fis interpreter aux Sauvages, qui l'interrogerent sur icelle: à quoy il ne fit responce, ains par son morne silence manifesta sa meschanceté.

Mon esprit voguant en incertitude, ie me retiray à part, & me representay les particularitez du voyage des Anglois cy-deuant dites, & les discours de nostre menteur estre assez conformes; aussi qu'il y auoit peu d'apparence que ce garçon eust inuenté tout cela, & qu'il n'eust voulu entreprendre le voyage: mais qu'il estoit plus croyable qu'il auoit veu ces choses, & que son ignorance ne luy permettoit de respondre aux interrogations des Sauvages: ioint aussi que si la relation des Anglois est veritable, il faut que la mer du nord ne soit pas esloignée de ces terres de plus de 100. lieues de latitude: car l'estois souz la hauteur de 47. degrez de latitude, & 296. de longitude: mais il se peut faire que la difficulté de passer les sauts, l'aspreté des môtagnes remplies de neiges, soit cause que ces peuples n'ont aucune cognoissance de ceste mer: bien m'ont ils tousiours dit, que du pays des Ochataiguins il n'y a que 35. ou 40. iournées. iusques à la mer qu'ils voyent en 3. endroits, ce qu'ils m'ont encores asseuré ceste année: mais aucun ne m'a parlé de ceste mer du nord,

L'Amh se  
retire à  
part.



que ce menteur, qui m'auoit fort resiouy à cause de la briefueté du chemin.

Or comme ce canot s'apprestoit, ie le fis appeller deuant ses compagnons; & en luy representant tout ce qui s'estoit passé, ie luy dis qu'il n'estoit plus question de dissimuler, & qu'il falloit dire s'il auoit veu les choses dites, ou non. Que ie me voulois seruir de la commodité qui se presentoit. Que j'auois oublié tout ce qui s'estoit passé: mais que si ie passois plus outre, ie le ferois pendre & estrangler.

L'impo-  
steur de-  
mande par-  
don à l'Au-  
steur.

Aprés auoir songé à luy, il se jettá à genoux, & me demanda pardon, disant, que tout ce qu'il auoit dit, tant en France, qu'en ce pays, touchát ceste mer, estoit faux. Qu'il ne l'auoit iamais veüe, & qu'il n'auoit pas esté plus auant que le village de Tessouat; & auoit dit ces choses pour retourner en Canada. Ainsi transporté de colere ie le fis retirer, ne le pouuant plus voir deuant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir de tout particulierement: auquel il acheua de dire qu'il ne croyoit pas que ie deusse entreprendre le voyage, à cause des dangers, croyant que quelque difficulté se pourroit presenter, qui m'empescheroit de passer, comme celle de ces Sauvages, qui ne me vouloiét bailler des canaux: ainsi que l'on remettrait le voyage à vne autre année, & qu'estant en France, il auroit récompense pour la descouuerture, & que si ie le voulois laisser en ce pays, qu'il iroit tant qu'il la trouueroit, quand il y deuroit mourir. Ce sont ses paroles, qui me furent rapportées par Thomas, qui ne me contenterét pas beaucoup, étant esmerueillé de l'effronterie & meschanceté de ce menteur: ne pouuant m'i-

Qui le fait  
sçavoir.

Paroles que  
Thomas  
luy rappor-  
te.

imaginer comment il auoit forgé ceste imposture, sinon qu'il eust ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné, & que sur l'esperance d'auoir quelque recompense, comme il disoit, il auoit eu la temerité de mettre cela en auant.

Peu de temps après ie fus aduertir les Sauvages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur, & qu'il m'auoit confessé la verité, dequoy ils furent joyeux, me reprochâs le peu de confiance que j'auois en eux, qui estoient Capitaines, mes amis, qui disoient tous iours verité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur, qui estoit grandement malicieux, me disans: Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir? donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira iamais. Comme ie vis qu'eux & leurs enfans crioient tous après luy, ie leur defendis de luy faire aucun mal, & aussi d'empeschér leurs enfans de ce faire, d'aurant que ie le uolois remener au sault pour luy faire faire son rapport, & qu'estant là, j'aduiferois ce que j'en ferois.

*Sauuages  
l'advertis-  
sent de la  
malice de  
l'imposteur*

*L'Authour  
leur defend  
de luy faire  
aucun mal*

Mon voyage estant acheué par ceste voye, & sans aucune esperance de voir la mer de ce costé là, sinon par coniecture, le regret de n'auoir mieux employé le temps me demoura, avec les peines & trauaux qu'il me fallut tollerer patiemmet. Si ie me fusse transporté d'un autre costé, suiuant la relation des Sauvages, j'eusse esbauché vne affaire qu'il fallut remettre à vne autre fois.

N'ayant pour l'heure autre desir que de m'en reuenir, ie conuiay les Sauvages de venir au Sault Saint Louis, où ils receuroient bon traitement; ce qu'ils firent sçauoir à tous leurs voisins.

*Il conie les  
Sauuages  
de venir au  
Sault saint  
Louis.*

Auant que partir, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ie plantay sur le bord du lac en vn lieu eminent, avec les armes de France, & priay les Sauvages la vouloir conseruer, comme aussi celles qu'ils trouueroient du long des chemins où nous auions passé. Ils me promirent ainsi le faire, & que ie les retrouuerois quand ie retournerois vers eux.

*Nostre retour au Saulx. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur deuant vn chacun. Nostre retour en France.*

### CHAPITRE III.

L'Auther  
prend congé de Tes-  
souat.

**L**E 10. Iuin ie prins congé de Tessoïar, auquel ie fis quelques presens, & luy promis, si Dieu me conseruoit en santé, de venir l'année prochaine en equipage, pour aller à la guerre, & luy me promit d'assembler grand peuple pour ce tempslà, disant, que ie ne verrois que Sauvages, & armes, qui me donneroiēt contentement; & me bailla son fils pour me faire compagnie. Ainsi nous partismes avec 4. canaux, & passames par la riuete que nous auions laissée, qui court au nord, où nous mismes pied à terre pour trauerser des lacs. En chemin nous rencontraimes 9. grands canaux de Ouescharini, avec 40. hommes forts & puissans, qui venoient aux nouvelles qu'ils auoient eues; & d'autres que rencontraimes aussi, qui faisoient ensemble 60. canaux, & 20. autres qui estoient partis deuant nous, ayans chacun assez de marchandises.

Nous passâmes six ou sept sauts depuis l'Isle des  
Algoümequins iusques au petit sault, pays fort del-  
agréable. Je recogneus bien que si nous fussions ve-  
nus par là, que nous eussions eu beaucoup plus de pe-  
ne, & mal-aisément eussions nous passé: & ce n'estoit  
sans raison que les Sauvages contestoient contre no-  
stre menteur, qui ne cherchoit qu'à me perdre.

Continuant nostre chemin dix ou douze lieuës au-  
dessouz l'Isle des Algoümequins, nous posâmes dans  
vne isle fort agréable, remplie de vignes & noyers, où  
nous fîmes pescherie de beau poisson. Sur la minuit  
arriua deux canaux qui venoient de la pesche plus  
loin, lesquels rapportèrent auoir veu quatre canaux  
de leurs ennemis. Aussi tost on dépescha trois canaux  
pour les recognoistre, mais ils retournerent sans auoir  
rien veu. En ceste assurance chacun print le repos,  
excepté les femmes, qui se resolurēt de passer la nuit  
dans leurs canaux, ne se trouuans assurees à terre.  
Vne heure auant le iour vn Sauvage songeant que les  
ennemis le chargeoient, se leua en sursault, & se print  
à courir vers l'eau pour se sauuer, criant, *On me tue.*  
Ceux de sa bande s'esueillèrent tout estourdis; &  
croyans estre poursuiuis de leurs ennemis se jetterent  
en l'eau; cōme aussi fit vn de nos François, qui croyoit  
qu'on l'assommast. A ce bruit nous autres qui estions  
choignez, fûmes aussi tost esueillez, & sans plus s'en-  
querir accourûmes vers eux. Mais les voyans en l'eau  
ertans çà & là, estions fort estonnez, ne les voyans  
poursuiuis de leurs ennemis, ny en estat de se defen-  
dre. Après que j'eus enquis nostre François de la cau-  
se de ceste émotion, & m'auoir raconté comme cela

Chemine  
au dessous  
de l'Isle des  
Algoüme-  
quins

estoit prié, de chanter des cantiques de guerre.

Ceremonie  
des Sauges.

En continuant de marcher, nous arrivâmes au milieu de la nuit, & nous vîmes la cérémonie de ce lieu. Ils firent un grand feu par lequel ils se chauffent, & ils se font un feu en vn lieu, où vn d'eux est avec vn plat de sauge, & vn morceau de perum, la queue duquel plat est mis au milieu de la troupe, & tous dansent à l'entour, en chantant à leur mode; puis vn des Capitaines fait vne harangue, remontrant que de long temps ils ont accoustumé de faire telle offrande, & que par ce moyen ils sont garantis de leurs ennemis; qu'autrement il leur arriveroit de mal-heur, ainsi que leur persuade le diable; & visent en cette superstition, comme en plusieurs autres, comme nous ayons dit ailleurs. Cela fait, le harangueur prend le plat, & va jeter le perum au milieu de la chaudiere, & font vn grand cry tous ensemble. Ces pauvres gens sont si superstitieux, qu'ils ne croiroient pas faire bon voyage, s'ils n'avoient fait cette cérémonie en ce lieu, d'autant que leurs ennemis les attendent à ce passage, n'osans pas aller plus avant, à cause des mauvais chemins, & les surprennent là quelquefois.

L'Ancheur  
& les siens  
rejoient  
vne alarme.

Le lendemain nous arrivâmes à vne isle qui est à l'entrée du lac, distante du grand sault Saint Louis de 7. à 8. lieues, où reposans la nuit, nous eusmes vne autre alarme, les Sauvages croyans avoir veu des canaux de leurs ennemis: ce qui leur fit faire plusieurs grands feux, que ie leur fis esteindre, leur remontrant l'inconuenient qui en pouvoit arriver, le soir, qu'au  
lieu

lieu  
où  
tra  
pe  
si  
fan  
che  
lue  
no  
net  
à  
sep  
l'eu  
d'ic  
qu'  
lati  
reui  
blen  
com  
ren  
ven  
stré  
fit  
d'au  
desir  
qu'il  
les p  
conf  
voul

lieu de se cacher ils se manifestoient.

Le 17. Juin nous arrivaimes au Saunt Sainct Louys, où ie leur fis entendre que ie ne desirois pas qu'ils traittassent aucunes marchandises que ie ne leur enusse permis; & que pour des viures ie leur en ferois bailler si tost que serions arrivez; ce qu'ils me promirent, disans qu'ils estoient mes amis. Ainsi poursuiuât nostre chemin, nous arrivaimes aux barques, & fusmes saluez de quelques canonades, dequoy quelques vns de nos Sauvages estoient ioyeux, & d'autres fort estonnez, n'ayâs iamais ouy telle musique. Ayans mis pied à terre, Maison-neufue me vint trouuer; avec le passeport de Monseigneur le Prince. Aussitost que ie l'eus veu, ie le laissay luy & les siens iouir du benefice d'iceluy, comme nous autres, & fis dire aux Sauvages qu'ils pouuoient traitter le lendemain.

Maison-neufue vint  
trouuer  
l'Auteur  
avec passe-  
port de M.  
le Prince.

Ayant raconté à tous ceux de la barque les particularitez de mon voyage, & la malice de nostre menteur, ils furent fort estonnez, & les priay de s'assembler, afin qu'en leur presence, des Sauvages, & de ses compagnons, il declarast sa meschanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainsi estans assemblez, ils le firent venir, & l'interrogerét pourquoy il ne m'auoit monstté la mer du nord, comme il m'auoit promis. Il leur fit response, qu'il auoit promis vne chose impossible, d'autat qu'il n'auoit iamais veu ceste mer: mais que le desir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; aussi qu'il ne croyoit que ie le deusse entreprendre. Parquoy les prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy, confessant auoir grandement failly: mais que si ie le voulois laisser au pays, qu'il seroit tant qu'il repare-

roit la faute, verroit ceste mer, & en rapporteroit certaines nouvelles l'année suiuate. Pour quelques considerations ie luy pardonnay, à ceste condition.

L'Authour prie les Sauvages de mener quelques hommes avec eux.

Après que les Sauvages eurent traité leurs marchandises, & qu'ils eurent resolu de s'en retourner, ie les priay de mener avec eux deux ieunes hommes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le pays, & les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me representas la peine que m'auoit donné nostre menteur, craignans qu'ils me feroient de faux rapports, comme il auoit fait. Le leur fis responce, que s'ils ne les vouloient emmener ils n'estoient pas mes amis, & pour ce ils sy resolurent. Pour nostre menteur, aucun de ces Sauvages n'en voulut, pour priere que ie leur fis, & le laissames à la garde de Dieu.

Retour de l'Authour en France.

Voyant n'auoir plus rien à faire en ce pays, ie me resolus de passer en France, & arriualmes à Tadoussac le 6. Iuillet.

Le 8. Aoust le temps se trouua propre, qui nous en fit partir, & le 26. du mesme mois nous arriualmes à Saint Malo.

copie  
Nov. 1. 1613  
nouveau

leur  
faire  
bres  
res c  
Vice  
quel  
quest  
de T  
ge de  
dant l  
l'obrin  
teur v  
luy fa  
cus à M  
auoir v  
qu'il lu  
quelqu  
faire les  
Secreta

*Changement de Viceroy de feu M<sup>r</sup> le Marechal de Themines, qui obtiens la charge de Lieutenant general du Roy en la nouvelle France, de la Royne Regente. Articles du Sieur de Mops à la Compagnie. Troubles qu'eut l'Auteur par ses ennieux.*

## CHAPITRE III.

**E**STANT arriué en France, nous eufmes nouvelles de la detention de Monseigneur le Prince, qui me fit iuger que nos ennieux ne tarderoient gueres à vomir leur poison, & qu'ils feroient ce qu'ils n'auoient osé faire auparauant: car le chef estant malade, les membres ne peuuent estre en santé. Aussi dès lors les affaires changerent de face, & firent naistre vn nouveau Vice-roy, par l'entremise d'vn certain personnage, lequel s'adresse au Sieur de Beaumont Maistre des Requestes, lequel estoit amy de Monsieur le Marechal de Themines, qui donne aduis de demander la charge de Lieutenant de Roy de la nouvelle France, pendant la detention de mond. Seigneur le Prince: lequel l'obtint de la Royne-mere Regente. Cét entremetteur va trouver Monsieur le Marechal de Themines, luy fait voir que l'on doannoit vn cheual de mille escus à Monseigneur le Prince, & qu'il en pourroit bien auoir vn de quatre mil cinq cents liures, par les moyes qu'il luy dira, moyennant que mond. sieur luy face quelque gratification, & le continué en la charge de faire les affaires de la Compagnie, & pouuoit estre son Secretaire. Il luy dit qu'en consideration de l'aduis.



LES VOYAGES DU SIEUR

qu'il luy auoit fait donner, & aussi pour le soin qu'il auoit des affaires, il le recognoistroit, comme dit est. Cela accordé, ledit Solliciteur dit aux associez, Qu'il auoit appris que Monsieur de Themines auoit l'affaire de Canada, & demandoit cinq cents escus d'auantage que les mille, d'autant qu'il y en auoit d'autres qui vouloient prendre ce party, & luy offroient, mais qu'il les vouloit preferer. Ces associez adloustent foy à cecy, iusques à ce que la mesche fust descouuerte par l'vn des Secretaires de mond. Sieur de Themines, fâché de ce que ce personnage emportoit ce qui luy deuoit estre acquis. En ces entre-faites, on donne aduis à Monseigneur le Prince de tout ce qui se passoit, qui donna charge à Monsieur Vignier de mesnager ceste affaire: lequel fait arrest de ce qui estoit deub à mond. Seign. le Prince, & que s'ils payoient à Monsieur de Themines, ils payeroient deux fois. Voila vn procez qui se fmeut au Conseil entre les associez, Monseigneur le Prince, le Sieur de Themines, & le Sieur de Villemonon, comme Intendant de l'Admirauté, qui sy entremet pour Monseigneur de Montmorency, sur quelque point qui dependoit de la charge dudit Sieur, pour le bien de la Societé; qui desiroit aussi que les mille escus fussent employez au bien du pais. chose qui eust esté tres-raisonnable. Ils font tous au Conseil, & de là renuoyez à la Cour de Parlemēt. Laissons les plaider, pour aller appareiller nos vaisseaux, qui ne perdoient temps pour aller secourir les hyuernans de l'habitation.

Le sieur Vignier arreste ce qui estoit deub à Monseigneur le Prince.

Procez au Conseil entre les associez, Monsieur le Prince, & Monsieur de Themines.

Remonstrances aux associez.

En ce mesme temps remonstrances furent faites à Messieurs les associez de peu de fruit, qu'ils auoient

fit cognoistre à aduancer le progrès de l'habitation, & qu'il n'y auoit chose plus capable de rompre leur Société, s'ils n'y remedioient par quelque augmentation de faire bastir, & enuoyer quelques familles pour desfricher les terres.

Ils se resolurent donc d'y remedier, & pour cét effect le Sieur de Mons desirant de voir de plus en plus fructifier ce dessein, met la plume à la main, fait quelques articles, par lesquels lad. Compagnie s'obligeoit à l'augmentation des hommes pour la conseruation du pays, munitions de guerre, & des viures necessaires pour deux ans, attendant que la terre peust fructifier.

Articles que dresse le sieur de Mons.

Ces articles furent mis entre les mains de Monsieur de Marillac, pour estre rapportez au Conseil. Voicy vn bel acheminement sans profit: car tout s'en alla en fumée, par ie ne scay quels accidens, & Dieu ne permit pas que ces articles eussent lieu. Néanmoins Monsieur de Marillac trouua tout cela iuste, & s'en resioüit grandement porté à l'aduancement de ceste affaire.

Sont mis en mains de Monsieur de Marillac.

Pendant ces choses, ie fus à Honnesteut pour aller au voyage, où estant, vn de la compagnie, aussi malicieux, que grand chicaneur, appelle Boyer, comparoissant pour toute icelle Compagnie, me fut signifier vn arrest de Messieurs de la Cour de Parlement, par lequel il disoit que ie ne pouuois plus pretendre l'honneur de la charge de Lieutenant de Monsieur le Prince, attendu que la Cour auoit ordonné que les Seigneurs Prince de Condé, de Nemours, de Thémis, sans prejudice à leurs qualitez, ne pourroient estre en aucun desir de ce qu'ils

L'Arch. vs à Honnesteut.

Boyer luy fait signifier vn arrest de la Cour.

pouuoient pretendre, & defense aux associez de ne rien donner, sur les peines du quadruple. Tout cela ne me touchoit point; car ayant seruy comme j'auois fait, ils ne me pouuoient oster ny la charge, ny moins les appointemens, à quoy volontairement ils s'estoient obligez lors que ie les associay. Voila la recompense de ces Messieurs les associez, qui se deschargeoient sur ledit Boyer, que ce qu'il auoit fait estoit de son mouuement. Le protestay au contraire, attendant le retour de mon voyage.

Les Associez se deschargent sur Boyer.

Le m'embarquay donc pour le voyage de l'an 1617. où il ne se passa rien de remarquable. Estant de retour à Paris, ie fus trouuer mond. sieur de Themines, duquel i'auois eu la commission de son Lieutenant pendant la detention de mond. Seigneur le Prince. Il obtient lettres du Conseil de sa Majesté pour y faire renuoyer l'affaire, qui n'auoit pas esté iugée à son profit. Estant au Conseil, la Compagnie ne demande maintenant que la descharge de ce qu'elle doit payer, & qu'ils ne payent point à deux. Ordonné que l'on donnera l'argét à mond. sieur de Themines. Neantmoins led. sieur Vignier Intendant de Monseig. le Prince, dit que les Associez regardent ce qu'ils font, à ce qu'un iour ils ne payent derechef. Ceste Compagnie se trouue en peine, & eust voulu qu'ils se fussent accordez. Quoy que c'en soit, ils payent à M<sup>r</sup> de Themines, en vertu de l'arrest du Conseil. Or c'est à faire à payer encore vne autre fois, s'il y eschet (direr. ils.) Au lieu que tous deuroient contribuer à ce saint dessein, on en oste les moyens. Car les associez disent qu'ils ne peuvent faire aucun aduancemens au pays, si on ne les

Monsieur de Themines fut enuoyer la seule au Conseil.

Arrest du Conseil à son profit.

Ce que dit Monsieur Vignier pour M<sup>r</sup> le Prince.

veut assister, & employer le peu d'argent qu'ils donnent annuellement, ou le donner aux Religieux, pour aider à faire leur Seminaire: lesquels perdirent ceste occasion enuers mond. Seigneur le Prince.

Estant pour lors empeschez à des affaires qui leur touchoient d'avantage que celles de ceste entreprise, ils ne sy voulurēt employer, disans qu'ils auoiet assez d'affaires pour eux en France, sans solliciter pour celles de Canada. Cecy fut froidement sollicité; qui est le moyen de ne rien faire, si Dieu n'eust fuscité d'autres voyes.

En ceste mesme année arrive vn autre assault des effects du malin esprit. Les enuieux croyent qu'ils auroient meilleur marché pendāt la detention de Monsieur le Prince, pour faire rompre la commission, & par consequent celle de Monsieur de Themines; & font tant que Messieurs des Estats de Bretagne tentent la fortune pour la seconde fois, afin de les favoriser, & de coucher en leurs articles celuy de la traite libre pour la Prouince de Bretagne. Ils viennent à Paris, presentent leurs cahiers à Messieurs du Conseil; lesquels leur accordent cēt article, sans auoir ouy les parties, qui estoient engagées bien auant en ceste affaire. l'en parlay au feu sieur Euesque de Nantes, député pour lors des Estats, & à Monsieur de Sceaux, qui auoit les registres des Estats de Bretagne, lequel me disant que c'estoit la verité, ie luy repārtis: *Monsieur, comment est-il possible que l'on aye esté si promptement des articles, sans ouyr parties. Il me respondit, L'on n'y a pas songé. Je fais tout tost presenter une requēte à Messieurs du Conseil, qui ordonnerent des*

Basement  
qui cache  
de fin  
par la  
mission  
l'Audience

115

115

Commissaires ordonnez du Conseil pour iuger cét affaire.

Commissaires pour iuger l'affaire. Cependant l'article est surfis, iusques à ce qu'il en aye esté autrement ordonné, & que les parties seroient appellées & ouïes sur ce fait. L'escriis aussi tost à nos associez à Roüen, qu'ils eussent à venir promptement, et qu'ils firent, car la chose leur touchoit de près. Estans venus, les Commissaires s'assemblent chez Monsieur de Chasteau-neuf. Messieurs les Deputez des Estats de moy sy trouuent avec nos associez, pour decider de ceste affaire. L'on fut long temps à debattre sur ce que les Bretons pretendoient la preference de ce negoce aux autres subiects de ce Royaume, & plusieurs raisons furent agitées d'un costé & d'autre. Je n'y oubliay rien de ce que j'en sçauois, & auois peu apprendre par des Autheurs dignes de foy. Le tout bien considéré, fut dit, que l'article seroit rayé, iusques à ce que plus à plain il en fust ordonné, & cependant defences faites aux Bretons, de par le Roy, de trafiquer en aucune maniere que ce soit de pelleterie, avec les Sauvages, sans le consentement de lad. Societé: & sans l'aduis que j'en eus, l'affaire eust esté rompue pour lors. Car combien de querelles & procez se fussent-ils émeus tant en la nouvelle France, qu'au Conseil de sa Majesté?

Commissaires s'assemblent chez Monsieur de Chasteau-neuf.

Arrest des Commissaires.

Defences aux Bretons de trafiquer en pelleterie.

A quoy estoient obligez les associez.

En la mesme année 1618. les Associez craignans d'estre demis de la traite de pelleterie, pour ne faire quelque chose de plus que ce qu'ils estoient obligez par leurs articles, comme de passer des hommes par delà pour habiter & défricher les terres; à quoy ie les portois le plus qu'il m'y avoit possible; & au desaut des personnes;

personnes, foffroient d'en mener, en leur accordant les mesmes privileges qu'ils auoient. Que de moy j'auois à informer sad. Majesté & Monseig. le Prince, du progrès qui se faisoit de temps en temps, côme j'auois fait. Que les troubles ordinaires qui auoient esté en France auoient empêché sad. Majesté d'y remedier, & qu'ils eussent à mieux faire. Qu'autrement, ils pourroient estre deposez de toutes leurs pretentions, qui ne tendoient qu'à leur profit particulier, bien dissemblable aux miennes, qui n'auois autre dessein que de voir le pays habité de gens laborieux, pour défricher les terres, afin de ne point s'assubiectionner à porter des viures annuellement de France, avec beaucoup de despense, & laisser les hommes tomber en de grandes necessitez, pour n'auoir de quoy se nourrir, comme il estoit ja aduenu, les vaisseaux ayans retardé près de deux mois plus que l'ordinaire, & pensa y auoir vne émotion & reuolte à ce sujet les vns contre les autres.

Dessein  
louable de  
l'Auteur.

A tout cecy nosd. Associez disoient, que les affaires de France estoient si muables, qu'ayans fait vne grande despense, ils n'auoient lieu de seureté pour eux, ayans vcu ce qui felloit passé au sujet du Sieur de Mons. Le leur dis, qu'il y auoit bien de la difference de ce temps là à cestuy cy, entant que c'estoit vn Gentil-homme qui n'auoit pas assez d'authorité pour se maintenir en Court contre l'enuie dans le Conseil de sa Majesté. Que maintenant ils auoient vn Prince pour protecteur, & Viceroy du pays, qui les pouuoit protéger & defendre, & comme nous iusq. le bon plaisir du Roy. Mais j'apperceuois bien qu'vne

Le Sieur de  
Mons n'a-  
uoit moyen  
de se main-  
tenir en  
Court con-  
tre l'enuie.

plus grande crainte les tenoit; que si le pays s'habitoit leur pouuoir se diminueroit, ne faisans en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, & seroient frustrez de la plus grand' partie des pelleteries, qu'ils n'auroient que par les mains des habitans du pays, & peu après seroient chassez par ceux qui les auroient installez avec beaucoup de despense. Considerations pour iamais n'y rien faire, par tous ceux qui auront de semblable desseins; & ainsi souz de beaux pretextes promettend des meruelles pour faire peu d'execution, & empescher ceux qui eussent eu bonne enuie de s'habituier en ces terres, qui volontiers y eussent porté leur bien, & leur vie, s'ils n'en eussent esté empeschez. Et si cela eust reüssi, iamais l'Anglois n'y eust esté, comme il fait, par le moyen des rebelles François.

A force de solliciter lesd. Associez, ils s'assemblerent, & firent vn estat du nombre d'hommes & familles qu'ils y deuoient enuoyer, outre celles qui y estoient duquel estat j'en pris copie pardeuant Notaires, comme il s'en suit.

*Etat des personnes qui doiuent estre menez & entretenus en l'habitation de Quebec, pour l'année 1619.*

**I**L y aura 80. personnes, y compris le Chef, trois Peres Recollers, commis, officiers, ouuriers, & laboureurs.

Deux personnes auront un materas, paillasse, deux couuettes, trois paires de linceulx neufs, deux habits à chacun, six chemises, quatre paires de souliers, & vn tapot.

lie  
pi  
ca  
lie

ma  
les  
de  
n'e  
l'on  
mil  
fou  
ne s

P  
d'el  
sins,  
nes,  
de n  
Pe

ure,  
Se  
ces, &

de gr  
Il

qui m  
esté p

De  
ration  
& de c  
rera.

Pour les armes, 40. mousquets avec leurs bandolieres, 24. piques, 4. harquebuzes à roüet de 4. à 5. pieds, 1000. liures de poudre fine, 1000. de poudre à canon, 4000. liures de balles pour les pieces, six milliers de plomb, vn poinçon de mesche.

Pour les hommes, vne douzaine de faux avec leur manche, marteaux, & le reste de l'equipage, 12. faucilles, 24. beches pour labourer, 12. picqs, 4000. liures de fer; 2. barils d'acier, 10. tonneaux de chaulx (l'on n'en auoit encore point trouué audit pays comme l'on a fait depuis) dix milliers de tuille creuse, ou vingt mille de platte, dix milliers de brique pour faire vn four & des cheminées, deux meules de moulin, car il ne sy en estoit trouué que depuis trois ans.

Pour le seruice de la table du Chef, 36. plats, autant d'esuelles & d'assiettes, 6. salieres, 6. aiguieres, 2. bassins, 6. pots de deux pintes chacun, 6. pintes, 6. chopines, 6. demy-septiers, le tout d'estain, deux douzaines de nappes, vingt. quatre douzaines de seruiettes.

Pour la cuisine, vne douzaine de chaudières de cuire, 6. paires de chesnets, 6. poisses à frire, 6. grilles.

Sera aussi porté deux taureaux d'vn an, des genices, & des brebis ce que l'on pourra de toutes sortes de graines pour semer.

Il y eust bien fallu plusieurs autres commoditez qui manquoient en ce memoire: mais ce n'eust pas esté peu, si il eust esté accompli comme il estoit.

De plus y auoit: Celuy qui commandera à l'habitation, se chargera des armes & munitions qui y sont, & de celles qui y seront portées, durant qu'il y demourera.



Et le Commis qui sera à l'habitation pour la traite des marchandises, se chargera d'icelles, ensemble des meubles & vstensiles qui seront à la compagnie; & de tout il enuoyera par les nauires vn estat, lequel il signera.

Sera aussi porté vne douzaine de materas garnis, comme ceux des familles, qui seront mis dans le magazin, pour aider aux malades & blesez.

Il sera besoin aussi que le nauire qui pourra estre acheté pour la compagnie, ou freté, aille à Quebec, & qu'il soit porté par la charte partie, & selon la facilité qui se trouuera, il faudra aussi faire monter le grand nauire de la compagnie.

Fait & arresté par nous souz-signez, & promettôs accomplir en ce qui sera possible le contenu cy dessus. En tesmoin dequoy nous auons signé ces presentes. A Paris le 21. Decembre 1619. Ainsi signé, Pierre, Dagua, Le Gendre, tant pour luy, que pour les Vermulles, Bellois, & M. Dufrelor.

Collationné à l'original en papier. Ce fait rendu par les Notaires souz-signez, l'an 1619. le 11. iour de Ianuier.

GVERREAY. FOURCY.

Je portay cét estat à Monsieur de Marillac, pour le faire voir à Messieurs du Conseil, qui trouuerent très-bon qu'il s'executast, recognoissans la bonne vouté qu'auoient lesdits Associez de se porter au bien de ceste affaire; & ne voulurent entendre d'autres propositions qui leur estoient faités par ceux de Bretagne, la Rochelle, & Sain & Iean de Lus. Quoy que ce soit, ce fut vn bruit & vne demonstratió de bien augmenter la peuplade, qui ne sortit pourtát à nul effect.

L'année s'escoûla, & ne se fit rien, non plus que la suivante; que l'on recommença à crier, & se plaindre de ceste Société, qui donnoit des promesses, sans rien effectuer.

Voilà comme ceste affaire se passa, & sembloit que tous obstacles se mettoient au deuant, pour empêcher que ce saint dessein ne reüssist à la gloire de Dieu.

Vne partie de cesdits associéz estoient de la religion pretendue reformée, qui n'auoient rien moins à cœur que la nostre s'y plantast, bien qu'ils consentoient d'y entretenir des Religieux, parce qu'ils scauoient que c'estoit la volonté de sa Majesté. Les Catholiques en estoient tres contents; & c'estoit la chambre my-partie: car au commencement on n'y auoit peu faire d'auantage, & ne se trouuoit des Catholiques qui vou-  
 lussent tant hazarder, qui fit que l'on recéut les pretendus reformez, à la charge neantmoins que l'on n'y feroit nul exercice de leur religion. Ce qui occasionnoit en partie tant de diuisions & procez les vns contre les autres, que ce que l'un vouloit, l'autre ne le vouloit pas, viuás ainsi avec vne telle mesfiance, que chacun auoit son commis, pour auoir égard à tout ce qui se passeroit, qui n'estoit qu'augmentation de despense. Et de plus, combien ont-ils eu de procez contre les Rochelois, qui n'en vouloient perdre leur part; & de passe-ports qu'ils obtenoient par surprise, sans y contribuer; & autres sans commission se mettoient à mer à la desrobée pour aller voler & piller contre les defences de sadite Majesté, & ne pouuoit-on auoir aucune raison ny justice en l'anglos de leur ville, car

Trouble  
 que caufoit  
 le mélange  
 de religion  
 en ceste so-  
 ciété

Mais l'ins-  
 tice à la Ro-  
 chelle pour  
 les copai-  
 guans.

quand on alloit pour faire quelque exploit de Iustice, le Maire disoit: *Je croy ne vous faire pas peu de faueur & de courtoisie, en vous conseillant de ne faire point de bruis, & de vous retirer au plustost. Que si le peuple sçait que veniez en ce lieu, pour executer les commandemens de Messieurs du Conseil, vous courez fortune d'estre noyez dans le port de la Chaisne, à quoy ie ne pourrois remedier.*

Si faut-il que ie dise encore, que ce qui sembloit n'estre à leur aduantage, l'estoit plus qu'ils ne pensoient; d'autant que c'est chose certaine, qu'outre le bien spirituel, le temporel s'accroist infiniment par les peuplades, & plus il y a de gens laborieux, plus de commoditez peut-on esperer, lesquels ayât leur nourriture & logement, se plaisent à faire valloir les commoditez qui y sont, & le debit ne se peut faire que par les vaisseaux qui y vont porter des marchandises qui leur sont necessaires, pour les eschanger en celles du pays: & par ainsi ceux qui ont les commissions de sa Majesté, d'aller seuls trafiquer priuatiuement à tous autres avec les François habitez, pour subuenir à la despense qu'ils pourroient auoir faite à y mener des hommes de toutes conditions, avec ce qui leur seroit necessaire, ils peuuent s'asseurer que pendant le temps de leur commission les habitans de ces lieux seroient contrains & forcez de porter au magazin des associez ce qu'ils pourroient auoir de pelletterie, qui sont de mauuaise garde pour vn long temps, pour les inconueniens qui en peuuent arriuer: en les faisant valloir vn honneste prix, pour receuoir de France beaucoup de choses qui leur seroient necessaires. Que les vouloir contraindre à ne traiter avec les Sauvages,

eela leur donneroit tel mescontentement, qu'ils tacheroient à perdre le tout, plustost que les porter au magasin, comme j'ay veu plusieurs fois. Car à quoy penseroit-on que ces peuples voulussent faire amas de pellerie que pour leur usage, & traiter le reste pour auoir des commoditez du magasin, dont ils ne se peuuent passer? Au contraire, trafiquant & negociant, en leur laissant la traite libre, ils prendrôt courage de travailler, & d'aller en plusieurs contrées faire ce negoce avec les Sauvages, pour trouuer quelque aduantage en ce commerce.

Les Associez ayans leur arrest en main, font nouveaux equipages, & apprestent leur vaisseau. Le me mets en estat de partir avec ma famille, & leur fais sçauoir, lesquels entrent en doute: neantmoins ils me mandent qu'ils me feront bonne reception, & qu'ils auoient aduisé entre eux que le Sieur du Pont deuoit demeurer pour commander à l'habitation sur leurs gens, & moy à m'employer aux descouertes, comme estant de mon fait, & à quoy ie m'estois obligé. C'estoit en vn mor, qu'ils pensoient auoir le gouvernement à eux seuls, & faire là comme vne Republique à leur fantaisie, & se seruir des Commissions de la Majesté pour effectuer leurs passios, sans qu'il y eust personne qui les peust controller, pour tousiours tirer le bon bout deuers eux, sans y rien adiouster, s'ils n'estoient bien pressez. Ils n'ont plus affaire de personne, & tout ce que j'auois fait pour eux n'entre point en consideration. Je suis honneste homme, mais ie ne dépens pas d'eux. Ils ne considerent plus leurs articles, & à quoy ils se sont obligés tant auant le Roy.

L'Auth. se joint en compagnie pour aller en voyage.

Dessein de la compagnie à son premier dice.

qu'euers Monseigneur le Prince, & moy. Ils n'estiment rien leurs contrats & promesses qu'ils auoient faites souz leur seing, & sont sur le haut du paué. Je ne sçay pas en fin ce qui en sera, mais te sçay bien qu'ils n'auoient point de raison ny de iustice de plaider contre leur seing. Tout cecy s'esmouuoit à la sollicitation de Boyer, qui dans le tracas uiuoit des chicane-ries qu'il exerceoit : car sil despensoit vn sol, il en comptoit pour le moins quatre à chacun, ainsi que i'ay ouy dire depuis.

L'Auteur  
dresse son  
equipage.

Voyant ce qu'ils m'auoient mandé, ie leur escriuis, & m'achemine à Roüen avec tout mon equipage. Je leur monstre les articles, & comme Lieutenant de Monseigneur le Prince, que j'auois droit de commander en l'habitation, & à tous les hommes qui y seroient, fors & excepté au magazin où estoit leur premier Commis, qui demouroit pour mon Lieutenant en mon absence. Que pour les descouertes, ce n'estoit point à eux de me donner la loy : que ie les faisois, quand ie voyois l'occurrence des temps propres à cet effect, comme i'auois fait par le passé. Que ie n'estois pas obligé à plus que ce que les articles portoient, qui ne disoient rien de tout cela. Que pour le Sieur du Pont i'estois son amy, & que son aage me le feroit respecter comme mon pere : mais de consentir qu'on luy donnast ce qui m'appartenoit par droit & raison, ie ne le souffriróis point. Que les peines, risques, & fortunes de la vie que i'auois couru aux descouertes des terres & peuples amenez à nostre connoissance, dont ils en recouuoient le bien, m'auoient acquis l'honneur que ie possédois. Que le Sieur du  
Pont

P  
ti  
fa  
uo  
ro  
se  
ce

C  
l'est  
l'ha  
ce,  
des  
uen  
ast  
de  
curi  
des  
coun  
res,  
l'esta  
audi  
Subi  
habi  
fait  
en au  
nous  
nostre  
Ainsi

Pont & moy ayans veſcu par le paſſé en bonne amitié, ie deſirois y perſeuerer. que ie n'entendois point faire le voyage qu'avec la meſme auſtorité que i'auois eue auparauant: autrement, que ie proteſtois tous deſpens, dommages & intereſts contre eux à cauſe de mon retardement. Et ſur cela, ie leur preſentay ceſte lettre de ſa Maieſté.

## DE PAR LE ROY.

**C**Hers & bien-amez, Sur l'aduis qui nous a eſté donné, qu'il y a eu cy-deuant du mauuais ordre en l'eſtabliſſement des familles & ouuriers que l'on a menez en l'habitation de Quebec, & autres lieux de la nouvelle France, Nous vous eſcrivons ceſte lettre, pour vous declarer le deſir que nous auons que toutes choſes aillent mieux à l'aduenir: & vous mander, que nous aurons à plaiſir que vous aſſiſtiez, autant que vous le pourrez commodément, le ſieur de Champlain, des choſes requiſes & neceſſaires pour l'exécution du commandement qu'il a receu de Nous, de choiſir des hommes experimenez & fideles pour employer à decouurir, habiter, defricher, cultiuier, & enſemencer les terres, & faire tous les ouurages qu'il iugera neceſſaires pour l'eſtabliſſement des Colonies que nous deſirons de planter audit pays, pour le bien de noſtre ſeruice, & l'vtilité de nos Subiects, ſans que pour raiſon deſdites deſcouuertes & habitations, vos Facteurs, Commis, & Entremetteurs au ſaict du trafic de la pelleterie, ſoient troublez ny empeschez en aucune façon & maniere que ce ſoit, durans le temps que nous vous auons accordé. Et à ce ne ſaies faire. Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le 22. iour de Mars, 1618.

Ainsi ſigné, **LOUIS.** Et plus bas, **POTIER.**

Ils ne voulurent rien dire davantage que ce qu'ils m'auoient escrit; ce qui m'occasionna de faire ma protestation, & m'en retournay à Paris. Ils font leur voyage, & ledit du Pont hyuerna ceste année à l'habitation, pendant que ie plaide mon droict au Conseil de sa Majesté.

La compagnie fait son voyage 69

Le presente requeste avec la copie des articles, afin de les faire venir. Nous voila à chicaner, & Boyer qui n'en deuoit rien à personne, cecy me donna sujet de suiure le Conseil à Tours, où ie fais voir la malice de leur plaidoyé, assez recogneuë d'vn chacun. Et après auoir bien debattu, j'obtiens vn arrest de Messieurs du Conseil, par lequel il estoit dit que ie commanderois tant à Quebec, qu'autres lieux de la nouvelle France, & defenses aux Associez de ne me troubler ny empescher en la fonction de ma charge, à peine de tous despens, dommages & interests, & d'amende arbitraire, & hors de despens: Lequel arrest ie leur fais signifier en plaine Bourse de Rouën. Ils s'excusent sur ledit Boyer, & disent qu'ils n'y auoient pas consenty: mais j'estois tres-assuré du contraire.

L'Au<sup>th</sup> fut le Conseil à Tours.

Obtient arrest.

Leur fait signifier.

En ce temps Monseigneur le Prince estant mis en liberté, on luy donne mille escus, desquels il en donna cinq cents aux Peres Recollers, pour aider à faire leur Seminaire, qui ne firent pas grand' chose. Estant r'entré en possession de sa commission pour la nouvelle France, Monsieur le Marschal de Themi- nes hors de ses pretentions, le Sieur de Villemenon qui dès long temps auoit desiré que ceste affaire tombast entre les mains de Monseigneur l'Admiral, pour ce qu'il croyoit que toutes choses seroient mieux re-

g  
d  
re  
se  
p  
d  
P  
fa  
re  
m  
m  
qu  
Au  
reg  
bru  
me  
stre  
uoir  
stre  
pou  
M  
en P  
ce, m  
bec  
luy  
ppo  
ma f  
Estan  
lerie  
pays,  
dece

glés à l'honneur de Dieu, du service du Roy, & bien dudit pays; & qu'ayant l'intendance de l'Admirauté, tout se feroit avec aduancement; Il en parle à Monseigneur de Montmorency, qui monstroit le desirer par les ouuertes que led. Sieur de Villemenon luy donna. Mond. Seigneur en parle à Monseigneur le Prince, qui remet ceste affaire au Sieur Vignier, qui fait en sorte qu'il tire de Monseigneur de Montmorency vnze mille escus pour ses pretentions, & promet souz le bon plaisir du Roy, luy donner la commission de Vice-roy aud. pays de la nouvelle France, qui en donne l'intendance à Monsieur Dolu, grand Audiancier de France, pour y apporter quelque bon reglement: lequel sy employe de toute son affectiō, brullant d'ardeur de faire quelque chose à l'aduancement de la gloire de Dieu, & du pays, & mettre nostre Societe en meilleur estat de bien faire qu'elle n'auoit fait. Je le veis sur ceste affaire, & luy fis cognoistre ce qui en estoit, & luy en donnay des memoires pour s'en instruire.

Monsieur Vignier mene cete affaire.

Intendants de la nouvelle France ce dont ice à Monsieur Dolu.

L'Authent voit Monsieur Dolu.

Mond. Seigneur de Montmorency me cōtinuant en l'honneur de sa Lieutenance en lad. nouvelle France, me commande de faire le voyage, & d'aller à Quebec m'y fortifier au mieux qu'il me seroit possible, & luy donner aduis de tout ce qui se passeroit, pour y apporter l'ordre requis. Donc ie partis de Paris avec ma famille, equipé de tout ce qui m'estoit necessaire. Estant à Honneleur, il y eut encore quelque broüillerie sur le commandement que ie deuois auoir aud. pays, & ceste compagnie receut vn extreme desplaisir de ce changement. Ten ecris à Monseigneur, & aud.

Est cōtinué en la lieutenance de Mons. de Montmorency.

Son parlement.



Sieur Dolu, qui leur mandent que le Roy & Monsieur ne seigneur entendoient que i'eusse l'entier & absolu commandement en toute l'habitation, & sur tout ce qui y seroit, horsmis pour ce qui estoit du magazin de leurs marchandises, desquelles leurs commis ou facteurs pouuoient disposer. que sa Majesté auoit promis de nous donner armes & munitions de guerre, pour la defense du fort que ie ferois bastir. Et s'ils ne vouloient obeir aux volontez de sa Majesté, & de mond. seigneur, que ie fisse arrester le vaisseau, iusques à ce que cela fust executé. On en r'escrit au sieur de Brecourt, Maistre d'hostel de mond. Seigneur, & Receueur de l'Admirauté, & aux Officiers nos associez, bien faschez de tout cecy, mais en fin ils acquiescerent à la raison. Au mesme temps sa Majesté me fit l'honneur de m'escire ceste lettre sur mon partemét.

Lettre du  
Roy, au  
Sieur de  
Champlain

**C**HAMPLAIN, *Ayant sceu le commandement que vous auiez receu de mon Cousin le Duc de Montmorency, Admiral de France, & mon Vice-roy en la nouvelle France, de vous acheminer audix pais, pour y estre son Lieutenant, & auoir soin de ce qui se presentera pour le bien de mon service, l'ay bien voulu vous escrire ceste lettre, pour vous asseurer que i'auray bien agreables les services que me rendrez en ceste occasion, sur tout si vous maintenez led. pais en mon obeissance, faisant viure les peuples qui y sont, le plus conformemét aux loix de mon Royaume, que vous pourrez, & y ayant le soin qui est requis de la Religion Catholique, afin que vous attiriez par ce moyen la benediction diuine sur vous, qui fera reüssir vos entreprises & actions à la gloire de Dieu, que ie prie (Champlain) vous auoir en sa sainte*

*Comte digne garde. Escrit à Paris le 7. iour de May, 1620.  
Signé, LOUIS. Et plus bas, BRVEART.*

*L'Auth. va trouuer le Sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la societé. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Auth. s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection.*

## CHAPITRE V.

**A** Prés mon retour en France, ie fus trouuer le Sieur de Mons à Pons en Xaintonge, d'où il estoit gouverneur, auquel ie fis entendre le succez de toute l'affaire, & le remede qu'il y falloit apporter. Il trouua bon tout ce que ie luy en dis; & ses affaires ne luy pouuant permettre de venir en Cour, il m'en commit la poursuite, & m'en laissa toute la charge, avec procuration d'entrer en ceste societé, de telle somme que j'aduisois bon estre pour luy. Estât arriué en Cour, i'en dressay des memoires, lesquels ie communiquay à feu Monsieur le President Jeannin, qui les trouua tres-iustes, & m'encouragea à la poursuite, & mesmes voulut me faire ceste faueur que de se charger desdits memoires, pour les faire voir au Conseil. Et voyant bien que ceux qui aimeroient à pescher en eau trouble trouueroient ces reglemens fascheux, & rechercheroient les moyens de l'empescher, come ils auoient fait par le passé, il me sembla à propos de me jeter entre les bras de quelque grand, duquel l'autorité peult repousser l'enuie.

*L'Auth. va trouuer le Sieur de Mons.*

*Luy raconte le succez de son voya-  
ge.*

*Le Sieur de Mons luy commet la charge d'entrer en la societé.*

*Communique ces memoires à M le President Jeannin.*

*Qui promet les faire voir au Conseil.*

L'Auth. re-  
monstre à  
Monsieur  
le Comte  
de Soissons  
l'importu-  
nité de l'af-  
faire.

Ayant eu cognoissance avec feu Monseig. le Comte de Soissons (Prince pieux & affectionné entoutes vertueuses & sainctes entreprises) par l'entremise de quelques miens amis qui estoient de son conseil, ie luy monstray l'importance de l'affaire, le moyen de la regler, le mal que le desordre auoit apporté par le passé, & apporteroit vne ruine totale; au grand deshonneur du nom François, si Dieu ne sulcitoir quelqu'un qui le voulust releuer.

Luy pro-  
met d'en  
prendre la  
protection.

Comme il fut instruit de toute l'affaire, il veit la carte du pays, & me promit souz le bõ plaisir du Roy d'en prendre la protection. Cependand mond. Sieur le President Ieanin fait voir les articles à Messeig. du Conseil, par lesquels nous demandions à la Majesté qu'il luy pleust nous donner mond. Seigneur le Comte pour protecteur. Ce qui fut accordé par nosdits Seigneurs de son Conseil; lequel renuoya neâtmoins les articles à feu Monseig. le Duc d'Anuille, Pair & Admiral de France, qui approuua grandement ce dessein, promettant d'y apporter tout ce qu'il pourroit du sien en faueur de ceste entreprise. Comme i'estois sur le point de faire publier les patentes de sa Commission par tous les ports & havres du Royaume, & m'ayant honoré de sa Lieutenance, pour faire telle société qui me sembleroit bonne, ainsi qu'il se voit par sad. Commission icy inserée, vne grieve maladie surprit mond. Seigneur à Blandy, dont il mourut, qui recula ceste affaire; ausquelles choses nos enuieux n'auoient osé attenter, iusques après sa mort, qu'ils pensoient que tout fust décheu.

Le Conseil  
renuoye les  
articles au  
Duc d'An-  
uille Admi-  
ral de Fran-  
ce.

le  
sen  
qu  
sou  
fian  
Ch  
C  
de la  
pay  
tion  
A ic  
du p  
donna  
ces p  
perfo  
luy a  
appel  
treme  
la nou  
dit Sie  
C ba  
C nec  
fort, on  
Queb  
C tan  
faire ca  
jeste, C  
les peup

**C**HARLES DE BOVRBON Comte de Soissons, Commissé de Môleig. le Comte de Soissons donnee à l'Authgur.  
 Pair & grand Maistre de France, Gouverneur pour le Roy es Pays de Normandie & Dauphiné, & son Lieutenant general au pays de la nouvelle France. A tous ceuz qui ces presentes Lettres verront, Salut. Sçavoir faisons à vous qu'il appartiendra, que pour la bonne & entiere confiance que nous auons de la personne du Sieur Samuel de Champlain, Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine, & de ses sens, suffisance, pratique & experience au fait de la marine, & bonne diligence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les diuerses negociations, voyages & frequentations, qu'il y a faits, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy Sieur de Champlain pour ces causes, & en vertu du pouuoir à nous donné par sa Majesté, Auons commis, ordonné & depute, comectons, ordonnons & deputons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour représenter nostre personne audit pays de la nouvelle France: & pour cet effect luy auons ordonné d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu appelé Quebec, estant dedans le fleuve Saint Laurent, autrement appelé la grande riuere de Canada audit pays de la nouvelle France: & audit lieu, & autres endroits que ledit Sieur de Champlain aduisera bon estre, y faire construire & bastir tels autres forts & forteresses qui luy sera besoin & necessaire pour sa conseruation, & de sesdits gens, lequel fort, ou forts, nous gardera à son pouuoir: pour audit lieu de Quebec, & autres endroits en l'estenduë de nostre pouuoir, & tant & si auant que faire se pourra, establir, estendra, & faire cognoistre son nom, puissance, & auctorité de sa Majesté, & à icelle assubiection, souz-mettre, & faire obeir tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle, & par

le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, prouoquer & esmouuoir à la cognoissance & seruice de Dieu, & à la lumiere de la foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, la y establir, & en l'exercice & profession d'icelle maintenir, garder & conseruer lesdits lieux souz l'obeissance & auctorité de sad. Majesté. Et pour y auoir égard & vacquer avec plus d'assurance, Nous auons en vertu de nostredit pouuoir, permis audit Sieur de Champlain commettre, establir, & constituer tels Capitaines & Lieutenans que besoin sera. Et pareillement commettre des Officiers pour la distribution de la Justice, & entretien de la police, reglemens & ordonnances, traiter, contracter à mesme effect, paix, alliance, & confederation, bonne amitié, correspondance & communication avec lesdits peuples, & leurs Princes, ou autres ayans pouuoir & commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances dont il conuendra avec eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part. Et à ce default, leur faire guerre ouuerte, pour les contraindre & amener à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeissance, & seruice de Dieu, & l'establissement, manutention & conseruation de l'auborité de sadite Majesté parmy eux; du moins pour viure, demourer, hanter, & frequenter avec eux en toute assurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier & trafiquer amiablement & paisiblement: faire faire à ceste fin les descouuertes & recognoissances desdites terres, & notamment depuis ledit lieu appelle Quebec, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'icelui, dedâs les terres & riuieres qui se deschargent dedans ledit fleuve Saint Laurent, pour essayer de trouuer le chemin facile pour aller par dedans ledit pais au

pais

pai.  
 &  
 fern  
 tes j  
 &  
 ner,  
 est p  
 ains  
 plain  
 cian.  
 depu  
 sus es  
 auon  
 sembl  
 nera  
 en Fr  
 die, es  
 lon la  
 este a  
 & se c  
 de had.  
 ra estr  
 tout, p  
 mesme  
 nous y  
 expres  
 tre tou  
 permis  
 per sonn  
 bon estr  
 de laque

pais de la Chine & Indes Orientales, ou autrement, tant  
 & si auans qu'il se pourra, le long des costes, & en la terre  
 ferme: faire soigneusement rechercher & recognoistre toutes  
 sortes de mines d'or, d'argent, cuiure, & autres metaux,  
 & mineraux; les faire faire fouiller, tirer, purger, & affiner,  
 pour estre conuertis, & en disposer selon & ainsi qu'il  
 est prescript par les Edicts & Reglemens de sa Majesté, &  
 ainsi que par nous sera ordonné. Et où led. Sieur de Cham-  
 plain trouueroit des François, & autres, trafiquans, nego-  
 cians, & communiqués avec les Sauvages, & peuples estans  
 depuis led. lieu de Quebec, & au dessus d'iceluy, comme des-  
 sus est dit, & qui n'ont esté reseruez par sa Majesté, Luy  
 auons permis & permettons fen saisir & apprehender, en-  
 semble leurs vaisseaux, marchādises, & tout ce qui s'y trou-  
 uera à eux appartenant, & iceux faire conduire & amener  
 en France es havres de nostre Gouvernement de Norman-  
 die, es mains de la Iustice, pour estre procedé contre eux se-  
 lon la rigueur des Ordonnances Royaux, & ce qui nous a  
 esté accordé par sad. Majesté: Et ce faisant, gerer, negocier,  
 & se comporter par led. Sieur de Champlain en la fonction  
 de lad. charge de nostre Lieutenant, pour tout ce qu'il iuge-  
 ra estre à l'aduancement desd. conqueste & peuplemens: Le  
 tout, pour le bien, service, & auctorité de sad. Majesté, avec  
 mesme pouuoir, puissance & auctorité que nous ferions si  
 nous y estions en personne, & comme si le tout y estoit par  
 exprés & plus particulièrement specificé & déclaré. Et ou-  
 tre tout ce que dessus, Auons audit Sieur de Champlain  
 permis & permettons d'associer & prendre avec luy telles  
 personnes, & pour telles sommes de deniers quel aduisera  
 bon estre pour l'effect de nostre entreprise. Pour l'execution  
 de laquelle, mesme pour faire les embarquemens, & autres

234      LES VOYAGES DV SIEVR  
choses necessaires à cet effect qu'il fera es villes & havres de  
Normãdie, & autres lieux où iugerez estre à propos, Vous  
auons de tout donné & donnons par ces presentes, toute  
charge, pouuoir, commission, & mandemens special; & pour-  
ce vous auons substitué & subrogé en nostre lieu & place, à  
la charge d'observer & faire observer par ceux qui seront  
souz vostre charge & commandement, tout ce que dessus,  
& nous faire bon & fidel rapport à toutes occasions de tout  
ce qui aura esté fait & exploité, pour en rendre par Nous  
prompte raison à sadite Majesté. Si prions & requerons  
tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, leurs  
Lieutenans generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs  
Prouinces, Chéfs & conducteurs de leurs gens de guerre,  
tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes &  
forts maritimes, ports, costes, havres, & destroits, donner  
audis Sieur de Champlain pour l'entier effect & execution  
de ces presentes, tout support, secours, assistance, retraite,  
main-force, faueur & aide, si besoin en a, & en ce qu'ils  
pourront estre par luy requis. En tesmoin de ce nous auons  
cesdites presentes signées de nostre main, & fait contre-  
signer par l'un de nos Secretaires ordinaires, & à icelles fait  
mettre & apposer le cachet de nos armes. A Paris le quin-  
ziesme iour d'Octobre, mil six cents douze.

Signé, CHARLES DE BOYRBON.  
Et sur le reply, Par Monseigneur le Comte,

BRESSON.

Mais ceste affaire ne dura que le moins qu'il me fut  
possible: car ie me resolus de m'adresser à Monseig.  
le Prince; auquel ayant remonstré l'importance, & le  
merite de ceste affaire, que mond. Seigneur le Comte  
auoit embrassée, comme protecteur d'icelle, il eust

L'Auteur  
s'adresse à  
Monsieur  
le Prince.

pour tres-agreable de la continuer souz son autorité; qui m'occasionna de faire dresser les Commissions, sa Majesté luy ayant donné la protection. Ses Commissions scellées, mondit Seigneur me continua en l'honneur de la Lieutenance de feu Monseigneur le Comte, avec l'intendance d'icelle, pour associer telles personnes que j'aduiferois bon estre, & capables d'aider à l'execution de ceste entreprise.

Comme ie moyennois de faire publier en tous les ports & havres du Royaume les Commissions de mond. Seigneur le Prince, quelques broüillons qui n'auoient aucun interest en l'affaire, l'importunerent de la faire casser, luy faisans entendre le pretendu interest de tous les marchands de France, qui n'auoient aucun sujet de se plaindre, attédu qu'un chacun estoit receu en l'association, & par ainsi l'on ne se pouuoit iustement offenser: c'est pourquoy leur malice estant recognuë, ils furent rejettez, avec permission seulement d'entrer en la société.

Pendant ces alteratiōs, il me fut impossible de rien faire pour l'habitation de Quebec, & se fallut conten-  
 ter pour ceste année d'y aller sans aucune association qu'avec passe-port de Monseigneur, qui fut donné pour cinq vaisseaux, sçauoir trois de Normandie, vn de la Rochelle, & vn autre de Saint Malo; à cōdition que chacun me fourniroit six hommes, avec ce qui leur seroit necessaire, pour m'assister aux descouuertes que j'esperois faire par delà le grand Sault, & le vingtième de ce qu'ils pourroient faire de pelletterie, pour estre employé aux reparations de l'habitation, qui en alloit en decadence. C'est donc tout ce qui se

Qui est agreable de le proteger

Il le continue en la lieutenance de feu M. le Comte.

L'Auth. fait publier les commissions en tous les havres de France.

Enuieux qui tachent à les faire casser.

Mais ils furent rejettez.

Resolution de l'Auth.

Obiēt passe-port de M. le Prince pour 5 vaisseaux.



peut faire pour ceste année, en attendant que la société se formast.

Tous ces vaisseaux s'apprestèrent chacun en son port & havre, & moy ie m'en allay embarquer à Honnefleury avec led. sieur du Pont-graué, qui faisoit pour les anciens associez qui ne s'estoient desvnis. Nous voila embarquez iusques à arriuer à Tadoussac, & de là à Quebec, où tous estoient en bonne santé, qui fut l'an 1613.

Il s'embarque à Honnefleury.

Leur attente à Tadoussac & à Quebec, l'an 1613.

Vont au grand sault S. Louys.

Retour de l'Auth en France.

Bis qu'apporte vne compagnie bien réglée.

Marchands forment leur compagnie.

De là continuant nostre voyage iusques au grand Sault Sain& Louis, où chacun faisoit sa traite de pelletterie, ie cherchay le vaisseau le plustost prest pour m'en retourner, qui fut celuy de Sain& Malo, dans lequel ie m'embarquay; & leuant les anches, & mettât souz voile, nous singlâmes si fauorablement, qu'en peu de iours nous arriuasmes en France, où estant, ie donnay à entendre à plusieurs marchands le bien & vtilité qu'apportoit vne compagnie bien réglée, & conduite souz l'authorité d'un grand Prince, qui les pouuoit maintenir contre toute sorte d'enuie, & qu'ils eussent à cōsiderer ce que par le dereglement du passé ils auoiet perdu, & mesme en la presente année, à l'enuie les vns des autres. Et iugeâs bien tous ces defauts, ils me promirēt venir en Cour pour former leur compagnie, souz de certaines conditions. Ce qu'estant accordé, ie m'acheminay à Fontainebleau, où estoit le Roy, & Monseigneur le Prince, ausquels ie fis fidele rapport de tout mon voyage.

Quelques iours après ceux de Sain& Malo & de Normandie se trouueront prests, mais ceux de la Rochelle manquerent. Cependant ie ne laissay de faire la

societé à Paris, réservé le tiers aux Rochelois, qu'aux cas L'Auth. Mit  
que dedans vn certain temps ils n'y voullant entrer, la Compagnie  
ils n'y seroient plus receus. Ils furent si long temps en à Paris.  
cette affaire, que ne venans pas au temps ils furent dé-  
mis, & ceux de Rouen & Sain& Malo prirent l'affaire  
moitié par moitié. Ceux de S.  
Malo & de  
Rouen en-  
treprennēt  
l'affaire.

En ce temps il falloit de tout bois faire feschos, car  
les importunités qu'auoit Monseig. le Prince, occa-  
sionnoit que ie faisois beaucoup de choses par son  
commandement. Voila donc la societé & le contract  
que ie fais ratifier à mond. Seig. le Prince, & de  
la Societé, pour vnze années.

Cette Societé ayant vescu quelque temps en tran-  
quillité, il y eut quelque dissention entr'eux & les Ro-  
chelois, qui estoient faschez de ce qu'on les auoit dé-  
mis, pour ne s'estre trouuez au temps prescrite, qui fit  
qu'ils eurent vn grand procez, lequel est demeuré au  
croeq, iusques à ce qu'ils obtindrent de mond. Seign.  
le Prince vn passe-port par surprise pour vn vaisseau,  
qui par la permission de Dieu se perdit à quinze lieues  
à val de Tadoussac, à la coste du nord. Car sans ceste  
fortune, il n'y a point de doute que comme il estoit  
bien armé, il se fust battu, voulant iouir de son passe-  
port iniustement acquis contre les nostres, où mond.  
Seig s'obligeoit ne donner passe-port autre qu'à ceux  
de nostre Societé, & que si l'on trouuoit d'autres ob-  
tenus en quelque maniere & façon que ce fust, qu'il  
les declaroit nuls dès à present comme dès lors. C'est  
pourquoy il y eust en raison de se saisir des Rochelois,  
ce qui ne se pouuoit faire qu'avec la perte de nombre  
d'hommes. Partie des marchandises de ce vaisseau fu-

Grand pro-  
cez entre  
ceux de S.  
Malo, de  
Rouen, &  
les Roche-  
lois.

Leur vais-  
seau se perd

Procez entre les Rochelois.

rent sauuées, & prises par les nostres, qui en firent tres-bien leur profit avec les Sauvages, qui leur causa vne tres-bonne année : aussi à leur retour eurent ils vn grand procez contre les Rochelois, qui fut en fin iugé au benefice de lad. Societé.

L'Auth recevoir les Peres Recollets pour emmener avec luy.

La compagnie s'offre de les nourrir.

Continuant tousiours ceste entreprise souz l'authorité de mond. Seign. le Prince, & voyant que nous n'auions aucun Religieux, nous en eusmes par l'entremise du sieur Houel, qui auoit vne affection particuliere à ce sain& dessein, & me dit que les Peres Recollets y seroiét propres, tant pour la demeure de nostre habitation, que pour la conuersion des infideles. Ce que ie iugeay à propos, estans sans ambition, & du tout conformes à la regle sain& François. l'en parlay à mond. Seig. le Prince, qui l'eut pour tres-agreable; & ceste Compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendat qu'ils peussent auoir vn Seminaire, comme ils esperoient, par les charitables aumosnes qui leur seroient faites, pour prendre & instruire la iuennesse.

Brigue de ceux de S. Malo pour ruiner la compagnie

Quelques particuliers de Sain& Malo poussez par d'autres aussi enuieux qu'eux, de n'estre de la Société, (bien qu'il y en eust de leurs compatriotes) voulurent tenter vne chose: mais n'osans se presenter deuant mond. Seig. le Prince, ny trouuer des Conseillers d'Etat qui se voulussent charger de leur requeste contre son autorité, ils font en sorte de faire mettre dans le cahier general des Estats, qu'il fust permis d'auoir la traite de pelleterie libre en toute la Prouince, comme chose tres-impottante. C'estoit vn article fort serieux, & ceux qui l'auoient fait coucher deuoient estre par-

donnez, car ils ne scauoient pas bien ce que c'estoit de ceste affaire, qu'on leur audit donné à entendre, contraire à la verité.

Voila comme par les plus celebres assemblees il se commet souuent des fautes, sans s'informer dauantage. Ces enuieux pensent auoir fait vn grand coup, & qu'en ceste assemblee des Estats tenus à Paris il se feroit des merueilles sur ce sujet, comme s'ils n'eussent eu autre fil à deuider. Ayant ouy le vent de cecy, j'en parlay à Monseigneur le Prince, & luy remonstray l'interest qu'il auoit en la defense si iuste de cet article, & que s'il luy plaisoit me faire l'honneur de me faire ouïr, ie ferois voir que la Bretagne n'a nul interest en cela, que ceux de Saint Malo, dont des plus apparens auoient entré en ladite societé, & que d'autres l'auoient refusée, & pour ce desplaisir auoient fait inserer cedit article au cahier general de la Prouince. Il me dit qu'il me feroit parler à ces Messieurs, ce qui fut fait, où ie fis entendre la verité de l'affaire, qui fut cause que l'article estant recogneu, il ne fut mis au neant.

L'Au<sup>te</sup>, re-  
m<sup>ist</sup>re son  
interest à  
Monsieur  
le Prince.

*Embarquemēt de l'Au<sup>te</sup>ur pour aller en la nouvelle France. Nouuelles descouuertes en l'an 1615.*

## CHAPITRE VI.

**N** Ous partismes de Honnefleu le 24. iour d'Aoust 1615. auēc quatre Religieux, & fismes voile avec vent fort fauorable, & voguasmes sans rencontre de glaces, ny autres hazards, & en peu de temps arriuasmes à Ta-

Leur arri-  
uee à Ta-  
douffac,

douffac le 25. iour de May, où nous rendismes graces à Dieu, de nous auoir conduit si à propos au port de salut.

Arriuee au  
grãd sault.

On commença à mettre des hommes en besongne pour accommoder nos barques, afin d'aller à quebec, lieu de nostre habitation, & au grand Sault Saint Louys, où estoit le rendez-vous des Sauvages qui y viennent traiter. Incontinent que ie fus arriué au Sault, ie visitay ces peuples, qui estoient fort desireux de nous voir, & ioyeux de nostre retour, sur l'esperance qu'ils auoient que nous leur donnerions quelques-uns d'entre nous pour les assister en leurs guerres contre leurs ennemis; nous remonstrans que mal aisément ils pourroient venir à nous, si nous ne les assistions, parce que les Yroquois leurs anciens ennemis, estoient tousiours sur le chemin, qui leur fermoient le passage; outre que ie leur auois tousiours promis de les assister en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement. Sur quoy l'aduisay qu'il estoit tres-necessaire de les assister, tant pour les obliger d'auantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises, & descouuertes, qui ne se pouuoient faire en apparence que par leur moyen, & aussi que cela leur seroit comme vn acheminement & preparatiõ pour venir au Christianisme, en faueur de quoy ie me resolus d'y aller recognoistre leurs pays, & les assister en leurs guerres, afin de les obliger à me faire voir ce qu'ils m'auoient tant de fois promis.

Ie les fis tous assembler pour leur dire ma volonté, laquelle entenduë, ils promirent nous fournir deux mil cinq cents hommes de guerre, qui feroient mer-  
ueilles,

ueil  
d'ha  
mis  
Lon  
fallo  
sing  
espe  
nou  
pou  
uant  
dre  
ie fist  
ordr  
nec  
ret  
de Sa  
Lè  
sçauo  
dix Sa  
qu'ils  
charg  
choit  
No  
ne Sai  
riuiere  
laissan  
mont,  
petits  
lac, leq  
esté au  
quins,

ueilles, & qu'à ceste fin ie menasse de ma part le plus d'hommes qu'il me seroit possible: ce que ie leur promis faire, estant fort aise de les voir si bien deliberez. Lors ie commençay à leur descourir les moyés qu'il falloit tenir pour combattre, à quoy ils prenoient vn singuliet plaisir, avec demonstration d'vne bonne esperance de victoire. Toutes ces resolutions prises, nous nous separasmes, avec intention de retourner pour l'execution de nostre entreprise. Mais auparavant que faire ce voyage, qui ne pouuoit estre moindre que de trois ou quatre mois, il estoit à propos que ie fisse vn voyage à nostre habitation, pour donner ordre, pendât mon absence, aux choses qui y estoient necessaires. Et le iour ensuiuant, ie partis de là pour retourner à la riuere des Prairies, avec deux cañaux de Sauvages.

Le 2. dudit mois ie m'embarquay moy troisieme, à sçauoir vñ de nos truchemens, & mon homme, avec dix Sauvages, dans lesdits deux canaux, qui est tout ce qu'ils pouuoient porter, d'autant qu'ils estoient fort chargez & embarrassez de hardes, ce qui m'empeschoit de mener des hommes dauantage.

Nous continuasmes nostre voyage amont le fleu-  
ne Saint Laurent enuiron six lieuës, & fusmes par la  
riuere des Prairies, qui descharge dans ledit fleuue,  
laissant le sault saint Louys cinq ou six lieuës plus à  
mont, à la main senextre, où nous passasmes plusieurs  
petits saults par ceste riuere, puis entraimes dans vn  
lac, lequel passé, r'entraimes dans la riuere, où i'auois  
esté autrefois, laquelle va & conduit aux Algoûme-  
quins, distante du sault saint Louis de 89. lieuës, de

Fleuue S.  
LaurentSault S.  
Louis.

laquelle riuere i'ay fait ample description cy-dessus.

Lac des Al-  
goume-  
quins.

Pays des  
Algoume-  
quins.

Arbres du  
pays.

Viure des  
Algoume-  
quins.

Abondance  
de framboi-  
ses, & au-  
tres fruiçts.

Continuant mon voyage iusques au lac des Algoumequins, r'entraismes dedans vne riuere qui descend dedans ledit lac, & fusmes à mont icelle enuiron trente cinq lieuës, & passasmes grande quantité de sauts, tant par terre, que par eau, & en vn pays mal agreable, remply de sapins, bouleaux, & quelques chesnes, force rochers, & en plusieurs endroits vn peu montagneux. Au surplus fort desert, sterile, & peu habitè, si ce n'est de quelques Sauvages Algoumequins, appelez Otaguottouemin, qui se tiennent dans les terres, & viuent de leurs chasses & pelcherics qu'ils font aux riuieres, estangs, & lacs, dont le pays est assez muny. Il est vray qu'il semble que Dieu a voulu donner à ces terres affreuses & desertes quelque chose en la saison, pour seruir de rafraichissement à l'homme, & aux habitans de ces lieux. Car ie vous assure qu'il se trouue le long des riuieres si grande quantité de bluës, qui est vn petit fruiçt fort bon à manger, & force framboises, & autres petits fruiçts, & en telle quantité, que c'est merueille: desquels fruiçts ces peuples qui y habitent en font seicher pour leur hyuer, comme nous faisons des pruneaux en France, pour le Careme. Nous laissasmes icelle riuere qui vient du nort, & est celle par laquelle les Sauvages vont au Sacquenay pour traiter des pelcherics, pour du petum. Ce lieu est par les 46. degrez de latitude, assez agreable à la veüe, encores que de peu de rapport.

Poursuiuant nostre chemin par terre, en laissant la dite riuere des Algoumequins, nous passasmes par plusieurs lacs, où les Sauvages portent leurs canaux;

iusques à ce que nous entrâmes dans le lac des Nipisierini, par la hauteur de quarante-six degrez & vn quart de latitude. Et le vingt-sixiesme iour dud. mois, après auoir fait tant par terre, que par les lacs vingt-cinq lieues, ou enuiron. Ce fait, nous arriuasmes aux cabannes des Sauvages, où nous seiournasmes deux iours avec eux: Ils nous firent fort bonne reception, & estoient en bon nombre. Ce sont gens qui ne cultivent la terre que fort peu. *A*, vous montre l'habit de ces peuples allans à la guerre. *B*, celuy des femmes, qui ne differe en rien de celuy des montagnars, & Algommequins, grands peuples, & qui s'estendent fort dans les terres. Durant le temps que ie fus avec eux, le Chef de ces peuples, & autres des plus anciens, nous festoyèrent en plusieurs festins, selon leur coustume, & mettoient peine d'aller pescher & chasser, pour nous traiter le plus delicatement qu'ils pouuoient. Ils estoient bien en nombre de sept à huit cents ames, qui se tiennent ordinairement sur le lac, où il y a grand nombre d'isles fort plaisantes, & entr'autres vne qui a plus de six lieues de long, où il y a trois ou quatre beaux estangs, & nombre de belles prairies, avec de tres-beaux bois qui s'environnent, & y a grande abondance de gibbier, qui se retire dans cesdits petits estangs, où les Sauvages y prennent du poisson. Le costé du Septentrion dudit lac est fort agreable. Il y a de belles prairies pour la nourriture du bestail, & plusieurs petites riuieres qui se deschargent dedans. Ils faisoient lors pescherie dans vn lac fort abondant de plusieurs sortes de poisson, entre autres d'vn tres bon, qui est de la grâdeur d'vn pied de log, côme

Lac des Nipisierini.

Pesche des Sauvages.



aussi d'autres especes, que les Sauvages peſchent pour faire ſecher, & en font provision. Ce lac n'en ſon eſtendue environ 8. lieues de large, & 21. de long, dans lequel deſcend vne riuieſe qui vient du ſuyroueſt, par ou ils vont traiter les marchandises que nous leur donnons en trocque, & recevoir de leurs pelleteries, & ce avec ceux qui y habitent, lesquels viuent de chaffe, & de peſcherie, & de ce pays eſt grandement peuplé tant de gens de ceſte nation, que de celle du Japon.

Nipiferini  
viuent de  
chaffe & de  
peſche.

Après nous eſtre ſeparez de ceſt iour avec le Chef deſdits Nipiferini, nous nous embarquaſmes en nos canots, & entraſmes dans vne riuieſe par où ce lac ſe deſcharge, & filmes par icelle environ 15. lieues, & deſcendſmes par pluſieurs petites rades, tant par terre, que par eau, juſques au lac Attigouantan. Tout ce pays eſt encores pluſiel agreable que ce precedent, car il n'y a point veu le long d'iceluy des arpens de terre labourable, ſinon rochers, & montagnes. Il eſt bien vray que proche du lac des Attigouantan nous trouuaſmes des bleds d'Inde, mais en petite quantité, où nos Sauvages prirent des citrouilles, qui nous ſemblerent bonnes, car nos viures commençent à nous faillir, par le deſordre meſnage des Sauvages, qui magerent ſeulement au commencement, que ſur la fin il en reſtoit fort peu, encores que ne fissions qu'un repas le iour, & nous arderent beaucoup en bleds, & framboiſes comme j'ay dit cy deſſus, autrement nous euſſions eſté en danger de mourir de neceſſité.

Lac Atti-  
gouantan.

Sapin  
non  
les cheueux  
releuez.

Nous fissions faire de 300. hommes d'une nation que nous nommes les cheueux releuez, pour les auoir fort releuez, & peignez, & mieux peignez

que nos Courtisans, & n'ya nulle comparaison, quel-  
ques fers & façons qu'ils y puissent apporter: ce qui  
semble leur donner vne belle apparence. A. C. mon-  
stre la façon qu'ils s'armēt allant à la guerre. Ils n'ont



pour armes que l'arc & la fleche, fait en la façon que  
voyez dépeints, qu'ils portent ordinairement, & vne

rondache de cuir bouilly, qui est d'un animal comme le buffle. Quand ils sortent de leurs maisons ils portent la massüe. Ils n'ont point de brayer, & sont fort decoupez par le corps, en plusieurs façons de compartimét:& le peignent le visage de diuerses couleurs, ayans les narines percées, & les oreilles bordées de parthenostres. Les ayant visitez, & contracté amitié avec eux, ie donnay vne hache à leur Chef, qui en fut aussi content & ressiouy, que si ie luy eusse fait quelque riche present. Et m'enquerant sur ce qui estoit de son país, il me le figura avec du charbon sur vne escorce d'arbre: & me fit entendre qu'ils estoient venus en ce lieu pour faire secherie de ce frui& appellé blues, pour leur seruir de manne en hyuer, lors qu'ils ne trouuent plus rien.

Attigouan-  
tan lac de  
quatre cens  
lieues de  
long.

Lac abon-  
dant en  
truites.

Le lendemain nous nous separasmes, & continuâmes nostre chemin le long du riuage de ce lac des Attigouantâ, où il y a vn grand nombre d'illes, & fismes enuiron 45. lieues, costoyant tousiours cedit lac. Il est fort grâd, & a prés de quatre cents lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, & de large cinquante lieues: & à cause de sa grande estendue, ie l'ay nommé la mer douce. Il est fort abundant en plusieurs especes de tres-bons poissons, tant de ceux que nous auons, que de ceux que n'auons pas, & principalement des truites qui sont monstrueusement grandes, en ayant veu qui auoient iusques à quatre pieds & demy de long, & les moindres qui se voyent sont de deux pieds & demy. Comme aussi des brochets au semblable, & certaine maniere d'esturgeon, poisson fort grand, & d'une merueilleuse bonté. Le pays qui borne ce lac en

pa  
in  
de  
qu  
sep  
tre  
ch  
vn  
be  
for  
ter  
ête  
d'v  
tir.  
ma  
ren  
pain  
for  
jour  
tour  
L  
autr  
Teq  
bita  
meil  
de en  
par l  
De  
tripl  
cing

partie est aspre du costé du nord, & en partie plat, & inhabité de Sauvages, quelque peu couuert de bois, & de chènes. Puis après nous trauersasmes vne baye, qui fait vne des extremités du lac, & filmes environ sept lieues, iusques à ce que nous arriuasmes en la contrée des Attigouantan, à vn village appellé Otouïcha, qui fut le premier iour d'Aoust, où trouuasmes vn grand changement de pays, cestuy-cy estant fort beau, & la plus grande partie deserté, accompagné de force collines, & de plusieurs ruisseaux, qui rendent ce terroir agreable. Je fus visiter leurs bleds d'Inde, qui estoient lors fort aduancez pour la saison.

Village nommé Otouïcha.

Pays deserté.

Ces lieux me semblerent tres-plaisans, au regard d'vne si mauuaise contrée. d'où nous venions de sortir. Le lendemain ie fus à vn autre village appellé Carmaron, distant d'iceluy d'vne lieue, où ils nous receurent fort amiablement, nous faisant festin de leur pain, citrouilles, & poisson. Pour la viande, elle y est fort rare. Le Chef dudit village me pria fort d'y séjourner, ce que ie ne peus luy accorder, ains m'en retournay à nostre village.

Village nommé Carmaron.

Le lendemain ie partis de ce village pour aller à vn autre, appellé Touaguainchain, & à vn autre appellé Tequenonquiaye, lesquels nous reçus des habitans desdits lieux fort amiablement, nous faisant la meilleure chere qu'ils pouuoient de leurs bleds d'Inde en plusieurs façons, tant ce pays est beau & bon, par lequel il fait beau cheminer.

Autre village appellé Touaguainchain.

De là, ie me fis conduire à Carhagouha, fermé de triple pallissade de bois, de la hauteur de trente-cinq pieds, pour leur defense & leur conseruation.

Estant en ces lieux le 12. d'Aoust, j'y trouuay 15. à 14.  
 François qui estoient partis deuant moy de ladite ri-  
 uere des Prairies. Et voyant que les Sauvages appor-  
 toient vne telle longueur à faire leur gros, & que i'au-  
 rois du temps pour visiter leur pays, ie deliberey de  
 m'en aller à petites iournées de village en village à  
 Cahiaqué, où deuoit estre le rendez-vous de toute  
 l'armée, distant de Carantouan de 14. lieues, & partis  
 de ce village le 14. d'Aoust avec dix de mes compa-  
 gnons. Ie visitay cinq des principaux villages, fermez  
 de pallissades de bois, iusques à Cahiaqué, le principal  
 village du pays, où il y a deux cents cabannes assez  
 grandes, où tous les gens de guerre se deuoient as-  
 sembler. Par tous ces villages ils nous receurent fort  
 courtoisement & humainement. Ce pais est tres-beau,  
 souz la hauteur de quarante quatre degres & demy  
 de latitude, & fort deserté, où ils sement grande quan-  
 tité de bleds d'Inde, qui y vient tres-beau, comme  
 aussi des citrouilles, herbe au Soleil, dont ils font de  
 l'huile de la graine, de laquelle ils se frottent la teste.  
 Il est fort trauersé de ruisseaux qui se deschargent de-  
 dans le lac: & y a force vignes & prunes, qui sont tres-  
 bonnes, framboises, fraises, petites pommes sauages,  
 noix, & vne maniere de fruit qui est de la forme &  
 couleur de petits citros, come de la grosseur d'un œuf.  
 La plante qui le porte a de hauteur deux pieds & de-  
 my, & que trois à quatre feuilles pour le plus, de la  
 forme de celle du figuier, & n'apporte que deux pom-  
 mes chaque plante. Les chesnes, ormeaux, & hestres  
 y sont en quantité, comme aussi force sapinieres, qui  
 est la retraite ordinaire des perdrix & lapins. Il y a aussi  
 quantité

quantité de cerifes petites, & merises, & les mesmes especes de bois que nous auõs en nos forests de France, sont en ce pays là. A la verité ce terroir me semble vn peu sablonneux, mais il ne laisse pas d'estre bon pour cét espee de froment. Et en ce peu de pays i'ay recogneu qu'il est fort peuplé d'vn nombre infiny d'ames, sans en ce comprendre les autres contrées où ie n'ay pas esté, qui sont (au rapport commun) autant ou plus peuplées que ceux cy-dessus: me representant que c'est grand pitié que tant de creatures viuent & meurent, sans auoir la cognoissance de Dieu, & mesmes sans aucune religion, ny loy, soit diuine, politique, ou ciuile, establie parmy eux. Car ils n'adorent & ne prient en aucune façon, ainsi que i'ay peu recognoistre en leur conuersion. Ils ont bien quelque espee de ceremonie entr'eux, que ie descriroy en son lieu, comme pour ce qui est des malades, ou pour scauoir ce qui leur doit arriuer, mesme touchât les morts; mais ce sont de certains personnages qui s'en veulēt faire acroire, tout ainsi que faisoient, ou se faisoit du temps des anciens Payens, qui se laissoient emporter aux persuasions des enchanteurs & deuins: neantmoins la plus-part de ces peuples ne croyent rien de ce qu'ils font, & disent. Ils sont assez charitables entr'eux, pour ce qui est des viures, mais au reste fort auaricieux, & ne donnent rien pour rien. Ils sont couuerts de peaux de cerfs, & castors, qu'ils traittent avec les Algommequins & Nipisierinij, pour du bled d'Inde, & farines d'iceluy.

*Nostre arrivée à Cahiagué. Description de la beauté du pays: naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receusmes.*

### CHAPITRE VII.

Arrivée à  
Cahiagué.

**L**E dix-septiesme iour d'Aoust i'arriuay à Cahiagué, où ie fus receu avec grande allegresse, & recognoissance de tous les Sauvages du pays. Ils receurent nouvelles comme certaine nation de leurs alliez, qui habitent à trois bonnes iournées plus haut que les Entouhonorons, auxquels les Hiroquois font aussi la guerre, les vouloient assister en ceste expedition de cinq cents bons hommes, & faire alliance, & iurer amitié avec nous, ayans grand desir de nous voir, & que nous fissions la guerre tous ensemble, & tesmoignoïent auoir du contentement de nostre cognoissance: & moy pareillement d'auoir trouué ceste opportunité, pour le desir que i'auois de sçauoir des nouvelles de ce pays là. Ceste natiõ est fort belliqueuse, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouorans. Il n'y a que trois villages qui sont au milieu de plus de vingt autres, auxquels ils font la guerre, ne pouuans auoir de secours de leurs amis, d'autant qu'il faut passer par le pays des Chouontouarõion, qui est fort peuplé, ou bien faudroit prédre vn bien grand tour de chemin.

Hiroquois  
ennemis.

Arriué que ie fus en ce village, où il me conuint sejourner, attendât que les hommes de guerre yinssent des villages circonuoisins, pour nous en aller au plu-

ft  
or  
io  
lus  
de  
  
pa  
pa  
ge  
po  
lac  
dan  
che  
liffa  
leme  
où l  
dans  
en ce  
estã  
fès n  
des p  
aller  
nous  
nous i  
trouu  
berati  
doux  
l'vn de  
faire le  
puis qu  
leur pay

estoit qu'il nous seroit possible; pendant lequel temps on estoit tousiours en festins & dances, pour la re- iouissance en laquelle ils estoient de nous voir si reso- lus de les assister en leur guerre, & comme s'assurans desia de la victoire.

La plus grande partie de nos gens assemblez, nous parrismes du village le premier iour de Septembre, & passasmes sur le bord d'un petit lac, distant dudit villa- ge de trois lieues, où il se fait de grandes pescheries de poisson, qu'ils conseruent pour l'hyuer. Il y a vn autre lac tout ioignant, qui a 26. lieues de circuit, descendât dans le petit par vn endroit où se fait la grande pes- che dudit poisson, par le moyen de quantité de pal- lissades, qui ferment presque le destroit, y laissant seu- lement de petites ouuertures où ils mettent leurs filets, où le poisson se prend, & ces deux lacs se deschargent dans la mer douce. Nous sejournalmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reste de nos Sauvages, où estâs tous assemblez avec leurs armes, farines, & cho- ses necessaires, on se delibera de choisir des hommes des plus resolués qui se trouueroient en la troupe, pour aller donner aduis de nostre parterement à ceux qui nous deuoient assister de cinq cents hommes pour nous ioindre, afin qu'en vn mesme temps nous nous trouuassions deuant le fort des ennemis. Ceste deli- beration prise, ils depescherent deux canaux, avec deux Sauvages des plus robustes, & par mesme moyé l'un de nos truchemens, qui me pria luy permettre faire le voyage; ce que ie luy accorday facilement, puis qu'il en auoit la volonté, & par ce moyen verroit leur pays, & recognoistre les peuples qui y habitent.



Le danger n'estoit pas petit, d'autant qu'il falloit passer par le milieu des ennemis. Nous continuâmes nostre chemin vers les ennemis, & fîmes environ cinq à six lieues dans ces lacs, & de là les Sauvages porterent leurs canaux environ dix lieues par terre, & rencontrâmes vn autre lac de l'estenduë de six à sept lieues de long, & trois de large. C'est d'où sort vne riuere qui se va descharger dans le grand lac des Entouhonorons. Et ayans traversé ce lac, nous passâmes vn sault d'eau, continuant le cours de ladite riuere, tousiours à val, environ soixante quatre lieues, qui est l'entrée dudit val des Entouhonorons, & passâmes cinq saults par terre, les vns de quatre à cinq lieues de long, où y a plusieurs lacs qui sont d'assez belle estenduë, comme aussi ladite riuere qui passe parmy, est fort abondante en bons poissons, & est tout ce pays fort beau & plaisant. Le long du riuage il semble que les arbres y ayent esté plantez par plaisir en la plupart des endroits: aussi que tous ces pays ont esté autrefois habitez de Sauvages, qui depuis ont esté contrainz de l'abandonner, pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes & noyers y sont en grande quantité, & les raisins y viennent à maturité, mais il y reste tousiours vne aigreur acre: ce qui prouient à faute d'estre cultiuez: car ce qui est deserté en ces lieux est assez agreable.

Beauté &  
fertilité  
du pays.

Inuention  
de prendre  
& chasser  
les ours,  
cerfs, &  
toute sorte  
de veuais.

La chasse des cerfs & des ours y est fort frequente. Nous y chassâmes, & en prîmes bon nombre en descendant. Pour ce faire, ils se mettoient quatre ou cinq cents Sauvages en haye dans le bois, iusques à ce qu'ils eussent attrait certaines pointes qui donnent dans la

riuiere & puis marchans par ordre ayans l'arc & la flefche en la main, en criant & menât vn grand bruit pourestonner les bestes, ils vont tousiours iufques à ce qu'ils viennent au bout de la pointe. Or tous les animaux qui se trouuent entre la pointe & les chasseurs, sont contrains de se jeter à l'eau, sinon qu'ils passent à la mercy des flefches qui leur sont tirées par les chasseurs, & cependant les Sauuages qui sont dans les canaux pōsez & mis exprès sur le bord du riuage, s'approchent des cerfs, & autres animaux chassés & harassez, & fort estonnez. Lors les chasseurs les tuent facilement avec des lāmes d'espées emmanchées au bout d'vn bois, en façon de demie pique, & font ainsi leur chasse; comme aussi au semblable dans les isles, où il y en a à quantité. Je prenois vn singulier plaisir à les voir ainsi chasser, remarquant leur industrie. Il en fut tué beaucoup de coups d'harquebuzade, dont ils festonnoient fort. Mais il arriua par malheur qu'en tirant sur vn cerf, vn Sauuage se rencontra deuant le coup, & fut blessé d'vne harquebuzade, n'y pensant nullement, comme il est à presupposer, dont il se suivit vne grande rumeur entre eux, qui neantmoins s'appaisa, en donnant quelques presens au blessé, qui est la façon ordinaire pour appaiser & amortir les querelles. Et où le blessé decederoit, on fait les presens & dons aux parens de celuy qui aura esté tué. Pour le gibbier, il y est en grande quantité lors de la saison. Il y a aussi force grues blanches comme les oygnes, & plusieurs autres espèces d'oiseaux semblables à ceux de France.

Accidēt par  
vac harque  
buzade.

Forme d'ap  
paifer les  
inimitiez.

Abondance  
d'oiseaux  
de timere.

Nous fismes à prites journées iufques sur le bord du

lac des Entouhonorons, tousiours chassant, comme dit est cy-dessus, où estans, nous fismes la trauerse en l'vn des bours, tirant à l'Orient, qui est l'entrée de la grande riuere Saint Laurent, par la hauteur de quarante-trois degrez de latitude, où il y a de belles isles fort grandes en ce passage. Nous fismes enuiron quatorze lieuës pour passer iusques à l'autre costé du lac, tirant au sud, vers les terres des ennemis. Les Sauuages cachèrent tous leurs canaux dans les bois, proches du riuage. Nous fismes par terre enuiron 4. lieuës sur vne playe de sable, où ie remarquay vn pays fort agreable & beau, trauerse de plusieurs petits ruisseaux, & deux petites riuieres qui se deschargent audit lac, & force estangs & prairies, où il y auoit vn nombre infiny de gibbier, force vignes, & beaux bois, grand nombre de chastaigners, dont le fruiet estoit encore en son corce, qui est fort petit, mais d'vn bon goust. Tous les canaux estans ainsi cachez, nous laissasmes le riuage du lac, qui a 80. lieuës de long, & 25. de large; la plus grande partie duquel est habité de Sauuages sur les costes des riuages d'iceluy, & continuasmes nostre chemin par terre 25. à 30. lieuës. Durant quatre iournees nous trauerasmes quantité de ruisseaux, & vne riuere, procedante d'vn lac qui se descharge dans celuy des Entouhonorons. Ce lac est de l'estendue de 25. ou 30. lieuës de circuit, où il y a de belles isles, & est le lieu où les Hitoquois ennemis font leur pesche de poisson, qui y est en abondance.

Le 9. du mois d'Octobre nos Sauuages allans pour descourir, rencontrèrent vnze Sauuages qu'ils prindrent prisonniers, à sçauoir 4. femmes, trois garçons,

Abondance  
de vignes.

Chastai-  
gners.

Sauuages  
prennent  
des femmes  
prisonnie-  
res.

5 vne fille, & trois hommes, qui alloient à la pesche de poisson, esloignez du fort des ennemis de 4. lieues. Or est à noter que l'vn des chefs voyant ces prisonniers, coupa le doigt à vne de ces pauvres femmes pour commencer leur supplice ordinaire. Sur quoy ie suruins sur ces entrefaites, & blasmay le Capitaine Hiroquet, luy representant que ce n'estoit l'acte d'vn homme de guerre, comme il se disoit estre, de se porter cruel enuers les femmes, qui n'ont defense aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbecillité & foiblesse, on doit traiter humainement. Mais au contraire qu'on iugeroit cet acte proceder d'vn courage vil & brutal, & que s'il faisoit plus de ces cruautés, il ne me donneroit courage de les assister, ny fauoriser en leur guerre. A quoy il me repliqua pour toute response, que leurs ennemis les traittoient de mesme façon. Mais puis que ceste façon m'apportoit du des-plaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes.

Cruauté  
contre les  
femmes pri-  
sonnières.

Le lendemain sur les trois heures après midy nous arrivasmes deuant le fort de leurs ennemis, où les Sauvages firent quelques escarmouches les vns contre les autres, encôres que nostre dessein ne fust de nous descourir iusques au lendemain: mais l'impatience de nos Sauvages ne le peut permettre, tant pour le desir qu'ils auoient de voir tirer sur leurs ennemis, comme pour deliurer quelques-uns des leurs qui festoient trop engagez. Lors ie m'approchay, & y fus, mais avec si peu d'hommes que j'auois: neantmoins nous leur monstrasmes ce qu'ils n'auoient iamais veu, ny ouy. Car aussi tost qu'ils nous veirent, & entendirent

Guerre en-  
tre les Hi-  
roquois.

Sauages  
ouaigens  
les harque-  
buzades.

les coups d'harquebuzes, & les balles siffler à leurs oreilles, ils se retirèrent promptement en leur fort, emportans leurs morts & blesez : & nous aussi semblablement fismes la retraite en nostre gros, avec cinq ou six des nostres blesez, dont l'un y mourut.

Cela estant fait, nous nous retirasmes à la portée d'un canon, hors de la veue des ennemis, neant moins contre mon aduis, & ce qu'ils m'auoient promis. Ce qui m'esmeut à leur vser & dire des paroles assez rudes & faischeuses, afin de les inciter à se mettre en leur deuoir, preuoyant que si toutes choses alloient à leur fantaisie, & selon la conduitte de leur conseil, il n'en pouuoit reüssir que du mal à leur perte & ruine. Neant moins ie ne laissay pas de leur enuoyer & proposer des moyens dont il falloit vser pour auoir leurs ennemis, qui fut de faire vn caualier avec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs pallissades, sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebuziers, qui tireroient par dessus leurs pallissades & galleries, qui estoient bien munies de pierres, & par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offensoient de dessus leurs galleries, & cependant nous donnerions ordre d'auoir des ais pour faire vne maniere de mantelets, pour couvrir & garder nos gens des coups de flesches & de pierres. Lesquelles choses, à scauoir ledit caualier, & les mantelets, se pourroient porter à la main à force d'hommes; & y en auoit vn fait en telle sorte, que l'eau ne pouuoit pas esteindre le feu, que l'on appliqueroit deuant le fort; & ceux qui seroient sur le caualier feroient leur deuoir, avec quelques harquebuziers qui y seroient logez, & en ce

faisant

Machine  
de guerre:

faisant nous nous defendriõs en sorte, qu'ils ne pour-  
 roient approcher pour esteindre le feu que nous ap-  
 pliquerions à leurs clostures. Ce que trouuans bon,  
 le lendemain ils se mirent en besongne pour bastir &  
 dresser lesdits caualliers & mantelets; & firent telle  
 diligence, qu'ils furent faits en moins de quatre heu-  
 res. Ils esperoient que ledit iour les cinq cents hom-  
 mes promis viendroient, desquels neantmoins on se  
 doutoit, parce que ne s'estans point trouuez au ren-  
 dez-vous, comme on leur auoit donné charge, & l'a-  
 uoient promis, cela affligeoit fort nos Sauvages. Mais  
 voyans qu'ils estoient bon nombre pour prendre  
 leur fort, & iugeât de ma part que la longueur en tou-  
 tes affaires est tousiours preiudiciable, du moins à  
 beaucoup de choses, ie les pressay d'attaquer led. fort,  
 leur remontrant que les ennemis ayans recogneu  
 leurs forces, & l'effect de nos armes, qui perçoient ce  
 qui estoit à l'espreuue des fleches, ils se seroient barri-  
 cades & couverts, comme de fait ils y remedierent  
 fort bien: car leur village estoit enclos de quatre bon-  
 nes pallissades de grosses pieces de bois entrelassées  
 les vnes parmy les autres, où il n'y auoit pas plus de  
 demy pied d'ouuerture entre deux, de la hauteur de  
 trente pieds, & les galeries comme en maniere de par-  
 appel, qu'ils auoient garnies de double pieces de bois,  
 à l'espreuue de nos harquebuzes, & estoient proches  
 d'un estang, où l'eau ne leur manquoit aucunement,  
 avec quantité de goutieres qu'ils auoient mises entre  
 deux, lesquelles jettoient l'eau au dehors, & la met-  
 toient par dedans à couuert pour esteindre le feu.  
 Voila la façon dont ils vsent tant en leurs fortifica-

Façon de  
 guerroyer  
 des Sauua-  
 ges.

tions, qu'en leurs defenses, & bien plus forts que les villages des Attigouantan, & autres.

Donc nous nous approchâmes pour attaquer ce village, & nous envoyâmes nostre caualier par deux cents hommes de pied, qui le poserēt devant à la longueur d'un arc, où ie fis marcher quatre harquebuziers, bien chargés de pierres, & de pierres qui leur pouuoient servir de munition pendant l'ennemy ne laissa point de tirer, & jeter grand nombre de fleches & de pierres dessus leurs pallissades. Mais la multitude de ces d'harquebuzes qu'on leur tiroit, les contraignit de se desloger, & d'abandonner leurs galeries, comme on portoit le caualier, au lieu d'apporter des entelers par ordre, & celuy où nous devisions tirer le feu, il les abandonnerent, & se mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de fleches dedans le fort, qui à mon opinion ne faisoient pas beaucoup d'execution. Il les faut excuser, car ce ne sont pas gens de guerre, & d'ailleurs ils ne veulent point de discipline, ny de correction, & ne font que ce qui leur semble bon. C'est pour quoy inconsidérément vn mit le feu contre le fort tout au rebours de bien, & contre le vent, tellement qu'il ne fit aucun effect. Le feu passé, la plus part des Sauvages commencerent à apporter du bois contre les pallissades, mais en si petite quantité, que le feu ne fit grand effect: aussi le desordre qui survint entre ce peuple fut si grand, qu'on ne se pouuoit entendre. J'auois beau crier après eux, & leur remonstrer au mieux qu'il m'estoit possible, le danger où ils se mettoient par leur mauvaise intelligence, mais ils n'entendoient rien pour

Sauvages  
ne veulent  
point de di-  
scipline mi-  
litaire.

cles  
r ce  
ents  
on-  
bu-  
leur  
my  
e de  
tais  
ti-  
ner  
au  
ou  
, &  
des  
on)  
ex-  
tis  
ne  
n-  
e-  
fit  
es  
f-  
d  
ut  
u  
-  
r  
n  
r





pour le grand bruit qu'ils faisoient. Et voyant que c'estoit me rompre la teste de crier, & que mes remonstrances estoient vaines, & n'y auoit moyen de remédier à ce desordre, ie me resolus avec mes gens de faire ce qui me seroit possible, & tirer sur ceux que nous pourrions descouurir, & apperceuoir. Cependant les ennemis faisoient profit de nostre desordre: ils alloient à l'eau, & en jettoient en telle abondance, qu'on eust dit que c'estoient ruisseaux qui tomboient par leurs goutieres, tellement qu'en moins de rien le feu fut du tout esteint, & ne cessoient de tirer plusieurs coups de fleches, qui tomboient sur nous comme gresse. Ceux qui estoient sur le caualier en tuerent & estropierent beaucoup. Nous fusmes en ce combat enuiron trois heures. Il y eut deux de nos Chefs, & des principaux blesez, à sçauoir vn appellé Ochataguain, l'autre Orani, & enuiron quinze d'autres particuliers. Les autres de leur costé voyans leurs gens blesez, & quelques-uns de leurs Chefs, commencerent à parler de retraite, sans plus combattre, attendât les cinq cents hommes, qui ne deuoient plus guerres tarder à venir, & ainsi se retirerent, n'ayans que ceste boutade de desordre.

**Au reste, les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suivent leur volonté, & font à leur fantaisie, qui est la cause de leur desordre, & qui ruine toutes leurs affaires. Car ayans resolu quelque chose entre eux, il ne faudra qu'un belistre, pour rompre leur resolution, & faire vn nouveau dessein. Ainsi les vns pour les autres ils ne font rien, comme il se peut voir par ceste expedition.**

Des Capitaines des Sauvages n'ont point d'autorité sur leurs soldats.

L'Auteur est blessé.

Ayant esté blessé de deux coups de fleche, l'un

dans la jambe, & l'autre au genouil, qui m'apporta vne grande incommodité, nous nous retirasmes en nostre fort. Oū estans tous assemblez, ie leur fis plusieurs remonstrances sur le desordre qui s'estoit passé, mais tous mes discours ne seruirent de rien, & ne les esmeut aucunemēt, disans que beaucoup de leurs gens auoient esté blesez, & moy-mesme, & que cela donneroit beaucoup de fatigue & d'incommodité aux autres faisant la retraite, pour les porter. Que de retourner plus contre leurs ennemis, comme ie leur proposois, il n'y auoit aucun moyen: mais bien qu'ils attendroiet encores quatre iours les cinq cents hommes qui deuoient venir, & estans venus, ils feroient encores vn second effort contre leurs ennemis, & executeroient mieux ce que ie leur dirois, qu'ils n'auoiet fait par le passé. Il en fallut demeurer là, à mon grand regret. Cy deuant est representé comme ils fortifient leurs villes, & par ceste figure l'on peut entendre & voir, que celles des amis & ennemis sont semblablement fortifiées.

Le lendemain il fit vn vent fort imperueux qui dura deux iours, grandement fauorable à mettre derechef le feu au fort des ennemis; sur quoy ie les pressay fort: mais craignans d'auoir pis, & d'ailleurs se representans leurs blesez, cela fut cause qu'ils n'en vulerent rien faire.

Nous fusmes campez iusques au 16. dudit mois, où durant ce temps il se fit quelques escarmouches entre les ennemis & les nostres, qui demeuroident le plus souuent engagez parmy eux, plustost par leur imprudence, que faute de courage; & vous puis certifier

qu'il nous falloit à toutes les fois qu'ils alloient à la charge, les aller desgager de la presse, ne se pouuans retirer qu'en faueur de nos harquebuzades, que les ennemis redoutoient & apprehendoient fort. Car si tost qu'ils apperceuoient quelqu'un de nos harquebuziers, ils se retiroiét promptement, nous disans par forme de persuasion, que nous ne nous messassions point en leurs combats, & que leurs ennemis auoient bien peu de courage de nous requerir de les assister, avec tout plein d'autres discours sur ce sujet.

La maniere  
d'emmener  
les blessez.

Voyant que les cinq cents hommes ne venoient point, ils delibererent de partir, & faire retraite au plus tost, & commencerent à faire certains paniers pour porter les blessez, qui sont mis là dedans, entassez en vn monceau, pliez & garrotez de telle façon, qu'il est impossible de se mouuoir, moins qu'un petit enfant en son maillot, & n'est pas sans leur faire ressentir de grandes douleurs. Je le puis certifier, ayant esté porté quelques iours sur le dos de l'un de nos Sauvages ainsi lié & garroté, ce qui me faisoit perdre patience. Aussi tost que ie peus auoir la force de me soustenir, ie sortis de ceste prison, ou à micux dire, de la gehenne.

Les ennemis nous poursuiuirent environ demie lieuë de loin, pour essayer d'attraper quelques vns de ceux qui faisoient l'arriere-garde: mais leurs peines furent inutiles, & se retirerent.

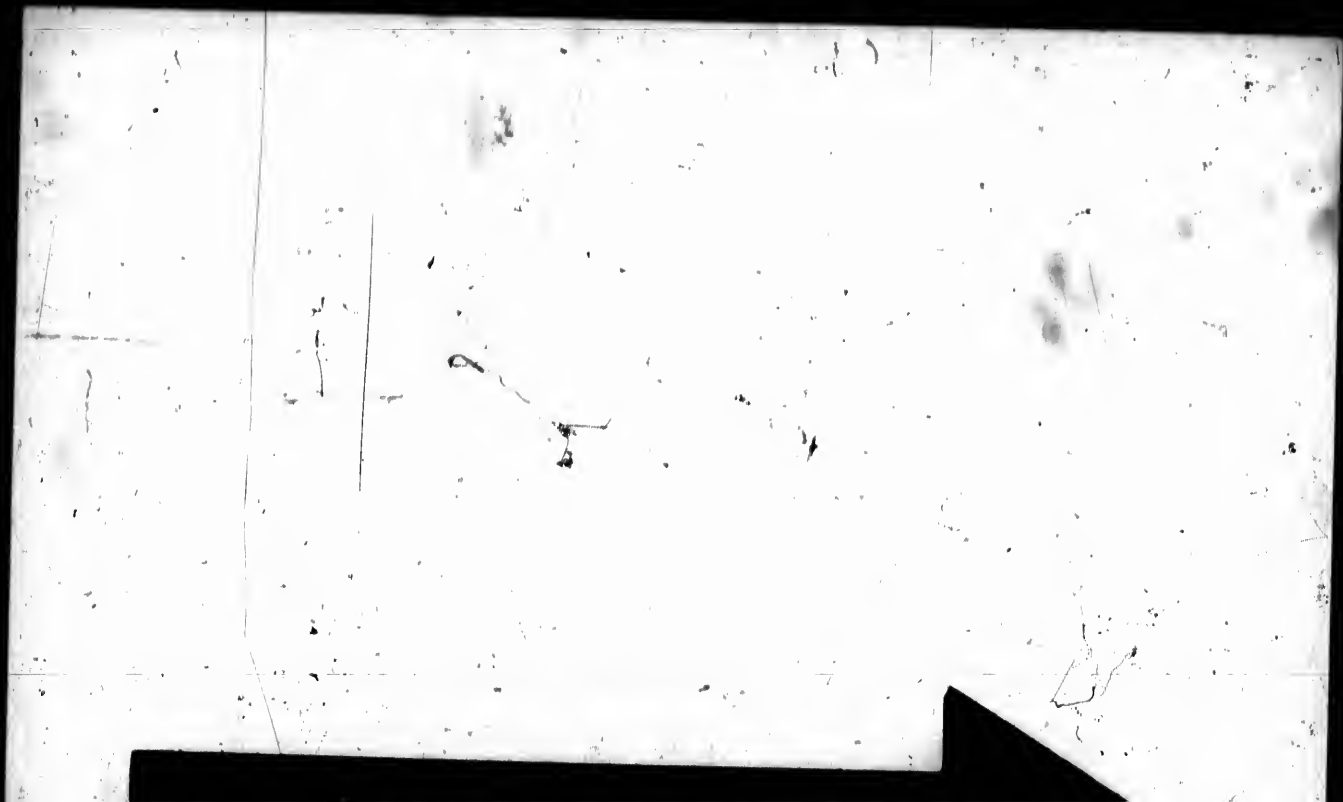
Prudente  
façon de fai-  
re la retrai-  
te.

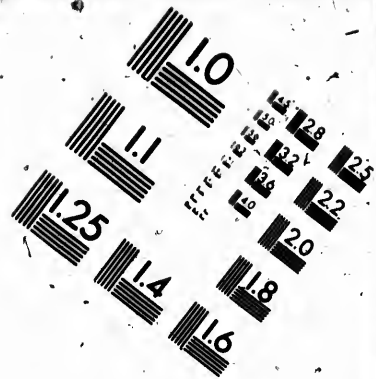
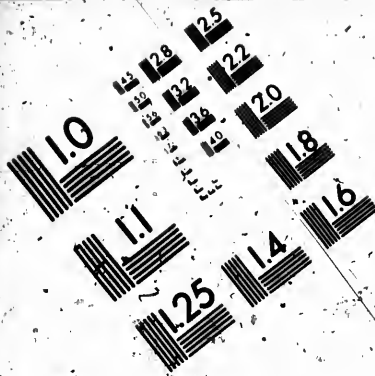
Tout ce que j'ay remarqué de bon en leur guerre, est qu'ils font leur retraite fort seurement, mettans tous les blessez & les vieux au milieu d'eux, estans sur le deuant, aux aisselles, & sur le derriere bien armez, & arrégez par ordre de la façon, iusques à ce qu'ils soient

en lieu de seureté, sans rompre leur ordre. Leur retraite estoit fort longue, comme de 27. à 30. lieues, qui donna beaucoup de fatigue aux blesez, & à ceux qui les portoit, encores qu'ils se changeassent de temps en temps.

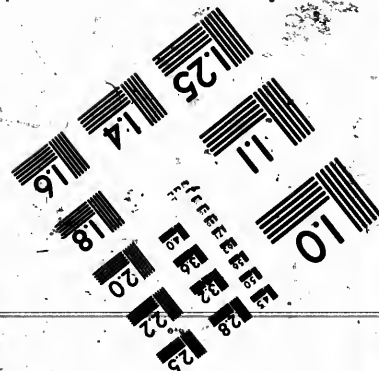
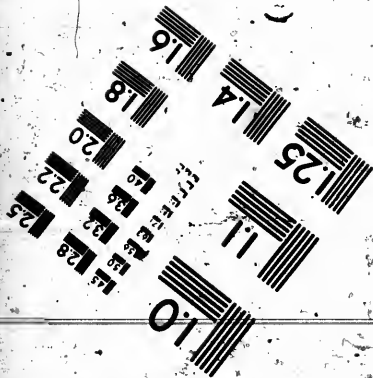
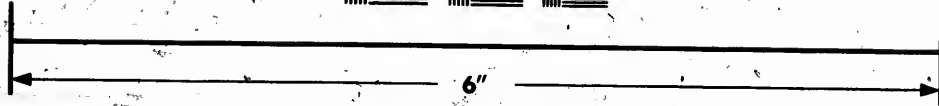
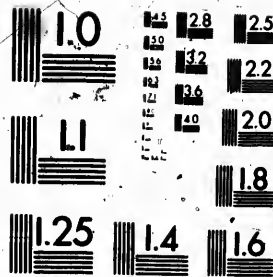
Le 28. d'Octobre il tomba force neiges, qui dirent fort mal à un grand vent, qui nous incommoda fort. Mais nous fîmes tant que nous arrivâmes au bord dudit lac des Entouhonons, & au lieu où nos canaux cachez, que l'on trouva tous entiers: car on avoit eu crainte que les ennemis les eussent rōpus. Estans tous assemblez, & prests de se retirer à leur village, ie les priay de mē remener à nostre habitation; ce qu'ils ne voulurent m'accorder du commencement: mais en fin ils sy resolurent, & chercherent 4. hommes pour me conduire, lesquels s'offrirent volontairement. Car (comme j'ay dit cy-dessus) les Chefs n'ont point de commandement sur leurs compagnons, qui est cause que bien souvent ils ne font pas ce qu'ils vaudroient bien. Ces 4. hommes estans prests, il ne se trouva point de canau, chacun ayant affaire du sien. Ce n'estoit pas me donner sujet de contentement, au contraire cela m'affligeoit fort, d'autant qu'ils m'avoient promis de me remener & conduire après leur guerre, à nostre habitation: outre que i'estois fort mal accommodé pour hyuerner avec eux, car autrement ie ne m'en fusse pas soucié. Quelques iours après i'apperceus que leur dessein estoit de me retenir, & mes compagnons aussi, tant pour leur seureté, craignans leurs ennemis, que pour entendre ce qui se passoit en leurs conseils & assemblees, que







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18 20 22 25

10



pour resoudre ce qu'il conuenoit faire à l'aduenir.

Le lendemain 28. dudit mois, chacun commença à se preparer, les vns pour aller à la chasse des cerfs, les autres aux ours, castors; autres à la pesche du poisson, autres à se retirer en leurs villages. Et pour ma retraite & logement, il y eut vn des principaux Chefs appellé Darontal, avec lequel i'auois quelque familiarité, qui me fit offre de sa cabanne, viures, & commoditez, lequel prit aussi le chemin de la chasse du cerf, qui est tenuë pour la plus noble entr'eux. Après auoir trauerse le bout du lac de ladite isle, nous entraimes dans vne riuiere enuiron 12. lieues, puis ils porterent leurs canaux par terre demie lieuë, au bout de laquelle nous entraimes en vn lac qui a d'estenduë 10. à 12. lieues de circuit, où il y auoit grande quantité de gibbier, comme cygnes, grües blanches, outardes, canards, sarcelles, mauuis, alloüettes, beccassines, oyes, & plusieurs autres sortes de vollatilles que l'on ne peut nombrer, dont j'en tuay bon nombre, qui nous seruit bien, attendant la prise de quelque cerf, auquel lieu nous fismes en vn certain endroit esloigné de dix lieues, où nos Sauvages iugeoient qu'il y en auoit quantité. Ils s'assemblerent 25. Sauvages, & se mirent à bastir deux ou trois cabannes de pieces de bois, accommodées les vnes sur les autres, & les calfeutrèrent avec de la mousse, pour empescher que l'air n'y entrast, les couurant d'escorces d'arbres. Ce qu'estant fait, ils furent dans le bois, proche d'vne petite sapiniere, où ils firent vn clos en forme de triangle, fermé des deux costez, ouuert par l'vn d'iceux. Ce clos fait de grandes pallisades de bois fort pressé, de la hauteur de 8. à 9. pieds, & de long

Chasse du  
cerf tenuë  
la plus no-  
ble.

Lac où il y  
a grande  
quantité de  
gibbier.

Bastimens  
des Sauua-  
ges.



& de long de chacun costé prés de mil cinq cents pas; au bout duquel triangle y a vn petit clos, qui va tousiours en diminuant, couuert en partie de branchages, y laissant seulement vne ouuerture de cinq pieds, comme la largeur d'vn moyen portail, par où les cerfs deuoient entrer. Ils firent si bien, qu'en moins de dix iours ils mirent leur clos en estat. Cependant d'autres Sauvages alloient à la pesche du poisson, comme truites & brochets de grandeur monstrueuse, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choses estans faites, ils partirent demie heure deuant le iour pour aller dans le bois, à quelque demie lieuë de leur dit clos, s'esloignant les vns des autres de quatre vingts pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils frappent l'vn sur l'autre, marchant au petit pas en cet ordre, iusques à ce qu'ils arriuent à leur clos. Les cerfs oyans ce bruit s'enfuyent deuant eux, iusques à ce qu'ils arriuent au clos, où les Sauvages les pressent d'aller, & se ioignent peu à peu vers l'ouuerture de leur triangle, où les cerfs coulent le long des pallissades, iusques à ce qu'ils arriuent au bout, où les Sauvages les poursuient viuement, ayant l'arc & la fiesche en main, prests à descocher, & estant au bout de leur dit triangle ils commencent à crier, & contrefaire les loups, dont y a quantité, qui mangent les cerfs: lesquels oyans ce bruit effroyable, sont contraints d'entrer en la retraite par la petite ouuerture, où ils sont poursuivis fort viuement à coups de fiesches, & là sont pris aisément: car ceste retraite est si bien close & fermée, qu'ils n'en peuuent sortir. Il y a vn grand plaisir en ceste chasse, qu'ils continuoierent de deux iours en deux

iours, si bien qu'en trente-huit iours ils en prirent six vingts, desquels ils se donnent bonne curée, reseruant la graisse pour l'hyuer, & en vsent comme nous faisons du beurre, & quelque peu de chair qu'ils emportent à leurs maisons, pour faire des festins entr'eux, & des peaux ils en font des habits.

Ils ont d'autres inuentions à prendre les cerfs, comme au piege, dont ils en font mourir beaucoup, ainsi que voyez cy-deuant dépeinte la forme de leur chasse, clos, & pieges. Voila comme nous passasmes le temps attendant la gelée, pour retourner plus aisément, d'autant que le pays est grandement mescaugeux.

Au commencement que nous sortismes pour aller chasser, ie m'engageay tellement dans les bois à poursuiure vn certain oiseau, qui me sembloit estrange, ayant le bec approchant d'vn perroquet, & de la grosseur d'vne poule, le tout iaulne, fors la teste rouge, & les ailles bleuës, & alloit de vol en vol comme vne perdrix. Le desir que i'auois de le tuer me le fit poursuiure d'arbre en arbre fort long temps, iusques à ce qu'il s'enuolla. Et perdant toute esperance, ie vouldus retourner sur mes basées, ou ie ne trouuay aucun de nos chasseurs, qui auoient tousiours gaigné pays iusques à leur clos: & ralschant de les attraper, allant ce me sembloit droit où estoit ledit clos, ie m'esgaray parmy les forests; allât tantost d'vn costé, tantost d'vn autre, sans me pouuoir recognoistre, & la nuit suruenant, ie la passay au pied d'vn grand arbre. Le lendemain ie commençay à faire chemin iusques sur les 3. heures du soir, où ie rencontray vn petit estang dormât, & y

apperceus du gibbier, & tuay trois ou quatre oiseaux. Las & receu, ie commençay à me reposer, & faire cuire ces oiseaux, dont ie me repeus. Mon repas pris, ie pensay à par-moy ce que ie deuois faire, priant Dieu qu'il luy pleust m'assister en mon infortune dans ces deserts; car trois iours durant il ne fit que de la pluye entre-meslee de nege.

Remettant le tout en sa misericorde, ie repris courage plus que deuant, allant çà & là tout le iour sans appercevoir aucune trace ou sentier que celuy des bestes sauvages, dont j'en voyois ordinairement bon nombre; & passay ainsi la nuit sans aucune consolation. L'aube du iour venu (après auoir vn peu repeu) ie pris resolution de trouuer quelque ruisseau, & le costoyer, iugeant qu'il falloit de necessité qu'il fallast descharger en la riuiere, ou sur le bord où estoient nos chasseurs. Ceste resolution prise, ie l'executay si bien, que sur le midy ie me trouuay sur le bord d'un petit lac, comme de lieue & demie, où j'y tuay quelque gibbier, qui m'accommoda fort, & auois encores huit à dix charges de poudre. Marchant le long de la riuere de ce lac pour voir où il deschargeoit, ie trouuay vn ruisseau assez spacieux, que ie suivis iusques sur les cinq heures du soir, que i'entendis vn grand bruit: & prestant l'oreille, ie ne peus comprendre ce que c'estoit, iusques à ce que i'entendis ce bruit plus clairement, & iugeay que c'estoit vn sault d'eau de la riuiere que ie cherchois. M'approchant de plus près, j'apperceus vne escluse, où estant paruenu, ie me rencontray en vn pré fort grand & spacieux, où il y auoit grand nombre de bestes sauvages. Et regardant à la main

droite, ie veis la riuere large & spacieuse. Desirant reconnoistre cét endroit, & marchant en ce pré, ie me rencontray en vn petit sentier, où les Sauvages portent leurs canaux. Ayant bien considéré ce lieu, ie recongneus que c'estoit la mesme riuere, & que i'auois passé par là. Bien aise de cecy, ie soupay de si peu que i'auois, & couchay là la nuit. Le matin venu, considerat le lieu où i'estois, ie iugeay par certaines montagnés qui sont sur le bord de ladite riuere, que ie ne m'estois point trompé, & que nos chasseurs deuoient estre au dessus de moy de quatre ou cinq bones lieues, que ie fis à mon aise, costoyant le bord de lad. riuere, iusques à ce que i'apperceus la fumée de nosd. chasseurs: auquel lieu i'arriuy avec beaucoup de contentement, tant de moy, que de deux qui me cerchoiét, & auoient perdu esperance de me reuoir; & me prièrent de ne m'escarter plus d'eux, ou que ie portasse mon cadran sur moy, lequel i'auois oublié, qui m'eust peu remettre en mon chemin. Ils me disoient: *Si tu ne fusses venu, & que nous n'eussions peu te trouuer, nous ne serions plus allez aux François, de peur qu'ils ne nous eussent accusez de t'auoir fait mourir.* Du depuis Darontal estoit fort soigneux de moy quand i'allois à la chasse, me donnant tousiours vn Sauvage pour m'accompagner.

Retournant à mon propos, ils ont vne certaine refuerie en ceste chasse, telle, qu'ils croyent que s'ils faisoient rostir de la viande prise en ceste façon, ou qu'il tombast de la graisse dans le feu, ou que quelques os y fussent jettez, qu'ils ne pourroient plus prendre de cerfs, & pour ce sujet me prioient de n'en point

faire rostir. Pour ne les scandaliser, ie m'en deportois, estant deuant eux : puis leur ayant dit que j'en auois fait rostir, ils ne me vouloient croire, disans que si cela eust esté, ils n'auroient pris aucuns cerfs, telle chose ayant esté commise.

*Comme les Sauvages trauersent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appelez la nation neutre.*

### CHAPITRE VIII.

**L**E quatrième iour de Decembre nous partismes de ce lieu, marchant sur la riuere qui estoit gelée, & sur les lacs & estangs glacez, & par les bois, l'espace de dix-neuf iours, qui n'estoit pas sans beaucoup de peine & travail, tant pour les Sauvages qui estoient chargez de cent liures pesant chacun, comme de moy-mesme qui portois la pesanteur de 20. liures. Il est bien vray que i'estois quelquefois soulagé par nos Sauvages, mais nonobstant ie ne laissois pas de receuoir beaucoup d'incommoditez. Quant à eux, pour trauerser plus aisément les glaces, ils ont accoustumé de faire de certaines trainées de bois, sur lesquels ils mettent leurs charges, & les traissent après eux sans aucune difficulté, & vont fort promptement. Quelques iours après il arriua vn grand dégel qui nous tourmenta grandement : car il nous falloit passer par dedans des sapinieres pleines de ruisseaux, estangs, marais & palus, avec quantité de boisées renuerfées les vnes sur les

autres, qui nous donnoit mille maux, avec des embarrasemens qui nous apportoit de grandes incommoditez, pour estre tousiours mouillez iusques au dessus du genouil. Nous fusmes quatre iours en cét estat, à cause qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point: & fismes tant, que nous arriuasmes à nostre village le 23. iour dudit mois, où le Capitaine Yroquet vint hyuerner avec ses compagnons, qui sont Algommequins, & son fils, qu'il amena pour faire traiter & penser, lequel allant à la chasse auoit esté fort offensé d'un ours, le voulant tuer.

M'estant reposé quelques iours, ie delibéray d'aller voir les peuples en l'hyuer, que l'esté & la guerre ne m'auoient peu permettre de visiter. Je partis de ce village le 14 de Ianuier ensuiuant, après auoir remercié mon hoste du bon traitement qu'il m'auoit fait: & croyant ne le reuoir de trois mois, ie prins congé de luy. Menant avec moy quelques François, ie m'acheminay à la nation du petum, où i'arriuay le 17. dudit mois de Ianuier. Ces peuples sement le maïs, appelé par deçà bled de Turquie, & ont leur demeure arrestée comme les autres. Nous fusmes en sept autres villages leurs voisins, & alliez, avec lesquels nous contractasmes amitié, & nous promirent de venir vn bon nombre à nostre habitation. Ils nous firent fort bonne chere, & nous firent présent de chair & poisson pour faire festin, comme est leur coustume, où tous les peuples accouroient de routes parts pour nous voir, en nous faisant mille demonstrations d'amitié, & nous conduisoient en la plus-part du chemin. Le pays est remply de costaux, & petites campagnes, qui



rendent ce terroir agreable. Ils commençoient à bastir deux villages, par où nous passasmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouuent d'y bastir & les enclorre. Ces peuples vivent comme les Attignouaatitans, & mesmes coustumes, & sont proches de la nation neutre, qui est puissante, qui tient vne grande estenduë de pays, à trois iournées d'eux.

leur forme de vivre.

Après auoir visité ces peuples, nous partismes de ce lieu, & fulmes à vne nation de Sauvages, que nous auons nommez les cheueux releuez, & quels furét fort ioyeux de nous reuoir, avec lesquels nous fismes aussi amitié, & qui pareillement nous prièrent de nous venir trouuer, & voir à ladite habitation. En cét endroit il m'a semblé à propos de les dépeindre, & faire vne description de leurs pays, mœurs, & façons de faire. En premier lieu, ils font la guerre à vne autre nation de Sauvages, qui s'appellent Alistagueronon, qui veut dire gens de feu, esloignez d'eux de dix iournées.

Et de la guerre aux Sauvages appellez Alistagueronon, c'est à dire, gens de feu.

Ce fait, ie m'informay fort particulièrement de leur pays, & des nations qui y habitent, quels ils sont, & en quelle quantité. Icelle nation sont en grand nombre, & la plus-part grâds guerriers, chasseurs, & pescheurs. Ils ont plusieurs Chefs, qui commandent chacun en leur contrée. La plus grand part sement des bleds d'Inde, & autres. Ce sont chasseurs qui vont par trouppes en plusieurs regions & contrées, où ils trafiquent avec d'autres nations esloignées de plus de quatre à cinq cents lieües. Ce sont les plus propres Sauvages en leurs mehnages que i'aye veu, & qui trauaillent le plus industrieusement aux façons des nattes, qui sont leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps cou-

uert,

ue  
fin  
co  
ser  
fer  
vo  
ble  
ris,  
mo  
d'au  
lan  
pèn  
pag  
& c  
celle  
gens  
nati  
ceur  
assist  
la me  
leur c  
com  
Il  
tre na  
font g  
natio  
guerr  
lesque  
de feu  
paix, &  
fir de v

uert, & les hommes descouuert, sans aucune chose, Leurs fem-  
mes ont le  
corps de  
couuert.  
sinon qu'une robe de fourrure, qu'ils mettrēt sur leur  
corps, qui est en façon de manteau, laquelle ils lais-  
sent ordinairement, & principalement en esté. Les  
femmes & les filles ne sont non plus émeuës de les-  
voir de la façon, que si elles ne voyoient rien, qui sem-  
bleroit estrange. Elles viuent fort bien avec leurs ma- Comme el-  
les viuent  
avec leurs  
maris.  
ris, & ont ceste coustume que lors qu'elles ont leurs  
mois, elles se retirent d'avec leurs maris, ou les filles  
d'avec leurs peres & meres, & autres parents, s'en al-  
lans en de certains maisonnettes, où elles se retirent  
pendāt que le mal leur tient, sans auoir aucune com-  
pagnie d'hommes, lesquels leur font porter des viures  
& commoditez iusques à leur retour; & ainsi l'on scait  
celles qui les ont, & celles qui ne les ont pas. Ce sont  
gens qui font de grands festins, & plus que les autres  
nations. Ils nous firent fort bonne chere, & nous re-  
ceurent fort amiablement, & me prierent fort de les  
assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de  
la mer douce, esloignée de deux cents lieuës; à quoy ie  
leur dis que ce seroit pour vne autre fois, n'estant ac-  
commodé des choses necessaires.

Il y a aussi à deux ou trois iournées d'iceux vne au-  
tre nation de Sauvages, d'un costé tirant au sud, qui  
font grand nombre de petum, lesquels s'appellent la  
nation neutre, qui sont grand nombre de gens de Peuples ap-  
pellez la na-  
tion neutre.  
guerre, qui habitent vers le midy de la mer douce,  
lesquels assistent les Cheueux releuez contre les gens  
de feu. Mais entre les Yroquois & les nostres, ils ont Ont paix a-  
vec les no-  
stres; & les  
Yroquois.  
paix, & demeurent comme neutres. L'auois grand de-  
sir de voir ceste nation, mais ils m'en dissuaderent, di-

sans que l'année precedente vn des nostres en auoit  
 tué vn; estant à la guerre des Entouhonorons, & qu'ils  
 en estoient faschez: nous representans qu'ils sont fort  
 subiects à la vengeance, ne regardans point à ceux  
 qui ont fait le coup, mais le premier qu'ils rencôtrèrent  
 de la nation, ou bien de leurs amis, ils leur font porter  
 la peine, quand ils en peuuent attraper, si auparauant  
 on n'auoit fait accord avec eux, & auoir donné  
 quelques dons & presens aux parens du defunct; qui  
 m'empescha pour lors d'y aller, encôres qu'aucuns d'i-  
 celle nation nous assurerent qu'ils ne nous feroient  
 aucun mal pour cela. Ce qui nous donna sujet & oc-  
 casion de retourner par le mesme chemin que nous  
 estions venus: & continuât mon voyage, i'allay trou-  
 uer la nation des Piserinij, qui auoient promis de me  
 mener plus outre en la continuation de mes desseins  
 & descouuertes: mais ie fus diuertty pour les nou-  
 uelles qui suruindrent de nostre grand village, & des  
 Algommequins, d'où estoit le Capitaine Yroquet, à  
 sçauoir que ceux de la nation des Attignouantans  
 auoient mis & deposé entre ses mains vn prisonnier  
 de nation ennemie, esperant que ledit Capitaine Yro-  
 quet deust exercer sur ce prisonnier la vengeance or-  
 dinaire entr'eux. Mais au lieu de ce, l'auoit non seu-  
 lement mis en liberté, ains l'ayant trouué habile, ex-  
 cellent chasseur, & tenu comme son fils, les Attigno-  
 uantans seroient entrez en ialousie, & resolu de s'en  
 venger: & de fait auoient disposé vn homme pour  
 entreprendre d'aller tuer ce prisonnier, ainsi allié qu'il  
 estoit. Comme il fut executé en la presence des prin-  
 cipaux de la nation Algommequine, qui indignez

Nation des  
 Piserinij.

d'un tel acte, & meus de colere, tuerent sur le champ ce temeraire entrepreneur meurtrier; duquel meurtre les Attignouantans se trouuans offensez, & comme iniuriez en ceste action, voyans vn de leurs compagnons mort, prindrent les armes, & se transporterent aux tentes des Algommequins (qui viennent hyuerner proche de leur dit village) lesquels offenserent fort ledit Capitaine Yroquet, qui fut blessé de deux coups de fleche; & vne autre fois pillerent quelques cabanes desdits Algommequins, sans qu'ils se peussent mettre en defense, aussi le party n'eust pas esté égal. Neantmoins cela, leldits Algommequins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, & contraints pour auoir la paix, de donner ausdits Attignouantans quelques colliers de pourceline, avec cent brasses d'icelle, ce qu'ils estiment de grand valeur entre eux: & outre ce, nombre de chaudières & haches, avec deux femmes prisonnières en la place du mort. Bref, ils furent en grande dissention (c'estoit ausdits Algommequins de souffrir patiemment ceste grande furie) & penserent estre tous tuez, n'estans pas bien en seurété, nonobstât leurs presens, iusques à ce qu'ils se veirent en vn autre estat. Ces nouvelles m'affligerent fort, me representant l'inconuenient qui en pourroit arriuer, tant pour eux, que pour nous, qui estiôs en leur pays.

Ce fait, ie rencontray deux ou trois Sauvages de nostre grand village, qui me sollicitèrent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me disans que si ie n'y allois, aucuns d'eux ne reuiendroient plus vers les François, ayans guerre avec leldits Algommequins, & nous tenans pour leurs amis. Ce que voyant, ie

m'acheminay au plustost, & en passant-ic visitay les Pisirinis pour sçauoir quand ils seroient prests pour le voyage du nord; que ie trouuay rompu pour le sujet de ces querelles & batteries, ainsi que nostre truchement me fit entendre, & que ledit Capitaine Yroquet estoit venu à toutes ces nations pour me trouuer, & m'attendre. Il les pria de se trouuer à l'habitation des François, en mesme temps que luy, pour voir l'accord qui se feroit entr'eux, & les Atignouaanitans, & qu'ils remissent ledit voyage du nord à vne autre fois. Pour cét effet ledit Yroquet auoit donné de la pourceline pour rompre ledit voyage, & nous promirent de se trouuer à nostred. habitatió au mesme temps qu'eux.

Sujet de  
l'affliction  
de l'Aurb.

Qui fut bien affligé ce fut moy, m'attendant bien de voir en ceste année, ce qu'en plusieurs autres precedentes i'auois recherché avec beaucoup de soing & de labeur. Ces peuples vont negocier avec d'autres qui se tiennent en ces parties Septentrionales, estans vne bonne partie de ces nations en lieu fort abondant en chasses, & où il y a quantité de grands animaux, dont i'ay veu plusieurs peaux: & m'ayans figuré leur forme, i'ay iugé estre des buffles: aussi que la pesche du poisson y est fort abondante. Ils sont 40. iours à faire ce voyage, tant à aller, que retourner.

Je m'acheminay vers nostred. village le 15. iour de Feurier, menant avec moy six de nos gens, ou estans arriuez, les habitans furent fort aises, comme aussi les Algommequins, que i'enuoyay visiter par nostre truchement, pour sçauoir comme le tout s'estoit passé tant d'une part que d'autre, n'ayant voulu aller pour ne leur donner ny aux vns ny aux autres aucun soup-

con. Deux iours se passerent pour entendre des vns & des autres comme le tout s'estoit passé: ce fait, les principaux & anciens du lieu s'en vindrent avec nous, & tous ensemble allasmes vers les Algommequins, où estant en l'vné de leurs cabannes, après quelques discours, ils demeurerét d'accord de tenir, & auoir agreable tout ce que ie dirois, comme arbitre sur ce sujet; & ce que ie leur proposerois, ils le mettroient en execution. Colligeant & recherchant la volonté & inclination de l'vné & de l'autre partie, & iugeant qu'ils ne demandoient que la paix, ie leur representay que le meilleur estoit de pacifier le tout, & demeurer amis, pour resister plus facilement à leurs ennemis; & partant ie les priay qu'ils ne m'appellassent point pour ce faire, s'ils n'auoient intention de suiure de point en point l'aduis que ie leur donneroie sur ce differend, puis qu'ils m'auoient prié d'en dire mon opinion. Sur quoy ils me dirent derechef, qu'ils n'auoient desiré mon retour à autre fin. Moy d'autre part iugeat bien que si ie ne les mettois d'accord, & en paix, ils sortiroient mal contents les vns des autres, chacun d'eux pensant auoir le meilleur droit, aussi qu'ils ne fussent allez à leurs cabannes, si ie n'eusse esté avec eux, ny mesme vers les François, si ie ne m'embarquois, & prenois comme la charge & conduitte de leurs affaires. A cela ie leur dis, que pour mon regard ie n'auois autre intention que de m'en aller avec mon hoste, qui m'auoit tousiours bien traité, & mal aisément en pourrois-ie trouuer vn si bon, car c'estoit en luy que les Algommequins mettoient la faute, disans qu'il n'y auoit que luy de Capitaine qui fist prendre les armes.

Sauages  
sont l'auth  
arbitre de  
leurs diffé-  
rends.

Plusieurs discours se passerent tant d'une part que d'autre, & la fin fut, que se leur dirois mon aduis, & ce qui m'en sembleroit.

Voyant qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur pere, & me promettans en ce faisant qu'à l'aduenir ie pourrois dilposer d'eux ainsi que bon me sembleroit; ie leur fis response-que i'estois tres-aise de les voir en vne si bõne volonté de suiure mon conseil, leur protestât qu'il ne seroit que pour le bien & vtilité des peuples.

D'autre costé i'estois fort affligé d'auoir entendu d'autres tristes nouvelles, à sçauoir la mort de l'un de leurs parents & amis, que nous tenions comme le nostre, & que ceste mort auoit peu causer vne grande desolation, dont il ne s'en fust ensuiuy que guerres perpetuelles entre les vns & les autres, avec plusieurs grands dommages, & alteration de leur amitié, & par consequent les François priuez de leur veüe & frequentation, & contrains d'aller rechercher d'autres nations, & ce d'autât que nous nous aimions comme freres, laissant à nostre Dieu le chastiment de ceux qui l'auroient merité.

Ie leur remonstray, que ces façons de faire entre deux nations, amis, & freres, comme ils se disoient, estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains plustost que c'estoit à faire aux bestes brutes. D'ailleurs, qu'ils estoient assez empeschez à repousser leurs ennemis qui les poursuiuoient, les battans le plus souuent, & les prennans prisonniers iusques dans leurs villages: lesquels voyans vne telle diuision, & des guerres ciuiles entr'eux, se resiouiroient & en fe-

roient leur profit, & les pouſſeroient & encourage-  
roient à faire & executer de nouveaux deſſeins, ſur  
l'eſperance qu'ils auroient de voir bien toſt leur rui-  
ne, du moins ſ'afſoiblir par eux-mesmes, qui ſeroit le  
vray & facile moyen pour les vaincre & triompher  
d'eux; & ſe rendre les maîtres de leurs contrées, n'e-  
ſtans point ſecourus les vns des autres. Qu'ils ne iu-  
geoient pas le mal qui leur en pouuoit arriuer. Que  
pour la mort d'un homme ils en mettoient dix mille  
en danger de mourir, & le reſte de demeurer en per-  
petuelle ſeruitude. Qu'à la verité vn homme eſtoit de  
grande conſequence, mais qu'il falloit regarder com-  
me il auoit eſté tué, & conſiderer que ce n'eſtoit pas  
de propos delibéré, ny pour commencer vne guerre  
ciuile parmy eux; cela eſtant trop euident que le de-  
funct auoit premierement offenſé, en ce que de guet-  
à-pens il auoit tué le prifonnier dans leurs cabannes,  
choſe trop audacieuſement entrepriſe, encores qu'il  
fuſt ennemy.

Ce qui eſmeut les Algonmequins: car voyans vn  
hóme ſi temeraire d'auoir tué vn autre en leur cabane,  
auquel ils auoient donné la liberté, & le tenoiét com-  
me vn d'entreux, ils furent emportez de la prompti-  
tude, & le ſang eſmeu à quelques-vns plus qu'aux au-  
tres, ſe ſeroient aduancez, ne ſe pouuans contenir, ny  
commander à leur colere, & auroient tué cét hom-  
me dont eſt queſtion: mais pour cela ils n'en vou-  
loient nullement à toute la nation, & n'auoient deſ-  
ſein plus auant à l'encontre de cét audacieux, & qu'il  
auoit bien mérité ce qu'il auoit eu, puis qu'il l'auoit  
luy-meſme recherché.



Et d'ailleurs, qu'il falloit remarquer que l'Entouhonon se sentant frapé de deux coups dedans le ventre, arracha le cousteau de sa playe, que son ennemy y auoit laissé, & luy en donna deux coups, à ce qu'on m'auoit certifié : de façon qu'on ne pouuoit sçauoir au vray si c'estoient Algommequins qui eussent tué. Et pour monstrer aux Attigouantan que les Algommequins n'aimoient pas le prisonnier, & que Yroquet ne luy portoit pas tant d'affection comme ils pensoient bien, ils l'auoient mangé, d'autant qu'il auoit donné des coups de cousteau à son ennemy, chose neantmoins indigne d'homme, mais plustost de bestes brutes. D'ailleurs, que les Algommequins estoient fort faschez de tout ce qui s'estoit passé, & que s'ils eussent pensé que telle chose fust arriuée, ils leur eussent donné cét Yroquois en sacrifice. D'autre part, qu'ils auoient recompensé icelle mort, & faite, (si ainsi il la falloit appeller) avec de grands presens, & deux prisonniers, n'ayàs sujet à present de se plaindre, & qu'ils deuoient se gouverner plus modestement en leurs deportemens envers les Algommequins, qui sont de leurs amis ; & que puis qu'ils m'auoient promis toutes choses mises en deliberation, ie les priois les vns & les autres d'oublier tout ce qui s'estoit passé entr'eux, sans iamais plus y penser, ny se porter aucune haine & mauuaise volonté, & ce faisant, qu'ils nous obligeroient à les aimer, & les assister, comme i'auois fait par le passé. Et où ils ne seroient contents de mon aduis, ie les priois de se trouuer le plus grand nombre d'entr'eux qu'ils pourroient à nostre habitation, où deuant tous les Capitaines des vaisseaux, on confirmeroit

firmeroit d'auantage ceste amitié, & aduiferoit. on de donner ordre pour les garentir de leurs ennemis, à quoy il falloit penser.

Lors ils dirent qu'ils tiendroient tout ce que ie leur auois dit, & fort contents en apparence s'en retournerét en leurs cabanes, sinon les Algommequins, qui deslogerent pour faire retraite en leur village: mais selon mon opinion ils faisoient démonstration de n'estre pas trop contents, d'autant qu'ils disoient entr'eux qu'ils ne viendroiet plus hyuerner en ces lieux. La mort de ces deux hommes leur ayant par trop cousté, ie m'en retournay chez mon hoste, à qui ie donay le plus de courage qu'il me fut possible, afin de l'emouuoir à venir à nostre habitation, & d'y amener tous ceux du pays.

Rendant quatre mois que dura l'hyuer, j'eus assez de loisir pour considerer leur pais, mœurs, coustumes, & façon de viure, & la forme de leurs assemblées, & autres choses, que ie descriray cy-apres. Mais auparavant il est necessaire de parler de la scituation du pais, & contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les distances d'iceux. Quant à l'estenduë, tirant de l'Orient à l'Occidét, elle contient près de quatre cents cinquante lieuës de long, & deux cents par endroits de largeur du Midy au Septentrion, souz la hauteur de quarante & vn degré de latitude, iusques à quarante-huict & quarâte-neuf. Ceste terre est comme vne ille, que la grande riuere Sainct Laurent encoint, passant par plusieurs lacs de grande estenduë, sur le riuage desquels il habite plusieurs nations, parlans diuers langages, qui ont leurs demeures arrestées,

Forme de  
viure des  
Algomme  
quins.

les vns amateurs du labourage de la terre, & autres qui ne le sont pas, lesquels neantmoins ont diuerses façons de viure, & de mœurs, & les vns meilleurs que les autres. Au costé vers le nord d'icelle grande riuierc tirant au surouest enuiron cent lieues par delà vers les Attigouantans, le pays est partie montagneux, & l'air y est assez temperé, plus qu'en aucun autre lieu desdites contrées, souz la hauteur de quarante & vn degré de latitude. Toutes ces parties & contrées sont abondantes en chasses, comme de cerfs, caribous, eslans, daims, buffles, ours, loups, castors, regnards, fouines, martes, & plusieurs autres especes d'animaux que nous n'auons pas par deçà. La pesche y est abondante en plusieurs sortes & especes de poisson, tant de ceux que nous auons, que d'autres que nous n'auons pas aux costes de France. Pour la chasse des oyseaux, elle y est aussi en quantité, & qui y viennent en leur temps & saison. Le pays est trauerlé de grand nombre de riuieres, ruisseaux & estangs, qui se deschargent les vns dans les autres, & en leur fin aboutissent dedàs le fleuve Saint Laurent, & dans les lacs par où il passe. Le pays est fort plaisant, estant chargé de grandes & hautes forests, remplies de bois de pareilles especes que ceux que nous auons en France. Bien est-il vray qu'en plusieurs endroits il y a quantité de pays deserté, où ils sement des bleds d'Inde: aussi ce pays est abondant en prairies, pallas, & marescages, qui sert pour la nourriture desdits animaux. Le pays du nord de ceste grande riuierc n'est si agreable que celuy du midy, souz la hauteur de quarante sept à quarante-neuf degrez de latitude, remply de forts rochers en quel-

Beauté de  
leur pays.

ques endroits, à ce que j'ay peu voir, lesquels sont habitez de Sauvages, qui viuent errans parmy le pays, ne labourans, & ne faisans aucune culture, du moins si peu que rien, & sont ambulatoires, estans dres en vn lieu, & rantost en vn autre, le pays y estant assez froid & incommode. L'estendue d'icelle terre du nord souz la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude de l'Orient à l'Occident, a six cents lieues de longitude, qui est aux lieux dont nous auons ample cognoissance. Il y a aussi plusieurs belles & grandes riuieres qui viennent de ce costé, & se deschargent dedans ledit fleuue, & d'autres qui (à mon opinion) se deschargent en la mer, par la partie & costé du nord, souz la hauteur de cinquante à cinquante & vn degrez de latitude, suivant le rapport & relation que m'en ont fait ceux qui vont negocier, & traiter avec les peuples qui y habitent.

Quant aux parties qui tirent plus à l'Occident, nous n'en pouuons sçauoir bonnement le trajet, dautant que les peuples n'en ont aucune cognoissance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'Occident, d'où vient ladite grande riuere, qui passe entre autres lieux par vn lac qui contient près de trente iournées de leurs canaux, à sçauoir celuy qu'auons nommé la mer douce, eu esgard à sa grande estendue, ayant quarante iournées de canaux de Sauvages, avec lesquels nous auons accez, qui ont guerre avec d'autres nations, tirant à l'Occident dudit grand lac, qui est la cause que nous n'en pouuons pas auoir plus ample cognoissance, sinon qu'ils nous ont dit par plusieurs & diuerses fois, que quelques prisonniers

de ces lieux leur ont rapporté, y auoir des peuples semblables à nous en blancheur, ayans veu de leur cheuelure, qui est fort blonde. Je ne puis que penser là dessus, sinon que ce soiēt gens plus civilisez qu'eux. Pour en bien sçauoir la verité, il faudroit les voir, mais il faut de l'assistance, & n'y a que le temps & le courage de quelques personnes de moyens, qui puissent ou vueillent entreprendre ce dessein.

Pays du  
Midy fort  
peuplé.

Pour ce qui est du Midy de ladite grande riuierę, elle est fort peuplée, & beaucoup plus que le costé du Nort, de diuerses nations, ayans guerre les vns contre les autres. Le pays y est fort agreable, beaucoup plus que le costé du Septentrion, & l'air plus temperé, y ayant plusieurs especes d'arbres & fruięts qu'il n'y a pas au nort dudit fleuue; aussi n'est-il pas de tant de profit & d'vtilité quant aux lieux où se font les traittes de pelleteries. Pour ce qui est des terres du costé de l'Orient, elles sont assez cogneuës, d'autant que la

ses bornes:

grand' mer Oceane borne ces endroits là, à sçauoir les costes de Labrador, Terre-neufue, Cap Breton, l'Acadie, Almouchiquois, comme aussi des peuples qui y habitent, en ayant fait ample description cy-dessus.

La contrée de la nation des Attigouantan est souz la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, & 230. lieuës de longitude à l'Occident. Il y a 18. villages, dont 8. sont clos & fermez de pallissades de bois à triple rang, entre lacez les vns dans les autres, où au dessus y a des galeries qu'ils garnissent de pierres & d'eau, pour rüer & esteindre le feu que leurs ennemis pourroient appliquer contre. Ce pays est beau & plaissant, la plus-part deserté, ayant la forme & mesme scitua-

Nation &  
pays des At-  
tigouanti.

tion que la Bretagne, estant presque environné & en-  
 ceint de la mer douce. Ces 18. villages (selon leur dire)  
 sont peuples de 2000. hommes de guerre, sans en ce  
 comprendre le commun, qui peut faire en nombre  
 20000. ames. Leurs cabanes sont en façon de tonnel-  
 les, ou berceau, couuertes d'escorces d'arbres de la lon-  
 gueur de 25. à 30. toises, plus ou moins, & six de large,  
 laissant par le milieu vne allée de dix à douze pieds de  
 large, qui va d'un bout à l'autre. Aux deux costez y a  
 vne maniere d'estable, de la hauteur de quatre pieds,  
 où ils couchent en esté, pour euitier l'importunité des  
 pulces, dont ils ont grande quantité: & en hyuer ils  
 couchent en bas sur des nattes, proches du feu, pour  
 estre plus chaudement. Ils font prouision de bois sec,  
 & en emplissent leurs cabanes, pour se chauffer en hy-  
 uer. Au bout d'icelles cabanes y a vne espace, où ils  
 conseruent leurs bleds d'Inde, qu'ils mettent en de  
 grandes tonnes faites d'escorces d'arbres, au milieu de  
 leur logement. Il y a des bois qui sont suspendus, où  
 ils mettrét leurs habits, viures, & autres choses, de peur  
 des souris, qui y sont en grande quantité. En telle ca-  
 bane y aura 12. feux, qui sont 24. mefnages, où il fume  
 à bon escient en hyuer, qui fait que plusieurs en reço-  
 uent de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils  
 sont subiects, iusques à en perdre la veuë sur la fin de  
 leur aage, n'y ayant fenestre aueune, ny ouuerture,  
 que celle qui est au dessus de leurs cabanes, par où la  
 fumée sort. Ils changent quelquefois leur village de  
 dix, vingt, ou trente ans, & le transportét d'vne, deux,  
 ou trois lieuës, d'autant que leur terre se lasse d'appor-  
 ter du bled sans estre amendée, & par ainsi vont de-

Souris in-  
 commodéz  
 les Sauua-  
 ges.

Sauuages  
 incomedez  
 de la fumée

serter en autre lieu, & aussi pour auoir le bois plus à commodité, s'ils ne sont contraincts par leurs ennemis de desloger, & s'esloigner plus loin, comme ont fait les Antouhonorons de quelque 40. à 50. lieues. Voila la forme de leurs logemens, qui sont separez les vns des autres, comme de trois à quatre pas, pour la crainte du feu, qu'ils apprehendent fort.

Leur vie  
miserable.

Leur vie est miserable au regard de la nostre, mais heureuse entr'eux qui n'en ont pas gousté de meilleure, croyans qu'il ne s'en trouue pas de plus excellente. Leur principal manger & viure ordinaire est le bled d'Inde, & febves du Bresil, qu'ils accommodent en plusieurs façons. Ils en pilent en des mortiers de bois, & le reduisent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyé de certains vans faits d'ecorce d'arbres, & d'icelle farine font du pain avec des febves, qu'ils font premierement bouillir vn bouillon, comme le bled d'Inde, pour estre plus aisé à battre, & mettent le tout ensemble: quelquefois ils y mettent des blues, ou des framboises seches; autrefois des morceaux de graisse de cerf: puis ayans le tout destrempé avec eau tiede, ils en font des pains en forme de gallettes ou tourteaux, qu'ils font cuire souz les cendres, & estans cuites ils les lauent, & les enuoloppent de fucilles de bled d'Inde, qu'ils y attachent, & mettent en l'eau bouillante, mais ce n'est pas leur ordinaire, ains ils en font d'vne autre sorte qu'ils appellent migan, à sçauoir, ils prennent le bled d'Inde pilé, sans oster la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans vn pot de terre plein d'eau, le font bouillir, en le remuât de fois à autre, de peur qu'il ne bruste,

Comme ils  
font le mi-  
gan.

ou qu'il ne se prenne au pot, puis mettent en ce pot vn peu de poisson frais, ou sec, selon la saison, pour donner goust audit migan, qui est le nom qu'ils luy donnent, & en font fort souuent, encores que ce soit chose mal odorante, principalement en hyuer, pour ne le scauoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre la peine. Ils en font de deux especes, & l'accommodent assez bien quand ils veulent, & lors qu'il y a de ce poisson, ledit migan ne sent pas mauuais, ains seulement à la venaison. Le tout estant cuit, ils tirent le poisson, & l'escrasent bien menu, ne regardans de si près à oster les crestes, les escailles, ny les tripailles, comme nous faisons, & mettent le tout ensemble dedans le pot, qui cause le plus souuent le mauuais goust: puis estant ainsi fait, ils en departent à chacun quelque portion. Ce migan est fort clair, & non de grande substance, comme on peut bien iuger. Pour le regard du boire, il n'est point de besoin, estant ledit migan assez clair de soy-mesme. Ils ont vne autre sorte de migan, à scauoir, ils font greller du bled nouveau, premier qu'il soit à maturité, lequel ils conseruent, & le font cuire entier avec du poisson, ou de la chair, qu'ad ils en ont. Vne autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien sec, le font greller dans les cendres, puis le pilent, & le reduisent en farine, comme l'autre cy-deuant, lequel ils conseruent pour les voyages qu'ils entreprennent, tant d'vne part que d'autre: lequel migan fait de ceste façon est le meilleur, à mon goust. Pour le faire, ils font cuire force viande & poisson, qu'ils decouperont par morceaux, puis la mettent dans de grandes chaudières qu'ils emplissent d'eau, la faisant fort bouillir:



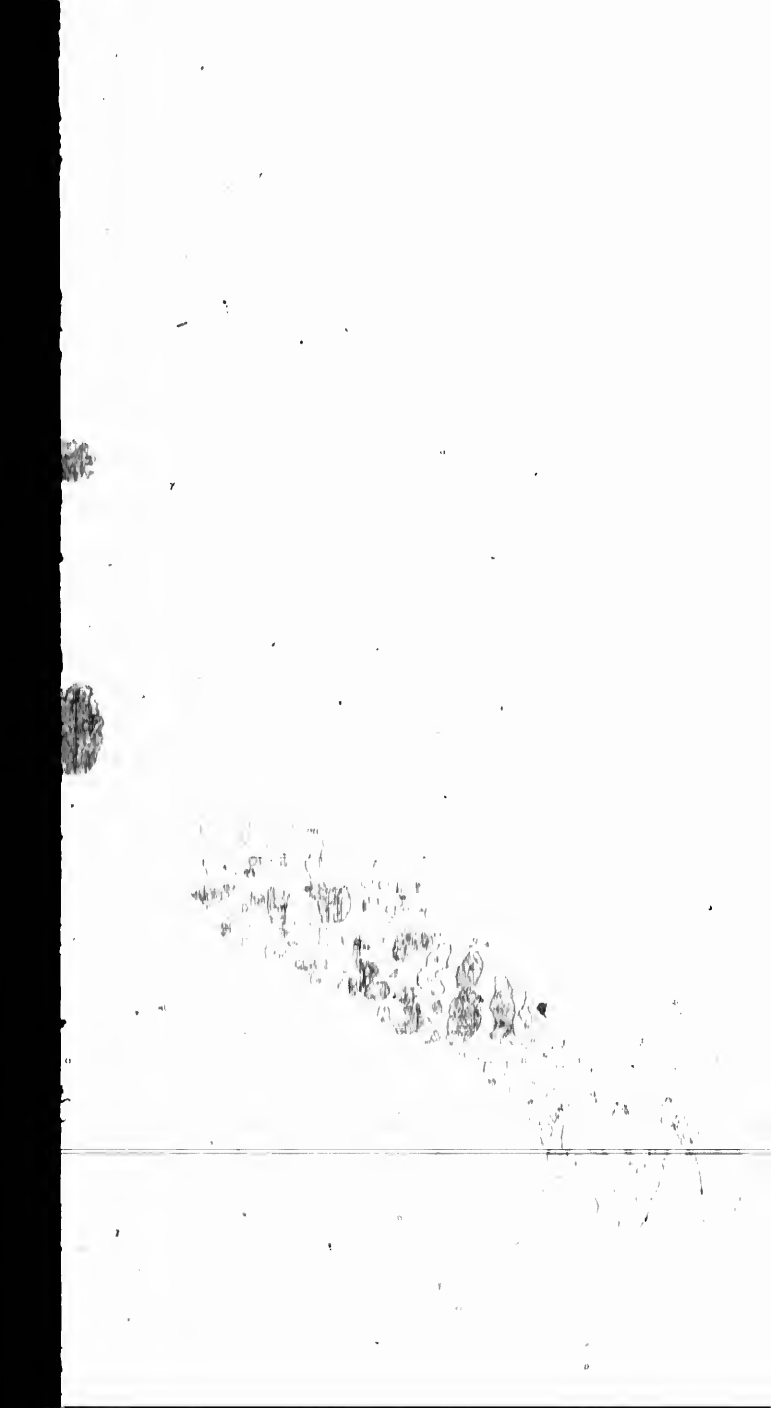
ce fait, ils recueillent avec vne cueillier la graisse de dessus, qui prouient de la chair & poisson, puis mettēt d'icelle farine grillée dedans, en la mouat tousiours iusques à ce que ledit migan soit cuit, & rendu espois comme bouillis. Ils en donnent & departent à chacun vn plat, avec vne cueillerée de ladite graisse: ce qu'ils ont coustume de faire aux festins. Or est-il que ledit bled nouveau grillé, est grandement estimé entre eux. Ils mangent aussi des febves, qu'ils font bouillir avec le gros de la farine grillée, y meslant vn peu de graisse, & poisson. Les chiens sont de requette en leurs festins, qu'ils font souuent les vns aux autres, principalement durant l'hyuer, qu'ils font de loisir. Que s'ils vont à la chasse aux cerfs, ou au poisson, ils les reseruent pour faire ces festins, ne leur demeurāt rien en leurs cabanes que le migan clair pour ordinaire, lequel ressemble à de la branée que l'on donne à manger aux pourceaux. Ils ont vne autre maniere de manger le bled d'Inde; & pour l'accommoder ils le prennent par espics, & le mettent dans l'eau, souz la bourbe, le laissant deux ou trois mois en cēt estat, iusques à ce qu'ils iugent qu'il soit pourry, puis ils l'ostent de là, & le font bouillir avec la viande ou poisson, puis le mangent: aussi le font-ils griller, & est meilleur en ceste façon que bouilly. Il n'y a point de sentes si mauuais que ce bled fortāt de l'eau, & de deux, & neantmoins les femmes & enfans le succent, comme on fait les cannes de sucre, n'y ayant chose qui leur semble de meilleur goust; ainsi qu'ils le demonstrent. D'ordinaire ils ne font que deux repas le iour.

Ils engendrent aussi des ours, qu'ils gardent deux ou trois

Chiens de  
requette en  
leurs festins.

la

trois ans, pour se festoyer : & ay recognu que s'ils auoient du bestial, ils en seroient curieux, & le conserueroient fort bien, leur ayant monstré la façon de le nourrir; chose qui leur seroit aisé, attendu qu'ils ont de bons pasturages, & en grande quantité, soit pour cheuaux, bœufs, vaches, moutons, pores, & autres especes: à faire de quoy on les iuge miserables, comme il ya de l'apparence. Neantmoins avec toutes leurs miseres ie les estime heureux entre eux, d'aurant qu'ils n'ont autre ambition que de viure, & de se conseruer, & sont plus assurez que ceux qui sont errans par les forests, comme bestes brutes; aussi mangent-ils force citrouilles, qu'ils font bouillir, & tostir souz les cendres. Quant à leurs habits, ils sont faits de plusieurs sortes & façons de diuerses peaux de bestes lauages, tant de celles qu'ils prennent, que d'autres qu'ils echangent pour leur bled d'Inde, farines, porcelines, & filets à pescher, avec les Algommequins, Piserinis, & autres nations, qui sont chasseurs, & n'ont leurs demeures arrestées. Ils passent & accommodent assez raisonnablement les peaux, faisans leur brayer d'une peau de cerf moyennement grande, & d'une autre le bas de chausses, ce qui leur va iusques à la ceinture, estât fort plissé. Leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours, & castors, dont ils vsent en bon nombre. Plus, ils ont vne robbe de mesme fourrure, en forme de couuerre, qu'ils portent à la façon Irlandoise, ou Egyptienne, & des manches qui s'attachent avec vn cordon par le derriere. Voila comme ils sont habillez durant l'hyuer, ainsi qu'il se voit en la page 245. figure D. Quand ils vont par la campagne, ils ceignent leur



Comme ils  
vont à la  
campagne.

robbe autour du corps, mais estans à leur village, ils quittent leurs manches, & ne se ceignent point. Les passemens de Milan pour enrichir leurs habits sont de colle; & de la rature desdites peaux, dont ils font des bandes en plusieurs façons, ainsi qu'ils s'aduisent, y metrans par endroits des bandes de peinture rouge-brun, parmy celles de colle, qui paroissent tousiours blancheastes, & y perdât point leurs façons, quelques sales qu'elles puissent estre. Il y en a entre ces nations qui sont bien plus propres à peindre les peaux les vns que les autres, & ingénieux pour faire des compartimens à mettre dessus leurs habits. Sur tous autres nos Montagnards & Algommeques y prennent plus de peine. Les uns mettent à leurs robes des bandes de poil de porc, & y qu'ils teignent en fort belle couleur d'escarbille. Ils tiennent ces bandes bien cheres entr'eux, & les detachent pour les faire seruir à d'autres robes, quand ils en veulent changer, plus pour embellir la face, & auoir meilleure grace. Quand ils se veulent bien parer, ils se peignent le visage de noir & rouge, qui se demelent avec de l'huile, faite de la graine d'herbe de Siam, ou bien avec de la graisse d'ours, ou autres animaux. Comme aussi ils se teignent les cheveux, qu'ils portent les uns longs, les autres courts, les autres d'vn côté seulement. Pour les femmes & les filles, elles se parent tousiours d'vne mesme façon. Elles sont habillées comme les hommes, horsmis qu'elles ont tousiours leurs robes ceintes, qui leur viennent iusqu'au genoüil. Elles ne sont point honteuses de monstrier leur corps, à sçauoir depuis la ceinture en haut, & depuis la moitié des cuisses en bas,

ccin  
cheu  
vont

DE CHAMPLAIN.

291

ayans tousiours le feste couuert; & sont chargées de  
quantité de pourceline, tant en colliers, que chaisnes,  
qu'elles mettent deuant leurs robbes, pendant à leurs



ceintures, braselés, & pendans d'oreilles, ayans les  
cheueux bien peignez, peints, & graissez; & ainsi s'en  
vont aux dances, ayans vn touffean de leurs cheueux

OO ij

par derriere, qui sont liez de peaux d'anguilles, qu'ils accommodent & font seruir de cordon, où quelque-fois ils attachent des platines d'un pied en quarré, couuertes de ladite pourceline, qui pend par derriere, & en ceste façon vestuës & habillées poupinement, elles se montrent volontiers aux dances, où leurs peres & meres les enuoyent, n'espargnans rien pour les embellir & parer; & puis assurent auoir veu en des dances, telle fille qui auoit plus de douze liures de pourceline sur elle, sans les autres bagatelles dont elles sont chargées & atourées. Cy-dessouz page 291. se voit comme les femmes sont habillées, comme monstre F. & les filles allans à la dance, G. Se voit aussi comme les femmes pilent leur bled d'Inde, lettre H.

Leur humeur iouiale.

Ces peuples sont d'une humeur assez iouiale (bien qu'il y en aye beaucoup de complexion triste & saturnienne). Ils sont bien formez & proportionnez de leurs corps, y ayant des hommes forts & robustes. Comme aussi il y a des femmes & des filles fort belles & agreables, tât en la taille, couleur (bien qu'oliuastre) qu'aux traits du visage, le tout à proportion, & n'ont point le sein rauulé que fort peu, si elles ne sont vieilles. Il s'en trouue parmy elles de fort puissantes, & de hauteur extraordinaire, ayans presque tout le soing de la maison, & du trauail: car elles labourent la terre, sement le bled d'Inde, font la prouision de bois pour l'hyuer, tillent la chanvre, & la filent, dont du filet ils font les rets à pescher, & prendre le poisson, & autres choses necessaires. Comme aussi de faire la cueillette de leurs bleds, les ferrer, accommoder à manger, & dresser leur mesnage. De plus, elles suiuent leurs maris

de lieu en lieu, aux champs, où elles seruent de mulles à porter le bagage.

Quant aux hommes, ils ne font rien qu'aller à la chasse du cerf, & autres animaux, pescher du poisson, faire des cabannes, & aller à la guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations, où ils ont de l'accez & cognoissance, pour traiter & faire des eschanges de ce qu'ils ont, avec ce qu'ils n'ont point; & estans de retour, ils ne bougent des festins & dances, qu'ils se font les vns aux autres, & à l'issüe se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Ils ont vne espee de mariage parmy eux, qui est tel, que quand vne fille est en l'age d'onze, douze, treize, quatorze, ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs, selon ses bonnes graces, qui la rechercheront, & la demanderont aux pere & mere, bien que souuent elles ne prennent pas leur consentement, fors celles qui sont les plus sages & mieux aduisées, qui se soumettent à leur volonté. Cét amoureux ou seruiteur presentera à la fille quelques colliers, chaisnes & bracelets de porceline. Si la fille a ce seruiteur agreable, elle reçoit ce present: ce fait, il viendra coucher avec elle trois ou quatre nuits sans luy dire mot, où ils recueillent le fruit de leurs affections. Et arriuera le plus souuent qu'après auoir passé huit ou quinze iours ensemble, s'ils ne se peuuent accorder, elle quittera son seruiteur, lequel y demeurera engagé pour ses colliers, & autres dons par luy faits. Frustré de son esperance, il en recherchera vne autre, & elle aussi vn autre seruiteur, & continuent ainsi iusques à vne bonne rencontre. Il y en a telle qui aura passé ainsi sa ie-

Leurs mariages.

nesses avec plusieurs maris, lesquels ne sont pas seuls en la iouissance de la beste, quelques mariez qu'ils soient: car la nuit venue, les ieunes femmes courent d'une cabane à vne autre, comme font les ieunes hommes de leur costé, qui en prennent par où bon leur semble, toutesfois sans aucune violence, remettant le tout à la volonté de la femme. Le mary fera le semblable à sa voisine, sans que pour cela il y ait aucune jalousie entr'eux, ou peu, & n'en reçoivent aucune infamie, ny iniure, la coustume du pays estant telle.

Quand elles ont des enfans, les maris precedents reuiennent vers elles, leur remonstrer l'amitié & l'affection qu'ils leur ont portée par le passé, & plus que nul autre, & que l'enfant qui naistra est à luy, & est de son fait. Vn autre luy en dira autant; & par ainsi il est au choix & option de la femme de prendre & d'accepter celuy qui luy plaira le plus, ayant en ses amours gagné beaucoup de pourceline. Elles demeureront avec luy sans plus le quitter, ou si elles le laissent, il faut que ce soit avec vn grand sujet, autre que l'impuissance, car il est à l'espreuve: neantmoins estans avec ce mary, elles ne laissent pas de se donner carrière, mais se tiennent & resident tousiours au mesnage, faisant bonne mine: de façon que les enfans qu'ils ont ensemble ne se peuuent asseurer legitimes; aussi ont-ils vne coustume, preuoyans ce danger, qu'ils ne succèdent iamais à leurs biens; mais font leurs heritiers & successeurs les enfans de leurs sœurs, desquels ils sont asseurez d'estre issus & sortis.

Pour la nourriture & eleuation de leurs enfans, ils les mettent durant le iour sur vne petite planche de



bois, & les vestent & enuèloppent de fourrures, ou peaux, & les bandent sur ladite planchette: puis la dressent debout, & y laissent vne petite ouuerture par où l'enfant fait ses petites affaires. Si c'est vne fille, ils mettent vne fucille de bled d'Inde entre les cuisses, qui presse contre sa nature, & font fortir le bout de ladite fucille dehors, qui est renuersée, & par ce moyen l'eau de l'enfant coule par ceste fucille, sans qu'il soit gasté de ses eauës. Ils mettent aussi souz les enfans du duuet fait de certains roseaux, que nous appellôs pied de lièvre, sur quoy ils sont couchez fort mollement, & le nettoient du mesme duuet: & pour le parer, ils garnissent lad. planchette de patenostres, & en mettent à son col, si petit qu'il soit. La nuit ils les couchent tout nus entre les peres & meres, où faut considerer en cela la prouidence de Dieu, qui les conserue de telle façon, sans estre estouffez, que fort rarement. Ces enfans sont grandemêt libertins, pour n'auoir esté chastiez, & sont de si peruerse nature, qu'ils battent leurs peres & meres, qui est vne espece de malediction que Dieu leur enuoye.

Ils n'ont aucunes loix parmy eux, ny chose qui en Leurs loix. approche, n'y ayant aucune correction ny reprehension à l'encontre des mal-faicteurs, rendans le mal Ne chastie point les meschans. pour le mal, qui est cause que souuent ils sont en dissensions & en guerres pour leurs differents.

Commè aussi ils ne recognoissent aucune Diuinité, & ne croyent en aucun Dieu, ny chose quelcōque, Ne croyent en aucune Diuinité. viuans commè bestes brutes. Ils ont quelque respect au diable, ou d'vn nom semblable, parce que souz ce mot qu'ils prononcēt, sont entendus diuerses signi-

fications, & comprend en foy plusieurs choses: de façon que mal-aisément peut-on sçauoir & discerner s'ils entendent le diable, ou autre chose: mais ce qui fait croire que c'est le diable, est, que lors qu'ils voyent vn homme faire quelque chose extraordinaire, ou est plus habile que le commun, vaillant guerrier, furieux, & hors de l'oy-mesme, ils l'appellent Oqui, commē si nous disions vn grand esprit, ou vn grand diable. Il y a de certaines personnes entr'eux qui font les Oqui, ou Manitous (ainsi appelez par les Algommequins & Montagnais) lesquels se messent de guair les malades, penser les blesez, & predire les choses futures. Ils persuadent à leurs malades de faire, ou faire faire des festins, en intention d'y participer; & l'ouze esperance d'une prompte guerison, leur font faire plusieurs autres ceremonies, croyans & tenans pour vray tout ce qu'ils leur disent.

Ces peuples ne sont possedez du malin esprit comme d'autres Sauvages plus esloignez qu'eux, qui fait croire qu'ils se reduiroiēt en la cognoissance de Dieu, si leur pays estoit habitē de personnes qui prissent la peine & le soin de les enseigner par bons exemples à bien viure. Car aujourd'huy ont-ils desir de s'amender, demain ceste volonté leur chāgera, quand il conuendra supprimer leurs sales coustumes, la dissolution de leurs mœurs, & leurs inciuilitez. Maintefois les entretenant sur ce qui estoit de nostre croyance, loix & coustumes, ils m'escouoient avec grande attention en leurs conseils, puis me disoient: *Tu dis des choses qui surpassent nostre esprit & nostre entendemēt, & que n.e pouuons comprendre par discours.* Mais si tu de-

sires

sires que les sçachions, il est necessaire d'amener en ce pays femmes & enfans, afin qu'apprenions la façon de viure que tu meines, comme tu adores ton Dieu, comme tu obeis aux loix de ton Roy, comme tu cultives & ensemences les terres, & nourris les animaux. Car voyans ces choses, nous apprendrons plus en vn an, qu'en vingt, iugeans nostre vie miserable au prix de la tienne. Leurs discours me sembloient d'vn bon sens naturel, qui demonstre le desir qu'ils ont de cognoistre Dieu.

Quand ils sont malades, ils enuoyent querir l'Oqui, lequel après s'estre enquis de leur maladie, fait venir grand nombre d'hommes, femmes & filles, avec trois ou quatre vieilles femmes, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Oqui, lesquels entrent en leurs cabanes en dansant, ayās chacune vne peau d'ours, ou d'autres bestes sur la teste, mais celle d'ourse est la plus ordinaire, comme la plus monstrueuse, & y a deux ou trois autres vieilles qui sont proches du patient ou malade, qui l'est souuent par imagination: mais de ceste maladie ils sont bien tost gueris, & font des festins aux despens de leurs parents ou amis, qui leur donnent de quoi mettre en leur chaudiere, outre les dons & presens, qu'ils reçoivent des dancours & danceuses, comme de la pourceline, & autres bagatelles, ce qui fait qu'ils sont bien tost gueris. Car comme ils voyent ne plus rien esperer, ils se leuent, avec ce qu'ils ont peu amasser: mais les autres qui sont fort malades, difficilement se guerissent-ils de tels jeux, dances, & façons de faire. Les vieilles qui sont proches du malade reçoivent les presens, chantans chacune à son tour, puis cessent de chäter: & lors que tous les presens sont faits, ils com-

mencent à leuer leurs voix d'un mesme accord, chanrans toutes ensemble, & frapans à mesure avec des bâtons sur des escorces seiches d'arbres; puis toutes les femmes & filles se mettent au bout de la cabanne, comme s'ils vouloient faire l'entrée d'un ballet, les vieilles marchés les premieres avec leurs peaux d'ours sur leurs testes. Ils n'ont que de deux sortes de dances qui ont quelque proportion, l'une de quatre pas, & l'autre de douze, comme si on dançoit le trioly de Bretagne, & on y danse avec grace. Il s'y entremet souuent avec elles de bons hommes, les quels ayans dancé vne heure ou deux, les vieilles prennent le malade, qui sera mité de sauer tristement, puis mettra en dance, ou estant, il dancera & festouira comme les autres.

Quelques fois le Medecin y acquiert de la reputation, de voir droit son malade guery, si d'abord; mais ceux qui sont atteints de langouissances, meurent plustost que de recevoir guérison. Car ils font vn tel bruit & tintement depuis le matin, iusques à deux heures de nuit, qu'il est impossible au malade de le supporter, & on leur fait beaucoup de peine. Que s'il luy prend enuis de faire d'aller les femmes & les filles ensemble, il faut que ce soit par l'ordonnance de l'Okiqui: car luy se seilant on accommode avec quelques autres, & on leur fait de la nourriture, & se courmettent de la sorte, & ils font de la sorte hors d'eux-mesmes, & vont se jettans le feu par la cabanne d'un costé & d'autre, mangeans des charbons ardans (les ayans tenus vn espace de temps en leurs mains) puis jettent des cendres toutes rouges

sur les yeux des spectateurs. L'on diroit les voyant de la sorte, que le diable Oqui, ou Manitou (si ainsi les faut appeller) les possèdent, & les font tourmenter de



la sorte. Ce bruit & tintamarre sans fin, les retirèrent chacun chez soy: mais les femmes de ces possédez & ceux de leurs cabanes sont en grande crainte, qu'ils

ne bruller tout ce qui est dedans, qui fait qu'ils ostent tout ce qui y est. Car lots qu'ils arriuent, ils viennent tout furieux, les yeux estincellans & effroyables, tantost debout, & tantost assis, ainsi que la fantaisie les prend, & empoignans tout ce qu'ils trouuent & rencontrent, le jettent d'un costé & d'autre, puis se couchent & dorment quelque espace de temps; & se reueillans comme en sursault, ils prennent du feu & des pierres, qu'ils jettét de toutes parts, sans aucun égard. Ceste furie se passe par le sommeil qui les repréd, puis venans à suer, ils appellent leurs amis pour suer avec eux, croyans estre le vray remede pour recouurer leur santé. Ils se couurent de leurs robbés, & de grandes escorces d'arbres, ayans au milieu d'eux quantité de cailloux qu'ils font rougir au feu, chantans tousiours durant qu'ils suent. Et d'autant qu'ils sont fort alterez, ils boiuent grande quantité d'eau, qui est l'occasion que de fols ils deuiennent sages. Il arriue par rencontre, plustost que par science, que trois ou quatre de ces malades se portent bien, ce qui leur confirme leur fausse croyauce d'auoir esté gueris par le moyen de ces ceremonies, sans considerer qu'il en meurt dix autres.

Il y a aussi des femmes qui entrent en ces furies, & marchét sur les mains & pieds como bestes, mais elles ne font point de mal. Ce que voyant l'Qui, il comence à chanter, puis faisant quelques mines il la soufflera, luy ordonnant à boire de certaines eaus, & qu'elle face vn festin, soit de chair, ou de poisson, qu'il faut trouuer. La crierie faite, & le banquet finy, chacun se retire en sa cabane, iulques à vne autre fois qu'il la se-

uiendra visiter, la soufflant & chantant avec plusieurs autres appelez pour cét effect, tenans en la main vne tortue seiche remplie de petits cailloux, qu'ils font sonner aux oreilles du malade, luy ordonnant qu'elle face trois ou quatre festins tout de suite, vne partie de chanterie & dancierie, où toutes les filles se trouvent parées & peintes, avec des mascarades, & gens desguisez. Ainsy assemblez, ils vont chanter près du liét de la malade, puis se promènent tout le long du village, cependant que le festin s'appreste & se prepare.

Pour ce qui concerne leur meynage & viure, chacun vit de ce qu'il peut pescher & recueillir, ayant autant de terre comme il leur est necessaire. Ils la desferrent avec grand peine, pour n'auoir des instrumens propres pour ce faire, puis émondent les arbres de toutes ses branches, qu'ils brulent au pied d'iceluy, pour le faire mourir. Ils nettoient bien la terre entre les arbres, puis sement leur bled de pas en pas, où ils mettent en chacun endroit enuiron dix grains, & continuent ainsi iusques à ce qu'ils en ayent assez pour trois ou quatre ans de prouision, craignans qu'il ne leur arriue quelque mauuaise année, sterile & infructueuse.

S'il y a quelque fille qui se marie en hyuer, chaque femme & fille est tenuë de porter à la nouvelle mariée vn fardeau de bois pour sa prouision (car chaque meynage estourny de ce qui luy est necessaire) d'autant qu'elle ne le pourroit faire seule, & aussi qu'il conuient vacquer à d'autres choses qui sont lors de temps de saison.

Leur forme  
de viure en  
leur meynage.

Pour ce qui est de leur gouvernement, les anciens & principaux s'assemblent en vn conseil, où ils decident & proposent tout ce qui est de besoin pour les affaires du village; ce qui se fait par la pluralité des voix, ou du conseil de quelques vns d'entr'eux, qu'ils estiment estre de bon iugement; lequel conseil ainsi donné, est exactement suiuy. Ils n'ont point de Chefs particuliers qui commandent absolument, mais bien portent-ils de l'honneur aux plus anciens & vaillans, qu'ils nomment Capitaines.

Quant aux chastiemens ils n'en vsent point, ains font le tout par prieres des anciens, & à force de harangues & remonstrances, & non autrement. Ils parlent tous en general, & là où il se trouue quelqu'un de l'assemblée qui s'offre de faire quelque chose pour le bien du village, ou aller en quelque part pour le seruire du commun, si on le iuge capable d'executer ce qu'il promet, on luy remonstre & persuade par belles paroles qu'il est homme hardy, propre à telles entreprises, & qu'il y acquerra beaucoup de reputation. S'il veut accepter, ou refuser ceste charge, il luy est permis; mais il s'en trouue peu qui la refusent.

Comme ils  
entrepren-  
nent leurs  
guerres.

Quand ils veulent entreprendre des guerres, ou aller au pays de leurs ennemis, deux ou trois des anciens ou vaillans Capitaines entreprendront ceste conduite pour ceste fois, & vont aux villages circonuissins faire entédre leur volôté, en leur donnât des presents, pour les obliger de les accôpagner. puis ils desibèrent le lieu où ils veulent aller, disposant des prisonniers qui seront pris, & autres choses de consideration. S'ils font bien, ils en reçoient de la louange, s'ils font mal



ils en sont blasmez. Ils font des assemblées generales  
chacun en en vne ville qu'ils nomment, où il vient vn  
Ambassadeur de chaque Prouince, & là font de grâds  
festins & dances durant vn mois ou cinq sepmaines,  
selon qu'ils aduisent entr'eux, contractans nouvelle  
amitié, decidans de qu'il faut faire pour la conserua-  
tion de leur pays, & se donnans des presens les vns aux  
autres. Cela estât fait, chacun se retire en son quartier.

Quand quelqu'vn est decedé, ils enuoloppent le  
corps de fourrures, & le couurent d'escorces d'arbres  
fort proprement, puis ils l'esleuent sur quatre pilliers,  
sur lesquels ils font vne cabanne aussi couuerte d'es-  
corces d'arbres, de la longueur du corps. Ces corps ne  
sont inhumez en ces lieux que pour vn temps, com-  
me de huiet ou dix ans, ainsi que ceux du village adui-  
sent le lieu où se doiuent faire leurs ceremonies, ou  
pour mieux dire, conseil general, où tous ceux du païs  
assistent. Cela fait, chacun s'en retourne à son village,  
prenant tous les ossemens des deffuncts, qu'ils net-  
toyent & rendent fort nets, & les gardent soigneuse-  
ment; puis les parens & amis les prennent, avec leurs  
colliers, fourrures, haches, chaudieres, & autres choses  
de valeur, avec quantité de viures qu'ils portēt au lieu  
destiné, où estans tous assemblez, ils mettent ces vi-  
ures où ceux de ce village ordonnent, y faisans des fe-  
stins & dances continuelles l'espace de dix iours que  
dure la feste, pendant lesquels les autres nations y  
accourent de toutes parts, pour voir les ceremonies qui  
s'y font; par le moyen desquelles ils contractent vne  
nouuelle amitié, disant que les on de leurs parens &  
amis sont pour estre mis tous ensemble, posans vne

876

3040 LES VOYAGES DV SIEVR  
figure, que tout ainsi qu'ils sont assemblez en vn mes-  
me lieu, aussi doiuent-ils estre vnis en amitié & con-  
corde, comme parents & amis, sans s'en pouuoir sepa-



rer. Ces os estans ainsi meslez, ils font plusieurs dis-  
cours sur ce sujet, puis après quelques mines ou façons  
de faire, ils font vne grande fosse, dans laquelle ils les  
jettent,

jettent, avec les colliers, chaines de pourceline, haches, chaudières, lames d'espées, couteaux, & autres bagatelles, lesquelles ils prient beaucoup, & courras le tout de terre, y mettent plusieurs grosses pièces de bois, avec quantité de piliers à l'entour, & vne couverture sur iceux. Aucuns d'eux croient l'immortalité des ames, dilans qu'après leur deceds ils vont en vn lieu où ils chantent comme les corbeaux.

Reste à declarer la forme & maniere qu'ils vsent en leurs pesches. Ils font plusieurs trous en rond sur la glace, & celui par où ils doiuent tirer la seine a enuiron cinq pieds de long, & trois de large, puis commencent par ceste ouverture à mettre leur filet, lequel ils attachent à vne perche de bois de six à sept pieds de long, & la mettent dessous la glace, & la font courir de trou en trou, où vn homme ou deux mettent les mains par iceux, prenant la perche par vn bout attaché vn bout du filet, iusques à ce qu'ils viennent à l'ouverture de cinq à six pieds. Ce fait, ils font couler le rets au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de certaines petites pierres qu'ils attachent au bout, & estans au fonds de l'eau, ils le retirent par les deux bouts, & ainsi amènent le poisson qu'ils se trouue prins dedans.

Après auoir discoursé simplement de leurs coutumes, & de leur maniere de pescher, nous Saurages, nous entrerons qu'estans assemblez pour venir avec nous, & reconduire à nostre habitation, nous partimes de leur pays le 20. iour de May, & fumes 40. iours sur les chemins, où peschames grande quantité de poisson de plusieurs especes: comme aussi

nous prîmes plusieurs sortes d'animaux, & gibbier, qui nous donna vn singulier plaisir, outre la commodité que nous en receusmes, & arriuasmes vers nos François sur la fin du mois de Iuin, où ie trouuay le sieur du Pont, qui estoit venu de France avec deux vaisseaux, qui desespéroit presque de me reuoir, pour les mauuaises nouvelles qu'il auoit entēduës des Sauvages que i'estois mort.

Nous veismes aussi tous les Peres Religieux; qui estoient demeurez à nostre habitation, lesquels furent fort contents de nous reuoir, & nous aussi eux: puis ie me disposay de partir du Sault Saint Louis, pour aller à nostre habitation, menāt avec moy mon hoste Darontal. Parquoy prenant congé de tous les Sauvages, & les assurant de mō affectiō, ie leur dis que ie les reuerrois quelque iour, pour les assister, comme j'auois fait par le passé, & leur apporterois des presens pour les entretenir en amitié les vns avec les autres, les priant d'oublier les querelles qu'ils auoient euës ensemble, lors que ie les mis d'accord, ce qu'ils me promirent faire. Nous partismes le 8. iour de Iuillet, & arriuasmes à nostre habitation le 11. dudit mois, où trouuasmes chacun en bon estat, & tous ensemble, avec nos Peres Religieux, rendismes graces à Dieu, en le remerciant du soin qu'il auoit eu de nous conseruer & preseruer de tant de perils & dāgers où nous nous estions trouuez.

Pendant cecy, ie faisois la meilleure chere que ie pouuois à mon hoste Darontal, lequel admirāt nostre bastiment, comportement, & façon de viure, me dit en particulier, Qu'il ne mourroit iamais content qu'il

ne veist tous les amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeure avec nous, afin d'apprendre à servir Dieu, & la façon de nostre vie, qu'il estimoit infiniment heureuse, au regard de la leur. Que ce qu'il ne pouuoit comprendre par le discours, il l'apprendroit beaucoup mieux & plus facilement par la frequentation qu'il auroit avec nous. Que pour l'aduan cement de cét œuvre nous fissions vne autre habitation au Sault Saint Louys, pour leur donner la seureté du passage de la riuere, pour la crainte de leurs ennemis, & qu'aussi tost ils viendroient en nombre à nous pour y viure comme freres: ce que ie luy promis faire le plustost qu'il me seroit possible. Ainsi après auoir demeuré 4. ou 5. iours ensemble, & luy ayant donné quelques honnestes dons (desquels il se contenta fort) il sen retourna au Sault Saint Louys, où ses compagnons l'attendoient.

Pendant mon sejour à l'habitation, ie fis couper du bled commun, à sçauoir du bled François qui y auoit esté semé, lequel estoit tres-beau, afin d'en apporter en France, pour tesmoigner que ceste terre est tres-bonne & fertile. Aussi y auoit-il du bled d'Inde fort beau, & des entes & arbres que nous y auions porté.

Ie m'embarquay en nos barques le 20. iour de Iuliet, & arriuy à Tadoussac le 23. iour dudit mois, où le sieur du Pont nous attendoit avec son vaisseau prest & appareillé, dans lequel nous nous embarquâmes, & partismes le troisieme iour du mois d'Aoust, & eusmes le vent si à propos, que nous arriuâmes à Hô-

Notre ar rivee à Ta doussac.

Notre re tour en France.

308 LES VOYAGES DV SIEVR  
nefleur le 10. iour de Septembre 1616. où nous rendis-  
mes loüange & action de graces à Dieu de nous auoir  
preferuez de tant de perils & hazards où nous auions  
esté exposez, & de nous auoir ramenez en santé dans  
nostre patrie. A luy donc soit gloire & honneur à  
iamais. Ainsi soit-il.

*Fin de la premiere Partie.*

*Il y a un brouillon de la fin de la premiere partie*

*a la fin de la page 211.*

24.

uc f

rendif-  
savoir  
avons  
é dans  
neur à



S E C O N D E  
P A R T I E D E S  
V O Y A G E S D V S I E V R  
de Champlain.

LIVRE PREMIER.

*Voyage de l'Auteur en la Nouvelle France avec sa  
famille. Son arriuee à Québec. Prend possession du  
Païs, au nom de monsieur de Montmorency.*

CHAPITRE PREMIER.



An 1620. ie retournay avec 1620.  
ma famille à la Nouvelle  
France, où arriuasmes au  
mois de May. No<sup>r</sup> traueras-  
mes plusieurs Isles, & entr'au-  
tres celles aux Oyseaux, où  
il y en a tel nombre, qu'on  
les tuë à coups de bastons. Le  
24. nous passasmes proche Gaspey, entrée du fleu-  
ue saint Laurent.

A



Le 7. de Iuillet no<sup>r</sup> mouillâmes l'anchre au moulin Baudé, à vn lieuë du port de Tadoussac, ayant esté deux mois à la trauesse de nostre voyage, où vn chacun loüa Dieu de nous voir à port de salut, & principalement moy; pour le sujet de ma famille, qui auoit beaucoup endure d'incommoditez en cette fascheuse trauesse.

Bateau qui vient à leur bord, où estoit le frere de la femme de l'Authour.

Le lendemain vn petit bateau vient à nostre bord, qui nous dit que le vaisseau où estoit le Sieur Deschesnes, party vn mois auparauât nous, estoit arriué, qui fut prés de deux mois à sa trauesse. Le Sieur Boullé, mon beau frere estoit en ce bateau, qui fut fort estonné de voir sa sœur, & comme elle s'estoit resoluë de passer vne mer si fascheuse, & fut grandemēt resiouy, & elle & moy auprealable; lequel nous dit que deux vaisseaux de la Rochelle, l'vn du port de 70. tonneaux, l'autre de 45. estoient venus proche de Tadoussac traitter; nonobstant les deffences du Roy, & auoient couru fortune d'estre pris par ledit Deschesnes proche du Bicq, à 15. lieuës de Tadoussac, neantmoins se sauuerent comme meilleurs voilliers. Ils emporterent cette année nombre de peleries, & auoient donné quantité d'armes à feu, avec poudre, plomb, mesche, aux Sauuages; chose tres-pernicieuse & prejudiciable, d'armer ces infideles de la façon, qui s'en pourroyēt seruir cōtre nous aux occasions. Voila comme tousiours ces rebelles ne cessent de mal faire, n'ayant encore bien commencé; desobeissant aux commandemens de sa Majesté, qui le defend par ses Commissions, sur peine de la vie. Telles personnes meriteroiet d'estre chastiez seueremēt, pour enfrain-

Vaisseaux Rochelois venus pres de Tadoussac nonobstant les deffences du Roy.

Armeront les Sauuages.

dre les Ordonnâces; mais quoy, dit on, sont Rochelois, c'est à dire tres mauuais & desobeissans subiects, où il n'y a point de iustice: prenez les si pouuez & les chastiez, le Roy vous le permet par les commissions qu'il vous donne. D'auantage ces meschans larrons qui vont en ce pais subornent les sauuages, & leurs tiennent des discours de nostre Religion, tres-pernicieux & meschans, pour nous rendre d'autant plus odieux en leur endroit.

Nous apprismes que les sieurs du Pont & Deschamps estoient partis de Québec pour aller à mont ledit fleuve afin de traiter à vne isle deuant la riuere des Hiroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes barques pour nous attendre, & les dépescher promptement, afin de leur porter marchandises, auât que scauoir de nos nouvelles; ce qui fut fait ce iour mesme, & en enuoyerēt vne deuant l'autre, que nous retinmes pour no<sup>e</sup> en aller à Québec. Nous sceusmes la mort de frere Pacifique, bon Religieux, qui estoit tres charitable, & celle de la fille de Hebert en travail d'enfant, tout le reste se portoit bien: & pour l'habitation, elle estoit en tres mauuais estat, pour auoir diuertly les Ouuriers à vn logement que l'on auoit fait aux Peres Recollers, à demy lieuë de l'habitation, sur le bord de la riuere saint Charles, & deux autres logemens, vn pour ledit Hebert à son labourage, vn autre proche de l'habitation pour le Serrurier & Boulenger, qui ne pouuoient estre en l'enclos des logemens. Locquin partit promptement dans vne chaloupe chargée de marchandises, pour aller treuuer ledit du Pont.

Les sieurs  
du Pont &  
Deschamps  
partis pour  
aller à Qué-  
bec.

Partement  
de l'Au-  
teur de  
Tadouffac

Son arri-  
vée à Qué-  
bec.

Exhortatiō  
que fait le  
Pere Recol-  
let.

L'Auteur  
prend pos-  
session du  
Pais.

Le II. ie partis de Tadouffac avec ma famille, & les Religieux que nous auions menez, au nombre de trois, mon beau-frere, qui auoit hyuerné deux ans & demy, & Guers, arriuasmes à Québec, où estât fusmes à la Chapelle rēdre graces à Dieu de nous voir au lieu où nous esperions. Le lendemain ie fis charger le canō, ce qu'estât fait, apres la sainte Messe dite vn Pere Recollet fit vn sermō d'Exhortation, où il remōstroit à vn chacun le deuoir où l'on se deuoit mettre pour le seruire de sa Majesté, & de celuy de mōdit seigneur de Montmorency, & que chacun eut à se cōporter en l'obeissance de ce que ie leur commanderōis, suiuant les patentes de sa Majesté, données à mondit seigneur le Viceroy, & la Commission à moy donnée de son Lieutenant, lesquelles seroient leuēs publiquement en presence de tous, à ce qu'ils n'en pretendissent cause d'ignorāce. Apres ceste exhortation l'on sortit de la Chappelle, ie fis assembler tout le monde, & commanday à Guers Commissionnaire, de faire publique lecture de la Commission de sa Majesté, & de celle de Monseigneur le Viceroy à moy donnée. Ce faict chacun crie *Vive le Roy*, le Canon fut tiré en signe d'allegresse, & ainsi ie pris possession de l'habitation & du Pays au nom de mondit seigneur le Viceroy. Ledit Guers en fit son procès verbal pour seruir en temps & lieu.

Ie resolus d'enuoyer ledit Guers avec six hommes aux trois riuieres où estoit le Pont & les Commis de la societē, pour sçauoir ce qui se passeroit par delà, & moy ie fus visiter quelques petits jardinages & les bastimēts dont on m'auoit parlé; & en effect ie treuay

ceste habitation si desolée & ruinée qu'elle me faisoit  
 pitié Il y pleuuoit de toutes parts, l'air entroit par tou-  
 res les jointures des planeurs, qui s'estoient restreillis  
 de temps en temps, le magasin s'en alloit tomber, la  
 court si sale & orde, avec vn des logemens qui estoit  
 tombé, que tout cela sembloit vne pauvre maison a-  
 bandonnée aux champs où les Soldats auoient passé,  
 & m'estonnois grandemēt de tout ce mesnage: tout  
 cecy estoit pour me dōner de l'exercice à reparer ceste  
 habitation. Et voyāt que le plustost qu'on le mettroit  
 à reparer ces choses estoit le meilleur, i'employay les  
 ouuriers pour y trauailler, tant en pierre, qu'en bois,  
 & toutes choses furēt si bien mesnagées, que tout fut  
 en peu de temps en estat de nous loger, pour le peu  
 d'ouuriers qu'il y auoit, partie desquels commen-  
 cerent vn Fort, pour eūter aux dangers qui peuuent  
 aduenir, veu que sans cela il n'y a nulle seureté en vn  
 pays esloigné presque de tout secours. I'establis ceste  
 demeure en vne scituation tres bonne, sur vne mon-  
 tagne qui commandoit sur le trauers du fleuue saint  
 Laurent, qui est vn des lieux des plus estroits de la ri-  
 uiere, & tous nos associez n'auoient peu gouster la  
 necessité d'vne place forte, pour la conseruation du  
 Pays & de leur bien. Ceste maison ainsi bastie ne leur  
 plairoit point, & pour cela il ne faut pas que ie laisse  
 d'effectuer le commandement de Monseigneur le Vi-  
 ceroy, & cecy est le vray moyen de ne point receuoir  
 d'affrōt, pour vn ennemy, qui recognoissant qu'il n'y  
 a que des coups à gagner, & du temps, & de la des-  
 pence perduë, se gardera bien de se mettre au risque  
 de perdre ses vaisseaux & ses hōmes. C'est pourquoy

Treme  
 l'habitation  
 fort de-  
 lée.

Il fait tra-  
 uailier.

Choise le  
 lieu de tres  
 bonne scie-  
 tuation.

il n'est pas tousiours à propos de suiure les passions des personnes, qui ne veulent regner que pour vn temps, il faut porter la consideration plus auant.

Les gens  
de du Pont  
& Deschesnes  
descendent  
des  
trois Ri-  
uieres avec  
leurs bar-  
ques.

Le sieur  
du Pont  
repassa en  
France.

Quelques iours apres lesdits du Pont & Deschesnes descendirent des trois riuieres avec leurs barques, & les peleteries qu'ils auoiet traittees. Il y en auoit la pluspart à qui ce changemét de Viceroy & de l'ordre ne plaisoit pas, ledit du Pont se resolut de repasser en France qui auoit hyuerné, & laissa Iean Caumont, dit le Mons, pour commis du magazin & des marchandises pour la traitte. Ledit du Pont s'en alla à Tadoussac, & nous fit apporter le reste de nos viures, & manda Roumier sous-commis, qui auoit aussi hyuerné, lequel s'en retourna en France, sur ce qu'on ne luy vouloit rehausser ses gages, & moy demeurât visitay les viures, pour les mesnager iusques à l'arriuee des vaisseaux, faisant tousiours fortifier & continuer les reparations ja commencées, attendant d'en faire vne nouvelle de pierre: car nous auions treuue de bonnes pierres à chaux, qui estoit vne grâde commodité. Ils demeurèrent ceste année à hyuerner 60. personnes, tant hommes, que femmes, Religieux, & enfans, dont il y auoit dix hommes pour traouiller au Seminaire des Religieux & à leurs despens: tout l'Automne & l'hyuer fut employé à reparer l'habitation, & les maisons d'auprés, & nous fortifier: chacú se porta tres-bien, horsmis vn homme qui fut tué par la cheute d'vn arbre qui luy tomba sur la teste, & l'estrafa, & ainsi mourut miserablement.

qu  
re  
M  
M  
vn  
su  
tat  
pa  
me  
d'e  
en  
Fra  
ren  
de  
de  
& l  
sto  
sion  
auc

ARRIVEE DES CAPITAINES DV  
 May & Guers en la Nouvelle France. Rencontre  
 d'un vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de France  
 apportees au sieur de Champlain.

## CHAPITRE II.

**L**E quinziesme de May, vne barque estant prestel'on la mit à l'eau, qui fut chargée de viures, pour traïtter avec les Sauuages de Tadoussac. Le Mons commis s'embarqua en icelle luy huietiesme, & en son chemin fit rencontre d'une chaloupe, où estoit le Capitaine du May, & Guers, Commissionnaires de môseigneur de Montmoréncy, avec cinq matelots, trois soldats, & vn garçon, qui fut cause que nostre commis retourna sur sa route, & s'en reuiniet ensemble à nostre habitation. Ledit du May fut tres-bien receu, venant de la part de mondit seigneur de Montmoréncy, lequel me dit estre venu deuant, en vn vaisseau du port d'environ trente cinq tōneaux, avec trente personnes en tout, pour me donner aduis de ce qui se passoit en France, & que proche de Tadoussac, il auoit fait rencontre d'un petit vaisseau volleur de Rochelois, de quarante cinq tonneaux, & en auoit approché de si pres, qu'ils s'entendoient parler, estans l'un & l'autre sous voiles: Mais comme le Rochelois estoit meilleur voilier, il se sauua. Ce fut vne belle occasion perdue, par ce que ceux qui estoient dedans auoient traïté nombre de peloterics.

1620. 1621.

Arriués  
 des Capitaines du  
 May & Guers à la  
 nouvelle  
 France.

Du May  
 fait rencontre  
 d'un  
 vaisseau  
 Rochelois  
 qui se sauua.

LES VOYAGES DV SIEVR

Guere ap-  
porté les  
lettres de l'Au-  
theur.

Ledit Guers me donna les lettres qu'il pleut au Roy & à Monseigneur me faire l'honneur de m'escrite, accompagnées de celle de Monsieur de Puisieux, & autres, des sieurs Dolu, de Villentenon & de Caen. Voicy celle du Roy.

Lettre du  
Roy au  
sieur de  
Châplain.

**C**Hampain, j'ay veu par vos lettres du 15 du mois d'Aoust, avec quelle affection vous travaillez par delà à vostre establissement, & à ce qui regarde le bien de mon seruice, dequoy, comme ie vous sçay tres-bon gré, aussi auray-ie à plaisir de le recognoistre à vostre aduantage, quand il s'en offrira l'occasion: & ay bien volontiers accordé quelques munitions de guerre, qui m'ont esté demandées, pour vous donner tousiours plus de moyen de subsister, & de continuer en ce bon deuoir, ainsi que ie me le promets de vostre soing & fidelité. A Paris le 24. iour de Fevrier 1621. signé LOUIS, & plus bas, Brulart.

En suite de celle de sa Majesté, j'en receus vne autre de Monsieur de Puisieux, Secretaire de ses comandements, par laquelle entr'autres choses, il me madoit que le sieur Dolu auoit demandé des armes pour m'enuoyer; à laquelle chose on auoit pourueu, & icelles enuoyées. Auant Monsieur le Duc de Montmorency m'écrit la presente.

Lettre de  
Monseign-  
de Mont-  
morency  
au sieur de  
Châplain.

**M**onsieur Champlain, pour plusieurs raisons j'ay estimé à propos, d'exclure les anciens Associez de Raven, & de saint Malo, pour la traite de la Nouvelle France, d'y retourner. Et pour vous faire secourir, & pour uoir de ce qui vous est nécessaire, j'ay choisi les sieurs  
de

DE CHAMPLAIN.

de Caën oncle & nepueu, & leurs Associez, l'un est bon Marchand, & l'autre bon Capitaine de mer, comme il vous sçaura bien ayder & faire recognoistre l'authorité du Roy de delà sous mon gouvernement. Je vous recomande de l'assister, & ceux qui iront de sa part, contre tous autres, pour les maintenir en la jouissance des articles que ie leur ay accordé. J'ay chargé le sieur Dolu Intendant des affaires du pays, de vous enuoyer coppie du traité par le premier voyage, afin que vous scachiez à quoy ils sont tenus, pour les faire exécuter, comme ie desire leur entretenir ce que ie leur ay promis. J'ay eu soing de faire conseruer vos appointements, comme ie croy que vous continuerez au desir de bien seruir le Roy, ainsi que continue en la bonne volonté, Monsieur Champlain, Vostre plus affectionné & parfait amy, signé, MONTMORANCY, De Paris le 2. Feurier. 1621.

**L**es lettres du sieur Dolu me mandoient que i'eusse à fermer les mains des Cōmis, & me saisir de toutes les marchandises tant traitées que à traiter, pour les interets que le Roy & mondit Seigneur pretendoient contre ladite Societé ancienne, pour ne l'estre acquittée au peuplement comme elle estoit obligée, & que pour le sieur de Caën, bien qu'il fust de la religion contraire, on se promettoit tant de luy, qu'il donnoit esperance de se faire Catholique, & que pour ce qui estoit de l'exercice de sa religion que ie luy dis qu'il n'en deuoit faire ny en terre ny en mer, remettant le reste à ce que i'en pouuois iuger. Celle du sieur de Villemendon Intendant de l'admirauté, ne tendoit qu'à la mesme fin: la lettre dudit sieur de Caën se conformant aussi à la sienne, & qu'il venoit avec deux bōs

Ce que le sieur Dolu mandoit à l'Auteur.

Ce que portoit la lettre du sieur de Villemendon.





vaisseaux bien armez & munitionez de toutes les choses necessaires, tât pour luy que pour nostre habitatiõ, avec de bons arrests qu'il esperoit apporter en sa faueur. Dauantage ayât fait assembler le sieur de May & Guers cõmissionnaire, & le père George, auquel Monseigneur, & les sieurs Dolu, & Villemenon, luy auoient escrit des lettres à mesme fin que celles qu'ils m'escrivoier, m'en chargeât de ne rien faire sans luy cõmuniquer, & resolu que rien ne se perderoit en quelque façon que ce fut, & qu'il ne falloit innouer aucune chose attendant ledit sieur de Caën, qui estoit assez fort, ayât l'arrest en main à son aduantage, pour se saisir des vaisseaux & marchandises, & ce pendant ie conseruerois toutes les pelletteries, iusqu'à ce que l'on vit de quoy les pouuoir prendre & saisir iustement.

De Caën pouuoit saisir les vaisseaux & marchandises.

De plus qu'il falloit considerer les inconueniens qui en pourroient arriuer d'autre part, ne voyant aucun pouuoir du Roy, à quoy ledit commis vouloit obeir, & non aux aduis que nous auions receus de Frâce. Ledit cõmis fut aduertiy de ce, par les Matelots du sieur de May, qui faisoient courir vn bruit que ledit sieur de Caën, se faisoit de tout ce qui leur appartenoit, quâd il seroit arriué ils donnerent tellemēt en l'esprit du Commis & de rous, qu'ils deliberoient entr'eux de ne permettre de se saisir de leurs marchandises, iusques à ce que ie leurs fisse apparoir lettre ou commandement de sa Maïesté, ce que ie ne pouuois, & rous les hommes qui dependoient des associez & gagez, craignans de perdre leurs gages, comme on leurs donnoit à entendre, pretendoiet comme les plus forts de l'empeschers ils ouïssent peu, quand i'eussay la volonte de

Resolutiõ du commis & des matelots, de ne laisser saisir leurs marchandises.

faisir leurs marchandises. C'est pourquoy pendant qu'une societé, en vn pais comme ceuy-cy, tient la bource, elle paye, donne & assiste qui bon luy semble: ceux qui commander pour sa Majesté sont fort peu obeis, n'ayant personne pour les assister, que sous le bon plaisir de la Cōpagnie, qui n'a rien tant à cōtre cœur: q; les personnes qui sont mis par le Roy ou les Vice-rois, comme ne dependant point d'eux, ne desirât que l'on voye & iuge de ce qu'ils font, ny de leurs actions & deportemens en telles affaires, veulent tout attirer à eux; ne s'en souciét ce qu'il arriue, pourueu qu'ils y trouuēt leur cōte. De forts & forteresses, ils n'en veniēt q; quād la necessité le requiert, mais il n'est plus réps. Quand ie leurs parlois de fortifier, s'estoit leur grief, i'auois beau leur remonstrer les inconueniens qui en pourroient arriuer, ils estoient sourds: & tout cela n'estoit que la crainte en laquelle ils estoient, que s'il y auoit vn fort ils seroiēt maistrisez & qu'on leur feroit la loy. Cependant ces pensées, ils mettoient tout le pays & nous en proye du Pirate ou ennemy, qui pensant faire du butin n'estant en estat de se deffendre ira tout rauer. Yen escriuois assez à messieurs du Conseil, il falloit y donner ordre, qui iadis n'arriuoit: & si la Majesté eust seulement donné le commandement libre aux assistez auoir leur magasin avec leur canons. Pour le reste des hommes qui deuiēt estre en la pleine puissance du lieutenant du Roy audie pays, pour les employer à ce qu'il iugeroit estre necessaire, tant pour le service de sa Majesté, qu'à le fortifier, & defricher la terre, pour ne venir aux famines qui pourroient arriuer si il arriuoit fortune aux vaisseaux. Si cela se pratique il on verra plus

d'aduancement & de progres en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait: & permettre aussi qu'à ceux qui iroient pour habiter en deserrant les terres, qu'ils pourroient traiter avec les Sauvages de peleteries, & des commoditez que le pays produit: en les liurant au commis à vn pris raisonnable, pour donner courage à vn chacun d'y habiter, & ne pouuât traiter que ce qui viédroit du pays, sur les peines portées qu'il plairoit à sa Majesté, il n'y a point de doute que la Societé en eut receu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouuoit esperer par autre voye, d'autant qu'il est fort malaisé à des peuples d'un pays de pouuoir empescher de s'accommoder de ce qui croist au lieu: Car dire qu'on ne les pourra cōtraindre à vne certaine quantité pour vne necessité: c'est la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils deuroient perdre ce qu'ils en auroient, plustost qu'on s'en saisit sans leur payer: l'experience a fait assez cognoistre ces choses. Voila ce que i'auois à vous dire sur ce sujet.

Sommaire  
des aduis de  
l'Auteur.

Pour reuenir à la suite du discours, ledit commis & tous les autres ensemble, commenceront à murmurer: disant, Qu'on leur vouloit faire perdre leurs salaires, & qu'il valloit autant qu'ils perdissent la vie que de les traiter de la façon: ce qu'on a sujet au dñ. commis de m'en parler de rechef, & me faire ses plaintes, que si i'auois commandement du Roy, qu'il ne falloit que le monstrer pour le consentir, & maintenir chacun en paix. Je luy dis qu'on ne luy seroit point de tort, ny à ses marchandises, & qu'il pouuoit traiter avec autant d'assurance comme il auoit fait par le passé, il se contenta, & vn chacun. Je fis vne reprimande

Le commis se plaint  
à luy.

Ce qu'il  
luy dit.

Fait vne  
reprimande

DE CHAMPLAIN.

aux matelots du sieur de May, qui leur auoient donnee cette crainte, & semé ce bruit, & de plus qu'ils assuraient que ie n'innouerois rien que ledit de Caen ne fut arriué avec arrest de sa Majesté, qui donnetoit ordre à toute chose, auquel il faudroit obeir.

aux matelots.

Leur promet de ne rien innouer.

D'auantage fut aduisé si l'on permettoit la traite au sieur de May, qui auoit apporté des marchandises pour eschanger à des castors avec les sauuages : il fut arresté que pour leuer tout ombrage l'on ne le permetteroit point, & aussi qu'ils n'auoient aucun pouuoir de ce faire, les deux societez estant en procez au Conseil de sa Majesté, quand ils partirent de France, & que l'ancienne pouuoit tousiours iouir des priuileges que le Roy leur auoit accordez sous l'authorité de monseigneur le Prince, attendant qu'il en fut autrement ordonné : mais que si messieurs du Conseil donnoient vn arrest si fauorable qu'il confisquast au profit de la Nouvelle Societé, que cela ne seruoit de rien, puisque le tout luy demeureroit, comme il se promettoit, & que si autrement il auoit permission de traiter comme l'ancienne Societé, que l'on vtreroit la facture des marchandises que l'on auoit enuoyées, & que suiuant icelles l'on donneroit des castors du magazin pour la valeur des marchandises, suiuant la traite qui se faisoit alors, & par ainsi ladite barque ne perdroit rien de ce qu'elle pouuoit pretendre, pour ne traiter iusques à ce qu'on eust l'arrest du Conseil, que deuoit apporter ledit sieur de Caen : Ainsi fut arresté en la présence dudit sieur de May & Guers, faisant pour ladite nouuelle Societé.

Auis pour la traite des marchandises.

L'Authen-  
cnuoie le  
Capitaine  
du May.

Ce delibere, le fais parir le Capitaine du May, do

25. de May, pour donner aduis audit sieur de Caen de tout ce qui s'estoit passé, de l'Etat en quoy il nous auoit laissé, & m'enuoyer des hommes de renfort.

**ARRIUEE DV SIEVR DV PONT**  
à la Nouvelle France, & de Hallard avec l'equipage du sieur de Caen. L'Autheur fait aduertir les sauuages de la venue dudit de Caen. Arrest du Conseil permettant le traficq aux deux Compagnies. De Caen saisit par force le vaisseau du sieur du Pont.

### CHAPITRE III.

Arriuee  
du sieur du  
Pont.

**L**E 3. de Iuin arriua ledit de May dans vne chaloupe luy onzieme, qui me donna aduis de l'arriuee du sieur du Pont, en vn vaisseau de cent cinquante tonneaux nomme la Salemande, avec soixante cinq hommes d'equipage, accopagnés de tous les commis de l'ancienne Societé, & sçauoir en quoy ie le voudrois employer. Voiey qui rejoyit grandement les commis de l'ancienne Societé, & vn chacun des hommes qui dependoient d'eux: c'est vn renfort qui leur vient, & si nous les eussions desobligez sans vn pouuoir absolu du Roy, ou de monseigneur, par la faisie de leurs marchandises, ils pouuoient nous nuire grandement, car le petit vaisseau dudit du May qui estoit à Tadoussacq pouuoit estre pris, où il n'y auoit que dix-huict hommes, & quelque douze que i'auois à Quebec

Il estoit  
les commis  
de l'ancien-  
ne Societé.

avec moy, lesquels auoient fort peu de viures qui fut l'occasion que i'en secourus ledit du May.

Accidens  
qui fissent  
arriuez  
pour auoir  
sis les  
marchan-  
dises.

Ce qu'ayant entendu ie me deliberé de mettre ledit du May en vn petit fort, ia commencé; contre le sentiment dudit commis, avec mon beau-frere Bôullé, & huit hommes, & quatre de ceux des peres Recollets qu'ils me donnerét: & quatre autres hommes de l'ancienne societé; faisant porter quelques viures, armes, poudre, plomb, & autres choses necessaires, aui mieux qu'il me fut possible, pour la defence de la place: en ceste façon nous pouuions parler à cheual, faisant tousiours continuer le trauail du fort pour le mieux mettre en defence.

l'Authcur  
met du  
May au  
fort com-  
mencé.

Pour mon partieuher ie demeuray en l'habitiô, avec trois hommes dudit du May, & quatre autres des peres Recollets, & Guers commissionnaire, & le reste des hommes de l'habitation: le fort assureoit tout, avec l'ordre que i'auois donné audit Capitaine du May.

Le Lundy 7. iour du mois arriua la barque de nostre habitation, où estoiet les commis des anciens associez au nombre de trois, ce que voyant ie fais prendre les armes, donnant à chacun son quartier, & semblablement au fort, & fis leuer le pont-leuis de l'habitation: le pere George accompagné de Guers furent sur le bort du riuage, attendant que lesdits commis vinssent à terre, & sçauoir avec quelle ordre ils venoient, quelle commission ils auoient, n'ignorant point ce qui se passoit en France, sur les aduis que nous attons receus. Ils dirent qu'ils n'auoient autre ordre que de leur compagnie, pour estre encore au

Arriue  
de la bar-  
que & co-  
me l'Au-  
thcur fait  
mettre ses  
gens en de-  
fense.

droict du contract & articles que ie leurs auois donnez, sous le bon plaisir de Monseigneur le Prince, attendât vn arrest de Nosseigneurs du Conseil, qu'ils esperoyent auoir fauorable contre la nouvelle societé, qui les vouloit demettre de leur societé, deuant que leur temps fut fini. De plus qu'ils auoient protesté contre ceux de l'admirauté, qui ne leurs auoient pas voulu donner de congé, & que voyant les dangers euidents où toutes les affaires deuoient aller, tant pour les hommes qui estoient icy, comme pour receuoir leurs marchandises, que l'on ne pouuoit pretendre qu'injustement, qu'il s'estoit mis en tout deuoir d'obeir au Roy.

Commis protestent contre ceux de l'admirauté.

Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, avec plusieurs autres discours, montrant auoir vn grand desplaisir de se voir receus ainsi extraordinairement, ce qu'ils n'auoient accoustumé.

Ledit pere ayant ouy vne partie de leurs plaintes, il leur demanda s'ils nous apportoyent des viures pour nous maintenir, ils dirent que ouy, & qu'ils croyoyent asseurement estre d'accord avec mondit seigneur, ou qu'ils auroient vn arrest fauorable: Tous ces discours passez ledit pere leur dit, qu'il me venoit treuuer, pour me donner aduis, & scauoir ce que ie voudrois faire, lequel m'ayant rapporté ce qu'ils disoient, nous aduisasmes pour le mieux ce qu'il falloit faire.

Le pere George rapporte à l'Auteur ce que disoient les commis.

Il fut conclud en suite de la premiere resolution, voyant que ledit sieur de Caen n'estoit encore venu, pour esuier aux dangers qui pouuoient arriuer.

Il fut



Il fut arresté qu'on laisseroit entrer les commis au nombre de cinq, qu'on leur liureroit leurs marchandises, pour traicter amont ledit fleuve saint Laurent, & les assister de ce qu'ils auroient affaire; ce qu'ils acceptèrent.

Resolució de laisser entrer au fort cinq commis.

Ils entrerent en l'habitation, où particulierement ie leurs fis entendre la volonte de sa Maieité, & ce qu'ils auoient commis contre l'intention du Roy, qui me commandoit de maintenir le pays en paix, & sous son obeissance, comme faisoit aussi mōseigneur, qui les auoit exclus de la societé par vne nouvelle: qu'ils ne deuoient pas venir sans vn bon arrest en main de Nosseigneurs du Conseil, & attendant la venue des autres vaisseaux, qui apporteroiét tout ordre, on leur liureroit en bref des marchandises pour traittes, ce qu'ils acceptèrent, & leurs furent liurées sans tirer à la rigueur: ils demanderent des armes, ce que ie ne leurs pūs accorder, leur disant qu'ils ne deuoient pas venir sans cela: ils chargerent deux barques, & me demanderent les castors qui estoient en l'habitation: ie leur refusay, leurs disant, qu'ils ne pouuoient partir de l'habitation, que nous n'eussions des viures pour maintenir parmy nous d'authorité du Roy, en cas qu'il arriuaist quelque accident: audir sieur de Caen, & qu'ayant des peleteries nous aurions des viures que nous apporterions les vaisseaux qui estoient à Gaspay. Ils firent tout ce qu'ils peurent pour les auoir, menaçant de faire des protestations, sur ce que ie refusais leurs peleteries, & munitions: & de pl<sup>s</sup> que i'eusse à faire sortir ledit Capitaine de May, & les hommes, du fort & habitatiō, où ie l'auois mis

Ce que l'Authour leur dit.

Le sieur de Caen deuoit esperer tout ordre.

L'Authour leur refuse les castors.

Veulent que le Capitaine de May sorte du fort, ce que l'Authour ne veut faire.

sans commandement du Roy: le leur dis que sadite Maicsté me commandoit de maintenir le pays, & conseruer la place: que le mandement que i'auois de Monsieur suffisoit, qui estoit celuy du Roy, & qu'à cela i'obeissois, receuant ledit Capitaine du May pour y auoir toute fiance. Cela seroit bon, dirét ils, s'il auoit apporté vn arrest du Conseil, ce qu'il n'auoit fait, en attendant ie me maintiendrois au mieux qu'il me seroit possible, & qu'ils fissent telles protestations qu'ils voudroient pour leurs descharges.

Le pere  
George les  
renuoié a  
uec leurs  
protesta-  
tions.

Quand il fut question de les faire, ie les sceus bien rembarer sur leurs protestations, leurs monstrant qu'ils ne scauoient pas en quelle forme il la falloit faire, ce qui leur fit changer d'aduis, craignant de s'engager mal à propos, en chose qui leur eust peu nuire: & ainsi ils embarquerent pour aller aux trois riuieres, & y traiter: qui fut le 9. de Iuin.

L'Auteur  
enuoie de-  
mander des  
hommes au  
seur de  
Caen.

Ce mesme iour, ie fis esquiper la chaloupe du dit Capitaine du May, avec six hommes, pour aller à Tadoussa aduertir ledit seur de Caen, qu'aussi tost qu'il seroit arriué il ne manquast à nous enuoier des hommes pour nous renforter: me persuadant qu'il auroit arrest en sa faueur, comme il m'auoit fait esperer par ses lettres.

fait  
Roy  
ce,  
cho  
que  
ven  
fero  
qu'il  
uoit  
uelle  
d'ac  
Hon  
auoi  
esté  
ponc  
quel

**ARRIVEE DV SIEVR DV PONT**  
*& du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui  
 apporte plusieurs despèches. Enuoy du pere George  
 à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embar-  
 quement de l'Auteur pour aller à Tadoussac. Diffe-  
 rens entr'eux. Magasin de Québec acheté par l'Au-  
 teur. Armes pour le fort de Québec.*

### CHAPITRE III.

**L**EDimanche 13. Aupil arriua ledit du Pont, dans vne moyenne barque, luy treiziesme avec marchandises de traite, lequel fut receu comme les precedents, luy ayant fait entendre le commandement que i'auois tant du Roy que de mondit Seigneur, de conseruer ceste place, & la maintenir en son obeissance, & tenir toutes choses en paix, faisant recognoistre son authorité: & que attendant nouvelle desdits vaisseaux, qui deuoient venir, pour uoir & scauoir particulièrement ce qui se seroit passé au Conseil de sa Maiesté, sur les differents qu'ils auoient eus avec mondit Seigneur, qui les auoit exclus de la societé, pour y adioindre la Nouvelle societé. Il me dit qu'il croyoit que tout seroit d'accord, estant sur lesdits termes quand il partit de Honnesleur. Je luy dis que ie m'estonnois comme il auoit quitté son vaisseau, puisque sa presence y eut esté bien requise à la venue dudit sieur de Caen: il respondit que pour y estre il n'auoit pas mieus fait, & que l'ordre qu'il auoit laissé à vn appelé la Vigne, du-

Arriuee  
du sieur de  
Pont.

Ce que  
l'Auteur  
luy dit.

dit Honneſſeur, qui commandoit en ſon abſence, eſtoit tel que ſi l'on apportoit vn arreſt du Conſeil en bonne forme, qu'il euſt à y ſubir ſans aucune reſiſtance, que s'ils eſtoient d'accord avec leur ſocieté, qu'il euſt à l'aſſiſter de tout ce qui ſeroit en ſon poſſible & pouuoit, ſi autrement qu'il ſe cōſeruaſt du mieux qu'il pourroit, ſuiuant l'ordre qu'il luy auoit laiſſé, & que l'on ne pouuoit rien pretendre, que lon ne vit l'arreſt de Meſſeigneurs du Conſeil: ce qu'attendant ie leurs rendiſſe la iuſtice, laquelle m'auoit eſté enchargée; ce que ie promis faire. Ie luy fis auſſi entendre comme i'auois retenu les peleteries qui eſtoient en ceſte habitation, pour ſubuenir aux neceſſitez qui pourroient arriuer; il me dit que e'eſtoit bien fait: le lendemain il ſ'en alla aux trois riuieres, pour traiter avec les ſauuages.

L'Auteur  
eſt chargé  
de rendre  
la iuſtice  
à tous.

Arriuée  
du Canau  
d'Halard.

Le 15. dudit mois arriua vn Canau où il y auoit vn homme appelé Halard, de l'eſquipage dudit ſieur de Caen, qui m'apporta vne lettre, par laquelle il me donnoit aduis de ſon arriuée, & la contrarieté du temps qu'il auoit eu au paſſage, ayant choſe importante à me communiquer, de la part de Monſieur le Viceroi, qui ne pouuoit eſtre ſi toſt par delà: d'autant qu'il croit auoir affaire avec ledit ſieur du Pont, & de plus me prioit d'enuoyer vne chaloupe aduertir les ſauuages de ſa venue, & du nombre des marchandises qu'il leur apportoit, qu'il m'enuoyeroit le ſieur de la Ralde, pour communiquer quelques affaires en renuoyant ledit du May: que ſi ie pouuois d'aller treuuer que ie le viſſe, mais alors le temps, & les affaires, ne me le peurent permettre: Car on n'eſtoit pas

la saison de laisser l'habitation ny le fort, veu tant de dangers arriuez à ceux qui ont fait semblables choses.

L'Auteur ne peut abandonner le fort.

Le Vendredy 16. n'ayant point de chaloupe, ie deliberé d'enuoyer vn Canau avec ledit Halard, & vn gentilhomme appellé du Vernay, de l'esquipage dudit du May, avec vn autre de l'habitation, aduertir les sauuages de la venue dudit sieur de Caen.

Donne aduis aux sauuages de l'arriuer de Caen.

Le 17. de Iuillet arriua vne chaloupe, où estoit Rommier, l'vn des Commis de la nouvelle société: quil au précédé auoit hyuerné en ceste habitation, avec ledit du Pont, lequel m'apporta plusieurs despèches, avec lettres des sieurs Dolu, de Villemenon, & dudit de Caen, lequel surprit quelque lettre, avec coppie de l'arrest, en faueur des anciens Associez, que l'on enuoyoit audit du Pont, par lesquelles nous vismes, que l'arrest auoit esté signifié audit sieur de Caen, estant en son vaisseau, à la radde de Dieppe: lequel auoit protesté de nullité, & fut ledit arrest publié à son de trompe, dans ladite ville de Dieppe, & autres lieux où besoin a esté.

Arriué d'vn sien Commis.

Apporte plusieurs despèches.

Arrest de Conseil signifié à de Caen.

Après auoir veu & considéré toutes ses choses, avec l'aduis de ceux que ie trouuay à propos, & voyât que sur le proces aduenu entre les deux sociétés, sa Maiesté a ordonné, que lesdits articles seroient representez, pour après iceux estant veus & examinés, y estre pourueu, soit par la reünion des deux sociétés, ou par l'establissement d'vne nouvelle, ce pendant permis aux associez des deux compagnies, de trafiquer, & faire traitte, pour l'année 1621. seulement, tant par les deux vaisseaux ia partis, que par deux au-

Teneur dudit Arrest.

Traffic permis aux deux compagnies.

tres à eux appartenans, chargés & prest à partir, sans se donner aucun empeschement, ny vser d'aucune violence, à peine de la vier à la charge qu'ils seront tenus de contribuer pour la presente année, esgalement & par moitié, à l'entretènement des Capitaines, soldats, & des religieux establis & residens en l'habitation : & neantmoins deffences sont faictes ausdits Porée, & à tous autres, de sortir à l'aduenir aucuns vaisseaux des ports & haures de ce Royàume, ny faire embarquement, sans prendre congé dudit sieur Admiral, en la maniere accoustumée, à peine de confiscation des vaisseaux & marchandises, & autres plus grandes peines s'il y eschet. Signifié le 26. dudit mois. Voila l'arrest du Conseil de sa Maiesté. Lesdits articles dudit sieur Dolu, furent cōfirmiez par le Cōseil, le 12. de Ianuier 1621 hormis quelques vns.

Enuoy du  
Pere Geor-  
ge à Ta-  
doussac.

Il fut resolu que ledit pere George prendroit la peine d'aller à Tadoussac en diligence, & Guers avec luy, dans la mesme chaloupe, pour treuver ledit de Caen, & apporter le remede requis à toutes ces affaires, sçachant bien que ledit du Pont voudroit iouir du benefice dudit arrest, ou il y alloit de la vie, à ce luy desdeux qui vseroit de violence : & pour ce qui estoit de la faute qu'ils auoient commise, de partir sans congé de l'Admirauté : ledit arrest monstrois qu'on en auoit fait mention, & instance au Conseil, où estoit porté, que si à l'aduenir ils partoient sans congé, il y auroit confiscation du vaisseau, & marchandises, avec autres punitions, sans despens, & que chacun partiroit par moitié aux frais de l'habitation, aux hyuernans, & que chacun iouiroit du be-

nefice de la traite à son profit.

Ledit Pere partit ce mesme iour 17. de Iuillet, avec plain pouuoir de moy, d'accommoder toutes choses à l'amiable, avec le sieur de Caen, & par mesme moyen le satisfaire des plaintes qu'il faisoit, des Peres Paul & Guillaume, qui auoient esté saisis de quelques lettres, vsé de paroles & de menaces à son delauantage, taschant le mettre mal avec son esquipage: qu'il les auoit traittez fauorablement, selon le rapport qui en fut fait. Ne peut on si bien faire, qu'il ne tombast quelques lettres entre les mains dudit du Pont, & vne autre que luy eus de leur part, où il me faisoit entendre ce qui'estoit passé, & que i'eusse à rendre la justice selon la volonté du Roy, & quelqu'autres discours de compliment: je donne les lettres au Pere, pour les faire voir au sieur de Caen.

Lettre  
tombée es  
mains du  
sieur du  
Pont.

Le 24. de Iuillet, arriua ledit pere George, lequel me dit que ledit sieur de Caen, se vouloit saisir du vaisseau dudit du Pont, en son arriuee: & estât sur le point de l'executer, comme le confirmoient les lettres dudit sieur de Caen, & qu'il ne passeroit plus outre, attendant ma venue, ce qui me donna grandement, considerant ledit arrest, qui defendoit sur peine de la vie, de nes'inquieter: je renuoyay la chaloupe avec ledit Guers, & lettres adressantes audit sieur de Caen, où ie luy fis entendre, que pour les incommoditez qu'il y auoit en la chaloupe, que ie n'y pouuoia aller, & que dans neuf iours au plus tost, ie serois audit Tadoussac. Je despesché promptement vn canau, & mandé audit du Pont qu'il m'enuoyast vne de ses barques pour m'aller à Tadoussac, ce qu'il fit, que dans six iours la bar-

Dessin  
du sieur de  
Caen.

L'Auteur  
luy escriit.

que fut à Québec, & ledit du Pont dedans, pour sca-  
uoit ce qu'il auroit à faire, avec ledit sieur de Caen, es-  
stant arriué à Québec: ie membarquay à la sollicitatiõ  
dudit Pere, n'estant pas mon dessein de partir de l'ha-  
bitation, & mander seulement ce qui me sembloit, de  
la volonté qu'il auoit de se saisir dudit vaisseau.

Son em-  
barquemẽt  
pour aller à  
Tadoussac.

Mais les persuasions avec les raisons que m'õ don-  
noit ledit Pere, m'y firent resoudre, ayant laissé ledit  
du May, en ma place pour commander, & enchargé à  
tous mes compagnons de luy obeir, comme à moy  
mesme, ie m'embarquay le dernier de Iuillet; ce mes-  
me iour nous fismes telle diligence, que le lendemain  
au soir arriuasmes à demie lieue de Tadoussac, pres  
la poincte aux alloüettes, où ie fis mouiller l'ancre.  
Aussi-tost ledit sieur de Caen me vient trouuer, où il  
me fit entendre ce qui estoit de son dessein: ie luy dis  
que le seruice du Roy, & l'honneur de mondit Sei-  
gneur, m'auoit amené en ce lieu pour luy donner les  
conseils que ie croyois qui luy seroient necessaires, &  
raisonnables, s'il les vouloit suivre, qui estoient done  
rien alterer au seruice de sa Majesté, ny de ses arrests; &  
que l'autorité de Monseigneur demeurast en son en-  
tier: il me dit, qu'il n'auoit autre intention.

Conseil  
qu'il done  
au sieur de  
Caen.

Le lendemain 3. d'Aoust nous entraasmes audict  
Port de Tadoussac, ou ledit sieur de Caen me receut  
avec toutes sortes de courtoisies, m'offrant son vais-  
seau pour m'y retirer, le remerciant de tout mon cœur  
& le priant me permettre de demeurer en ma barque,  
pour ne me monstrier passionné a vn party, ny à l'au-  
tre, puisqu'il estoit question de rendre iustice; &  
voyant qu'il estoit à propos de ne m'en aller que tout



fut en paix. Il fut question de traiter d'affaire, ledit de Caen fit quelque proposition sur le fait de la peleterie; que l'on ne treuua à propos, & luy en donna-on les raisons: il s'opiniastre & dit auoir des commandemens particuliers, ie le somme de les monstres pour y obeir, il m'en fait refus, ie luy offre de mettre papiers sur table, & qu'il en fit de mesme, ce qu'il ne voulut, & dit qu'il desiroit auoir le vaisseau dudit du Pont, pour aller à la guerre, contre les ennemis qui estoient en la riuierè: ie luy remonstre, qu'il regarde de ne contreuenir à l'arrest, ie luy dis les raisons qui l'obligeoient de s'en distraire: & pour ce qui estoit de chasser les ennemis, il auoit trois vaisseaux, deux entr'autres capables de courir toutes les costes, avec cent cinquante hommes, & qu'il auoit plus de force qu'il n'en failloit: il persiste de vouloir auoir ledit vaisseau, ie le somme de donner ses aduis, il le fait; apres auoir fait quelque refus, ie luy respons par articles: ie luy enuoye la response avec les articles, qu'il ne trouue à sa fantaisie.

Il auoit fait faire vne protestation audit du Pont, contenant vn grand discours, des interests qu'il auoit sur ledit du Pont, & veut auoir son vaisseau: ledit du Pont me preséte requeste sur ce que veut faire ledit de Caen contre les arrests du Roy, & preuoyant la ruine manifeste qui pouuoit arriuer, de voir vn arrest enfrainct, bien que ledit sieur de Caen dit, qu'il n'y veut rien attenter au cōtraire: Le pere & ledit sieur de Caen, eurent plusieurs paroles, qui apportoient plustost de l'alteratiō, que la paix, voyant ne pouuoir rien gagner sur luy, ie fais des ouuertures, comme il peut seruir le Roy, ie m'offre d'aller dans le vaisseau dudit du Pont,

Dispute. entre eux.

De Caen veut auoir le vaisseau de du Pont par force.

Offres que  
luy fait  
l'Auteur.

courir sur les ennemis, le suiure par tout, non seulement dans des vaisseaux, mais dans des barques, chaloupes, ou canaus, par terre s'il en est besoin. Le luy dis qu'il ne peut refuser l'offre que ie luy fais, me donnant de ses hommes, estant en lieu qui despende de ma charge, & luy remonstre qu'en ce faisant, ce sera seruir le Roy, & mondit Seigneur, & qu'ainsi il n'vsera de violence, & ne contreuindra aux arrests de sa Majesté; & mondit Seigneur y fera seruy, & que fil a des pretensions, il les vuidera en France.

Il n'en veut rien faire, ils s'attache à sa charge, & aux particuliers commandemens qu'il auoit du Roy, & de mondit Seigneur. Le le prie & conjure de rechef, me les monstrer pour y satisfaire: il s'opiniastre plus que iamais; le voyant ainsi resolu, ie prens le vaisseau dudit sieur du Pont en ma sauuegarde, & voulant le consacrer pour l'autorité du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, deuant tout son esquipage, & apres qu'il en vseroit comme bon luy sembleroit, ayant la force à la main; mais que pour obseruer la forme de iustice, qu'il falloit que ie fisse ainsi.

Resolution  
de l'Auteur  
sur l'opinia-  
strete du  
sieur de  
Caen.

Ledit sieur de Caen, proteste deuant tout son esquipage, de s'aller saisir dudit vaisseau, & qu'il chastiera ceux qui voudront resister, disant qu'il ne recognoissoit de iustice en ce lieu.

Ledit sieur  
de Caen se  
saisit du  
vaisseau de  
du Pont.

L'envoye prendre possession dudit vaisseau, & ledit sieur de Caen y enuoya vn homme, pour faire inuentaire de ce qu'il y auoit, & ainsi s'en saisit, comme ayant la force en main: voila comme se passa cette affaire. Or premier que ledit sieur de Caen entrast au vaisseau dudit du Pont, ie leuc l'ancre le 12. d'Aoust,

& m'en allay passer le Saguenay, pour ne me trouuer à la prise que feroit ledit de Caen, le quel le lendemain me vient trouuer avec sa chaloupe, pour traicter de l'ordre que nous deuions tenir, pour la conseruation de ladite habitation : ie le priay de me donner quelques Charpentiers pour acheuer le magazin encomencé, & qu'il n'y auoit aucun lieu où l'on peult mettre aucune chose à couuern, il me dit qu'il auoit affaire de ses hommes, pour accommoder son vaisseau, qu'il vouloit partir promptement, pour aller à Gaspey, & autres lieux, courir sur l'ennemy, si lieu auoit, avec sa barque, & qu'il me l'enuoyeroit avec le reste des hommes, qui deuoient hiuerner à l'habitation.

Vient trouuer l'Auteur pour prendre ordre de luy.

Il me demande le payement des viures qu'il auoit vendus audict du Pont, pour ceux qui deuoient hiuerner de leur part à l'habitation, pour le prix de mille Castors, & sept cens pour les marchandises, qui auoient esté estimees en sa barque, suiuant la traicte qui se faisoit avecques les Sauvages, d'autant que nous auions interdit ladite traicte, pour les raisons que j'ay dit cy dessus. Aussi tost que ledit sieur de Caen se fut fait du vaisseau dudict du Pont, il luy remit entre les mains, disant qu'il n'estoit point armé comme il falloit. Ledict pere fut à Tadoussac, le 14. dudict mois, luy faire deliurer les Castors, & ainsi nous nous separames.

Le lendemain, ledict sieur de Caen enuoya faire vne protestation par Hébert : s'il eust voulu faire le conseil que ie luy voulus donner, il eust fait ses affaires, sans rien alterer, & avec sujet de pretendre de grands interrests pour le Roy, & Monseigneur, d'autant que ledit

Protestation de de Caen.

du Pont n'auoit apporté aucuns viures pour les hyuer-  
nans, & qu'à faute de ce, l'habitation pouuoit estre a-  
bandonnée, & le seruice du Roy, alteré.

C'estoit à moy (à faute que ledit du Pont ne m'eust  
fourny les commoditez) de les demander audit de  
Caen, pour conseruer la place; & en me les deliurant,  
auecques hommes pour hyuerner, i'estois tenu, par  
la voye de iustice, de renuoyer tous ceux de l'ancienne  
société, prendre ceux dudit de Caen, & retenir toutes  
les marchandises, traitées ou à traiter, sans les deliurer  
qu'à son retour, qu'indubitablement ils luy eussent  
esté adiugees par voye de iustice: Mais au contraire,  
les viures que n'auoit ledit du Pont, pour fournir 25.  
hommes en leur part, ledit sieur de Caen luy vendit  
les siens, ce qu'il ne deuoit faire; & fut ce qui m'eston-  
noit, ne pouuant gouster ceste proposition, croyant  
selon mon opinion, que mille Castors, qu'il tirois  
contant, luy estoient plus assurez en les apportant,  
que ce qu'il eust peu esperer par iustice, de ceux qui  
estoit entre mes mains, qui neantmoins estoit cho-  
se bien assuree.

Cependant que l'on s'amusoit à toutes les contesta-  
tions, il y auoit vn petit vaisseau Rochelois, qui trait-  
toit avec les sauages, à quelque cinq lieues de Ta-  
doussac, dás vne Isle appellée l'Isle verte, où ledit sieur  
de Caen enuoya apres nostre departement: mais s'e-  
stoit trop tard, les oyseaux s'en estoient allez vn iour  
ou deux auparauant, & n'y treuua on que le nid, qui  
estoit quelque retranchement de pallissade qu'ils a-  
uoiét fait, pour se garder de surprise, pendant qu'ils  
traittoient, l'on mit bas les pallissades y mettant le feu.

Vaisseau  
Rochelois  
qui trait-  
toit cal'Isle  
verte.

Le Capitaine le Grand qui y auoit esté, s'en reuint, comme il estoit party. Nous fismes voilles de la pointe aux allouettes le 15. d'Aoust, & arriuasmes à Québec le 17. où estant ie donnè ordre à faire paracheuer le magazin, & ledit sieur de Caen enuoya des armes, que le Roy nous donnoit pour la defence du fort.

L'Auteur  
fait para-  
cheuer le  
magazin de  
Québec.

*S'ensuit les armes qui me furent liurées, par les commis-  
saires du sieur de Caen & Guers, commis de Monseigneur  
de Montmorency, que par Iean Baptiste Varin, & Ha-  
llard, le Mercredy 18. d'Aoust 1621.*

12. Halebardes, le manche de bois blanc, peintes de  
noir. 2. Harquebuses à rouet, de cinq à six pieds de l'og.  
2. autres à mesche de mesme longueur. 523. liures de  
bonne mesche. 187. autre de pourrie. 50. Piques comu-  
nes. 2. Petarts de fonte verte, pesant 44. liures cha-  
cun. Vne tante de guerre en forme de paullon.  
2. Armets de Gens d'armes, & vne senceriere. 64. Ar-  
mes de Piquers sans brasards. 2. Barils de plomb en bal-  
les à Mousquets pesant 439. liures.

Lesdites armes & munition cy-dessus ont esté  
contées & receuës à Québec, par monsieur de Cham-  
plain Lieutenant general de Monseigneur le Viceroy  
en la Nouvelle France, present le sieur Iean Baptiste  
Varin, enuoyé exprés en ce lieu par monsieur de Caen,  
& de moy commissionnaire de mondit seigneur. Fait  
audit Québec, le susdit iour que dessus. Signé Guers  
commissionnaire, & au dessous Iean Baptiste Varin.

J'ay sousigné Jaques Hallard, confesse auoir mis  
entre les mains de monsieur de Champlain Lieutenant

30 LES VOYAGES DV SIEVR  
de Monseigneur de Montmorency, Viceroy de ces  
terres, trois cens dix liures de poudre, canon, en deux  
Barils, & 2479. liures de plomb, en balles & mouquet,  
en six barils, ne sçay hâc dire si ces dits munitions ont  
du Roy ou de monsieur de Caen. A Québec le iour  
d'huy dernier iour d'Aoust 1621. Signé Isaac Ha-  
lard.

Je demanday ausdits commis, si ledit sieur de  
Caen m'envoyoit point de munitions, & d'auantage  
de poudre, & meilleure que celle à canon, pour les  
mouquets: il me dirent qu'ils n'auoient receu que les  
munitions qu'ils m'auoient données. Je ne me pouuois  
imaginer, que sadite Maiesté n'eust ordonné des ar-  
mes à feu avec de la poudre, qui sont les choses prin-  
cipales & nécessaires, pour la defence d'une place, &  
se maintenir contre les ennemis: & ainsi fallut s'en  
passer, à mon grand regret.

Je ne me pouuois imaginer que sa Maiesté nous  
eust enuoyé si peu de munitions de guerre, veu les let-  
tres qu'elle m'auoit fait l'honneur de m'écrire, accom-  
pagnées de celle de Monsieur de Puisieux, comme j'ay  
dit cy deuant.

Quelques iours après, ledit sieur de Caen enuoya  
des viures, pour la nourriture des hommes qui deuoient  
hyuerner au nombre de 25, comme j'auois demandé à  
chacun des deux sociétés, qui m'auoient esté promis  
pour la conseruation de la place. Il n'en vint que 18. de  
sa part, & trente que laissa l'autre société.

Ledit sieur de Caen donna l'ordre à ses affaires,  
par le sieur de Tadoussac le 20. iour d'Aoust.

Et le mardy 7. de Septembre, partit aussi ledit sieur

De Caen  
enuoye des  
viures pour  
ceux qui  
deuoient  
hyuerner.


du Pont, & le pere George, de Québec, qui me promit  
 communiquer audit sieur Dolu, tout ce qui s'estoit  
 passé & fait: ne doutât point, que se faisant tout iroit  
 à l'amiable, & auroit esté en paix, & que tant de dis-  
 cours inutiles qui s'estoient faits & passez par delà, se fu-  
 sent appaisez; esperât auoir plus de repos à l'aduenir:  
 & oster le plus que l'on pourroit les chicaneries. Deux  
 mesnages retournerent. Car depuis deux ans, ils n'a-  
 uoient pas deserté vne vergée de terre, ne faisant que  
 se donner du bon temps, à chasser, pescher, dormir,  
 & s'enyurer avec ceux qui leurs en donnoient le moyen:  
 ie fis visiter ce qu'ils auoient fait, où il ne se trouua rien  
 de deserté, sinon quelques arbres coupez, demeurans  
 avec le tronc & leurs racines: c'est pourquoy ie les ren-  
 uoyay comme gens de neant, qui despensoient plus  
 qu'ils ne valloient: s'estoient des familles enuoyées, à ce  
 que l'on m'auoit dit, de la part dudict Boyer en ces lieux,  
 au lieu d'y enuoyer des gens laborieux & de travail, nō  
 des bouchers & faiseurs d'aiguilles, comme estoient  
 ces hommes qui s'en retournerent, il me sembla bon,  
 pour esuiter aux chicaneries, de faire quelques ordon-  
 nances, pour tenir chacun en son deuoir. Lesquelles  
 ie fis publier le 12 de Septembre.

L'Authour  
 renuoye les  
 familles  
 faincantes.

Ordon-  
 nances que  
 l'Authour  
 fit publier.

**L'AVTHEVR FAICT TRAVAILLER**  
*au fort de Québec. Voye assésurée qu'il prepare aux En-  
 trepreneurs des descouvertures. Est expediens d'attirer  
 quelques sauvages. Arrivée du sieur Sautin commis  
 du sieur Dolu. Réunion des deux sociétés.*

### CHAPITRE V.

 E n'est pas peu que de viure en repos, & s'af-  
 feurer d'un pais, en si fortifiant & y met-  
 tant quelques soldats pour la garde d'ice-  
 luy, qui apporteroit plus de gloire mille  
 fois que n'en vaudroit la despence, & le Viceroy en  
 receuroit du contentement, pour estre hors de dan-  
 ger de l'ennemy.

*Les sau-  
 vages affi-  
 rèrent les  
 noires.*

*Mal que  
 causa la di-  
 vision des  
 deux so-  
 ciétés.*

Les sauvages nous assisterent de quelque Eslan,  
 qui nous fit grand bien, car nous avions esté assez mal  
 accómodez de toute chose, hormis de pain, & d'huil-  
 le; les petites diuisions qu'il y avoit eües entre les  
 deux sociétés l'année d'aparauât, avoit causé ce mal:  
 & estés bien reünies, il n'en pouvoit que bien arriver,  
 tant pour le peuplement, que descouvertures, que au-  
 gmentation du trafficq, ausquelles choses chacun y  
 doit contribuer du sien en temps qu'il pourra.

L'une des choses que ie tiens en ceste affaire, &  
 pour l'augmentation d'icelle, est les descouvertures, &  
 comme elles ne se peuvent faire qu'avec de grandes  
 peines & fatiques, parmy plusieurs regions & côttées,  
 qui sont dans le milieu des terres, & sur les confins  
 d'icelle:



d'icelle à l'occident de nostre habitatiō, parmy plusieurs natiōs, aux humeurs & forme de viure, desquels il faut que les entrepreneurs se conformēt: Il y a bien à considerer d'entreprendre meurement, & hardimēt cest affaire, avec vn courage masle: mais aussi est il bien raisonnable, que le labeur de telles personnes soyent recogneus par quelques honneurs & bien-faits, comme sont les estrangers en telles affaires, pour leurs donner plus d'affection & de courage d'entreprendre: & si on ne le fait, mal-aïsement se peut il faire chose qui vaille.

Entrepreneurs se doivent conformer aux humeurs des nations des lieux qu'ils descouurent.

La recognoissance du travail augmente le courage.

Pour la societé, se seroit elle qui deuroit autant y appporter du leur que personnes, car vn grand bien leur en reuiendroit, encorés que ceux de l'ancienne societé jusques à present, n'ayent iamais gratifié les entrepreneurs d'aucune chose: au contraire ont osté le moyen de bien faire, en temps qu'ils ont peu. Et pour ouurir le chemin à cest affaire, i'auois pensé preparer quelque voye, qui fut seure & aduantageuse, pour les entrepreneurs; afin qu'avec plus de courage & assurance, ils entreprinsent ce dessein.

L'ancienne societé n'a point gratifié d'entrepreneurs.

Voye que l'Auteur iuge estre necessaire aux entrepreneurs.

Qui estoit d'attirer quelques nombres de sauages près de nous, & y auoir vne telle confiance que nous ne puissions estre desceus ny trompez d'eux, & pour cet effect, i'auois pratiqué l'amitié d'vn sauage appellé Miristou, qui auoit tout plein d'inclination particuliere à aymer les François, & recognoissant qu'il estoit desireux de commander, & estre chef d'vne troupe, comme estoit son feu pere, il m'en parla plusieurs fois, avec tout plein de protestations d'amitié qu'il me dit nous porter, bien que ie iugeasse que

Attirer nombres de sauages.

L'Auteur pratique l'amitié du sauage Miristou.

ce n'estoit en partie que pour paruenir à son dessein, & me dit que si ie pouuois en sorte qu'il peust obtenir ceste grade de Capitaine, qu'il feroit merueille pour nous: le l'entretins vne bonne espace de temps, depuis l'Automme iusques au Printemps, où conferant avec luy, ie luy dis, Si tu es esleu par les François, i'y feray consentir tes compagnons, & te tiendront pour leur chef, mais aussi qu'au prealable, il deuoit nous tesmoigner vne parfaite amitié, ce qu'il promit faire.

Ce que  
l'Auteur  
luy promet

Arrivée  
du sieur  
Santein.  
Société  
renuë.

Le 8. de Iuin arriua le sieur Santein, l'vn des commis de la nouvelle société, qui me donna aduis de la reunion des deux sociétés, que l'anciëne ayma mieux entrer en la société nouvelle, que donner dix mille liures à la nouvelle ayant cinq douzième, & la nouvelle pour les sept durant quinze années, & ainsi que le Conseil par arrest l'auoit ordonné.

Ce que  
l'Auteur  
promit à  
Miristou  
sauage.

La premiere chose que ie dis à ce sauage, estoit qu'avec ses cōpagnons ils cultiueroient les terres proches de Québec, faisant vne demeure arrestée, luy & ses compagnons, qui estoient au nombre de trente, qu'ayant mis les terres en labour, ils recueilleroient du bled d'Inde pour leurs necessitez, sans endurer quelques fois la faim qu'ils ont, & par ainsi nous les tiendrions comme freres. De plus nous monstrions vn chemin pour auenir aux autres sauages, que quand ils voudroient eslire vn chef, que ce seroit avec le consentement des François, qui seroit commencer à prendre quelque domination sur eux, & pour les mieux instruire en nostre creance.

Il me promit de faire ainsi, & de fait il fit si bien

avec ses compagnons (desquels il auoit gagné l'affection) que pour môstrer vn tesmoignage de sa bonne volonté, premier que d'estre reccu Capitaine. Ils commencerent à deserter tous ensemble au Printéps, à demie lieuë de nostre habitation, & s'ils eussent eu de bon bled d'Inde ceste année là, ils l'eussent ensemencé, ce qu'ils ne peurent faire qu'en vne partie, laquelle contient pres de sept arpents de terre, assez pour vne premiere fois. Quelques iours apres descendirent des sauuages des trois riuieres, où ils se trouuerent trois à quatre competeurs, qui pretendoient la mesme charge, & y eut beaucoup de discours & conseils entr'eux, sur ce fait Miristou me vint trouuer, luy sixiesme des plus anciens, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé, ie l'assuray qu'il ne se mit en peine, que ie le ferois eslire chef, & que nous n'en cognoistrions point d'autre que luy en sa troupe, & le ferois entendre à ses compagnons, & à ceux qui luy disputoient ceste charge: le contentement qu'il eut, fit qu'il me presenta quelques quarante castors, & luy en fis donner vne partie, pour auoir des viures pour le festin de ses compagnons.

Ils'en alla fort satisfait & content, ie parlay à tous ses compagnons & competeurs, leurs faisant entendre le sujet qui m'esmouuoit à desirer qu'il fut chef, ils m'entendirent patiemment, & tous tesmoignerent qu'ils en estoient contens puisque ie le desirois.

Ils s'en retournerent avec volonté de l'eslire pour chef, & faire les ceremonies accoustumées. Cela fait il me vint trouuer, accompagné de tous les prin-

Sauuages  
commen-  
cerent à  
desfricher  
vers nostre  
habitation,

Miristou  
vint trou-  
uer l'Au-  
theur.

Promet  
le faire eslire  
chef de  
sa troupe.

Presente  
40. castors  
à l'Auteur.

Qui parle  
à ses com-  
pagnons.

Miristou  
vint trou-

uer l'Au-  
theur avec  
les princet-  
paux des  
siens & vn  
present de  
65. castors.

A quel fin  
ce sauuage  
luy fit ces  
presens.

cipaux Sauvages, avec vn present de 65. Ca-  
stors, disant, I ay esté esleu pour chef, comme tels  
& tels que tu as cognus, l'vn estoit mon pere qui auoit  
succedé à vn autre de qui il portoit le nom de *Anna-  
dabjou*, il entretenoit le pais parmy les nations, &  
les François, i'en desire faire de mesme, & me tenir  
tellement lié avec vous que ce ne sera qu'une mesme  
volonté, & les presens qu'il m'auoit donnez n'e-  
stoient à autre intention, que pour tousiours estre en  
mon amitié, & me deuoit appeller son frere, pour  
plus de tesmoignage d'affection, chose qui auoit esté  
resoluë de l'aduis de ses compagnons.

Je le confirmé en tout & par tout, l'assurant  
que tant qu'ils seroient bons nous les aymerions cõ-  
me nos freres, & que ie les assisterois contre ceux qui  
voudroient leur faire du desplaisir: ils monstroient  
signe d'une grande resiouissance, & souuent se leuoient  
en me venant mettre leurs mains dans les miennes, a-  
uec inclination, pour monstrier le contentement  
qu'ils auoient.

Mahigan  
aticq que  
signifie.

Noms de  
Mizisou.

Et me dit qu'il auoit changé son nom qui estoit  
*Mahigan aticq*, qui veut dire loup & cerf, *aticq* veut  
dire cerf, & *Mahigan* loup, ie luy demandé pour-  
quoy ils luy donnoient ces deux noms si contraires,  
il me dit qu'en leur pais il n'y auoit beste si cruelle  
qu'un loup, & un animal plus doux qu'un cerf, &  
qu'ainsi il seroit bon, doux, & paisible, mais s'il e-  
stoit outragé & offensé il seroit furieux & vaillant.

L'Authour  
leur fait  
festin.

Je fus assez satisfait de ceste responce pour vn  
sauuage: voyant leur bonne volonté, ie me deliberé  
luy faire vn festin, & à tous ses compagnons tant

hommes que femmes & enfans, afin que deuant tous il fut receu capitaine: pour plus de marque ie fis le festin de la vailleur de 40. castors, où ils se remplirent bien leur ventre; sans quelque petit trouble qui survint, il y eut eu plus de plaisir, mais le pere & le meurtrier son fils se trouuerent à ce festin, ausquels i'auois defendu d'y assister, & mesme de venir à nostre habitation, mais l'effronterie & l'audace de ces coquins fut grande & extrême, ce que sçachant, ie parlé au chef, pour voir comme il s'acquiteroit en sa nouvelle charge, luy disant, qu'il sçauoit bien pourquoy nous ne le desirions voir, & qu'il eut à le renouoyer, ce que fit aussi tost ledit *Mahigan aticq*, le meurtrier fait semblant de s'en aller, & le chef me le vint dire, ie luy tesmoignay que ie n'estois bien content, & ne me trouuay point au festin, où tous nos sauages ne laissoient perdre vn moment de temps à festiner, pendant que *Mahigan aticq* m'entretenoit vn peu. Apres vn de nos gens me vint dire que le meurtrier ne s'estoit point retiré, ie fais semblant d'estre plus en collere que ie n'estois, en me leuant ie fis prendre vne arme pour aller treuuer ledit meurtrier, ce que voyant *Mahigan aticq*, il me dit, ie te prie de sursoit & ne l'aller chercher, & que c'estoit vn fol, ce qu'il fit, & luy dit rudement & en collere, qu'il se retirast, ce que firent le pere & le fils, qui fut le subiet que la ceremonie ne se passa pas comme ie me l'estois promis. Pour lors tous nos sauages s'en retournerent fort saouls & remplis de viandes, ayant fait faire la cuisine en vne chaudiere à brasser de la biere, qui estoit près d'vn tonneau.

A quoy le  
Festin reue-  
noit.

Le meur-  
trier ne se  
retire.

Sauages  
bié traitrez  
s'en retour-  
nerent.

Apporté  
cent castors  
à l'Auteur.

Sauvage  
qui vante  
sa race.

Dit qu'il  
a toujours  
aimé les  
François.

Le lendemain nos sauuages me vindrēt trouuer, avec tous les principaux, faisant apporter cent castors, en me disant que ie n'eusse aucun desplaisir de ce qui s'estoit passé, & que cela n'arriueroit plus: entr'autre estoit vn sauuage, qui auoit prétendu d'estre chef, fils d'un premier *Annadabigeou*, qui auoit esté capitaine de ces lieux là, me representant les grands biens qu'auoit son feu pere; & qu'il estoit descendu de l'un des plus grands chefs qui fut en ces contrées, & autres discours sur ce suiet: & que quoy qu'il n'eust esté esleu chef. avec la forme accoustumée, que neantmoins il estoit capitaine, ayant toujours porté vne affection particuliere aux François, qu'il venoit pour se faire recognoistre, non comme principal chef, mais comme le second après *Mahiganaticq*.

*Mahiganaticq* reprenant la parole, dit qu'il l'aduoüoit pour tel, & comme sa seconde personne: & qu'à son defaut il commanderoit, & que nous deuiions auoir la mesme confiance qu'en luy, & que se joignant ensemble ils tiendroient tout le monde en paix; que quand lesdits capitaines François seroient arriuez à Tadoussa, sçauoir les sieurs de Caen & du Pont, estans en ce lieu ils les assureroient de rechef de leur bonne affection & fidelité, donnant lesdits cent castors à nous trois: pour estre bien reünis ensemble, à les maintenir de nostre part: le leurs fis responce que si par le passé, ils auoient veu quelque chose entre les François, ce n'estoit pas iusques à nous en venir à vne guerre comme ils croyoient, estant tous bons amis, & que maintenant ils ne ver-

Lesdits  
sieurs de  
Caen & du  
Pont ont  
leur part  
des castors.  
Responce  
que l'Au-  
teur rend  
aux chefs  
des Sauua-  
ges.

roient plus de dispute entre eux comme ils auoient veu par le passé, entre lesdits de Caen & du Pont, de plus qu'ils seroient fort satisfaits de l'election qui auoit esté faite.

Tous ces discours finis, ie m'imaginay que puisqu'ils ne vouloient estre esleuz, que par consentement des François, & pour leur donner quelque sorte d'enuie & d'honneur extraordinaire, tant pour eux que pour leurs descendans à l'aduenir: qu'il estoit à propos de les receuoir capitaines avec quelques formalitez que ie leurs fis entendre, que quand on receuoir vn chef, que l'on obligoit tels capitaines, à porter les armes contre ceux qui nous voudroient offencer, ce qu'il promet faire. Le luy donnay deux espèces, qu'il eut pour agreables, & de ceste bonne reception & present, il fallut aller monstrier ces presens à tous ses compagnons, & leur faire entendre tout ce qui s'estoit passé, & leur fis donner de quoy faire festin, ce que ie fis à la valeur de quelque nombre de castors: & apres s'en allerét. Ainsi ie cherchois quelque moyen de les attirer à vne parfaite amitié, qui pourroit vn iour leur faire connoistre en partie l'erreur où ils sont iusques à presét, ou à leurs enfans qui seroient proche de nous: incitat les peres à nous enuoyer leurs enfans, pour les instruire à nostre Foy, & par ainsi estans habitez, si la volonté leur continuoit, l'on pourroit estre assurez, que si on les menoit en quelque lieu aux descouuertes, qu'ils ne nous fausseront point compagnie, ayant de si bons ostages prés de nous, comme leurs femmes & enfans: car sans les sauages, il nous seroit impossible de pouuoir descourir beaucoup de chose dans vn grand

*l'Authent  
coient que  
M. higan  
soit receu  
capitaine.*

*A quelle  
condition.*

*Moyen de  
de s'assu-  
rer des sau-  
uages.*

*Les sau-  
ges seruent*

à descouuirt  
dans vn  
grand pays.

pays, & se seruit d'autres nations, car il n'y auroit pas grande seureté, & ne leurs faudroit que prendre vne quinte pour vous laisser au milieu de la course.

*L'AUTHEVR S'EST ACQVIS VNE  
parfaite cognoissance aux decouuertes. Aduis quil  
a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des com-  
moditez qui reuiendroient de ces decouuertes. Paix  
que ces sauuages traittent avec les Yroquois. Forme  
de faire la paix entr'eux.*

### CHAPITRE VI.

Ce qui a  
accru le  
courage à  
l'Authour  
d'auoir co-  
gnoissance  
parfaite des  
choses dou-  
teuses.

**L**A cognoissance que de l'og-temps i'ay eüe, en la recherche & descouuerture de ses terres, m'a tousiours augmenté le courage de rechercher les moyens qui m'ont esté possible, pour paruenir à mon dessein, de cognoistre par faictement les choses que plusieurs ont douté. Ce que ie tiens pour certain selon les relations de peuples, & ce que i'ay peu coniecturer de l'assieté du pays, qui sans doute me donne vne grande esperance, que l'on peut faire vne chose digne de remarque, & de louiange, estant assisté des peuples des contrées, lesquels il faut contenter par quelque moyen que ce soit, ce qui (à mon opinion) sera aisé, & à tout le moins arriue ce qui pourra, pourueu que Dieu conserue les Entrepreneurs, il ne peut qu'il n'en reuienne de grandes commoditez, qui seruiront beaucoup en ceste affaire,



affaire. Il y a long temps que i'ay proposé & donné mon aduis à Nosseigneurs du Conseil, qui ont tousiours esté bien receus; mais la France a esté si broüillée ces annees dernieres, que l'on recherche à faire la paix, ne pouuant y faire despence. Je peux bien asseurer, que si il ne se faict rien en ce temps, malaisement se pourra-il faire quelque chose à l'aduenir: tous hommes ne sont pas propres à risquer la peine & fatigue est grande; mais l'on a rien sans peine: c'est ce qu'il faut s'imaginer en ces affaires; ce sera quand il plaira à Dieu: de moy, ie prepareray tousiours le chemin à ceux qui voudront apres moy, l'entreprendre.

Il y a quelque temps, que nos Sauvages moyennerent la paix avec les Yrocois, leurs ennemis; & iusques à present, il y a eu tousiours quelque accroche pour la méfiance qu'ils ont des vns & des autres; ils m'en ont parlé plusieurs fois, & assez souuent m'ont prié d'en donner mon aduis, leurs ayant donné, & treuvé bon qu'ils vesquissent en paix les vns avec les autres, & que nous les assisterions: mais quand il est question de faire la paix avecques des Nations, qui sont sans foy, il faut bien penser à ce quel'on doit faire, pour y auoir vne parfaite seureté. Je leur proposay d'en donner des moyens, & seroit vn grand bien proche de nous; l'augmentation du trafic, & la descouuerture plus aysée, & la seureté pour la chasse de nos Sauvages, qui vont aux Castors, qui n'osent aller en de certains lieux, où elle abonde, pour la crainte qu'ils ont les vns des autres; & y ont tousiours travaillé iusques a present.

Auis de  
l'Auteur  
au Conseil  
du Roy.

Tous hom-  
mes ne sont  
propres à la  
fatigue.

Sauages  
chct. hent  
la paix avec  
les Yrocois.

Moyen de  
faire la paix  
avec les na-  
tions estran-  
geres.

Deux Yro  
cois aux  
trois riuie  
res.

Le 6. dudit mois de Iuin, arriuerent deux Yrocois aux trois riuieres, pour traiter de ceste paix : le Capitaine m'en donne aussi tost aduis, & y enuoyerent deux Canaux, pour les amener à leurs Cabanes, proche de Quebec, où ils estoient logez.

L'Authour  
s'embarque  
en la bar  
que des  
Sauages.

Le 9. ils vindrent aux Cabanes de nos Sauvages, lesquels ne manquerent de m'enuoyer vne chaloupe, pour aller voir la reception qu'il leur feroit: le m'embarquay, accompagné dudit Sentein, & de cinq de mes compagnons, avec chacun son mousquet, où arriuant sur le bord du riuage, deuant leurs cabanes, Le Capitaine Mahigan Aticq, accompagné de ses compagnons, avec les deux Yrocois à son costé, s'en vient au deuant de nous, baisant leurs mains, & la mettant en la nostre, & en firent faire autant aux deux Yrocois, nous tenans chacun par la main, iusques à ce que nous fussions à la Cabane dudit Capitaine; où arriuant, nous trouuâmes nombre de peuples assis, chacun selon son rang. Ledit Chef, me tesmoigna estre fort satisfait, & tous ses cōpagnons, de ce que ie m'estois acheminé vers eux, pour voir les Yrocois, lesquels firent rapport, enuers les leur, de la bonne intelligence qui estoit entre nous, & eux. Ce fait, trois de nos Sauvages, avec les deux Yrocois, danserent; & apres m'auoir demandé si ie l'aurois agreable, ie leur tesmoignay estre content.

Leur Chef  
tesmoigne  
à l'Authour  
l'aide qu'ils  
auoient d'a  
uoir esté  
vers eux.

Chacun des  
Sauages  
luy baisent  
la main.

Ceste dance dura vne bone espace de temps; & acheuée qu'ils eurent de dâser, chacun d'eux baisa sa main, & me la vindrent mettre en la mienne, en signe de paix, & bien-vueillance. Le meurtrier estoit l'un de ces trois danseurs, qui voulut mettre sa main dans la

mienne, ie ne le voulus iamais regarder; ce qui luy donna vn grand desplaisir, de se voir ainsi mesprise deuant les Yrocois, & de toute l'assemblée: il n'aresta gueres qu'il ne sortist de la cabane. Ce pendant le Chef commanda à tous les hommes, femmes & filles, de danser; ce qu'ils firent quelque temps: La danse finie, il me remercia à sa façon, & me pria de toujours les maintenir en amitié: Je luy dis, qu'il ne deuoit point douter de mon affection, lors qu'il se comportera doucement avec nous.

L'Authour  
se vent voir  
le meur-  
tier.

Le Capitai-  
ne le remer-  
cie.

Je le priay de me venir voir le lendemain, & douze de ses principaux, & les deux Yrocois ( nous traicterons du sujet de leur venue ) ce qu'ils m'accorderent; & leur fis tirer quelques coups de mousquets: de là, nous nous r'embarquasmes pour retourner en nostre habitation. Le lendemain, ils ne faillirent à venir avec les deux Yrocois; peu apres leur arriuee, ie leur fis festin, suiuant leur façon de faire: A pres qu'ils eurent reueu, nous entrasmes en discours, sur ce qui estoit du traicte de paix avec les Yrocois, Je leur demanday comment ils entendoient faire ce traicte: ils dirent que l'entreueüe des vns aux autres, estoit avec amitié, tirant parolles de leurs ennemis, de ne les nuire ny empescher de chasser par tout le pais; & eux au semblable en feroient de mesme enuers les Yrocois: & ainsi, ils n'auoient d'autres traictez à faire leur paix.

L'Authour  
le prie de le  
venir voir.

Ille traicte.

Leur entre-  
ueüe est a-  
vec amitié.

Je leur dis que parlemeter, estoit véritablement faire les approches à vne paix, mais il falloit les seuretez d'icelle; & puis qu'ils m'en demandoient mon aduis, ie leur en dirois ce qui m'en sembleroit, s'ils me vou-

Parlemen-  
ter est s'a-  
procher de  
la paix.

Demander  
de son ad-  
uis pour la  
paix.

loient croire ; à quoy ils accorderent , & me prièrent derechef, de leur en donner mon aduis qu'ils suiuroient au mieux qu'il leur seroit possible ; & qu'aussi bien, ils estoient las & fatiguez des guerres qu'ils auoient eues, depuis plus de cinquante ans ; & que leurs peres n'auoient iamais voulu entrer en traicte, pour le desir de vengeance qu'ils auoient de tirer du meurtre de leurs parens & amis, qui auoient esté tuez ; mais qu'ayant consideré le bien qui en pourroit reuenir, ils se resou- doient, comme dit est, de faire la paix.

Responce à la premiere question que ie leur fis sçauoir, si ces deux Yrocois estoient venus pour leur particulier ; où s'ils auoient esté enuoyez de leur nation.

Desir de  
voir leurs  
parens pri-  
sonniers les  
faire venir  
vers nous.

Ils me dirent, qu'ils estoient venus de leur propre mouuement : & le desir qu'ils auoient de voir leurs parens & amis, qui estoient parmy eux detenus prisonniers de longue main, les auoit fait venir ; & l'assurance qu'ils auoient du traicte de paix, commen- cé depuis quelque temps, estans comme en trefue les vns & les autres, iusqu'à ce que la paix fut du tout asseurée ou rompue. Ie leurs dis que puisque ces homes n'estoient deputez du pays, qu'ils les deuoient traiter amiablement, avec toute sorte de paix & amitié, non pas en la façon comme ils estoient deputez du pays, & qu'ils deuoient estre receuz, avec plus d'allegresse & de ceremonie. De plus puisqu'ils vouloient venir à vne bonne paix, qu'il falloit qu'ils choisissent quelque homme d'esprit parmy eux, & l'enuoyer avec ces deux Yrocois, ayant charge de traiter de paix, & les inciter à enuoyer en ce lieu de Québec de leur part : lors qu'ils verroient que nous y assistions, que cela seroit

occasion de se mieux assurer, comme estans obligez à les maintenir.

Ils trouuerent cet aduis bon, & de fait ils se resolu-  
rent d'y enuoyer quatre hommes, sçauoir deux aux  
Yrocois, distans de Québec de cent cinquante lieuës,  
& leur fis donner la valeur de 38. castors de marchandises,  
des cent dont ils leurs auoient fait presents, & ces  
marchandises estoient pour faire present à leurs ennemis  
à leur arriüée, comme est leur coustume, & ainsi  
s'en allerent fort contens. Voila vn bon acheminement.

*Trouués  
mon aduis  
tres-bon.*

*Leur don-  
ne 38. ca-  
stors.*

**ARRIVEE DV SIEVR DV PONT**  
*& de la Ralde avec viures. L'Auther leur raconte la  
paix faicte entre les sauuages. Lettre du Roy à l'Auther.  
Arriüée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce  
qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers  
mois de 1623.*

## CHAPITRE VII.

**L**E 15. de Iuin arriuerent lesdits du Pont & 1622.  
de la Ralde, avec 4. barques chargées de  
viures & marchandises, ausquels ie fis la  
meilleure reception qu'il me fut possible,  
& ne trouuerent que toute sorte de paix, ee que plu-  
sieurs ne croyoient pas, suuant ce qui s'estoit passé.  
Il ne sçauoient point que le subiect en estoit osté, oc-  
casion pourquoy toutes choses s'estoient passées avec

*Arriüée  
des sieurs  
du Pont &  
de la Ralde,  
bien receus  
par l'Auther.*

Ce qu'il  
leur dit  
touchant le  
chef des  
sauuages.

douceur, ils furent quelques huit iours à faire leurs affaires, où durant ce temps, ie leurs fis entendre comme ces sauuages auoient esleu vn chef par nostre consentement, & le bien qui en pouuoit reüssir, pourueu qu'on l'entretienne en ceste amitié.

Mahigan  
les vient vi-  
siter.

Mahigan aticq vient voir ces messieurs qui le receurent fort humainement sur ce que ie leurs en auois dit.

Arriué  
du Sire  
commis.

Lesdits du Pont & de la Ralde, partirent pour monter amont ledit fleuue aux trois riuieres, où ils treuuerent quelque nombre de sauuages, en attendant vn plus grand. Quelques iours apres arriua le Sire, commis, qui nous apporta nouvelle de l'arriuée dudit sieur de Caen à Tadoussac, qui m'escriuoit qu'en bref il s'achemineroit par deuers nous, apres sa barque montée: me priant luy enuoyer quelque scieurs d'aiz, & vn canau en diligence audit du Pont & de la Ralde, ce que ie fis, & ledit le Sire partit ce mesme iour pour retourner le treuuer à Tadoussac.

L'Aurheur  
enuoyé au  
deuant du  
sieur de  
Caen.

Trois iours apres arriua vnt barque des trois riuieres, qui alloit audit Tadoussac, suivant l'ordre qui luy auoit donné.

Son arri-  
uée.

Le Vendredy 15. de Iuillet sur le soir, arriua ledit sieur de Caen dedans vne chaloupe, craignant n'estre assez à temps à la traite des trois riuieres: ayant laissé charge de despescher sa barque à Tadoussac, pour l'aller treuuer aux trois riuieres, ie le receus au mieux qu'il me fut possible, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé en toutes les affaires, tant de la Nouvelle que de l'ancienne société, à quoy ie satisfis au mieux qu'il me fut possible. Il me rendit la lettre suivante de sa Maïeste.

Receut  
que ie luy  
fis.

**M**onsieur de Champlain, voulant conseruer mon  
 cousin le Duc de Montmorency aux droitz & pou- Lettre du  
Roy en-  
uoyée à  
l'Auteur.  
 uoirs que ie luy ay cy-deuant accordéz en la Nouvelle Frâce,  
 suiuant les lettres patentes que ie luy ay fait expedier, & ay  
 treuue bon que la contestation qui estoit à mon Conseil, entre  
 l'ancienne compagnie, faite par les precedens Gouverneurs,  
 pour faire les voyages audit pais de la Nouvelle France, e-  
 stablis par mon cousin, suiuant son pouuoir; que ladite Non-  
 uelle soit conseruée au traitté, roignant en icelle ceux de l'an-  
 cienne qui y voudront entrer, ainsi que vous verrez par l'ar-  
 rest de mon Conseil, qui vous sera enuoyé par le sieur Dolu,  
 suiuant lequel ie veux & entend que vous vous gouuerniez  
 avec lesdits nouueaux associez, maintenant le pais en paix,  
 en y conseruant mon auctorité, en tout ce qui sera de mon  
 seruice, à quoy m'asseurant que vous ne manquerez, ie prie  
 Dieu qu'il vous aye Monsieur de Champlain en sa sainte  
 garde, escrit à Paris le 10. de Mars 1622: signé Louis,  
 & plus bas Potier.

Ledit de Caen fut deux iours à Québec, & delà  
 s'en alla aux trois riuieres. Le lendemain sa barque ar-  
 riuua de Tadoussac, qui l'alla treuuer.

*Le sieur  
de Caen est  
deux iours  
à Québec.*

Le dernier dudit mois de Iuillet, passa ledit de la  
 Ralde, qui s'en retournoit à Tadoussac, pour appre-  
 ster son vaisseau, & delà aller à Gaspey, voir si n'y a-  
 uoit point de vaisseaux, qui contreuinsent aux defen-  
 ces de sa Majesté.

Ledit de la Ralde arriuua à Tadoussac, & eut quel-  
 ques paroles avec Cabert, que ledit sieur de Caen a-  
 uoit laissé en la place pour commander à son vaisseau

*Le sieur  
de la Ralde  
arriuua à  
Tadoussac.*

bien qu'arriuant ledit de la Ralde, le commandement estoit à luy comme lieutenant dudit de Caen, & l'autre estoit son enseigne, qui ne voulut cognoistre ledit de la Ralde, & leur dispute vint sur le fait de la religion, bien que tous deux catholiques : car quand ledit de Caen qui estoit de la religion pretendue reformée, faisoit faire les prieres sur le derriere en sa chambre, & les catholiques sur le deuant : & durant que ledit Hebert demeura au vaisseau, les prieres s'y continuoient, comme quand son chef y estoit : mais quand ledit de la Ralde y fut arriué comme lieutenant, & commandant audit vaisseau, il voulut que les catholiques vinssent faire leurs prieres en la chambre, & que les pretendus reformez fussent en leur rang, sur le deuant pour prier, ledit Hebert s'y opposa, disant, que son capitaine ne l'entendoit, & ne luy en auoit donné charge, ledit de la Ralde dit, quand le chef y est, il fait comme il l'entend, Mais quand i'y suis en son absence, ie fais comme il me semble, & sur ce sujet il s'esmeut vne grande dispute, qui s'appaisa par le moyen de quelques peres Recolets, comme d'autres personnes qui s'y treuerent. Hebert eut le tort de ceste dispute, & n'auoit pas de raison.

Ledit sieur de Caen arriua des trois riuieres le 19. d'Aoust, & le mercredy 24. ie fis lire & publier les articles de messieurs les Associez, arrestez par le Roy en son Conseil.

Le Ieudy 25. ledit de Caen partit de Québec pour aller à Tadoussac, & ie fus avec luy iusques à son departement qui fut le 5. iour de Septembre 1622.

Ledit du Pont fut laissé à l'habitation, pour principal

L'enseigne de Caen ne le veut reconnoistre.

Differend pour prieres

Ce que le sieur de la Ralde.

Les peres Recolets appaisent le trouble.

Le sieur de Caen va à Tadoussac.

Laisse le

cip  
me  
fem  
E  
que  
anc  
si m  
por  
ler:  
nou  
bec  
que  
aussi  
chéa  
dout  
quel  
la ga  
d'aut  
perle  
Le  
nous  
riué à  
il n'a  
& qu  
sieur  
leur c  
sous  
stait  
d'enu  
brete



cipal commis de Messieurs les Associez, & hyuernas-  
mes ensemble.

En cet hyuernement estoient, tant hommes que  
femmes, & enfans cinquante personnes.

Ledit de Cap... nous eschouasmes quel-  
que chaloupe... qui fut le 6. leuasmes les  
ancres pour aller... ou fusmes contrariez de  
si mauuais temps... nous pensasmes perdre au  
port aux saumons... ancrés, ne pouuât appateil-  
ler: mais le vent venant à s'appaiser au 13. dudit mois,  
nous nous mismes sous voilles, & arriuasmes à Qué-  
bec le 20. Le lendemain nous eschouasmes nostre bar-  
que, & fismes descharger le reste des commoditez, &  
aussi tost que tout fut deschargé, Desdame fut despes-  
ché avec vne chaloupe luy septiesme, pour aller à Ta-  
doussac mener des matelots, & ramener vne barque  
que l'on auoit laissée avec quelques cinq hōmes, pour  
la garder, attendant que l'on y fust pour la ramener,  
d'autāt qu'il n'y auoit point de matelots, pour esquip-  
per les deux barques.

Nous vī-  
lignes à  
nous per-  
dre au port  
aux sau-  
mons.

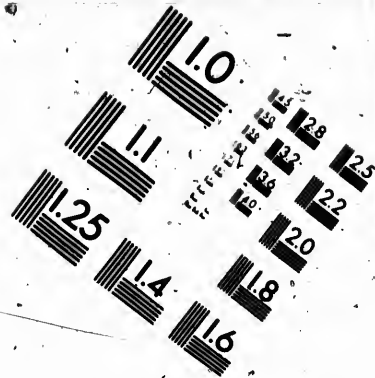
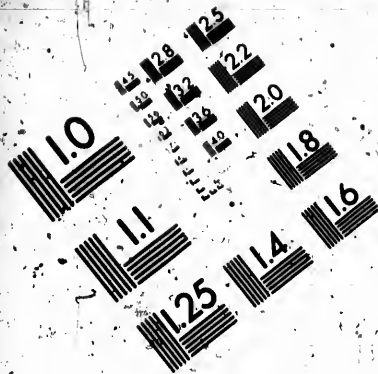
Desla-  
me despes-  
ché à Ta-  
doussac.

Le 10. d'Octobre arriua la barque de Tadoussac, qui  
nous dit qu'vn vaisseau de 50. à 60. tonneaux, estoit ar-  
riué à Tadoussac pour faire pesche de baleine, laquelle  
il n'auoit peu faire à la grande Baye, ny en autre port,  
& qu'il auoit esté mis hors, à ce qu'ils dirent, par mō-  
sieur de Grandmont, comme ils firent paroistre par  
leur commission qu'ils monterent au Baillif ayde de  
sous commis, qui estoit resté audit Tadoussac: il e-  
stait armé de quatre pieces de canon de fonte verte,  
d'environ de sept à huit cens pesant chacune, deux  
breteuils, & le vaisseau bien armé avec vingt quatre

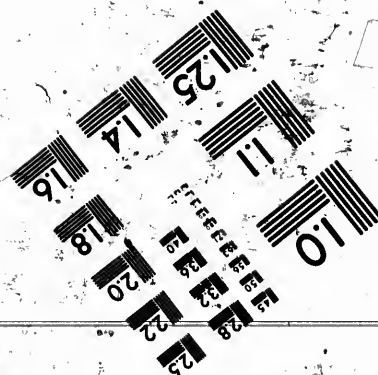
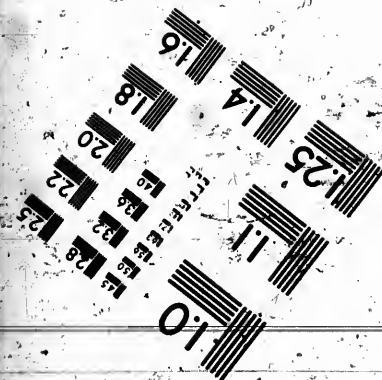
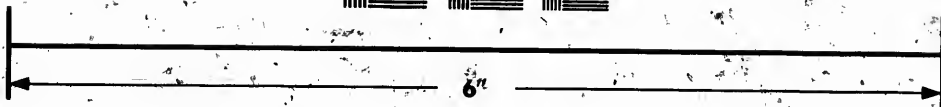
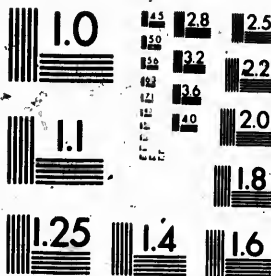
Arriue  
de la bar-  
que de Ta-  
doussac.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14590  
(716) 872-4503

18 20 22 25

10

Sont con-  
traints de  
prendre des  
viures du  
Bailly.

hommes, vn bon pont de corde bien poüessé, tout à l'espreuue du mousquet, ayant à la valeur de six à sept cens escus de marchandises, pour traiter, au reste tres-mal amunitionnez de viures, qui les contraignit de prendre du Bailly deux barils de pois, demy baril de lard, qu'ils payerét en chaudiere de cuiure rouge, celuy qui y commandoit s'appelloit Guerard basque, qui s'estoit associé avec vn Flamant, pour ce qui touchoit la marchandise de traite.

Guerard  
escriit au  
sieur du  
Pont.

Ledit Guerard escriuit vn mot de lettre audit du Pont, par laquelle il luy demandoit des castors, pour la moitié moins que l'on traittoit, pour les marchandises qu'il auoit, lu y en enuoyant le memoire. Voila ce que nous apprismes. De plus ils dirent qu'il venoit vn vaisseau espagnol audit Tadoussac de deux cens tonneaux, pour faire la pesche de balaine, & dit que durant que les vaisseaux estoient à Tadoussac, qui estoit à l'Isle verte, & auoit veu partir ledit vaisseau de la Ralde de Tadoussac, & que presque toutes les nuits, il venoit avec vne chaloupe au port, & oyoit la plus part des discours qui se disoyent au vaisseau dudit sieur de Caen, iusques à son depart.

Nul moye  
de l'empes-  
cher faire  
d'hommes.

De pouuoir y remedier il estoit impossible, pour n'auoir des matelots ny des hommes de main, afin de s'en seruir en telles affaires, car il eut fallu au moins huit matelots d'ordinaire en l'habitation, & quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer vn ennemy, avec vne vingtaine d'hommes, qui sceussent ce que c'est d'aller à la guerre, c'est ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense estre trop fort, & que personne ne seroit entreprendre en ces lieux, mais

la méfiance est la mere de seureté, c'est pourquoy  
suiuant les aduis que souuent ie donnois, l'on deuoit  
remedier à la conseruation du pays, & à l'assurance  
des hommes qui y demeurent, qui estoit d'acheuer le  
fort ia commencé, & y auoir de bonnes armes & mu-  
nitions, & garnison suffisante qui s'y entretiendroit  
pour peu de chose, autrement rien ne se peut mainte-  
nir que par la force.

Moyen  
d'estre as-  
suré à  
Québec est  
d'acheuer  
le fort.

L'on employa les ouuriers aux choses les plus ne-  
cessaires de l'habitation. Ledit du Pont tomba mala-  
de de la goutte le 27. de Septembre, iusques au 23. d'O-  
ctobre, & l'incommodité qu'il en sentoit, fit que pen-  
dant l'hyuer il ne sortit point de l'habitation, pour  
son indisposition.

Ouuiers  
employez  
aux choses  
necessaires.

Maladie  
du sieur du  
Pont.

Ie passay le temps à faire accommoder des jardins,  
pour y semer en l'Automne, & voir ce qui en reussiroit  
au printemps, ce que ie fis y prenant vn singulier plai-  
sir, ceste occupation n'estoit point inutile pour la  
commodité qu'en receuoit toute l'habitation, à quoy  
personne n'auoit fait d'esprouue, car la plus part des  
hommes voudroient bien cueillir, mais rien semer, ce  
qui ne se peut, car l'on ne scauroit dire en ces lieux cō-  
bien on reçoit d'vtilité des jardinages: vn peu de soing  
& vigilance sert beaucoup à vn homme de comman-  
dement, car il n'a de l'affection qu'à de certaine  
chose, mal aisement peut il auoir beaucoup de com-  
moditez sans main mettre, ou commander de ce faire,  
nos peres y estoient assez vigilans n'ayant autre soing  
que de prier Dieu & jardiner.

L'Auteur  
fait accom-  
moder des  
jardinages.

Vallées  
qui se re-  
çoient des  
jardins de  
ce pays.

L'vn de nos peres appelé le pere Irenee, se reso-  
lut le 15. de Decembre d'aller hyuerner avec les sauua-

Le post  
Irenee va  
hyuerner  
avec les  
sauuages.

Ne se peut  
accommo-  
der avec  
eux.

Le pere  
Ioseph y  
va.

1623.

Le sieur  
du Pont re-  
tombe ma-  
lade.

Tempeste  
violente.

Barque  
qui va à Ta-  
doussac.

ges, pour apprendre leur langue, & profiter quelque chose s'il pouuoit pour l'amour de Dieu : mais le 22. dudit mois, il retourna à son habitatiõ, pour ne se pou- uoir accommoder à la vie de ces peuples : L'edit pere y retourna pour la seconde fois, mais ne pouuant sup- porter la fatigue il s'en reuint, & le pere Ioseph plus ro- buste & accoustumé à ceste vie, se delibera d'y aller pas- ser trois mois de temps, qui estoit en bon tẽps, d'aurant que la chasse de l'eslan se faisoit en quantité, où l'on ne mäge que de la viande, bien que ce ne soit qu'à cinq ou six lieues de nostre habitation, & partit le mesme iour qu'arriua ledit pere Irenée qui fut le 17. de Ianuier 1623.

Le 23. de Mars ledit du Pont rõtomba malade de de ses gouttes ou il fut tres-mal avec de si grãdes dou- leurs, que l'on n'osoit presque le toucher, quelque re- mede que le Chirurgien luy peust apporter, & fut ainsi tourmenté iusques au septiesme de May qu'il sortit de sa chambre.

Le 19. de Mars il fit vñ temps fort violent accom- pagné de vens, tonnerre, gresle & esclairs, bien qu'en ce temps l'air est encore froid, & le pays remply de nei- ges & glaces.

Le 19. d'Auril l'on commença à accommoder vne barque, pour aller à Tadoussac, ce qu'estant ache- uée le premier de May, elle partit avec Desdames sous- commis & hommes, & ledit du Pont n'y peüst aller, pour son indisposition. Le 16. d'Auril il y auoit vn pied de neige en quelques endroits. Je semé routes fortes de grains le 20. dudit mois derriere l'habitation, où les neiges estoiet plustost fonduës qu'ailleurs, pour estre au midy & à l'abry du vent de Nortouest, qui est fort d'angereux.



Le Lundy 8. de May, nos ouuriers allant couper du bois pour scier, le mal-heur en voulut à vn ieune homme nommé Iean le Cocq, qu'vne buche roulant d'vn lieu à autre passa par dessus luy, qui luy rompit le col, & luy esclasa la teste; & ainsi mourut pauvrement.

*Ieune homme eut le col rompu d'vne buche.*

Le 10. dudit mois le pere Irenée, se resolut d'aller à Tadoussac, pour essayer de faire quelque fruct aux sauuages de par delà, cela m'estonnoit, voyant qu'il auoit assez à faire, & de quoy s'employer par deçà, à ce que ie luy remonstré: mais ne le pouuant dissuader de ce voyage, il s'embarqua dans vne chaloupe avec des sauuages qui le deuoient mener: mais estant à Tadoussac il changea de resolution, & s'en reuint à Québec le 22. dudit mois, & ainsi son entreprise fut rompue, & ne pût demeurer à Tadoussac avec nos gens, pour n'estre accommodé comme il eust desiré.

*Le pere Irenée veut aller à Tadoussac.*

*Il y va & s'en reuint à Québec.*

Voyant que iusques au 14. de Iuin l'on n'auoit point nouvelle des vaisseaux, & craignant que quelque accident ne fut arriué, l'on delibera d'enuoyer vne chaloupe à Tadoussac, ce qui fut fait avec cinq hommes, & Oliuier Truchemét pour faire reuenir la barque, si les vaisseaux n'estoient arriuez, pour retourner & aller à Gaspey, recourir des viures pour ceux qui resteroient à l'habitation, & rapasser das les vaisseaux pescheurs, partie des gens les moins vtils. En ce tēps ie fis pauer la cour de l'habitation, avec quelques reparations au logis.

*L'Auteur fait pauer la cour de l'habitation.*

Le Vendredy 16. arriua vne chaloupe avec la nostre, dū estoit vn matelot appellé Iean Paul, qui nous dit l'arriuee du sieur Deschesnes à Tadoussac,

*Nouvelle de l'arriuee*

du sieur  
Deschênes  
à Tadoussac.

dans vne barque, & auoit laissé son vaisseau à Gaspey, pour faire pêche de poissons.

Arriué de  
Desdames.

Le 28. arriua Desdames avec la Realle, & deux Religieux, l'un apellé le pere Nicolas, & l'autre le frere Gabriel, qui nous dirent que ledit sieur de Caen, n'estoit point encore arriué, qui nous mettoit en peine.

D'Estiène  
Brulé.

Le 2. de Iuillet, arriua vn Canau où estoit Estiène Brulé truchement, avec Desmarests, qui nous apporta nouvelle qu'il estoit arriué; il n'arresta à Quebec qu'vne nuit passant plus outre, pour aduertir les sauuages, & aller au deuant d'eux pour les haster de venir.

De Loquin  
commis.

Le 4. dudit mois arriua Loquin commis, dans vne barque pour aller en traite, qui estoit à ce voyage lieutenant dudit sieur de Caen en son vaisseau, où montant haut, fit rencontre dudit du Pont, qui auoit esté avec vne chaloupe à la riuere des Yrocois, pour persuader les sauuages de descendre à Québec, ce qu'il assura audit Loquin, qui fit qu'ils rebrousserent chemin & s'en reuindrent audit Québec sur ceste esperance, que veritablement ce seroit vne bonne chose s'ils pouuoient descendre à ladite habitation, que cela releueroit de grandes peines & risques que l'on cour. En ce tēps vn sauuage appellé la Foyriere, donna aduis que la plus grande partie des sauuages auoient deliberé de nous surprendre, en mesme tēps rant à Tadoussac qu'à Québec, & assommer tout, à la sollicitation du meurtrier, auquel aduis l'on donna tel ordre, que depuis ledit meurtrier a desnié fort & ferme qu'il n'eust voulu faire ce mal, disant que l'autre

Aduis d'un  
sauuage de  
la surprise  
que vou-  
loient faire  
les autres  
sur nous.

estoit vn imposeur. Lesdits Deschesnes & Loquin voyant que les sauages ne venoient point comme ils auoient promis audit du Pont, partirent avec deux barques le 9. de Iuillet, pour aller à mont ledit fleuve, & rencontrerent seize canaux proche de Québec, qui les firent retourner pour traiter ce qu'ils auoient, pour puis apres suivre leur premiere deliberation.

Deschesnes & du Pont rencontrerent 16. canaux vers Québec.

Le 13. dudit mois arriua ledit sieur de Caen avec deux barques, où ie le receus au mieux qu'il me fut possible, estant arriué il se delibera d'enuoyer vne barque, pour essayer d'amener lesdits sauages s'ils les rencontroient, & ledit Deschesnes partit pour cet effect.

Arriué du sieur de Caen.

Le 16. dudit mois, ledit de Caen ne tarda guères qu'il ne suiuit ledit Deschesnes, ie m'embarquay en sa barque qu'il me donna, & s'en vint en vne autre: nous fismes voile avec quatre barques, chargées de marchandises pour la traite.

Il suit le sieur Deschesnes.

**ARRIVEE DE L'AVTHEVR DEVANT**  
*la riuiere des Yrocois. Auis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Basques retirez en l'Isle S. Iean. Plaintes des Sauvages accordees. Le meurtrier est pardonné. Ceremonies observees en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauvages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Auteur fait faire de Nouveaux edifices.*

### CHAPITRE VIII

Leur ar-  
 rivee dans  
 la riuiere  
 des Yro-  
 cois.

**L**E 23. dudit mois, nous fusmes deuant la riuiere des Yrocois, où treuuasmes ledit Deschernes, qui dit auoir eu nouvelle qu'il deuoit arriuer quelques trois cens Hurons, où Estienne Bruslé les auoit reneontrez, au sault de la chaudiere, 75. lieuës de ladite riuiere des Yrocois.

Cedit iour, arriuerent quelques 60. Canaux de Hurons, & Algommequins, qui ramenerent du Vernay, & autres hommes qu'on leur auoit donné pour hyuerner en leur pais, afin de tousiours les tenir en amitié, & les obliger à venir.

Arriuee  
 du pilote  
 Doublet.

Auis qu'il  
 donne au  
 sieur de  
 Caen.

Ce iour là mesmes, arriua le pilote Doublet, luy fixiesme, dans vne double chaloupe, qui venoit de l'Isle S. Iean & Miscou, où estoit le sieur de la Ralde en pescherie, qui donnoit auis au sieur de Caen, que des Basques s'estoient retirez à ladite isle S. Iean, pour se mettre en deffence si on les alloit attaquer, ne voulant subir aux commissions de sa Majesté; & qu'ils

qu'ils estoient saisis d'un moyen vaisseau où estoit vn nommé Guers, qui l'année d' auparauant estoit venu à Tadoussac comme i'ay dit cy dessus: il le tenta de luy prendre ses marchandises de traite, le laissant aller avec ses munitions, & canons de fonte verte: il meritoit qu'on luy fit ressentir le chastimēt que doiuent recevoir ceux qui contreuiennent aux ordonnances & decrets de sa Maiesté, il treuua de la courtoisie à son aduantage, ce qu'il n'eut fait en beaucoup de personnes, qui l'eussent traité avec plus de seuerité. Le pilote fit avec ceste chaloupe le lōg des costes & fleuve saint Laurēt, près de deux cens lieues: il dit que ces Basques auoient donné de mauuaises impressiōs de nous aux sauuages de ses costes, disant, que s'ils nous treuuoient à leur aduantage, ils nous feroient vn mauuais party, & de fait il eut couru ceste fortune sans vn pere Recollet, qui estoit parmy ces sauuages il y auoit deux ans, lequel escriuit vne lettre à nos peres, de l'estat auquel il estoit parmy ces peuples, qui l'affectionnoient fort, & esperoit y faire quelque fruit moyennant la grace de Dieu, estant fort aduancé au langage du pais.

Le 7. dudit mois arriuerent des sauuages, qui firent vne assemblée entr'eux, où ils formerent quelques plaintes des vns & des autres, touchant les passages qui n'estoient pas libres aux Hurōs, que les Algonnequins les traittent mal, leur faisant contribuer de leurs marchandises, & ne se contentant pas de ce, les déroboient, qui leur donnoit encore suict d'un grand mecontentement: on les accorda sur toutes ces plaintes, ils firent des presens de quelques

S'estoit  
saisit d'un  
vaisseau.

Les Basques auoient  
donné de  
mauualles  
impressiōs  
des gens de  
l'auheur  
aux sauua-  
ges.

Le pilote  
couru ris-  
que sans vn  
pere Re-  
collet.

Plaintes  
des sauua-  
ges.

On les  
accorda.

castors qui leurs furent payés plus qu'ils ne valoient.

Pour parler pour l'accord du meurtrier.

Le 30. fut célébré la sainte Messe. Ce iour mesme l'on fit vn pour parler, pour l'accord du meurtrier, auquel ie ne pouuois entendre, pour la perfidie qu'il auoit commise, en l'assassinat de nos hommes, neantmoins plusieurs considerations, & les raisons dudit sieur de Caen, qui me dit que sa Maiesté & mondit seigneur luy remettoiét la faute, qui m'y firent condescendre, à la charge que l'assassin feroit vne satisfaction deuant toutes les nations, confessant que malicieusement, perfidement & meschamment, il auoit tué nos compagnons, meritât la mort si on ne luy faisoit grace, ce qui fut accordé.

L'Authent le content.

Le lendemain fut deliberé de faire quelques presents à toutes les nations, pour les obliger à nous aimer, & traiter bien les François qui alloient en leur pais, pour les conseruer contre leurs ennemis, & ainsi leur donner courage de reuenir avec plus d'affection.

Cet accord ne se pouuoit faire que deuant toutes les nations afin qu'elles recogneussent quelle est nostre bonté, au respect de leurs cruautéz, & afin que le meurtrier en receut plus de honte, l'obligeant apres le pardon d'estre autant affectionné à nous aimer, comme il auoit esté nostre ennemy mortel; il nous fallut vser de quelque ceremonie, car il faut vser de demonstrations parmy ces peuples, avec les discours: la ceremonie fut telle qui s'ensuit.

Ceremonie de l'accord & du pardon demandé par le meurtrier.

Le dernier de Iuillet, tous trouuerét bon de suiure la volonté de sa Maiesté, de pardonner au meurtrier qui auoit tousiours esté en credit, & fait capitaine par

les sauuages pour auoir tué nos hommes, ledit meurtrier se deuoit mettre au milieu de toutes les nations assemblées en ce lieu, & celuy qui l'auoit assisté en ce meurtre, & luy faire vn discours deuant tout le peuple, du bien qu'il auoit receu des François, qu'il auoit tresmal recognu, comme meschamment & traistreusement il auoit assassiné nos hommes depourueus d'armes, sous ombre d'amitié, qu'on n'eust iamais peu penser ny aucun de nostre habitation, qu'il eust eü le coeur si desloyal & perfide comme il l'auoit monstré, que ce pendant le chef qui pour lors estoit à l'habitation, & autres du depuis n'auoient voulu vser du pouuoir & droict que la iustice leur donnoit de le faire mourir, comme il le meritoit.

Ce pendant, l'affection que nous auions porté à ceux de sa nation, & comme estant allié des principaux, nous auoit empesché de le faire mourir, nous estans contentez de le chasser de nostre habitation, pour ne le voir, ny raffraichir la memoire de nos hommes massacrez. Et voyant qu'il auoit recogneu sa faute, s'estant mis en deuoir de receuoir le chastiment qu'il meritoit, qu'on luy pardonnoit, par la volunté de nostre Roy, qui luy donnoit la vie, & à la requeste de tous les peuples: A la charge, de iamais ne retourner, ny tomber en cette faute, ny aucuns de sa nation, estans personnes qui ne nous contensions de presens, pour payement de la mort de nos hommes, comme ils faisoient entr'eux: & que, s'il arriuoit à l'aduenir qu'ils commissent telles perfidies & trahisons, on feroit punir de mort les auteurs du mal; les tenans pour nos ennemis: & tous ceux qui

voudroient empescher : & plusieurs autres discours sur ce sujet ; & quelques autres ceremonies qui furent faictes. Cela acheué, le meurtrier se leua, & son compagnon, me venant demander pardon, avec promesse à l'aduenir, de se comporter si fidellement avec les François, qu'il n'auroit autre volonté que reparer ceste faute par quelques bons seruices : & ainsi furent deliberez.

Protestation que fait le meurtrier.

Mais quoy que s'en soit, ces peuples qui n'ont aucune consideration, si c'est par charité ou autrement ; ils croyent que le pardon a esté faict faute de courage, & pour n'auoir osé entreprendre de le faire mourir, bien qu'il le meritoit, & cela nous mettoit en assez mauuaise estime parmy eux, de n'en auoir point eü de resentment.

Malice de ces peuples.

Toutes ces nations tres-aises & satisfaits, ils nous remercierét, nous louans de ce que nous n'auions tesmoigné vn mauuais cœur, & accorderent de mener onze François pour la defence de leurs villages, cõtre leurs ennemis, dont il en demeureroit huit en leurs villages, & trois qui reuiendroient avec eux au printemps en traite. Ils emmenerét trois peres Recollèts, sçauoir les peres Nicolas, Ioseph, & frere Gabriel, pour voir s'ils pourroyét profiter au pais, pour la gloire de Dieu, & apprendre leur langue. Deux autres François furent donnez aux Algommequins, pour les maintenir en amitié, & inciter à venir en traite : il leur fut fait vn grand festin selon leur coustume, qui fut le accomplissement de la feste, & par ainsi s'en allerent grandement contans.

François qui leurs sont donnez.

Le 2. d'Aou. It s'embarquerent tous nos François



Avec les sauvages en leurs canaux, chacun avec son homme, & ce mesme iour l'on rechargea toutes les marchandises qui estoient en terre, se leuent les ancres, nous mismes voilles, & le quatriesme iour arriuasmes à Québec, où les barques estât toutes assemblées, l'on fit visiter, & treuva on quantité de castors parmy les matelots, que l'on fit serrer, attendant qu'ils fussent de retour en France, pour les contenter, s'il se treuvoit par la société que cela fut raisonnable, ne leur estant permis de traiter à leur preiudice, ce qui occasionna ceux des equipages d'estre mal contents, comme ils le tesmoignerent.

Arrivée  
des Fran-  
çois à Qué-  
bec.

Le 8. dudit mois fut despesché ledit Deschênes, avec six barques, pour aller querir les viures pour l'habitation, & luy des'en aller à Gaspey en son vaisseau, pour faire diligence de la pesche du poisson.

Le sieur  
Deschênes  
despêché  
pour aller  
querir des  
vitures.

Ledit sieur de Caen & moy, fusmes au Cap de tourmente, pour voir ce lieu, où estant arriué & visité, fut trouué tres agreable, pour la scituation, & les prairies qui l'environnent estant vn lieu propre pour la nourriture du bestial.

L'Authour  
& le sieur  
de Caen  
vbt au Cap  
de tourme-  
te.

Ayant veu particulièrement ce lieu, lequel s'il estoit mis en l'estat, que l'industrie & l'artifice des hommes pourroit y apporter, il seroit tres beau, car tout ce qui s'y peut desirer, pour vne belle rencontre s'y treuve: partant de ce lieu, retournasmes à Québec le 17. dudit mois, où vismes toutes les barques de retour, qui deschargeoient les commoditez de ladite habitation, laquelle fut visitée par des Massons & Charpentiers, pour voir si elle estoit en estat de subsister & durer, il fut iugé que l'on auroit plustot fait d'en edifier

Visite des  
barques.

vne nouvelle, que reparer annuellement la vieille, qui estoit si caduque qu'elle attendoit l'heure de tomber, fors le magazin de pierre à chaux & à sable, (côme dit est,) auquel ie fis faire vne porte par dehors, qui alloit dans la caue, faisant condamner vne trappe qui estoit dans le magazin des marchandises, par où on alloit souuent boire nos boissons, sans aucune considération.

Resolutio  
de du Pont  
de retourner  
en Frâ-  
ce.

Son de-  
partement.

Arriuée  
du pilote  
Doublet.

Ledit du Pont se resolut des'en aller en France, à cause de l'incommodité qu'il auoit, & ne pouuant auoir les choses necessaires icy pour sa maladie, qui l'occasionna de partir avec ledit sieur de Caen de Québec, le 23. d'Aoust avec trois barques, pour s'en aller embarquer à Tadoussac, delà en France, & passer à Gaspey, pour sçauoir nouvelle de ce qui s'estoit passé durant son absence, pour le sujet des Basques qui estoient à l'isle de saint Iean.

Le premier de Septembre, ledit pilote Doublet arriua avec vne chaloupe, & lettre dudit sieur de Caen, qui me prioit d'enuoier le plus promptement que ie pourrois les ouuriers, restât pour retourner, ce qu'ils firent en deux chaloupes, le trouuent à Gaspey, où il leur auoit donné le rendez-vous.

Recognoissant l'incommodité que nous auions eüe par les années passées, de faire le foin si tard pour le bestial, i'en fis faire au Cap de tourmente deux mille bottes, dès le mois d'Aoust, & les enuoyay querir avec vne de nos barques,

Recognoissant la decadence, en quoy s'alloit reduire nostre habitation, nous auons resolu d'en faire vne nouvelle: pour le plus abrégé ie fis le plan d'vn

nouveau bastimēt, abbatant tout le vieux, fors le magazin, & en suite d'iceluy faire les autres corps de logis de dix-huict toyses, avec deux ailles de dix toyses de chaque costé, & quatre petites tours aux quatre coings du logement, & vn raelin deuant l'habitation, commandant sur la riuere, entouré le tout de fossez & pont-leuis: & pour ce faire ie iugé que premier que bastir il falloit assembler les materiaux pour commencer à bastir au printemps, ie fis faire quantité de chaux, abbatre du bois, tirer de la pierre, apprester to<sup>s</sup> les materiaux necessaires pour la massonnerie, charpenterie, & le chauffage, qui incōmodoit grandement pour le diuertissement des hommes, & n'y en eut que dix-huict de trauail à toutes ces choses, où l'on fit assez de besongne pour si peu qu'il y auoit. L'incōmodité que l'on receuoit à monter la montagne, pour aller au fort saint Louis, me fit entreprendre d'y faire faire vn petit chemin pour y monter avec facilité, ce qui fut fait le 29. de Nouembre, & sur la fin dudit mois la petite riuere saint Charles fut presque prise de glace, & depuis le mois de Nouembre iusques à la fin dudit mois, le temps fut fort variable, & se passa en iournees assez froides; au matin avec gelee, bien qu'il fist beau le reste du iour; se faisoit quelques fois de la pluye, & des neiges, qui par fois se fondent à mesure qu'elles tombent: Ayant remarqué qu'il n'y a point quinze iours de differens, d'vne année à autre pour la temperature de l'hyuer, qui est depuis le 20. de Nouembre, iusques en Aueil, que les neiges se fondent, & May est le printemps: quelques fois, les neiges sont plus grandes en vne année qu'en l'autre, qui sont de pied & demy;

Il fait le plan d'un nouveau bastiment.

Fait disposer les materiaux.

Fait faire vn chemin pour aller au fort S. Louis

Riuere de saint Charles gelée.

Temperature de ces pais.

& trois & quatre pieds au plus, au plat pays: car aux montaignes du costé du Nord, elles sont de cinq à six pieds de haut.

Aussi nous auions vne autre incommodité, tant pour les hommes, que pour le bestial; le long de la riuere S. Charles, à vne sapiniere. qui estoit bruslée, & tous les bois renuerséz, qui rendoient le chemin difficile, de sorte que l'on n'y pouuoit passer, qui fit que ie me fis faire vn chemin, où i'employay vn chacun, qui trauaillerent si bien, qu'il fut promptement fait.

Le 10. de Decébre, la grande riuere fut chargée d'vn grand nombre de glaces, de sorte qu'elle charioit, & le bordage pris, ne pouuoit plus permettre de nauiger.

Ie fis traîner le bois pour le fort sur les neges, comme le temps plus propre le permettoit: les sauuages nous donnerét vn peu d'ellan qui nous fit grand bien, d'autant qu'en hyuer l'on a aucun rafraichissement, n'ayant que les commoditez qui viennent de France, pour n'y en auoir au pais à suffisance; ce qu'avec le temps, l'on pourra estre releué de ceste peine, par le soing que l'on prendra à la nourriture du bestial, duquel y il auoit bon commencement, car le defaut de ces choses, est grandement preiudiciable à la santé de plusieurs, & principalement de ceux qui seroient malades ou blesez; qui n'ont que salures; & les faripes.

Le 18. d'Auril, ie fis employer tout le bois qui auoit esté fait pour le fort, afin de le pouuoir mettre en deffence, autant qu'il me seroit possible. Ie fis faire quelques reparations à l'habitation qui estoit en decadence, attendant que l'on en eust fait vne nouvelle.

En ce temps, est la saison de la chasse du gibier, qui est

En grand nombre iusques à la fin de May, qu'ils se retirèrent pour faire leurs petits, & ne reuiennent qu'au quinziesme de Septembre qui dure iusques à ce que les glaces se forment le long des riuages, qui est enuiron le 20. de Nouembre.

Temps auquel est la chasse au gibier.

Le 20. il fit vn grand coup de vent, qui enleua la couuerture du bastiment du fort saint Louis, plus de tréte pas par dessus le rempart, par ce qu'elle estoit trop haulte esleuée, & le pignon de la maison de Hebert, qui estoit de pierre, que ie luy fis rebastir: ce petit inconuenient apporta vn peu de retardement aux autres affaires, car il falut remettre la maison en estat, de laquelle ie fis raser le second estage, & la rendis logeable au mieux qu'il me fut possible, attendât l'occasion plus commode pour la mieux edifier.

Vent qui enleua la couuerture du fort S. Louis.

Sur la fin du mois, arriua vn sauuage appelé des François, Simon; il luy parut auoir quelque fantaisie, à quoy ils sont ordinairement sujets, & principalement lors que contre la volonté de tous les capitaines & compagnons, ils veulent faire la guerre à leurs ennemis les Yrocois, avec lesquels ils estoient en pourparler de paix, il y auoit trois ou quatre iours: & de ce les sauuages m'en donnerent aduis, & me prierent de faire en sorte de l'en épescher, & leur oster la frenesie qu'auoit cestuy cy: ie l'enuoyay querir, & luy demandé le sujet pourquoy il faisoit cela, luy remontrant le preiudice qui en pourroit arriuer à tous ceux de sa nation, & l'auantage que les ennemis prendroient, du peu d'estat qu'ils faisoient de l'auctorité de leur chef, estans ainü que des enfans sujets au changement, & n'ayant aucune parole ar-

Sauuages sont sujets à suivre leur fantaisie de faire tout de leur teste malgré la volonté de leurs chefs.

restée, & se demonstant sans foy ny loyauté: De plus que tous les François, ne seroient iamais contens de ceste forme de procédé, & que ceste guerre durant vn traitté de paix sans sujet, estoit melchante & pernicieuse, procedante plustost d'un meschant, & d'un homme lasche & sans courage, d'autant que ie scauois fort bien que le but de ceste guerre, n'estoit que d'aller surprendre quelques hommes, ou femmes à l'escart, & les trouuant incapables de se defendre, les assommer sans defence: à tout cela il me fit vne courte responce, qui estoit qu'il scauoit bien qu'ils ne valloient rien, & qu'ils estoient pires que chiens, & s'estoit ainsi imaginé, qu'il ne seroit iamais content qu'il n'eust eü la teste d'un de leur ennemis, en forte qu'il estoit resolu, luy quatriesme d'y aller. Comme ie le vis obstiné, & que nulle remonstrance ne le pouuoit esmouuoir, ie luy vsay de quelque menaces s'il le faisoit: & ainsi s'en alla tout pensif, à sa cabane.

Deux ou trois iours apres, les Chefs me vindrent trouuer, pour me dire qu'ils estoient bien aysez de ce que i'auois parlé à luy, qu'il auoit changé de resolution de ne point y aller, me disant que ie leur fissent dōner quelques choses pour festiner, comme est leur coustume, quand il est question de faire quelque accord, ou autres choses semblables.

Ie leurs fis donner vn peu de pois, & s'en allerent ainsi ioyeusement pensant que ce sauuage oublieroit ce qu'il auoit proietté. Ce pendant deux Charpentiers trouuilloient à accommoder les barques & chaloupes, & deux autres à faire les fenestres, portes, poutres, & autres choses de charpenterie, pour le

Dessain  
qu'ils auoient  
en voulant faire  
la guerre.

Responce  
de ce Sau-  
uage.

Les Chefs  
viennent  
trouuer  
l'Autheur.

nouveau bastiment; & quelques mil cinq cens planches que i'auois fais scier pour couvrir le logis, & trente cinq poutres qui estoient toutes prestes, avec la pluspart du bois de charpenterie assemblé pour la couuerture. Le premier de May, ie fis creuser la terre pour faire les fondemens du bastiment, qui auoit este resolu de faire.

L'employay trois hommes à aller querir du sable avec la chaloupe, pour le bastiment; les massons à faire du mortier, attendant que quatre autres ostoient la terre pour les fondemens, & le reste à approcher la pierre pour bastir: Je fis tirer les allignemens pour commencer à bastir vn corps de logis.

Le 6. de May, l'on commença à maçonner les fondemens, sous lesquels ie mis vne pierre, où estoient grauez les armes du Roy, & celles de Monseigneur, avec la date du temps, & mon nom escrit, comme Lieutenant de mondit Seigneur, au pais de la Nouvelle France, qui estoit vne curiosité qui me sembla n'estre nullement hors de propos, pour vn iour à l'aduenir, si le temps y eschet; montrer la possession que le Roy en a prise, comme ie l'ay fait en quelques endroits, dans les terres que i'ay decouuertes.

Fondemens  
ictez, avec  
les armes  
du Roy.

Le 8. dudit mois, les cerisiers commencerent à espanouir leur boutons, pour pousser leur feuilles dehors.

En cetemps mesme, sortoient de la terre de petites fleurs, de gris de lin, & blanche, qui sont des primes veres du printemps, de ces lieux là.

Commencement du  
Printemps  
en la nou-  
uelle Fran-  
ce, où tous  
les fructs  
poussent.

Le 9. les framboises commencerent à boutonner, & toutes les herbes à pousser hors de la terre.

Le 10. ou 11. le sireau monstra ses feuilles.

Le 12. il ya des violettes blanche, qui se firent voir en fleur.

Le 15. les arbres furent boutonnez, & les cerisiers reuestus de fueillages, & le froment monté à vn ampan de hauteur.

Les framboisiers ietterent leurs feuilles : le cerfeuil estoit bon là à couper : dans les bois, l'oseille s'y void à deux pouces de hauteur.

Le 18. les bouleaux iettent leur feuilles : les autres arbres les suiuent de pres : le chesue a ses boutons formez, & les pommiers de France que l'on y auoit transplantez, comme aussi les pruniers boutonnoient; les cerisiers y ont là feuille assez grande : la vigne boutonnoit, & fleurissoit; l'oseille estoit bonne à couper.

Le cerfeuil des bois paroissoit fort grand, les violettes blanches & iaunes estoient en fleur : le bled d'Inde se seme, le bled froment croissoit vn peu plus d'vn ampan de hauteur.

La pluspart de toutes les plantes, & simples, estoient fortis de terre : il ya auoit des iournées en ce mois, où il faisoit grande chaleur.

Le 21. de May, ie despeechay vn Canau à Fadoufac avec trois hommes, pour attendre le sieur de Caen, avec lettres que ie luy escriuois, & vne autre au premier vaisseau de sa flotte.

Le 29. dudit mois, les fraises comencèrent à fleurir, & les chesnes à ietter leur feuilles assez grande en esté.

Le 30. les fraises furent toutes en fleur, les pommiers commencerent à espanouir leur boutons, pour ietter leur feuilles : les chesnes auoient leur feuilles



d'environ vn pouce de long, les pruniers & cerisiers en fleur, & le bled d'Inde commençoit à leuer.

Durant ce temps, ie fis assoir quelques poutres sur le premier estage de la nouvelle habitation, & poser quelques fenestres & portes à icelle.

Le premier du mois de Iuin arriua vn canau de Tadoussac, qui nous dit qu'aux environs du Bicq, il y auoit vn vaisseau Rochelois, qui traittoit avec les sauuages, que dans ce vaisseau estoit vn puissant homme qui y commandoit, estant tousiours masqué, & armé, & les sauuages ne sçauoient comme il s'appelloit, ny moins le cognoissoient ils pour ne l'auoir veu; & ma creâcè fut telle, que quand il l'eussent cogneu, ils ne nous l'eussent voulu dire, tant il nous portent d'affectiô. L'on épêche les autres vaisseaux de venir traiter avec eux, eneore que l'on leurs fit le meilleur traitement qu'il fut possible, & ainsi sommes nous aymez d'eux, en recompence du bien que nous leurs faisons.

*Notuelle  
de la def-  
couverture  
d'v vaisseau  
Rochelois.*

Le meilleur remede que j'ay recognu pour iouir plus facilement d'eux, c'est de n'en faire estat que par occasion, & peu apres leur remonstrer hardiment leurs deffauts, & ne se soucier de mille sortes d'insolences qu'ils font le plus souuent: car comme ils voiet que l'on en fait point d'estat, cela les rend plus audacieux à medire & mal faire, ayant moy-mesme expérimenté plusieurs fois, que lors que j'en faisois moins d'estime c'estoit à lors qu'ils me recherchoient le plus d'amitiè, & diray plus que l'on n'a point d'ennemis plus grands que ces sauuages, car ils disent que quand ils auroient tué des nostres, qu'ils ne laisseroient de venir d'autres vaisseaux qui en seroient bien aises, & qu'ils

seroient beaucoup mieux qu'ils ne sont, pour le bon marché qu'ils auroiēt des marchandises qui leurs viennent des Rochelois, ou Basques: Entre ces sauuages, il n'y a que Montaignars qui tiennent tels discours.

Arriué de la chaloupe de Gascoin à Tadoussac.

Le 2. iour de Iuin arriua vne chaloupe où estoit le pilote Gascoin avec cinq ou six matelots, qui nous dit qu'il estoit arriué au port de Tadoussac, avec vn vaisseau de soixante tonneaux, ayant quelque cent barils de pois, sept tonneaux de citre, vingt-quatre baricques tant de biscuit que de galette, & que ledit sieur de Caen deuoit partir douze iours apres luy, que la prise de l'vn de ces vaisseaux, par les Flamans l'auoit fait retourner à Paris pour se plaindre au Roy, & à Monseigneur, du sujet qui occasionnoit le retardement, m'informant de luy, s'il n'auoit aucune lettre pour moy de sa part, il me dit que non, qu'il me faisoit les recōmandations. Je m'estonnay grandement qu'il ne m'auoit escrit vn mot d'aduis, de sa venuë en ce lieu, car cela va à telle consequence, que n'ayant aduis de ceux qui ont la conduite d'vne flotte, ou autres telles affaires importantes, ne doiuent iamais permettre que leurs vaisseaux partent sans vn mot d'aduis, au gouverneur ou lieutenant des places esloignées, comme sont celles-cy, pour leur resmoigner qu'ils se peuvent fier en eux, leurs donnant entrée libre dās l'habitation où fort, comme estant de la compagnie. Vne lettre que m'escrivoit le sieur le Gendre l'vn des associez, m'assura que le vaisseau venoit de la part dudit sieur de Caen.

L'Authour trouue estrange de ce que le sieur de Caē ne luy escrivoit.

Il enuoye deux chaloupes à

Le 4. dudit mois ie fis mettre deux barques à l'eau, qui partirent pour aller à Tadoussac, querir les com-

moditez qu'auoit apporté ledit vaisseau, lequel auoit ordre de laisser vn commis nommé Halard, avec partie des commoditez des viures, pour traicter audit Tadoussa, ce qui nous fit vn grand plaisir, d'autant que nous n'auions des farines & citres, que iusques au dudit mois de Iuin; que sans cela il nous eust fallu reduire au Migan, avec quatre barique de bled d'Inde, attendant nouvelles de la venue des autres vaisseaux.

Le 23. arriua vne barque, qui apporta quelque portions de citre, galettes, pois & prunes, & m'apporta vne lettre de Halart, qui me mandoit qu'il s'ennuyoit grandement, que le vaisseau dudit sieur de Caen ne venoit, craignant qu'il ne luy fust arriué quelques accidens par la mer: que recognoissant la necessité des viures que nous pourrions auoir, il m'enuoyoit ce qui luy restoit de commoditez, s'en reseruant vn peu pour entretenir les sauuages, qui traictoiét ordinairement avec les Rochelois, & que ie luy eusse à mander ma volonté de ce qu'il deuoit faire.

Le 24. dudit mois, la barque estant deschargee, preuoyant aux malheurs qui ordinairement peuuent arriuer sur la mer, pour les risques qui y sont grandes, voyant que la saison des vaisseaux se passoit, sans scauoir nouvelles de l'vn des deux qui deuoit arriuer, sachant bien qu'il ne faut pas attendre aux extremittez à pouruoir en telles affaires, aussi que la necessité des viures nous pressoit, l'aduisay qu'il ne seroit hors de propos d'escrire audit de la Ralde, qui estoit à Miscou, quelques 35. lieues de Gaspey, & luy faire entendre la necessité en laquelle nous allions tomber, s'il ne nous secouroit, au cas qu'il fust arriué fortune au

Tadoussa  
pour auoir  
des viures.

Lettre que  
luy écrit  
Halard.

vaisseau; & auois donné charge au pilote Gascoin, d'attendre audit Tadoussac, iusques au 15. ou 16. de Juillet, & si en ce temps il n'oyoit aucune nouvelle, qu'il eust à aller trouuer ledit de la Ralde; & donnois ordre à Marfollet truchement, luy troisieme, de ne partir de Tadoussac, pour venir à Québec, que ce ne fust au 8. d'Aoust, qui estoit oster toutes sortes d'esperance, si les vaisseaux ne fussent venus en ce temps: Et esquipé la barque de tout ce qui leur estoit necessaire pour leur voyage: & partirent le 24. iour de S. Iean.

Descente  
des Hurons  
& Algom-  
mequins, &  
Bisserains.

Le 28. du mois, nous eufmes nouvelles de la descente des Hurons, Algommequins & Bisserains, qui furent bien faschez de n'auoir point de nouvelles des vaisseaux.

Arrivée de  
du Vernay,  
qui raporte  
nouuelle de  
la descente  
des Sauua-  
ges.

Le premier du mois de Juillet, du Vernay qui estoit allé aux Hurons, arriua dans vn canau, qui nous apporta nouvelles certaine de la descente des Sauvages, à la riuiera des Yroedis; & de la mort d'vn François, qui auoit esté mon seruiteur: & que le pere Nicolas estoit resté avec neuf François, estant reuenu quatre de nos hommes, Le pere Ioseph, & le frere Gabriel, qui venoient querir quelques choses pour porter audit pere Nicolas. De plus ledit du Vernay me dit que le François auoit esté mal traité, parmy quelques Nations, faite que la pluspart, ne s'estoient pas bien comportez avec ces peuples.

Arrivée du  
pilote Gas-  
coin.

Ce iour arriua vne chaloupe, où estoit le pilote Gascoin, qui ayant apperceu vers l'eau le vaisseau dudit de Caen, qui entroit à Tadoussac, où il auoit enuoyé vne chaloupe du Bic, avec ordre de ce qu'ils deuoient faire audit Tadoussac, qui estoit de deves-

cher

cher promptement vne chaloupe, pour enuoyer à Québec faire charger la barque qui y restoit, & enuoyer au deuant des Hurons, ce qui fut fait, & partit le mesme iour.

En ce temps arriuerent les sauuages, qui estoient allez de la part des montagnars aux Yrocois, pour contracter amitié, & y auoit pres de six sepmaines qu'ils estoiet partis d'aupres de Québec. Ils furent tres bien receus des Yrocois qui leurs firent tout plain de bonne reception, pour acheuer de faire cette paix. Mais en la compagnie de ces sauuages estoit vn appelé Simon, qui deuoit aller à la guerre. Apres qu'il eut pris congé desdits Yrocois s'en retournant, le meschant traitte & perfide Simon, rencontra vn Yrocois l'assomma, pour la recompence du bon traitement qu'il auoit receu desdits Yrocois. Tous nos sauuages en furent grandement desplaisans, & eurent bien de la peine à reparer cette faute: car il ne faut parmi tels gens qu'vn tel coquin, pour faire rompre toutes sortes de bonnes entreprises, pour n'auoir aucune iustice entr'eux.

Le 10. dudit mois les sauuages vindrēt cabaner proche de l'habitation. Le lendemain arriua ledit de Caen, avec deux barques chargées de marchandises: Le iour en suiuant l'on commença la traitte avec les sauuages: d'autres Canadiens arriuerent en ce mesme temps avec quelques chaloupes. Le 14. dudit mois la traitte fut acheuée avec lesdits sauuages, & partirent le mesme iour pour s'en retourner en leurs pais, & vn François fut avec les Biffereins.

Le 16. le frere Gabriel arriua avec 7 canaux, qui

Arrivée  
du frere Ga-  
briel.

nous resioiit grandement, nous comptant tout ce qui s'estoit passé en son hyuernement, & la mauuaise vie que la pluspart des François auoient mené en ce pais des Hurons, & entr'autres: Le truchement Brusslé à qui l'on donnoit cent pistolles par an, pour inciter les sauuages à venir à la traite, ce qui estoit de tres-mauuais exéple, d'enuoyer ainsi des persônes si mal-uiuâs, que l'on eust deub chastier seueremét, car l'on recognoissoit cet homme pour estre fort vicieux, & adonné aux femmes; mais que ne fait faire l'esperance du gain, qui passe par dessus toutes considerations.

Le sieur de  
Caë va aux  
trois riuie-  
res.

Le 19. ledit de Caë partit pour aller aux trois riuieres avec les barques, pour traiter avec d'autres sauuages s'il en rencontroit.

Le 20. huit canaux des Hurons qu'auoit amené ledit Brusslé, partirent de Québec. Ce iour mesmes, arriva ledit du Pont.

Barque ar-  
riuée à  
Québec.

Le 25. arriva aussi à Québec vne barque, qui nous dit, qu'il estoit venu six Yrocois, mon obstant la mort de celui qui auoit esté tue, pour confirmer l'amitié avec tous les sauuages: ayant bien iugé, que le sauuage qui auoit tué leur cōpagnon, l'auoit fait de sa propre malice, & non du contentement de ses cōpagnons.

Arrivée  
d'une bar-  
que du sieur  
de Caë, a-  
vec deux  
soldats  
pour estre  
mis à la  
maille.

Le lendemain, arriva vne barque, où il y auoit deux soldats, que le sieur de Caë auoit en son vaisseau, pour les mettre à la chasse, pour quelques legeretes qu'ils auoient commises. Nouuelles vindrent aussi, qu'il estoit arriué à l'embouchure de la riuere des Yrocois, trente canaux bons, avec quelques François.

Le sieur  
de Caë ve-  
nit à Qué-  
bec.

Le premier d'Avust, esbarriua à Québec ledit sieur de Caë, & le 4. il fut au Cap de tourmente, qui

dit luy auoir esté donné par monseigneur de Montmorency, avec l'Isle d'Orléans, & quelques autres illes adjacentes : & le 10. il retourna à Québec.

En ce temps ie me resolus de repasser en France avec ma famille, y ayant hyuerné pres de six ans, & où durât ce tēps, nous fusmes assez mal secourus de rafraichissemens, & d'autres choses fort eschauffement; nous n'auions de quoy remercier les associez en cela, car s'ils l'eussent sceu, ils y eussent donné ordre : la courtoisie & le deuoir les obligeoit d'auoir soing des personnes qui auoient esgard à la conseruation de la place & de leur bien; outre la charité pour ceux qui pouuoient estre malades, fussent morts faute de secours; & ainsi estoit plustost diminuer le courage, que de l'augmenter à seruir des personnes, qui ne font estat des hommes qui conseruent leur bien, & se tuent de soin & travail à garder ce qui leur appartient, au lieu que peu de choses contante tout vn peuple.

Resolution de l'Auteur de repasser en France.

Ie fis embarquer tout mon esquippage, & laissay l'habitation nouvelle bien aduancée, & esleuée de 14. pieds de haut; 26. toise de murailles faicte avec quelque poutres au premier estage, & toutes les autres prestes à mettre les planches sciées pour la couuerture, la pluspart du bois taillé & amassé pour la charpente de la couuerture du logement; toutes les fenestres faictes; & la pluspart des portes, de sorte quil n'y auoit plus qu'à les appliquer, ie laissay deux fourneaux de chaux cuitte de la pierre assemblée, & ne restoit plus en tout que sept ou huit pieds de hauteur, que toute la muraille ne fust esleuée, ce qui se pouuoit en quinze iours, leurs materiaux assemblez pour estre logeable, si l'on

y eust voulu apporter la diligence requise. Je les priay d'amasser des farinees, & autres choses, pour acheuer le fort, iugeant bien en moy mesme, que l'on n'en feroit riens, d'autant qu'ils n'auoient rien de plus defagreable, bien que c'estoit la conseruation, & la seurete du pays; ce qu'ils ne pouuoient, ou ne vouloient comprendre. Cet ceuvre ne sauanoit que par intervalles, selon la commodite qui se presentoit, lors que les ouuriers n'estoient employez à autres ceuvres.

Le sieur de Caen, laisse son neveu pour principal Commis en l'absence de l'Auteur.

Ledit sieur de Caen laissa son neveu, le sieur Esmerly, pour principal commis, & pour commander en mon absence audit Québec, avec cinquante & vne personne, tant hommes que femmes, garçons, & enfans.

Partement de l'Auteur pour venir à Tadoussac.

Le Ieudy 15. iour d'Aoust, partismes de Québec le 18. arriuasmes à Tadoussac, où nous eusmes nouvelles de la mort de cinq hommes du vaisseau dudict Deschesnes, qui estoit à l'Acadie, lesquels hommes, auoient esté tuez par les sauuages du lieu, proche du sieur de Biencour, qui estoit demeurant en ces lieux, il y auoit plus de 18. ans avecques les sauuages.

Cinq hommes tuez par les sauuages.

Le 21. d'Aoust 1624. nous leuasmes l'ancre, & mismes sous voilles, pour retourner en France.

S'en retourne en France.

Le 25. fusmes mouiller l'ancre deuant Gaspey, & trouuasmes de la Raide qui estoit venu de Miscou, faire sa pescherie de poisson.

Le premier de Septembre, vn vaisseau partit de la flotte où commandoit le capitaine Gerard, pour aller en France deuant porter des nouuelles.

Le 6. le vaisseau de du Pont acheua de faire sa pesche de poisson audit Gaspey.



La nuit venant au famedy, ledit sieur de Caen partit avec quatre vaisseaux, en l'un desquels estoit sa personne, & en l'autre ledit du Pont, au troisieme ledit de la Ralde, & vne patache de 45. à 50. tonneaux, dans laquelle estoit le pilote Cananee.

Le 19. l'on apperceut vn vaisseau de 60. tonneaux, que l'on iugeoit estre Rochelois, on fist chasse dessus, mais il s'euada, & ainsi se sauua à la faueur de la nuit.

Le 27. on treuua fond à la sonde, à 90. brasses. Ce iour la petite barque où commandoit Cananee, se separa de nous, pour aller à Bordeaux, selon l'ordre qu'il en auoit: Depuis nous sceusmes qu'elle fut prise des Turcs, le long de la coste de Bretagne, qui emmenerent les hommes qu'ils y trouuerent, & les firent esclaves.

Le 29. nous recogneusmes en la coste d'Angleterre, le cap appellé Tourbery.

Le dernier de Septembre, nous apperceusmes la terre de la Heue.

Le premier d'Octobre, entraimes dans le haure de Dieppe, où louasmes Dieu de nous auoir amenez à bon port; auquel lieu ie seiournay quelques iours, de là, ie m'acheminay à Paris avec tout mon train, où estant, ie fus treuuer à saint Germain le Roy, & mon seigneur de Montmorency, qui me presenta à sa Majesté, auquel ie fis la relation de mon voyage, comme à plusieurs messieurs du Conseil, desquels i'auois l'honneur d'estre cogneus. Ce fait, ie m'en retournay à Paris, où ie treuuy que les anciens & nouueaux associez, eurent plusieurs contestations sur le mauuais mesnage qui s'estoit fait en l'embarquement, qui ap-

Arrivee  
de l'Au-  
theur à  
Dieppe.

Va à saint  
Germain  
trouuer le  
Roy.  
Fait rela-  
tion de son  
voyage.

Monsieur  
de Montmorency  
se des-  
fait de la  
charge de  
Viceroy de  
la nouvelle  
France.

La met en-  
tre les mains  
du Duc de  
Ventadour.

1625

porta plusieurs troubles, cela en partie dóna sujet à  
mondit seigneur de Montmorency, de ce deffaire de  
sa charge de Viceroy, qui luy rompoit plus la teste,  
que ses affaires plus importantes, la remettant à Mon-  
seigneur le Duc de Ventadour, qu'il voyoit porté à ce  
sainct dessein, conuenant avec luy d'vn certain prix,  
tant pour la charge de Viceroy, que pour l'interest  
qu'il auoit en ladite Societé, le tout sous le bon plaisir  
de sa Majesté, laquelle commanda d'expedier les let-  
tres patentes d'icelle commission, au mois de Mars  
1625. au nom de mondit seigneur le Duc de Venta-  
dour, n'estant pouffé d'autres interests que du zele &  
affection qu'il auoit de voir fleurir la gloire de Dieu,  
en ces pays barbares; & pour cest effect, y enuoyer des  
Religieux, iugéant n'en trouuer de plus capables, que  
les peres Iesuistes, pour amener ces peuples à nostre  
foy: il en enuoya six, à ses propres cousts & despens,  
dés l'année mesmes. Sçauoir estoit, les reuerend pere  
l'Almand, Principal du College de Paris, tres-deuot &  
zelé Religieux, fils du feu sieur l'Almand, qui auoit  
esté Lieutenant criminel de Paris; & le pere Brebeuf,  
le pere Massé, frere François, & frere Gilbere, qui s'a-  
cheminerent aussi- tost avec vne grande affection, à  
Dieppe, lieu de l'embarquement.



LIVRE  
S E C O N D  
DES VOYAGES  
DV SIEVR DE  
CHAMPLAIN.

MONSIEVR LE DVC DE VENTADOVR  
*Viceroy en la Nouvelle France, continué la Lieutenance  
au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier.  
Retour du sieur de Caen de la Nouvelle France.  
Trouble quil eut avec les anciens associez.*

CHAPITRE PREMIER.

**L**N ce mesme temps, mōdit Seigneur de Ventadour Viceroy en la Nouvelle France, me continua en l'honneur de la Lieutenance, que j'auois eue de mōdit seigneur de Montmorency, me promettant pour icelle année de demeurer proche de luy, pour l'instruire des affaires dudit pais, & donner ordre à quelques micennes autres que j'auois à Paris.

1625

Sensuit la Commission de Monseigneur  
le Duc de Ventadour Pair de France, donnée à  
Monsieur de Champlain.

**H**ENRY DE LEVY, Duc de Venta-  
dour, Pair de France, Lieutenant general pour  
le Roy au gouvernement de Languedoc, Vice-  
Roy, & Lieutenant general au pays de la Nou-  
uelle France, & terres circonuoisines. A tous ceux qui ces  
presentes lettres verront salut: Sçauoir faisons, que pour la  
bonne & entiere confiance que nous auons du sieur Samuel  
de Champlain, Capitaine pour le Roy en la marine: & de  
ces sens, suffisance, pratiques, experiences au faict d'icelle,  
bonne diligence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les di-  
uerses nauigations, voyages, frequentations qu'il y a fai-  
tes, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy  
sieur de Champlain, pour ces causes, & en vertu du pou-  
voir à nous donné par sa Majesté, conformément aux let-  
tres de commissions par luy obtenuës, tant du feu sieur Com-  
te de Soissons, que Dieu absolue, de Monsieur le Prince de  
Condé, & depuis, de monsieur le Duc de Montmorency,  
nos predecesseurs en ladite Lieutenance Generale des quin-  
ze Octobre, & vingtdeuxiesme Nouembre 1612. & 8.  
Mars 1629. & à la nomination de sa Majesté, par les ar-  
ticles ordonnez par arrest du Conseil du premier Avril  
1622. AVONS commis, ordonné, député, commettons,  
ordonnons, & deputons par ces presentes, nostre Lieute-  
nant, pour représenter nostre personne, audit pays de la Nou-  
uelle France: Et pour cet effect, luy auons ordonné d'aller se  
loger avecques ses gens, au lieu de Québec, estans dedans le  
fleuve

*fleuve saint Laurent, autrement appelé la grande riviere de Canada, audict pays de la Nouvelle France, & audict lieu, & autres endroits que ledit sieur de Champlain adu-  
 siera bon estre : faire construire & bastir tels forts & forteresses qu'il luy sera besoin & necessaire, pour la con-  
 seruation de ses gens : Lequel fort, où forts, il nous gardera à son pouuoir, pour audict lieu de Québec, & autres lieux, & endroits, en l'estenduë de nostredict pouuoir, tant & sa-  
 uant que faire se pourra : Establi, estendre, & faire cognoistre le nom, puissance & auctorité de sa Majesté : & en icelles, assubjectir, sousmettre, & faire obeyr tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle : & par le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, prouoquer & esmouuoir à la cognoissance & ser-  
 uice de Dieu, & à la foy & religiõ Catholique, Apostoli- que & Romaine, là y establir, & en l'exercice & profession d'icelle maintenir, garder & conseruer lesdits lieux, sous l'obeyssance & auctorité de sadite Majesté, & pour y auoir esgard & vacquer avec plus d'assurance, Nous auons, en vertu de nostredict pouuoir, permis audict sieur de Champlain, commettre & establir, & substituer tels Capitaines & Lieutenants pour nous, que besoin sera. Et pareillement com-  
 mettre des officiers pour la distribution de la Iustice, & en- treten de la Police, Reglemens & Ordonnances, iniques à ce que par nous autrement en aye esté pourueu. Traicter, contracter à mesme effect, paix, alliances, confederations, bonne amitié, correspondance & communication, avec lesdits Peuples, & leurs Princes, ou autres ayant com-  
 mandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances, dont il conuendra avec eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part : & à leur des-*

faut, leur faire guerre ouverte, pour les cōtraindre & amener à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeissance, & seruice de Dieu, & de l'establissement, manutention, & conseruation de l'authorité de sadite Maieité parmy eux: du moins pour viure, hâter, & frequenter en toute assurance, liberté, frequentation, & communication; Y negocier & traffiquer amiablement & paisiblement, faire faire à ceste fin les descouuertes desdites terres, & notamment depuis ledit lieu de Québec, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'iceluy, dedans les terres & riuieres qui se deschargent dedans le dit fleuue saint Laurent, pour essayer à treuuer le chemin facile pour aller par dedans ledit pais, au Royaume de la Chine, & Indes Orientales; ou autrement tant & si auant qu'il se pourra estēdre, le long des costes dudit pais, tant par mer, que par terre, & faire en ladite terre ferme, soigneusement rechercher & reconnoistre toutes sortes de Mines d'Or, d'Argens, Cuiure, & autres metaux & mineraux, les faire fouiller, tirer, purger, & affiner, pour estre cōuertez, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript, par les Edits & Reiglemens de sadite Maieité, & ainsi que par nous sera ordonné, & où ledit sieur de Champlain trouueroit des François, ou autres traffiquans, negocians, & communiquans avec les sauuages & peuples, notamment depuis le lieu de Gaspey, par la haulceur de quarante huit & à quarante neuf degrez de latitude, & iusques au cinquante & deuxiesme degre, Nord & Sud dudit Gaspey, qui nous est reserué par sadite Maieité, luy auons permis & permettons s'en saisir & les apprehender, ensemble leurs vaisseaux & marchandises & tout ce qui se trouuerra à eux appartenans, & iceux faire conduire & amener en France, es mains de la Iustice, pour estre procedé contre eux selon la rigueur des ardonnâces Royaux, & ce qui nous a esté accordé

pa  
pa  
de  
ce  
bie  
po  
est  
plu  
de  
cha  
pon  
n'a  
rem  
&  
fair  
sach  
rapp  
ploie  
Ma  
rons  
tena  
ces,  
mer  
mes,  
ayde  
tion  
main  
moin  
& à  
le 15.  
& pl

par sadite Majesté, ce faisant gerer, negocier, & se cöporter par ledit sieur de Champlain, en la fonction de sadite charge de nostre lieutenant pour tout ce qu'il iugera estre en l'advenement desdites conquestes. & peuplement: le tout pour le bien, service, & auctorité de sadite Majesté, avec mesme pouuoir, puissance & auctorité que nous ferions, si nous y estions en personne, & comme si tout y estoit par expres & plus particulièrement specificé, & déclaré. Luy auons, & de tout ce que dessus, donné, & donnons par ces presentes, charge & pouuoir, commission & mandement special: Et pour ce, & en tout nostre pouuoir esdits pays, à quoy nous n'aurions pourueu, & iusques à y estre par nous particulièrement pourueu: Auons ledit sieur de Champlain substitué, & subrogé en nostre lieu & place; à la charge d'observer, & faire observer tout ce que dessus, & par ceux qui seront sous sa charge & commandement, & de nous faire bon & fidel rapport, à toutes occasions, de tout ce qu'il aura fait & exploité, pour en rendre par nous, prompte raison à sadite Majesté. **SI PRIONS ET REQUERONS,** tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, Les Lieutenans generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Prouinces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes, Forts maritimes, Ports, Costes, Haures & Destrois, donner confort & ayde audit sieur de Champlain, pour l'entier effect & execution de ces presentes, tout supports, assistance, restrainte, & main forte si besoin est, & en soient par luy requis: En tesmoin dequoy nous auons signé les presentes de nostre main, & à icelles fait mettre nostre Seel. **DONNE** à Paris, le 15. Feurier, 1625. signé **KENTADOVR,** & plus bas par commandement de mondit Seigneur, **GIRARD.**

Ledit sieur de Caen fit encore ce voyage, sous la commission de mondit seigneur de Ventadour, avec lesquels passerent nosdits Reuerends Peres, lesquels il traitta courtoisemēt au passage. Et vn pere Recollet appellé pere Ioseph de la Roche tres-bon Religieux, allié de la maison du Comte du Lude, qui auoit quitté les biens & honneurs temporels, pour suiure les spirituels.

Le sieur de Caen est trauerté des anciens associés.

Ledit sieur de Caen ayant fait son voyage, il vint à Paris, où il eust plusieurs traueses des anciens Associez, qui les mit en vn procez au Conseil, pensant tomber d'accord à l'amiable les vns avec les autres: De plus que mondit seigneur auoit du mescontentement dudit sieur de Caen, sur ce qu'on luy rapporta qu'il auoit fait faire les prieres de leur religion pretendue, publiquement dans le fleuve saint Laurent: desirant que les Catholiques y assistassent, chose qui luy auoit esté deffenduë par mondit seigneur, lesquelles accusations ledit sieur de Caen n'approuua, disāt que s'estoit la hayne & la malice de ses enuieux, qui procuroient tout le mal qu'ils pouuoient contre luy, quoy que ce soit, apres auoir bien disputé les vns contre les autres, aux assemblees qui se faisoient en l'hostel de Ventadour. Il falut auoir arrest de Messieurs du Conseil, puisqu'ils ne se pouuoient accorder sur vn contract que l'on auoit fait, auquel l'on quittoit l'affaire audit sieur de Caen, en donnant trente six pour cent d'interests, sur vn fond de soixante mil liures: qu'il seroit tenu d'exccuter tous les articles, dont la société estoit obligée enuers le Roy, & dans trois iours donneroit caution bourgeoise dans

Sez excuser

Aquoy le sieur de Caen estoit obligé.



Paris, & nommeroit vn Chef catholique, agreable à monseigneur le Vice-Roy, pour la conduitte des vaisseaux. Le temps venu il ne fournit cautions au gré des Associez, ny ne nomma ledit chef, ce que refusant les anciens Associez, ledit sieur de Caen les fait appeller deuant le iuge de l'Admirauté, de là ils furent audit Conseil de sa Maiesté, suiuant vne requeste que lesdits anciens Associez auoient présentée, pour faire interdiction au iuge de l'Admirauté d'en cognoistre, ils sont vn temps à contester les vns contre les autres, en fin le Conseil ordonna que l'enchere qui auoit esté faite au Conseil, de quatre pour cent d'auantage que les trente six, par le contract passé entre eux à l'hostel du seigneur de Ventadour, que ledit de Caen auroit la preference, en donnant caution suffisante dans Paris: & que atté du l'absence dudit seigneur de Vétadour, ledit de Caen nomeroit vn chef catholique pour la conduitte des Vaisseaux qui fut ledit de la Ralde qu'il nomma, & que pour la personne dudit de Caen il ne feroit le voyage: lequel ne laissa tousiours d'appareiller & apprester ses vaisseaux, des choses qu'il iugeoit estre necessaires pour la habitation de Québec. Ayant son arrest il s'en vint à Dieppe, pour faire partir les vaisseaux, où ie me trouuay, estant party de Paris le premier d'Auril 1626. accompagné des sieurs Destouche, & Boullé mon beau frere, lequel mondit Seigneur auoit honoré de ma Lieutenance au fort, & ledit Destouche de mon Enseigne.

Les reuerends Peres Noyrot Iesuiste, & de la Nouë & vn frere, estoient à Dieppe, pour treuuer commodité de faire passer des viures pour vingt ouuriers,

Fait & approuué par les Associez.

Arrest du Conseil.

Le sieur de Caen appreste ce qui est necessaire pour aller à Québec.

7626

qu'ils menoient audit pais pour eux, estant cōtrains de prēdre vn vaisseau de quatre vingts tonneaux du sieur de Caen, qui leur fretta pour les passer, avec tout leur attirail: moyennant le prix de trois mil cinq cens liures: voilà tout ce qui se passa iusqu'à l'embarquement qui fut le 15. d'Auril 1626. Je m'embarquay dans le vaisseau la Catherine, du port de 250. tonneaux, & aüssi le pere Joseph Caron Recollet, qui y auoit autrefois hyuerné: nous fusmes à la rade iusques au vingtiēme dudit mois, que nous leuāsmes l'ancre, & nous mismes sous voille à vn heure apres midy, faisant vn bort sur autre, attendant ledit sieur de Caen, qui desiroit donner quel que ordre audit de la Ralde & Emery son nepueu, qui estoit en la Fleque pour vice-Admiral, qui deuoit aller faire sa pesche de poisson à l'Isle percée.

Sur les six heures du soir arriua ledit de Caen, qui fit prester le serment audit de la Ralde, & à ceux de son esquippage, & donna l'ordre qu'il desiroit que l'on tint audit voyage, ce qu'ayant fait il fit publiquement la lecture deuant tout son esquippage & autres, d'un petit liure, contenant plusieurs choses que l'on luy imputoit auoir faites. Je creü qu'il y en auoit qui n'estoiet pas trop contents de ceste lecture. Ayant fait ce qu'il voulut, il prit congé de la compagnie & s'en retourna à terre, & nous à nostre route au mieux que le temps le peust permettre; qui ne fut que pour battre la mer vingt quatre heures, car le lendemain il nous fallut relascher à la rade de Dieppe.

Le Vendredy au soir que mismes sous voilles ayāt leuē l'ancre cinq vaisseaux de conserue.

Embarque-  
ment de  
l'Auteur.

Le sieur de  
Caen fait  
lire vn liure  
des choses  
qu'on luy  
imputoit.

ricul  
son  
en qu  
me re

Le 27. nous apperceus vn vaisseau que l'on jugeoit estre forban; nous fismes chasse sur luy quelques trois heures, mais estant meilleur voillier que nous, mistes à l'autre bord.

L'Auteur  
fait mettre  
sous voiles

Le 23. de May eusmes vne tourmente, qui dura deux fois vingt quatre heures, avec orages de pluyes, tonnerres, esclairs, & bruines fort espesses, qui fit que le petit vaisseau des Peres Iesuites, nommé l'allouette, nous perdit de veü.

Le 5. de Iuin par 44. degrez & demy de latitude, nous eusmes sonde, sur lecore du Ban. Le 12. cognoissance de l'Isle de terre neufue, qui estoit le Cap des vierges, & le soir la veü du Cap de Raye. Le 13. fusmes recognoistre le Cap de saint Laurent & l'Isle saint Paul. Le 17. passâmes proche des Isles aux oyseaux. Le 20. nous fusmes mouiller l'ancre, entre l'Isle de Bonadventure & l'Isle percée, où trouuâmes arriuez tous les vaisseaux qui nous auoient quittez, comme l'allouette qui nous auoit perduë, durant les coups de vent qu'auions eüs: & y auoit quinze iours que ledit Emery de Caen estoit arriué, tesmoignage que nostre vaisseau n'estoit pas trop bon voillier, nous fusmes deux mois & six iours à cette trauerse contrariez de mauuais temps.

Isles qu'ils  
reconoissent.

*Il m'a semblé estre hors de propos de faire vne description particuliere, de l'Isle de Terre neufue, & autres costes qui sont du Cap Breton, & Golfe S. Laurent, iusques à Québec, bien que s'en aye traité en quelques endroits, mais non si particulièrement, & de suite, comme se fait en ce Chapitre cy dessous.*

## DESCRIPTION DE L'ISLE DE TERRE

*Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Iean, Encicosty, & de Gaspey, Bonnaventure, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui enuironne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gaspey, iusques à Tadoussac, & de là à Québec, sur le grand fleuue S. Laurent.*

## CHAPITRE II.



LE Cap de Rase, attenant à l'Isle de Terre-neufue, est la terre la plus proche de France, esloignée de 25. lieuës de Lecore, du grand banc, où se fait la pesche du poisson vert, il est par la hauteur de 46. degrez & 35. minutes de latitude, & d'iceluy cap à celuy de sainte Marie 22. lieuës, & de hauteur 46. degrez trois quarts, & de ce lieu iusques aux Isles saint Pierre 23. lieuës, du bout de celle qui est le plus Arrouest, & du dit cap de Rase aux Isles saint Pierre 45. lieuës, qui sont de hauteur près de 46. & deux tiers, & 40. lieuës iusques au cap de Raye, de hauteur 47. & demy, dans toutes ces costes du Su de ladite Isle de terre neufue, y a nombres de bös ports, rades, & haures, entr'autres Plaisance, la baye des Trespassez, celle de tous les Saints, comme aussi ausdites Isles saint Pierre, où plusieurs vaisseaux vont faire pesche de poisson sec.

La coste du Norddest & Surouestde ladite Isle de terre neufue, & celle du Nort vn quart au Nordouest, contient quelques 110. lieuës iusques au 52. degré, est fournie de plusieurs bons ports & Isles, où y a nōbre de

de vaisseaux, vont faire pescherie de moluc, tant François, Malouains, que Basques & Anglois.

De l'Isle, à la grande terre du Nort, il y a 8. à 10. lieues par endroits, la coste de l'Isle Nordest & Sur-ouest, qui regarde le golphe S. Laurens a cent lieues de long, n'est cogneu que fort peu, sice n'est proche le Cap de Raye où il y a quelque port où se fait pesche de poisson: Toute ceste dite Isle de terre-neufue tient de circuit plus de 300. lieues, où il y a nombre de bons ports (comme j'ay dit) le terroir est presque tout montueux, rempli de pins & sapins, cedres, bouleaux, & autres arbres de peu de valeur. Il se descharge dans la mer quantité de petites riuieres & ruisseaux qui viennent des montagnes. La pesche du saumõ est fort abondante en la plus part de ces riuieres, comme d'autres poissõs. Les froidures y sont aspres, & les neiges grandes, qui y durent près de sept mois de l'an Il y a force eslans, lapins, & gelinotes, icelle n'est point habitée, les sauuages qui y vont quelques fois en Esté de la grãdtaire voir les vaisseaux qui font pescherie de moluc.

Du Cap de Raye qui est par les 47. degrés & demy de latitude, iusques au Cap de S. Laurent, qui est par les 46. degrés 55 minutes, il y a 17. à 18. lieues, cet espace est l'une des emboucheures dudit golphe S. Laurent, de ce lieu aux Isles aux oyseaux il y a 17. à 18. lieues qui sont vn peu plus de 47. degrés & trois quarts, se font deux rochers dans ledit golphe, où il y a telle quantité d'oyseaux appelez jangeux, qui ne se peut dire de plus, les vaisseaux passant par là quand il fait calme, avec leur batteau vont à ces Isles, & tuent

Circuit de  
l'Isle de terre  
neufue.

Bonnes  
pesches en  
ces Isles.

de ces oyseaux à coups de batons, en telle quantité qu'ils veulent, ils sont gros comme des oyes, ils ont le bec fort dangereux, tous blâcs hormis le bout des aisles qui est noir, se font de bons pescheurs pour le poisson qu'ils prennent & portent sur leurs Isles, pour manger au Su de ces Isles, & au Su & Surouest y en a d'autres qui s'appellent les Isles ramées-brion, au nombre de 6. ou 7. tant petites que grandes, & sont vne lieuë ou deux des Isles aux oyseaux.

Autres  
Isles.

En aucunes de ces Isles y a de bons ports, où l'on fait pesche de poisson, elles sont couuertes de bois, comme pins, sapins & bouleaux, aucunes sont plates, autres vn peu esleuées comme est celle de Brion qui est la plus grande. La chasse des oyseaux y est à commandement en la saison, comme est la pesche du poisson, des loups marins, & bestes à la grande dent qui vont sur leldites Isles, elles sont esloignées de la terre la plus proche de 12. ou 15. lieuës, qui est le Cap saint Laurent, attenant à l'Isle du Cap Breton.

Desdites Isles aux oyseaux iusques à Gaspey, il y a 45. lieuës qui est de hauteur 48. degrés deux tiers, & au Cap de Raye 70. lieuës.

Baye du  
lieu de Gas  
pey.

En ce lieu de Gaspey est vne baye contenant de large en son entrée trois à quatre lieuës, qui fuit au Norrouest enuiron cinq lieuës, où au bout il y a vne riuère qui va assez auant dans les terres: les vaisseaux viennent en ce lieu, pour faire la pesche du poisson sec, où est vn gallay où l'on fait la seicherie des moluës, & vn ruisseau d'eauë douce qui se descharge dans la grand' mer, commodité pour les vaisseaux qui vont mouiller l'ancre à vne portée de mousquet,

de ce lieu: & à vne lieuë du Cap de Gaspey, est vn petit rocher que l'on nomme le farillon, esloigné de la terre d'vn jet de pierre, ce dit cap est vne pointe fort estroite, le trouër en est assez haut, comme celuy qui enuironne ladite baye couuerte de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche est abondante tant en moluës, harans, saumons, macreaux, & homars. La chasse des lapins & perdrix, comme autre gibier se treuue aussi à l'Isle percée & de Bonadventure, distante de six à sept lieuës, plus au midy: entre les deux il y a la baye aux moluës, en laquelle se fait pescherie, les terres sont couuertes de mesmes bois que celle du susdit Gaspey.

Ladite Isle percée est par la hauteur de 48. degrés & vn tiers, elle est distante de 15. lieuës de Miscou, il faut trauerser la baye de Chaleu. Ledit Miscou est par la hauteur de 47. degrés 25. minutes, la terre est descouppée par plusieurs bras d'eauë qui forment des Isles, & où les vaisseaux se mettent, est entre deux desdites Isles, qui font vn cap à ladite baye de Chaleu, ce lieu est desgarny de bois, n'y ayant que des bruières, herbes, & pois sauages: l'on fait en ce lieu bonne partie de traite avec les habitans du pays. Pour des marchandises ils donnent en eschange des peaux d'eslan & quelques castors. Il y a eu d'autrefois des François qui ont hyuerné en ce lieu, & ne s'y sont pas trop bien treuuez pour les froidures trop grandes, comme aussi les neges, neantmoins ce lieu est fort bon pour la pesche. A six lieuës delà au Norddest, est le ban des Or-

Baye de  
Chaleu.

Ban des  
Orphelins.

Ceste Baye de Chaleu entre quelques quinze ou

vingt lieües dans les terres, ayant dix ou douze lieües de large par endroits: en icelle se deschargent deux ou trois riuieres qui viennent de quelques quinze ou vingt lieües dans les terres, elles ne sont nauigeables que pour les canaux des sauuages.

Pays qui  
enuiroñne  
cette baye.

Tout le pays qui enuiroñne ladite baye, est partie montueux, autre plat & beau, couuert de bois de pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, & dans les dites riuieres y a des chesnes. La pesche de plusieurs poissons est abondante en ce lieu, & la chasse des oyseaux de riuere ou tande oyes, grues, & de plusieurs autre sorte. Il se treuue en tous ces lieux force esclans, desquels les sauuages en tuent quantité l'hyuer.

Des Isles de Miscou à l'Isle saint Iean, y a enuiroñ dix ou douze lieües au Suest; elle est par la hauteur de quaranté six degrés deux tiers, le bout le plus Nort de ladite Isle, ayant enuiroñ vingt cinq lieües de longueur, & de ceste Isle à la terre du Sud, vne ou deux lieües; en laquelle sont de bons ports, & bonne pescherie de moluë, les Basques y vont assez souuent, elle est couuerte de bois comme les autres Isles.

De l'Isle de saint Iean au petit passage de Conseau l'on conte vingt lieues, ce passage est par la hauteur de quarante cinq degrés & deux tiers, & iusques aux Isles ramées enuiroñ trente lieues.

Abondan-  
ce de ports  
& riuieres.

Toute la coste depuis Miscou iusques au passage de Conseau, est abondante en ports, & petites riuieres, qui se deschargét dans la mer: entr'autres est la baye de Miaamichy, tregate, le pays est agreable, quelque peu montueux: la pesche & la chasse du gibier y sont fort bonnes en la saison; il y a des esclans en ces terres,



mais non en telle quantité qu'aux contrées de la baye de Chaleu.

Au Norddest de Gaspey est l'Isle d'Enticosty, sur la hauteur de cinquante degrés au bout de L'ouest Nord-ouest de l'Isle, & celuy de Lest, Suest, 49. degrés elle gists, est Suest, & Ouest, Norrouest, selon le vray meridien de ce lieu, & au compas de la plus part des navigateurs, Suest & Norrouest, elle a quarate lieues de long, & large de quatre à cinq par endroits. La plus part des costes sont hautes & blanchastres comme les falaises de la coste de Dieppe, il y a vn port au bout de L'ouest Surouest de l'Isle qui est du costé du Nort, il ne laisse d'y en auoir d'autres, qui ne sont pas cognus, elle est fort redoutée de ceux qui nauigent, pour estre batariere, & y sont quelques pointes qui auancement en la mer, toutesfois nous l'auons ragée, n'en estant esloignée que d'vne lieue & demie, & la treuuâmes fort saine le fon bon à trente brasses: le costé du Nort est dangereux y ayant entre la terre du Nort & ceste Isle des Batures & d'autres Isles, bien qu'il y aye passage pour des vaisseaux, & dix à douze lieues iusques à ladité terre du Nort. Ceste Isle n'est point habitée de sauuages, ils disent y auoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle est couuerte de bois de pins, sapins, & bouleaux. il fait grand froid, & s'y voyent quantité de neges en hyuer: les sauuages de Gaspey y vont quelques fois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort.

Il y a vn lieu dans le golphe sain Et Laurent, qu'on nomme la grande baye, proche du passage du Nort de l'Isle de terre neufue, à cinquante deux degrés, où les Basques vont faire la pesche des balaines.

Isle de  
Enticosty.

Ours blancs  
en ceste  
Isle.

Grande  
baye du  
golphe de  
S. Laurent.

Sauuages  
de ces pays.

Sont la  
guerre aux  
Malouains.

Les sauuages de la coste du Nort sont tres mechans, ils font la guerre aux pescheurs, lesquels pour leur seureté arment des paraches, pour conseruer les chalouppes qui vont en mer pescher la molue: l'on n'a peu faire de paix avec eux, & sont la plus part petits hommes fort laids de visage, les yeux enfoncez, mechans & traistres au possible: il se vestent de peaux de lups marins, qu'ils accommodent fort proprement: leurs batteaux sont de cuir, avec lesquels ils vont ro-  
dant & faisant la guerre, ils ont fait mourir nombre de Malouains, qui auparauât leurs ont souuent rendu leur change au double, ceste guerre procede de ce que vn marclot Malouain par megarde ou autrement, tua la femme d'vn capitaine de ceste nation.

Tout le pays est excessiuement froid en hyuer, & les neiges y sont fort hautes, qui durent sept mois ou plus sur la terre par endroits, elle est chargée de nombre de pins, sapins & bouleaux, en plus de cent lieues des costes qui regardent le golphe saint Laurent. Il y a nombre de bons ports & illes, (ou la pescherie de molue & saumont est abondante,) & nombre de riuieres, qui ne sont neantmoins beaucoup nauigeables, que pour des chalouppes ou canaux, selon le rapport des sauuages.

Ce golphe a plus de quatre cens lieues de circuit, y ayât nombre infiny de ports, hautes & illes, qui y sont enclos: c'est comme vne petite mer qui parsois est fort esmeue & agitée des vents impetueux qui viennent plus souuent du Norddest, & parsois y a de grandes bourasques de Norrouest. En ces lieux sont de grands courants de marée non reglez, les vns portent en un

téps d'un costé autrefois en vn autre, & ainsi changent de fois à autre, ce qui apporte souuét du mescôte aux estimes des nauigeans, quand il fait des brunes, à quoy celieu est fort suiect, & qui durét quelquefois sept ou huit iours, il n'y a qu'une grande pratique qui peut en auoir quelque cognoissance.

Du cap de Gaspey à la terre du Nort y a vingt cinq à trête lieues, c'est la largeur de l'éboucheure du fleuue de saint Laurent, les marées sont en tout temps droiturieres en ce lieu comme la riuieré, & le vent tousiours de bout, soit à descendre ou monter, & arriue rarement qu'on voye le vent par le trauers des terres, de façon qu'un vaisseau estant dans le courant fera sa driue hors du fleuue plustost que d'aller à la coste: les ebessôt beaucoup plus fortes que les flots qui durét sept heures, & quelquefois plus: ce qui fait qu'on a plus de peine à monter qu'à descendre, joint que les vents de Norrouest sont les plus ordinaires & contraires en certaines saisons.

Distance  
du cap de  
Gaspey à la  
terre du  
Nort.

Ce cap de Gaspey (comme i'ay dit) est à l'entrée de la grande riuieré du costé de la terre du midy, montant à mont l'on passe si l'on veut vne lieue ou deux vers l'eaue du cap des Boutonnières, par là hauteur de quarante neuf degrés & vn quart, & à douze lieues dudit Gaspey.

La situation.

Et costoyant tousiours la coste du Su, iusques au commencement des mons Nostre Dame vingt lieues dudit cap des Boutonnières, les mons en ont vingt cinq de longueur, à la fin est le Cap de Chatte assez haut, fait en forme de pain de sucre fort recort: se voyét aussi des terres doubles au dessus qui quelque-

fois vous en font perdre la cognoissance si le temps n'est clair & serain, si ce n'est que vous approchiez d'une lieuë ou deux dudit cap de Chatte. Montant à mont l'on va iusqu'au trauers de la riuere de Mātane, où il y a douze à treize lieuës dās ceste riuere de plaine mer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuuent entrer, c'est vn haure de bare de basse mer : estant en ladite riuere assez d'eau pour tenir les vaisseaux à flot. Ce lieu est assez gentil, & s'y fait grande pescherie de saumon & truittes, ayant les filets propres à cet effect, l'on en pourroit charger des bateaux en leurs temps & saison. Ceste riuere vient de certaines montagnes, & peut on s'aller rendre par le trauers des terres, par le moyen des canaux des sauuages, en les portāt vn peu par terre en la riuere qui se delcharge dans la baye de Chaleu, ce lieu de Mantane est fort commode pour la chasse des eslans, où il y en a en grande quantité.

Lieu de  
Mantane  
fort com-  
mode.

L'Isle de  
sainct Bar-  
nabé.

De Mantane l'on va à l'Isle de saint Barnabé de seize lieuës, elle est par la hauteur de quarante huit degrez trente-cinq minutes; & estant basse; au tour sont des pointes de rochers, elle cōtient quelque lieuë & demie de longueur, fort proche de la terre du Sud: il y a passage entre deux pour passer de petites barques, & ne faut laisser de prendre garde à soy, car elle est couuerte de bois de pins, sapins, & cedres.

De saint Barnabé au Bic, il y a quatre lieuës, c'est vne montagne fort haute & pointue, qui parroist au beau temps de douze à quinze lieuës, & elle est seule de ceste hauteur, au respect de quelques autres qui sōt proche d'elle.

Du

Du Bic on traaverse la grande riuere au Norrouest ou Nort, vn quart au Norrouest, & va on recognoistre Lesquemain à la terre du Nort, y ayant sept à huit lieuës. En ce lieu de Lesquemain proche de terre, est vn petit islet de rocher derriere lequel se faisoit vn degrat pour la pesche des balaines, & vne place pour mettre vn vaisseau : mais ce lieu est asseché de basse mer. Proche de là est vne petite riuere fort abödante en saumons, où les sauuages y font bonne pescherie, comme en plusieurs autres.

Riuere  
abondante  
en saumons.

De Lesquemain l'on passe prés des Bergeronnettes, qui en est à quatre ou cinq lieuës, le traavers y a ancrage demie lieuë vers l'eauë, puis l'on va au moulin Baudé trois lieuës, qui est la rade du port de Tadoussac, le bon ancrage d'icelle est qu'il faut ouuir le moulin Baudé, qui est vn saut d'eauë venant des montagnes, & au traavers ietter l'ancre.

Ayant le vent bon à demy flot couru, à cause des marées du Saguenay qui porte hors, bien qu'il y aye les deux tiers de plaine mer, l'on peut leuer l'ancre & mettre à la voile, doubler la pointe aux vaches, avec la sode à la main, & tenir tousiours deux ou trois chauloupes prestes : que si le vent venoit à se calmer tout d'vn coup comme il arriue assez souuent, la marée vous porteroit au courât du Saguenay, & ayant doublé ladite pointe aux vaches, vous faire tirer à terre hors des marées dudit Saguenay s'il faisoit calme, & ainsi en terre audit port de Tadoussac, mettant le Cap au Nort, vn quart du Norrouest, estant dans le port il faut porter vne bonne ancre à terre & enfançer le botaïn dans le sable le plus que l'on pourra, & mettre

vne boise par le trauers contre l'orain, & auoir des pieux que vous enfoncerez dans le sable de basse mer le plus auant que l'on pourra pour empescher que le vaisseau ne chasse sur son ancre: dautant que ce qui est le plus à craindre sont les vens de terre, qui viennent du Saguenay & sont fort impetueux & violents, & viennent par bourasques qui durent fort peu, car le vent du trauers de la riuere n'est point à craindre, d'autant qu'il y a bonne tenuë du costé de vers l'eauë, car l'ancre ne chasse point le cable, ou l'ancre du vaisseau romperoit plustost.

Or les costes du Nort depuis le trauers d'Enticosty sont fort baturieres pour la plus part; en quelques endroits il y a de bons ports, mais ils ne sont cognus, hormis Chisedec & le port neuf trente lieuës de Tadoussac: aussi il y a nombre de petites riuieres où la pesche du saumon est grande, selon le rapport des sauages & des Basques qui cognoissent partie d'icelle coste. l'ay costoyé ces terres quelques cinquante ou soixante lieuës dans vne chaloupe, là terre est basse le long de la mer, mais dans les terres elle paroist fort haute, il n'en fait pas bon approcher que la sonde à la main. Là est vne nation de sauages qui habitent ces pays, qui s'appellent Esquimaux, ceux de Tadoussac leur font la guerre.

Et depuis Gaspay iusques au Bic, se sont terres la plus grande part fort hautes, notamment lesdits monts Notre Dame, où les neges y sont iusques au 10. & 15 de Iuin. Le long de la coste il y a force anses, petites riuieres & ruyssaux, qui ne sont propres que pour de petites barques & chaloupes, mais il faut

Lieux  
pres de Ta-  
doussac.

que ce soit de plaine mer, La coste est fort saine, & en peut on approcher d'une lieue ou deux, & y a ancrage tout le long d'icelle, contre l'opinion de beaucoup, ainsi que l'expérience le fait cognoistre: l'on peut estaler les marées pour monter à mont, si le vent n'est trop violent. Tout ce pays est remply de pins, sapins, bouleaux, cedres, & force pois, & persil sauuage, le long de la coste l'on pesche de la molue, iusqu'au trauers de Mantane, & force macreaux en sa saison, & autres poissons.

Ce pays  
est plain  
d'arbres.

Le trauers de Tadoussac, qui est par quarante huit degrés deux tiers, à deux lieues au Sud il y a nombre d'Isles, & est entr'autres l'Isle verte, à quelq; six lieues dudit Tadoussac, en laquelle les Rochelois venoient à la desrobée traiter de peleteries avec les sauuages. La grande riuiera de large le trauers dudit Tadoussac, 5. à 6. lieues. Iusqu'à la terre du Sud est vne riuiera par laquelle l'on peut aller à celle de S. Iean, en portant les canaux partie par terre, & le reste par les lacs & riuieres, tous ces chemins nese font sans difficulté.

Isle verte.

Partant de Tadoussac à la pointe aux Allouettes il y a vne petite lieuë, ceste pointe met hors plus de demy lieue, elle asseche de basse mer. Il y a vn islet de cailloux couuert de persil, qui a la feuille fort large, & quantité de pois sauuage Les barques de plaine mer ragent la grand terre. Du Cap de la riuiera du Saguenay, l'on passe proche d'un islet qui est au fond d'une anse qui s'appelle l'islet Brulé presque tout rocher. Le trauers il y a ancrage à vn cable vers l'eau, au fond de l'anse est vn ruisseau qui vient des montagnes de seruyseau rangeant la terre à demy icet de pierre, il

n'y a que sable iusques au Cap de la pointe des Al-  
louettes, sur iceluy est vne plaine comme vne prairie,  
contenant quelques quatre à cinq arpents de terre, le  
reste sont bois de pins, sapins, & bouleaux, où il y a  
force lapins & perdrix. Les barques (comme dit est)  
passent proche de ce Cap pour abreger chemin, à  
aller à Québec par passant dehors la pointe de l'Islet  
de Cailloux vers l'eue, il faudroit faire plus d'vne  
lieue & demie. qui est le grand passage, où il y a de  
l'eue assez pour quelque vaisseau que ce soit: Il se faut  
donner garde de l'Isle Rouge, où les marées chargēt,  
ayant le temps clair & sans bruines. Il n'y a point  
de danger en toute ceste pointe, & autre bans de sa-  
bles qui y sont attenans, affecté tout de basse mer  
où l'on treuve vne quantité de coquillages, comme  
bregos, coques, moules, hourfains, & force loches,  
qui sont sous les pierres en plusieurs endroits: celà  
va iusqu'à l'anse aux Basques, contenant près de  
trois à quatre lieues de circuit. Il s'y voit aussi vne in-  
finité de gibier en sa saison, tant oyseaux de riuere,  
& sarcelles, que petites oyes, outardes, & entr'autres  
il y a vn si grand nombre d'allouettes, courlieux, gri-  
ues, begasses, beccasses, pluuiers & autres sortes de  
petits oyseaux, qu'il s'est veu des iours que trois à qua-  
tre Chasseurs en tuoiēt plus de trois-cens douzaines,  
qui sont tres grasses & delicates à manger. Pour aller  
à cette pointe aux Alloüettes, il faut trauffer le Sa-  
guenay, qui tient en son entrée vn quart de lieue de  
large: de ceste riuere i'en ay fait assez ample descri-  
ption, tant de ce que j'ay veu, que du rapport des sau-  
uages qui m'en a esté fait.

*Isle Rouge.*

*Oyseaux  
en abon-  
dance.*



De la pointe aux Alloüettes faisant le Surouest, vn quart au Su, l'on va au Cap de Chafaut aux Basques, en celieu il y a ancrage, mais il faut prendre garde, car par des endroits est rocher où les ancrs pourroient bien demeurer, si l'on ne recognoist bien le fond vn peu plus vers l'eau, le mouillage est plus net & vers le Chafaut aux Basques, demeure à sec qui est au fond de l'anse où sont deux ruisseaux qui viennent des montagnes. A l'entrée de ces deux ruisseaux est vn islet de rocher, où il y a vn peu de terre dessus, & quelques arbres qui assechent tout de basse mer iusqu'à la grãde terre, en laquelle est vne petite riuierẽ à trois quarts de lieue de la pointe aux Alloüettes, & vne bõne lieue & d'auantage du Chafaut aux Basques laquelle est abondãte en poisson en son temps, comme de truites & saumons, quantité d'Eplan tres-excellent qui s'y prend, le gibier s'y retire en grand nombre.

Du Cap de Chafaut aux Basques, faisant la mesme route iusqu'à la riuierẽ de l'Equille, il y a trois lieues, & de la pointe aux Alloüettes cinq. Costoyant la coste du Nort l'on passe proche de l'Anse aux Rochers qui est baturiere. A l'entrée du port est vn petit islet proche de terre, où il y a mouillage de beaux temps pour des barques, au fond de l'anse sont deux petites riuieres qui ne sont que ruisseaux, à vne lieue & demie du Cap aux Basques.

De l'Anse de Roher à la riuierẽ de l'Equille, il y a après d'vne lieue & demie, vn Cap est entre deux: ceste riuierẽ de l'Equille vient des montagnes, & asseche de basse mer vn peu vers l'eau de l'entrée, il y

a mouillage pour barques. L'Isle au Lièvre demeure au Suest trois lieues, la pointe aux Alloüettes, & ceste dite Isle est Nortnordest & Sufurouest: laquelle Isle est esloignée de la terre du Sud près de trois lieues, entre les deux il y a des Isles: ce costé n'est bien cognu, comme n'estant sur la route de Québec & Tadoussac. L'Isle aux Lièvres ainsi nommée pour y en auoir, est couuerte de bois de pins, sapins & cedres, il y a des pointes de rochers assez dangereuses, elle a deux lieues & demie de longueur.

Isle aux  
lièvres.

Port aux  
femmes.

Du port de l'Equille au port aux femmes, il y a vne bonne lieue: ce port aux femmes est vne anse partie sable & cailloux, proche de là est vn petit estag. Les sauuages se cabanent quelques fois en ce lieu, au dessus d'vne pointe de terre qui est plate & assez agreable: proche de ce lieu il y a ancrage, pour Barques en beau temps.

Du port aux femmes l'on va au port au Persil, distant prés d'vne lieue qui est anse, derrière vn Cap, où il y a vne petite riuere qui asseche de Bassemer, elle vient des montagnes qui sont fort hautes, il y a ancrage proche, & à l'abry du vent du Su, venant à Ouest iusques au Nortnordest.

Du port au Persil l'on va tournant au tour d'vne montagne de rochers qui fait Cap: vne lieue après l'on vient au port aux saumons, qui est vne anse dans laquelle se deschargent deux ruisseaux, il y a vn islet en ce lieu où sont quantité de framboises, fraises, & blues, en leur saison: ceste anse asseche de Bassemer, vn peu vers l'auç de l'islet il y a ancrage pour vaisseaux & barques, l'on est à l'abry du Norddest.

Du port aux Saumons à celuy de Male Baye, est distant d'une lieue double, ce Cap rangeant la coste d'un quart, & demy lieuë il y a ancrage pour des vaisseaux: cedit Cap & l'Isle aux Lieures sont Norddest, vn quart à l'Est & Surrouest, vn quart à l'Ouest pres trois lieues.

Du Cap de Male Baye iusqu'à la riuere Platte trois lieues, ceste riuere est dans vne anse qui asseche de Bassemers, reserué vn petit courât d'eauë qui viët de la riuere, qui est assez spacieuse, il y a force rochers dedans, qui ne la rendët nauigeable que pour les canaux des sauages qui seruent à surmonter toutes sortes de difficultez avec leurs bateaus d'escorse.

Cap de  
Male baye.

De la riuere Platte au Cap de la riuere Platte, faisant le Surrouest trois lieues & demie, entre les deux est vn petit ruisseau anse ou deuât iceluy il y a ancrage, comme deuant la riuere Platte pour des vaisseaux. Estant vn peu vers l'eauë de l'Anse la sonde vous gouuerne, vous prendrez tant & si peu d'eauë que vous voudrez, soit pour vaisseaux ou barques, le fond est sable en la plus part de ses endroits.

Du Cap de la riuere Platte au Surrouest il y a deux lieuës, vous passez plusieurs petites anses qui sont remplies de Rochers, comme est partie de toute la coste depuis Tadoussac iusqu'en ce lieu, toutes les terres sont fort hautes, & le pays fort sauage & desagreable, remplis de pins, sapins, cedres, bouleaux & quelques autres arbres, si ce n'est quelque rencontre de petites valées qui sont agreables.

Du Cap aux oysseaux à l'Isle au Coudre, il y a vne bone lieuë, elle a vne lieuë & demie de longueur, estueë

par le milieu comme vn costeau, chargée d'arbres de pins, sapins, cédres, bouleaux, hestres & des coudriers par endroits. Au bout de ladite Isle du Surouest sont des prez, & vn petit ruisseau qui vient de ladite Isle, avec quantité de bonnes sources d'eauës tres excellétes, en icelle est nôbre de lapins, & quantité de gibier, qui y vient en saison: il se voit nôbre de pointes de rochers au tour d'icelle, & notamment vne qui auance beaucoup en la riuere du costé du Nort, de quoy il se faut dôner de garde, la marée y court avec beaucoup de violence, comme au milieu de Lachenal, elle est esloignée de la terre du Nort demie lieue, terre de rochers assez haute, il y a anerage entre les deux pour des vaisseaux, en se retirât vn peu du courant du costé du Nort demy quart de lieue dudit Cap aux oyes. A vne lieue de ladite Isle au Nort, est vne grande anse qui asseche de bassemer, où il y a nombre de rochers espars çà & là, en ce lieu descéd vne riuere qui n'est nauigeable que pour des canaux, y ayant nombre de sauls, elle vient des montagnes qui paroissent dedans les terres fort haütes chargées de pins & sapins.

Au Sud de l'Isle au Coudre, il y a nombre de basses & rochers, qui sont sur le trauers de la riuere prés d'vne lieue, tout cela couuré de plaine mer, plus au midy est lachenal, où les vaisseaux peuuent aller, à quatre ou cinq brasses d'eauë de bassemer, rangeât quantité d'Isles, les vnës contenant vne à deux lieues, & autres moins; en aucunes sont des prairies qui sont fort belles, où en la saison y vient vne telle quantité de gibier qu'il n'est pas croyable à ceux qui ne l'ont

veue

veüe : ces Isles sont chargées de grands arbres, comme pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, frênes, crables, & quelque peu de chesnes, en aucunes. Si vous attendez la plaine mer vous treuuez sept à huit brasses d'eau, iusqu'à ce quel'on soit au trauers de l'Isle au Ruos, à lors l'on treuue dix, douze, & treize brasses d'eau, allant à Québec passant au Su de l'Isle d'Orleans.

Du costé du Su de ces Isles est encore vn autre passage où il n'y a pas moins de huit brasses d'eau: pour n'estre encore bien recognue, l'on n'en fait point d'estime ne grâde recherche, puisqu'on en a d'autres. De ces Isles à la terre du Su il y a enuiron deux lieues, la mer y asseche près d'vne lieue: en ce lieu est vne riuere fort belle qui vient des hautes terres, toute chargée de forests, où sont quantité d'eslans & cariboux, qui sont presque aussi grands que cerfs, la chasse du gibier abonde sur les batues qui assechent de basse mer.

Retournons au Nort du passage de ladite Isle au Coudre, doublé la pointe de rochers iusqu'à la sonde à la main, pour suivre la Chenale d'entre les basses, tant du costé que d'autre, mettant le Cap au Sartouat vous rängez sept lieues de costé iusqu'au Cap d'vne demie lieue du Cap de Toument, toute la terre est formée de rochers, pleine de rochers, & couuerte de pins, & sapins, y a vn grand nombre de riuieres qui viennent des monts, & de fontaines par ces lieux.

Quand on est au Cap de Toument, faut mettre le Cap au Sartouat, & aller au Nord est par le Ruos, qui voit sur de montagne pour suivre la Chenale, il y a deux lieux de passage qui est loys dangereux & difficile.

ficile à passer depuis Tadoussac, à cause des batures & pointes de rochers qui sont en ce traject de chemin, neantmoins il ne laisse d'y auoir assez d'eau iusques à cinq brasses de bassemer, tousiours la fonde à la main, car par ce moyen vous conduirez le fond iusqu'à ce que treuuez dix à douze brasses d'eau: alors l'on suit le fond costoyant l'Isle d'Orleans au Su, qui a six lieues de longueur & vne & demie de large, en des endroits chargée de quantité de bois, de toutes les sortes que nous auons en France, elle est tres belle bordée de prairies du costé du Nort, qui innoindent deux fois le iour. Il y a plusieurs petits ruisseaux & sources de Fontaines, & quârité de vignes qui sont en plusieurs endroits. Au costé du Nort de l'Isle y a vn autre passage, bien que en la Chenal il y aye au moindre endroit trois brasses d'eau, cependant l'on rencontre quantité de pointes, qui auacent en la riuiere, tres dangereuses & peu de lourage, si ce n'est pour barques, & si faut faire les bordes courtes. Entre l'Isle & la terre du Nort il y a près de demie lieue de large, mais la Chenal est estroit, tout le pais du Nort est fort moueux. Le long de ces costes y a quârité de petites riuieres qui la plus part assechent de basse mer, elle abonde en poisson de plusieurs sortes, & la chasse du gibier qui y est en nombre infiny, côme à l'Isle & aux prairies du Cap de Tourmente, tres beau lieu & plaisant à voir pour la diuersité des arbres qui y sont, comme de plusieurs petits ruisseaux qui trauesent les prairies, ce lieu est grandement propre pour la nourriture du bestial.

De l'Isle d'Orleans à Québec y a vne bonne grande lieue, y ayant de l'eau assez pour quelque vaisseau que

se  
l'o  
plu  
fon  
feu

Qu  
sear  
tan  
No  
de l  
pell  
vn p  
pou  
de la  
trait  
Perc  
ce, le  
pou  
fait &  
dudi  
urir d  
& voi  
uoit l  
appel  
plus c  
tes les  
des p  
charg  
ge, leu  
son na

se soit, de façon que qui voudroit venir de Tadoussac l'on le pourroit faire aisement avec des vaisseaux de plus de trois cens tonneaux, il n'y a qu'à prendre bien son temps & ses marées à propos pour y aller avec seureté.

Retournant à la continuation de nostre voyage de Québec, ledit de la Ralde fit descharger de ses vaisseaux quelque nôbre de bariques de galettes & pois, tant dans le vaisseau des Peres Iesuites, qu'au nostre: Nous sceusmes par des Basques qui s'estoient sauuez de leur nauire, lequel s'estoit brulé dans vn port appellé Chisedec qui est au fleuve saint Laurent, par vn petit garçon qui malheureusement mit le feu aux poudres, y estant allez pour faire pesche de balaines, de là furent à Tadoussac avec leurs chalouppes où ils traitterent quelques peleteries, & s'en vinrent à l'Isle Percée, pour treuuer passage pour retourner en France, ledit de la Ralde se delibera de les mener à Miscou pour plus amplement s'informer de ce qu'ils auoient fait & traité, & premier que partir il vint à bord le 21. dudit mois, & delibera d'aller à Miscou pour recou-  
De la Ralde se res-  
 soude d'aller  
 à Miscou.

& voir en quel estat estoient les marchandises qu'il auoit laisses l'année d'aparauât en garde à vn sauuage appellé Iouan chou, me promettât que dans vn mois plus tard il viendroît à Québec, nous apportant toutes les choses qui nous manquoient, principalement des poudres & des mousquets, comme il auoit esté chargé de m'en fournir. Il fit assembler son esquipage, leur disant que ne pouuant aller pour l'heure en son vaisseau, il y mettroit ledit Emery pour y com-

Ce que de  
Caen est  
chargé de  
dire aux  
Matelots  
Huguenots

mander, & que l'on luy obeit comme à sa propre personne, en le chargeant particulièrement de dire aux matelots pretendus reformés, qu'il ne desiroit qu'ils chantassent les Pseaumes dans le fleuve saint Laurent, cela dit il se desembarqua.

Is murmurent.

Ce qu'il leur fut accordé.

Arrivée de l'Auteur près Tadoussac.

Brume qui les incommode.

Et nous leuâmes l'ancre & mismes sous voiles avec vent fauorable. Le soir ledit Emery fit assembler son equippage, leur disant que Monseigneur le Duc de Ventadour ne desiroit qu'ils chantassent les Pseaumes dans la grande riuere comme ils auoient fait à la mer, ils commencerent à murmurer & dire qu'on ne leur deuoit oster ceste liberté: en fin fut accordé qu'ils ne chanteroient point les Pseaumes, mais qu'ils s'assembleroient pour faire leurs prieres, car ils estoient presque les deux tiers de huguenots, & ainsi d'une mauuaise debte l'on en tire ce que l'on peut.

Le 25. de Iuin nous mouillâmes l'ancre loüuers du Bicq, quatorze lieues à l'Est de Tadoussac. Ledit Emery despescha vne chaloupe à Québec pour aduertir ledit du Pont de nostre venue. Sur le soir appareillâmes pour aller à Tadoussac. La nuit s'esleua vne si grande brume que le lendemain au matin pensâmes aborder vn islet près de l'Esquemain terre du Nort, ce qu'ayant esuite heureusement nous mismes vers l'eauë, & la brume continuoit si fort que l'on ne voyoit pas presque la longueur du vaisseau, l'on fit mettre nostre batteau dehors entre la terre & nous, & vn trompette, afin que quand ils verroient la terre ils nous en aduertissent par le son d'icelle, car l'on n'eust peu voir le bateau à cinquante pas de nous, & comme il s'apperceut en estre fort proche il nous donna



aduis que n'en deuions pas approcher de plus près: & de plus aduisa vn petit vaisseau d'environ cinquante roneaux qui auoit mouillé l'ancre entre deux pointes, & qui traittoit avec les sauuages du Port de Tadoussac: ce qu'ayant apperceu il fait deuoit de venir à nous, par le moyen du son de la trompette & d'vn autre qui leur respondoit de nostre vaisseau, nous ayant apperceus ils nous dirent ces nouuelles: mais comme nous estiôs de l'auant du vaisseau & le vent & marée contraires pour retourner au lieu où estoit ledit vaisseau la brune qui nous affligeoit fort, & nostre vaisseau mauuais voilier, nous ne peusmes rien faire.

Auis que Emery leur donne.

Vient vers l'Auteur. ☉

Ledit vaisseau ayant sçeu que nous estiôs proche de luy, par le moyen d'vn canau de Sauuages qui estoit vers l'eau, lequel ayant apperceu nostre basteau, les alla promptement aduertir, & aussi tost couperer leurs cables sur l'escubiex, laisserent leur ancre & basteau, mettrēt sous voiles, ce que nous apperceusmes, & vne esclercie, & estant meilleur voilier, il s'esloigna en peu de temps de nous, ce qui nous occasionna de mettre à l'autre bord. Comme le vaisseau des peres Iesuistes qui auoit fait chasse sur luy, & s'il eust esté bien armé il l'eust emporté, car il fut iusqu'à parler audit vaisseau, & prit on le basteau du Rochellois: De ceste marée fusmes mouillier l'ancre à la pointe des Bergeronnes, attendant la marée pour aller à Tadoussac, auquel lieu l'on enuoya des Charpentiers & Calfeustreurs, pour accommoder les barques qui y estoient.

Vaisseau Rochellois pris.

Le Samedi 27. deuasmes l'ancre & nous vinsmes mouillier le trauers du moulin Baudé, à deux lieues du

Cap des Bergeronnes. Vn François qui estoit venu de luy dit un

Ce que luy dit un

François  
veny de  
Québec.

Québec, nous dit que du Pont auoit esté fort malade, tant des gouttes que d'autre maladie, & qu'il en auoit pensé mourir : mais que pour lors il se portoit bien & tous les hyuernans, mais fort necessiteux de viures comme le mandoit ledit du Pont, lequel auoit despesché vne chaloupe pour enuoyer à Gaspey & à l'Isle Percée, pour sçauoir des nouuelles, & treuuer moyen d'auoir des viures s'il estoit possible, pour n'abandonner l'habitation, & pouuoir repasser en France la plus grande partie de ceux qui auoient hyuerné, craignans que nous ne fussions perdus, ou qu'il fust arrivé quelqu'autre fortune pour estre si tard à venir, qu'ils n'auoient plus que deux poinçons de farines, qu'ils reseruoient pour les malades qui pourroient y auoir, estans reduits à manger du Migan comme les sauuaiges.

Necessité  
de viures.

Voilà les risques & fortunes que l'on court la plus part du temps, d'abandonner vne habitation & la rendre en telle necessité qu'ils mourroient de faim, si les vaisseaux venoient à se perdre, & si l'on ne munit ladite habitation de viures pour deux ans, avec des farines, huilles, & du vinaigre, & ceste aduance ne se fait que pour vne année, attendant que la terre soit cultivée en quantité pour nourrir tous ceux qui seroient au pays, qui seroit la chose à quoy l'on deuroit le plus travailler apres estre fortifié & à couuert de l'iniure du temps. Ce n'est pas que souuent ie n'en donnasse des aduis, & représenté les inconueniens qui en pouuoient arriuer : mais comme cela ne touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en soucie, & le trop grand mesnage empesche vn si bon œuure, & par ainsi le Roy est tres mal seruy, & le sera tousiours si l'on n'y apporte

Inconueniens que  
l'Autheur a  
souuent re-  
présenté.

vn bon reiglement, & estre certain qu'il s'excutera.

Le 29. dudit mois nous entrâmes au port de Tadoussac où il y auoit quelque trente cinq cabanes de sauvages. Le dernier de Iuin vne barque partit chargée de viures pour l'habitation, & de marchandises pour la traitte, le pere Noyrot Iesuiste & le pere Ioseph Recollet s'en allerent dedans.

Ils entro-  
rēt au port  
de Tadoussac.

Le premier de Iuillet ie partis pour aller à Québec, où arriué le cinquiesme dudit mois, ie vis ledit du Pont, tous les Peres & autres de l'habitation en bõne santé: apres auoir visité l'habitation & ce qui s'estoit fait du dept. s mon depart pour les logements, ie ne le trouuay si aduancé comme ie m'estois promis, voyant que les hommes & ouuriers ne s'estoient pas bien employez comme ils eussent bien peu faire, & le fort estoit au mesme estat que ie l'auois laissé, sans qu'on y eust fait aucune chose, (ce que ie m'estois bien promis à mon depart,) ny au bastiment de dedans qui n'estoit que commencé, n'y ayant qu'vne chambre où estoient quelques mefnages, attendant qu'on l'eust paracheuë, ie voyois assez de besongne d'attente, bien qu'à mon depart de deux ans & demy i'auois laissé nombre de materiaux prests, & bois assemblé, & dix-huict cens planches sciées pour les logements, ausquels les ouuriers firent de grandes fautes, pour n'auoir suiuy le dessein que i'auois fait & monstté.

Son arri-  
uée à Qué-  
bec.

Trouue  
le logemēt  
peu aduan-  
cé.

Après auoir tout considéré, ie jugé combien par le temps passé les ouuriers perdoient le temps aux plus beaux & longs iours de l'année, pour entretenir le bestial de foin, qu'il falloit aller querir au Cap de

Nombre  
de person-  
nes qui es-  
toient en  
l'habitatiõ.

Tourmente à huit lieux de nostre habitation, tant à faucher & faner, qu'à transporter à Québec, en des barques qui sont de petit port, où il falloit estre près de deux mois & demy, employant plus de la moitié de nos gens de travail, qui ne passoiẽt pas vingt quatre, de cinquante cinq personnes qui estoient en ladite habitation, cela me fit resoudre de mettre en effect ce que long temps auparavant j'auois delibéré. L'ayant donné à entendre aux associez qui fit que j'allay aux prairies dudit Cap de Tourmète, choisir vn lieu propre pour y faire vne habitation, à y loger quelques hommes pour la conseruation du bestial, & y faire vne estable pour les retirer, & par ce moyen estant vne fois là, l'on ne seroit plus en soucy de ce qui nous donnoit de l'incommõdité, & les ouuriers si peu qu'il y en auoit, ne perderoient le temps comme au passé.

Lieu choisi pour faire le fort agreable.

Je choisys vn lieu où est vn petite ruyseau & de plaine mer, où les barques & chaloupes peuvent aborder, auquel ioignant y a vne prairie de demye lieu de long & dauantage, de l'autre costé est vn bon qui va iusques au pied de la montagne dudit Cap de Tourmente de mi lieue de pres, lequel est diuersifis de plusieurs sortes de bois, comme chefnes, ormes, frênes, bouleaux, boyaux, pommiers sauvages, & forces lemmes de cerisiers, pommiers & sapins, le lieu de soy est fort agreable, & la chasse du gibier en est tres abondante. Ce lieu est resolu de y faire vn fort, & vn petit village, ce fut possible de le faire en telle sorte qu'il ne seroit point employer le plus part de l'ouuriers à faire & loger, & l'estable

l'estable de soixante pieds de long & sur vingt de large, & deux autres corps de logis, chacun de dix-huit pieds sur quinze, faits de bois & terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie, ayât donné ordre en ce lieu, ie m'en retournay à Québec, pour remedier aux autres choses, qui fut le huitiesme dudit mois, ou estant i'enuoyay le sieur Foucher pour auoir esgard à ce que les ouuriers ne perdisent leurs temps, avec des viures pour leur nourriture, & tous les huit ious ie faisois vn voyage en ce lieu pour voir l'aduancement de leur traual.

Ie consideré d'autre part que le fort que i'auois fait faire estoit bien petit, pour retirer à vne necessité les habitas du pays, avec les soldats qui vn iour y pourroient estre pour la deffense d'iceluy, quand il plairoit au Roy les enuoyer, & falloit qu'il eust de l'estendue pour y bastir, celuy qui y estoit auoit esté assez bon pour peu de personnes, selon l'oyseau il falloit la cage, & que l'agrandissant il se rendroit plus commode, qui me fit resoudre de l'abatre & l'agrandir, ce que ie fis iusqu'au pied, pour suiure mieux le dessein que i'auois, auquel i'employay quelques hommes qui y mirét toute sorte de soing pour y traualier, afin qu'au printemps il peust estre en deffence, cela s'executa, la figure est selon l'assiette du lieu que ie mesnagé avec deux petits demy bastions bien flanquez, & le reste est la montagne, n'y ayant que ceste aduenus du costé de la terre qui est difficile à approcher, avec le canon qu'il faut monter 18. à 20. toises, & hors de mine, à cause de la dureté du rocher, ne pouuant y faire de fosse

Le plan de la maison du Cap de Tourmenté.

Fait faire des bastions pour la deffense du lieu.

qu'avec vne extrême peine, la ruine du petit fort seruir en partie à refaire le plus grand qui estoit edifié de fascines, terres, gazons & bois, ainsi qu'autrefois i'auois veu pratiquer, qui estoient de tres bonnes fortresses, attendant vn iour qu'on la fit reuestir de pierres à chaux & à sable qui n'y manque point, commandant sur l'habitation, & sur le trauers de la riuere.

Ainsi ie donnè ordre à faire couvrir la moitié de l'habitation que i'auois fait commencer premier que partir, & quelques autres commoditez qui estoient necessaires. Voilà tous nos ouriers employez au nombre de 20. bien qu'une partie du temps il y en auoit qui estoient empeschez à aller dans les barques, qui ne seruoient de rien à l'habitation.

Hommes  
de travail  
qu'amena  
le pere  
Noyrot.

Le pere Noyrot amena vingt hommes de travail que le reuerend Pere Allemand employa à se loger, & defricher les terres où ils n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilans & laborieux, qui marchent tous d'une mesme volonté sans discorde, qui eut fait que dans peu de temps ils eussent eü des terres pour se pouoir nourrir & passer des commoditez de France, & pleust à Dieu que depuis 23. à 24. ans, les societez eussent esté aussi reünies & poussées du mesme desir que ces bons Peres: il y auroit maintenant plusieurs habitations & mesnages au pais, qui n'eussent esté dans les trances & apprehensions qu'ils se sont veüs.

Le 14. dudit mois arriua le pere de la Nouë de Taoussac, qui nous dit que depuis que Emery estoit party dudit lieu, que ceux de l'equipage ne s'estoient pas souciez des defences qu'il auoit faites à son

depart, de ne chanter des pseumes, ils ne laisserent de continuer, de sorte que tous les sauuages les pouuoient entendre de terre: cela n'importe à leur dire, c'est le grand zele de leur foy qui opere.

Les peres de la Nouë & Brebœuf, qui auoient hyuerné avec le reuerend Pere l'Allemand, se delibererēt d'aller aux Hurons hyuerner, voir le pais, apprendre la langue, & cōsiderer qu'elle vtilité & bien l'on pourroit esperer pour l'acheminement de ces peuples à nostre foy: aussi il y eut vn pere Recollet appellé le pere Ioseph de la Roche qui y auoit hyuerné l'année d'au parauant desdits Peres Iesuistes, avec le mesme dessein, & quelques François qu'on enuoya pour obliger les sauuages à venir à la traite.

Le mesme iour arriuerent trois ou quatre chaloupes qui alloient à Tadoussac, & d'aucūs qui estoient dedans, dirent qu'il y auoit des pretendus reformez qui faisoient leurs prieres en quelques barques, s'assemblant au desceū dudit Emery de Caen, qui fut cause que ie luy en donnay aduis, afin qu'il y mit ordre, tant là, qu'à Tadoussac.

Arriué de quatre chaloupes où estoient des pretendus reformez.

Le 22. dudit mois arriua vne chaloupe à Québec, de la part dudit de la Ralde de Miscou, lequel m'escriuit qu'il ne pouuoit venir ceste année, d'autant qu'il auoit treuue plusieurs vaisseaux qui auoient traitté des peleteries, contre les deffences du Roy, & pour ce, s'en vouloir saisir & les amener en France, escriuant audit Emery de Caen qu'il eust à enuoyer l'alouette vaisseau des peres Iesuistes & l'armer des choses necessaires pour se rendre tant plus fort & maistre desdits vaisseaux qui traittoient.

Chaloupe du sieur de la Ralde venant à Québec.

Vn canau arriua de la riuere des Yrocois, ce mesme iour, qui nous dit que cinq Flamands auoient esté tuez par les sauages Yrocois, qui par cy deuant auoient esté leurs amis, qui ont maintenant guerre avec les Mahiganathicoit, où sont les Flamands au 40. degré, costes attenantes à celle des Virgines où l'Anglois habite.

Le 25. iour d'Aoust ledit Emery partit de Québec. Et ledit du Pont se delibera de repasser en France; bien que ledit sieur de Caen luy mandoit que cela seroit en son option de demeurer s'il vouloit, & s'estant resolu des'en retourner, Cornaille de Védremur d'Euers demeura en sa place, pour auoir soing de la traite & des marchandises du magazin, avec vn ieune homme appellé Olfuier le Tardif de Honnefleury, sous-commis qui seruoit de truchement. Tous nos viures estans desembarquez ie les fis visiter, le nombre qu'il y auoit estoit peu, qui estoit pour tomber en des incouuenients d'vne mauuaise attente, comme i'ay dit cy dessus, si Dieu ne nous aydoit par le prompt retour des vaisseaux.

Le 15. de Septembre i'enuoyay le bestial au Cap de Tourmente, d'où il y a sept lieues. Et le 21. ie fis porter des viures & commoditez, pour six hommes, vne femme & vne petite fille.

Le 24. s'en reuindrēt tous les ouriers dudit Cap, qui auoient paracheué le logement tant pour les hommes que pour le bestial, lesquels hommes i'employay à aller couper nombre de pieces de bois pour s'ier en hyuer & faire la charpente necessaire à faire les logements.

L'Authentique  
enuoye le  
bestial au  
Cap de  
Tourmen-  
te.



Le 24. du mois d'Octobre ie fus audit Cap de Tourmente, & delà pensois aller aux isles, qui sont le trauers pour recognoistre quelques particularitez, mais le vent de Nordest s'esleua si fort que nous pensasmes perir, toutes nos commoditez furent perdues, nostre chaloupe grandemét offensée, qui nous contraignit de relascher & retourner à Québec.

Voyage  
de l'au-  
thétre au  
Cap Tour-  
mente.

Le 30. dudit mois s'esleua vn si grand coup de vent de Nordest, que la mer croissant extraordinairement nous brisa vne de nos barques sans y pouuoir remédier, laquelle estoit toute pourrie au fond pour estre vieille, Dieu permettant ce mal-heur pour vn autre plus grand bien.

Barque  
brisée.

Le mois de Nouembre est fort variable en ces lieux, tantost il y neige, pleut & gele, avec quelques coups de vents aduancoueurs de l'hyuer, neátmoins ie ne laissay durát ce temps, de faire amasser quantité de pieces de bois pour employer les charpentiers & sieux d'ais pendant l'hyuer, qui nous surprit plustost qu'à l'accoustumée, qui fut le 22. dudit mois, la gráde ruiere commença à charier de petites glaces. Le 7. de Decembre mourut de la iaulniffe vn des ouuriers des Peres, qui estoit assez aagé.


Le 17. dudit mois le reuerend pere l'Allemand baptisa vn petit sauage, qui n'auoit que dix à douze iours, par la permission de son pere appellé Caqué misticq, le lendemain fut enterre au cemetiere de l'habitation.

Sauage  
baptisé.

Le 23. de Ianuier Hebert fit vne cheute qui luy occasionna la mort : ça esté le premier chef de famille resident au pais, qui viuoit de ce qu'il cultiuoit.

Le 22. de Mars les sauuages me donnerent deux eslans masse & femelle, le masse mourut pour auoir trop couru & trauaillé, estât poursuiuy des sauuages, lesquels nous firent part de quelque chair d'eslan: l'hyuer que i'y passay fut vn des plus longs que i'aye veu en celieu, qui fut depuis le 21. de Nouembre iusqu'à la fin d'Auril, il y auoit sur la terre quatre pieds & demy de neiges, & à Miscou huit, qui est dans le golphe saint Laurent, à 155. lieues de Québec, où ledit de la Ralde auoit laissé quelques François hyuerner, pour traiter quelque reste de marchandises qui luy restoient, & qu'il ne voulut rapporter en France: ils faillirent tous à mourir du mal de terre, i'enuoyay visiter ceux qui estoient au Cap de Tourmente, lesquels s'estoient fort bien portez, mais auoient vn peu mal mesnagé leurs viures, & leurs en fallut donner d'autres, aux despens des hyuernans de l'habitation, qui n'auoient pas assez de farines que quelques galettes, qui suppléerent au deffaut: sans cela nous eussions esté très mal, comme de toutes autres choses, pour n'auoir pourueu en France de bonne heure aux commoditez necessaires pour l'habitation,

L'hyuer  
est fort long.

Les  
  
 & ci  
 passa  
 pellié  
 mal,  
 auoi  
 rent  
 donn  
 tres,  
 de ret  
 receu  
 les Al  
 uer les  
 semb  
 prece  
 d'eux,  
 sauuag  
 contin  
 cause  
 nouue

*Les François sont sollicités de faire la guerre aux Yrocois.  
L'Auteur enuoye son beau frere aux trois riuieres.*

## CHAPITRE III.



Endant l'hyuer quelques vns de nos sauuages furent aux habitations des Flamands, lesquels les sauuages dudit pays sollicitèrent les nostres de faire la guerre aux Yrocois, qui leurs auoient tué vingt quatre sauuages & cinq Flamands qui ne leurs auoient voulu donner passage, pour aller faire la guerre à vne nation appelée les Loups auxquels lesdits Yrocois vouloient du mal, & pour engager nos sauuages à ceste guerre, qui auoient la paix avec lesdits Yrocois, ils leurs donnerent des presens de colliers de pourcelaine, pour faire donner à quelques Chefs, comme au reconcilié & autres, afin de rompre ceste paix. Ces Messagers estans de retour donnerent les colliers aux Chefs, qui les ayât receuz delibererent de s'assembler bon nombre, avec les Algommequins & autres nations, & s'en aller treuuer les Flamands & sauuages pour faire vne grande assemblée ruiner les villages Yrocois, avec lesquels au precedent ils auoient paix, n'estans qu'à deux iournées d'eux, & douze de Québec. Il y auoit plusieurs de nos sauuages qui ne vouloient point ceste guerre, ains la continuation de la paix avec les Yrocois, & ce qui fut cause d'un grand trouble entre ces peuples, desquelles nouvelles ie n'auois encore rien sçeu que par un Capi-

taine sauvage des nostres, appellé Mahigan Aticq, qui ne voulut consentir à ceste guerre, que premier il n'eust eü mon aduis, ce que ie luy promis: il me discourut fort particulièrement de toute ceste affaire, iugeant où cela pouuoit aller, car l'importance n'estoit pas seulement de ruiner les Yrocois comme ennemis des Flamands, mais le tout tiroit à plus grande consequence, que ie passeray sous silence.

Ie dis audit Mahigan Aticq que ie luy sçauois bon gré de m'auoir donné cet aduis, mais que ie treuuois fort mauuais, comme ledit reconcilié & autres auoient pris ces presens, & delibéré ceste guerre sans m'en aduertir, veu que s'estoit moy qui m'estois entremeslé de faire la paix pour eux avec lesdits Yrocois, cōsiderant le bien qui leur en arriuoit de voyager librement amont la grande riuere, & dans les autres lieux, autrement n'estant qu'en peur de iour en iour, de se voir massacrer & pris prisonniers, eux, leurs femmes & enfans, comme ils auoient esté par le passé: la où recommençant ceste guerre, s'estoit rentrer de fièvre en chault mal, & que pour moy ie ne pouuois consentir à vne meschanceté: qu'eux & moy leurs auions donné parole de ne leurs faire aucune guerre, sans qu'au préalable ils ne nous en eussent donné suiect, & que pour ceux qui entreprenoient ceste affaire, touchant la guerre sans nous en communiquer, ie ne les tenois point pour mes amis, mais ennemis, & que s'ils faisoient cela sans quel que suiect, ie ne les voulois point voir à Québec, que neanmoins où ie treuuerois lesdits Yrocois ie les assisterois comme amis, contre les sauvages proche des Flamands, qui estoient ennemis

comme

Ce que  
l'Auteur  
dit à vn Ca-  
pitaine des  
sauuages, &  
se plaint  
d'eux.

comme leurs ayant fait la guerre, estant allé autre fois aux Mahiganaticois, qui sont ceux de ceste mesme nation qui nous auoient tué malheureusement de nos hommes, que pour le reconciliés'il auoit pris ces presens, que ie ne le voulois plus voir ny tenir pour mon amy, s'il ne les renuoyoit, n'aller en guerre s'il les re-tenoit, que c'estoit estre de mauuaise foy, que promettre vne chose pour en faire vne autre, & que se laisser corrompre pour des presens, & ie ne pouuois que penser de telles personnes, & que si on leurs en donoit pour faire quelque meschanceté contre nous, ils le feroient. Et entre autres discours tendant à cét effect, il me dit que i'auois raison, & qu'il falloit aller en diligence aux trois Riuieres, au Conseil qui se deuoit delibere, & que mesme il y en auoit quelque nombre, qui vouloient aller faire vne course aux pays desdits Yrocois pour en attraper quelques-vns, premier qu'aller vers les Alamans, si ie n'y allois ou enuoyois, & me pria instamment d'y enuoyer puis que ma cōmodité ne le pouuoit permettre d'y aller; d'autant, me dit il, qu'ils ne me voudroient pas croire de ce que ie pourrois leur dire de ta part: mais y enuoyant ils verront la verité, & ce que tu desires. Sur cè ie me delibere d'y enuoyer Boullé mon beaufrere avec vn truchement, le lendemain le recopilié me vint treuuer, qui auoit ouy quelque vent que ie scauois quelque chose de cette affaire, ie luy fis fort froide receptiō, & ne me peus empescher de luy tesmoigner le desplaisir que i'en auois: il me dit qu'il ne scauoit rien de cette affaire, mais iugeant que i'estois bien certain de tout ce qui se passoit, il s'en alla doucement s'embarquer en vn Canau, va au trois

Riuieres premier que mon beau-frere & ledit Mahiganaticq y fussent, où il tesmoigna n'auoir agreable cette guerre, & se monstra aussi contraire comme il y auoit esté porté, mais quelques Algommequins estoient partis pour aller en leur pays, & de là à la guerre sans nostre sceu, qui occasionna du malheur tant pour nos Sauvages que pour nous, comme il sera dit cy-apres.

Sauuages  
vont à la  
guerre sans  
nostre sceu.

L'Auteur  
enuyé son  
beau frere  
à leur as-  
semblée.

Le 9. dudit mois de May i'enuoyay mon beau frere pour aller à cette assemblée 30. lieues de Québec amont ledit fleuve, où ils s'assemblerent tous pour prendre là resolution: la moitié desiroit la continuation de la guerre, autres de la paix: il fut en fin resolu de ne rien faire iusques à ce que tous les vaisseaux fussent arriuez, & que les Sauvages d'autres nations seroient assemblés, ce qui occasionna mon beau-frere de reuenir le 21. dudit mois, & me dit ce qui auoit esté resolu. Le Pere Ioseph Recolet baptisa vn petit Sauvage de l'age de 18. à 20. ans, qui fut nommé Louys, au nom du Roy, le 23. de May. Quelquetéps apres il s'en retourna avec les Sauvages, comme fit vn autre qui auoit esté instruit en France, qui sçauoit bien lire, escrire, & passablement parler latin.

Le Pere Jo-  
seph bap-  
tise vn petit  
Sauuage.

Le 7. de Iuin arriua vn Canau où il y auoit deux François qui m'apportoient lettres des sieurs de la Ralde & d'Emery de Caen, qui estoient arriuez à Tadoussac le dernier de May 1627.

Canau ar-  
riue de Fra-  
nce à l'Au-  
teur.

Le 9. dudit mois de Iuin arriua ledit Emery, lequel ayant deschargé & pris ce qui luy estoit, necessaire pour sa retraite, il s'en alla aux trois Riuieres, & apres luy auoir dit ce qui se estoit passé de cette affaire tou-

chant cette guerre, & l'vtilité que la paix nous apporteroit de ce costé. là si on pouuoit la continuer: mais comme Emery fut arriué où estoient les Sauvages, il ne sceut tant faire, ny tous lesdits Sauvages qui estoient là, que neuf ou dix ieunes hommes écerue-  
 lez n'entreprinsent d'aller à la guerre, ce qu'ils firent sans qu'on les peust empescher, pour le peu d'obeissance qu'ils portent à leurs chefs, ils furent par la riuiere des Yrocois, arriuant au lacq de Champelain, où ils rencontrèrent vn Canau dans lequel estoit  
 trois Yrocois, qui sous feinte d'estre encore amis, les prirent, vn se sauua, & amenerent les deux aux trois riuieres, de là ils retournerent deuant la riuiere des Yrocois, où se deuoit faire la traite, & là commencerent à mal traiter ces deux prisonniers en leur donnant plusieurs coups de batons & arrachant à l'vn les ongles des mains, & se delibérant les faire mourir, les faisant promener de Cabanne en Cabanne, & contraignant de chanter comme est leur coustume, voila ce qui fut cause de l'esperance  
 rōpue de cette paix par cet accident. Cependāt le dit sieur Emery faisoit ce qu'il pouoit en suite de l'aduis que ie luy auois donné de maintenir cette paix avec les Yrocois, leur remonstrant le peu de foy & de parole, & ne pouuant rien faire avec eux, il m'escriuit vne lettre, m'ayant fait entendre toutes les nouvelles que ma presence y eust esté fort requise, ce qui fut cause qu'aussi-tost ie m'embarquay dans vn Canau avec Mahigan aticq qui fut le quatorzieme de Iuillet, où arriuant au lieu où estoient lesdits prisonniers, ie sceu que le mesme iour le Recōcilié auoit

Jeunes hōmes vont à la guerre sans permission.

Preennent trois Yrocois & les contraignent.

Rupture de la paix.

coupé les cordes desquelles ils estoient liez, ne desirant pas qu'ils mourussent que premierement ils ne m'eussent veu, & tenu conseil sur ce qu'ils deuoient faire. Apres auoir sceu toutes ces nouuelles dudit Emery, ie fus à terre voir nos Sauvages & dits prisonniers qui se disoient freres, vn aage de vingt huit ans, beau Sauvage, & tres-bien proportionné, & l'autre de dix-sept, qui me donnerent de la compassion de les voir, & bien aise de ce qu'ils auoient esté deliurez des tourmens qu'on leur vouloit faire souffrir.

L'auteur  
remonstre  
la faute aux  
siens.

Le conseil fut assemblé sur ce que ie leurs dy qu'ils auoient fait vne grande faute de permettre à ces Sauvages d'auoir esté à la guerre, & grande lascheté à ceux qui y auoient esté d'auoir eu si peu de courage que les prendre sous ombre d'amitié, & les ayant si mal traittez comme ils auoient fait, & qu'asseurement cela leur pourroit estre vendu fort cher si l'on n'y trouuoit quelque remede, que les ennemis ne pourroient plus auoir subiect de se fier en leurs paroles, que cecy estoit la deuxiesme meschanceté qu'ils leurs auoient faicte, & l'autre estoit qu'allant traiter de paix avec lesdits Yrocois, qui les auoient bien receus, cependant en s'en retournant ils auoient assommé vn des leurs, & que leur bonté leur auoit pardonné.

Leur re-  
monstre la  
paix.

Estas tous assemblez ie leur donay à entendre qu'ils considerassent combien de mal en ils receuoient de la paix au prix de la guerre, car n'apporte que plusieurs malheurs, qu'ils scauoient comme ils en auoient esté par le passé: que pour ce que cela nous importoit fort



peu : mais que la compassion que nous auions de leur misere nous obligeoit, les aymant comme freres, de les assister de nostre bon conseil, de nos forces contre leurs ennemis quand ils voudroient leur faire la guerre mal à propos, laquelle ils n'auoient encore commencée si ce n'estoit les subiects qu'ils leurs en auoient donné, dont ils pourroient en auoir du ressentiment si nous ne taschions d'y apporter le remede, & aussi qu'ils scauoient bien que la guerre estant, toute la riuere leur seroit interdite & n'y pourroient chasser ny pescher librement sans courir de grands dangers, crainte & apprehension, & eux principalement qui n'auoient point de demeure arrestée, viuans errans par petites troupes escartées, dont ils se rendent autant plus foibles, & que s'ils estoient tous assemblez en vn lieu comme sont leurs ennemis, & que c'est ce qui les rend forts De plus qu'ils considerassent combien ils pourroient endurer de necessitez pour ce subiect: Ainsi se tindrent plusieurs autres discours, que pour moy recognoissant l'vtilité de la continuation de cette paix il eust esté à propos de bien traiter les deux prisonniers, les renvoyer sans aucun mal, & donner quelque presens aux chefs de leurs villages pour payer la faute qu'ils auoient commises en la prise de ces deux prisonniers, suiuant leurs coustumes, & remonstrant aussi qu'ils n'auoient pas esté pris du consentement des Capitaines ny des Anciens, mais de ieunes fols, & inconsideres qui auoient fait cela, dont tous en auoient conceu vn grand desplaisir.

Conseil de  
l'Authcur  
fort à propos.

La pluspart, & tous d'vn consentement, apres que

Resolution  
de renuoyer  
vn des pri-  
sonniers  
avec pre-  
sens.

L'auteur  
permit que  
quelques  
François  
l'accompa-  
gnaent.

Arriue de  
du Pont à  
Québec.

chaque Capitaine eut fait sa harangue, ils se resolu-  
rent de renuoyer l'vn des prisonniers avec le Recôci-  
lié qui s'y offrit, & deux autres Sauvages, accompa-  
gnez de presens pour donner aux Capitaines des vil-  
lages où ils alloient mener le prisonnier, laissant  
l'autre en ostage iusqu'à leur retour: & pour faire  
plus valoir leur Ambassade, ils nous demanderent vn  
François avec eux: le leur dis que si y en auoit quel-  
ques vns qui y voulussent aller, que pour moy i'en  
estois comptant: il s'en treuua deux ou trois moyen-  
nant qu'on leur donnast quelque gracieuseté pour  
leur peine, & la risqué qu'ils pouuoient courir en ce  
voyage, l'vn d'eux appellé Pierre Magnan, qui avec  
la volonté qu'il auoit, & la commodité qu'on luy  
promit, il se delibera de faire le voyage avec le Recô-  
cilié, deux Sauvages & l'Yrocois, lesquels s'accom-  
moderent des choses les plus necessaires, & partirent  
le 24. dudit mois, & moy le mesme iour m'en retour-  
nay à Québec, où i'arriuy le lendemain, y trouuant  
ledit du Pont, qui estoit arriué le 17. lequel me dist  
que ledit sieur de Caen voyant qu'il ne s'estoit point  
embarqué en la Flecque, vaisseau qui venoit pour la  
pesche de Baleine, qu'il luy auoit escrit & prié que si  
treuuoit moyen de passer en quelque vaisseau pour  
s'en venir hyuerner en ce lieu, qu'il luy feroit vn sin-  
gulier plaisir, pour auoir l'administration des choses  
qui dependoient de son seruice.

Ce que voyant, tout incommodé qu'il estoit, pour  
l'instance priere qu'il luy en auoit faicte, il s'estoit em-  
barqué en vn vaisseau de Honnesleur pour venir à  
Gaspar & de là prit vne double chaloupe avec six à

sep  
bec  
mo  
cha  
qui  
sem  
auo  
L  
mer  
gea  
levo  
adio  
tant  
strui  
sant  
tout  
l'affi  
M C  
Pie  
Rec  
de C  
en l  
I  
quis e

sept Matelots & son petit fils pour s'en venir à Québec, où en chemin il auoit receu de grandes incommoditez de ses gouttes, ce qui en effect estonna vn chaeu, & mesme ledit de la Ralde, à ce qu'il me dist, qu'il n'eust iamais creu que ledit du Pont eust voulu se mettre en vn tel risque ayant l'incommodité qu'il auoit.

Raison de  
son voya-  
ge.

Ledit Emery me manda que depuis mon departement frere Geruais Recolet auoit baptisé vn Sauvage appellé Tregatin, lequel estant proche de la mort le voulut estre, & le demanda trois fois, ne voulant adioüter foy aux superstitions des Sauvages, promettant que si Dieu luy redonnoit la santé il se feroit instruire aussi-tost apres son baptesme, il recouura la santé, mais il n'a pas suiuy ce qu'il auoit promis, le tout à sa plus grande condamnation, si Dieu ne l'assiste.

**MORT ET ASSASSINAT DE**  
*Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caën & du Père l'Allemand à Québec. Neceffitez en la Nouvelle France.*

**CHAPITRE IV.**



**L**E 25 d'Aoust vn Sauvage nous apporta la nouvelle de la mort dudit Pierre Magnan, & du Reconcilié, & des autres deux Sauvages, qui nous dist qu'vn Algommequin qui s'estoit sauué dudit village des Yrocois leur auoit

Mort de  
Pierre Ma-  
gnan François.

fait entendre au vray comme les ennemis les auoient traittez cruellement. Comme nos Ambassadeurs furent venus au dit village des Yrocois ils furent bien receus, l'on les mena pour tenir conseil sur le subiect de leur Ambassade: A mesme temps les villages circonuoisins en furent aduertis, & là les chefs se treuerent pour le traitté de paix: & par malheur pour les nostres, c'est que les Algommequins (comme i'ay dit cy-deuant) auoient esté à la guerre contre les Yrocois, & en auoient tué cinq, qui fut le subiect que des Sauuages appellez Ouentouoronons d'autre nation, amis desdits Yrocois, vindrent en diligence pour se venger sur ceux qui estoient alliez, & les tuerent à coups de haches sans que lesdits Yrocois les peussent empêcher, leur disant, Pendât que vous venez pour moyennir la paix, vos compagnons tuent & assomment les nostres, ainsi perdirent la vie malheureusement. Pour le Reconcilié il meritoit bien cette mort, pour auoir massacré deux de nos hommes aussi malheureusement au Cap de Tourmente, & ledit Magnan natif d'un lieu proche de Lisieux, auoit tué un autre à coups de bastons, dont il fut en peine, & auoit esté contraint de se retirer en la nouvelle France. Voila comme Dieu chastie quelque fois les hommes qui pensent esuiter sa Justice par vne voye & sont attrapez par vne autre. Ces nouvelles nous apporterent un grand desplaisir, tant pour nous voir hors d'esperance de cette paix, qui nous pouuoit apporter de la commodité pour auoir les passages plus libres à nos Sauuages, de pouuoir chasser & pescher. De plus qu'ayant fait mourir un

Ce crime  
des Algommequins  
cause de la  
rupture de  
la paix.

Le Reconcilié  
fut  
tué.

Subiects de  
la mort de  
Magoan

de

de nos hommes de cette façon, cela alloit à telle consequence que si nous ne nous en ressentions il falloit estre tenus de tous les peuples hommes sans courage, & estre aux risques de recevoir souuent tels affronts si nous ne mettions peine de nous en ressentir.

Ces nouvelles arriuées de la mort des Ambassadeurs parmi nos Sauvages, de rage & de desplaisir qu'ils eurent ils prindrent ce ieune garçon Yrocois qu'ils auoient retenu pour ostage, ils luy arrachent les ongles, le bruslent à petit feu avec des tisons, luy faisant souffrir plusieurs tourments, & ainsi mal traité en firent vn present à d'autres Sauvages pour l'acheuer de le faire mourir, & les obliger de les assister en leur guerre contre lesdits Yrocois, lesquels Sauvages prirent le garçon, le lierent à vn poteau le bruslant peu à peu. Comme il estoit en ces douleurs extrêmes ils luy couperent les mains, les bras, luy leuant les espauls, & estant encore vis luy donnerent tant de coups de cousteaux qu'il mourut ainsi cruellement, & chacun en emporta la piece qu'ils mangerent.

Les Ouen-  
turonons  
prennent vn  
ieune Yro-  
cois qu'ils  
traittent  
cruellemēt.

Le trent à  
coups de  
cousteaux,

Ledit Emery ayant fait la traite, qui fut l'vne des bonnes (qui se fust faite il y auoit long temps) s'en retourna à Québec le dernier de Septembre & de là à Tadoussac porter ses peltes.

Retour du  
sieur de  
Caen à  
Québec.

Lez d'Octobre deux autres barques partirent pour s'en aller audit Tadoussac, en l'vne desquelles rapassa le Reuerend pere l'Allemand, lequel s'en retournoit fort affligé de ce que leur vaisseau n'estoit venu leur apporter les commoditez qui leurs estoient necessaires pour la nourriture de vingt sept à vingt huit personnes qui estoient au pays, cela leur faisoit perdre

Retour du  
Pere l'Alle-  
mand.

beaucoup de temps, ne pensant à autre chose sinon que les vaisseaux où deuoit venir le Pere Noyrot ( qui s'estoit équipée à Honnefleu ) fut perdu & pris par les Anglois, qui fut le subiect que nous ne receusmes aucunes lettres de celles qu'il nous apportoit, ne sçachant comme toutes les affaires s'estoient passées en France, que ce que me mandoit ledit sieur de Caen qui estoit peu de chose, & ainsi pour n'auoir des viures & commoditez, ledit Pere l'Allemand fut contrainct de faire passer tous ses ouuriers & autres, hormis les Peres Massé, Dénoüe, vn frere, & cinq autres personnes pour n'abandonner leur maison, lesquels il accomoda au mieux qu'il peut, traittant quelques dix baricques de galette du magazin, au prix des Sauvages, à sept castors pour bariques de galette que ledit Pere auoit recouuert des vns & des autres à vn escu comptant pour Castor, & ainsi achetoit chèrement ce que la necessité leur contraignoit, sans trouuer aucune courtoisie. Ledit de la Ralde qui estoit venu pour lors à Québec rapportant n'auoir eu aucun ordre en France de les assister ny mesme de rapasser aucun Religieux: Tout cecy ne monstroit que l'animosité qu'il auoit enuers lesdits Peres & le sieur de Caen qui auoit eu quelque chose à demesler avec ledit Pere Noyrot qui l'auoit desobligé, à ce qu'il me mandoit, mais tous les Peres qui estoient par delà n'en deuoient pâtir, n'estant cause de ce qui s'estoit passé en France. Ils commençoient à se bien establir, & auoient fort aduançé, tant en leurs bastiments qu'à deserter les terres: ce neantmoins ledit de la Ralde ne laissa de receuoir ledit Pere l'Allemand en son vais-

Cherche  
des viures.

sea  
toi  
du  
de  
la  
le  
app  
Ral  
pter  
Flee  
Bal  
L'or  
vais  
Bal  
7.ou  
Ve  
des  
pers  
com  
mod  
tien  
me l'  
en at  
seau  
me le  
en ve  
ce sub  
de là,  
De  
dix-h

DE CHAMPLAIN.

seau & luy faire bonne chere, car à la verité la courtoisie, l'honnesteté, la bonne mine & conuersation dudit Pere l'obligeoit trop à luy rendre toute sorte de bon traitement qu'il treuua en sa personne: dans la mesme barque s'en alla ledit Destouches, qui fut le 2. de Septcembre.

*Le fleur de la Ralde traite fort bien le Pere l'Allemand.*

Nous eusmes nouuelles par la derniere barque qui apportoit le reste de nos commoditez que ledit de la Ralde estoit party dans la Catherine le septiesme Septembre & auoit laissé ledit Emery de Caen dans la Fleeque iusques au 5. d'Octobre pour la pesche de la Baleine, & voir ce qui reüssiroit de cette entreprise. L'on auoit enuoyé quelque genisse d'un an dans le vaisseau qui venoit à Tadoussac pour faire pesche de Baleine, & en fut porté par les barques 16. & quelque 7. ou 8. qui moururent par la mer, à ce que l'on ne dit.

*Potrement dudit fleur de la Ralde.*

Voilà tout ce qui se passa iusques au departement des vaisseaux: Nous demeurasmes cinquante cinq personnes, tant hommes que femmes & enfans, sans comprendre les habitans du pays, assez mal accommodez de toutes les choses nécessaires pour le maintien d'une habitation, dont ie m'estonnois fort comme l'on nous laissoit en des necessitez si grandes, & en attribuoit on les defauts à la prise d'un petit vaisseau par les Anglois qui venoient de Bisquaye, comme ledit fleur de Caen me le mandoit, ie ne scay d'où en venoit la faute, plusieurs discours se disoient sur ce subiect, quoy que s'en soit il nous fallust passer par de là, il n'y auoit point de remede.

*Cause du manquement de leurs necessitez.*

De ces cinquante cinq personnes il n'y auoit que dix-huict ouuriers, & en falloit plus de la moitié pour

accommoder l'habitation du Cap de Tourmente, faucher & faner le foing pour le bestial pendât l'Esté & l'Automne. Le paracheuement de l'habitation de Québec demeure à parfaire, l'on me deuoit donner dix hommes pour trauailler au fort de sa Maiesté, bie que ledit sieur de Caen & tous les associez l'eussent souscript; & sa Maiesté & le Viceroy le desirassent, neantmoins l'on ne le veut permettre, & empesche on tant que l'on peut. On veut que tous les hommes trauaillent à l'habitation, il n'y a remede, pourueu que la traitte se face s'est assez, il n'y a personne qui osast entreprendre de nous enleuer, c'est en cecy où i'auois beaucoup de peine à faire gouster les raisons pourquoy le fort nous estoit necessaire, tant pour la conseruation de leur bien, que celles des habitans du pais: c'est ce qui donnoit du mescontentement à toutes les societés; neantmoins considerant l'importance & la necessité d'auoir vn lieu de conserue, on ne laissois de faire ce qu'il m'estoit possible de temps à autre.

Voyant les ordres & commandemens de l'Empereur au contraire de la volonté de mondit seigneur le Viceroy, ie iugeay bien deslors que la plus grande part des associez ne s'en soucioient beaucoup, pourueu qu'on leur donnast d'interest les quaranté pour cent: i'en auois dit mon sentiment audit de la Ralde, lequel ne me donnoit beaucoup de contentement, d'autant qu'il auoit prescript ce qu'il deuoit faire, c'est en vn mot que ceux qui gouernent la bource font & desfont comme ils veulent.

Vn des deplaisirs que ie recognu en ceste affaire



que l'on estoit faché que ie faisois construire vn fort au dessus de l'habitation, pour la conseruation d'icelle, du pais & des habitans, & cela deplut audit de Caen comme il me fit assez cognoistre par sa lettre, que d'y employer de ses hommes il n'y estoit pas obligé, aussi il ne s'en soucioit pourueu que sa Maicsté en fit la despense, en y enuoyant des ouuiers pour cet effect: à tout cela ie ne peüs rien faire pour lors, sinon d'en escrire à mondit seigneur le Viceroy, & luy donner aduis de tout ce qui se passoit en ceste affaire, afin qu'il y apportast l'ordre qu'il iugeroit nécessaire, & moy de ne laisser, en tant que ie pouuois, d'employer quelques hommes au fort, & le reste à trauailler à l'habitation.

Le fort que faisoit l'Autheur pour garder l'habitation depleur au sieur de Caen.

*Guerre déclarée par les Yrocois. Assemblée des sauua- ges. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Autheur de ce crime. Le meurrier amené, ce que les Sauuages offrent pour estre alliez avec les François. L'Autheur veut venger ce meurtre.*

## CHAPITRE V.



LE 20. de Septembre les Sauuages nous dirent que nombre d'Yrocois s'acheminoient pour nous venir faire la guerre, à eux & à nous: nous leurs dismes que nous en estions tres aises, mais que nous ne les croyons, & qu'ils n'auoient

Nouvelle de la guerre déclarée par les Yrocois.

que la hardiesse d'assommer des gens endormis sans se deffendre.

Assemblée  
des com-  
munes des  
Sauuages.

Dequoy  
ils viuent  
long de  
l'année.

L'Auteur  
va au Cap  
de Tour-  
mente.

Les communes des sauuages, de cinquante à soixante lieues de Québec, s'assemblent tous en ce dit lieu au mois de Septembre & Octobre, pour faire la pesche d'anguilles, qui est en abondance en ce temps là, lesquels ils font boucaner, & les reseruent pour en manger iusques au mois de Ianuier, que les neiges sont hautes, pour aller à la chasse de l'eslan, dequoy ils viuent iusqu'au Printemps.

Le 3. d'Octobre ie partis de Québec, pour aller au Cap de Tourmente, voir l'auancement qu'auoient fait nos ouuriers, & en ramener vne partie: deux hommes s'en retournerent par terre, conduire quelqz bestial que l'on amenoit dudict Cap de Tourmente à Québec. Apres auoir mis ordre en ce lieu, ie m'en retournay le 6. dudict mois, où estant arriué i'appris que quelques sauuages auoient assassiné ces deux hommes endormis, qui conduisoient le bestial, à demie lieuë de nostre habitation. Ccey m'affligea grandement: on fut querir les corps qu'ils auoient traînez au bas de l'eau afin que la mer les emmenast, estant apportez on les visita, ils auoient la teste escrasée de coups de haches, & plusieurs autres d'espée & couteaux dans le corps.

Nous aduisasmes qu'il estoit à propos de conduire ceste affaire meurtre, & descouvrir les meurtriers au plustost pour les chastier, & voir comme nous procederions enuers ces canailles, qui n'ont point de iustice parmy eux: car de nous venger sur beaucoup qui n'en seroient coupables, il n'y auoit

pas aussi de raison, ce seroit declarer vne guerre ouverte, & perdre pour vn temps le pais, iusqu'à ce que l'on eust exterminé ceste race, par mesmemoyen perdre les traittes du pays, où pour le moins les bien alterer, aussi que nous estions en vn miserable estat, faute de munitions pour guerroyer, & plusieurs autres inconueniens furent considerez, qui pourroient arriuer si l'on faisoit les choses trop precipitement. Nous deliberafmes de faire assembler tous les capitaines des sauuages leur conter l'affaire, & leurs faire voir les corps meurtris des defuncts, ce qui fut executé.

Le lendemain tous les chefs vinrent à nostre habitation, où nous leurs fismes plusieurs remonstrances du bien qu'ils receuoient annuellement de nous, que contre tout droit & raison ils faisoient des actes abominables & detestables, de traistres & meschans meurtres, & que si nous auions l'ame aussi diabolique que eux, que pour ces deux hommes l'on en feroit mourir cinquante des leurs, & les exterminerions tous: qu'on leur auoit pardonné vn meurtre de deux autres hommes, mais que pour ceruy-cy nous voulions auoir les meurtriers, pour en faire la iustice, qu'ils nous les declarassent & missent entre les mains, s'ils vouloient que nous recussions en paix, nous n'en voulions qu'à ceux qui auoient assassiné nos hommes que nous leurs fismes voir.

À commencement ils vouloient dire que c'estoit des Yrocois, mais comme il n'y auoit nulle apparence, nous leurs fismes cognoistre le contraire, & que ce meurtre ne venoit que de leurs gens, en fin ils le confesserent, mais ils dirent qu'ils ne scauoient pas celuy qui auoit fait ce coup.

Remon-  
strance aux  
chefs de  
l'habitat.

Nos gens soubçonnoient entr'autres vn certain sauuage que nous leurs dismes, & qu'ils le fissent venir, ce qu'ils promirēt faire. Le lendemain ils l'amenerēt, & fut interrogé sur quelques discours de menace, qu'il auoit fait à quelques vns de nos gens, ce qu'il nia, & que iamais il n'auoit pélé à vne si signalée malice, que de vouloir tuer des François qu'il ayuoit cōme luy mesme. De plus qu'il auoit sa femme & plusieurs enfans qui l'auroient empesché de faire ce meurtre, quand il auroit eu le dessein. Le luy fis dire que le meurtrier du precedent auoit bien femme & enfans, & qu'il ne laissa neantmoins d'en assassiner deux des nostres, outre que l'on le cherissoit plus qu'aucun des sauuages de son temps, & par cōsequēt que les excuses qu'il alleguoit ne pouuoient pas estre suffisantes pour le descharger du soubçon que l'on auoit sur luy: quoy que s'en soit plusieurs discours se passerent entre eux & nous, & nous resolumes d'arrester cettuy cy, attendant qu'il nous donast trois ieunes garçons des principaux d'entre eux, l'vn des montagnes, le second des trois riuieres, & le troisieme le fils du soubçonné, iusqu'à ce qu'ils nous iurassent le meurtrier qui auoit fait le coup: ils nous demanderent terme de trois iours, tant pour deliberer sur ceste affaire, que pour essayer de pouuoir descouuoir le meurtrier, ce que nous leurs accordames.

Ils s'en retournerent en leurs Cabannes, & alors nous auions à nous tenir sur nos gardes, tant au fort qu'à l'habitation, donnant aduis aux peres Iesuites & au Cap de Tourmente que chacun eust à se bien garder, & ne permettre qu'aucun sauuage les accostast  
sans

sans estre les plus forts : toutes choses estant bien disposées nostre Sauvage que nous auions retenu attendant son fils en sa place & les autres.

Le troisieme iour ils ne faillirent à venir, amenant quant & eux les trois ieunes garçons de l'aage de douze à dix huit ans nous disant qu'ils auoient fait grande recherche & perquisition pour sçauoir ceux qui auoient tué nos hommes, & qu'ils ne l'auoient peu sçauoir, qu'ils feroient en sorte qu'en peu de temps ils nous en donneroient aduis, & qu'ils estoient tres desplaisans du malheur qui nous estoit arriué, Leurs excuses. que pour eux ils estoient tous innocens, & que comme tels, ne se sentoient coupables. Ils amenèrent ces trois ieunes garçons, le fils de nostre prisonnier, & vn de Tadoussac, & l'autre de Mahiganaticq qui demeuroient proche de nostre habitation, & deschargerent ceux des trois Riuieres, disant que ce ne pouuoit auoir esté aucun d'iceux qui eust fait ce meurtre, d'autant qu'ils n'estoient que deux cabannes, que la nuit que nos gens furent tuez ils estoient tous à leurs maisons, au reste ils nous prierent que nous vescuissions en paix, attendant que les meurtriers fussent descouverts, étant plus que raisonnable qu'ils mourussent, & que nous eussions à bien cōseruer ces Sauvages qu'ils nous laissoient, le pere que nous tenions prisonnier dit à son fils, prens garde à viure en paix avec les François, assure toy qu'en peu de temps ie te deliureray & sçauray celuy qui a fait ce coup, & le plus grand desplaisir que i'ay eu c'est que les François ont eu soubçon sur moy, & les autres Sauvages assure-

rent aussi les deux autres, & qu'en peu de iours l'on  
sçauoit ceux qui auoient fait ce meschant acte.

Ce que  
l'auteur  
dit à ses  
Capitaines.

Nous dismes à tous ces Capitaines que le peu d'as-  
seurance qu'il y auoit pour nos hommes d'aller seuls  
dans les bois & y dormir, ayant parmy eux de si mes-  
chans traistres qu'à l'aduenir iusqu'à ce qu'on eust  
descouuert les meurtriers & fait justice d'eux,  
i'enchargerois à tous nos hommes de n'aller plus  
sans armes & que s'il y auoit aucun d'eux qui les  
approchast sans leur consentement qu'ils les tire-  
royent comme ennemis, & qu'ils eussent à se don-  
ner de garde, & aduertir tous leurs compagnons,  
d'autant qu'ils ne cognoissoient les meschans qui  
estoyent parmy eux, nous auions à nous donner  
de garde, mais qu'eux n'auoient nul subiect d'en-  
trer en desffiance de nous. Ils nous dirent que nous  
auions raison de ne faillir à tuer s'il s'en rencontroit  
aucun qui ne voulussent se retirer quand on leur diroit,  
que pour le moins l'on cognoistroit quels ils seroient,  
& que pour les ieunes garçons qu'ils nous laissoiet, on  
leur fist bon traitement, que cependant de leur part  
ils feroient toute diligence de descouurer les assassi-  
nateurs, & ainsi se separerent chacun de leurs costez  
pour aller au lieu où pendant l'hyuer ils pourroient  
trouuer de la chasse pour subuenir à leurs necessitez.

Ils se sepa-  
rent & se  
retirerent  
chacun  
chez soy.

Sur la fin de l'auier quelques trente Sauvages tant  
hommes que femmes & enfans pressés de la faim  
pour y auoir fort peu de neiges pour prendre de  
l'Essan & autres animaux, se resolurent de se retirer  
vers nous pour en leurs extremes necessitez estre se-  
cours de quelques viures, qu'à ce desffaut ils estoient

morts: ie leur fis encore cognoistre combien le meurtre en la mort de nos hommes estoit detestable, & la punition que iustement deuoit meriter celuy qui auoit assassiné nos hommes, & que pour ce meschant ils pouuoient tous pâtir & mourir de faim sans le secours de nostre habitation, la bonté des François, dont ils ne receuoient que toutes sortes de bien-faits. Cette troupe affamée voulant tesmoigner le ressentiment qu'ils auoient en la mort de nos gens, & comme ne trempant aucunement en cette perfidie, desirant se ioinde avec nous d'une amitié plus estroite que iamais ils n'auoient fait, & oster toute sorte de desffiance que pouuions auoir d'eux, ils se resolurent de nous donner trois filles de l'age de vnze à douze & quinze ans, pour en disposer ainsi qu'auiserions bon estre; & les faire instruire & tenir comme ceux de nostre nation, & les marier si bon nous sembloit.

Le deuxiesme de Ianvier mil six cens vingt huit estant passez la riuere, qui charioit vn nombre de glaces, tant pour auoir dequoy assouuir la faim qui les pressoit, comme pour faire present de ces filles, demanderent à s'assembler & tenir conseil avec nous, où ils nous firent entendre tout ce que dessus, ayant amené les trois filles avec eux.

Après nous auoir fait vn long discours de l'estroite amitié qu'ils vouloient auoir avec nous, & s'y ioinde & habiter & deserter des terres proches du fort, recognoissant qu'ils seroient mieux qu'en lieu qu'ils eussent peu esperer: & pour assurance de tout ce qu'ils disoient, ils ne pouuoient faire offre de chose qu'ils

Sauuages  
affamez se  
retirens  
vers les  
François.

L'auheur  
leur fait  
cognoistre la  
qualité de  
meurtre.

Font offres  
de leurs fil-  
les.

eussent plus chere que ces trois ieunes filles qu'ils nous prioient de prendre, lesquelles estoient tres-contentes de demeurer avec nous.

Jamais les  
Sauages  
n'auoient  
voulu don-  
ner leurs  
filles.

Après que i'eus ouy tous leurs discours ie iugeay que pour plus grande seureté de ceux qui demuroient audit pais, que pour plus estroite amitié qu'il n'estoit point hors de propos d'accepter cet offre, & de prendre ces filles, ce que iamais ils n'auoient offert, quelque present qu'on leur eust voulu donner pour auoir vne fille, & que mesme le Chirurgien quelque temps auparauant desirant en auoir vne ieune pour la faire instruire & se marier avec elle, ne peust avec tous les auuages auoir le credit d'en auoir vne, quelques offres qu'il fist, bien que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour la gloire de Dieu, & le zele qu'il auoit audit pays de retirer vne ame des enfers: à la verité ie m'estonnois fort des offres qu'ils nous faisoient, ce que iamais, comme i'ay dit cy-dessus, l'on n'auoit peu obtenir.

L'auheur  
prend l'ad-  
uis de du  
Pont sur  
ces offres.

Sur ce iugeant qu'il n'estoit nullement à propos de laisser aller les offres, & qu'ils nous pressoient, ie demanday audit du Pont son aduis, comme principal commis, & d'autant que les viures qui estoient pour traiter, comme pois, febues & bled d'Inde, dont il y en auoit suffisamment & en quantité, desquelles choses l'on les nourriroit, car de ceux qui estoient pour les hyuernans il n'y en auoit que fort peu, & ne pouuoit on leur en donner sans ôter la pitance. Ledit du Pont dit que pour luy il ne se mesloit de ces choses, bien qu'il recognoissoit cette

On per-  
met leur  
donner de  
quoy se  
nourrir.

aff  
pr  
le  
cō  
arr  
len  
dri  
au  
no  
aux  
pab  
auo  
s'ac  
qu  
quo  
le  
mo  
stre  
& m  
l'esp  
g ig  
cela  
ques  
vns  
diay  
T  
roier  
fissio  
desce  
le sca



affaire estre tres-bonne, mais que pour les vouloir prendre & nourrir, qu'il ne le desiroit, que s'ils le vouloient, qu'ils attendissent le retour des vaisseaux: mais cōme en vn si long-temps qu'il y auoit iusques à leur arriuee, & que la fantaisie se peut changer, principalement entre lesdits Sauvages, ie creus que nous perdriens ce que peut estre nous aurions mesprisē, cela aussi donneroit encore subiect ausdits Sauvages de nous vouloir plus de mal, n'en vouloir pas seulement aux meurtriers, mais encore à ceux qui n'en sont coupables: & de plus que l'on dist aux Sauvages, qu'il n'y auoit que des pois, & que peut estre ils ne pourroient s'accommoder pour le present. A cela elles dirent qu'elles seroient tres-contentes & qu'on les prist, quoy que les Commis ne les voulussent receuoir.

Raisons de  
l'Authour.  
Les si les  
receués, en  
l'habitué

Ie me resolus de les prendre toutes trois, les accommodant des choses necessaires, les retenant en nostre habitation. Ainsi les Sauvages furent tres-aises, & moy aussi, tant pour le bien du pays comme pour l'esperance que ie voyois que c'estoient trois ames g'ignees à Dieu, que tout ce qu'il y auoit à faire en cela estoit d'auoir le soing & prendre garde que quelques Sauvages ne les enleuassent, comme quelques vns auoient commencé, ausquelles choses ie remediay au mieux qu'il me fut possible.

Toutesfois cet offre fut à la charge qu'ils ne pourroient pretendre aucun subiect d'empescher que ne fissions recherche & justice du meurtrier s'il estoit descouuert, ains au contraire ils nous dirent que s'ils le scauoient, ils l'accuseroient, comme vn perfide

& desloyal, & assurement qu'en peu de iours cela seroit descouvert, en ayant entendu quelque chose de celuy que nous souboignons.

Vn sauuaige appelé Martin des François, qui auoit donné vne de ses trois filles tomba malade, & se voyant à l'extremité demanda le Baptesme, ce qu'entendant le Pere Ioseph Coron, il s'achemine à sa cabanne, il fait entendre le sujet & la consequence de ce qu'il demandoit, & qu'en telle chose il n'auoit pas à rire. Car ce n'estoit assez d'estre baptisé mais falloit qu'il promet que si Dieu luy rendoit sa santé, de ne retourner plus à faire la vie sauuaige & brutalle qu'il auoit menée par le passé, ains viure en bon Chrestien & se faire instruire ce qu'il promet. Ce que voyant ledit Pere Ioseph, faisant ceuvre de charité & d'hospitalité il le fait porter en sa maison, le traite, l'accomode de tout ce qu'il peut & croit estre nécessaire à sa santé, recognoissant (selon son iugement) qu'il ne deuoit point reschapper qu'il ne mourust en vniour ou deux au plus tard, il le baptisa le 6. Aueil, ce qu'ayant esté fait, il semble se treuuer au bout de 4. ou 5. iours mieux qu'il n'auoit fait: & entendant que quelques sauuaiges estoient venus en ces cabannes, dont il y en auoit vn qui se disoit de leurs Pilottouas, soit que ledit Martin creust auoit plustost du soulagement de son mal, par le moyen de ce nouuean medecin ou autrement: il desire s'en retourner en sa cabanne où il sy fait porter il demande à estre pensé, & medeciné par son medecin, pour recouurer entierement sa santé.

Sauuaige  
malade de-  
mande le  
baptesme.

Le  
fait appor-  
ter en sa  
maison.

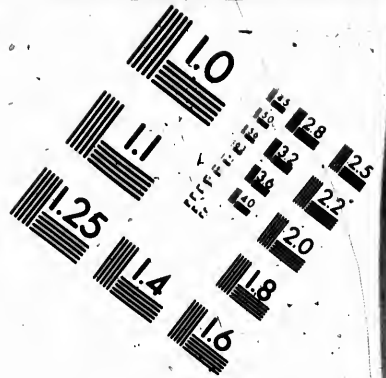
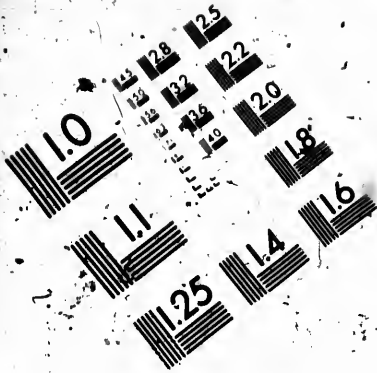
Le bap-  
tisé.

Le Pilotou se met en deuoir d'vser enuers le malade de ses remedes accoustumés, & chanterent tant aux oreilles du malade avec vn tel bruit & tintamarre, que tout cela estoit plus capable d'auancer ses iours qu'il ne pouoit, car comment pouoit il receuoir la vie en ce tintamarre, que le pauvre malade rompuë, il vsa de tous les plus subtils remedes qu'il peust, lesquels ne luy seruirent de rien. Cependant ledit Martin ne se resouuenât plus du saint Baptême & de ce qu'il auoit promis, retourne en la creance de ses superstitions passées, il y eut de nos gens qui luy firent quelques remonstrances sur le peu d'esprit qu'il auoit, & le mal qu'il faisoit de la perdition de son ame, qui pâtiroit plus aux enfers pour auoir abusé de ce saint Sacrement que s'il n'eust esté baptisé, il n'en fait nul estat, disant, qu'il n'adioustoit point de foy en tout ce qu'on luy auoit fait, sans faire dauantage de re- plique, ainsi demeura en son mal, qui alla en augmentant iusques à la mort, sans qu'il peust treuuer de remede pour l'empescher, & mourut le dix-huictiesme dudit mois: les iugemens de cette mort furent diuers, d'autant que beaucoup croyoient, que peut- estre premier que de rendre le dernier soupir de la vie il auroit eu vn repentir, & Dieu luy auroit pardonné: C'est pour reuenir à ce que nous enseignons- tre Seigneur, *Ne iugez point, de peur que ne soyez iugez.* Neantmoins il y auoit bien dequoy craindre en la vie qu'il a menée iusques à la fin, que cette ame ne soit perdue.

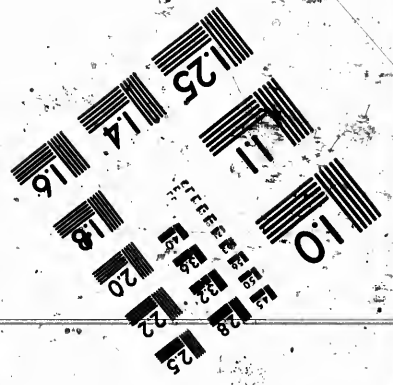
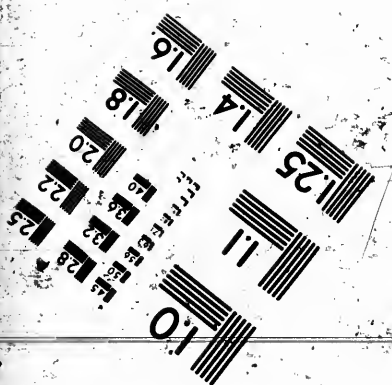
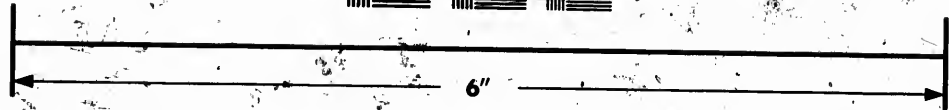
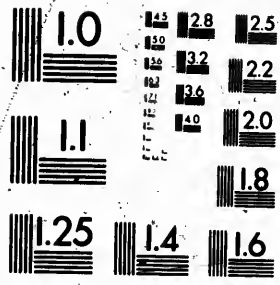
Si mort,  
iugemens  
diuers sur  
icelle.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4583

0  
13 28 25  
12 18  
11 22  
10 20  
9 18

11  
10  
9  
8

De puis 22. ans qu'on est allé pour habiter & defricher à Québec, suivant l'intention de sa Maiefté, les societés n'auoient fait deserter vn arpent & demy de terre: par ainsi estoient toute esperance pendant leur temps, de voir le bœuf sous le ioug pour labourer, iusqu'à ce qu'un habitant du pais recherchast les moyens de releuer de peine les hommes qui travailloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée auec le Soc & les bœufs, le 27. d'Auril 1628. qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté & le courage d'aller habiter, que la mesme facilité se peut esperer en ces lieux comme en nostre France, si l'on en veut prendre la peine & le soing.

Sur la fin dudit mois, il y eust quelques Sauuages qui nous apporterent nouuelle de la mort de Mahigan Athic, par mesme moyen nous voulurent persuader qu'à cent cinquante lieues amont le fleuue S. Laurent, estoient descendus certains Sauuages Algommequins qui auoient massacré nos hommes, s'estans retirez secrettement sans estre apperceus, mais comme ces discours estoient esloignez de la raison sans apparence, nous n'y adioustames foy, disant que le Sauuage que nous tenions pour suspect, estoit deuenu insensé courant par les bois comme desesperé, ne sçachant ce qu'il estoit deuenu.

Le 10. de May vn canau arriua de Tadoussac, où estoit la Fouriere capitaine des Sauuages dudit lieu, auec celuy que nous soubçonnions auoir faict le meurtre, lequel n'estoit en tel estat qu'on nous l'auoit representé, qui venoit pour se iustifier, sur l'assurance



seurance que luy auoit donné ledit la Fouriere, moyennant quelque present qu'il auoit receu, de retirer son fils d'entre nos mains.

Estât en terre il enuoya sçauoir si i'aurois agreable qu'il nous vint voir, ie le fais venir avec le meurtrier soupçonné, où ledit la Fouriere fit quelque discours sur l'affection que de tous temps il nous auoit portée, que iamais il ne receut tel desplaisir que quand on luy dit de la façon que nos hommes auoient esté tuez, croyât que c'estoiet des Yrocois & non d'autres, mais que depuis peu il auoit sçeu par vn ieune homme de nation Yrocoise & eleué parmy eux, & les Algommequins d'où il venoit mescontât pour l'auoir mal traité qu'il auoit rapporté que trois d'icelle nation estoient venus de plus de cent cinquâte lieuës tuer de nos gens, chose tres certaine, avec autre discours sans raison: Et que les prestres qui prioiet Dieu avec ceremonie qu'ils faisoient, estoit le sujet que beaucoup de leurs compagnons mouroient, ce qui n'auoit esté auparauant, avec autres paroles perduës, discours de quelques reformez qui leurs auoient mis cela en la fantaisie, comme de beaucoup d'autres choses de nostre croyance.

Le luy fis responce de poinct en poinct à toutes ses raisons foibles & debiles, que pour l'amitié & affection, il ne pouuoit aller au contraire qu'on ne luy en eust resmoigné d'année à autre, & sauué la vie à plus de cent de ses compagnons, qui fussent morts de faim, sans ce secours qu'ils auoient receus de nous en ses extrêmes necessités, au contraire nous n'auions pas sujet de nous louer d'eux, comme ils auoient de nous, ayât par cy-deuant tué de nos hommes, qu'on auoit par-

donné au meurtrier, outre plusieurs autres desplaisirs, pensant que le temps le rendroit plus sage, mais que ie n'estois plus resolu de temporiser ny souffrir qu'ils nous brauassent en tenant les bras croisez sans ressentiment, d'auoir encore depuis peu assasiné deux de nos hommes estés endormis, que le rapport qui auoit esté fait par ce ieune homme des Algommequins qui auoient tué les nostres, ausquels on n'auoit iamais meffait estoit chose controuuée, que quád il y auoit quelque verité, qu'ils eussent passé par plusieurs endroits sur leurs chemins où il y auoit des nostres, qu'ils eussent peu tuer sans prendre la peine de passer parmy eux, & non courir la risque d'estre descouverts pour aller en vn lieu du tout esloigné de chemin ny sentier, en lieu où ces hommes ne faisoient que reposer icelle nuit pour le matin s'en reuenir avec le bestial.

De plus que la nuit qu'ils furent massacrez, il y auoit des canaux proche d'eux qui faisoient la pesche de l'anguille, tant d'iceux estoient suffisans de tuer les premiers, sans se mettre en toutes ces peines, & de passer encore vne riuere pour venir à l'effect de ceste execution, avec d'autres raisons si apparentes qu'il n'y pouuoit respondre: De plus que tous les Capitaines Sauvages qui estoient icy concluerent que le meurtre auoit esté par vn des leurs, apres auoir visité les corps & les coups qu'ils auoient, promettant faire ce qu'ils pourroient pour descouurir les meurtriers, & nous les liurer ou en donner aduis, estant raisonnable que ceux qui auoient fait le coup mourussent: que nous voulloir persuader par des raisons sans apparence, luy qui ne scauoit commela chose c'estoit passée n'y estant, qu'il

n'auoit nulle raison de vouloir pallier & couvrir ce meurtre.

Luy remōstrant que s'il ne sçauoit autre chose pour m'obtenir le droit qu'il pretendoit, qu'il auoit pris de la peine en vain, aussi que nous estions fort contans de ce qu'il auoit amené avec luy le soubçonné qui auoit fait le meurtre, outre le legitime suiet que nous auions eu de demander son fils en ostage. Nous auions des Sauvages qui durant l'hyuer nous auoient assuré qu'il n'y en auoit point d'autre qui eut fait l'assassinat que luy: pour cet effect nous le voulions retenir prisonnier, iusqu'à ce que les informations fussent bien auerées, que s'il meritoit la mort il deuoit mourir, sinon il seroit libre & ne deuoit craindre s'il n'auoit fait le coup, ce pendant il seroit traité comme son fils, lequel ie mis en liberté avec vn autre, reseruāt le plus ieune des trois pour luy tenir compagnie: qui fut estonné ce fut le galand & ledit la Fouriere, à qui l'on fit gouster les raisons qu'il ne sçauoit que de la bouche du meurtrier, qui fut contrainct de se taire, ne sçachant autre chose que ce que luy auoit dit ce ieune Sauvage Yrocois, qui accusoit les Algommequins, qu'à propos entrerēt deux d'icelle nation, auquel l'on dit ce que ledit la Fouriere auoit dit, qui desfondirent leur nation, & n'auoir iamais fait vne telle perfidie, ny mesme songé, que ce qu'il disoit estoit si loigné de la raison, que tels discours donnoient plustost suiet de risée que d'y adiouster foy: qu'il sçauoit tres-bien que nous n'auions ny n'aurions iamais la croyance de ce faulx bruit. De plus que le Sauvage qu'ils allegoient leur auoir apporté ces nouvelles estoit vn enfant, au-

quel l'on ne pouuoit adiouster foy, estant imposteur, menteur, reseruant tousiours la nation d'où il estoit.

Tous ces discours finis, l'on arreستا prisonnier nostre homme, r'enuoya-on son fils & le ieune Sauuage que nous auoit donné feu Mahigan Atic.

Ce iour partit quelques ieunes hommes pour aller à la guerre aux Yrocois, conduits par vn vieil homme peu experimété, qui fit croire qu'il ne feroit pas beaucoup d'expedition.

Ledit la Fouriere voyant que son voyage ne luy auoit de rien seruy, qu'à nous auoir mis l'oyseau au piege, il s'en alla nous recommandant de traiter doucement le prisonnier, attendant sçauoir plus grande verité. Quelques iours apres le depart dudit la Fouriere, le frere du Reconcilié qui fut tué aux Yrocois, avec nostre homme tua à Tadoussac l'imposteur d'Yrocois qui auoit accusé les Algommequins d'auoir fait ce meurtre, pour s'estre resouuenu que ce ieune homme estoit de nation Yrocoise, qui auoit fait mourir son frere, allans pour traiter de paix & d'amitié, & ainsi se vengent ses brutales gens, sur ceux qui n'en sont causes.

Nos ieunes guerriers regnerent comme ils auoient esté, sans auoir fait mal à personne, c'est ce que l'on esperoit de ceste troupe volage, qui ne s'engagea pas si auant dans le pays des ennemis, qu'ils ne peussent bien faire leur retraite, sans appercevoir ny estre apperceus de l'ennemy.

Les 4. dudit mois, arriua à Québec 7. canaux de Tadoussac, où il y auoit vingt & vn Sauvages robustes & dispos, quis'en alloient à la guerre, pour essayer s'ils

fer  
me  
fai  
cest

tra  
rou  
nier  
n'au  
fuss

d'au  
à 3.

peu  
fais

esto

peu  
plu

ce d

ne s

uoie  
uion

pou  
men

trari

nau  
diren  
fanc

retar  
lieu  
reco

feroient quelque chose plus que les autres, ils se promettoient d'aller proche des villages des ennemis & y faire quelque effect, en vn mois qu'ils deuoient estre à ceste guerre.

Le 18. dudit mois, reuint ledit la Fouriere, pour traiter quelques viures & du petun : lequel à son retour ne se mit pas beaucoup en peine pour le prisonnier, comme il auoit fait auparauant. Il nous dit qu'il n'auoit encores receu nouvelle d'aucuns vaisseaux qui fussent arriuez à la coste, qui nous m'ettoit en peine, d'autant que tous nos viures estoient faillis, hors mis 4. à 5. poinçons de gallettes assez mauuaises, qui estoit peu, & des pois & febues à quoy nous estions reduits sans autres commoditez, voilà la peine en laquelle on estoit tous les ans, sans iuger les inconuenients qui en peuuent arriuer, ie l'ay assez representé cy dessus en plusieurs endroits, des accidents qui en sont arriuez à ce deffaut, de iour en iour nous attendions nouvelles, ne sçachant que penser attédu la disette que l'on pouuoit auoir, en laquelle nous estions, & que nous deuiions auoir des vaisseaux au plus tart à la fin de May pour nous secourir, imaginant que quelque changement d'affaire en ceste société seroit arriué, ou contrariété de mauuais temps.

Le 29. dudit mois de Iuin arriuerent quelque canaux dudit Tadoussac, pour auoir des pois, où ils perdirent leur temps, n'en ayant pas pour nous en suffisance, si les vaisseaux ne nous secouroient, voyant le retardement, le temps qui se passoit, ne pouuant auoir lieu d'aller à Gaspey, 130. liouës à val de Québec, pour recourir quelques commodités des nauires qui pour-

roient estre à la coste, & treuver passage pour partie des personnes qui estoient trop, pour le peu de commoditez qui nous restoient: Tout cecy nous fit deliberer de remedier à ce qui nous seroit le plus necessaire, pour n'auoir barque à Québec. Ledit de la Ralde les ayât laissées à Tadoussac au lieu d'en enuoyer vne pour subuenir aux inconueniens qui pourroient arriuer. De plus que l'habitation estoit sans aucun matelot, ny homme qui peust sçauoir ce que c'estoit de les accommoder & conduire: de bray, voiles & cordages nous n'en auions point, & peu d'autres choses qui manquoient pour telles affaires, ainsi estions denuez de toutes commoditez, comme si l'on nous eut abandonnez, car la condition des viures que l'on nous auoit laissé avec le peu de toutes choses nous le fit cognoistre, c'est assez que la peleterie soit conseruée, l'utilité demeure aux associés & à nous le mal: c'est comme la Maiesté est seruie, aux desordres qui se commettoient en ces affaires, & l'ennemy qui faisoit profit de nostre desordre & nous succomber si l'on n'y prenoit garde: il ne manque point de François perfides, indignes du nom, qui vont treuver l'Anglois ou Flamand, leur dire l'estat auquel l'on estoit: qui pouuoient s'emparer de ces lieux, n'estans accommodez des choses nécessaires pour se deffendre & s'opposer à leurs violences.

Ce pendant il nous faut aduiser de quel bois l'on fera fleche, pour nous garantir des inconueniens qui pouuoient arriuer, nous treuuaismes à propos de mettre tous nos hommes à chercher du bray dans les bois, & sapinieres, suffisamment pour brayer vne barque

&c  
de  
plus  
nes  
uer  
s'en  
fut  
suffi  
vn l  
bray  
dag  
pou  
ceux  
mill  
nou  
car t  
viur  
hor  
lvn  
O  
plus  
feult  
stoir  
du p  
appe  
feult  
auqu  
nous  
que c  
com  
en to

& chaloupe pour enuoyer à Tadoussac, accommoder la plus commode, & l'amener à Québec, pour plus facilement & commodement mettre les personnes que nous voulions renuoyer à Gaspey, pour trouver passage aux vaisseaux qui estoient aux costes pour s'en retourner en France. La diligence d'vn chacun fut telle, qu'en moins de cinq à six iours nous en eusmes suffisamment, delà fusmes au Cap de Fourmente tuer vn bœuf pour en auoir le suif, pour meller avec le bray, l'on fit faire aussitost de l'estoupe de vieux cordage, ramassant toutes choses au moins mal que l'on pouuoit pour nous accommoder, & au nombre de ceux qui deuoient retourner, l'on mettoit deux familles qui n'auoient pouce de terre pour ce pouuoir nourrir, estans entretenus des viures du magazin, car tout cela ne nous seruoit de rien, qu'à manger nos viures dix personne qu'ils estoient en ces deux familles, horsmis les deux hommes qui pourroient estre employez, l'vn boulanger, & l'autre qui seruoit de matelot.

Or comme toutes choses furent prestes il ne failloit plus treuuer qu'vn homme qui fut entendu à calefeultrer la barque, & l'accommoder de ce qui luy estoit nécessaire, nous nous adressasmes à vn habitant du pays, qui se nourrit de ce qu'il a defriché au pays, appellé Couillart bon matelot, charpentier, & calefeultreur, qui ne pouuoit estre suiet qu'à la necessité, auquel nous mettions toute nostre assurance qu'il nous secoureroit de son trauail & industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il auoit esté au seruice de la compagnie, il se estoit tousiours montré courageux en toutes choses qu'il faisoit, qu'il auoit gaigné l'ami-

tié d'un chacun, faisant ce que l'on pouuoit pour luy, & de moy ie ne m'y suis pas esparigné en tout ce qu'il auoit à faire. En fin ie luy dis qu'il estoit necessaire, n'ayant personne en nostre habitation, qu'il allast à Tadoussac accommoder ceste barque, il chercha toutes les excuses qu'il peust pour s'en exempter, assez mal à propos & sans raison, qui me fit luy tenir quelques propos fascheux. Bref pour toute conclusion dit qu'il auoit peur des Sauvages qu'ils ne l'assommassent: pour le releuer de ceste apprehension, ie luy fis offre de luy donner vne chaloupe bien esquippee d'hommes & d'armes, & enuoyer mon beau-frere pour l'asseurer, tout cela ne seruit de rien, sinon que pour accommoder deux chaloupes qui estoient en nostre habitation, qu'il le feroit volontiers, mais d'y aller il craignoit sa peau, & ne vouloit abandoner sa femme, pour la conseruer, ie luy dis vous l'avez tant de fois laissée seule avec sa mere par le passé, allez luy dire ie alors, vous perdez toutes les conditions que l'on pouuoit esperer d'un homme de bien, si ce n'estoit pour peu ie vous ferois mettre prisonnier, pour la desobeissance que vous faite en vne necessité, vous deseruez le Roy en tout cecy, neantmoins on aduisera à ce que l'on aura à faire. Le sieur du Pont & moy aduisasmes que se seruir d'un homme par force l'on n'en auroit iamais bonne issue, & falloit s'en passer, & qu'il nous calfeultrast deux chaloupes, n'en pouuant tirer autre seruice.

Le 9. de Iuillet deux de nos hommes vindrét à pied du Cap de Tourmente, apporter nouvelle de l'arriuee de six vaisseaux à Tadoussac selon le rapport d'un sauage, lequel ce mesme iour nous confirma son dire,

qu'un

qu'a  
che  
de C  
estre  
son  
pelo  
refic  
vais  
la tr  
ceste  
me p  
y au  
extra  
gé pa  
tr'au  
qui tr  
aux S  
plus  
ieune  
pour  
recog  
de  
de la  
uir en  
nestet  
accor  
Ce  
souue  
fois i  
qui m  
pour  
tel est



qu'un homme de Dieppe nommé le Capitaine Michel commandoit dedans, venant de la part du sieur de Caen: ce discours nous fit penser que se pouuoit estre celuy avec lequel ledit de Caen auoit part en son vaisseau, qui venoit ordinairement à Gaspey faire pescherie de moluë, ces nouvelles aucunement nous resiouirent: d'autre part considerant qu'il y auoit six vaisseaux, chose extraordinaire en ces voyages pour la traite, que ce Capitaine Michel commandoit à ceste flotte, il n'y auoit pas d'apparence n'estant homme propre à telle conduite, qui nous fit croire qu'il y auoit plus ou moins en l'affaire, vn changement extraordinaire. De plus que le Sauuage estât interrogé particulièrement se treuuoit en plusieurs dire, entre autre chose nous dit qu'ils auoient pris vn Basque qui traittoit à l'Isle Percée, traittant ses marchandises aux Sauvages dudit Tadoussac: desirant en auoir vne plus ample verité, nous resoluismes de scauoir d'vn ieune homme truchement de nation greeque, s'il pourroit se deguïser en Sauuage & aller en vn canau recognoistre quels vaisseaux se pouuoïent estre, en luy donnant deux Sauvages avec luy, ausquels auions de la creance & fidelité, qui nous promettoient seruir en ceste affaire en les gratifiant de quelque honnesteté, ledit Grec se resolut de s'embarquer, l'ayant accommodé de ce qu'il luy estoit necessaire il partit.

Ce pendant i'estois en meffiance, craignant ce que souuent i'auois apprehendé, & les aduis que plusieurs fois i'auois donné, scauoir que se ne fussent ennemis, qui me fit mettre ordre tant à l'habitation qu'au fort, pour nous mettre en l'estat de receuoir l'ennemy si tel estoit.

Voilà qu'une heure apres le partement dudit Grec ils s'en reuient avec deux canaux qui se sauuoient à nostre habitation, en l'un desquels estoit Foucher qui estoit demeurant audit Cap de Tourmente, pour auoir esgard aux hommes qui y estoient habitez, lequel nous dit quil s'estoit sauué des mains des Anglois qui l'auoient pris prisonnier, & trois de ses hommes, vne femme & vne petite fille qu'ils auoient amené à bord d'une barque qui estoit mouillée à l'ancre le trauers dudit Cap de Tourmente, ayant tué en partie ce qu'ils voulurent du bestial, & fait brusler le reste dans leurs estables, où ils l'enfermerent, comme aussi deux petites maisons où se retiroit ledit Foucher & ses hommes, apres auoir ravigé tout ce qu'ils peurent iusqu'à des beguins de la petite fille: Ceste suerie de bestial faite, ils s'en retournerent promptement & se r'embarquerent, mais ce n'estoit pas sans crainte qu'ils auoient qu'on ne les poursuiuast, ce que assurement eust esté fait si nous eussions eü certains aduis de leur arriuée par les sauuages, qui le scauoient tous bien, comme perfides & traistres qu'ils sont, celerent cette meschante nouvelle, au contraire ils faisoient courrir le bruit que c'estoient des nostres & de nos amis, que nous ne nous deuions mettre en peine. Ceste barque estoit arriuée vne heure ou deux deuant le iour, & mouillerent l'ancre comme dis est, & aussitost mirent quinze à seize soldats dans vne chaloupe, mettant pied à terre venant le long du bois, pensant surprendre nos gens couchés: mais comme ils arriuerent proche de l'habitation ils virent ledit Foucher, qui leurs demanda d'où ils estoient, qu'ils eus-

sen  
en  
l'an  
de  
cog  
nou  
& d  
nou  
ces  
vns  
esto  
enui  
fure  
trais  
quoy  
E  
tout  
de l'h  
qui n  
le par  
nous  
l'Hy  
chose  
aux li  
cun e  
cessité  
L  
pres m  
gnoit  
roient  
descer

sent à s'arrester, vn des siens s'auançant à ceste troupe en laquelle d'abort ne paroissoit que François, qui l'année d'aparauant estoient venus avec ledit sieur de la Ralde, dire, nous sommes de vos amis, ne nous cognoissez vous pas, nous estions l'année passée icy, nous venons de la part de Monseigneur le Cardinal, & de Roquemont, allant à Québec leur porter des nouuelles, & en passant auions desir de vous voir. A ces douces paroles & honestetés ils se saluerent les vns & les autres, pensant que tout ce qu'ils disoient estoit verité, mais ils furent bien estonnez qu'estans enuironnez quatre personnes qu'ils estoient, qu'ils furent saisis & pris comme i'ay dit cy dessus, car les traistres Sauvages leurs auoient rapporté l'estat en quoy nous estions.

Estant trop acertené de l'ennemy ie fais employer tout le monde à faire quelque retranchement au tour de l'habitatiõ, au fort des barricades sur les ramparts qui n'estoient paracheuez, n'y ayant rien fait depuis le partemēt des vaisseaux, pour le peu d'ouuiers que nous auions, qui auoient esté assez empeschés tout l'Hyuer à faire du bois pour le chauffage, toutes ces choses se faisant en diligence, ie disposay les homes aux lieux que ie jugeay estre à propos, afin que chacun cogneut son quartier, & y accourust selon la necessité du temps.

Le lendemain 10. du mois sur les trois heures apres midy appereusmes vne chaloupe, qui tesmoignoit auoir la maneuure qu'ils faisoient, qu'ils desiroient aller dans la riuere saint Charles pour faire descente ou mettre le feu das les maisons des Peres,

ou bien ils ne sçauoient pas bien prendre la route pour venir droit à nostre habitation, iugeant aussi que ceste chaloupe ne pouuoit faire grand eschet, s'il n'en venoit d'autres, & que venir à l'estourdie de la façon il n'y auoit point d'apparence: car ils pouuoient se promettre d'y demeurer la plus grand part, qu'il falloit que quelque autre suiet les amenast, qui fit que neantmoins ie ne voulus negliger ce qui estoit à faire, enuoyât quelques Arquebusiers par dedás les bois, recognoistre où ils mettroient pied à terre, là les attendre de pied ferme à leur descente pour les empescher & deffaires'il y auoit moyen: comme ils approchoiét de la terre nos gens cogneurent les nostres, qui estoient dedans avec vne femme & la petite fille qui les assura, se montrant quelques vns leurs disant qu'ils allassent descendre à l'habitation, ce qu'ils firent, recogneusmes que s'estoiét des Basques prisonniers des Anglois, qui l'auoient enuoyée pour rapporter nos gens, & vne lettre de la part du General, l'vn des Basques que ie fis venir qui auoit la lettre, me dit, Monsieur le commandement forcé que nous auons du General Anglois qui est à la radde de Tadodssac, nous a contrainct de venir en ce lieu vous donner ceste lettre de sa part, laquelle verrez si vous plaist, vous prie de nous pardonner & excuser puisque la contraincte nous y a obligé. Ie pris la lettre & fis entrer les Basques qui estoient au nombre de six, ausquels ie fis faire bonne chere, attendant qu'on les eust depeesché, il estoit assez tard, qui fit qu'ils ne s'en retournerent que le lendemain matin.

Ledit sieur du Pont & moy & quelques autres des

principaux de nostre habitation, que ie fis assembler pour faire la lecture, pour aduiser à ce que nous respondrions, voicy la teneur cy dessous.

**M**essieurs ie vous aduise comme i'ay obtenu Commission du Roy de la grande Bretagne, mon tres-honoré Seigneur & Maistre, de prendre possession de ces pais, sçauoir Canadas & l'Acadie, & pour cet effect nous sommes partis dix huict nauires, dont chacun a pris sa roue. selon l'ordre de sa Maiesté, pour moy ie me suis desia saisy de la maison de Misou, & de toutes les pinaces & chaloupes de ceste coste, comme aussi de celles d'icy de Tadoussac où ie suis à present à l'ancre, vous ferez aussi aduertis comme entre les nauires que i'ay pris il y en a vn apparsenât à la Nouvelle Compagnie, qui vous venoit treuuer avec viures & rafraischissements, & quelque marchandise pour la traite, dans lequel commandoit vn nommé Norot: le sieur de la Tour estoit aussi dedans, qui vous venoit treuuer, lequel i'ay abordé de mon nauire: ie m'estois preparé pour vous aller treuuer, mais i'ay treuue meilleur seulement d'enuoyer vne patache & deux chaloupes, pour destruire & se saisir du bestial qui est au Cap de Tourmente, car ie sçay que quand vous serez incommodé de viures, i'obtiendray plus facilement ce que ie desire, qui est d'auoir l'habitation: & pour empescher que nul nauire ne viène ie resous de demeurer icy, iusqu'à ce que la saison soit passée, afin que nul nauire ne vienne pour vous auictuailier: c'est pourquoy voyez ce que desirez faire, si me desirez rendre l'habitation ou non, car Dieu aydât tost au tard il faut que ie l'aye, ie desirerois pour vous que ce fut plustost de courtoisie que de force, à celle fin

d'esuier le sang qui pourra estre respâdu des deux costez, & la rendant de courtoisie vous vous pouuez assurer de toute sorte de contentement, tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels sur la foy que ie pretend en Paradis ie conserueray comme les miens propres, sans qu'il vous en soit diminué la moindre partie du monde. Ces Basques que ie vous enuoye sont des hommes des nauires que j'ay pris, lesquels vous pourront dire comme les affaires de la France & l'Angleterre vont, & mesme comme toutes les affaires se passent en France touchant la compagnie nouvelle de ces pays; mandez-moy ce que desirés faire, & si desirés traiter avec moy pour cette affaire, enuoyés moy vn homme pour cet effect, lequel ie vous assure de cherir comme moy-mesme avec toute sorte de contentement, & d'octroyer toutes demandes raisonnables que desirerés, vous resoudant à me rendre l'habitation. Attendant vostre responce & vous resoudant ce faire ce que dessus ie demeureray, Messieurs, & plus bas vostre affectionné seruiteur DAVID QVER, Du bord de la Vicaille ce 18. Iuillet 1628. Sille vieux, ce 8. de Iuillet stille nouveau. Et dessus la missiue estoit escrit, à Monsieur Monsieur de Champlain, commendant à Québec.

La lecture faite nous concludasmes sur son discours que s'il auoit enuie de nous voir de plus prés il deuoit s'acheminer, & non menacer de si loing, qui nous fit resoudre à luy faire cette responce telle qu'il s'ensuit.

**M**onsieur, nous ne douons point des commissions qu'auetz obtenues du Roy de la grande Bretagne, les grands Princes sont tousiours eslection des branes & ge-

ner  
sonn  
mise  
faue  
prise  
comm  
de gr  
ma  
bord  
grain  
nist,  
auoi  
bien  
fomm  
honn  
sibles  
& le  
est p  
coura  
force  
nous  
appro  
is m'a  
rez d  
enten  
qui on  
que si  
vainc  
que si  
est si  
sima

nerieux courages, au nombre desquels il a esleu vostre personne pour s'acquiter de la charge en laquelle il vous a commise pour executer ses commandemens, nous faisant cette faueur que nous les particulariser, entre auire celle de la prise de Norot & du sieur de la Tour qui apportoit nos commoditez, la verité que plus il y a de viures en vne place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi ne laisse de se maintenir avec la mediocrité quand l'ordre y est maintenuë. C'est pourquoy ayant encore des grains, bleds d'Inde, pois, febues, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils auoient les meilleures farines du monde, & scachant tresbien que rendre vn fort & habitation en l'estat que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroistre hommes deuant nostre Roy, que nous ne fussions reprehensibles, & meriter vn chastiment rigoureux deuant Dieu & les hommes, la mort combattant nous sera honorable, c'est pourquoy que ie scay que vous estimerez plus nostre courage en attendant de pied ferme vostre personne avec vos forces, que si laschement nous abandonnions vne chose qui nous est si chere, sans premier voir l'essay de vos canons, approches, retranchemēt & batterie, contre vne place que ie m'assure que la voyant & recognoissant vous ne la iugerez de si facile acces comme l'on vous auroit peu donner à entendre, ny des personnes lasches de courage à la maintenir, qui ont esprouue en plusieurs lieux les hazards de la fortune, que si elle vous est fauorable vous aurez plus de sujet en nous vainquant, de nous departir les offres de vostre courtoisie, que si nous vous rendions possesseurs d'vne chose qui nous est si recommandée par toute sorte de deuoir que l'on scauroit s'imaginer. Pour ce qui est de l'execution du Cap de Tour-

mente, bruslement du bestial, c'est vne petite chaumiere, avec quatre à cinq personnes qui estoient pour la garde d'iceluy, qui ont esté pris sans verd par le moyen des Sauvages, ce sont bestes mortes, qui ne diminuent en rien de ce qui est de nostre vie, que si vous fusiez venu vn iour plus tard il n'y auoit rien à faire pour vous, que nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir, & empescher si nous pouuons les pretentions qu'auetz eu sur ces lieux, hors desquels ie demureray Monsieur, & plus bas Vostre affectionné seruiteur CHAMPLAIN, & dessus, A Monsieur Monsieur le General QVER, des vaisseaux Anglois.

La responce faite ie la dōnay aux Basques, qui s'en retournerent & enuoyay vne chaloupe au Cap de Tourmente pour veoir le debris des Anglois, & s'il n'y auoit point quelque bestial qui se seroit sauue, il estoit resté quelques six vaches que les Sauvages tuerent, & vne qui fut sauuée qui s'estoit enfuye dans les bois, qui fut ramenée.

Les Basques arriuant à Tadoussac donnerent ma lettre au general Quer que nous attendions de iour en iour. Apres s'estre informé des Basques il fit assembler tous ceux de ses vaisseaux, & notamment les Chefs ausquels il leur la lettre, ce qu'ayant fait ils delibérerent ne perdre temps voyant ny auoir rien à faire, croyans que nous fussions mieus pourueus de viures & munitions de guerre que nous n'estions, chèque homme estans reduit à sept onces de pois par iour, ny ayant pour lors que 30. liures de poudre à canon,



peu de mèche & de toutes autres commoditez, que s'ils eussent fuiuy leur pointe malaisément pouuions nous resister, attendu la misere en laquelle nous estions, car en ces occasions bonne mine n'est pas defendue: Cependant nous faisons bon guet, tenant tousiours mes compagnons en deuoir. Ledit Quer n'attendoit plus nos vaisseaux, croyant qu'ils fussent peris ou pris des ennemis, se delibera de brusler toutes nos barques qui estoient à Tadoussac, ce qu'ils firent, horsmis la plus grande qu'ils emmenerent, leuent les ancrs, & mettent sous voiles pour aller chercher des vaisseaux le long des costes pour payer les frais de leur embarquement.

Rareté de munitions.

Ennemis bruslēt nos barques.

Quelques iours apres arriua vne chaloupe où il y auoit dix Matelots, & vn ieune homme appellé Desdames pour leur commander, qui venoit nous apporter nouvelle de l'arriuee du sieur de Roquemont à Gaspey, qui estoit general des vaisseaux François, & nous apportoit toutes commoditez necessaires, & quantité d'ouuiers & familles qui venoient pour habiter & defricher les terres, y bastir & faire les logemens necessaires, luy demandant s'il n'auoit point de lettres dudit sieur de Roquemont, il me dit que non, & qu'il estoit party si à la haste qu'il n'auoit pas eu le loisir de mettre la main à la plume. Je m'estonnay de ce qu'en vn tēps soupconneux il ne m'escriuoit comme les affaires s'estoient passées en France touchant la Nouvelle Societé, qui auoit deposé ledit sieur de Caen de ses pretensions, sur ce qu'il ne s'estoit pas acquitté de ce qu'il auoit promis à la Majesté, seulement le Reuerend Pere l'Allemand m'escriuoit vn

Arriuee d'une chaloupe.

Et du sieur de Roquemont.

La Nouvelle Societé depose le sieur de Caen.

Le Pere  
l'Allemand  
escriit à  
L'Auteur.

mot de lettre par lequel il me faisoit entendre qu'ils nous verroient en bref s'ils n'estoient empeschez par de plus grandes forces des Anglois que les leurs. Depuis eus cognoissance d'une cōmission que m'en-uoyoit sa Majesté, de la teneur qui suit.

Commissio  
du Roy au  
seur de  
Champlain

**L**OVYS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nostre cher & bien amé le sieur de Champlain, commendant en la Nouvelle France, en l'absence de nostre tres-cher & bien ame cousin le Cardinal de Richelieu, grand Maistre, Chef, Sur-intendant general de la navigation & commerce de France, Salut. Comme nous estimons estre obligé de veiller à la conservation de nos subiets, & que par nostre soin rien ne depérisse de ce qui leur peut appartenir, particulièrement en leur absence, & que nous voulons estre bien & deuëment informé de l'estat veritable du pays de la Nouvelle France sur l'establissement que nous auons fait depuis quelque temps d'une nouvelle Compagnie pour le commerce de ces lieux, A CES CAUSES, A plain confiant de vostre soin & fidelité nous vous auons commis & député, Commettons & deputons par ces presentes, signées de nostre main: Pour incontinent apres l'arrinée du premier vaisseau de ladite Nouvelle Compagnie faire inuentaire en la presence des Commis de Guillaume de Caen, cy-deuant adiudicataire de la traite dudit pays de toutes les pelletteries si aucune y a, à luy appartenantes & à ses associés esdits lieux: Ensemble de toutes les munitions de guerre, marchandises, victuailles, menbles, ustancilles, barques, canaux, agrez, & apparax avec tous les bestiaux & toutes autres choses generallement quelconque estant esdits lieux appartenantes audits de Caen & ses associés, desquelles choses prisée & estimation sera faite en vostre presence par gens à ce cognoissans, que nommerez d'office, au cas que les commis dudit de Caen sur ce interpellé, n'en conuieissent dresser procès verbal & arpensage de toutes les terres labourables & iardinaiges estant en valeur esdits lieux, depuis quel temps elles ont esté defrichées, combien de familles ledit Caen a fait passer en ladite Nouvelle France conformément aux articles que nous luy auons cy deuant accordé, & faire description & figure du fort de Quebec & de toutes

les b  
gros,  
& en  
verb  
les p  
par r  
& m  
appel  
pour  
PLA  
Regn  
gran

A  
don  
Ang  
stre  
leur  
enne  
pour  
de R  
uoy  
nous  
sent  
donn  
dista  
nau:  
de l'  
seroi  
qu'il  
descl  
plus  
glois

les habitations & bastimens, tant pretendus par ledit de Caen, que au-  
 tres, desquels prisée & estimation sera faicte par gens de ce cognoissans,  
 & en presence, comme dit est, & de tous ce que dessus dresser procex  
 verbal, pour iceluy veu & rapporté en nostre Conseil estre pourueu sur  
 les pretendons dudit de Caen & ses associez ainsi qu'il appartiendra  
 par raison. De ce faire vous donnons pouuoir, authorisé, commission  
 & mandement special, & de passer outre nonobstant oppositions ou  
 appellations quelconques faites ou à faire, recusations, prise à partie  
 pour lesquelles ne voulons estre differé. **CAR TEL EST NOSTRE  
 PLAISIR.** Donné à Partenay le 27. iour d'Avril 1628. & de nostre  
 Regne le 18. signé **LOVIS**, & plus bas par le Roy, Posier, avec le  
 grand sceau.

Après que Desdame m'eut dit ce qu'il sçauoit il me  
 donna à entendre qu'il auoit veu cinq ou six vaisseaux  
 Anglois & nostre barque, estant contraint pour n'estre  
 apperceue d'eschoüer aussi-tost, ils firent passer  
 leur chaloupe par dessus vne chauffée de caillous, les  
 ennemis estans passez ils remirent leur batteau à l'eau  
 pour parfaire leur voyage, ayant eu charge dudit sieur  
 de Roquemont qu'estant à l'Isle Saint Barnabé d'en-  
 uoyer vn canau à Québec pour sçauoir l'estat auquel  
 nous estions, s'il estoit vray que les Anglois nous eus-  
 sent tous pris & tuez, comme les Sauuages leurs auoient  
 donne à entendre, & luy deuoit demeurer à ladite Isle,  
 distante de Tadoussac de 18. lieues, attendant le ca-  
 nau: Que ledit sieur de Roquemont venant à la veüe  
 de l'Isle il feroit de certains feux dans ses vaisseaux qui  
 seroient faits semblablement sur terre pour signal  
 qu'ils ne seroient point ennemis: que l'on auoit aussi  
 deschargé nombre de farines à Gaspey pour estre  
 plus legers & moins embarrassez à combattre les An-  
 glois, qu'ils iroient chercher iusques à Tadoussac:

Rapport  
 que luy fit  
 Desdame.

Ordre pour  
 s'entrecognoire.

Combat  
des Anglois  
avec les  
nostres.

que le lendemain ils entendirent plusieurs coups de canon, qui leur fit croire que les vaisseaux Anglois auoient fait rencontre des nostres. le luy dis qu'ayant entendu ces coups, ils deuoient retourner pour scauoir à qui demeureroit la victoire pour en estre certain; il dit qu'il n'auoit aucun ordre de ce faire: cependant ces vnze hommes estoient autant de bouches augmentées pour manger nos pois, desquels nous nous fussions bien passez, mais il n'y auoit remede, ie leur fis la mesme part qu'à ceux de l'habitation.

**DEFAUTS OBSERVEZ PAR**  
*L'Auther au voyage du sieur de Roquemont. Sa preuoyance. Sa resolution contre tout euenement. Le Sauvage Erouachy arrive à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yrocois.*

## CHAPITRE VI.

Defauts  
obseruez  
en ce voya-  
ge.



Oicy quelques defauts qui se commirent en ce voyage, d'autant que ledit sieur de Roquemont deuoit considerer, que l'embarquement n'estoit fait à autre dessein que pour aller secourir le fort & habitation qui manquoient de toutes commoditez, sans pour l'entretien de la vie, comme de munitions pour la deffense, qu'en allant chercher l'ennemy pour le combattre (arriuant faute de luy) il ne se perdoit pas seul, mais il laissoit tout le pays en ruyne, & près de cent homes, femmes & enfans mourir de faim, qui seroient cōtraints d'aban-

donner le fort & l'habitation au premier ennemy, faute d'estre secourus, comme l'experience l'a fait voir.

Ledit de Roquemont estant à Gaspey, ayans appris que l'Anglois auoit monté la riuere, plus fort que luy en vaisseaux & munitions, les deuoit eüiter le plus qu'il pourroit & pour ceste occasion assembler son Cõseil, afin de scauoir des plus experimétez s'il y auoit en ces costes quelque port où l'on peust se mettre en seureté, & le faire; où l'ennemy ne le peust endõmager: car bié que le Captaine I. Michel qui estoit avec l'Anglois cogneut quelques ports autour de Gaspey & ille de Bonnauenture, il n'eut peu nuire aux nostres, qui scauoient assez de retraites en ces costes, plus que ledit Michel, mais le trop de courage fit hasarder le cõbat.

Second  
de faut.

Or les vaisseaux dudit de Roquemont estant en bon port, tres seur, l'on deuoit enuoyer vne chaloupe bien equippee, pour decourir & voir la contenance de l'ennemy, & quelle execution il pouuoit auoir fait à Québec, & attendre que les vaisseaux des ennemis fussent partis pour s'en retourner, aussi tost aller donner aduis aux nostres: lesquels assurez que l'Anglois seroit passé, eussent sorty du port, pour mettre à la voile, monter la riuere, & donner secours au fort & habitation, ce qui eust esté facile.

Troisies  
me de faut.

Ou bien puis que ledit sieur de Roquemont estoit delibéré d'aller attaquer l'ennemy, prédre le petit Flibot de quelques 80. à 100. tonneaux, auantageux de voiles, le charger de farines, poudres, huilles, & vinaigre, y mettant les Religieux, femmes, & enfans, & à la faueur du combat, il pouuoit se sauuer, monter la riuere & nous donner secours. De dire que dira ou

Quatries  
me de faut.

Le courage  
doit estre  
accompa-  
gné de  
prudence.

si ie ne voy l'ennemy: ie dis qu'en pareilles ou sembla-  
bles affaires c'est estre prudent, qu'il vult mieux faire  
vne honorable retraite qu'attendre vne mauuaise  
issüe. Le merite d'un bon Capitaine n'est pas seulement  
au courage, mais il doit estre accôpagné de prudēce,  
qui est ce qui les fait estimer, cōme estât suiuy de ruses,  
stratagemes, & d'inuentiōs: plusieurs avec peu ont  
beaucoup fait, & se sont rédus glorieux & redoutables.

Preueyan-  
ce de l'Au-  
theur.

Fait faire  
vn moulin  
à bras.

Cependant que nous attendions des nouvelles  
de ce combat avec grāde impatience, nous mangions  
nos pois par compte, ce qui diminueoit beaucoup de  
nos forces, la pluspart de nos hommes deuenant foi-  
bles & debiles, & nous voyant denués de toutes cho-  
ses, iusques au sel qui nous manquoit, ie me deliberay  
de faire des mortiers de bois où l'on piloit des pois  
qui se reduisoient en farines, lesquels nous profitoiēt  
mieux qu'auparauant, mais à cause de ce trauail on  
estoit long temps en cet estat, ie pensay que faire vn  
moulin à bras ce seroit chose encore plus aisée & pro-  
fitable, mais comme nous n'auions pas de meulle,  
qui estoit le principal instrument, ie m'informay à  
nostre serrurier s'il pourroit treuuer de la pierre pro-  
pre à en faire vne, il me donna de l'esperance, & pour  
ce subiect alla chercher de la pierre, & en ayant treu-  
ué il les taille, vn Menuisier entreprend de les monter.  
De sorte que cette nécessité nous fit treuuer ce qu'en  
vingt ans l'on auoit creu estre comme impossible. Ce  
moulin s'acheue avec diligence, ou chacun portoit  
sa sementée de pois que l'on mouloit & en receuoit  
on de bonne farine, qui augmentoit nostre boüillie,  
& nous fit vn tres-grand bien, qui nous remit vn peu

mieux que nous n'estions auparauant.

La pesche de l'anguille vint qui nous ayda beaucoup, mais les Sauvages habiles à ceste pesche ne nous en donnerent que fort peu, les nous vendât bien cheres, chacun donnans leurs habits & commoditez pour le poisson, il en fut traité quelque 1200. du magasin pour des Castors neufs, n'en voulant point d'autres, dix anguilles pour Castor, lesquelles furent departies à vn chacun, mais c'estoit peu de chose.

Il traite  
des Anguil-  
les pour  
des Castors.

Nous esperions que le Champ de Heber & son gendre, nous pourroient soulager de quelque grains à la cueillette : dequoy ils nous donnoient bonne esperance, mais quand ce vint à les retueillir il se trouua qu'ils ne nous pouuoient assister que d'une petite esculée d'orge, pois & bleds d'Inde par sepmaine, pesant environ 9. onces & demie, qui estoit fort peu de chose à tant de personnes, ainsi nous fallut passer la misere du temps. Les Peres Iesuites auoient vn moulin à bras où les mesnages alloiēt moudre leurs grains le plus souuent. Heber ne faisoit rien que nous ne recogneussions la quantité qu'il en mouloit, afin de ne donner sujet de plainte qu'il eust fait meilleure chere que nous, ce que ie ne faisois pas semblant de veoir, bien que ie parissois assez, mais c'est la coustume qu'en telles necessitez chacun tafche de faire magasin à part, sans en rien dire : ie m'estois fié à eux de faire la leuée de leurs bleds, ce qu'autre que moy n'eust pas permis en telles necessitez, car en leur donnant leur part comme aux autres on en estoit quitte, & le surplus leur estoit payé, c'est dequoy il auoit peur.

Il est vray que ledit sieur de Caen auoit enuoyé des

Meules  
que l'Au-  
teur auoit  
enuoyez à  
Tadoussac.

meules à Tadoussac, mais par la negligence de ceux qu'il enuoyoit au pays peu affectionnez, aymerent mieux les laisser en ce lieu que les porter à Québec, sçachant bien qu'on ne les pouuoit enleuer que par leur moyé, c'estoit à ce que l'on dit, qu'il y en auoit en la Nouvelle France, mais il eust autant vally qu'elles eussent esté à Dieppe qu'audit Tadoussac, ou depuis les Anglois les ont rompuës en plusieurs pieces.

Fait faire  
vn moulin à  
eau.

Voyant le soulagement que nous receuions de ce moulin à bras, ie me deliberay d'en faire faire vn à eau, & pendant l'hyuer employer quelques Charpentiers à apprester le bois qui seroit necessaire pour cet effect, comme pour le logemēt à le mettre à couuert, & au Printemps faire tailler les meules, & ainsi accommoder vn chacun de ceux qui auroient des grains à faire moudre, & ne retomber plus aux peines où l'on auoit esté par le passé, qu'à ce deffaut ceux qui auroient volenté de defricher qu'ils le fissent pendāt que commodément ils feroient moudre leurs grains.

Trouuail des  
hommes  
durant l'hy-  
ner.

Tout l'hyuer nos hommes furent assez fatiguez à couper du bois, & le trainer sur la neige de plus de 2000. pas pour le chauffage, c'estoit vn mal necessaire pour vn plus grand bien; quelques Sauvages nous ayderent de quelque chose, bien que peu pour tant de personnes, & celuy qui nous assista s'appelloit Chemina qui veut dire le raisin, tres-bon Sauvage & secourable. l'enuoyay quelques-vns de nos gens à la chasse essayer s'ils pourroient imiter les Sauvages en la prise de quelques bestes, mais ils ne furent si honnestes que ces peuples, car ayant pris vn Elan tres-puissant ils s'amuserent à le deuorer comme loups

Sauuage  
qui les assi-  
ste.

rauissans



rauffants, sans nous en faire part, que d'environ 20. liures, ce qui me fit à leur retour vser de reproches de leur gloutonnerie, sur ce que ie n'auois pas vn morceau de viures que ie ne leurs en fisse part: mais comme ils estoient gens sans honneur & ciuilité, aussi s'estoient ils gouuernez de mesme, & depuis ie ne les y enuoyay plus, les occupant à autres choses.

L'Auteur reproche leur gloutonnerie.

La longueur de l'hyuer nous donnoit assez souuent à penser aux inconueniens qui pouuoient arriuer, comme vne seconde prise de nos vaisseaux, & les moyens que nous pourrions auoir pour subuenir à nos necessitez, qui estoient plus grandes qu'elles n'auoient iamais esté, d'autant que toutes nos legumes nous defailloient en May, quelque mesnage que i'eusse fait, qui estoit le temps que nous attendions nouvelles, ou bien pour le plus tard à la fin de May, & estoit meilleur patir doucement, que manger tout en vn coup, puis mourir de faim: c'est ce que ie remonstrois à tous nos gens, qu'ils eussent patience attendant nostre secours.

Ie pris resolution que si nous n'auions des vaisseaux à la fin de Iuin, & que l'Anglois vint comme il s'estoit promis, nous voyant du tout hors d'esperance de secours, de rechercher la meilleure composition que ie pourrois, d'autant qu'ils nous eussent fait faueur de nous rapasser & auoir compassion de nos miseres, car autrement nous ne pouuons subsister.

La seconde resolution estoit en cas que n'eussions aucuns vaisseaux, de faire accommoder vne petite barque du port de sept à huit tonneaux, qui estoit restée à Québec parce qu'elle ne valloit ric qu'à bru-

Resolution de l'Auteur en cas d'accident.

ler. Ceste necessité nous fit resoudre à luy donner vn radoub pour s'en pouuoir seruir, comme ie fis y commencer le premier de Mars, & dans icelle barque y mettre le plus de monde que l'on pourroit, y mettât quelque pelleterie & aller à Gaspey, Miscou & autres lieux vers le Nort, pour trouuer passage dans des vaisseaux qui viennent faire pesche de poisson, & payer leur passage en pelleterie, & ainsi la barque pourroit faire deux voyages partant d'heure, ce qui deuoit estre pour le premier voyage le 10. de Iuillet, & ainsi descharger l'habitation d'vn nombre d'hommes, & en retenir suivant la quantité des grains que l'on eust peu recueillir tant au desert d'Hebert comme celuy des peres qui deuoient estre ensemblez au printemps, qui auoyent reserué des grains & legumes pour cet effet. Mais tout le mal que ie preuoyois en ceste affaire estoit de pouuoir viure attendant le mois d'Aoust, pour faire la cucillette des grains: car il falloit auoir de quoy passer trois à quatre mois, ou mourir: nostre recours, bien que miserable, estoit d'aller chercher des herbes & racines, & vaquer à la pesche de poisson, attendant le temps de nous voir plus à nostre aise, & s'il eust esté impossible de redonner le radoub à la barque, comme l'on pensoit au commencement c'estoit d'emmener avec moy, 50. à 60. personnes, & m'en aller à la guerre avec les Sauvages qui nous eussent guidés aux Yrocois, & forcer l'vn de leurs villages, ou mourir en la peine pour auoir des bleds, & là nous y fortifier en y passant le reste de l'Esté, de l'Automne, & l'Hyuer plustost que mourir de faim les vns pour

Autre remede.

Etat miserable des noires.

Resolution de l'Auteur.

les autres à l'habitation, où nous eussions attendu nouvelle au printemps de ceux de Quebec par le moyen des Sauvages, & me promettoient que si tant estoit que Dieu nous favorisast du bon heur de la victoire, que ce seroit le chemin de faire vne paix generale, & tenir le pais & les riuieres libres. Voila les resolutions que j'auois prises, si Dieu ne nous asistoit de secours plus fauorable.

Le 19. du mois d'Auril arriua vn Sauvage appellé Erouachy, homme de commandement, il y auoit pres de deux ans qu'il estoit party de Quebec lors que nos hommes furent massacrés, lequel nous auoit asseuré qu'à son retour (qui ne deuoit estre que de 7. à 8. mois.) il nous sçauroit à dire au vray le meurtrier de ces pauvres gens, mais cōme il auoit halené ceux qui excusoient eeluy que nous tenions prisonnier, frappé du mesme coin, il nous voulut imprimer la mesme marque, se voyat vaincu de quelque particularités de la verité & de la raison qu'on auoit de le retenir, iusques à ce que l'on eust fait vne plus particuliere recherche, il dit qu'il falloit attendre que tous les Sauvages fussent assemblés, s'asseurant tellement que celuy qui auoit fait le coup viendroit, & nous le liureroit, si n'estoit qu'il fust aduertey, qu'en ce cas il ne le pourroit faire, neantmoins que si nous l'aymions bien, qu'on le laisseroit sortir; recognoissant ses raisons foibles, ie luy dis qu'il y auoit bien peu d'apparence qu'un homme coupable voyant vn autre retenu en sa place se vint ietter entre nos mains pour estre iustificé, pouuant esuiter vne si mauuaise rencontre: de plus la grande perquisition que l'on

Vn Sauvage  
arriue  
aux nostres

Ce que  
l'Authent  
dit sur ses  
demandes.

auoit fait depuis deux ans qui luy auroit donné plus de suiect de s'effoigner, que d'approcher, neantmoins s'il le faisoit, nous estions resolu de deliurer le prisonnier, & les accusateurs comme faux temoins seroient recognus pour tres-pernicieux & meschants a la louange & gloire de l'accusé. De plus qu'au parauant de venir à l'execution nous attendrions le retour de nos vaisseaux, & que tous les Sauvages fussent assemblez, ce qu'estant nous parlerions plus clairement à toutes les nations qui iugeroient de la façon que nous nous gouuernions en telles affaires, & s'en trouuant vn autre coupable, comme ie luy auois dit, il seroit libre. Voyla qui sera bien, dit il, & pour s'insinuer en nostre amitié, craignant que les discours qu'il nous auoit tenus nous en fissent refroidir, il dit qu'il nous vouloit donner aduis que nous eussions à nous donner de garde des Sauvages de Tadoussac qui estoient meschans traistres, ce que nous sçauons bien desia, nous l'ayant assez tesmoigné à la venue de l'Anglois; que si mes compagnons alloient à la chasse ou pesche de poisson pour coucher hors l'habitation, qu'il ne leur conseilloit qu'au prealable il ne donnast vn de ses compagnons pour les assister, desirant viure en paix avec nous, & que le desplaisir qu'il auoit de voir perdre le pays, luy faisoit tenir ces discours.

Il nous fit entendre au vray la mort des Sauvages & du François appelé le Magnan, qui estoient allez aux Yrocois, pour traicter de paix, ne l'ayant seualseurement comme il nous le conta, l'ayant appris des Yrocois du mesme village, qui auoient esté pris

*Auis qu'il nous donne de nous garder des Sauvages.*

prisonniers par vne natiõ appellée Mayganathicoi-  
 se (qui veut dire nations des loups) qui auoient guer-  
 re depuis deux ans avec les Yrocois à deux iournées  
 de leur village, & trois à quatre des Flamans, qui  
 sont habitués au 40. degré, à la coste tirant aux Vir-  
 ginies, les prisonniers furent bruslez. Voiey le récit  
 de toute l'affaire.

Vn Algommequin de l'Isle qui est à 180. lieuës de  
 Quebec, fut cause de la mort des Sauvages &  
 du François, lequel sçachant qu'un Sauvage ap-  
 pellé Cherououny, qui estoit en grande reputation,  
 deuoit faire ceste ambassade, luy voulant mal & luy  
 portant vne haine particuliere, s'en alla aux Yrocois,  
 où il auoit quelques parens: leur donne aduis comme  
 amateur de leur conseruation, ne desirant point de  
 troubles parmy les nations: & que si ledit Ambassa-  
 deur venoit pour moyenner la paix, ils n'eussent à ad-  
 iouster foy en luy, pour ce que le voyage qu'il entrepre-  
 noit n'estoit que pour recognoistre leur pays, & sous  
 ombre de paix & d'amitié les trahir, n'ayant autre  
 dessein que de les faire mourir apres qu'il auroit re-  
 cogneu particulièrement leurs forces. Que c'estoit  
 luy seul qui estoit cause de tant de diuisions parmy  
 les nations, mesme qu'il y auoit plus de dix ans qu'il  
 auoit tué deux François, ce qui luy estant pardonné  
 on n'osoit le faire mourir. Les Yrocois luy presentent  
 l'oreille trop legerement, luy promettent que ve-  
 nant il nes'en retourneroit pas comme il estoit venu.  
 De là il s'en retourne aussi-tost vers les Algomme-  
 quins, disant qu'il auoit esté poursuiuy des ennemis,  
 qui l'auoient pensé assommer. Ceste nation se laisse

Attifice  
 d'un Al-  
 gomme-  
 quin pour  
 tromper &  
 perdre un  
 Sauvage &  
 un Fran-  
 çois.

Ce qu'il  
 leur dit.

Se fauue  
parmy les  
Yrocois.

aller à ses discours, & croit ce qu'il disoit, iusques à ce que la verité eust esté recogneuë. Peu de temps apres le galant voyant qu'il ne faisoit pas bon pour luy, il esquiuë & se va ranger du costé des Yrocois pour mettre sa vie en seureté.

Les Fai-  
seurs de  
paix bië re-  
ceus d'eux.

Cherou-  
ouny est  
traicté de  
chair hu-  
maine.

Ces entremetteurs de la paix s'en allerent aux premiers villages des Yrocois, qui sçachant leur venuë font mettre vne chaudiere pleine d'eau sur le feu en l'vne de leurs maisons, où ils firent entrer nos Sauuages avec le François, à l'abord ils leur montrent bon visage les prient de s'asseoir aupres du feu, leur demandent s'ils n'auoient point de faim, ils dirent que ouy, & qu'ils auoient assez cheminé ceste iournée sans manger: alors ils dirent à Cherououny ou il est bien raisonnable qu'on t'appreste dequoy festiner pour le traual que tu as pris: l'vn de ces Yrocois s'adressant audit Cherououny, tirant vn cousteau luy coupe de la chair de ses bras, la met en ceste chaudiere, luy commande de chanter, ce qu'il fait, il luy donne ainsi sa chair demy crüe, qu'il mange, on luy demâde s'il en veut dauâtage, dit qu'il n'en a pas assez, & ainsi luy en coupët des morceaux des cuisses & autres parties du corps, iusques à ce qu'il eust dit en auoir assez: & ainsi ce pauvre miserable finit inhumainement & barbarement ses iours, le François fut bruslé avec des tisons & flambeaux d'esceorce de bouleau, où ils luy firent ressentir des douleurs intolerables premier que mourir. Au troisiëme qui s'en vouloit fuir, ils luy donnerent vn coup de hache, & luy firent passer les douleurs en vn instant. Le quatriëme estoit de nation Yrocoise qui auoit

Le font  
mourir.

Bruslent  
le François.

esté pris petit garçon par nos Sauvages, & esleué parmy eux fut lié, les vns estoient d'aduis qu'on le fit mourir, d'autant que si on luy donnoit liberté il s'en retourneroit: en fin ils se resolurent de le garder esperant que le temps luy feroit perdre le souuenir & l'amitié qu'il auoit de nos Sauvages de Québec, le tenant comme prisonnier: Voila comme ces pauures miserables finirent leur vie.

Lient & gardent vn Yrocois.

Il semble en cecy que Dieu, iuste Iuge, voyant qu'on n'auoit fait le chastiment deu à ce Cherououny, à cause de deux François qu'il auoit tuez au Cap de Tourmente allant à la chasse, luy ayant pardonné ceste faute il fut puny par la cruauté que luy firent souffrir les Yrocois, & ledit Magnan de Tougne en Normandie, qui auoit aussi tué vn homme à coups de bastons, pourquoy il estoit en fuitte, & fut puny de mesme par le tourment du feu.

Dieu punir les homicides.

Neantmoins nous auions vn legitime suiect de nous ressentir de telles cruautés barbares, exercées en nostre endroit, & en la personne dudit Magnan, & pource que si nous ne l'eussions fait, iamais l'on n'eust acquis honneur ny gloire parmy les peuples, qui nous eussent mesprisez comme toutes les autres nations, prenant cette audace à l'aduenir de nous auoir à desdain & lasches de courage: car i'ay recognu en ces nations, que si vous n'avez du ressentiment des offenses qu'il vous font, & que leurs prosperités les biens & traittes aux vies des hommes sans vous en soucier, ils viendront vn iour à entreprendre à vous couper la gorge, s'ils peuuent, par surprises comme est leur coustume.

Suict aux François de se ressembler des Yrocois.

Ce que dit  
le Sauvage  
Erouachy.

Ce Sauvage Erouachy-nous dit qu'il auoit passé quelque mois parmy vne natiõ de Sauvages qui sont comme au midy de nostre habitation enuiron de 7. à 8. iournées, appellés Obenaquiouoit, qui cultiuent les terres, lesquels desiroient faire vne estroite amitié avec nous, nous priant de les secourir contre les Yrocois, peruerse & meschante nation entre toutes celles qui estoient dans ce pais, croyans que comme interessés de la mort de nostre François, nous aurions agreable ceste guerre legitime, en destruisant ces peuples, & ferions que le pays & les riuieres seroient libres aux commerces: Les nations du pais sçachant nostre resolution par ledit Erouachy, leur feroit sçauoir qu'ils donneroient ordre à ce qu'ils auroient à faire pour le sujet de ceste guerre, soit que nous y fussions ou que nous n'y fussions pas.

Conseille  
à nos Fran-  
çois de fai-  
re la guerre  
aux Yro-  
cois.

Je consideray que ceste legation nous pouuoit estre profitable en nos extremes necessitez, qu'il nous en falloit tirer aduantage, ce qui me fit resoudre d'envoyer vn homme tât pour recognoistre ces peuples, que la facilité ou difficulté qu'il y auroit pour y paruenir, & le nombre des terres qu'ils cultiuoient, n'estant qu'à 8. iournées de nostre habitation: que ceste nation nous pourroit soulager, tant de leurs grains, comme prendre partie de mes conpagnons pour hiuerner avec eux, par ce moyen nous soulager, au cas que quelque accident fust arriué à nos vaisseaux, soit par naufrage ou par combat sur la mer, ce que j'apprehendois grandement, les attendant à la fin de May au plus tard, pour estant secourus, oster toutes les pretensions que les Anglois auoient de se saisir

Ce que  
nos gens  
pouuoient  
tirer d'uti-  
lité de ces  
peuples.

Preten-  
tion des  
Anglois.

de



de tous ces lieux cōme ils s'estoient promis de faire, cela leur estant fort facile, n'ayāt dequoy se substantier, ny monitions suffisantes pour se defendre & sans aucun secours. Voila comme l'on nous auoit laissez despourueus de toutes commoditez, & abandonnez aux premiers pirates ou ennemis, sans pouuoir resister.

Preten-  
tion des  
Anglois.

Cela arresté, ie dis audit Erouachy que pour ceste année ie ne pouuois assister ces peuples en leurs guerres, attendu la perte des vaisseaux qu'auions faite avec l'Anglois, qui nous auoient grandement incommodé de choses qui nous eussent esté necessaires en ceste guerre, que neantmoins arriuant nos vaisseaux, & y ayant des hommes assez, ie ne laisserois d'y faire tout mon pouuoir de les assister dès l'année mesme, & quoy qu'il arriuaist, l'autre ensuiuant ie les secourerois de cent hommes, si ie pouuois les accommoder des choses qui leur seroient necessaires. Sur ce ie luy fis veoir des moyens & inuentions pour promptemēt enleuer la forteresse des ennemis: dont il fut tres-aise de les voir, & les considéra avec attention. De plus, que pour asseurer dauantage les peuples i y voulois enuoyer vn homme avec quelque present pour estre tesmoin oculaire de tout ce que ie luy disois, & pour plus grande assurance ie m'offrois à leur enuoyer de mes compagnons pour hyuerner en leur pays, & au printemps se treuuer au rendez-vous de la riuere des Yrocois, comme à toutes les nations leurs amis, qui les voudroient assister, aussi que si quelque année leur succedoit mal en la cueille de leurs grains, venāt vers nous nous les secourerions

Ce que  
l'Auteur  
dit à Erou-  
chy.

Inuention  
que l'Au-  
teur luy  
monstra  
pour enle-  
uer la for-  
teresse des  
ennemis.

des nostres, comme nous esperions d'eux au semblable en les satisfaisant; le tout pour tenir à l'aduenir vne ferme amitié les vns avec les autres, & quoy que se fuisse, si nos vaisseaux ne venoient nous ne laisserions pas d'aller à la guerre, y menant cinquante hommes avec moy, iugeant qu'il valloit mieux faire & executer ce dessein, pour descharger l'habitation que mourir de necessité les vns pour les autres, attendant secours de France, & ainsi i'allois cherchât des remedes au mieux qu'il m'estoit possible. Tout ce discours pleut audit Erouachy, qui tesmoigna en estre grandement satisfait, comme chose qui le mettoit en credit avec ces nations.

Ce qu'estant treuue bon d'un chacun, j'eus desir d'enuoyer mon beau frere Boulay en ceste descouuerture, d'autât qu'il estoit questiõ que celuy qui iroit fult homme de iugement, & s'accommodast aux humeurs de ces peuples, où tout le monde n'est pas propre, & reconnoistre exactement le chemin que l'on feroit avec les auteurs des lieux, & plusieurs particularitez qui se rencontrent & qui sont necessaires; à sçauoir à ceux qui vont descourir. Mais d'autre part la necessité & confiance que j'auois de luy, si l'Anglois venoit, fist que ie ne luy peus permettre ce qu'il desiroit, ce qui me fit resoudre d'y enuoyer vn autre auquel ie promis quelque gratificatiõ pour la peine qu'il auroit en ce voyage, luy donnant des presens pour les Sauvages, de nostre part, cõme est la coustume en telles affaires, & furent aussi faits des presens aux Sauvages qui luy seruoient de guides & truchemët, & pour ce fait il partit le 16. de May 1629.

L'Auteur  
enuoie re-  
cognoistre  
les lieux,  
avec pre-  
sens pour  
les Sauua-  
ges.

Cedisiour i'enuoyay vn Canou avec deux François & vn Sauvage qui auoit esté baptisé par le Pere Ioseph Caron Recollet, fils de Chomina, bon Sauvage aux François, mais le fils retourna comme auparavant avec les Sauvages, & par ainsi son fruit fut comme inutile (il y a bien à considerer premier que d'en venir au baptesme, & il y a en cecy des personnes trop faciles pour ces choses, qui sont si chatouilleuses : mais le bon Pere fut emporté de zele. Je lesenuoyay à Tadoussac pour attendre nos vaisseaux, & pour aussi-tost nous en venir donner aduis, cōme aussi si c'estoient nos ennemis, leur donnant charge d'attendre iusques au dixiesme de Iuin pour commencer à donner l'ordre à nos affaires. Je leur auois donné lettres signées de moy & du sieur du Pont adressantes au premier vaisseau qu'ils pourroient descouurir, sujet de sa Majesté, qui auroit voulu tenter le hazard de venir à la destrobée traiter avec les Sauvages contre les deffenses de sa Ma esté, comme ordinairement il y en va tous les ans; par laquelle nous leur mandions, que s'ils nous vouloient traiter des viures au prix des Sauvages, on leur donneroit de la pelletterie de plus grande valeur pour eux, promettant prendre toutes leurs marchandises au mesme prix desdits Sauvages, & pour le plaisir qu'ils nous feroient en ceste extreme necessité, nous tascherions les gratifier enuers Messieurs les associez si leurs vaisseaux venoient. Ou venant pour le plus tard au dixiesme de Iuillet, qu'en repassant partie de nos compagnons en France, on leur promettoit de payer leur passage, & de plus la traite libre en la riuere, & ainsi nous ne laissions

Il enuoye à  
Tadoussac  
pour attendre  
quelques vais-  
seaux Fran-  
çois.

Va visiter  
le Pere Ioseph pour  
estre ayde  
de quel-  
ques grains

passer aucune occasion qui nous venoit en l'esprit pour remedier en toutes choses, craignant vne plus rude secouffe que l'année d'aparauant si nos vaisseaux ne venoyent point. Je fus visiter le Pere Ioseph de la Roche, tres-bon Religieux, pour sçauoir si nous pourrions esperer du secours de leurs grains, s'ils en auoient de trop; & que n'en eussions de France: Il me dist que pour ce qui estoit de luy il le feroit & y consentiroit, qu'il en falloit donner auis au Pere Ioseph Caron Gardien, & qu'il luy en parleroit.

La crainte que nous auions qu'il ne fust arriué quel que accident à nos vaisseaux, nous faisoit rechercher tous moyens de remedier à la famine extrême qui se preparoit, voyant estre bien auant en May, & n'auoir aucunes nouvelles, ce qui donnoit de l'apprehension à la plus part des nostres, qu'ayant passé de grandes disettes avec sept onces de farine de pois par iour, qui estoit peu pour nous maintenir, venant à n'auoir rien du tout se seroit bien pis, ne nous restant des pois que pour la fin de May. Tout cela me donnoit bien à penser, bien que ie donnasse le plus de courage qu'il m'estoit possible à vn chacun, considerant que prest de 100. personnes malaisément pourroient ils subsister sans en mourir beaucoup; si Dieu n'auoit pitié de nous; diuers iugemens se faisoient sur le retardement des vaisseaux pour soulager vn chacun en leur donnant de bonnes esperances, afin de ne perdre le temps.

Il enuoye  
vne cha-  
louppe à  
Galpay  
chercher  
des grains.

Nous deliberafmes d'equiper vne chalouppe de six Matelots & Desdames commis de la nouvelle societé pour y commander, auquel donnions procu-

rat  
qu'  
dre  
tre  
ste  
assi  
mo  
pou  
que  
dan  
cas  
de l  
com  
de e  
La c  
adu  
noit  
\* dro  
app  
arri  
rité,  
telle  
noie  
cieu  
conf  
qu'il  
se m  
de le  
ie ch  
cien  
tion  
nous

ration & lettres, avec vn memoire bien ample de ce qu'il deuoit faire pour aller à Gaspey: Les lettres adressoient au premier Capitaine des vaisseaux qu'il treueroit audit lieu ou autres ports & rades des costes, par lesquelles nous leur demandions secours & assistance de leurs viures, passages, & autres commoditez selõ leur pouuoir, & pour les interests qu'ils pourroient pretendre du retardemēt de leur pesche, que nous tiendrions pour fait tout ce que ledit Desdames feroit suiuant la procuration qu'il auoit, & au cas qu'il ne nous arriuaſt aucun vaisseau au dixiesme de Iuillet, n'en pouuant plus esperer en ce temps, comme estant hors de saison, n'estant la coustume de cōmencer alors vn voyage pour y arriuer si tard. La chose estāt deliberée, ledit Desdames me donna aduis qu'vn bruit couroit entre ceux qu'il emmenoit, que rencontrant quelque vaisseau ils ne reuiendroient, & que de retourner seul il n'y auoit nulle apparence, & que i'eusse à y remedier auant que cela arriuaſt. Ce que sçachant, i'en desiray sçauoir la verité, & que ie ne peus, me contentant leur dire que telles personnes ne meritoient que la corde, qui tenoient ces discours: car mettant en effect leur pernicieuse volonte, ils ne consideroient la fuitte ny la consequence, ne desirant qu'ils fissent le voyage puis qu'il falloit pâtir & endurer, ce seroit tous ensemble se mettre en peine, bien faschez de se veoir frustrez de leur esperance, neantmoins pour remedier à cela ie changeay l'équipage, y mettant la moitié des anciens hyuernants qui auoient leurs femmes à l'habitation, avec l'autre de Matelots, retenant le reste pour nous seruir en temps & lieu: ie les fis apprester de tout

Faux bruit  
qu'on fait  
courir par-  
my les siés.

Ordre que  
l'Auteur  
met pour  
faire hyuer-  
ner ses gés.

ce qui leur estoit necessaire, ayant donné les despê-  
ches audit Desdames, & le memoire pour sa conduitte,  
soit que par cas fortuit il rencontrast nos vaisseaux  
ou ceux des ennemis, & de plus le chargeâmes que  
s'il ne trouuoit aucuns vaisseaux sujets du Roy, il  
iroit trouuer vn Sauvage de credit & amy des Fran-  
çois, le prier de nostre part de vouloir receuoir de nos  
compagnons avec luy pour hyuerner, si aucuns vais-  
seaux ne venoient, & qu'on luy doneroit le printemps  
venu, vne barrique de galette & deux robes de castor  
pour chaque homme. Ils partirēt le 17 dudit mois de may.

Ces choses expediées je fis faire diligence de faire fai-  
re le radoub à nostre barque, enuoyant chercher du  
bray de toutes parts pour la brayer, car c'estoit ce qui  
nous mettoit le plus en peine, comme chose tres lon-  
gue à amasser dans des bois, nous esperions avec certe  
petite barque mettre quelque 30. personnes pour aller  
à Gaspey ou autres lieux pour y treuuer des vais-  
seaux, & auoir moyen d'aller en France, suiuant la  
charge qu'auions donné audit Desdames, & n'en  
trouuant aucun, laisser, commé dit est, partie de nos  
hommes avec ledit Iuan Chou. Capitaine Sauvage,  
& s'ils treuuoient du sel en ces lieux-là faire pesche de  
moluë au lieu de Gaspey ou Isle de Bonauenture, que  
dans la barque il resteroit quelque 6. à 7. personnes qui  
nous apporteroient ce qu'ils auroient pesché de poi-  
son, qui eust peu se monter à quelque quatre milliers,  
& ainsi nous ayder au mieux qu'il nous eust esté pos-  
sible.

La deploration la plus sensible en ces lieux en ce  
temps de disette estoit de voir quelques pauvres mes-  
nages chargez d'enfans qui crioient à la faim apres  
leurs pere & mere, qui ne pouuoient fournir à leur

Resolution  
de faire re-  
passer en  
France

ch  
uo  
l'e  
tat  
qu  
Les  
cul  
d'h  
ya  
co  
co  
dit  
ne  
eul  
frie  
née  
feu  
fan  
frie  
cho  
cha  
ny  
cert  
l'aff  
ben  
ils fa  
lais  
Tou  
le pa  
aller  
que  
grad

chercher des racines, car malaisément chacun en pouvoit-il treuuer pour manger à demy leur saoul dans l'espaisseur des bois, à quatre & cinq lieuës de l'habitation, avec l'incommodité des Mousquites, & quelquesfois estre harassé & molesté du mauuais temps. Les societez ne leur ayant voulu donner moyen de cultiuer des terres, ostant par ce moyen tout sujet d'habiter le pais, neantmoins on faisoit entendre qu'il y auoit nombres de familles, il estoit vray qu'estant comme inutiles ils ne seruoient que de nombre, incommo- dant plus qu'elles n'apportoient de commoditez, car l'on voyoit clairement qu'auenant quelque necessité ou changement d'affaire, il eust fallu qu'elles eussent retourné en France pour n'auoir de la terre defrichée depuis 15. à 20. ans qu'elles y auoient esté menées de l'ancienne societé: il n'y auoit eu que celle de feu Hebert qui s'y est maintenüe, mais ce n'a pas esté sans y auoir de la peine, apres auoir vn peu de terre defrichée, le contraignant & obligeant à beaucoup de choses qui n'estoier licites pour les grains qu'il leuoit chaque année, l'obligeant de ne les pouuoir vendre ny traiter à d'autres qu'à ceux de ladite societé pour certaine somme. Ce n'estoit le moyen de donner de l'affectiõ d'aller peupler vn pais, qui ne peut iouyr du benefice du pays à sa volõté, au moins leur deuoient-ils faire valoir les castors à vn prix raisonnable, & leur laisser faire de leurs grains ce qu'ils eussent desiré. Tout cecy ne se faisoit à dessein que de tenir tousiours le pays necessiteux, & oster le courage à chacun d'y aller habiter pour auoir la domination chtiere, sans que l'on s'y peust accroistre. Ce qui leur desplaisoit grademēt c'estoit de ce qu'ils voyoient que si ie faisois

Incommo-  
dites gran-  
des qui se  
rencontre  
en ces pays.

construire vn fort, n'y voulant contribuer de leur volonté, & blasmant vne telle chose, bien que ce fust pour la conseruation de leurs biens & sauue-garde de tout le pais, comme il se recogneut à la venuë de l'Anglois, que sans cela dès ce temps-là nous eussions tombé entre leurs mains.

Les commis du sieur de Caen virent bien combien cela estoit nécessaire, quoy qu'ils ne le pouuoient confesser auparauant, encores qu'ils le sceussent bien en leurs ames : mais ils estoient si complaisans qu'ils vouloient agréer à ceux qui auoient la bource. D'auantage s'il y eust fallu des hommes en la place des femmes & enfans, il eust esté nécessaire de leur donner des gages outre la nourriture, ce qui estoit espargné par ce mesnage, & autant de profit aux societez, pour le peu d'ouuiers qui estoient à entretenir : car d'environ 55 à 60. personnes qui estoient pour la Société il n'y en auoit pas plus de 18. pour trauailler aux choses nécessaires, tant du fort de l'habitation qu'au Cap de Tourmente, où la pluspart des ouuiers estoient empeschés à faucher le foin, le setrer, faner, & faire les reparatiôs des maisons. Cela n'estoit pas pour faire grand ouurage, en toutes ces choses au bout de l'année quand nous eussions eu les viures & autres commoditez à commandement : car tout le reste des hommes & autres personnes consistoit en trois femmes, l'vne desquelles le sieur de Caën auoit amenée pour auoir soin du bestial, qui estoit le plus nécessaire, deux autres femmes chargées de huit enfans, quatre Peres Recolets, tous les autres officiers ou volontaires n'estoient pas gens de trauail.





LIVRE  
 TROISIÈME  
 DES VOYAGES  
 DV SIEUR DE  
 CHAMPLAIN.

*Rapport du combat fait entre les François & les Anglois.  
 Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour  
 de nos gens de guerre. Continuation de la disette des vi-  
 ures. Chomina fidelle amy des François promet les ad-  
 uertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Au-  
 sheur l'entretiens.*

CHAPITRE PREMIER.

**L**E 20. de May vingt Sauvages forts & ro-  
 bustes venant de Tadoussac pour aller à  
 la guerre aux Yrocois, nous dirent le com-  
 bat qui auoit esté fait entre les Anglois &  
 les François, qu'il y auoit eu des hommes tuez, que  
 le sieur de Roquemont auoit esté blessé au pied: que  
 les François auoient esté pris & emmenez à Gaspey,  
 qui depuis les auoient mis tous dans vn vaisseau pour

Combat  
 entre les  
 François &  
 Anglois.

Les Anglois ren-  
uoyent les  
François  
prisonniers  
en France.

s'en retourner en France, & retindrent tous les Chefs en leurs vaisseaux & quelques cōpagnons, ils bruslèrent vne cache de bleds qui estoient aux Peres Iesuites à Gaspey, cela fait s'estoient mis sous vn voile pour s'en aller en Angleterre : ils nous dirent aussi que quelques iours apres le partement des Anglois vint vn vaisseau qui s'estoit sauué durant le combat auquel ils demanderent vne chaloupe pour nous venir aduertir qu'ils auoient des viures assez, mais qu'ils ne leur voulurent donner : Ils ne me peurent dire le nom du Capitaine qui commandoit dedans, ne me pouuant imaginer pour quel sujet ils estoient retournez audit Gaspey où il pouuoit rencontrer quelques vaisseaux de l'ennemy.

N'ayant encores nouvelles de nos vaisseaux, j'en-  
uoyay vn Canau pour aller à la chasse aux loups ma-  
rins vers les Isles du Cap de Tourmente, afin d'a-  
uoir de l'huile d'iceux pour mesler parmy le bray  
que nous auions amassé pour brayer nostre barque.

Rapport  
des gens de  
guerre François.

Le 30. du mois partie de nos guerriers reuindrēt de  
sans auoir fait aucune execution, nous apportant  
nouuelles qu'ils auoient rencontré 2. Canaux des Al-  
gommequins, avec vn prisonnier Yrocois, qu'ils em-  
menoiēt en son pais pour faire la paix, emportant  
avec eux des presens pour leur donner; que lesdits  
Yrocois l'Automne passée auoient tué vn Algomme-  
quin, & pris quelques femmes & enfans qu'ils auoiēt  
remené depuis peu ausdits Algommequins, ce qui  
les auoit occasionnez d'enuoyer ces deux Canaux  
avec ce prisonnier, & que la natiō des Mahigan-Ati-  
cois desiroit traiter de paix avec lesdits Yrocois, ayāt

scéu aussi par quelques Sauvages que des vaisseaux estrangers estoient arriuez aux costes ou estoient les Fla mens qui desiroient faire vne paix generale de leur costé avec les nations qui auoient guerre entreux.

Le sixiesme de Iuin arriuerent le reste des guerriers des trois riuieres, qui furent proche du premier village des ennemis, ne voyant & ne pouuant faire plus d'effect que de tuer quelques femes qui faisoient leurs bleds, ils en tuerent sept & vn homme, en apportant leurs testes, & faisant vne prompte retraite, ils donnerent l'alarme au village; qui du commencement pensoient qu'ils fussent en plus grand nombre qu'ils n'estoient pour les venir surprendre.

L'vnziesme dudit mois le Canau que i'auois enuoyé à Itadoussac reuint sans auoir aucunes nouvelles de nos vaisseaux, ce qui nous faisoit penser au sujet de ce retardement: car nos pois estans faillis, quelque mesnage que i'eusse peu apporter, & nous voyant si necessiteux & desnuez de tout, nous pensasmes à ce que nous aurions à faire du prisonnier soubçonné d'auoir meurdry nos hommes, n'ayant plus rien pour luy donner à cause que nos vaisseaux n'estoient encore venus, & les attendions de iour autre avec l'assemblée des Sauvages, pour parler à eux, & puis faire la iustice de ce Sauvage. Mais comme nous preuoyons que la mer n'estoit si libre que nos vaisseaux ne fussent pris ou perdus pour vne seconde fois: ie fis que l'on retarda le iugement de nostre prisonnier, & que venant aux preuues manifestes & le trouuant coupable il ne falloit point

Retardement des vaisseaux de France.

Iugement du Sauvage criminel retardé.

temporiser, mais l'exécuter sur l'heure, si on en venoit là, ce qui estoit trop vray, selon qu'un Sauvage appellé Choumina nous auoit dit, vray & fidelle amy aux François, aussi en auions nous eu quelque tesmoignage. D'ailleurs nous considerions que si l'on venoit à l'exécution estant en la necessité, que cela pour lors nous eust apporté quelque dommage, car comme ces peuples n'ont aucune forme de iustice, ils eussent cherché moyen en nos malheurs de nous faire du pis qu'ils eussent peu, & ne nous en pouuant passer, il fallut songer comme l'on le liureroit. Ledit Erouachy me vint trouuer, me priant que puis que les vaisseaux n'estoient point venus, & que nous n'auions aucunes commoditez pour viure que nous eussions à deliurer le prisonnier si long temps detenu, qui s'en alloit mourant de iour en autre: Je luy dis que si nous le relaschions que ce ne seroit point à cause de la necessité de viures, car bien que nos pois manquassent, nous allions chercher des racines de quoy il se susta aussi bien, voire mieux passé que nous, luy qui estoit accoustumé d'auoir de telles necessitez: De plus, que si nous eussions voulu luy faire perdre la vie depuis vn an qu'il estoit detenu, que nous l'aurions peu faire, mais que nous ne faisons aucune chose sans bonne & iuste information. Il dist qu'il le recognoissoit bien, que toutesfois si on le vouloit deliurer qu'il en respondroit, & s'obligeroit de le représenter, estant guery d'un mal de jambe dont il estoit entrepris, & de mal d'estomach, que si on n'y apporroit vn prompt remede il mourroit en bref: Je luy dis que i'y aduiserois dans dix iours, qui

Erouachy  
sollieue la  
deliurance  
de ce Sau-  
uage.

Ce que  
l'Authéur  
luy dist.

estoit pour dilayer, attendant tousiours nos vaisseaux.

L'aduisay que s'il estoit question qu'il sortist, que ce seroit à mon grand regret, & d'ailleurs qu'en le delirant cela nous pourroit en quelque façon estre profitable, & que toutesfois & quantes que nous le desirerions auoir nous le pourrions reprendre, s'il n'abandonnoit tout pais.

Or comme j'ay dit cy-dessus, entre tous les Sauvages nous n'auions pas cogneu vn plus fidelle amy & secourable que Chomina, qui nous aduertissoit de toutes les menées qui se passioient parmy les Sauvages, aussi ie l'entretenois fort bien le cognoissant vraiment loyal, il estoit, comme j'ay dit cy-dessus, l'accusateur & denonciateur de nostre meurtrier, soubçonné par ses camarades qui luy portoient enuie, mais il y en auoit qui le fauorisoient, & principalement Erouachy, qui le portoit fort parmy eux.

Je mande Chomina qu'il me vint trouuer au Fort, & apres luy auoir longuement discoursu sur ce subiect de la bonne volonté qu'il auoit tousiours eue enuers les François, qu'il eust à la continuer, en luy promettant de l'eslire Capitaine à l'arriuée de nos vaisseaux: que tous les chefs feroient estat de sa personne, qu'on le tiendroit comme François parmy nous, qu'il receuroit des gratifications & de beaux presens à l'aduenir, luy donnant credit & honneur entre tous ceux de sa nation, comme aussi de le faire manger à nostre table, honneur que ie ne faisois qu'aux Capitaines d'entreux, & que pour accroistre son credit, qu'aucun conseil ny affaire ne se passeroit

Chomina,  
Sauage  
aduertit les  
François  
des menées  
des autres.

L'Auteur  
l'entretiens  
de belles  
promesses.

parmy eux qu'il n'y fust appellé, tenant le premier rang en sa nation: & pour dauantage le mettre en reputation & le mettre du tout hors de soupçon de ce qu'on l'accusoit qu'il estoit l'un des tesmoins de nostre meurtrier, qu'il luy vouloit du mal, le menaçant que s'il sortoit vne fois de nos mains qu'il se vangeroit de luy. Pour rabatre toutes ces mauuaises volontez, il falloit qu'il creust mon conseil, que sil auoit bien faict par le passé, il falloit qu'il fist encore mieux à l'aduenir: ce qu'il promit faire avec grande demonstration d'allegresse, disant que ie m'asseurasse qu'il ne se passeroit rien entre les Sauvages au desaduantage des François qu'il ne nous en donnast aduis, qu'il sçauoit bien que la pluspart n'auoient le cœur bon, & qu'Erouachy (duquel nous pensions faire estat) estoit vn homme cauteleux, fin & menteur, nous donnant de bons discours, accordant facilement ce qu'on luy proposoit, & neantmoins en arriere il faisoit tout le contraire, parlant autrement; que pour luy il n'auoit rien tant en haine que ces cœurs doubles, mais qu'il falloit quelquesfois faire semblant d'adiouster foy en ses discours, & ne faire neantmoins que ce que l'on iugeroit deuoire estre fait par apparence. Il dit qu'il aime grandement les François, c'est le moins qu'il peut dire, les effects le feront assez cognoistre. Alors il me dist, le temps & la saison approchera pour ceux qui auront bon cœur enuers toy & tes compagnons, si vos vaisseaux ne viennent, tu es assuré de moy & de mon frere, lesquels ne feront que ce que tu voudras pour assister en ce que tu pourrois auoir affaire de

Erouachy  
hōme cauteleux.

Ce que  
Chomina  
dist à l'Au-  
sheur.

nous, ie tafcheray encore d'attirer avec moy quelques Sauvages de credit. poussez de mesme volonte, il y en a que i'ay commence à y disposer, cela fait ie ne doute plus rien contre mes enuieux, desquels ie ne me soucie pas beaucoup: ils demeureront tels avec desplaisir, & moy contant de vostre amitié, en vous seruant de tout mon cœur. Voilà bien dit (luy dis je) nous sommes deliberez de mettre le prisonnier dehors pour ton respect, & te faire entrer en credit: par ce moyen tu diras audit Erouachy que tu m'as prié pour le prisonnier afin de le mettre hors, que ie t'ay donné bone esperance, qu'en peu de iours cela se pourra faire, voyant ce qu'il dira & tous les autres Sauvages, que ie m'assure qu'ils le trouueront bon, iugeant bien que si c'estoit toy qui eust accusé le meurtrier que tu ne poursuiurois pas sa deliurance, mais plustost sa mort, & leur dire à tous les considerations que nous voulons, en cas qu'il sorte.

Le premier article, Que le prisonnier laisseroit son petit fils chez le Pere Ioseph Caron Recolet, qu'il nourrissoit, & seroit comme pour ostage & assurance, que le cas arriuant que les François (qui estoient allez aux Hurons) vinsent, & qu'ils n'y peussent retourner ny aller à la nation des Abenaquioicts, où i'auois enuoyé descourir, les despartir entr'eux iusques à 25. attendant nos vaisseaux.

2. Que si lesdits Abenaquioicts auoient desir de nous donner de leurs bleds d'Inde ou traiter: qu'ils nous fourniroient de 8. Canaux avec quelques Sauvages & des François que nous y enuoyerions pour traiter dudit bled d'Inde.

Conditions  
de la deli-  
urance du  
meurtrier.

3. Que luy & ledit Erouachy nous respondroient que le prisonnier ne feroit aucun mal à qui quee fust estant deliuré & guarý.

4. Que le temps venu de la pesche des anguilles ils nous en feroient fournir raisonnablement par leurs compagnons en payant.

5. Que ie desirois qu'il fust recogneu pour Capitaine entre les Sauvages; attendant que nos vaisseaux fussent venus pour en faire les ceremonies & le faire recevoir, & qu'il auroit pour adjoict & pour son conseil apres luy Erouachy, Bastisquan chef des trois riuieres, & le Borgne, qui estoit vn bon Sauvage & homme d'esprit, avec vn autre de nostre cognoissance, pour resoudre & deliberer des affaires entre eux.

6. Que ledit Erouachy tiendra sa promesse, que s'il void celuy qu'il dit qui auoir tué nos hommes, qu'ils s'en fassira ou nous le monstrera, s'il vient en ces lieux, pour en faire iustice.

Voila les conditions que tu leur diras que ie desire, auxquelles ie ne voy point de difficulté, & ayant resoult ensemblement, vous me viendrez renouir pour sçauoir ce que l'on fera sur ceste affaire, & s'ils seront deliberez d'accorder ce que ie te propose. Il me promet d'accomplir le tout, en leur remonstrant combien nous les surpassions en bonté, police, & iustice, & comme nous nous comportions en choses criminelles, & ne leur ressemblions, ven qu'aussi-tost qu'vn de leurs hommes auoit esté tué, sans consideration aucune, ils alloient faire mourir le premier de la nation qu'ils rencontroient, fust-ce la femme ou son enfant :

Sauages  
cruels en  
leur iustice.



enfant: mais parmy nous, au contraire la iustice ne  
 s'exerçoit que contre celuy qui auoit tué, & ne le  
 seachant que par soubçon nous visions de grande  
 patience attendant le temps que nostre Dieu, iuste  
 Iuge ( qui ne souffre que les meschans prosperent en  
 leur mal ) permet à la fin qu'ils soient descouverts  
 par des tesmoignages bien approuuez & irreprocha-  
 bles, premier que les faire mourir, ou deliurer s'ils  
 n'estoient coupables, ce que nous faisons avec hon-  
 neur & louange, & à la honte & infamie de ceux qui  
 l'auroient meschamment accusé, deuant souffrir le  
 mesme supplice que le criminel, que nous auions de-  
 tenu ce prisonnier, & pour le 14. mois, sans luy faire  
 aucun mal que del' auoir retenu tant de temps, sur ce  
 qu'il m'auoit dit & ouy dire à Martin, Sauvage de-  
 funct, & pour le bruiet commun qui estoit entre tous  
 les Sauvages qu'il n'estoit pas prisonnier sans sujet,  
 joint le discours que la femme dudit prisonnier  
 auoit fait, & autres tesmoignages de nos gens, mais  
 qu'à l'aduenir il falloit se comporter plus sagement  
 en nostre endroit: qu'ils prissent courage de nous  
 assister en tout ce que nous leur proposions, viuant  
 en paix les vns avec les autres, qu'ils n'auoient point  
 de sujet de se plaindre, ne leur ayât iamais m'effect  
 ains au cōtraire en leurs extremes necessitez plusieurs  
 d'eux seroient morts sans nostre secours, & ont tres-  
 mal recogneu les bienfaits, nous ayant tué quatre  
 hommes depuis que nous estions habitez à Québec.  
 Ils esmeruilloit comme nous auions tant de patien-  
 ce, veu que nous pouuions perdre leur pais, & les ren-  
 dre fugitifs en d'autres contrées où ils seroient tres-

mal au prix du leur, & ainsi sur ce subiect nous fismes plusieurs discours.

Chomina  
va dire aux  
Sauuages  
ce que l'Au-  
theur luy  
auoit dit.

Chomina s'en alla dire à tous les Sauuages ce que ie luy auois dit, Le lendemain il me revint trouver, me disant auoir fait recit à tous ses compagnons en conseil ce que ie luy auois proposé, que tous auoient receu vne grande resiouyssance, que veritablement cette affaire le mettroit en credit & hors de toute mesfiance; que dans deux iours ils me viendroient trouver apres auoir resolu ce qu'ils auroient à respondre, en confirmant tout ce que nous desirions, avec promesse de nous assister en tout & par tout, quoy que nos vaisseaux ne vissent, & viure en bonne intelligence à l'aduenir. Ce sont leurs discours ordinaires qu'il faut croire par benefice d'inuentaire, & en tirer ce que l'on peut, comme d'une mauuaise dette, car la moindre mouche qui leur passe deuant le nez est capable de diminuer beaucoup de ce qu'ils promettent sion leur refuse de quelque chose, principalement quand les demandes sont generales, autrement non.

Chomina  
& ces Sau-  
uages le  
viennent  
trouuer.

Au bout de deux iours ledit Chomina, Erouachy, & tous les autres Sauuages me vindrent trouver, Erouachy parlant pour tous, dit ainsi. Il y a long temps que nous auons esté liez d'une estroite amitié, & notamment depuis près de 30. ans que vous nous auez assisté en nos guerres & autres necessitez extremes, sans vous auoir eu que peu de ressentiment, nous iugeans veritablement incapables de vostre affection pour n'auoir fait ce que nous pouuions depuis que les Anglois sont venus en ce lieu, pour moy

tu sçais comme estant esloigné ie ne pouuois reme-  
 dier par presence ny conseil, à toutes ces choses pas-  
 sées, & de plus que tout le país est desnüé de Chefs  
 & Capitaines qui sont morts depuis deux ans, & ne  
 restant que des hommes vieux sans commandement,  
 & des ieunes sans esprit & conduite, qui ne iugeant  
 combien vostre bien vucillance nous est necessaire,  
 que sans la continuation d'icelle nous serions mise-  
 rables, mais comme vostre cœur a tousiours esté en-  
 tierement bon nous vous prions le continuer, com-  
 me le pere à ses enfans. Nous ne recognoissons plus  
 d'anciens amis que toy, qui sçache nos deportemens  
 & gouuernemens trop affectionnez enuers nous ius-  
 ques à present. Il est vray que l'on a tué de vos hom-  
 mes, mais ce sont des meschans particuliers, & non  
 le general qui en a receu beaucoup de desplaisir,  
 principalement ceux qui ont du iugement, à l'vn tu  
 luy as pardonné, l'ayant recognu pour meurtrier qui  
 auoit fait le meurtre par le mauuais conseil de cer-  
 taines personnes qui sont aussi bien morts que luy :  
 l'autre aussi meschant que le premier, qui est celuy  
 que tu soubçonne, & dis en auoir quelque tesmoi-  
 gnage, ce qu'estant verifié nous ne le desirons main-  
 tenir, mais qu'il meure. Il n'a iamais rien confessé, il  
 proteste nel'auoir fait, & qu'il n'apprehende pas tant  
 la mort de ce qu'on l'accuse, que s'il les auoit faict  
 mourir qu'il le diroit librement plustost que de de-  
 meurer dedans vne prison, souffrant plus d'ennuis  
 & de tourmens en ses maladies que s'il mouroit tous  
 d'vn coup. Que tout ce que i'auois dit à Chomina ils  
 le desiroient effectuer & faire pour les François tout

ce qu'ils  
 luy dirent.

ce qu'ils pourroient, & desirant qu'il fust Capitaine, dit qu'il en estoit tres content, comme aussi tous les Sauvages, mais ce qu'il d' soit estoit au plus loin de de sa pensée, recognoissant asseurement que deliurant le prisonnier à sa requeste & supplication, qu'il falloit qu'il nous eust grandement obligé.

Ce que luy  
repliqua  
l'Auteur.

Le luy dis deuant tous que les affections de ceux qui promettoient beaucoup ne consistoient pas en paroles & caresses, qui n'estoient que les auant coureurs des effects en la plus part du monde tant enuers eux qu'enuers nous : que pour luy nous l'auions treuue entre tous les Sauvages de parole effectiue, il auoit l'esprit, le iugement & la cognoissance tres bonne, sans ingratitude, qui sont les choses autant requises qu'il falloit pour vn Chef. Pour le courage il n'en manquoit point, que ie le pouuois asseurer que luy & tous ceux qui tiendroient son party ie les maintiendrois de tout mon pouuoir contre ceux qui luy voudroient faire du desplaisir : que nous auons le naturel si bon que ceux qui nous auoient obligez pour peu que ce fust, nous n'en estions mescognoissans. Tu pourrois estre en peine de scauoir qui nous a incité à luy vouloir tant de bien-vueillance. Je te diray que quand il a esté question d'enuoyer quelque Sauvage & faire diligence nous voyant en peine il n'a attendu que nous luy en parlissions, mais aussi tost avec son frere il s'est offert de nous seruir sans marchander ny espeter de recompense que nostre volonté, & promptement & d'vn steur franc il nous a seruis avec fidelité, s'employant & s'offrant à toutes occasions, ce que n'ont fait les autres : en nos necessitez

il ne nous a iamais abandonné, ny en hyuer ny en esté, nous secourant de ce qu'il pouuoit, desirât plustost mourir avec nous que nous abandonner. Quand quelques vns de mes cōpagnons alloiēt en sa maison que ne faisoit-il point pour les carresser & traiter humainement: leur dōnant souuent ce quil gardoit pour luy. Il prenoit compassion de nos necessitez, & ne faisoit pas comme d'autres qui s'en rioient, nous vendant exceddiuement vn peu de poisson ou viande quand on en desiroit auoir, sans autres infinies obligations que nous luy auons pour tant de tesmoignages de sa fidelité: il s'est offert aussi en cas que l'on voulust se battre avec l'Anglois qu'il viendroit avec nous pour y viure & mourir: & se mettant en deuoir luy & son frere, se sont présentés en nostre fort avec leurs armes pour receuoir tel cōmandemēt que yeusse desiré, ce que n'a iamais fait autre Sauuage que luy: au contraire comme ils virent les Anglois à Tadoussac, ils les conduirent iusques au Cap de Tourmente, leur enseignant volontairement le chemin, aydant aux Anglois à tuer nostre bestial, & piller les maisons de nos gens comme s'ils eussent esté ennemis: regarde & iuge quelle raison nous auons à hayr ceux-là, & vouloir du bien à ces hommes cy.

Il est vray que voilà de puissantes raisons pour s'affectionner; il s'est trouuē des occasions où il a montré quel estoit son cœur, mais pour moy l'estoient absent: ie ne laisse pourtant d'auoir le mesme desir de seruir à l'occasion se presentent. Pour ceux qui ont conuert les Anglois, ils sont de Tadoussac, mesmes chers Sauvages qui n'ont point d'amitie, estant assez

Secours  
que Chomina offre  
aux François.

Sauuages  
de Tadoussac mesmes.

recogneus pour tels, qui parlent de bouche amiablement, mais le cœur n'en vaut rien, & ne font que du mal. Nous sommes tres-assés de ce que Chomina s'est si bien porté en vostre endroit, vous avez raison de l'aymer : neantmoins nous ne laissons tous de vous affectionner aussi bien que luy. Le ne doute point de sa fidelité, il a montré par effect ce qui nous occasionne à te vouloir du bien, en attendant les effects de nos promesses, assurez-vous que nous les effectuons, & les vaisseaux venus l'on receura ledit Chomina pour Capitaine. Tu sçais la façon de faire quand on est vn Chef, & qu'il change de nom, tu en as fait d'autres, c'est pourquoy tu feras encore cestuy-cy que nous tiendrons pour tel attendant son election comme chef, chacun respondant d'une voix, ainsi sera il.

Ce que voyant ie dis audit Chomina, que quand il voudroit qu'il emmenast le prisonnier, & qu'il luy remonstre d'estre sage à l'aduenir, que s'il a esté prisonnier tant de temps, que ce sont les discours des Sauvages, & non nous.

Ledit Chomina sortant avec tous les autres Sauvages, le va treuver, luy ayant auparauant donné bonne esperance de sa deliurance qu'il moyennoit, apres auoir remonstre plusieurs choses, le prisonnier luy dit, Ie sçay bien que les François n'ont point de tort de m'auoir retenu si long-temps; ils auoient iuste sujet de le faire, d'autant que les nostres leur auoient donné à entendre que c'estoit moy qui auoit fait le meurtre, quand ie seray guary ie leur veux tesmoigner qu'un meschant homme ne voudroit faire ce que ie feray pour eux,

vn  
uo  
bil  
gra  
sup  
tou  
con  
jou  
ou  
Sau  
nec  
& d  
nou  
les  
nou

Arri  
di  
co  
A

ven  
ques

Ces discours finis ils le prennent & le mettent en vne cōuverte, & l'emportant à quatre, car il ne pouvoit se soustenir sur les iambes estant fort desfait & debilé: la verité est que ces gens qui ont accoustumé vne grande liberté, la prison de 14. mois leur est vn grief supplice, autant presque que s'ils receuoient la mort tout d'vn coup: ce fut où la nécessité des viures nous contraignit, veu que sans ceste extremité il eut tousiours esté prisonnier: mais quoy, c'estoit chose forcée ou estre tousiours en trances & apprehension avec ces Sauvages qui ne nous eussent voulu secourir en nostre nécessité: car nous voyant foibles, desnuez d'hommes & de tout secours, ils eussent peu entreprendre sur nous ou sur ceux qui alloient chercher des racines dans les bois, avec beaucoup d'autres considerations qui nous excitoient à cela.

Causes qui firent delibérer le meurtier prisonnier.

*Arrivée de Desdames de Gaspey. Vn Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. Quelques discours qu'eut l'Autheur avec luy, & ce que firent les Anglois.*

CHAPITRE II.



**I**E 24. du mois d'Auril Desdames arriva avec la chaloupe de Gaspey, qui dit n'auoir veü aucuns vaisseaux, ny les Sauvages, & n'en auoit sçeu aucunes nouvelles, sinon que quelques vns qui venoient du costé d'Acadie, qui dirent y auoir quelques huit vaisseaux Anglois, partie rodant les costes,

autres faisant peſche de poiſſon : que Iuan Chou Capitaine Sauvage des Canadiens leur auoit fait bonne reception ſelon leur pouuoir, s'offrant que ſi le leur du Pont vouloit aller en leur pais, au cas que nos vaiſſeaux ne viſſent, qu'il ne manqueroit d'aucune choſe de leur chaffe, ce faiſant faire vne petite maïſon en quelque endroit. De plus qu'il prendroit 20. de nos compagnons, qui partiroient parmy les ſiens pour y paſſer l'hyuer, où ils n'auoient aucune faim, moyennant deux robbes de caſtors pour chaque homme : Ce n'eſtoit pas peu de treuuer tant de courtoïſie & de re-  
 traite aſſeurée parmy eux, beaucoup mieux qu'avec nos ſauuages: ils nous apportèrent vn baril & demy de ſel, ſans ce que ceux de la chaloupe aydent aux peres religieux, lesquelles choſes en ce temps là ils pri-  
 ſoient plus que de l'or. Il nous confirma comme les Anglois auoient brulé tous les viures qui reſtoët aux Peres Ieſuiſtes, qu'ils auoient donné quelques ſix barils de farine aux Sauvages moitiée guerre moitiée marchandise: qu'ils auoient vne grande auerſion contre les ennemis, notamment contre les François re-  
 gats qui les auoient emmenées: Et tout ce que nous auions ſçeu des Sauvages, il nous le confirma touchant le combat, ſçauoir qu'vn petit vaiſſeau François arri-  
 uant ſur ceſte affaire, ne voulant eſtré de la partie, ſe ſauua partie à la rame & à la vble, & vognest-on que c'eſtoit le Reuerend Pero Norô Ieſuiſte, qui ſ'eſtoit ſeparé depuis long temps d'avec ledit de Roquemont, ſi ſeuſſent vn quel que homme de conduite & de ſa-  
 deux, ils euſſent enéé facilement en la riuere pour venir à Québec nous ſecourir, ce qui l'occaſionna de

Courtoïſie  
 du Capitaine  
 de Ca-  
 nada aux  
 François.



s'en retourner en France, n'ayant emmené en Angle-  
 terre que les Capitaines & Principaux, & le petit Sau-  
 uage que l'on remmenoit en son pais: que le general  
 Guer auoit esté dix iours à se raccommoier à Gaspey,  
 qu'ils n'auoient brulé les barques ny chaloupes à l'isle  
 de Bonaenture, ny autres lieux, comme on nous a-  
 uoit dit: que l'on auoit donné deux vaisseaux pour ra-  
 passer les François en France avec partie des maris,  
 femmes & enfans, qui coururent depuis plusieurs for-  
 tunes & dangers, tant aux costes d'Espagne qu'ailleurs,  
 desquels naufrages ils s'estoient sauuez, fort incom-  
 modez de toutes choses: voilà ce que les effects de ce-  
 ste guetie causerent au commencement en la Nouvelle  
 France aux Anglois, ils faisoient bien d'aller en ces  
 lieux, voyant qu'ils ne pouuoient rien faire en l'isle de  
 Ré où tout leur auoit mal succédé.

Naufrage  
 & perte  
 que couru-  
 rent les  
 Anglois.

Entendant de si tristes nouvelles nous voyant com-  
 me hors d'esperance de tout secours, nous iugeasmes  
 qu'il n'estoit plus temps de temporiser, mais bien de  
 remedier de bonne heure à ce que nous pouuions  
 auoir affaire; nostre petite barque estoit toute preste,  
 ledit du Pont s'estoit resolu de s'en aller dedans sans  
 attendre la chaloupe dauantage, craignant qu'elle  
 ne tardast trop, & partant trop tard que malaisément  
 l'on trouueroit des vaisseaux aux costes pour estre pos-  
 sible partis, qu'en chemin faisant pour le plus seur, si  
 nos vaisseaux deuoient venir, ils les rencontreroient,  
 ou ladite chaloupe qu'ils emmeneroient avec eux.  
 Ledit du Pont auoit eu de la peine à se resoudre à cause  
 de l'incommodité de ses goutes, mais luy ayant bien  
 remonstré quil auoit bien quitté sa maison pour

Ce que dit  
l'Auteur  
au lieu du  
Pont.

s'embarquer en vn meschant petit vaisseau, & de plus  
qu'il estoit venu à Gaspey parmy rous les dangers de  
la guerre aussi malade qu'il estoit; dauantage qu'il  
s'estoit mis dans vne chaloupe de Gaspey pour venir  
à Québec avec de si grandes incommoditez qu'on ne  
l'auroit creu, si on ne l'auoit veu, que ce n'estoit pas de  
mesme en ceste occasion plus pressante, d'autant que  
son âge & la reputation qu'il auoit entre les nauigans  
de ces costes, estoient cause qu'avec les Capitaines &  
maistres des vaisseaux desquels il estoit cogneu, plus  
facilement il treuueroit passage, & pourroit plus as-  
sésurément contracter avec leldits chefs des vaisseaux  
pour le passage; pour sa personne il n'alloit pas dans  
vne chaloupe comme il estoit venu de Gaspey avec  
de grandes douleurs & incommoditez, mais en vne  
barque fort gentille & bien accommodée, y ayant sa  
chambre où il seroit tres-bien, & avec des personnes  
qui l'assisteroient, en luy porrant toute sorte de respect,  
pouuant recourir plus de rafraichissement le long  
des costes, changeant d'vn iour à autre de lieu que non  
pas à Québec où il n'y auoit rien: qu'il se trouuoit fort  
peu de personnes qui voulussent demeurer à l'habita-  
tion sans viures. Que pour sa personne seule il falloit  
empescher quelquesfois quatre hommes à l'assister &  
secourir, lesquels ne pourroient demeurer avec luy,  
de forte que s'oree leur seroit de l'abandonner pour  
aller chercher leur vie de iour à autre: Que de tenter la  
fortune de repasser en France luy seroit chose meil-  
leure que de souffrir de si grandes necessités, ne pou-  
uant plus rien esperer de Québec, ayant le peu qu'il y  
auoit esté conserué pour luy seul, ce que ie ne pensois

pas qu'il peust faire, il me dist que pour le voyage qu'il auoit fait de France à Québec, il n'estoit pas à s'en repentir, mais trop tard, ie luy dis, Vous scauiez aussi bien que moy la façon comme l'on nous traite en ces lieux, où les necessitez ont plus regné que les biens-faits de ceux qui ont cette affaire, vous n'estes point nouice en cela, vn autre se pourroit excuser, mais vous auez trop d'experience pour scauoir & cognoistre ce qui en est: car si à Québec vous auez les commoditez approchantes de ce qu'il vous faudroit ie vous conseillerois d'y demeurer. En fin comme i'ay dit cy-dessus, il se resolut de s'embarquer & laisser le sieur de Marais, fils de sa fille en sa place, & emporter avec luy quelques 1000. castors pour subuenir aux frais de la despence, qui furent embarquez. Cela resolu, le lendemain il me dist si i'aurois agreable qu'il fit lire sa commission que luy auoit donnée le sieur de Caën, afin qu'vn chacun sceust la charge qu'il luy auoit donnée en ces lieux, craignant que ledit de Caën ne luy donnast ses gages, lors qu'il luy demanderoit, ie luy dis que cela ne m'importoit pas beaucoup, mais qu'il commençoit bien tard, parce que ledit de Caën, outre le droit qui luy pouuoit appartenir, s'attribuoit des hõneurs & commandemens qui ne luy appartenoient pas, anticipant sur les charges de Vice-Roy, luy monstrant les principaux points. Pour ce qui touchoit le trafic & commerce de pelleterie il y auoit toute puissance, qu'en cela les amirals de sa Majesté nous gouernoier, à quoy il se falloit arrester: En outre i'auois bonne commission en forme, selon la volonté de sa Ma-

Le sieur de  
Pont fait  
voir sa  
commission.

jesté, & de Monseigneur le Vice Roy, & celle dudit sieur de Caen ne pouuoit estre de telle cōsideration.

Lelendemain, qui estoit le Dimanche, au sortir de la saincte Messe ie fais assembler tout le peuple, avec la copie de la commission du sieur du Pont, les articles de la Majesté & la commission de Monseigneur le Vice Roy, auquel veritablement ie fais entendre le pouuoit que pouuoit donner ledit sieur de Caen à ses commis, differens d'avec celuy que i'auois selon les articles de sa Majesté, que ie fis lire, contenant aucuns poincts de la commission dudit du Pont, & en suite ma commission, qui estoit fort ample, disant à tous: le vous fais commandement de par le Roy, & Monseigneur le Vice-Roy, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera ledit du Pont, pour ce qui touche le trafic & commerce des marchandises, suyuant les articles de sa Majesté que ie vous ay fait lire, & du reste de m'obeir en tout & par tout en ce que ie commanderay, & ou il y aura de l'interest du Roy & de mondit Seigneur, en me reseruant dix hommes gagez dudit de Caen, suyuant les articles resolu de toute la societé, desquels ledit de Caen auoit esté porteur, & me les mit en main, par l'un desquels estoit porté & enchargé me donner dix hommes, avec toutes les commoditez nécessaires pour les employer au Port, ainsi que i'aurois bon est. I'ay creü que ledit sieur de Caen ne se ressouuenoit plus, car il n'y auoit pas d'apparence qu'il eust voulu disputer ne chose ou luy-mesme auoit signé, & le sieur Dolu, & autres associez. La chose la plus importante estoit de se fortifier le mieux que

Pouuoir  
qu'il pou  
uoit don-  
ner à ses  
Commis.

Ce que  
l'Auteur  
escriuoit à  
tous.

l'on pourroit pour la conseruation du pais, qu'à fau-  
te de ce faire c'estoit le laisser en proye à vn ennemy  
qui peut recognoistre nostre foiblesse; sans que ledit  
du Pont ny autres puissent empescher l'effect du  
commandement que i'ay, sur peine de desobeissan-  
ce & punition corporelle.

Le voy bien (dist le sieur du Pont) que vous pro-  
testez ma commission de nullité: Ouy en ce qui heur-  
te l'autorité du Roy & de Monseigneur le Vice-  
Roy, pour ce qui est de vostre traicté & commerce,  
suiuant les articles de sa Majesté, à quoy il se faut  
tenir, cela se passa ainsi.

La chaloupe (comme i'ay dit cy-dessus) estoit  
venue de Gaspey, qui interrompit le dessein dudit  
du Pont des en aller, d'autant que son intention n'e-  
stoit qu'au cas qu'il n'y eust aucun vaisseau à Gaspey  
ou il peust s'en retourner, de reuenir à Québec sans se  
mettre en peine de passer plus outre pour chercher  
passage & aller en France dans les vaisseaux François,  
qui pouuoient estre à l'isle de S. Iean du Cap Breton,  
Capseau, Isles de S. Pierre, Plaisance ou autres ports,  
qui sont à l'isle de Terre-neufue, où il y en auoit, &  
sembloit qu'il ne voulust aller à Gaspey que pour  
establi les François avec les Sauvages & s'en reuenir  
à Québec: les matelots qui ne desiroient plus y re-  
tourner craignant de mourir de faim, auoient vo-  
lonté de courir le risque & de chercher passage plu-  
tost que de demeurer avec les Sauvages, si ce n'estoit  
par force. Ce qu'il me fit luy demander si c'estoit son  
intention des embarquer en la barque, s'il auoit des-  
sein de s'en retourner à Gaspey, il me dit qu'ouy:

Dessein du  
sieur du  
Pont d'al-  
ler à Qué-  
bec.

Remon-  
strance que  
l' Autheur  
fait au sieur  
du Pont.

Alorsie luy dis, que pensez-vous qui vous rameine, regardez ce qu'avez à faire, car les matelots ne sont pas deliberez de reuenir, & ainsi vous vous trouuez deceusi vous vous attendez à cela, vous voyez que l'on descharge l'habitation de plus d'hommes que l'on peut, ne faisant estat que d'y faire demeurer treize à quatorze personnes, & vous reuenant, vous en amenez vne douzaine, ce seroit pour mourir de faim les vns pour l'amour des autres, il ny a pas beaucoup d'apparence: joint que quelques matelots sont resolu de demeurer avec les Sauuages de par delà, & le reste d'aller chercher passage à quelque prix que ce soit, mesme que ne trouuant vaisseaux ils se veulent hazarder de passer la mer en ceste barque, & si n'avez volonté de passer plus outre, ie vous cōseille plustost de demeurer icy: car aussi bien vostre voyage seroit inutile, estant contraint de demeurèr avec les Sauuages ou courir le hazard avec les matelots.

Ce qu'entendant il desira plustost demeurer, que de se mettre au risque, apprehendant la peine qu'il pensoit auoir en ce voyage pour le mal des gouttes qui le tourmentoient de telle façon, qu'il estoit plus couché que debout, celà resolu il fit descharger de la barque 500. castors, de mil qu'il y auoit fait mettre.

Il fait me-  
moire de  
tous les def-  
faits.

Le fis d'amples memoires de tous les deffauts que ie recognoissois, avec lettres adressantes à sa Majesté, à Monseigneur le Cardinal, & à Messieurs du Conseil, & aux Associez, mettant le tout entre les mains de mon beau-frere Boullay, lequel i'auois bien instruit de tout ce qui estoit necessaire, luy donnant vne commission suiuant le pouuoir que

l'auois : & luy commanday des'en aller avec les matelots chercher passage à quelque prix que ce fut, luy donnant charge de laisser à Gaspey avec Iuan Chou & ses compagnons sauvages, tous ceux qui y voudroient demeurer, & ceux qui le voudroient suivre qu'il les emmenast avec luy. L'ordonnay à tous ceux qui deuoient s'en retourner, qu'ils allassent dans les bois deux ou trois iours premier que partir pour chercher des racines pour leur provision, attendant qu'ils peussent rencontrer la pêche de moluë vers Mantane: Ce qu'ayant fait ie les fais tous assembler, voulant sçauoir la volonté des vns & des autres, sçauoir ceux qui desiroient demeurer à Gaspey, & ceux qui vouloient suivre mon beau-frere, il s'en treuua vingt, de trente qu'ils estoient, qui desirerent demeurer à Gaspey, entre autres Foucher, Desdames, & deux autres Matelots, & le reste desiroit courir risque.

Fait assembler les matelots.

Ayant mis ordre à tout, mon beau-frere partit avec sa barque & tout son esquipage, le 26. de Iuin, laquelle n'auoit que des racines, si ce n'estoient aucuns qui par leur meynage auoient quelque peu de farine de pois. La barque partie chacun de ceux qui estoient commencerent à labourer la terre, & y semer des nauaux, pour nous suruenir durât l'hyuer: en attendant la moisson on estoit tous les iours à la recherche des racines pour viure, ce qui cauoit de grandes fatigues, car on alloit six à sept lieues les chercher, avec vne grande peine & patience, sans en treuuer en suffisance pour nous nourrir. Les autres faisoient ce qu'ils pouuoient pour prendre du poisson, & faute de filets, lignes & hains, nous ne pouuions faire grande chose:

Partemēt de son beau-frere.

Chacun travaille à chercher de quoy viure.

la poudre pour la chasse nous estoit si chere que ie desirois mieux pâtir que d'vser si peu que nous en auions, qui n'estoit pas plus de 30. à 40. liures, & encore tres mauuaise.

Nous attendions de iour en iour les Hurons, & par mesme moyen 20. François qui estoient allez avec eux pour nous soulager de nos pois: ceste surcharge me mettoit bien en peine, n'ayant du tout rien à leur donner: s'ils n'apportoient de la farine avec eux, que lesdits Hurons ne les remmenassent, ou bien les mettre avec les Sauuages au tour de nous, comme ils nous auoient promis de les prendre, mais comme ils sont d'une humeur assez variable, cela me donnoit du tourment. Chomina nous dit qu'il s'en alloit aux trois riuieres avec tous les sauuages, qui deslogoient d'aupres de Québec, pour aller au deuant des Hurons traiter des farines s'ils en auoient: pour cet effect il demanda quelques cousteaux, & promet en traiter fidèlement, nous apportant aussi tost les farines: la creance que nous auions en luy, fit qu'on luy en donna, & vne arme de picquier qu'il demanda à emprunter pour la guerre, de quoy il ne fut refusé. Son frere Ouagabemat s'offrit d'aller à la coste des Etechemins, où estoient les Anglois pour y traiter de la poudre, il demanda qu'on luy donast vn François, lequel demuroit à deux iournées dās les terres de la coste, ce qui luy fut accordé, pour tascher de quelque façon que ce fut à nous maintenir. Pour ce sujet il partit le 8. de Iuillet, laissant la grande riuere, & ayant fait quelque chemin par celle qui va ausdits Etechemins, ils treuuerent si peu d'eau qu'ils furent contrains de s'en reuenir le 11.

Chomina promet faire venir des farines.

Voyage rompu.

dudit



dudit mois, & par ainsi ce voyage fut rompu.

Le 15. de Juillet arriua l'homme que i'auois enuoyay à la decouuerte des Sauuages appellé Abenaguiouir, qui me fit rapport de tout son voyage suiuant le memoire que ie luy auois donné, le nombre des faultz qui falloit passer premier que d'y arriuer, la difficulté des chemins qui se rencontroient en ce traict de terre, iusqu'à la coste desdits Etechemins, les peuples & nations qui sont en ces contrées, leurs façons de viures, nous assurant que tous ces peuples vouloient lier vne estroite amitié avec nous, & prendre de nos hommes avec eux pour les nourrir durant l'hyuer, attendant que nous eussions secours de nos vaisseaux: qu'en peu de iours il deuoit venir vn chef de ses peuples avec quelques Canaux pour confirmer leur amitié, & mesme nous ayder de leurs bleds d'Inde, estant peuples qui ont de grands villages, & à la campagne de maisons, ayant nombre de terres, defrichées où ils sement force bleds d'Inde qui recueillent suffisamment pour leur nourriture, & en ayder leurs voisins, quand il mâque quelque année qui n'est pas si bonne que d'autre. Il y a de belles campagnes & fort peu de bois où ils habitent, la pesche du poisson y est abondante de Bars, Saumons, Esturgeons & autres poissons en grande quantité: comme aussi y est tresbonne la chasse des animaux & du gibier, de sorte que quand les eauës sont vn peu grandes l'on y peut aller en six iours avec diligence: il y a vne riuere qui va tomber en ceste coste des Etechemins, en laquelle i'ay esté autrefois du temps du sieur du Mont comme i'allois descourir les ports, haures, & riuieres. Ce voyage

Rapport  
de la decouuerte  
des Sauuages

Les villages  
de ces peuples  
sont  
grands.

Pays fort  
delicieux.

& descouuerte me donna vn grand contentement pour l'esperance du fruit qu'vn iour nous en pourrions retirer durant nostre necessité, où ces peuples nous pouuoient bien seruir. Ce qui est de remarquable, c'est vn lieu où l'on ne craint point d'ennemis sur le chemin, qui vous puisse empescher d'aller & venir librement.

Arriuede des  
h6mes des  
Hurons.

Le 17. du mois de Iuillet arriuerent nos hommes des Hurons en douze Canaux qui n'apporterent aucunes farines sinon quelques vns qui en auoient, ne la monstroient à la veüe, en attendant nostre disette, il falloit qu'ils fissent comme nous, & allassent chercher des racines pour viure. Je me deliberay les enuoyer à l'habitation des Abenaquois pour viure de leurs bleds d'Inde attendãt le printemps, n'ayant plus d'esperance de voir aucuns amis ny ennemis, la saison estant passée selon les apparences humaines.

Retour du  
Pere Bre-  
beuf.

regret qu'o  
eut de son  
depart.

Le Reuerend Pere Brebeuf (selon ce que luy auoit mandé le Reuerend Pere Massé Superieur) s'en reuint des Hurons, leur laissant vne extreme tristesse de son depart, luy disant. He quoy nous delaisse-tu ! il y a trois ans que tu es en ces lieux pour apprendre nostre langue pour nous enseigner à cognoistre ton Dieu, l'adorer & seruir, estant venu pour ce sujet, à ce que tu nous as tesmoigné, & maintenant que tu sçais plus parfaitement nostre langue qu'aucun qui soit jamais venu en ces lieux, tu nous delaisse & si nous ne cognoissons le Dieu que tu adores, nous l'appellerons à tesmoin que ce n'est point nostre faute, mais bien la tienne, de nous laisser de telle façon; il le leur remonstroit que l'obeissance qu'il deuoit à ses Superieurs ne luy permettoient pour le present de demeurer, atten-

du aussi les affaires qu'il auoit, & qui estoient grandement importantes, mais qu'il les asseuroit, moyennant la grace de Dieu, de les venir treuuer & amener ce qui seroit necessaire pour leur enseigner à cognoistre Dieu, & le seruir, & ainsi se departit. En effect ce bon Pere auoit vn don particulier des langues, qu'il apprit & comprit en deux ou trois ans, ce que d'autres ne feroient en vingt: nous fumes fort aises de le voir, comme estoient aussi les Peres qui se promettoient qu'il leur apporteroit des farines des Hebreux, qui eust esté fort peu de chose, n'eust esté la valeur de quelque quatre ou cinq lires, qui, à ce que l'on me dist, pesoient enuiron chacun 50. liures.

Auoit le don des langues.

Cette arriuée de Canaux de Sauvages ne nous apporta aucun benefice, car ils n'auoient point de farines à traiter qu'enuiron deux sacs, que les Peres Recolets traiterent, & le sieur du Pont en fit traiter vn autre par le Sous-commis: Pour moy il fut hors de ma puissance d'en pouuoir auoir, ny peu, ny prou, & ne m'en fut seulement offert vne escuellée, tant de ceux qui en pouuoient auoir, parmy les nostres, que parmy les autres: toutesfois ie prenois patience, ayant tousiours bon courage, attendant la recolte des pois, & des grains qui se feroit au desert de la Veufue-Heberet & son gendre, qui auoient quelque six à sept arpens de terres ensemencées, ne pouuant auoir recours ailleurs, & peux dire avec verité que i'ay assisté vn chacun de tout ce qui m'estoit possible, ce qui fut neantmoins fort peu recognu en mon particulier, & ceux qui estoient avec moy au fort, & estant les plus mal pourueus de toutes choses.

L'Auteur assiste vn chacun avec fort peu de reconnaissance.

Habitation  
des Peres  
Iesuites  
fort agrea-  
ble.

Pource qui estoit des Reuerends Peres Iesuites ils n'auoient que de la terre defrichée & ensemencée pour eux & seruiteurs au nombre de douze ne nous en pouuant ayder comme ie croy qu'ils eussent fort desiré: le lieu où ils sont habituez est tres agreable, estant sur le bord de la riuere S. Charles.

Charité des  
Peres Re-  
colets.

Les Peres Recolets auoient beaucoup plus de terres defrichées & ensemencées & n'estoient que quatre, promettant que s'ils en auoient plus qui ne leur faudroit en 4. à 5. arpens de terre ensemencé de plusieurs sortes de grains, legumes, racines & herbes potageres qu'ils nous en donneroient. L'année precedente chacun auoit si bien conserué ce qu'il auoit qu'il s'estoit fait fort peu de liberalitez, sinon à quelques particuliers de ceux qui estoient logez à l'habitation, & celle comme dit est, des Peres Iesuites qui nous assisterent de quelques naucaux selon leur puissance.

Nouuelle  
de l'arriuee  
des Anglois

Comme les Hurons se deliberent de s'en retourner avec si peu de marchandises qu'ils auoient apportées, pensant treuuer dequoy traiter, nouuelles nous vindrent de l'arriuee des Anglois par vn Sauvage appelle la Nasse, qui auoit sa maison proche des Peres Iesuites, lequel donnoit esperance & toute sa famille de se faire instruire en nostre foy, & mesmes les Peres luy auoient donné de leur terre defrichée pour le gagner à eux, ce fut luy qui nous donna cet aduis, ce qui m'estonna grandement, pource qu'alors ie n'attendois ny François ny Anglois qui eussent entrepris ce voyage bien hazardeusement pour estre venu tard, d'autant que si en France ils eussent fait

equiper de bonne heure comme en Mars, la moindre barque estoit suffisante de nous secourir & nous oster du danger d'estre pris, apportant farines, poudre, mousquets, avec vn peu de meche: l'ennemy iugant bien qu'il n'y auoit rien à faire pour eux sinon traiter quelque pelletterie à Tadoussac, & ne pouuant rien faire, à ce que i'ay sceu depuis, s'ils eussent esté contraints de retourner sans rien faire de porter tout ce qu'ils auoient au Cap Breton, où ils auoient vne habitation d'vn Escossois qui estoit de la compagnie du Cheuallier Alexandre en Angleterre & roder les costes comme ils auoient fait l'année precedente, pour prendre des vaisseaux qui ayderoient à payer les frais de leur embarquemēt.

*Le sieur de Champlain ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux. Lettre qu'vn Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa response. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec.*

## CHAPITRE III.

**OR** que ces nouvelles vinrent i'estois seul au fort, vne partie de mes compagnons estoient allez à la pesche, les autres chercher des racines, mon seruiteur & les deux petites filles Sauuages y estoient aussi: sur les dix heures du matin vne partie se rendit au fort & à l'habitation, mon seruiteur arriuant avec quatre petis sacs

Ordre  
que l'Au-  
theur met  
pour n'ê-  
stre sur-  
pris.

de racines, me dit auoir veu lesdits vaisseaux Anglois à vne lieuë de nostre habitation, derriere le Cap de Leuy : ie ne laissay de mettre en ordre si peu que nous auions, pour eüter la surprise tant au fort qu'à l'habitation, les peres Iesuites & Recollets accoururent aussi tost à ces nouuelles pour voir ce que l'on pourroit : ie fis assembler ceux que ie iugeay à propos pour sçauoir ce que nous aurons à faire en ces extremités : il fut arresté qu'attendu l'impuissance en laquelle nous estions sans viures, poudre, ny mesche, & sans secours, il estoit impossible de nous maintenir, c'est pourquoy qu'il nous falloit chercher vne composition la plus auantageuse que nous pourrions, & attendre ce que voudroit dire l'Anglois, resolu neãtmoins qu'au cas qu'ils ne nous voulussent faire composition, de faire sentir à la descente, que voulant nous forcer on leur feroit perdre de leurs hommes, en nous ostant l'espoir de composition.

Chaloupe  
que l'An-  
glois en-  
uoye.

Sur le flot, l'Anglois enuoye vne chaloupe ayant vn drapeau blanc, signal pour sçauoirs'il auroit assurance de nous venir treuuer, pour nous sommer, & sçauoir la resolution en laquelle nous estions, ie fis mettre vn autre drapeau au fort, leur assurant qu'ils pourroient approcher avec toute seureté: Estant arriuez en nostre habitation, vn gentil-homme Anglois mit pied à terre, lequel me vint treuuer, & courtoisement me donna vne lettre de la part des deux freres du General Guer qui estoient à Tadoussac avec ses vaisseaux, l'vn s'appelloit le Capitaine Louis qui venoit pour commander au fort, l'autre le Capitaine Thomas Vice-Admiral de son frere, me mandant ce qui s'ensuit.

Vn Gentil-  
homme  
Anglois  
vint treu-  
uer l'Au-  
theur.

**M**onsieur en suite de ce que mon frere vous manda l'année passée que tost ou tard il auroit Québec, n'estans secouru, il nous a chargé de vous assurer de son amitié, comme nous vous faisons de la nostre, & sçachant tres bien les necessitez extremes de toutes choses auxquelles vous estes, que vous ayez à luy remettre le fort & l'habitation entre nos mains, vous assurant toutes sortes de courtoisie pour vous & pour les vostres, côme d'une composition honneste & raisonnable, telle que vous sçauriez désirer, attendant vostre response nous demeurons, Monsieur, vos tres affectionnez seruiteurs Louis & Thomas Guer. Du bord du Flabot ce 19. de Juillet 1629.

Lettre des  
deux freres  
du General  
Guer à  
l'Auteur.

Cette lettre leuë deuant le principal Commis & autres des principaux, il fut resolu de leur faire response, comme il s'ensuit.

**M**essieurs la verité est que les negligences ou contrarietez du mauvais temps, & les risques de la mer, ont empesché le secours que nous espererions en nos souffrances, & nous ont oste le pouuoir d'empescher vostre dessein, côme auions fait l'année passée, sans vous donner lieu de faire reussir vos pretensions, qui ne seront s'il vous plaist maintenant qu'en effectuant les offres que vous nous faites d'une cōposition, laquelle on vous fera sçauoir en peu de temps apres nous y estre resolu, ce qu'attendant il vous plaira ne faire approcher vos vaisseaux à la portée du canon; ny entreprendre de mettre pied à terre que tout ne soit resolu entre nous, qui sera pour demain. Ce qu'attendant ie demeureray Messieurs vostre affectionné seruiteur Champlain, ce 19. de Juillet 1629.

Response  
qu'il leur  
fit.

Ledit Capitaine Guerr'enuoya sur le soir sa chaloupe pour auoir ces articles de la cōposition, avec assurance de nous donner toutes sortes de courtoisies, lesquelles articles enuoyasmes avec le plus d'auantage qu'il nous estoit possible.

*Articles accordez par le sieur Guer commandant de present aux vaisseaux qui sont proches de Québec, aux sieurs de Champlain & du Pont, le 19. de Iuillet 1629.*

**Q**ue le sieur Guer nous fera voir la commission du Roy de la grande Bretagne, en vertu de quoy il se veut saisir de ceste place, si c'est en effect par vne guerre legitime que la France aye avec l'Angleterre, & s'il a procuration du sieur Guer son frere General de la flotte Angloise, pour traiter avec nous, il la monstrera.

Il nous sera donné vn vaisseau pour rapasser en France tous nos compagnons, & ceux qui ont esté pris par le sieur General, allant treuuer passage en France, & aussi tous les Religieux, tant les Peres Iesuites que Recollets, que deux Sauuages qui m'ont esté donnés il y a deux ans par les Sauuages, lesquelles ie pourray emmener sans qu'on me les puisse retenir, ny doner empeschement en quelque maniere que ce soit.

Que l'on nous permettra sortir avec armes & bagages, & toutes sortes d'autres commoditez de meubles que chacun peut auoir, tant Religieux qu'autres, ne permettant qu'il nous soit fait aucun empeschement en quelque maniere & façon que ce soit.

Que



Que l'on nous donnera des viures à suffisance pour nous repasser en France, en change de peleteries, sans que par violence ou autre maniere que ce soit, on empesche chacun en particulier d'emporter ce peu qui se treuuera entre les soldats & compagnons de ces lieux.

Que l'on vsera enuers nous de traitement le plus fauorable qu'il se pourra, sans que l'on fasse aucune violence à qui que ce soit, tant aux Religieux & autres de nos compagnons, qu'à ceux qui sont en ces lieux, à ceux qui ont esté pris, entre lesquels est mon beau-frere Boullé, qui estoit pour commander à tous ceux de la barque partie d'icy, pour aller treuuer passage pour repasser en France.

Le vaisseau où nous deurons passer, nous sera remis trois iours apres nostre arriuee à Tadoussac entre les mains, & d'icy nous sera donné vne barque ou vaisseau pour charger nos commoditez, pour aller audit Tadoussac prendre possession du vaisseau que ledit sieur Guer nous donnera, pour repasser en France pres de cent personnes que nous sommes, tant ceux qui ont esté pris, comme ceux qui sont de present en ces lieux.

Ce qu'estant accordé & signé d'vne part & d'autre par ledit sieur Guer qui est à Tadoussac General de l'armée Angloise & son Conseil, nous mettrons le fort, l'habitation, & maisons entre les mains dudit sieur Guer, ou autre qui en a pouuoir par cet effect de luy. Signé, Champlain, & du Pont.

Ces choses ainsi résoluës furent enuoyées aux vaisseaux où estoient lesdits Louis & Thomas Guer, qui

virent ce que nous demandions, & apres les auoir cōsidererz ils se resolurēt d'y faire response le plustost qu'ils pourroient; ce qu'ils firent, comme il s'ensuit.

*Articles accordez aux sieurs de Champlain  
& du Banc.*

**P**our le fait de la Commission de sa Majesté de la grande Bretagne le Roy, mon Maistre, ie ne l'ay point icy, mais mon frere la fera voir quand ils seront a Tadoussac.

J'ay tout pouuoir de traiter avec monsieur de Champlain, comme ie vous le feray voir.

Pour le fait de donner vn vaisseau ie ne le puis faire, mais vous vous pouuez asseurer du passage en Angleterre, & d'Angleterre en France, ce qui vous gardera de retomber entre les mains des Anglois, auquel danger pourriez tomber.

Et pour le fait des Sauvages, ie ne le puis accorder pour raisons que ie vous feray sçauoir si i'ay l'honneur de vous voir, que pour le fait de sortir armes & bagages, & peleteries, i'accorde que ces messieurs sortiront avec leurs armes, habits & peleteries à eux appartenans, & pour les soldats leurs habits chacun avec vne robe de castor sans autre chose, & pour le fait des Peres ils se contenteront de leurs robes & liures.

Ce que nous promettons faire ratifier par mon frere General pour la France, pour sa Majesté de la grande Bretagne, signé *Henrik*, & plus bas Thomas *Kerk*, & plus bas *Henrik*.

Les soldats armés accordez avec les sieurs de

Champlain & du Pont, tant par les freres Louis & Thomas Kerk, ie les accepte & ratifie, & promets qu'ils seront effectuez de point en point, fait à Tadoussac ce 19. d'Aoust, Stil neuf 1629. signé David Kerk, avec vn paraphc.

Ayant arresté les articles ils nous renuoyereut la chaloupe, nous priant de la despescher au plustost, pour sçauoir si nous accepteriôs leurs articles, à quoy nous aduisâmes, nous estant assemblez pour resoudre ce que l'on pourroit faire en ces extremitez, & ne pouuant pas mieux, nous resoluâmes de prendre la cōposition. Le lendemain 20. dudit mois ils firent approcher leurs trois vaisseaux, sçauoir le Flibot de pres de cent tōneaux avec dix canons, & deux pataches du port de quarante tonneaux, chacune six canons, & quelques cent cinquante hommes, ayant mouillez l'ancre deuant Québec, ie fus treuuer le Capitaine Louys, pour sçauoir ce qui l'auoit empesché de ne me permettre d'emmener mes deux petites filles Sauvageses que i'auois depuis deux ans, ausquelles i'auois enseigné tout ce qui estoit de leur creance, & appris à travailler à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie, en quoy elles trouuèrent fort proprement, estant au reste fort civilisées & portées d'vn desir extrême de venir en France. Ie fis tant avec ledit Capitaine Louis que ie le releuay des doures qu'il auoit, me permettant les emmener, ce que sçachant ces filles ils furent fort resjouies.

L'Authent  
obtient d'  
emener deux  
Sauageses

Ie demanday des soldats audit Louis Quer pour empescher que l'on ne raugeast rien en la Cha-

Anglois  
prennent  
possession  
de Québec.

pelle ny chez les Reuerends Peres Iesuites, Recbl-  
lets ny la maison de la veufue Heber & son gendre,  
ce qu'il fit, comme en quelques autres lieux où il en  
estoit de besoin, puis il fait descendre à terre enuiron  
150 hommes armez, va prendre possession de l'habi-  
tation où estant demanda les clefs au Sous-commis  
Cornelle, & à Oliuier qui traittoit avec les Sauua-  
ges, comme experimenté & aux langues des Mon-  
tagnais, Algommequins, comme de celle des Hu-  
rons, comme fort propre à cela. Il s'acquitta de sa  
charge en homme de bien, car ledit du Pont, prin-  
cipal Cômis, estoit au liect malade des gouttes, & ne  
pouuoit agir. Louys Quer ayant ces clefs les donna  
vn François appelle le Baillif natif d'Amiens qu'il  
auoit pris pour Commis, s'estant volontairement  
donné aux Anglois pour les seruir & ayder à nous  
ruiner, comme perfide à son Roy & à sa patrie, avec  
trois autres que i'auois autrefois mené en nos voya-  
ges, il y auoit plus de quinze à seize ans, entre autres  
l'vn appelle Estienne Brussé, de Champigny, truche-  
ment des Hurons, le second Nicolas Marfolet de  
Rouen, truchement des Montagnais, le troisieme  
de Paris, appelle Pierre Raye, Charon de son  
mestier, l'vn des plus perfides traistres & meschants  
qui fust en la bande. Ledit Baillif estoit venu autre-  
fois en ces lieux avec ledit de Caen, qui l'auoit fait vn  
de ses Commis, l'ayant chassé pour estre grande-  
ment vicieux. Cestuy-cy entre au magasin, se saisit  
de tout ce qui estoit dedans, & de trois mille cinq  
cens à quatre mille castors, qui appartenoient au  
sieur de Caen, comme de toutes les autres commo-  
ditez qui estoient en l'habitation pour seruir à icelle.

Baillif Fran-  
çois perfide.

Pille le ma-  
gasin des  
François.

po  
il  
fa  
co  
da  
qu  
do  
qu  
te

Qu  
tag  
app  
ce q  
anc  
7. p  
effo  
dre  
quer  
2 an  
gues  
avec  
du pi  
guer  
urien  
le sie  
de R  
narre  
Loy

Louys Quars'achemine au fort pour en prendre possession, voulant desloger de mon logis, i'amaïs il ne le voulut permettre que ie ne m'en allasse tout à fait hors de Quebec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouuoit s'imaginer. le luy demanday permission de faire celebrer la saincte Messe, ce qu'il accorda à nos Pères : le le priay aussi de me donner vn certificat de tout ce qui estoit tant au fort qu'à l'habitation, ce qu'il m'accorda, avec toute sorte d'affection ainsi qu'il s'ensuit.

J'ay Louys Kerik commandant de present au Fort de Québec en la nouuelle France pour le Roy de la grande Bretagne, mon Seigneur & Maistre, certifie à tous ceux qu'il appartiendra, que i'ay trouué tant au Fort qu'à l'habitation ce qui sensuit, 4. espoirs de fonte verte & vne moyenne avec leurs boëtes, 2. breteuls de fer, de 800 livres chacun, 7. pierriers avec leur boïste double, 45 balles de fer pour les espoirs, & 6. balles pour lesdits breteuls, 40. liures de poudre à canon, 30. liures de meche, 14. mousquets, vn mousquet à Croc. 2. grandes arquebuzes à rouër de 6. à 7. pieds, 2. autres à meche de mesme longueur, 10. hallebardes, 12. piques, 6. à 6. milliers de plomb. 50. corcelets sans brasarts, avec leurs bourguinotes, 2. armes de genre de piques à l'espreuue du pistolet, deux perarts de fonte verte, vne vieille tente de guerre & plusieurs vstancilles de mesnage & outils des ouuriers qui estoient en cedit lieu de Québec, où commandoit le sieur de Champlain en l'absence de Monsieur le Cardinal de Richelieu pour le seruice du Roy de France & de Nauarre. Faict au Fort de Québec ce 21. de Iuillet 1629. signé Louys Kerik.

Certificatiõ de tout ce qui estoit dans Québec qu'il luy donno.

Ne veulent  
faire regi-  
stre de ce  
qui appar-  
tenoit  
Religion

Ils se saisirent aussi de plusieurs commoditez appartenant aux Reuerends Peres Iesuites & Recollets. Les belles choses ne voulurent donner de memoire; mais, s'il faut rendre (ce que ie ne croy pas) il ne se perdra rien, cela ne vaut pas la peine de l'escrire ny en faire recherche. Pour les viures que nous trouuons il ne s'en gastera ny enere ny papier, dont nous n'en sommes pas laschez, vous ayant misteux assister des nostres. Nous vous en remercions bien fort, luy dis ie, il n'y a sinon que vous les faites payer bien cheremét sans pouuoir auoir moyen de les disputer.

Le lendemain il fit planter l'enseigne Angloise sur vn des bastions, fist battre la queue, assembler les soldats, qu'il met en ordre sur les ramparts, faisant tirer le canon des vaisseaux, de quelques 5: espoirs de fonte qui estoient au fort, & deux petits breuels qui estoient à l'habitation, & quelques boites de fer, apres il fit iouer toute l'escouperie de ses soldats, le tout en signe de resiouyssance.

Le iour suiuant il fut à la maison des Peres Iesuites, lesquels luy monstrerent des liures & tableaux & quelques ornemens d'Eglise, en luy offrant s'il vouloit quelques vns de ces liures & tableaux. Il en prit ce qu'il voulut de ceux qui luy semblerent les plus beaux, comme trois à quatre tableaux, le Ministre Anglois eut aussi quelques liures qu'il demanda aux Peres, apres veu la maison & tout le desert qui estoit fort beau, il fut veoir les Peres Recollets, de là s'en retourna à l'habitation.

Vol audit  
le Bailif.

La nuit ensuiuant ledit Bailif prit audit Sou-

Co  
vn  
gat  
sou  
d'a  
cho  
que  
det  
cou  
tou  
mai  
Cat  
fou  
Sam  
cont  
autre  
mon  
iouri  
pas b  
ne re  
qu'il  
reccu  
mais  
pour  
chasti  
De  
Québ  
me do  
mettre  
de par  
neral q

Commis Corneille cent liures en or & argent, avec  
 vn tasse d'argent, quelque bas de soye & autres ba-  
 gatelles qui estoient dans la caisse, ayant esté aussi  
 soubçonné d'auoir pris dans la Chapelle vn Calice  
 d'argent doré valant 100 liures & plus, de laquelle  
 chose l'on fit plainte audit Louys Quer qui en fit  
 quelque perquisition, mais nul n'auoia ce sacrilege  
 detestable deuant Dieu & les hommes. Ce Baillif ac-  
 coustumé à renier & blasphemer le nom de Dieu à  
 tout propos en disoit assez pour se rendre innocent:  
 mais comme il est sans foy ny loy, bien qu'il se dise  
 Catholique comme sont les trois autres, qui ne se  
 soucioient de manger de la chair ny Vendredy ny  
 Samedi pour penser fauoriser les Anglois, qui au-  
 contraire les en blasmoient, & faisoient plusieurs  
 autres choses licentieuses & blasrables, ie luy re-  
 monstroit assez les deffauts & les reproches qu'vn  
 iour il receuroit, desquelles choses il ne se soucioit  
 pas beaucoup, pour l'esperance qu'il auoit de iamais  
 ne retourner en France. Toutes les meschancetez  
 qu'il pouuoit faire aux François il leur faisoit: On  
 receuoit toute sorte de courtoisie des Anglois,  
 mais de ce malheureux tout mal. Ie le laisseray  
 pour ce qu'il vaut, attendant qu'vn iour Dieu le  
 chastie de ses iurements, blasphemés & impietez.

Depuis que les Anglois eurent pris possession de  
 Québec, les iours me sembloient des mois, ce qui  
 me donna subiect de prier ledit Louys Quer me per-  
 mettre m'en aller à Tadoussac, ou j'attendois le  
 depart des vaisseaux, passant mon temps avec le Ge-  
 neral qui y estoit, ce qu'il m'accorda, puis que ma

Plaintes  
 contre luy,

L'Auteur  
 obtient es-  
 gé d'al er à  
 Tadoussac.

volonté n'estoit de demeurer dauantage. l'accommoday ledit Louys Quer de quelques commoditez d'emmeublement pour sa chambre qu'il me demanda: & pour le reste de mes commoditez, ie les embarquay avec ledit Thomas Quer dans le Flibot avec mes deux petites Sauageſſes. Dupont demeura avec la pluspart de nos compagnons, comme firent aussi tous les Peres, attendant de s'en retourner au second voyage.

Lesdits Anglois s'estât ainsi saisis du pais, la veufue Hebert & son gendre ne pensant pas moins qu'à s'en retourner, se faisiſſant de leurs maisons & de leurs terres qui estoient ensemencées, ayant apparence d'une tres belle recolte, comme aussi les terres desdits Peres, ce qu'ils ne firent, au contraire luy offrant toute assistance, que s'il vouloit demeurer en sa maison qu'il le pouuoit faire aussi librement comme il auoit fait avec les François, luy permettant de faire cueillette de tous ses grains, en disposant comme il aduſeroit bon estre, que pour le surplus de ce qui luy resteroit de ses grains, qu'il le pourroit traiter avec les sauages, & l'année ſuiuante au temps que les vaisseaux retourneroient s'il ne se treuuoit bien, il seroit en son option de demeurer ou s'en retourner, luy faisant valloir chaque castor marchand, quatre liures, qui luy seroient liurés à Londres. Tout cecy luy estoit grand aduantage & plus qu'il ne pouuoit esperer: mais comme Louis Quer estoit courtois, tenant tousiours du naturel François, & d'aymer la nation, bien que fils d'un Escossois qui s'estoit marié à Dieppe, il desiroit obliger en tant qu'il pouuoit ces familles & autres François à demeu-



rer, ayant mieux leur conuersation & entretien que celle des Anglois, à laquelle son humeur monstroit repugner.

Ces pauvres familles voyant la condition qu'on leur offroit de s'en retourner en France, apres auoir employé quinze à seize ans de leur traual, pour tascher à s'oster de l'incōmodité & necessité qu'ils souffriroient sans doute en France, & estans chargez de femmes & enfans, ils se verroient contrains de mander leur pain, chose à la verité bien rude & considerable à ceux qui se mettront en leur place. Ainsi se trouuoient-ils bien empeschez de ce qu'ils deuoient faire, d'autant qu'ils se voyoient priuez de l'exercice de la Religion, n'y ayant plus de Prestres: ils m'en demanderent mon aduis, plus par bien seance à mon opinion, que pour volonté qu'ils eussent à suiure ce que ie leur eusse conseillé, neantmoins iugeant l'auantagē que l'Anglois leur faisoit, & la liberté qu'il leur donoit de s'en retourner en France, ie pensay leur donner vn conseil qui ne leur eust point esté ruineux; leur remonstrant que la chose la plus chatoūilleuse & de grand poix estoit l'exercice de nostre Religion, qu'ils nepouoyēt iamais esperer si les Anglois estoient toujours en ces lieux, & par consequent priuē de la Confession & des Saints Sacrements qui pouoient mettre leurs ames en repos pour vn iamais, si ils leur estoient administrez, ce qu'ils ne pouoient esperer si les François ne reprenoient la possession de ces lieux, ce que ie me promettois moyennant la grace de Dieu, que pour ceste année si i'estois en leur place ie ferois la cueillette de mes grains, & en traiter le plus qu'il mo

feroit possible avec les Sauvages, & les vaisseaux François reuenant prendre possession, leur dōner sa pelletterie & en tirer l'argent qu'il leur auoit promis, & leur abandonner vos terres, puis vous en reuenir en leurs vaisseaux, car il faut auoir plus de soin de l'ame que du corps, & ayant de l'argent en France vous pourrez vous tirer hors des necessitez. Il me remercierent du conseil que ie leur donnay, qu'il le suiuroient, esperāt neantmoins nous reuoir la prochaine annee avec l'aide de Dieu.

*Combat des François avec les Anglois. L'auteur est pris en combattant. On le fait parler au sieur Emery. Voyage des François à Tadoussac. Le beau-frere de l'Auteur luy compte son voyage. Emery taschoit regagner Québec.*

#### CHAPITRE IV.



LE 24. dudit mois nous leuâmes les ancrs & mîmes à la voile, ce jour fuîmes mouiller l'ancre au bord de l'Est Nord-Ouest de l'isle d'Orleans, le lendemain mîmes sous voile & te trauers de la Malle-baye, 25. heures de Québec on aperceut vn vaisseau du costé du Nort qui mettoit sous voile, lequel taschoit d'aller vers leau pour gagner le vent & faire retraite s'il pouuoit, il fut trouué appartenir audit sieur de Caen, où son cousin Emery commandoit, qui venoit à Québec pour prendre les castors qui y estoient, & traiter quelque marchandise qu'il auoit, & autres commoditez

à luy appartenant, d'autant que l'Anglois ſçauoit qu'il estoit en la riuere, comme il sera dit cy-apres.

Ledit Thomas commanda d'approcher le plus près que l'on pourroit du vaisseau dudit Emery pour le saluer de quelques canonades, qui luy furent aussitost respondus par autres coups de meilleure amonition, s'entretirent quelque temps enuiron 30. coups, l'vn qui fut tiré du vaisseau dudit Emery emporta la teste d'vn des bons mariniers dudit Thomas Quer, Emery fist quelque bordées pour tascher de gagner le vent pour se sauuer, mais Thomas desirant en venir aux mains & l'aborder, me dist; Monsieur vous ſçauz l'ordre de la mer, qui ne permet à ceux d'vn contraire party estre libre sur le Tillac, c'est pourquoy vous ne treuuez estrage que vous & vos compagnons descendiez sous le Tillac, où estant fist fermer les paneaux & les cloier sur nous, faisant mettre les matelots & soldats en ordre pour combattre à l'abordage qui fut faite assez mal à propos, entre le mas de Van & le beau Pré dudit vaisseau d'Emery, lequel de sō costé faisoit son deuoir de se tenir prest pour se deffendre à l'abordage: chacun fait ce qu'il peut pour vainere & terracer sō ennemy: ce fut alors qu'on vint aux coups de pierre & balles de canon, & autres choses qu'ils pouuoient attrapper se iettant d'vn bord à l'autre, car les vns ny les autres ne pouuoient entrer dedans leurs vaisseaux que par le beau-pré du vaisseau dudit Thomas Quer, à cause que le vaisseau (comme i'ay dit) auoit abordé debout, & vne pate de l'ancre de celuy de Thomas Quer s'estoit attachée & crashponnée au vaisseau d'Emery,

Combat  
des Fran-  
çois avec  
l'Anglois  
à coups de  
canons.

Ce que  
Thomas  
Quer dit à  
l'Auteur.

On vint  
aux coups  
de pierre, &  
balles de  
canon.

ensorte qu'ils ne se pouuoient desaborder : & vn homme armé d'vn bord à autre pouuoit facillemēt empescher d'entrer : ce pendāt que les gens de Thomas Quer estoient ainsi mal menez , vne partie se jetta au fond du vaisseau que ledit Capitaine faisoit monter à coups de plat d'espée, mais c'est vne mauuaise chose quand la peur saisit les courages, le Chef mesme ne sçauoit pas bien où il en estoit, car peu l'accompagnoient au combat, il y eust quelque rumeur en ce combat dās le vaisseau d'Emery de Caen, qui par vn courage lasche cria assez hautement *Cartier, Cartier*, ce qui fut entendu par Thomas Quer, qui aussi tost ne voulut perdre temps, & se leua ceste parole, leur promettant toute courtoisie, autant dit il, qu'au sieur de Champlain que nous auons icy, & prenez garde de conseruer vos vies. Pendant tout ce combat les deux pataches approchoient qui eussent mal mené ledit Emery, qui ne pouuoit se desaborder, voyant l'inconuenient qu'il pouuoit encourir, ayant des gens en son bord qui nauoient eue de bien faire, il demanda à me voir : pendant ce temps le combat cessa d'vne part & d'autre, & vint on aussi tost avec vne pinse à ouuir les pāneaux, l'on m'enleue promptemēt pour aller parler audit Emery de Caen: ledit Thomas Quer qui à son visage & contenance tesmoignoit n'être pas bien en seureté de sa personne, & disoit assurez vous (me dit il) que si l'on tire du vaisseau que vous mourrez, dites leur qu'ils se rendent, ie leur feray pareil traitement, qu'à vostre personne, autrement ils ne peuent euitier leurs ruync, si les deux pataches arriuent plustost que la

Pinse de  
l'Autheur  
par l'An-  
glois.

On le fait  
parler au  
sieur Ame-  
ry.

composition soit faite: le luy dis, Monsieur de me faire mourir en l'estat que ie suis, il vous seroit tres facile estant en vostre puissance, vous n'y auriez pas d'honneur, en derogant à ce que m'auuez promis, & vostre frere le Capitaine Louys Quer aussi, de plus ie ne puis commander à ces personnes là, & ne peux empescher qu'ils ne fassent leur deuoir, en se maintenant & defendant comme gens de bien, vous les deuez louer plustost que les blasmer, vous scauez qui a vn prisonnier l'on luy fait dire ce que l'on veut, & par consequent ledit Emery ne doit s'arrester à ce que ie luy pourrois persuader: le vous prie d'oc, dit il, de les assureur qu'ils auront toute sorte de bon traitement s'ils se veulent rendre, ce que ie fis, parlant audit Emery de Caen qui estoit sur le bord de son vaisseau, lequel demanda de rechef parole dudit Thomas Quer, qui promet leur faire la mesme composition qu'il m'auoit faite: Ils mettent les armes bas, les deux pataches arriuent aussi tost, auxquelles ledit Thomas Quer fait defences d'offencer les nostres, qui sans doute les eussent ruinez, & sans icelles le vaisseau Anglois eust este enleué: ledit Emery ayant l'aduantage, se rendant maistre du vaisseau Anglois avec le sien, moy & autres François qui estoyet de làs, les Anglois eussent apporté du renfort, & des messât les vaisseaux du grabin qui y tenoit, l'on eust peu prendre leurs deux pataches. L'accord fait tant d vn costé que d'autre, Lepinay Lieutenant dudit Emery de Caen, entra dans le vaisseau, & apres ledit Emery, qui vinrent faire la reuerence à Thomas Quer, ledit de Caen me dit, qu'il venoit pour me secourir, que

Ce qu'il  
dit à Tho-  
mas Quer.

Thomas  
le prie de  
dire aux  
gens qu'ils  
se rendent

Ce qu'Emery dit à l'Auteur.

son cousin de Caen luy auoit dōné lettre pour m'apporter, par laquelle il mandoit qu'il m'enuoyoit des viures pour trois mois, attendant plus grand secours du sieur Cheuallier de Rasilly qui deuoit arriuer en bref, neantmoins il croyoit que la paix-estoit faite entre la France & l'Angleterre.

Les François vont à Tadoussac.

L'execution faite, nous nous en allasmes à la rade à Tadoussac treuuer le General Kerak, où ledit Emery auparauāt auoit pése aller, perdre par vne disgrâce qui luy suruint le trauers de Tadoussac, cōme il sera dit en son lieu, estans arriuez à la rade du moulin Baudés, où estoient encore les Anglois, ledit

Sont bien receus du General Anglois

General nous fit bonne reception, bien aise de ceste prise: aussi y vismes nous ce bon traistre & rebelle Jacques Michel, qui auoit conduit les Anglois des la premiere & seconde fois: il estoit Contre-Admiral de ceste flotte, cōposée de cinq grands vaisseaux de trois à quatre cens tōneaux, tres bien amunitionnez de canons, poudres, balles, & artifices à feu: à la verité, hors les Officiers, le reste n'estoit pas grande chose, il y auoit en chacun pres de six vingts hommes, aussi i'y vis mon beau-frere Boulé, qui auoit esté pris depuis qu'il estoit party de Québec, lequel me fit le discours de ce qui se passa en son voyage depuis son departement, qui fut tel qui s'ensuit.

Flotte Angloise de quoy com- pōsee.

Le beau-frere de l'Auteur luy compte son voyage.

Il medit que partant de Québec avec les incommoditez qu'ils auoient receues allant à Gaspey, ils rencontrerent Emery, estant fort resiouis d'vne si heureuse rencontre, il leur donna de quoy se rafraischir, luy ayant dit que son cousin de Caen l'enuoyoit tat pour querir les castors, qu'autres com-

moditez s'il en restoit & apporter au Fort des viures pour trois mois, attendant le secours de Monsieur de Rasilly qui estoit prest à faire voile, quand il partit de la Rochelle, & que sans l'arrest que Ioubert luy fit de la part de la compagnie, il eust arriué vn mois plustost à Québec, & n'auoit peu faire autrement pour le mauuais temps qui l'auoit contrarié à la mer, qui le contraignit relascher à la Rochelle, pour faire quelque radoub en son vaisseau qui estoit du port de 70. tonneaux: croyant que la paix estoit faite entre l'Angleterre & la France, d'autant qu'il auoit veu quelque lettre entre les mains de monsieur de la Tuillerie à la Rochelle, où on l'asseuroit d'icelle, mesme que l'on ne donnoit plus de congé pour faire la guerre à l'Anglois: joint aussi que le Capitaine Daniel venoit en la Compagnie du sieur Cheuallier de Rasilly, Ioubert deuoit venir deuant & quelques deux autres barques, l'une appartenante aux Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres Allemand & Noyrot, qui venoient pour secourir leurs Peres à Québec, croyant que ces vaisseaux pourroient estre dans la riuere, si ils auoient vent fauorable, ledit Emery de Caen demanda s'il ne sçauoit point qu'il y fut entré des vaisseaux dans la riuere, il luy dit que non, ce qui donna courage audit Emery, pèsant arriuer des premiers à Québec, pour emporter promptement ses peleteries, & traiter quelque peu de marchandises & viures qu'il auoit, premier que ledit Daniel & Ioubert arriuaissent, il prit les cinq cens castors qui estoient en la barque qu'il mit en la sienne.

Après tous ces discours passez, & que ie luy eu

representé la necessité en laquelle nous auions esté laissez, il se delibera de monter au plustost : moy fort resiouy desirant estre des premiers à vous donner ce bon aduis de ce secours si fauorable en vne telle necessité, ie dis audit Emery qu'il estoit à propos que i'allasse deuant avec la chaloupe, pour afin que s'il y auoit du calme, au moins qu'il nous donneroit ce contêtement que de nous apporter les nouvelles, que pour cet effect il luy demanda de changer son esquipage de matelots pour faire diligence, d'autant que les siens estoient foibles & debiles, qu'ils ne pourroient nager comme les siens qui estoient frais, & aussi donner quelque baril de poudre pour nous secourir, ce qu'il refusa, disant, qu'il ne desiroit se defaire de ses hommes ny de sa poudre, leur donnant seulement vn peu de biscuit : que pour la petite barque où il estoit allé, il l'auoit laissée à gouverner & commander à Desdamés, lequel deuoit suiure ledit Emery de Caen : Je partis tout ainsi, avec la chaloupe & mes matelots harassés de necessité & travail : le desir que nous auions de vous donner des nouvelles, nous donnoit de tant plus de courage. Au bout de quatre ou cinq iours apres auoir quitté ledit Emery, nous apperceusmes quelque vaisseau vers l'eau, desirant l'aller recognoistre, pensant que se fut celuy dudit Daniel, selon que l'on nous l'auoit representé, mais comme nous eusmes recogneu que ce n'estoit point luy, ains vn vaisseau Anglois, nous resolusmes de gagner la terre, pour nous sauuer, le vaisseau Anglois (où estoit ledit Thomas Quer) apperceuant que nous faisons retraite nous tira vn coup de canō,

& aussi



& aussi tost esquippe vne autre chaloupe avec double esquippage, pour laisser les nostres qui faisoient ce qu'ils pouuoient pour se sauuer: en ceste occasion l'esquippage frais dudit Emery eust peu seruir, nos matelots n'en pouuant plus, pour estre foibles & debiles du travail: nous fusmes attaints par les Anglois qui nous pillerent & rauagerent tout ce que nous auions, on nous emmena audit Thomas Quer qui ne reçoit assez courtoisement, il me mena à son frere le General, qui me fait tres bonne reception & nous mena à Tadoussac avec luy, ie luy fis entendre comme ledit Emery de Caen luy auoit dit assurement que la paix estoit faite, l'ayant sçeu de personnes dignes de foy au partir de la Rochelle. A il les articles, me dit le general, Non, Ce sont contes faits à plaisir, il s'informe de l'estat auquel vous estiez à Québec, ie luy en disois bien plus qu'il n'y en auoit ce qu'ils pouuoient croire, mais quelques matelots pris luy disoient que vous estiez bien mal si n'auiez du secours, les Sauvages qui croyoient qu'à ce changement tout leur seroit donné de la part des Anglois, luy dirent le miserable estat auquel vous estiez reduits. Nous arriués au moulin Baudé où ils mouillēt l'anere, & aussi tost ils arment le Flibot & deux pataches, pour promptement faire monter Québec, ils auoient avec eux des hommes Anglois, qui auoient esté l'année precedente au Cap de Tourmente quand il fut brulé. Les Sauvages de Tadoussac s'offrant de les conduire, leur disant, qu'ils sçauoient mieux le chemin que les François, à la verité qu'ils ne mentent pas, car il n'y a endroits ny roches qu'ils ne cognois-

sent par experience, que nous n'auons si exacte, neât-  
 moins ils ne laisserent d'emmener de nos matelots,  
 puisque la fortune leur auoit esté si fauorable, leurs  
 affaires ayant esté preueués dès l'Angleterre par le  
 Conseil, que ledit Jacques Michel leur auoit don-  
 né, qui ne se pouuant alleürer auoir en leur puissance  
 des matelots qui estoient en la chaloupe qui pirerät  
 par eas fortuit: mais l'occasion se preséta de laquelle  
 ils se serirent, pour ayder à conduire leur Flibot &  
 patache. C'est vne digression que ie fais sur ce que  
 aucuns ne pensent reparer leur faute, quäd les choses  
 ne reussissent à leur souhait, & faut tousiours qu'il y  
 aye vn si, cequin'estoit point en ceste affaire: sur ce  
 qu'aucuns ont dit, que si l'Anglois n'eust pris la cha-  
 loupe il n'eust monté à Québec si promptement  
 qu'ils firent: ce sont contes faits à plaisir à des per-  
 sonnes qui ne sçauent comme ceste affaire s'est pas-  
 sée, & ne sçauent comment couvrir leur faute, sinon  
 en blasmant autruy, chose de mauuaise grace, car ils  
 auoient emmené le Flibot & les deux pataches, avec  
 les hommes qui auoient esté audit Cap de Tourmé-  
 te, comme i'ay dit cy dessus, à dessein qu'aussi tost ar-  
 rinez au moulin Baudé de les faire monter à Québec,  
 craignant que si leur eust fallu monter des barques  
 à Tadoussac, que pendant ce traual vne moyenne  
 barque eut passé & donné secours à l'habitation, leur  
 dessein par ce moyen rompu: & quand mesme, com-  
 me dit est, qu'ils n'eussent eu que des sauuages du  
 pais pour pilotes, qui eussent aussi bien pilotez com-  
 me ils l'auoient fait des l'année passée audit Cap de  
 Tourmente, avec la plus grande barque que nous  
 eussions à Tadoussac.

fu  
 vo  
 au  
 les  
 ba  
 au  
 qu  
 De  
 te,  
 rer  
 vai  
 esta  
 de b  
 Ang  
 la pe  
 part  
 tes,  
 Tad  
 vne p  
 ne s'a  
 ques  
 & les  
 ledit  
 ce var  
 hom  
 vous  
 rien f  
 ils ne  
 confie  
 vaiffe

Reuenons audit Emery, lequel apres que Boullé fut party avec sa chaloupe, il leue l'ancre & met sous voiles pour gagner Québec au plustost, sans scauoir aucunes nouvelles de l'Anglois, celles que luy dirent lesdits Desdames & Foucher, qui estoient en la petite barque de Boullé qu'ils auoient veu vn canau, où il y auoit des Sauvages avec de la marchandise Angloise, qu'ils auoient traitez avec eux, c'est ce que dit ledit Desdames, que de cet aduis ledit Emery n'en fait conte, neantmoins cela luy deuoit faire penser & s'asseurer mieux qu'il ne fit, pour la consideration de son vaisseau, & ne tomber aux accidens comme il fit, car estant sur le trauers de L'eschemin il fut pris d'un téps de brune que l'on voyoit fort peu, il passa deuant les Anglois, qui estoient à la Ralde du moullin Baudé, à la portée presque du canon, sans estre apperceus d'une part ny d'autre: pesant doubler la pointe aux alloüettes, ils eschouent sur l'islet rouge comme le trauers de Tadoussac où se voyant pensant estre perdus ils font vne pipetie pour se sauuer à terre, voicy que la brune s'abaisse où ils virent les Anglois, font tirer quelques coups de canons, pour leur demander secours, & les aller sauuer du naufrage où ils pensoient se voir, ledit Jacques Michel dit au General, enuoyez secourir ce vaisseau qui s'en va perdre, ou pour le moins les hommes, ils tirent leur canon pour vous en aduertir, vous en aurez bon marché, le General n'en voulut rien faire, disant, Ils les faut laisser, & attendre vn peu ils ne nous pourrons fuir, ils sont bien despourueus de consideration de venir passer à nostre veüe, ayant vaisseaux deuant & derriere eux: sans la brune il neut.

Emery tas  
che de gai  
gner à Qué  
bec.

Les Anglois  
peu con-  
derez ca.  
1657.

esté si auant, & ainsi le laissa là, & donna grande faute  
audit Quer de n'y enuoyer des chaloupes aussi tost  
qu'ils ouyrent tirer leur canon, & n'eussent perdu  
trois de leurs hommes, comme ils firent depuis en se  
battant avec ledit Emery, la marée commençant à  
monter sous le vaisseau fit que peu à peu il vint à floter  
sans estre que fort peu endommagé, ils prénent cou-  
rage & se r'embarquent, laissent leur piperie, se met-  
tent vers l'eau, vont mouiller l'ancre au pres du Cha-  
faut au Basque, deux lieuës de Tadoussac, où ils furent  
quelque temps: ils virent vne chaloupe Angloise qui  
venoit de Québec, & alloit treuver le General pour  
luy porter nouvelle de la prise du fort, sur laquelle le-  
dit Emery fit tirer vn coup de canon: voulant mouil-  
ler l'ancre le pert met à la voile, & va mouiller proche  
de la Malle baye, où il vint quelques canaux de Sau-  
uages qui luy dirent que Québec estoit rendu, ce qu'il  
ne voulust croire, & pour ce sujet enuoya vn canau de  
Sauuages avec deux François pour en sçauoir la verité,  
(qui n'estoit que trop vray,) qu'ils eussent à faire le  
plus de diligence qu'ils pourroier, ils leur falloit faire  
vingt lieuës, & autant pour le retour, c'estoit perdre vn  
vn grand temps, ayant peu éuiter la prise des Anglois.  
Ces deux hommes promirent faire ce qu'ils pourroier,  
l'vn appellé le Cocq Charpentier, & l'autre Froide-  
mouche, qui auoient esté en la barque de Boullé: ces  
deux personages estoient ignorans & mal propres  
à telles affaires, veu que les plus discrets n'y sont pas  
trop bons. Ces deux aduanturiers se mettent en che-  
min, vont au Cap de Tourmente, s'amusent à chasser  
(c'estoit bien le temps) la nuit arriuez à Québec ils

ne voyoient point les vaisseaux Anglois, qui estoient desia partis pour retourner à Tadoussac, ils s'approchent des cabanes des sauuages, qui leur dirent que les Anglois estoient au fort & à l'habitation: les vaisseaux partis, & qu'ils estoient dedans. Toutes ces nouvelles suffisoient pour les faire retourner promptement treuuer ledit Emery, & de l'indulgence qu'ils eussent fait ils eussent treuuer le fort pris des Anglois, mais au contraire ils voyant contre le fort, entendent les sentinelles de l'ennemy, ils ne se contentent de se retirer, ils vont à la maison de la veufue Hebert ou de son gendre, les voyant leur demander ce qu'ils estoient venu faire, Nous venons, dirent ils, de la part du sieur Emery voir si l'habitation estoit prise: helas, leur diront ils; que vous estes simples & peu aduisez, ne le voyez vous pas bien, falloit il venir icy pour vous faire prendre, que dira-on, sachant par les Sauuages que vous estes venus icy, & que ie ne le dise, il y va de ma vie & de toute la ruine de ma famille, il faut que par necessité si ie me veux conseruer, ie dise que vous estes venus pour voir si le sieur de Champlain estoit icy, & come tout alloit: allons treuuer le Capitaine Louis, il est galand homme, il ne vous fera point de tort, ce qu'ils firent, lequel leur vfa de quelques paroles & menaces falcheuses, les retenans pour les faire traouiller.

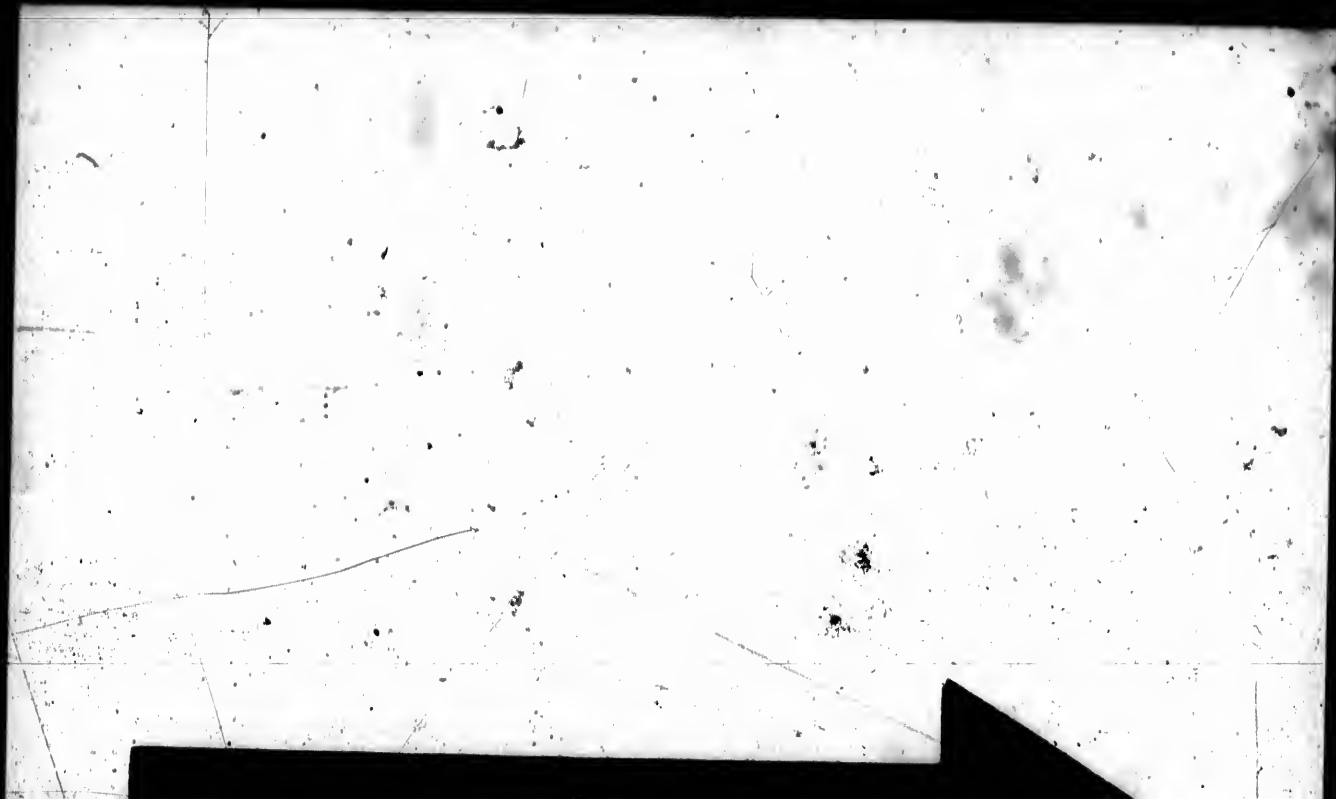
Cependant la petite barque où estoit Desdames suituoit ledit Emery de Caën, mais ils s'arresterent à vne petite riuiere pour prendre de l'eau, où ils furent deux iours à cause du mauuais temps. Sortant de là ils furent iusques au Bic, quinze lieuës de Tadoussac, sachant au vray par les Sauuages la prise de Québec, &

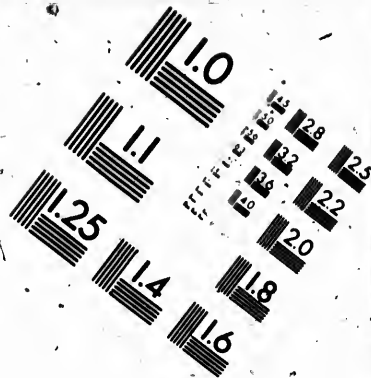
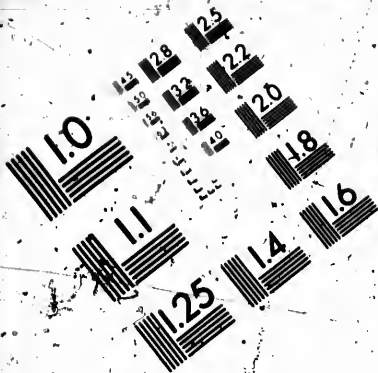
Sauuages  
assurent  
Emery que  
les Anglois  
estoit à  
Québec.

Ce que leur  
dit le gendre  
de la veufue  
Hebert.

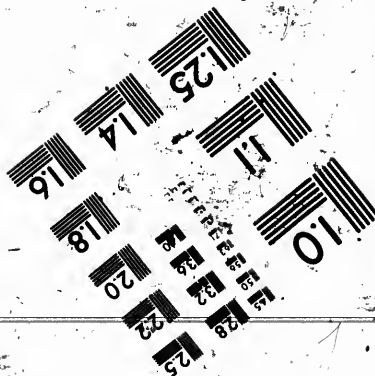
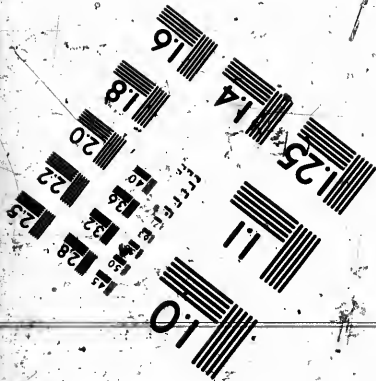
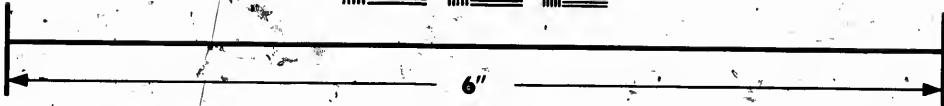
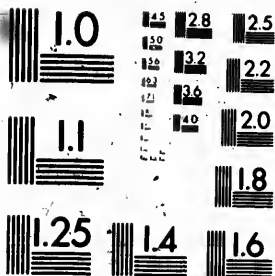
Sont retenus  
par le  
Capitaine  
Louis.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N. Y. 14580  
(716) 872-4503



18  
20  
22  
25  
28  
32  
36

10

que ledit de Caen ne pouuoit eüiter qu'il ne fust pris pour s'estre trop hafardé, ils ne furent point incredulés, ils se delibererent des'en retourner chercher passage le long des costes, où estant vers Gaspey rencontrerent Ioubert avec sa barque qui nous venoit secourir, mais trop tard, & leur dist, qu'il auoit esté poursuuiuy des Anglois proche de Milcou, il leur dist aussi que le Capitaine Daniel estoit party pour mesme effect, & vne autre barque pour les Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres l'Alleman & Norot.

Ioubert se  
perd aux  
costes de  
Bretagne.

Il s'embarque avec ledit Ioubert, & s'en retourne en France sans faire plus grand progrez, sinon que s'aller perdre à la coste de Bretagne prés Benodet proche de Quimpercorentin, qui pensant au commencement que ce fussent quelques pirates, furent détenus iusques à ce qu'ils sceurent la verité, & là ledit Ioubert despendit plus qu'il n'auoit sauüé de son naufrage.

Ces mal-  
heurs attri-  
ueter faute  
de n'auoir  
party de  
saison.

Voicy vn defaut en ce voyage, de ne partir suiuant l'ordre qui auoit esté donné par les sieurs Directeurs de Paris, de partir de droite route de Dieppe pour la Nouvelle France. Au lieu dece faire, les vaisseaux vont attendre le sieur Cheualier de Rasilly, & ainsi laisserent perdre la saison, que s'ils fussent partis au 15. ou à la fin de Mars, & que ledit Capitaine Daniel partant de bonne heure, come dit est, il fust arriué à Québec le 20. ou à la fin de May pour le plus tard, prés de deux mois premier que les Anglois, en nous secourant ils eussent iouy des traites, ce qui ne fut effectué pour le retardement.

Les Directeurs de Bordeaux manquerent aussi, & empescherent les pataches de partir si promptement

qu'elles eussent peu faire, & ledit sieur Cheualier de Rasilly n'eust laissé d'aller combattre les Anglois, que si cela eust esté, l'ennemy eust esté vaincu, & l'habitation recouuerte. Mais le traité de paix qui se fist entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre empescha d'effectuer la commission qu'il auoit, qui fut changée pour le voyage de Maroc où il fut, qui ne seruit pas beaucoup, & par ainsi ceste Societé reçeut de grandes pertes en la despense qu'ils firent encore ceste année, pensant que les vaisseaux du Roy deuoient faire le voyage, sur les nouvelles certaines que l'on auoit que les Anglois estoient partis de Londres pour aller prendre Québec. Voilà les effects de ces voyages, autant malheureux que mal entrepris.

Retournons à ce que nous fismes estant au moulin Baudé, dans les vaisseaux de Quer, deux ou trois iours apres nostre arriuée, qui fut enuiron le premier d'Aoult, nous entrasmes dans le port de Tadoussac, où aussi-tost le General fit charger le Flibot pour faire porter ce qui estoit de commoditez à Québec, fit monter vne barque à Tadoussac de quelques 25. tonneaux qu'il auoit portée en fagots, où ie vy Estienne Brullé truchement des Hurons, qui s'estoient mis au seruice de l'Anglois, & Marsolet, auxquels ie fis vne remonstrance touchant leur infidelité, tant enuers le Roy qu'à leur patrie, ils me dirent qu'ils auoient esté pris par force, c'est ce qui n'est pas croyable, car en ces choses prendre vn homme par force se seroit plustost esperer de seruice qu'vne fidelité, leur disant, Vous dites qu'il vous ont donné à chacun cét pistoles & quelque pratique, & leur ayant ainsi promis toute

L'Auther  
reproche  
l'infidelité  
d'Estienne  
Brullé & de  
Marsolet.

fidelité vous demeurez sans religion, mangeant chair-  
 Vendredy & Samedy, vous licentiant en des desbau-  
 ches & libertinages defordonnées, souuenez-vous  
 que Dieu vous punira si vous ne vous amendez, il n'y a  
 parent ny amy qui ne vous dise le mesme, ce sont ceux  
 qui accourront plustost à faire faire vostre procez :  
 que si vous sçauiez que ce que vous faites est desagre-  
 bie à Dieu & au monde, vous auriez horreur de vous  
 mesme, encore vous qui auez esté esleuez petits gar-  
 çons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous  
 ont mis le pain à la main : pensez vous estre prisez de  
 ceste nation ? non, assurez vous, car ils nes'en seruent  
 que pour la necessité, en veillant tousiours sur vos a-  
 ctions, sçachant que quand vn autre vous offrira plus  
 d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore plu-  
 stost que vostre nation, & ayant cognoissance du pais  
 ils vous chasseront, car on se sert des perfides pour vn  
 temps, vous perdez vostre honneur, on vous mon-  
 strera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que  
 vous soyez : disant, Voilà ceux qui ont vendu leur Roy  
 & vendu leur patrie, & vaudroit mieux pour vous  
 mourir que viure de la façon au monde, car quelque  
 chose qui arriue vous aurez tousiours vn ver qui vous  
 rongera la conscience, & en fuite plusieurs autres dis-  
 cours à ce sujet : Ils me disoient, Nous sçauons tres bien  
 que si l'on nous tenoit en France qu'on nous pédroit,  
 nous sommes bien faschez de cela, mais la chose est  
 faite, il faut boire le calice puis que nous y sommes, &  
 nous resoudre de iamais ne retourner en France : l'on  
 ne laissera pas de viure, ô pauures exculez, que si on  
 vous attrappe vo<sup>us</sup> qui estes suiets à voyager, vous cour-  
 rez

Leur Res-  
 pons.

vaille  
 nous  
 sible  
 Sauua

rez fortune d'estre pris & chastiez.

Je vis Louis le Sauvage que les peres Iesuites auoient tant pris de peine à instruire, & qui commençoit à se licentier en la vie des Anglois, bien qu'il disoit auoir vne grande obligation ausdits Peres de ce qu'il scauoit, estant en son cœur bon Catholique, & qu'un iour il esperoit le tesmoigner aux François si iamais il reuenoient en ces lieux: les Anglois le renuoyèrent en son pais avec son pere qui le vint voir, & ceux de sa nation qui en furent fort resiouis, ausquels il fit de grands discours de ce qu'il auoit veu tant en France qu'en Angleterre, Bruslé truchement fut avec luy aux Hurons.

Loys le Sauvage se met au ser- uice des Anglois.

*Voyages de Quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauuais dessein de Marsoles. Responce de l'Auteur au General Quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvages par luy instruites en la Foy.*

## CHAPITRE V.

**LE** General Quer se delibera d'aller voir Québec dans vne chaloupe qu'il fait equipper, & emmena Iacques Michel & quelques autres siens Capitaines de ses vaisseaux, & mon beau-frere: pendant son absence nous passasmes le temps le mieux qu'il nous fut possible, attendant son retour. Pour ce qui estoit des Sauvages les vns môstroient estre resiouis de ce chā-

Voyage du General à Québec.

gement, les autres non, selon la diuersité des humeurs qui croyent souuent que les choses nouuelles apportent plus grand bien, c'est où maintes fois le monde se trompe: comme ces peuples pensoient recevoir plus de courtoisie de ces nouveaux Estrangers que de nous, ils treuuerét en peu de tēps toutes autres choses qui ne s'estoient imaginez, nous regretans.

Ce que le  
General di-  
soit à l'Au-  
theur.

Le General fut quelque dix à dōuze iours à son voyage, a son retour fut salué de quelques canons, me disant qu'il estoit content de ce qu'il auoit veu, que si cela leur demeueroit ils feroient bien d'autres fruiets que ce qu'on y auoit fait, tant aux peuplades qu'aux bastiments & commerces de ce qui se pourroit faire dans le pais, par le trauail & industrie de ceux qu'on y enuoyeroit.

Festoye à  
Québec, où  
ses Capitai-  
nes.

Monstre  
vne lettre  
de M. Isolet  
à l'Authour.

Quelques iours apres son arriuee il festoya tous ses Capitaines, pour cet effect il fit dresser vne tante à terre enuironnée de verdure, sur la fin du disner il me donna à lire vne lettre qui luy auoit esté enuoyée de Québec, écrite de Marsolet truchemēt, ( mesconnoissant des biens qu'il auoit receus des Societez Françoises ) où il y auoit escrit ce qui s'ensuit.

» Monsieur depuis nostre arriuee à Québec vn  
» canaū de Sauuage est descendu des trois ri-  
» uieres, pour vous donner aduis qu'vn conseil s'est  
» tenu de tous les Chefs & principaux du pais assen-  
» blez, pour deliberer, sçauoir si Monsieur de Cham-  
» plain doit emmener en France les deux petites filles  
» qu'il a, ils ont resolu que puisque les François ne  
» sont plus demeurans en ces lieux, de ne les laisser

al  
qu  
pe  
riu  
me  
riu  
fer  
me  
pai  
qui  
ret  
dre  
hun

A  
lan  
filles  
& au  
de c  
iours  
uoit  
plu  
elle r  
s'ene  
Sçais  
naise  
ment  
Chan  
elles  
nous n  
suiet q

aller, & vous prient les retenir, & ne leur permettre  
 qu'ils s'en retournent, d'autant que si vous ne l'em-  
 peschez le pays se perdra, & est à craindre qu'il n'ar-  
 rive quelque accident de mort aux hommes qui de-  
 meurent en ces lieux, c'est pourquoy que s'il en ar-  
 rive mal, ie me descharge de ce que ie dois, vous en  
 ferez selon vostre volonté: mais si me croyez com-  
 me vostre seruiteur, vous ne permettrez qu'elles  
 passent plus outre, en les renuoyant icy: c'est tout ce  
 qui s'est passé depuis vostre partement, i'espere m'en  
 retourner à Tadoussac pour auoir l'honneur de pré-  
 dre congé de vous, comme estant Monsieur, Vostre  
 humble & affectionné seruiteur Marfolet.

Ayant leû ceste lettre, ie iugeay aussi tost que le ga-  
 land auoit inuenté ceste malice pour faire retenir ces  
 filles, desquelles il vouloit abuser, cōme l'on croyoit  
 & autres mauuais François semblables à luy; l'vne  
 de ces filles appelée Esperance, auoit dit quelques  
 iours auparauant, que Marfolet estant au vaisseau l'a-  
 uoit sollicitée de s'en aller avec luy, luy promettant  
 plusieurs commoditez pour l'attirer, mais que iamais  
 elle n'y auoit voulu condescendre, mesme qu'elle  
 s'en estoit plainte à des sauages qui luy auoient dit,  
 Sçais tu pas bié qu'il ne vaut rien, & qu'il est en mau-  
 uaise reputation avec tous les Sauages pour estre vn  
 menteur, ne l'escoute point, tu es bien, Monsieur de  
 Champlain vous s'yme comme ces filles, aussi dirent  
 elles, Nous luy portons de l'affectiō, ce que n'estant  
 nous n'aurions desir de le suiure en France, qui fut le  
 suiet que i'en parlay au General.

Dessein du  
 mal heu-  
 reux Mar-  
 folet.

Ce qu'il  
 dit à l'vne  
 des deux  
 filles Sau-  
 uages  
 pour les su-  
 borner.

Ce que  
l'Auteur  
dit au Ge-  
neral.

Monfieur vous me faites faueur, que vofre cour-  
toifie s'estende à me monftrer cefte lettre, que fi  
l'affaire eft ainfi qu'il l'efcrit, i'aurois tort de vous  
" faire vne demande inciuille, en vous demandant  
" permiffion d'emmener ces filles que i'ayme comme  
" fi elles eftoient miennes, vous me permettrez que ie  
" parle pour ces pauures innocentes qui m'ont efté dō-  
" nées par les fauuages assemblez en Confeil, fans que  
" ie les aye demandez, mais au contraire comme forcé  
" avec le confentement des filles & des parens, à telle  
" condition que i'en difpoferois à ma volonte, pour  
" les instruire en nostre Foy, comme fi c'estoiet mes en-  
" fans, ce que i'ay fait depuis deux ans le tout pour l'a-  
" mour de Dieu, où i'ay eu vn grand loing à les entre-  
" tenir de tout ce qui leur eftoit neceffaire, les defirant  
" retirer des mains du Diable, où elles retomberont fi  
" faut que les reteniez: ie vous fupplie que vofre cha-  
" rité foit telle enuers ces pauures filles de ne les vio-  
" lenter, & fouuenez vous que Dieu ne vous fera point  
" ingrat fi vous faites quelque chose pour luy, il a des  
" recompenses grandes, tant pour le Ciel que pour la  
" terre.

Ce qu'il  
dit contre  
Marfolet.

Au refte ie fçay tresaffeurement que Marfolet  
a forgé en fon esprit ce qu'il vous m'ade, n'ayant treu-  
" ué autre moyen pour perdre ces filles, & iouir de sa  
" defordonnée voloté s'il peut. Ie fçay affeurement que  
" les Sauuages eftant au Confeil des trois riuieres, il ne  
" fut parlé auennement de ces filles, ny de ce que Mar-  
" solet vous a efcrit, mefme ie fçay que lors qu'estiez à  
" Québec vo' vous informastes si les Sauuages n'estoiet  
" point fachez de ce qu'elles s'en alloient, que Gros



Jean de Dieppe qui s'est donné à vous, truchement  
 des Algommequins, vous dit au contraire, qu'ils fus-  
 sent faschez de ce que ie les emmenois, qu'ils en e-  
 stoient bien eontets, que s'il y auoit du danger de les  
 emmener allant dans le pays cōme il alloit, il n'y eut  
 pas esté pour beaucoup de choses, & Coullart vous  
 dit aussi, Monsieur nous auons autant d'interest que  
 personne, à cause de ma femme & de mes enfans, Ce que luy  
dit aussi vn  
appelé  
Coullars.  
 que s'il y auoit quelque risque ie vous le dirois libre-  
 ment, au contraire les Sauvages m'ont dit qu'ils en  
 estoient bien aise, qu'elles estoiet bien données, tout  
 cecy est vn tesmoignage suffisant, auquel deuez ad-  
 iouster Foy, plus qu'à ce que vous mande Marsolet,  
 qui veut abuser de ces filles, les ayant mesmes solli-  
 citées à s'en aller avec luy, qu'il leur doneroit des pre-  
 sens: l'ayant ainsi dit aux Sauvages, vous vous en  
 pouuez informer s'il vous plaist. Mais recognoissant  
 que tant plus ie luy en parlois, & plus il se roidissoit,  
 ie le laiffay là sans parler d'aduantage, il se leue de  
 table tout fasché comme il sembloit, ce qui ne dura  
 gueres: nous ne laiffasmes de passer le temps atten-  
 dant vn iour plus propre à luy en parler, & recher-  
 cher les moyens pour l'inciter à penser à cela, i'em-  
 ployay à ma supplication ledit Jacques Michel &  
 Thomas Querfon frere, qui luy en parlerent, il de-  
 meura obstiné, ce que scachant ces deux pauvres fil-  
 les, furent si tristes & faschées qu'ils en perdoient le  
 boire & le manger en pleurant amerement, ce qui  
 me donnoit de la cōpasion, en me disant, Est il pos-  
 sible que ce mauuais Capitaine nous vueille empes-  
 cher d'aller en France avec toy, que nous tenons

Ce que les  
dix dirent à  
l'Auteur.

comme nostre pere, & duquel nous auons receu tant de biens faits, iusqu'à oster ce qui estoit pour ta vie, » durant les necessitez pour nous le donner, & nous » entretenir iusqu'à present d'habits: nous auons vn tel » desplaisir en nostre cœur que nous ne le pouuons » dire, n'y auroit il point moyen de nous cacher dans » le vaisseau, ou si nous pouuions te suivre avec vn canau nous le ferions, te priant de demander encore vne fois à ce mauuais homme qu'il nous laisse aller avec toy, ou nous mourrons de desplaisir, plustost que de retourner avec nos Sauvages; & si tu ne peux obtenir que nous allions en France, au moins faits en sorte que nous demeurions avec la femme de Coulart, nous la seruirons elle & tous ses enfans de tout nostre pouuoir en ton absence, attendant l'année à venir, & sçachant de tes nouvelles aussi tost nous prédrons vn canau pour t'aller treuuer à Tadoussac, ainsi me disoient leurs petits sentimens: Je leur fis faire à chacune vn habit de quelques robes de chambre & manteau que i'auois, pour ne les enuoyer mal accommodées tant elles me faisoient de compassiõ.

Je faisois ce qu'il m'estoit possible pour sauuer ces deux pauures ames, ie tasche de faire encore vn effort, puisqu'il n'y auoit qu'à contenter les Sauvages par present, quand mesme il iroit de beaucoup, ie fais dire par Thomas Quer à son frere le General, qu'il y auoit vn moyen de rendre les Sauvages satisfaits en leur faisant vn present, & leur dire que puisqu'ils auoient donné ces filles qu'ils deuoient tenir leurs paroles, voyant qu'ils ne le faisoient pas, qu'ils n'auoient sujet de se fier en eux, de ce qu'il leur pour-

ro  
se  
te  
ste  
uo  
ie  
pre  
il n  
n'y  
mo  
bon  
fort  
il m  
sole

ce tr  
ie de  
que  
l'on p  
heur  
mes  
aux S  
effect  
donn  
que d  
teur,  
n auoi  
il luy  
filles d  
qu'il e  
print g

roient dire, que neantmoins il leur faisoit vn present de la vallery de Mil liures. en marchandises telles qu'ils voudroient, pour des castors qui estoient à son Bord à moy appartenants, dont il m'auoit donné sa promesse payable à Londres, que ie la mettrois entre les mains de son frere, & feroit le present tel quil voudroit comme venant de sa part, il me promit luy dire, comme il fit, mais le General n'y voulut du tout entendre, ce que sçachant ce fut à moy de prendre patience. Vniour que ie le vis en tres bonne humeur, & croyant que ie pourrois tenter la fortune de luy parler encore vne fois, ce que ie fis : il me donne quelque esperance sur le retour de Marsolet.

Le General  
ne veut  
qu'on em-  
mene ces  
deux filles.

Les vaisseaux reuenans de Québec i'appris que ce truchement venoit, ie le fais aduertir de ce que ie desirois faire pour contenter les Sauvages, sçachât que c'estoit le moyen, & qu'en faisant des presents l'on pouuoit emmener ces filles: au contraire ce malheureux ennemy du progrès de Dieu, faisant voir sa meschanceté à descouuert, dit que si on en parloit aux Sauvages qu'ils refuseroient ce present pour cet effect: disant audit ~~General~~ que ces filles auoient esté données de la bonne volonté, sans esperance autre que de nostre amitié, ainsi eust esté cognû pour menteur, d'auoir escrit au General des choses à quoy ils n'auoient iamais pensé, au lieu de pallier ceste affaire il luy dit que c'estoit mal fait à luy d'empescher ces filles d'estre baptisées, & auoir cognoissance de Dieu, qu'il en respondroit deuant la Iustice diuine, qu'il print garde qu'il auoit encore assez de remedes s'il

vouloit persuader au General de donner quelque present aux Sauvages comme i'offrois : que pour ce qui estoit de sa personne ie le recognoistrois en tout ce qu'il me seroit possible, que quelque iour il pourroit auoir affaire de ses amis, estant en l'estat ou il estoit, que s'il desiroit retourner en France, ie le seruirois en tout ce qu'il me seroit possible : tout ce qu'il me dit fut, qu'il ne pouuoit rien faire de cela, que s'il arriuoit quelque accident aux Anglois par les Sauvages, ils remettroient toute la faute sur luy, & le voyant ainsi obstiné ie le laissay là.

L'Auteur  
ne peut ga-  
gner.

De là il va treuuer le General, luy remonstrant ce que ie luy auois dit & offert, & ouy dire que ie voulois faire des presents aux Sauvages, pour empescher ces filles d'estre retenues, que d'assembler ces peuples esloignez, il n'y auoit nulle apparence, & leur offrir des presents il n'estoit point conuenable, d'autant qu'ils croyoient que vous auriez peur de les irriter, & que cela leur donneroit plus d'assurance d'entreprendre sur ses homes, qu'il failloit qu'il empeschast que ie n'emmenasse ces filles, qu'il luy auoit voué trop de seruices pour ne luy dire ce qu'il scauoit pour le bien du pays, & à son aduantage, qu'il print garde à ce qu'il feroit, s'en deschargeant, & que s'il arriuoit quelque disgrâce pendant son absence, qu'on ne s'en prist pas à luy, & qu'il valloit mieux tenir ces peuples en paix, que d'estre en hazard de tóber en quelques mauuais accidens : Voilà ce qu'il dit auoir representé au General, lequel se resolut de retenir ces filles, & ne me permettre les emmener.

Thomas Querme dit y auoit fait ce qu'il auoit

peu

peu  
per  
sen  
ten  
che  
gna  
des  
Sau  
pou  
rois  
per  
vn  
toit  
n'aya  
filles  
nasse  
vous,  
maist  
mon  
seruir  
de vou  
çon, i  
C  
remed  
ment,  
quelle  
chien  
nous  
il nous  
mais ie  
Vn

peu, le voyant fort esloigné de ce que ie pouuois esperer touchant les presens, à quoy il ne vouloit consentir; Marfolet l'en ayant delgousté, ce qu'ayant entendu ie n'en parlay plus: mais ie ne me peüs empêcher de parler à Marfolet & luy dire le desplaisir signalé qu'il me faisoit en ceste affaire, d'auoir innoué des choses toutes contraires à la verité, & fait dire aux Sauvages ce à quoy ils n'auoient iamais pensé, qu'il pouuoit m'obliger en ceste occasion, cōme ie pourrois faire pour luy en d'autres, estant ainsi cause de la perte de ces filles & de leurs amés, qu'il en respondroit vn iour deuant Dieu, qu'il ne permettroit point que tost ou tard il ne receut le chastiment qu'il meritoit, n'ayant eü autre dessein que de iouir de l'vne de ces filles, en recherchant les moyens que ie ne les emmenasse, il me dit, Monsieur vous en croirez ce qu'il vous plaira ie n'ay dit que la verité, quand ie fers vn maistre ie luy dois estre fidele. Vous l'auiez fort bien monstré (luy dis- ie) en seruant l'ennemy, pour desferuir le Roy & ceux qui vous ont donné le moyen de vous éleuer en ces lieux depuis qu'estiez petit garçon, iusqu'à present qu'auiez grandement decliné.

Ces pauures filles voyant qu'il n'y auoit plus de remedes, commencerent à s'attrister & pleurer amèrement, de sorte que l'vne eut la fiéure, & fut long téps quelle ne vouloit manger, appellant Marfolet vn chien & vn traistre, disant ainsi, Comme il a veu que nous n'auons pas voulu condescendre à ses volonte, il nous a donné vn rel desplaisir que sans mourir iamais ie n'en receus de semblable.

Vn soir comme le general donnoit à souper aux

2. Part.

Ii

Ce que  
l'Amheur  
dir à Mar-  
folet.

Ce qu'vne  
des filles  
Sauages  
disoit de  
Marfolet,

Capitaines des vaisseaux, Marfolet estant en la chambre, l'une des deux filles appellée Esperance y vint, qui auoit le cœur fort triste, & souspiroit, ce qu'entendant ie luy demanday ce quelle auoit, sur ce elle appelle sa compagne nommée Charité, disant l'ay vntel desplaisir que ie n'auray point de repos que ie ne descharge mon cœur enuers Marfolet, duquel elle s'approche, & l'ayant enuifagé, luy dist, Il est impossible que ie puisse estre contente que ie ne parle à toy: Que veux-tu dire? luy dist-il, Ce n'est point en secret que ie veux parler, tous ceux qui entendent nostre langue l'entendront assez, & t'en priveront moins à l'aduenir, s'ils ont de l'esprit, c'est vne chose assez cogneue de tous les Sauvages que tu es vn parfait menteur, qui ne dis iamais ce que l'on te dit, mais tu inuentes des mensonges en ton esprit pour te faire croire, & donne à entendre ce que l'on ne t'a pas dit, pense, que tu es mal voulu des Sauvages il y a long-temps & comme malicieux tu perseueres en tes mencheries, de donner à entendre à ton Capitaine des choses qui n'ont iamais esté dites par les Sauvages, mais meschant tu n'auois garde de dire le subiect qui t'a meü à inuenter de telles faussetez, c'estoit que ie n'ay pas voulu condescendre à tes sales voluptez, me priant d'aller avec toy, que ie ne manquerois d'aucune chose, tu m'ouurirois tes coffres dans lesquels ie prendrois ce qui me feroit agreable; ce que ie refusay, tu me voulus faire des attouchemens deshonestes, ie reiettay tes effronteries, te disant, que si tu m'importunois dauantage ie m'en plaindrois: ce que voyant tu me laissas en repos, me disant que i'estois

Effronteries  
de Marfo-  
let.

vn  
à l  
ie  
ie  
en  
no  
à p  
de  
dre  
te  
app  
lieu  
mon  
toy  
ta m  
rante  
d'vn  
aussi  
pour  
a cau  
que to  
destru  
sance  
aux A  
l'argen  
de cela  
d'appr  
fera m  
cela ell  
ler. M  
çon: C

vne opiniaſtre : aſſeure toy qu'on te fera bien ranger à la raiſon ; tu ne ſeras paſ toujours comme tu eſ, car ie ſçay bien que tu retourneraſ à Quebec ; ie te diſ que ie ne r'apprehendois en aucune façon, ie deſire aller en France avec Monsieur de Champlain, qui m'a nourrie & entretenue de toutes commoditez iuſques à preſent, me montrant à prier Dieu, & beaucoup de choſes vertueuſes, que ie ne me voulois point perdre, que tout le païs auoit conſenty, & que ma volonté eſtoit portée d'aller viure & mourir en France, & y apprendre à ſeruir Dieu ; mais miſerable que tu eſ, au lieu d'auoir compaſſion de deux pauures filles, tu te monſtre en leur endroit pire qu'un chien, reſſouuiens toy que bien que ie ne ſois qu'une fille, ie procureray ta mort ſi ie puis, en tant qu'il me ſera poſſible, t'aſſeurant que ſi à l'aduenir tu m'approches ie te donneray d'un couſteau dans le ſein, quand ie deurois mourir auſſi-toſt : Ah ! perfide tu eſ cauſe de ma ruine, te pourray-je bien voir ſans plorer, voyant celuy qui a cauſé mon malheur, un chien à le naturel meilleur que toy, il ſuit celuy qui luy donne ſa vie, mais toy tu deſtruis ceux qui t'ont donné la tienne, ſans recognoiſſance de bon naturel enuers tes freres que tu aſ vendus aux Anglois ; Penſe-tu que c'eſtoit bien faiſt pour de l'argent vendre ainſi ta nation ? tu ne te contentes pas de cela en nous perdant auſſi, & nous empêchant d'apprendre à adorer le Dieu que tu meſerois qui te fera mourir, ſ'il y a de la iuſtice pour les meſchans. Sur cela elle ſe mit à plorer ne pouuant preſque plus parler, Marſolet luy diſant, Tu aſ bien eſtudié cette leçon : O meſchant, dit elle, tu m'aſ donné aſſez de

Ce que luy  
dit la sœur  
de fille.

sujet de t'en dire dauantage si mon cœur te le pouoit exprimer. Le truchement se retournant à l'autre petite fille appelée Charité, luy dist, Et toy ne me diras tu rien? Tout ce que ie te scaurois dire, dit-elle, ma compagne te l'a dit, & moy ie te dis dauantage, que si ie tenois ton cœur i'en mangerois plus facilement & de meilleur courage que des viandes qui sont sur cette table. Chacun estimoit le courage & le discours de ceste fille, qui ne parloit nullement en Sauuagesse.

Ce Marsolet demeura fort estonné de la verité des discours d'une fille de douze ans, mais tout cela ne peult émouuoir ny attendre le cœur dudit General Quer.

Le Capitaine Iacques Michel me dist en secret, qu'au voyage qu'il auoit fait à Québec, il auoit resolu de retenir ces filles, & pour trouuer vne excuse legitime dist à Marsolet qu'il luy escriuist la lettre que i'ay dit cy-dessus, mais estant en Angleterre, & luy ayant dit, il protesta que cela estoit faux, & qu'il n'y auoit iamais pensé, que ie pouuois cognoistre son humeur, & qu'il n'estoit point homme à dissimuler & à chercher des inuention pour les faire demeurer, que s'il eust eu la volonté il l'eust fait librement, sans employer personne, & rien autre chose que ce que Marsolet luy en auoit dit, & l'auoit fait resoudre à les faire demeurer à Québec.

L'Auteur  
les console.

Voilà la conclusion prise que ces filles demeureroient; ie ne laissay de faire pour elles tout ce que ie peux, & les assister de petites commoditez, leur donnant esperance de nostre retour, qu'elles prissent courage, & qu'elles fussent tousiours sages filles, con-

tin  
L'v  
au  
fre  
ne  
jal  
me  
iuf  
qu  
sub  
me  
le r  
son  
ce p  
bon  
tan  
moy  
& d  
uer  
don  
ce de  
de la  
esper  
toit  
vers l  
& ne  
moy  
L'o  
auoit  
perm  
dire à t



tinuant à dire les prieres que ie leur auois enseignées: L'vne me demada vn chapelet, disant que les Anglois auoient pris le sien, ce que ie fis à l'vne, & mon beaufrere en donna vn à l'autre: car il ne falloit rien donner à l'vne que l'autre n'en eust autant pour oster la jalousie qui estoit entre elles, priant Couart de les mettre avec sa femme tant qu'elles y voudroier estre, iusques à ce qu'ils eussent des vaisseaux François, & qu'il tâchast de les conseruer, ne leur donnant aucun subiect de les perdre, mais qu'il les traittast doucement, que c'estoit vne grande charité pour Dieu, qui le recompenseroit: qu'elles luy seruiroient en sa maison, en mille petites choses necessaires, que me faisant ce plaisir, où i'auois moyen de le seruir, ie le ferois de bon cœur: Assurez vous, Monsieur, me dist-il, que tant qu'elles auront la volonté de demeurer avec moy, i'en auray du soin comme si c'estoit mes enfans, & disant cela en leur presence, elles luy firent vne reuerence, & en le remerciât luy dirent, Nous ne r'abandonnerons point non plus que nostre pere en l'absence de Monsieur de Champlain: ce qui nous donnera de la cōsolation, & nous fera patienter, c'est que nous esperōs le retour des François, & s'il eust fallu qu'aussi tost que nous fusmes arrivez à Québec, & eussions esté vers les Sauvages nous fussions mortes de desespoir, & neantmoins nous estions resoluës ma compagne & moy d'y demeurer plustost qu'avec les Anglois.

L'on me dist que le General Quer estant à Québec, auoit tancé son frere Louys Quer, de ce qu'il auoit permis de celebrer la sainte Messe, ce qu'il fit deffendre à tous les Peres, & que les Peres Iesuites faisant em-

Les met  
avec la fé-  
me de Cou-  
art.

Ce qu'elles  
dirent à  
Couart.

Le General  
veut auoir  
le Calice  
des Peres  
Iesuites.

Ce qu'il  
dist en iu-  
rant aux  
Peres,

barquer leurs coffres pour aller à Tadoussac, il voulut voir ce qui estoit dedans en la presence de son frere, Louys Quer, commandant au fort & habitation, comme le reuerend Pere Massé leur monstroit ce qui estoit dedans, ils aduiserent quelque chose, qui estoit enucloppé: Il demanda à le voir, le Pere le deuoiloppe, c'estoit vn Calice, que Louys Quer voulut prendre; Le Pere luy disant, Monsieur, ce sont des choses sacrées, ne les profanez pass'il vous plaist, il se fasche de ces paroles, pour auoir sujet de le prendre, Quoy? dist-il en iurant, profaner, nous n'adioustrons point de foy en vos superstitions, ie n'apprehende pas qu'il me fasse mal, ce disant il le prit, disant: le fais cela pour le discours que vous m'avez fait, & aussi pour ester le subiect qui vous fait idolatrer, comme nous sommes obligez de rabatre, entant que nous pouuôs les superstitions, que si vous ne m'eussiez visé de ces termes ie vous l'aurois laissé. Quoy que s'en soit, le dit Louys Quer s'estoit tousiours bien comporté iusques à ceste heure, ne luy en desplaist. Ceste action n'estoit bonne ny valable, c'estoit chercher vn maigre sujet pour prendre ces deux Calices, pour vn homme qui veut viure en honorable reputation deuant les hommes vertueux: cette action ne sera iamais approuuée, & void-on par beaucoup d'exemples le chastiment que Dieu a enuoyé à ceux qui ont profané les vaisseaux sacrez des Temples.

Le

**G**

m'a  
prin  
sans  
glet  
certi  
chos  
de ce  
amis  
tât de  
donn  
uec m  
d'An  
roit c  
desob  
nouan  
aduou  
sition  
ma vic  
depuis

*Le General Quer demande à l'Auteur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal heureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General Quer.*

## CHAPITRE VI.

**JE** Edir General Quer me demâda le certificat des armes & munitions, & autres commoditez qui estoient tant au fort qu'à l'habitation, que son frere Louis Quer m'auoit donné, auquel il auoit fait vne grande reprimende, disant qu'il ne sçauoit ce qu'il auoit fait, sans sçauoir s'il y auoit paix entre la France & l'Angleterre, qu'il respondroit de tout ce qui estoit audit certificat, qu'il ne vouloit point que l'on vit auouue chose signée de sa main, ne sçachant la consequence de cela, & le desplaisir que l'on pouuoit rendre à ses amis, ie luy dis Monsieur ecla ne vous peut apporter tât de desplaisir que vous le dites, puisque vous auez donné tout pouuoir au Capitaine Louis de traiter avec moy, en vertu des Commissions qu'auuez du Roy d'Angleterre, ayant pour agreable tout ce qu'il feroit comme vostre personne, autrement ce seroit le desobliger, en ne tenant sa parole, & vous en desaduouant le pouuoir que luy auez donné: Je ne le desaduoué point (dit-il) pour ce qui est de la composition qu'il vous à faite, ie la maintiendray au peril de ma vie, mais pour ce qui est du certificat, cela est fait depuis ladite composition, & par consequent il ne

*Ce que l'Auteur luy respondit.*

vous pouuoit donner le certificat sans charge, ou en composant, pendant que vous esties encore maistre du fort, & par ainsi ie vous prie me le donner. Il y a assez de personnes qui sçauent l'estat de la place, & ce qui y est, estant en Angleterre l'on vous en donnera vn s'il est iugé à propos, & toute autre sorte de courtoisie. Voyant quil se mettoit en colere, & que ie ne le pouuois retenir, ie luy donnay le certificat, luy disant qu'il n'estoit point de besoin de se mettre en colere pour si peu de sujet, que veritablement ie le desirois auoir pour ma descharge. Vous l'estes (me dit il) assez, l'on sçait bien le miserable estat auquel vous estiez reduits, & le peu de commoditez qui sont en armes & munitions tant au fort qu'à l'habitation.

Deux ou trois iours apres ledit Jacques Michel estant saisi d'vn grand assoupissement, fut trente cinq heures sans parler, au bout duquel temps il mourut rendant l'ame, laquelle si on peut iuger par les ceuures & actions qu'il a faites, & qu'il fit le iour d'aparauant, & mourant en sa religion pretendue, ie ne doute point qu'elle ne soit aux enfers: car le iour precedent il auoit tellement iuré & blasphemé le nõ de Dieu que i'en auois horreur, faisant mille sortes d'imprecations contre les bons Peres Iesuites, & des habitans de S. Malo: disät, Qu'il se redroit plustost forban qu'il ne leur eust rendu quelque signalé desplaisir, deust il mourir miserablement. Je ne me peüs tenir de luy dire, Bon Dieu! comme pour vn reformé vous iurez, sçachant si bien reprendre les autres quand ils le font. Il est vray, dit-il, mais ie suis tellement outré de passion & de colere contre ces chiens de Ma-

L'Authenr  
le reprendroit  
de ces blasphe-  
mes.

de  
de  
ce  
Ge  
C  
pas  
po  
gra  
cog  
tes.  
I  
de f  
esté,  
igno  
nau  
veut  
té à c  
Seigr  
hom  
aucun  
il fit d  
quitte  
pris sa  
der, n  
nous l  
tez pa  
que ve  
vaissca  
quoy i  
auons l  
conseil

de Malouins Espagnols, qui m'ont rendu de grands desplaisirs, & aussi serois-je content si j'auois frappé ce Iesuite qui m'a donné vn desmenty deuant mon General.

Ce desplaisir qui luy estoit si sensible, n'estoit alors pas tant pour les Malouins & le Pere Iesuite comme pour le sujet des Anglois, desquels il se plaignoit grandement de l'auoir tres-maltraitté, & peu recogneu, contre les promesses qu'ils luy auoient faites.

Il se plaignoit aussi de l'arrogance insupportable de son General, pour vn marchand de vin qu'il auoit esté, étant à Bordeaux & à Coignac, & cogneu ignorant à la mer, qui ne sçait que c'est que de nauiger, n'ayant iamais fait que ces deux voyages, & veut faire de l'entendu par ses discours pleins de vanité à ceux qui ne le cognoissent pas bien, il trenche du Seigneur, il ne sçait que c'est d'entretenir d'honnestes hommes, il veut que tout luy cede, & ne veut croire aucun conseil, qu'alors qu'il n'en veut plus, comme il fit dès l'année passée, en laquelle sans moy il vouloit quitter le vaisseau de Roquemont, & ne l'eust iamais pris sans l'ordre que ie luy donnay, il le vouloit aborder, mais ie ne voulus y consentir, luy disant, Si nous l'abordons nous sommes perdus, ne vous y frotez pas, ie cognois mieux les François en ces choses que vous, qui n'avez que des gens mal faits en vostre vaisseau, hors les Canoniers & Officiers: c'est pourquoy il les faut battre à coups de canons, dont nous auons l'aduantage, les contraignant à se rendre, vous conseillant encore vne fois que si iamais vous rencon-

Plaintes  
contre le  
General.

Venu de  
bas lieu.

Son ar-  
rogance.

riez des François sur mer de ne les aborder, ils sont plus adroits & courageux que les Anglois, qui l'emportent à l'abordage. Il creut mon conseil, me remettant tout l'ordre du combat, en quoy il auoit raison; car il y estoit peu experimenté, comme il est encore, & son frere Thomas Quer, ils prennent des commâdemens desquels ils n'en sçauent pas les charges, il leur faudroit estre encore vingt ans pour l'apprendre, & auoir esté élevé & nourry ieune garçon pour sçauoir bien ce qui est necessaire à vn Capitaine de mer, autrement ils ferôt de lourdes fautes, mettant souuent la conduite entre les mains d'vn Maistre ou Pilote ignorant qui sera dans leur vaisseau. Quand il il fut arriué à Londres, il se vantoit que c'estoit luy qui auoit tout fait, plusieurs honnestes hommes qui le cognoissoient bien & moy aussi, me disoient, Quer emporte la gloire de ce que vous auez fait: & de fait ils ont vñ enuers moy d'ingratitude; Car outre mes appointemens ils me deuoient donner recompense, ce qu'ils n'ont fait: m'ont refusé le commandement de l'vn de leurs vaisseaux pour mon fils, ie les auois instalé en ceste affaire où ils ne cognoissoient rien, & n'y fussent iamais venus sans moy, ils me traittent mecaniquement en mon vaisseau: & non, comme i'ay appris, allant à la mer, ils m'ont donné vn yurogne qui est fol pour mon Lieutenant, pour prendre garde sur mes actions: le le veux chasser de mon vaisseau, où luy feray vn mauvais party, c'est vn coquin sans courage, s'il se presente quelque occasion de combattre ie le meneray comme il faut, ils auront encores recours à moy, ie le sçay bien, ils n'en sont pas

Les Anglois  
vñent d'in-  
gratitude  
enuers Ja-  
ques Mi-  
chel.

où  
l'in  
mo  
d'at  
per  
d'au  
trou  
faut  
plai  
me f  
ie luy  
patri  
iamai  
reur à  
la Fra  
mais p  
cela, c  
que ia  
vñe fo  
si l'on  
pas san  
le lu  
desespe  
à la mor  
plus at  
raison d  
tant de  
voudrie  
vray, me  
donnar  
Maiefté.

où ils pensent, tout ainsi que i'ay eu moyen de donner l'industrie d'instruire cette affaire, ie sçay aussi les moyens de les en faire sortir, & leur apprendre & à d'autres, qu'ils ne doiuent iamais mescontenter vne personne comme moy: Il y a des Flamans assez & d'autres nations, quand vn moyen me faudra, i'en trouueray d'autres, ils ont faict tout à leur plaisir, il faut patienter, il sçait bien que ie ressens vn grand des- plaisir, mais il ne fait pas semblant de le cognoistre, il me fait bon visage, mais il voudroit que ie fusse mort, ie luy suis maintenant à grand' charge, i'ay laissé ma patrie, comme ils ont fait, pour seruir vn estrange, iamais ie n'auray l'ame bien contente, ie seray en hor- reur à tout le monde, sans esperance de retourner en la France, l'on a fait mon procez, ainsi qu'on m'a dit, mais puis que l'on me traite de toutes parts comme cela, c'est me mettre au desespoir, & faire plus de mal que iamais ie n'ay fait, ne pouuant que perdre la vie vne fois, mais ie la puis bien faire perdre à beaucoup si l'on me desesperere, tous ces discours ne se passoient pas sans iurer.

Disimula-  
tion de ce  
General  
sauers luy

Resolutions  
de Jacques  
Michel

Le luy donnois courage, en luy disant, Ne vous desespererez point, il y a des remedes par tout, horsmis à la mort, il y a des personnes qui ont fait des choses plus atroces que ce que vous auez faict, vous auez raison de vous repentir de ce qui s'est passé, & croy tant de vous, que si auez a recómmencer, que vous ne le voudriez entreprendre, ains plustost mourir. Il est vray, me disoit-il: Nostre Roy est bon & iuste, par- donnant à plusieurs qui ont grandement offensé sa Maiesté. Elle pouz, luy dis-je, ordonner abolition en

Il l'encou-  
rageoit.

vous amendât & recognoissant vos fautes, en le seruât fidelement à l'aduentr, vous ferez en consideration tât pour vostre courage, que pour l'experience qu'auetz acquise en la mer, l'on a affaire d'hommes du mestier que vous menez, l'on ne vous voudra pas perdre quâd l'on remonstrera à sa Maiefté le seruice que vous luy pouuez rendre à la navigation: changez vostre vronté, & vous resoudez de retourner en vostre patrie, pour moy où i'auray moyen de vous y seruir ie le feray de bon cœur: Il me dit qu'on luy auoit escrit de France qu'il auroit sa grace, s'il s'en vouloit retourner, mais qu'il nes'y fieroit pas qu'il ne l'eust scellée, & outre que iamais il ne voudroit se tenir à Dieppe, & qu'il iroit en autre ville de France, cela seroit tres bien fait, luy dis- ie.

Ne veut se  
flor à la gra-  
ce qu'on  
luy promet

Objet de  
la mala-  
quie,

le sçay que la maladie qu'il eust, n'estoit que ce remors de conscience qui le bourreloit, & vouloit tesmoigner aux Anglois qu'il auoit vn autre desplaisir, se courant du mescontentement qu'il auoit des Malouins, & du Pere Iesuite, & de son fils, dôt il se plaignoit grandement, mais la verité estoit que cet homme estoit fort pensif, triste, & melancolique; de se voir mesprisé de sa patrie, abhorré du monde, retenu pour vn perfide & traistre François, qui meritoit vn chastiment rigoureux (& tous ceux qui font le semblable, ne peuent marcher la teste leuée) & monstré au doit d'vn chacun, mesme les Anglois entr'eux l'appelloient traistre, disant, Voyez cestuy là qui a vendu sa patrie, & autres qui l'ont reniée, pour vn peu de mescontentement qu'ils disent auoir eü en France. Il sçauoit tres-assurement que ces discours se tenoient,

au  
co  
ch  
rel  
& f  
tre  
flet  
tu,  
dan

leur  
da,  
auc  
dit l  
de L  
gers  
Sau  
Ouy  
con  
ptem  
la m  
vous  
luy r  
vous  
de pa  
prop  
pour  
donn  
donn  
le  
re mo



aussi est-ce vn puissant ennemy, que celuy qui a la conscience chargée de si vilaines, detestables meschantes trahisons: il auoit raison d'auoir l'ame bourrelée, & mourir de desplaisir, plustost que suruiure, & fut là le sujet de sa mort, & non ce que Quer & autres disoiēt, que c'estoit pour n'auoir donné vn soufflet au Pere Iesuiste qui estoit la mesme sagesse & vertu, ayant bien tesmoigné aux voyages qu'il a fait dans les terrès.

Suſſer de sa mort.

Le General Quer parlant aux Peres Iesuistes, leur dit, Messieurs vous auiez l'affaire de Canada, pour iouir de ce qu'auoit le sieur de Caen, lequel vous auiez depossédé. Pardonnez moy Monsieur ( luy dit le Pere ) ce n'est que la pure intention de la gloire de Dieu qui nous y a mené, nous exposant à tous dangers & perils pour cet effect, & la conuersion des Sauvages de ces lieux: ledit Michel pressant dit, Ouy, ouy, cōuertir des Sauvages, mais plustost pour cōuertir des eastors, ledit Pere respond assez promptement & sans y songer, Celà est faux, l'autre leue la main, en luy disant, Sans le respect du General ie vous donnerois vn soufflet, de me desmentir, le Pere luy respond, Vous m'exusez, ie n'entend point vous desmentir, i'en serois bien fache, c'est vn terme de parler que nous auons en nos escoles, quand on propose vne question douteuse, ne tenant point cela pour offencer, c'est pourquoy ie vous prie me pardonner, & croire que ie ne l'ay point dit pour vous donner du desplaisir.

Pourquoy Michel accusoit le Pere Breberus.

Il laisse à penser si ce sujet estoit capable de le faire mourir, sans autre plus violent desplaisir, comme

Mort de  
de Michel  
sans repen  
1688

l'ay dit cy dessus : aussi Dieu la puny ne luy faisant la grace de se reconnoistre à l'heure de la mort, qui a coupé la broche à tous ses desseins pernicieux & meschans.

Les An-  
glois res-  
touiſſent  
plus de sa  
mort qu'ils  
ne le re-  
gretent.

Le Gene-  
ral luy fait  
faire vne  
pompe fu-  
nebre su-  
perbe.

Estant mort il y eut plus de resiouissance entre les Anglois que de regret, neantmoins le General Quer qui voulut luy tesmoigner la derniere preuve de son amitié qu'il disoit luy auoir porté de son viuant, luy fit faire vne châsse où il fut mis, commande à son frere Thomas Quer d'armer quelques 200. hommes, qu'il fait mettre à terre, les met en ordre quatre à quatre, les maistres des vaisseaux prennent la châsse, & la mettēt dedās vne chaloupe, & arriuez sur le bord du riuage, les officiers des vaisseaux prennent le corps sur leurs espaules, & sur sa châsse auoient mis vne espee nue, deuant le corps marchoit vn homme armé de toutes piéces, avec la rondache & le coustel, l'autre portoit vne demie picque noireie, les soldats fourrent en deux, par le milieu desquels passa le corps avec tous les Capitaines & autres officiers des vaisseaux, qui l'acompagnoient marchant deuant, les soldats qui le suivent comme est la coustume en telles funeraillies, il fut porté à la fosse, où estant mis dedans l'on rompit la demie picque en deux, & la mit on dans la fosse, sur laquelle le Ministre & des prieres s'agenouillant & se leuant plusieurs fois, respondant aux Ministres: leurs prieres acheuées l'on couvrit le corps de terre, cela fait ils se firent deux escouades de mousquets, des soldats qui estoient rages au tour de la fosse: & apres l'on fut tirer le canon de tous les vaisseaux, iusqu'à quelque 80. à 90. coups: cela

fai  
du  
à e  
Ca  
n e  
jou  
di z  
pay  
qu'il  
tū,  
eust.  
die C  
de m  
comm  
estoit  
auoit  
quelle  
gez de  
uages  
la nou  
ayant  
prop  
année  
chandi  
leure tr  
ques 50  
rent à l  
Ils n'on  
pources

fait chacun s'en retourne en son vaisseau, le pavillon du contre-Admiral estoit à demy descendu, iusques à ce qu'il y en eust vn autre mis en la place, qui fut vn Capitaine Anglois appellé le ducil n'en dura gueres, au contraire iamais ils ne se rejoirent tant, & principalement en son vaisseau où il auoit quelques barils de vin d'Espagne: le voilà payé de tout ce qu'il auoit fait.

Tout ce que j'ay veu apres sa mort est, l'honneur qu'il ne meritoit pas, ne pouuant esperer, s'il eust veût, que le chastimēt d'vn suplice, si sa Maieſté ne luy eust donné sa grace.

Durant le iour que nous fusmes à Tadoussac, le dit Quer employa ses hommes à couper quantité de mas de sapins, pour batteaux & chaloupes, comme du bois de boureau pour brusler: ce mesnage estoit tousiours pour payer quelques auaries, & en auoit plus de besoin ceste année là que l'autre, en laquelle il prit 19. vaisseaux François & Basques chargez de moluë, & outre ce qu'il traita avec les Sauvages des marchādises qui estoient aux vaisseaux de la nouvelle société, où commandoit Roquemont, y ayant aussi quantité de viures & autres commoditez propres à vne habitation, qu'ils r'apporterent ceste année à Québec, & outre la quantité des marchandises de rapport, ils pensoient faire meilleure traite qu'ils ne firent: ils ne traiterent que quelques 5000. castors & quelques 3. à 4. mille qu'ils prirent à l'habitation, & le vaisseau d'Emery de Caen. Ils n'ont eû autre chose qui est peu pour pouoir rébourcer les frais de leur embarquement, en rendant

Vaisseau  
François que  
les Anglois  
ont pris.



1876

ce qu'ils ont pris appartenant à de Caen & à ses associés au fort & à l'habitation de Québec, suyuant le traité de paix entre les deux couronnes de France & d'Angleterre.

Quer ne  
veut per-  
mettre aux  
Catholi-  
ques de  
prier Dieu  
publique-  
ment.

Pendant ce temps que nous estions à Tadoussac, ledit Quer ne voulut permettre que les Catholiques priassent Dieu publiquement à terre, où il auoit mis tous les François, horsmis deux qui estoient Huguenots, de l'esquippage dudit Emery de Caen, qui les faisoient rire pour auoir ceste preeminence par dessus les autres. moy & quelques autres passions le temps avec ledit General à la chasse du gibier, qui y est en ceste saison abondante, & principalement d'alloüettes, pluiers, courlieux, & cassines desquels il en fut tué plus de 20000. outre la pesche que les Sauvages faisoient du saulmon & truites qu'ils nous apportoient en assez bonne quantité, & de l'éplan que l'on prit en grand nombre avec des filets, & quelques autres poissons, le tout tres-excellent, iusqu'à nostre partement.

*Les François*

Par  
C  
A  
b  
te  
à  
ne  
rin  
  
**L**  
toyer,  
tir vn  
s'en al  
barqu  
uons l  
pas far  
lier de  
par que  
vaissea  
audit l  
d'Entic  
perceus  
prehen  
se bien  
eussent

*Partement des Anglois au port de Tadoussac. General Quer craint l'arrinée du sieur de Rasilly. Arrinée en Angleterre. L'Auteur y va treuver monsieur l'Ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arrinée de l'Auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reverend Pere l'Allemand de la compagnie de Iesus. Arrinée de l'Auteur à Paris.*

## CHAPITRE VII.



Edit General ayant accommodé le fort & habitation de Québec de tout ce qu'il iugea estre necessaire, il fit donner caraine à ses vaisseaux assez legerement, nettoyer, gadomcr & suiuer, ce qu'estant fait, il fit partir vne petite barque de 25. à 30. tōneaux, pour s'en aller porter à Québec ce qui restoit, où s'embarquerent mes deux petites Sauvagesse, nous leuons les aneres & mettons sous voiles, ce qui n'estoit pas sans bien apprehender la rencontre du Cheualier de Rasilly, d'autant que nouvelles estoient venuës par quelques Sauvages, qui asseuroient auoir veu dix vaisseaux à Gaspey, bien armez qui nous attendoient audit lieu : c'est pourquoy l'on passa fort proche d'Enticosty 14. lieues dudit Gaspey pour n'estre aperceus : toutesfois ledit Quer disoit qu'il ne les apprehendoit en aucune façon, & que c'estoit à faire à se bien battre, & que si tant estoit que les François eussent le dessus, qu'il mettroit le feu dans leurs vais-

Les François leuent les aneres.

Nouvelles de l'arrinée du sieur de Rasilly.

seaux, en faisant mourir beaucoup plus premier qu'en venir là, & quelques autres discours. Nous fumes contrarier de fort mauuais temps, avec des brues iusques sur le grand Ban, qui estoit le 16. du mois d'Octobre, nous eusmes la fonde, & le 18. la cognoissance de Sorlingues: pendant la trauersé moururent onze hommes de la dysenterie, de l'esquipage de Quer.

Le 20. nous relaschames à Plemué, où nous eusmes nouvelle de la paix, ce qui fasha grandement ledit Quer. Le 25. fortismes dudit port, rangeant la coste de deux lieues. Le 27. passasmes deuant Douure, où ledit Quer fit descendre tous nos hommes avec les pères Iesuites & Recollets, auxquels il donna passage, & à tous ceux qui voulurent aller en France: & moy i'escruay de ce lieu à Monsieur de Lozon que ie m'en allois à Londres, treuuer Monsieur l'Ambassadeur, pour luy faire le recit de tout ce qui s'estoit passé en nostre voyage, afin qu'il luy pleust faire expedier quelques lettres de sa Maiesté audit sieur Ambassadeur, pour auoir ceste affaire pour recommandée, & y enuoyer vn homme expres pour cet effect, chose comme tres necessaire & importante pour le bien de la Soieité. En continuant nous passasmes par les Dunes, où il y auoit nombre de vaisseaux, & vne remberge de six à sept tonneaux que l'on salua, qui rendit le reciproque de trois coups de canon. Entrant en la riuere fumes mouiller l'ancre deuant Grauline, où mismes pied à terre laissant les vaisseaux, ledit Quer fréta vn batteau pour aller à Londres sur la riuere de la Tamise, auquel lieu arriuasmes le 29. dudit mois.

Le lendemain ie fus treuuer monsieur l'Ambassadeur, auquel ie fis entendre tout le sujet de nostre voyage, ayant esté pris deux mois apres la paix, qui estoit le 20. Iuillet, faute de viures & munitions de guerre & de secours, ayant enduré beaucoup de necessitez vn an & demy, allant chercher des racines dās les bois pour viure, bien que ie n'eusse retenu que seize personnes au fort & à l'habitation, ayant enuoyé la plus grand part de mes compagnons parmy les Sauvages, pour éuiter aux grandes famines qui arriuent en ces extremitez.

L'Authen  
fait rapport  
à l'Ambas  
sadeur du  
Roy. de son  
voyage.

Ce qu'ayant entendu ledit sieur Ambassadeur, il se delibera d'en parler au Roy d'Angleterre, qui luy donna toute bonne esperance de rendre la place, comme de toutes les peleteries & marchandises, lesquelles il fit arrester.

L'Ambassa  
deur tire  
promesse de  
restituer  
tout ce que  
l'Anglois a  
noir pris  
sur les Fran  
çois.

Ie donnay des memoires, & le procès verbal de ce qui s'estoit passé en ce voyage, & l'original de la capitulation que i'auois faite avec le General Quer, & vne carte du pays, pour faire voir aux Anglois les descouuertes & la possession qu'auions prise du dit pays de la Nouuelle France, premier que les Anglois, qui n'y auoient esté que sur nos brisées, s'estans emparez depuis dix à douze ans des lieux les plus signalez, mesme enleué deux habitatiōs, sçauoir celle du Port Royal où estoit Poitrincourt, où ils sont habituez de present, & celle de Pemetegoit appelé autrement Norembegue: le tout saisi & enleué contre tout droit & raison, molestant les sujets du Roy, leur imposant vn tribut sur la pesche du poisson: le tout pour les traualier, & en fin leur faire quitter la



pesche, en se rendant maistre de toutes les costes peu à peu. De plus afin d'obliger les sujets de sa Ma-  
iesté à aller prendre des congez en Angleterre, & ont  
imposé depuis deux ou trois ans des noms en ladite  
Nouvelle France, comme la nouvelle Angleterre &  
Nouvelle Escosse. Ils s'en sont aduisez bien tard, ils  
le deuoient faire avec raison, & non pas changer, ce  
qu'ils ne pourront iamais faire, on ne leur dispute pas  
les Virgines, ce qu'avec raison l'on pourroit faire,  
ayant esté les premiers François qui les ont descou-  
uertes il y a plus de quatre vingts ans, par comman-  
dement de nos Roys, cela se iustifie par la relation  
des histoires tant Françoises qu'Est rangeres. Mais  
qui a causé qu'ils s'en sont emparez si facilement?  
c'est que le Roy n'en auoit fait estat iusqu'à mainte-  
nant, que les iustes plaintes qui luy en ont esté faites,  
le fait resoudre à recourir ce que les Anglois ont  
anticipé, & le fera toutesfois & quantes que sa Ma-  
iesté le voudra.

Je fus près de cinq sepmaines proche de mondit  
sieur l'Ambassadeur, attendant tousiours nouuelles  
de France, & voyant le peu de diligence que l'on  
faisoit d'y enuoyer, ou me donner aduis de ce que  
l'on desiroit faire, ie sçeus de mondit sieur s'il n'auoit  
plus besoin de mon seruite, que ie desirois m'en re-  
tourner en France, il me le permit, me donnant let-  
tre pour Monseigneur le Cardinal, m'assurant que  
le Roy d'Angleterre & son Conseil luy auoient pro-  
mis de rendre la place au Roy, il s'y employa fort  
vertueusement, esperant faire donner vn arrest au  
Conseil pour la reddition de l'habitation & com-

L'Auteur  
obtiens per-  
mission de  
l'Ambassa-  
deur de re-  
tourner en  
France.

L'Es-  
Fra-  
pagnie,  
sance du  
que vou-  
de vos se-  
affection  
mer & p-  
pleu nou-

moditez qui y auoient esté prises.

Le partis de Londres le 30. pour aller à Larie treu-  
uer passage, comme plus proche de Dieppe, d'où il y  
a 21. lieues: sur le chemin ierencontray ledit sieur de  
Caen, qui s'en alloit pour le recouurement de ses pe-  
leteries, auquel succinctement luy fisentendre ce qui  
c'estoit passé, & en quel estat estoient les affaires: ar-  
riuant à Larie ie fus quelques iours à attendre le vent  
pour passer, qui estant deuenu bon, ie m'embarquay  
le lendemain, & arrivay à Dieppe.

Le iour en suiuant arriva le Capitaine Daniel a-  
uec son vaisseau, qui auoit pris vne habitation des Son arrivée  
à Dieppe.  
Anglois qui s'estoit habitée ceste mesme année à l'isle  
du Cap Breton par vn Escossois appelé Stuart, qui se  
disoit parent du Roy d'Angleterre. Ledit Daniel me  
donna quelques lettres tant de Monsieur de Lozon  
Surintendant des affaires de la Nouvelle France, que  
de Messieurs les Directeurs, avec vne Commission  
qu'ils m'enuoyent, comme estans pressez du parte-  
ment de l'embarquement, & ne pouuant si tost auoir  
celle de sa Maiesté, & de Monseigneur le Cardinal  
pour m'enuoyer, à cause de l'absence de sa Maiesté, la-  
quelle Commission portoit ce qui s'ensuit.

**L**es Intendants & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle Commissiõ  
donnée au  
sieur de  
Champlain.  
France, Au sieur de Champlain l'un des Associez en ladite Com-  
pagnie, Salut. L'experience que vous vous estes acquise en la cognois-  
sance du pays, & des Peuples de la Nouvelle France, pendant le scieur  
que vous y avez fait, joins la cognoissance particuliere que nous auõs  
de vos sens, suffisance, generosité, prudence, zele à la gloire de Dieu,  
affection & fidelité au seruice du Roy, nous ayant portez à vous nom-  
mer & presenter à sa Maiesté, conformément au pouuoir qu'il luy a  
plu nous en donner, pour en l'absence de Monseigneur le Cardinal

de Richelieu Grand-maistre Chef & Surintendâs general des Mers & Commerce de France : commander en toute l'estendue dudit pays, regir & gouverner sans les Naturels des lieux que les François qui y resident de present, & s'y habitueront cy apres : Nous ne pouuons donner que ladite nomination ne soit agréee, neantmoins ayant aduis que les vaisseaux que nous vous enuoyons, sous les charges & conduictes des sieurs Daniel & Ioubert sont prests à faire voile, & craignant que les lettres de prouision de sa Maieste ne peussent estre arrivées à temps pour vous estre enuoyées par lesdites flottes, estant d'ailleurs necessaire & tres important de n'en point differer le parlement. A ces causes Nous par forme de prouision seulement, & attendant l'urgence & pressante necessité de lachose, iugeant ne pouuoir faire meilleure eslection que de vostre persone, vous auons commis & député, commettus & deputons par ces presentes, pour insqu'à ce qu'autrement sous le nom de la Compagnie y ayt esté pourueu, commander pour le service de sa Maieste, en l'absence de Monseigneur le Cardinal audit pays de la Nouvelle France, Fort & Habitation de Québec, & autres places & forts qui sont & seront cy apres construits, ausquels vous establiuez tels Capitaines que bon vous semblera : regir & gouverner lesdits peuples ainsi que vous iugerez estre à faire, & generalement faire en icelle charge tout ce que vous estimerez & trouuerrez à la plus grande gloire de Dieu & de ces Estats, & utilité de ladite Compagnie. En foy de quoy auons signé ces presentes : A Paris le 21. iour de Mars 1629. & plus bas signé De Lozon, Robineau, Alix, Barthelemy Quatin, Bonneau, Quantin, Houel, Haquenier, Castillon.

Ledit Daniel me fit le recit comme il s'estoit faisi du Fort du Milor Anglois, ainsi qu'il s'en-suit.

R

Franc  
And  
dem  
Com  
Mon  
la R  
aviç  
qui e  
la Ne  
Chéc  
aucl  
journ  
ledit  
de par  
voyag  
sans pl  
radde  
quatre  
Comp  
le Gran

## RELATION DV VOYAGE FAIT

par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la

Nouvelle France, la presente

année 1629.



Le 22. iour d'Auril 1629. ie suis party de Dieppe, sous le congé de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, Grád Maître, Chef & Surintendant General de la Nauigation & Commerce de France, conduisant les nauires nommez le Grand S. André & la Marguerite, pour (suivant le commandement de Messieurs les Intendants & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France) aller trouuer Monsieur le Commandeur de Rasilly en Brouage ou la Rochelle, & delà aller sous son escorte secourir & auictualler le sieur de Champlain, & les François qui estoient au fort & à l'habitation de Québec en la Nouvelle France: & estant arriué le 17. de May à Ché de Boys; le lendemain l'on publia la paix faite avec le Roy de la Grande Bretagne, & apres auoir sejourné audit lieu l'espace de 39. iours, en attendant ledit sieur de Rasilly, & voyant qu'il ne s'aduançoit de partir, & que la saison se passoit pour faire ledit voyage: Sur l'aduis de mesdits sieurs les Directeurs, & sans plus attendre ledit sieur de Rasilly; ie partis de la radde dudit Ché de Boys le 26. iour de Iuin, avec quatre vaisseaux & vne barque appartenans à ladite Compagnie, & continuant mon voyage iusques sur le Grand Ban, surpris que i'y fus de brunes & mauuais

temps, ie perdis la compagnie de mes autres vaisseaux, & fus contraint de poursuiure ma route seul, iusqu'à ce questant enuiron à deux lieuës proche de terre, r'apperceus vn nauire portant au grand Mas vn pa-uillon Anglois, lequel ne me voyant aucun canon m'approcha à la portée du pistolet, pensant que ie fus totalement delgarny, à lors ie commencé à faire ou-urir les sabors, & mettre seize pièce de canon en bat-terie, de quoy s'estant ledit Anglois apperceu il s'ef-força de s'esuader, & moy de le poursuiure iusques à ce que l'ayant approché ie luy fis commandement de mettre son paillon bas, comme estant sur les costes appartenantes au Roy de France, & de me monstrier sa commission, pour sçauoir s'il n'estoit point quel-que forban, ce que m'ayant refusé ie fis tirer quel-ques coups de canon & l'aborday, ce fait ayant reco-gneu que sa commission estoit d'aller vers le Cap de Mallebarre trouuer quelques siens compatriotes, & qu'il y portoit des vaches & autres choses, ie l'as-seuray que la paix estoit faite entre les deux couron-nes, & qu'à ce suiet il ne deuoit rien craindre, & ainsi le laissay aller: & estât le 28. iour d'Aouust entré dans la riuere nommée par les Sauuages grád Cibou, r'enuoyay le iour d'apres dans mon batteau dix de mes hommes le long de la coste, pour trouuer quelques Sauuages & apprendre d'eux en quel estat estoit l'habitation de Québec, & arriuant mesdits hommes au Port aux Ba-laines; y trouuerent vn nauire de Bordeaux, le mai-stre duquel se nommoit Chambreau, qui leur dit que le sieur Jacques Stuart Millor Escossois estoit arriué audit lieu enuiron deux mois auparauant, avec deux grands

gr  
tron  
qui  
ledit  
Dih  
lez &  
plus  
chel  
Roy  
Mil  
audit  
lestre  
pour  
crit si  
perme  
resnau  
ges, q  
comm  
metto  
ausdits  
stant ra  
pescher  
pais, ap  
sur les  
rer enar  
chelles  
calader  
auditpo  
ie mis p  
apres m  
dre que

grands nauires & vne patache Angloise, & qu'ayant  
 tronué audit lieu Michel Dihourse de S. Jean de Luz,  
 qui faisoit sa pescherie & secherie de moluë, s'estoit  
 ledit Milor Escossois saisi du nauire & moluë dudit  
 Dihourse, & auoit permis que ses hommes fussent pil-  
 lez & que ledit Milor auoit peu apres enuoyé les deux  
 plus grands de ses vaisseaux, avec le nauire dudit Mi-  
 chel Dihourse, & partie de ses hommes vers le port  
 Royal pour y faire habitation, comme aussi ledit  
 Milor depuis son arriüée auoit fait construire vn fort  
 audit port aux Balaines, & luy auoit enleü de force  
 les trois pieces de canon qu'il auoit dans son nauire,  
 pour les mettre dans ledit fort, mesme donne vn es-  
 crit signé de sa main, par lequel il protestoit ne luy  
 permettre ny à aucun autre François, de pescher d'o-  
 resnauant en ladite coste, ny traiter avec les Sauua-  
 ges, qu'il ne luy fut payé le dixiesme de tout, & que sa  
 commission du Roy de la Grande Bretagne, luy per-  
 mettoit de confisquer tous les vaisseaux qui iroient  
 ausdits lieux sans son congé: Lesquelles choses me-  
 stant rapportées, iugeant estre de mon deüoir d'em-  
 pescher que ledit Milor ne continua l'vsurpation du  
 pais, appartenant au Roy mon maistre, & n'exigea  
 sur ses tujets le tribut qu'il se promettoit. Je fis prepa-  
 rer enar mes 53. de mes hommes, & me pourueus d'es-  
 chelles & autres choses necessaires pour assiéger & es-  
 calader ledit fort, si qu'estant arriüé le 18. Septembre  
 audit port aux Balaines, où estoit construit ledit fort,  
 ie mis pied à terre, & fis aduancer sur les deux heures  
 apres midy mes hommes vers ledit fort, selon l'or-  
 dre que ie leur auois donné, & iceluy, attaquer par

diuers endroits, avec forces grenades, pots à feu & autres artifices, nonobstant la resistance & les mousquetades des ennemis, lesquels se voyant pressez prindree l'espouuente & se presenterent aussi tost sur leur rempart, avec vn drapeau blanc en la main, demandant la vie & le quartier à mon Lieutenant, ce pendant que ie faisois les approches vers les portes dudit fort, que ie fis promptement enfoncer, & aussi tost suiuy de mes hommes i'entray dans ledit fort, & me saisis dudit Milor, que ie treuuay armé d'vn pistolet & d'vne espée qu'il tenoit en ses mains, & de tous les hommes, lesquels au nombre de quinze estoient armez de cuirasses, brassarts, cuiarts & bourguignottes, ayas chacun vne harquebuse à fusil en main, & le reste armez de mousquets & picques seulement: Et ayant iceux fait de sarmer ie fis oster les estendarts du Roy d'Angleterre, & fis mettre au lieu d'iceux ceux du Roy mon Maistre. Puis visitant ce qui estoit audit fort y trouué vn François natif de Brest nommé René Cochoan, detenu prisonnier iusques à ce que son Capitaine (arriué deux iours auparauant en vn port distant de deux lieues de celuy aux Balaines) eust apporté vne piece de canon qu'il auoit en son nauire, & payé le dixiesme de ce qu'il pescheroit, & le iour suivant ie fis équiper vne caruelle Espagnolle que ie trouuay eschouée deuant ledit fort, & charger les viures & munitions qui estoient en iceluy, & apres l'auoir fait raser & desmolir, & le tout fait porter à ladite riuere du grand Cybou, ie fis avec toute diligence traouiller en ce lieu cinquante de mes hommes, & vingt des Anglois à la construction d'vn retranchement ou fort

sur l  
mis  
com  
piec  
de n  
artif  
chof  
dans  
ayā  
le C  
mag  
natif  
& ha  
du re  
le s. i  
femm  
Falm  
huiet  
Milo  
gneur  
signé  
Decer  
Aay  
à Rou  
comm  
& No  
& me  
leman  
en la n  
Superi  
22. No

sur l'entrée de ladite riuere pour empescher les ennemis d'y entrer, dans lequel ie laissay quarante hommes, com pris le R. P. Vimond & Vieupont Iesuites, huit pieces de canon, dix-huict cens de pouldre, six cens de meche, quarante mousquets, dix-huict picques, artifices, balles à canon & mousquets, viures & autres choses necessaires, avec tout ce qui auoit esté trouué dans ladite habitation & fort desdits Anglois, & ayã fait dresser les armes du Roy & de Monseigneur le Cardinal, faiçt faire vne maison, Chappelle & magasin, pris serment de fidelité du sieur Claude natif de Beauuais, laissé pour commander ledit fort & habitation pour le seruice du Roy, & pareillement du reste des hommes demeurez audit lieu: Suis party le 5. iour de Nouembre, & ay amené lesdits Anglois, femmes & enfans, desquels en ay mis 42 à terre près Falmuë, port d'Angleterre, avec leurs hardes, & dix-huict ou vingt que i'ay amenez en France avec ledit Milor, attendant le commandement de mondit Seigneur le Cardinal. Ce que ie certifie estre vray, & ay signé la présente Relation. A Paris ce douziesme Decembre 1629.

Aãyt sejourné deux iours à Dieppe ie m'acheminay à Rouën, où ie m'arrestay deux autres iours, & appris comme le vaisseau des Reuerends Peres l'Allemand & Noyrots'estoient perdus vers les Isles de Canseau, & me fit-on voir vne lettre dudit Reuerend Pere l'Allemand, Superieur de la Mission des Peres Iesuites, en la nouvelle France, enuoyée de Bordeaux au R. P. Superieur du College des Iesuites à Paris, & dattée du 22. Nouembre 1629. comme il s'ensuit.



## MON REVEREND PERE,

Pax Christi.



Assigans castigauit me Dominus & morti non tradidit me, Chastiment qui m'a esté d'autant plus sensible que le naufrage a esté accompagné de la mort du R. P. Noyros & de nostre frere. Louys, deux homes qui deuoient, ce me semble grandemts seruir à nostre Seminair. Or néanmoins puis que Dieu a disposé de la sorte, il nous faut chercher nos consentemens dans ses saintes-volontez, hors desquelles il n'y eut iamais esprit solide ny content, & ie m'assure que l'experience aura fait voir à vostre reuerence que l'amertume de nos ressentiments détrempée dans la douceur du bon plaisir de Dieu, auquel une ame s'attache inseparablement, perd. (ou le tout) ou la meilleure partie de son fiel; Si que s'il reste encore quelques soupirs pour les souffrances, ou passées, ou presentes, ce n'est, que pour aspirer dauantage vers le Ciel, & perfectionner avec merite ceste conformité dans laquelle l'ame a pris resolution de passer le reste de ses iours; De quatre des nostres que nous estions dans la barque, Dieu partageant à l'esgal, en a pris deux, & a laissé les deux autres. Ces deux bons Religieux tres-bien disposez & resignez à la mort, seruiront de victime pour appaiser la colere de Dieu iustement iestée contre nous pour nos deffauts, & pour nous rendre désormais sa bonté favorable au succeds du dessein entrepris.

Ce qui nous perdis fut un grand coup de vent de Suest, qui s'esleua lors que nous estions à la rine des serres, vent si impetueux que quelque soin & diligence que peust apporter nostre Pilote avec ses Matelots, Quelques vaux & prieres que nous pensions faire pour detourner ce coup, iamais nous ne pensmes faire en sorte que nous n'allassions heurter contre les rochers: ce fut le 26. iour d'apres nostre depart, iour de saint Barthelemy, enuiron sur les neuf heures du soir; De 24. que nous estions dans la barque, dix seulement eschapperent, les autres furent esbouffez dans les eaux. Les deux nepveux du Pere Noyrot tindrent compagnie à leur oncle, leurs corps ont esté enterrez,

ont  
non  
ayo  
ano  
Die  
nid  
app  
pris  
Lou  
pau  
pella  
affa  
P. N  
donn  
de de  
mer e  
qui p  
rot lo  
coste  
rot, de  
tuas I  
quatre  
tre la p  
croyou  
un aut  
mon bo  
dans la  
donnay  
vire. N  
gnoient  
de nous  
temps de  
été, rega  
mez d'es  
une isle,  
sonnes q  
perceua

entre autres celuy du P. Noyrot & de nostre freres des sept autres nous n'en auons eu aucune nouvelles, quelque recherche que nous en ayons peu faire. De vous dire comment le Pere de Vieuxpons & moy auons eschappé du naufrage, il me seroit bien difficile, & croy que Dieu seul en a cognoissance, qui suiuant les desseins de sa diuine providence nous a preservez, car pour mon regard ne ingrant pas dans les apparences humaines qu'il me fust possible d'eviter ce danger, j'auois pris resolution de me tenir dans la chambre du nauire avec nostre frere Louys; nous disposans tous deux à recevoir le coup de la mort, qui ne pouuoit tarder plus de trois Miserere, lors que j'entendis qu'on m'appelloit sur le haut du nauire, ie croyois que c'estoit quelqu'un qui auoit affaire de mon secours, ie montay en haut, & trouuay que c'estoit le P. Noyrot qui me demandoit de rechef l'absolution: Apres luy auoir donnée, & chanté tous ensemble le Salue Regina, je fus conrainct de demeurer en haut; car de descendre il n'y auoit plus de moyen, la mer estoit si haute, & le vent si furieux, qu'en moins de rien le costé qui panchoit sur le rocher fut mis en pieces, l'estoit proche du P. Noyrot lors qu'un coup de mer vint si impetueusement donner contre le costé sur lequel nous esions qui rompit tout, & me separa du P. Noyrot, de la bouche duquel j'entendis ces dernieres paroles, In manus tuas Domine, &c. Pour moy de ce coup ie me trouuay engagé entre quatre pieces de bois, deux desquelles me donnerent si rudement contre la poitrine, & les deux autres me briserent si fort le dos que ie croyois mourir auparauant que d'estre enveloppé des flots, mais voicy un autre coup de mer qui me desengageant de ces bois m'enleua, & mon bonnet & mes pantouffes, & mist le reste du nauire tout à plat dans la mer: Je tombay heureusement sur une planche que ie n'abandonnay point, de rencontre elle estoit liée avec le reste du costé de ce nauire. Nous voilà doncques à la mercy des flots, qui ne nous esparagnoient point: ains s'esleuant ie ne scay combien de coudées au dessus de nous, tomboient par apres sur nos restes. Apres auoir flotté long-temps de la sorte dans l'obscurité de la nuit, qui estoit desja commencée, regardans à l'entour de moy ie m'apperceus que nous esions enfermés d'estines & sur tout environnés & pressés du costé qui sembloit une isle, puis regardans un peu plus attentiuement ie contay six personnes qui n'estoient pas fort esloignées de moy, deux desquels m'apperceuaus m'excitèrent à faire tous mes efforts pour m'approcher, ce me



fut pas sans peine, car les coups que i auois receus dans le debris du  
 vaisseau m auoient fort affoibli: Je fis tant neantmoins, qu avec mes  
 planches, j'arruay au lieu où ils estoient, & avec leur secours ie me trou-  
 uay assis sur le grand mast, qui tenoit encore ferme avec une partie du  
 vaisseau, ie n'y fus pas long: temps car comme nous approchions plus  
 près de ceste isle, nos Matelots se lancerent bien-tost à terre, & avec  
 leur assistance tous ceux qui estoient sur le costé du nauire y furent bien-  
 tost apres. Nous voila donc sept de compagnie, ie n auois bonnet ny  
 souliers, ma soutane & habits estoient tous deschirez, & si moulus de  
 coups que ie ne pouuois me soustenir, & de fait il fallut qu'on me  
 soustint pour aller iusques dans le bois, aussi auois-je receu deux rudes  
 coups aux deux jambes, mais sur tous à la dextre, dont ie merressens  
 encore, les mains fendues avec quelque contusion, la hanche escorchée,  
 la poitrine sur tout fort offencée, nous nous retirasmes donc tous sept  
 dans le bois, mouillez comme ceux qui venoient d'estre trempés dans  
 la mer: la premiere chose que nous fismes fut de remercier Dieu de ce  
 qu'il nous auoit preseruez, & puis le prier pour ceux qui pourroient estre  
 morts: Cela fait pour nous eschaffer nous nous couchasmes les uns  
 proches des autres, ta terre & l'herbe qui auoient esté mouillez de la  
 pluye du iour n'estoient encore propre pour nous seicher, nous passasmes  
 ainsi le reste de la nuict, pendant laquelle le P. de Vieuxpont (qui gra-  
 ces à Dieu n'estoit point offencé) dormit fort bien. Le lendemain si-  
 tost qu'il fut iour nous allasmes recognoistre le lieu où nous estions, &  
 trouuasmes que c'estoit une isle de laquelle nous pouuions passer à la  
 terre ferme, sur le riuage nous trouuasmes force choses que la mer y  
 auoit ietté, i'y trouuay deux pantouffles, un bonnet, un chapeau, une  
 soutane, & plusieurs autres choses necessaires. Sur tout Dieu nous y  
 enuoya pour viures cinq bariques de vin, quelques dix pieces de lard,  
 de l'huile, du pain des fromages, & une harquebuse, & de la poul-  
 dre tout à propos pour faire du feu. Apres qu'on eut ainsi tous retiré, le  
 iour de saint Louys tous s'employèrent à faire le possible pour bastir  
 une chaloupe du debris du vaisseau, avec laquelle nous irions ran-  
 geant la coste chercher quelque nauire de pêcheurs: On se mit doncques  
 à travailler avec meschans ferremens que l'on trouua, elle estoit bien  
 aduancée le quatriesme iour, lors que nous eusmes cognoissance d'une  
 chaloupe qui estoit sous voile venans vers le lieu où nous estions, ils re-  
 ceurent dedans un de nos matelots qui alla tout seul plus proche du lieu

où  
 str  
 qu  
 Pa  
 cou  
 pes  
 pou  
 non  
 mon  
 au  
 le s  
 nou  
 bast  
 Cela  
 que  
 esto  
 Pere  
 s'era  
 stre  
 men  
 uages  
 Vimo  
 fut ex  
 s'emb  
 nous a  
 que s'e  
 si une  
 coste le  
 nous n  
 part en  
 second  
 due, ce  
 laquelle  
 nuict en  
 Sebastie  
 proche  
 ge, par  
 6 DIE

où elle devoit passer, ils le menerent dans leur vaisseau parler au Maître, auquel il raconta nostre disgrâce, le maître tout aussitost s'embarqua dans une chaloupe & nous vint trouver, nous offrit à tout le passage: Nous voila en assurance, car le lendemain tous les hommes couchèrent dans son vaisseau; C'estoit un vaisseau Basque qui faisoit pesche à une lieue & demie du rocher, où nous fîmes naufrage, & pour autat qu'il y estoit encores bien du temps pour acheuer leur pesche, nous demeurâmes avec eux ce qui restoit du mois d'Aoust, & tout le mois de Septembre. Le premier d'Octobre arriva un Sauvage qui dist au Maître que s'il ne s'en alloit il y auroit danger que les Anglois ne le surprissent. Cette nouvelle le disposa au depart: Le mesme Sauvage nous dist que le Capitaine Daniel estoit à vingt-cinq lieues de là qui bastissoit une maison, & y laissoit des François avec un de nos Peres: Cela me donna occasion de dire au P. de Vieuxpont qui me pressoit fort que ie luy accordasse de demeurer avec ce Sauvage dans ceste coste, qui estoit bien l'un des meilleurs Sauvages qui se puisse rencontrer, Mon Pere voicy le moyeu de contenter vostre reuerence, le Pere Vimond s'écria bien aisé d'auoir un compagnon. Ce Sauvage s'offre de mener vostre Reuerence iusques au lieu où est Monsieur Daniel, si elle veut demeurer là elle y demeurera, si elle veut aller quelque mois avec les Sauvages, pour apprendre la langue elle le pourra faire, & ainsi le R. Pere Vimond & vostre Reuerence auont leur contentement: le bon Pere fut extremement ioyeux de ceste occasion qui se presentoit, ainsi il s'embarque dans la chaloupe du Sauvage, ie luy laissay tout ce que nous auons sauué, horsmis le grand Tableau duquel le marelot Basque s'estoit saisi, mais j'auois bien pensé au retour de luy faire rendre, si une autre disgrâce ne nous sus arriuée. Nous partîmes donc de la coste le 6. Octobre, & apres auoir enduré de si furieuses tempestes que nous n'auions encores expérimentées, le quarantième iour de nostre depart en trās dās un port proche de S. Sebastien, nous fîmes de rebes un second naufrage, le Nauire rompu en mille piéces, toute la molaie perdue, ce que ie peus faire ce fut de me sauuer dans vne chaloupe, dans laquelle ie me tistay avec des pantoufles aux pieds, & un bonnet de nuit en teste, & en ceste esquipage m'en aller trouuer nos Peres à S. Sebastien, d'où ie partis il y a huit iours, & suis arriué à Bourdeaux proche de Bordeaux le 20. de ce mois. Voila le succès de nostre voyage, par lequel vostre Reuerence peut iuger des obligations que j'ay

Arriuée de  
l'Au. heur à  
Paris.

De Rouën ie m'acheminay à Paris, où ie fus saluër  
sa Majesté, Monseigneur le Cardinal, & Messieurs les  
Associez, auquel ie fis entendre tout le sujet de mon  
voyage, & ce qu'ils auoient à faire, tant en Angleter-  
re qu'aux autres choses qui conuenoit pour le bien &  
vtilité de ladite nouvelle France, l'on despescha quel-  
que temps apres mon arriuée à Paris, le sieur Daniel  
le medecin pour aller à Londres treuuer mondit sieur  
l'Ambassadeur, avec lettres de sa Majesté pour de-  
mander au Roy d'Angleterre qu'il eust à faire rendre  
le Fort & Habitation de Québec, & autres ports &  
haures qu'il auoit pris aux costes d'Acadie, apres la  
paix faicte entre les deux Couronnes de France &  
d'Angleterre : Ce que mondit sieur l'Ambassadeur  
demanda au Roy & à son Conseil, qui ordonna que  
le Fort & Habitation seroient remis entre les mains  
de sa Majesté, ou ceux qui auroient pouuoir d'elle,  
sans parler des costes d'Acadie.

Mondit sieur Ambassadeur renuoya Daniel porter  
la responce, sçauoir si sa Majesté l'auroit pour agrea-  
ble. Ce qu'attendant lesdits sieurs Directeurs ne laisse-  
rent de supplier sa Majesté & Monseigneur le Cardi-  
nal leur vouloir oëtroyer six de ses vaisseaux avec  
quatre pataches qu'ils founiroient pour aller au grad  
fleuue S. Laurens reprendre possession du Fort & Ha-  
bitation de Québec, suiuant l'accord qui en seroit  
faict entre leurs Majestes, que si cas aduenant quel'on  
ne voulust remettre la place entre les mains de ceux  
qui auroient pouuoir de sa Majesté, ils seroient con-  
traints par toutes les voyes iustes & raisonnables.  
Ladite Societé fournissant seize mille liures pour l'in-

Les affo-  
ciez demā-  
dent six  
vaisseaux  
au Roy.

terest

tere  
tre  
silly  
qui  
ce p  
d'Ita  
terre  
la de

vaisse  
ladeu  
ce suj  
traite  
cé, q  
pour  
terest  
noit,  
mes q  
troien  
sté leu  
qu'ils p  
l'amia  
gne. pr  
pris de  
Mo  
sa Maie  
aufquel  
ouy l'o  
esté dor  
Québec  
cet effa

terests de six vingts mille liures, qu'il failloit à mettre les vaisseaux hors. Monsieur le Cheualier de Rasilly fut esleu pour general de ceste flotte, on les equippe & appareille de tout ce qui estoit necessaire, ce pendant la Maiesté qui auoit à faire aux guerres d'Italie, ne peust rendre responce au Roy d'Angleterre, & mondit sieur l'Ambassadeur qui attendoit la despesche de sa Maiesté.

L'Anglois prend alarme de l'armement de ses vaisseaux, ils en font plainte à mondit sieur l'Ambassadeur, qui leur dit, qu'ils ne deuoient apprehéder sur ce sujet, d'autant que sa Maiesté n'auoit desir que de traiter à l'amiable, puisqu'ils auoient ainsi commencé, que les vaisseaux que l'on armoit n'estoient que pour faire escorte à ceux de la societé, qui auoient interest de reprendre possession de ce qui leur appartenoit, portant ce qui leur estoit necessaire pour les homes qui deuoient demeurer en ces lieux. Puisqu'ils entroient en ombrage, il feroit qu'à son retour la Maiesté leur donneroit cõtatement, en ostant le soubçon qu'ils pourroient auoir, en traitant de ceste affaire à l'amiable: sur ce de rechef le Roy de la grande Bretagne promet faire restituer ce que ses sujets auoient pris depuis la paix faite.

Mondit sieur l'Ambassadeur s'en reuient trouver sa Maiesté, & môdit Seigneur le Cardinal en Sauoye, auxquels il fait entendre tout ce que dessus, ce que l'on contremande le commandement qui auoit esté donné pour les vaisseaux qui deuoient aller audit Québec, le voyage rompu, les affaires demeurent en cet estat, pour le diuertissement que sa Maiesté auoit

Les Anglois  
s'alarment  
de nostre  
armement

Monsieur  
l'Ambassa-  
deur va en  
Sauoye  
trouuer le  
Roy.

en Italie, & ne fit on réponse attendant la fin de ces guerres, ce pendant les Anglois qui ne perdent temps arment deux vaisseaux, avec viures & marchandises pour porter audit Québec, qui ne croyoient icelle année rendre la place: l'on ne traita rien de ces affaires pour les causes susdites.

D'autre part les sieurs Directeurs font esquiper deux vaisseaux pour le Cap Breton, & secourir ceux qui y estoient habituez, & deux autres qui furent accommodez à Bordeaux, pour aller faire vne habitation en l'Acadie, où estoit le fils de la Tour, qui auoit succédé en la place du feu sieur Iean Biencour. Nous laisserons voguer ces vaisseaux tant d'un costé que d'autre, pour voir ce qui en reüssira à leur retour, & quelles nouvelles nous apprendrons du progres qui y aura esté fait, & comme les hyuernans tant du Cap Breton, que Anglois auront passé le temps à Québec. Le sieur Tufet fait faire l'esquipage de ceux de Bordeaux l'an 1630. chargez de comoditez necessaires, pour aller faire vne habitation à la coste d'Acadie, où il met des ouuriers & artisans avec trois Religieux de l'ordre des Peres Recollets, le tout sous la conduite du Capitaine Marot de saint Iean de Lus, se mettent en mer pour avec la grace de Dieu parfaire leur voyage, ayant esté contrarié de mauvais temps à leur trauesse près de trois mois, ils arriuent à vn lieu qui s'appelle le Cap de Sable, sous la hauteur de 44. degrez où ils treuuerent le fils de la Tour & quelques autres volontaires François qui estoient avec luy, auquel ledit Marot donna des lettres dudict sieur Tufet, par lesquelles l'on mandoit audit de la Tour, de se maintenir

Voyage du  
Capitaine  
Marot.

to  
co  
me  
se  
fer  
s'est  
pou  
sem  
dific  
moc  
La T  
pou  
porte  
Angl  
cendr  
qui de  
le per  
fils à l  
A  
le con  
princi  
qu'ils a  
çois au  
esté plu  
c'est le  
promet  
uerfion  
long de  
ic l'ay r  
Lef  
loit don



touſiours dans le ſervice du Roy, & de n'adherer ny  
 condeſcendre aux volontez de l'Anglois, com-  
 me pluſieurs meſchans François auoient fait, lesquels  
 ſe ruynoient d'honneur & de reputation d'auoir de-  
 ſeruy ſa Maieſté, ce qui ne ſe pouuoit eſperer de luy, Co qui luy  
 fut com-  
 mandé. & que  
 s'eſtant touſiours maintenu iuſqu'à preſent, & que  
 pour cet eſſect il luy enuoyoit des viures, rafreſchiſ-  
 ſement, armes, & hommes pour l'asſiſter, & faire e-  
 difier vne habitation au lieu qu'il iugeroit le plus cõ-  
 mode, & pluſieurs autres diſcours tendant à ce ſuiet.  
 La Tour tres-aieſe de voir naiſtre ce que à peine il  
 pouuoit eſperer, qui neantmoins ne s'eſtoit laiſſe em-  
 porter aux perſuaſions de ſon pere qui eſtoit avec les  
 Anglois, ſouhaittant pluſtoſt la mort que de condeſ-  
 cendre à vne telle meſchâceté que de trahir ſon Roy,  
 qui donna du mécontentement aux Anglois, contre  
 le pere de la Tour qui leur auoit aſſeuré de reünir ſon  
 fils à leur rendre toute ſorte de ſervice.

Ayant leu ces lettres, & la reception faiſte avec  
 le contentement qu'vn chacun pouuoit deſirer, &  
 principalement les Peres Recollets de ſe voir au lieu  
 qu'ils auoient ſouhaitté, tant pour remettre les Fran-  
 çois au droit chemin de la crainte de Dieu, qui auoient  
 eſté pluſieurs années ſans auoir eſté conſeſſez, ny re-  
 ceu le S. Sacrement, que pour l'eſperance qu'ils ſe  
 promettoient de faire quelque progres en uers la cõ-  
 uerſion de ces pauvres infideles, qui ſont errans le  
 long des coſtes, menant vne vie miſerable, telle que  
 ie l'ay representée cy deſſus.

Lesdits de la Tour & Marot aduiſerent qu'il fal-  
 loit donner aduis à la Tour le pere, qui eſtoit au port

Royal avec lesdits Anglois, de tout ce qui se passoit en ce lieu, le persuadant à le faire reuenir & laisser lesdits Anglois, ce qui fut executé, tant pour le remettre en s<sup>on</sup> deuoir, comme pour sçauoir de luy l'estat des Anglois & leur dessein, pour en suite le gouverner selon qu'ils aduiseroient suyuant la relation.

Ils enuoyerent vn nommé Lestan avec lettre dudit la Tour à son pere, qui l'ayant receuë & leuë aussi tost se mit en deuoir de venir trouuer son fils, ne pouuant ny esperant faire grande fortune avec les Anglois, qui auoient grandement diminué de l'opinion qu'ils en auoient eue: Arriué qu'il fut audit Cap de Sable, il donna à entendre ce que l'Anglois auoit dessein de faire, qui estoit de venir prendre leur fort, c'est pourquoy ils auoient à se fortifier le mieux qui leur seroit possible, pour empescher l'Anglois de son dessein: sçauoirs'il disoit vray & pour se rendre necessaire, ie tiens qu'il n'y auoit pas beaucoup d'apparée que l'Anglois eust voulu remuer la Paix, estant & sçachant les plaintes que l'on en auoit faites au Roy de la grande Bretagne, qui offroit de rendre & restituer tout ce qui auoit esté pris depuis la Paix faicte: quoy que ce soit, il ne faut pas negliger de se loger fortement, aussi bien en temps de paix, que de guerre, pour se maintenir aux accidens qui peuuent arriuer, c'est ce que ie conseille à tous entrepreneurs de rechercher lieu pour dormir en seureté.

Ledit pere de la Tour fit aussi rapport qu'il estoit mort trente Escossois, de septante qu'ils estoient en cet hyuernement, qui auoient esté mal accomodez: fut resolu tant par le Conseil desdits de la Tour pere

& l  
vn  
son  
Ro  
pou  
stou  
pou  
vais  
des  
pos  
tem  
hab  
der  
côm  
faire  
pour  
leger  
des P  
Mefs  
fut ve  
meur  
quelq  
C  
retour  
grand  
cipite  
necess  
Car  
leurs in  
autres

& fils, que Marot, & Peres Recollets, de faire encore vne habitation à la riuere S. Iean pour plusieurs raisons telles quelles, qui est à quatorze lieuës du port Royal, plus au Nort dans la Baye Françoisë: que pour paruenir à l'execution de ceste entreprise, il estoit necessaire d'auoir des hommes & commoditez pour bastir & se fortifier en ladite riuere.

Pour ne perdre tēps il falloit depescher le moyen vaisseau audit sieur Tufet, & enuoyer promptement des hommes & autres choses necessaires, pour s'opposer aux forces de l'Anglois, qui ne taschoit que de temps en temps à vsurper tout le pais, & qu'en icelle habitation nouuelle le pere de la Tour y commanderoit, le fils au Cap de Sable, qui fit retenir toutes les cōmoditez des vaisseaux qu'il iugea luy estre necessaires: Le moyen vaisseau ne fit ny traite ny pesche pour payer les fraiz de son embarquement, & ainsi legerement s'en reuient à Bordeaux avec lettres tant des Peres Recollets que de la Tour, adressantes à Messieurs los Directeurs de la Nouvelle France, qui fut vers la fin du mois d'Octobre: ledit Marot demeura là avec le grand vaisseau, pour essayer à faire quelque chose pour payer le voyage.

Ceste nouvelle receuë dudit sieur Tufet, par le retour du moyen vaisseau si leger, ne luy peust doner grand contentement, pour le renuoy estre trop precipitement & legerement fait, sans y auoir du sujet necessaire qui les peust auoir esmeuz à cela.

Car la resolution de ce Conseil qui auoiet plustost leurs inclinations au bien de leur contentement, & autres de leurs affaires particulieres, qu'à conseruer

Enuoy des  
choses ne-  
cessaires  
pour s'op-  
poser à  
l'Anglois.

& employer le bien de ceux qui les employent à leur profit, pour supporter la despense qui se fait en cet embarquement, que si le mesnagement de ceux qui sont employez n'est fait avec soing & vigilance, accompagné de fidelité, les voyages se rendent inutiles, font perdre courage aux entrepreneurs, qui ne font les rencontres selon leurs volontez, & souuent deceu de ce qu'ils s'estoient peu imaginer en ces desseins.

Quelle raison auoit il d'enuoyer ce vaisseau vuide pour demander du secours, lequel quand on l'eust voulu renuoyer à mesme temps, avec les choses necessaires pour cet effect, il se fut passé plus de quatre à cinq mois, qui n'eust peu estre que vers la fin de Feurier ou Mars, dás la rigueur de l'hyuer, où les neiges sont de deux à trois pieds, & les traueses fort facheuses en ce temps, comme l'on voit assez par experience, qui est fatiguer tous ceux d'un vaisseau, & quelquesfois courir risque de se perdre, ou estre desmated & relacher qui se voit assez souuent pour se haster trop tost, encoré qu'à l'Acadie l'on peut aborder la terre en tout temps, & y arriuant en l'hyuer l'on ne laisse d'y auoir de grandes incommoditez, comme nous l'auons experimenté.

Que si l'Anglois eust eü volonté d'aller prendre la Tour, & se sentant plus fort comme le representoit le Pere, ils l'eussent emporté s'il n'eust esté bien fortifié & amunitonné, premier que le secours de France luy fut arriué.

Mais ayant des hommes & commoditez que ledit Marot auoit porté, ils n'auoient que faire de craindre, estant vn peu fortifiéz comme ils eussent peu faire, &

lais  
seu  
ge f  
cuis  
voy  
ce q  
sans  
l'on  
vain  
a fait  
de la  
che:

Pr  
cheur  
ueren  
lecom  
Reuer  
bitatio  
estoit  
le secu  
mit: C  
voyag  
n'auon  
comme  
le passé  
uages q  
les vaiss  
ter avec  
sans ny  
laissere  
teurs au

laisser faire la pesche de poisson & traite aux vaisseaux, & ne le réuoyer vuides avec vne lettre: la charge faite reuenant de compagnie avec ledit Marot, il eust apporté de quoy (au moins en partie) payer son voyage, & les lettres fussent venues aussi à tēps pour ce qu'ils desiroient, comme quand ils le firent partir sans rien rapporter, car ils pouuoient s'imaginer que l'on ne renuoyeroit qu'au Printemps, par cōsequent vaine leur resolution inconsiderée & precipitée, qui a fait perdre beaucoup audit sieur Tufet, & des sieurs de la societé qui se fussent bien passés de telle depesche.

Presqu'en ce mesme temps arriva vn vaisseau pescheur du Cap Breton, dans lequel repassoit les Reuerends Pères Vimond & Vieux-pont lesuistes, par le commandement qui leur en auoit esté fait de leur Reuerend Pere Prouincial, qui dirent qu'à ladite habitation du grand Cibou, en l'isle dudit Cap Breton estoit mort douze François du mal de terre, qui est le securbut, & d'autres malades; le Printemps les remit: Ces maladies comme i'ay dit en mes premiers voyages, ne vient que de manger des salures, pour n'auoir des viandes ou autres choses rafraichissantes, comme nous auons esprooué en nos habitations par le passé. Durant l'hyuernement ils virent peu de Sauvages qui n'y viennent que par rencontre chercher les vaisseaux François qui y peuuent estre pour traiter avec eux: ces endroits ne sont pas beaucoup plaisans ny agreables que pour la pesche de mouë. Ils laisserent les deux vaisseaux que Messieurs les Directeurs auoient enuoyez pour le secours d'icelle ha-

bitation, qui auoient traitté quelque nôbre de peaux d'eslans, faisant leur pesche de poisson, comme plusieurs autres vaisseaux qui sont par toutes ces costes.

Vers le 10. Octobre arriuerent à Londres deux vaisseaux Anglois, l'vn du port de deux cens cinquante tonneaux, & l'autre de cent, qui reuenoient de Québec où ils auoient fait monter leur vaisseau de Tadoussac pour n'estre en la puissance de ceux qui eussent esté plus forts qu'eux, s'il en fut venu comme ils s'imaginoient, en l'vn commandoit le Capitaine Thomas Quer Vis-Admiral au voyage precedent, & le Capitaine Breton Anglois bon marinier, lequel auoit fait bon traitement en son vaisseau aux Peres Iesuites quand nous retourna mes de Québec avec lesdits Anglois l'année d'aparauant, lesquels ramenerent deux François qu'ils auoient retenus par delà, l'vn charpentier & l'autre laboureur, qui de Londres reuindrent à Paris, lequel nous dit qu'ils auoient rapporté pour Trois cens mille liures de peliterie, & estoit mort quatorze Anglois de nonante qu'ils estoient, de pauureté & misere durant l'hyuer, & autres qui auoient esté assez malades, n'ayant fait bastir ny defricher aucune terre depuis nôtre departement, sinon en semencer ce qui estoit labouré tant la maison des Peres Iesuites que Peres Recollets, dás lesquelles maisons y auoit dix hommes pour les conseruer; qu'au fort ils n'auoient fait qu'un parapel de planche sur le rempart, & remply deux plates formes que i'auois fait commencer: de bastiment dedans ils n'en auoient fait aucun, horsmis vne de charpente contre le rempart, qu'en partie ils auoient defait

du

du  
pla  
le f  
esp  
que  
sto  
ner  
de l  
trois  
deux  
s'en  
uoit  
D  
est t  
Angl  
quel  
ne Lo  
quiete  
année  
missio  
faire d  
que par  
uelles  
tirét les  
l'espera  
ra rend  
uenir d  
vouloir  
ne leurs  
uoit par  
descouu

du costé de la pointe aux Diamats pour gagner de la place, & quelle n'estoit pas encore acheuée. Que dans le fort y auoit quatorze piéces de canon, avec cinq espoirs de fonte verte qu'ils nous auoient pris, & quelques pierriers, estant bien amunitionnées, & estoient restez quelques septâte Anglois. Que le tonnerre auoit tombé dans le fort & rompu vne porte de la chambré des soldats, entré en icelle, meurtry trois à quatre personnes, passé dessous vne table, tué deux grands dogues qui estoient pour la garde, & s'en estoit allé par le tuyau de la cheminée qui en auoit abatu vne partie, & ainsi se perdit en l'air.

Dit que les mesnages François qui resterent ont est tres mal traittez, de ceux qui se sont rendus aux Anglois, & principalemēt d'un appellé le Bailly, duquel j'ay parlé cy dessus. Pour ce qui est du Capitaine Louis & des Anglois ils n'en ont point esté inquiétez: rapporte qu'ils s'attendoient bien que ceste année les vaisseaux du Roy y d'eussent aller avec commission du Roy de la grande Bretagne, pour les en faire desloger, ce qu'ils eussent fait non autrement que par force: Voilà ce que nous auons eü de nouvelles qu'iniustement ils tiennent ceste place, & en tirēt les emoluments qui ne leur appartiennent, mais l'esperance que l'on a que le Roy d'Angleterre la fera rendre au Roy avec douceur & non de force, conuenir des limites que chacun doit posséder, & non vouloir des Virgines embrasser toutes les costes qui ne leurs appartiennent, comme il se peut voir & scauoir par les relations de ceux qui ont premierement descouuert & possédé actuellement & recellemēt

cesterres, au nom de nos Roys deuanciers iusqu'à maintenant, sous LOVYS le IVSTE XIII. Roy de France & de Nauarre, que Dieu veuille combler de milles benedictions, & accroistre son regne d'une heureuse & longue vie.

F I N.

**ABREGE' DES DESCOUVERTURES**  
*de la Nouvelle France, tant de ce que nous auons des-*  
*couuert comme aussi les Anglois, depuis les Virgines*  
*iusqu'au Freton Davis, & de ce qu'eux & nous pou-*  
*uons pretendre, suiuan le rapport des Historiens qui en*  
*ont descrit, que ie rapporte cy dessous, qui seront iuger à*  
*vn chacun du tout sans passion.*

**L**es Anglois ne nous disputent point toute la Nouvelle France, & ne peuuent desnier ce que tout le monde a accordé, ains seulement debattent des confins, nous restrainant iusqu'au Cap Breton, qui est par la hauteur de quarante cinq degres trois quarts de latitude, ne nous permettant pas d'aller plus au midy, s'attribuant tout ce qui est de la Floride iusqu'audit Cap Breton, & ces dernieres années ils ont voulu s'estendre par vsurpation iusqu'au fleuue saint Laurent, comme ils ont fait.

Voicy le fondement de leur prension, qui est qu'environ l'an 1594. estant aux costes de la Floride arriuerent en vn lieu que lesdits Anglois appelloient



Mocosa; y ayant treuvé quelques riuieres & pais qui leur agrea, ils commencerent à y vouloir bastir, luy imposant le nom de Virgines: mais ayant esté contrariez par les Sauvages & autres accidens, ils furent contrains de quitter, n'y ayant demeuré que deux ou trois ans: neantmoins depuis le feu Roy Jacques d'Angleterre venant à la couronne prit resolution de la recognoistre, habiter & cultiuer, à quoy ledit Roy fauorisant & baillé de grands priuileges à ceux qui entreprendroient ceste peuplade, & entr'autres a estendu le droict de leur retenuë dés le 33. degré de l'elevation iusqu'au 45. & 6. leur donnant pouuoir sur tous Estrangers qu'ils treueroient dans ceste estenduë de terre, & 50. mille auant en la mer. Ces lettres du Roy furent expedées l'an quatriesme de son regne, & de grace 1607, le 10. d'Auril, il y a 24. ans. Voilà tout ce qui se peut apprendre de leurs commissions & enseignemens pour ces contrées. Voiey ce que nous leurs respondons.

En premier lieu, que leurs lettres royaux sur quoy ils se fondent les dédisent de leur pretension, par ce qu'il est dit expressement dans icelles avec exception spécifiée, Nous leurs donnons toutes les terres iusqu'au 45. degré, lesquelles ne sont point actuellemēt possédées par aucun Prince Chrestien. Or est il que lors de la datte de ces lettres, le Roy de France actuellement & reellement possedoit pour le moins iusqu'au quaratiésme degré de latitude desdites terres, où depuis quelques années les Holandois s'y sont establis, tout le monde le sçait par les voyages du sieur de Champlain imprimez, avec les cartes, ports,



& haures de toutes les costes qu'il fit, qui depuis cha-  
cun s'en est seruy, & les ont adaptés sur les globes &  
cartes vniuerselles, que l'on a corrigées de cet échâ-  
tillon de terre, & voit on par lesdits voyages qu'en  
l'an 1604. ils estoient à sainte Croix, & en l'an 1607.  
au port Royal, auquel ledit Champlain donna le  
nom, comme à plusieurs autres lieux que l'on voit  
par ses cartes, le tout habité par le feu sieur de Mons,  
qui gouvernoit tout ce pais iusqu'au quarantième  
degré, comme Lieutenant de sa Maiesté tres-Chre-  
stienne,

Auparauant l'an precedent 1603. ledit Cham-  
plain par commandement de sa Maiesté fit le voya-  
ge de la Nouvelle France, en la grande riuere saint  
Laurent, & à son retour en fit rapport à sa Maiesté,  
lequel rapport & description il fit imprimer dès lors,  
partit de Hondeffleur en Normandie le 15. de Mars  
audit an, en ce mesme temps le feu sieur Comman-  
deur de Chaste gouverneur de Bieppe, estoit Lieu-  
tenant general en ladite Nouvelle France, depuis le  
40. degré iusqu'au 52. de latitude.

Si les Anglois disent que seulement ils n'ont pas  
possédé les Virgines dès l'an 1603. 4. & 7. ains dès  
l'an 1594. qu'ils treuuerent comme auons dit.

L'on respond que la riuere qu'ils commençoient  
lors à posséder est au 36. & 37. degré, & que ceste leur  
allegation à l'aduanture pourroit valloir, s'il n'estoit  
question que de tenir ceste riuere, & 7. à 8. lieues de  
l'un de l'autre éosté d'icelle, car autant se peut porter  
la vëue pour l'ordinaire, mais que s'attribuant par  
domination l'on s'estende trêce & six fois plus loing

que l'on n'a recognu, c'est vouloir auoir les bras ou plustost la cognoissance bien monstrueuse. Posons que cela se puisse faire.

Il s'en suiueroit que Ribaut & Laudonniere estat allez à la Floride en bon esquippage, par auctorité du Roy Charles I X. l'an 1564. 5. & 6. pour cultiuier & habiter le pais y estant edifié la Caroline au 35. ou 36. degré & par ainsi voilà l'Anglois hos des Virgines, suyuant leurs propres machines.

Pourquoy eux estant au 36. ou 37. auanceront plustost au 45. que nous, comme ils cōfessent, estant au 46. ne descendrons nous iusqu'au 37. quel droit y ont ils plus que nous, voilà ce que nous respondōs aux Anglois.

Et est tres certain & confessé de tous, que sa Maieité tres chrestienne, a prins possession de ces terres auant tout autre Prince Chrestien, & asseuré que les Bretons & Normans treuuerent premiers le grād Ban & les terres neufues, ces descouuertes faictes en l'an 1504. il y a 126. ans, ainsi qu'il se peut voir en l'histoire de Nislet & Anthoine Magin imprimé à Douay.

Et d'aduantage tous confessent que par commandement du Roy François, Iean Verazan prit possession desdites terres au nom de France, commençant dés le 33. degré de l'éléuation iusqu'au 47. ce fut par deux voyages desquels le dernier fut fait l'an 1523. il y a 107. ans.

Outre Jacques Cartier entra le premier en la grāde riuere saint Laurent, par deux voyages qu'il y fut, & descouurit la plus grande part des costes de

Canadas, à son dernier voyagel'an 1535. il fut iusqu'au Grand Sault sainct Louis de ladite grande riuere.

Et en l'an 1541. il fit vn autre voyage cōme Lieutenant de Messire Iean François de la Roche sieur de Robert-Val, qui estoit Lieutenant general audit pais, ce fut son troisieme voyage où il demeura, ne pouuât viure au pais avec les Sauuages qui estoient insupportables, & ne pouuoit descouurer que ce qu'il audit fait: il se delibera de s'entetourner au Printemps, ce qu'il fit, en vn vaisseau qu'il auoit reserué, & estant le trauers de l'isle de terre neufue, il fit rencontre dudit sieur de Robert-Val qui venoit avec trois vaisseaux l'an 1542. il fit retourner ledit Cartier à l'isle d'Orleans où ils firent vne habitation, & cy estant demeuré quelque temps, l'on tient que sa Maiesté le manda pour quelques affaires importantes, & ceste entreprise peu à peu ne sortit à aucun effect, pour n'y auoir apporté la vigilance requise.

Presque en ce mesme temps Alfonso Xintōgeois fut enuoyé vers la Brador, par ledit sieur de Robert-Val, autres disent par sa Maiesté, lequel descouurit la coste du Nort de la grande Baye au golphe sainct Laurent, & le passage de l'isle de terre neufue, à la grande terre du Nort, au 52. degré de latitude.

En suite le Marquis de la Roche de Bretagne en l'an 1598. fut en ces terres de la Nouvelle France, cōme Lieutenant de sa Maiesté, & en suite les sieurs Chauuin de Hondesleur en Normãdie, Cōmandeur de Chaste & de Mons cōme dit est, & le sieur de Poitrincourt, & Madame de Quereheuille, qui eut quelque departement à l'Acadie, y enuoya la Saulsaye,

au  
fu  
de  
sieu  
plu  
dan  
deff  
163

Ang  
des p  
stion  
se fai  
curie  
n'ont  
moir  
de ce  
authe  
des pa  
Il  
sté du  
Dauis  
le 56.  
par les  
gleten  
se peun  
ont fai  
fandro  
ce que  
ble.

En

avec lequel furent les Reuerends Peres Iesuites qui furent pris par les Anglois, (comme il a esté dit cy dessus) comme le port Royal, & depuis 28. ans ledit sieur de Châplain ayant descouuert & fait descouurer plusieurs contrées, plus de quatre à cinq cens lieus dans les terres, comme il se voit par ses relations cy dessus imprimées depuis l'an 1603. iusqu'à present 1631.

Venons à ce qui se treuue descrit des voyages des Anglois, ce n'est pas assez qu'ils se vantent d'estre des premiers qui ont descouuert ces terres, il est question quelles elles sont. Il est tres certain que quand il se fait quelque descouuerture nouvelle, l'on est assez curieux de descrire les temps, ce que les Anglois n'ont oublié, ny les autres nations, suyuant les memoires qui leurs sont enuoyez, ils n'oublient rien de ce qui se fait, mais nous ne treuons en aucuns autheurs que les Anglois ayent iamais pris possession des pais de la Nouvelle France, qu'apres les François.

Il est vray que les Anglois ont descouuert du costé du Nort vers les terres de la Brador & Freton Dauis, des terres, isles, & quelques passages depuis le 56. degré vers le Pole Artique, comme il se voit par les voyages qui ont esté imprimez tant en Angleterre, qu'ailleurs, par lesquels il appert de quoy ils se peuuent preualloir sans vsurpation, comme ils ont fait en plusieurs lieux de la Nouvelle France: il faudroit estre au cugle, sãs cognoissâce, pour ne voir ce que les histoires nous font cognoistre de veritable.

En premier lieu, Sebastien Cabot, sous le com-

mandement du Roy Henry VII. d'Angleterre l'an 1499. fut pour descourir quelques passages vers la Brador & s'en reuint sans fruct, & depuis es années 1576. 77. & 78. Messire Martin Forbichet y fit trois voyages, sept ans apres Honfroy Guillebert y fut, en suite Iean Dauis descourit vn destroit appellé de son nom. Estienne Permenud fut à l'isle de terre neufue à la coste du Nort del'Est de l'isle, en l'an 1581. Vn autre peu apres nommé Rtehard Vvitaaboux N. fut à la mesme coste, en suite vn appellé le Capitaine Georgey fut en l'an 1590. vers le Nort, de plus fraiche memoire l'an 1612. y fut vn Capitaine Anglois au Nort, où il treuva vn passage par le 63. degre, cōme il se voit par la carte imprimée en Angleterre, & y treuuant des difficultez pour treuver le passage que tant de navigateurs ont recherché, pour aller aux Indes Orientales du coste de l'Ouest: & depuis 35. ans ils se sont estendus tant aux Virgines qu'aux terres qui nous appartiennent.

Or le commun consentement de toute l'Europe & de despeindre la Nouvelle France, s'estendant au moins au 35. & 36. degres de latitude, ainsi qu'il appert par les mapes mondes imprimées en Espagne, Italie, Hollande, Flandre, Allemagne & Angleterre, mesme sinon depuis qu'ils se sont emparez des costes de la Nouvelle France, où est l'Acadie, Etechemains; l'Almonchicōis, & la grāde Riuere de saint Laurent, où ils ont imposé à leur fantaisie des noms de Nouvelle Angleterre, Escosse, & autres, mais il est mal-aisé de pouoir effacer vne chose qui est cogneu de toute la Chrestiente.

F I N.

R

**N**

Lau  
fait  
rir le  
Sabl  
mun  
fence

Tou  
Fort,  
son r  
suyua  
dudit  
me les  
Port l  
à autr  
bestia  
que pa  
dit cy

Le  
cessair  
r'equip  
dernier  
rien de

RELATION DE CE QUI S'EST  
passé durant l'année 1631.



Messieurs les Associez de la Nouvelle France residens à Bordeaux firent équiper au mois d'Auril de la presente année 1631. vn vaisseau, commandé par vn nommé Laurent Perchaud, dans lequel vaisseau ils avoient fait charger tout ce qui estoit necessaire pour secourir le Fort & habitation saint Louys, scitué au Cap de Sable coste d'Acadie, sur l'entrée d'un bon hâure, & munitionné de tout ce qui luy est besoing pour la defence d'iceluy.

Ayant fait sa navigation, & donné au sieur de la Tour commandement pour la Compagnie dans ledit Fort, ce dont il estoit chargé par lesdits Associez, fit son retour à Bordeaux à la fin du mois d'August ensuyuant, & repassa le sieur de Krainguille Lieutenant dudit sieur de la Tour, lequel rapporta nouvelle comme les Escossois ne se resoudoient point à quitter le Port Royal, mais qu'ils sy accommodoient de iour à autre, & y avoient fait venir quelques mesnages & bestiaux pour peupler ce lieu qui ne leur appartient que par l'vsurpation qu'ils en ont faite, comme a esté dit cy dessus.

Lesdits Associez recognoissant ce qui estoit necessaire sur ce que leur mandoit ledit sieur de la Tour, l'équipperent le mesme vaisseau au mois d'Octobre dernier, monstrant par leur diligence qu'ils n'oubliét rien de ce qui est necessaire pour le peuplement & con-



seruation de ces lieux, où ils ont enuoyé quantité d'artisans & des Religieux Recollers.

En ceste mesme année messieurs les Directeurs de Paris & Rouen firent équiper deux vaisseaux tant pour aller secourir l'habitation sainte Anne en l'isle du Cap Breton, que pour aller à Miscou & Tadoussac faire traite & la pesche de poisson. Le premier vaisseau comandé par Hubert. Anselme partit de Dieppe le 25. Mars; accommodé de tout ce qui luy estoit necessaire pour son voyage: apres quelques mauuais temps il fut iusques au trauers du Cap des Rosiers, à quelque dix ou douzes lieues de Gaspey entrée du grand fleuve saint Laurent, où estant il apperceut vers l'eau quelques vaisseaux qu'ils iugerent estre Anglois, qui leur fit changer de route & aller à Miscou pour faire leur traite avec les habitans du Pais.

Le second vaisseau où commandoit le Capitaine Daniel partit le 26. d'Auril & fut à l'habitation sainte Anne chargé & accommodé de tout ce qui estoit necessaire pour cedit lieu, qui est en tres bonne scituation, sur l'entrée de l'vn des meilleurs ports de ces costes, les contrarietez de mauuais temps luy furent fascheuses & n'arriua sur l'escore du grand Ban que le 16. de Iuin, où il vit quantité de glaces: Le 18. terrirét au Cap de Raye, peu apres apperceurent vn vaisseau qu'ils iugerent estre Turc, lequel arriuant sur eux vent arriere, les fit appareiller & mettre en defence, mais le Turc ayant apperceu quatité d'hommes sur le tillac il se tétira, & fit porter sur vn nauire Basque, auquel il tira quelques coups de canon & l'aborda; mais cōme ils n'estoient pas bien saisis ils se separerent, & en

ceste separation vn matelot Basque qui estoit sur l'ar-  
 riere de son vaisseau prit l'enseigne qui estoit sur l'ar-  
 riere de celui du Turc, laquelle il attira à luy, & aussy-  
 tost le vaisseau Basque commença à fuir, & en fuyant  
 ne laissoient de tirer forces coups de canons qui e-  
 stoient sur l'arriere dudit vaisseau, de façon qu'il se sau-  
 ua & emporta ladite enseigne, dans laquelle estoient  
 depeints trois croissans. Le vaisseau du Capitaine Da-  
 niel continuant sa route, fut tellement contrarié de  
 brunes & grand vent, que ne pouuant porter voilles  
 se trouua en vne nuit obscure à huit brasses d'eau,  
 & entendoit la lame qui battoit contre les rochers,  
 aussitost il jette l'ancre attendant le lendemain, pour  
 voir s'ils pourroient cognoistre la terre, ce qu'ayant  
 fait ils recogneurent que les marées les auoient por-  
 tez aux isles saint Pierre, où prenant cognoissance  
 de la terre arriuerent au fort & habitation sainte  
 Anne le 24. de Iuin, où ils trouuerent quelque  
 desordre, causez par l'assassinat commis par Gaude  
 qui commandoit audit Fort, en la personne d'un  
 nommé Martel de la ville de Dieppe, qui estoit son  
 Lieutenant.

Le Capitaine Daniel voyant ce desordre, & que  
 ceux de l'habitation auoient retenu prisonnier ledit  
 Gaude leur Capitaine apres cet assassinat, s'informa  
 de ce fait, tant des hommes de l'habitation que de  
 la bouche dudit Gaude, & apprit que le lendemain  
 de la Pentecoste, ledit Gaude & Martel ayant souppe  
 ensemble, l'heure d'entrer en garde estant venue  
 Gaude donna le mot à Martel, & aussy tost entra dans  
 le Fort où il chargea vne carabine de trois balles, qu'il

tira sur ledit Martel; par vne canoniere dudit Fort, ainsi qu'il jouoit aux quilles, & luy donna trois balles dans le corps dont l'vne luy perça le cœur.

Ceste action ainsi laschément commise ne peut estre excusable audit Gaude, quoy qu'il soit vray que iamais ils ne se soient peu accorder ensemble, & que leurs humeurs estoient du tout incompatibles: Car si Gaude auoit enuie de chastier ledit Martel, il deuoit le faire prendre & le tenir prisonnier iusques à l'arri- uée des vaisseaux, ou s'il doutoit qu'il y eust de la difficulté de le faire à cause des hommes de sa faction qui estoient en ceste habitation, il deuoit s'armer de patience, & ce faisant il eust trouué que Messieurs les Directeurs de Paris y auoient donné ordre par leur preuoyance, car ils auoient enioint au Capitaine Daniel de repasser en France ledit Martel, & laisser ledit Gaude en sa charge, avec ceux qu'il choysiroit, tant des hommes de l'habitation que d'autres nouveaux que l'on luy enuoyoit dans le vaisseau dudit Capitaine Daniel, & ainsi il eut tiré vne honneste vengeance de son ennemy, sans se precipiter dans ceste déterminée resolution, qui ne luy peut apporter que du blaf- me & de la peine s'il est pris, & s'il n'eust trouué les moyens de s'eschapper dans le pais, il eust couru risque de sa vie.

Ce pendant il estoit necessaire que ledit Capitaine Daniel mit ordre en ce lieu, sur ce qui s'estoit passé, pour tenir chacun en son deuoir: il enuoya son vaisseau à misou pour faire la pesche & la traite, & en donna la conduicte à michel Gallois de Dieppe, & en mesme temps il despescha vne pinasse d'environ

vit  
Cr  
po  
arr  
de  
nea  
ou  
uoi  
dir  
Car  
loie  
ures  
tout  
Gall  
d'adi  
bons  
deux  
cōmi  
ils les  
ports  
pagn  
le mar  
bonne  
ces &  
Ce  
rent q  
saint  
pour l  
taine il  
garde  
la resp

vingt tonneaux, qu'il donna à vn appellé Sainte Croix pour la commander, & l'enuoya à Tadoussac pour traiter avec les Sauvages: & estant ledit Gallois arriué à Miscou, trouua deux vaisseaux Basques, l'un de Deux cens cinquante, & l'autre de Trois cens tonneaux, & vne barque d'environ Trente cinq tonneaux, où commandoit le frere du Capitaine du May, qui auoit esté équipée au Haure de Grace, lequel dit audit Gallois qu'il auoit commission de monseigneur le Cardinal de faire la traite, visiter les vaisseaux qui alloient faire la pesche, & recognoistre les ports & haures de ces lieux, pour luy en faire son rapport, sans toutesfois luy montrer sa commission: à quoy ledit Gallois monstra bien qu'il estoit de leger croyance, d'adiouster foy sur des paroles, & partant demeurer ét bons amis, & donna du may aduis audit Gallois, que les deux vaisseaux Basques n'auoient aucun congé ny commission, & que s'il le vouloit assister en ceste affaire ils les iroient sommer de leur monstrier leurs passeports, ledit gallois luy ayant accordé, furent de compagnie abord de l'un des deux nauires Basques, ce que le maistre duquel leur monstra sa commission en tres bonne forme, en leurs offrant toutes sortes d'assistances & de faueurs.

Ce fait ils furent à l'autre vaisseau, où il ne trouuerent que le Capitaine nommé Ioannis Arandel de saint Jean de Lus avec vn petit garçon, ( ses gens estés pour lors tous à terre & en pescherie, ) auquel Capitaine ils demanderent à voir son congé, mais il n'auoit garde de leur monstrier, car il n'en auoit point: aussi la rponce fut que les congés n'estoient necessaires

que pour auoir de l'argent à ceux qui les deliurent, & que pour luy il n'auoit point accoustumé d'en prendre, surquoy ledit du May luy fit responce que luy qui auoit coustume d'aller en mer, ne deuoit point ignorer les ordonnances de France, notamment celles de l'Admiraulté qui declare pour pirates & voleurs, ceux qui vont en mer sans congé ou passeport, & partant que le trouuant ainsi & ne le pouuant iuger autre que forbâ, il arrestoit sa personne & son vaisseau pour l'amener en France, & iceluy le faire iuger de bonne prise, à quoy ledit Arnandel ne se pouuant opposer, supplia ledit du May de luy laisser acheuer sa pescherie & qu'il le retint prisonnier pour ostage: laquelle pescherte estant faicte il y auroit moins de dommages & interests si la prise estoit declarée iniuste, & plus de profit si elle estoit bonne, ce qui fut accordé par ledit du May, lequel aussi tost se saisit de toutes les armes & munitions dudit vaisseau, qu'il fit porter en son bord avec ledit Arnandel.

Ce qu'estant fait du May & gallois retournent au vaisseau dudit Arnandel avec quelques vns de leurs gens, & comme ils furent entrez dedans, ils appellerent tous les gens de l'equipage de Arnandel qui estoient à terre, pour les aduertir de l'accord & conuention faicte entre leur Capitaine & eux, à quoy vn de ces Basques fit responce, Que la prise & detemption de leur Capitaine n'estoit pas grand' chose, & qu'ils pouuoient faire vn autre Capitaine d'vn petit garçon de leur vaisseau, de quoy du May le voulant reprendre & remonstrer le tort qu'il auoit de parler si del'aduançageusement de son chef, ce Basque & tous ses com-

pa  
la  
fa  
re  
&c  
co  
tra  
qui  
emb  
E  
se c  
enco  
son l  
lac le  
ses g  
voya  
vestu  
estoi  
enner  
car est  
ler en  
ueur &  
il enue  
vint fo  
coups  
non seu  
auoit p  
vaisseau  
alloit le  
de ce fa  
çon qui  
de pren

pagnons se mettent tous en fougue, & comme ils ont la teste pres du bonnet, gagnent le bas du vaisseau, se saisissant de quelques picques & mousquets qui estoient restez, & qui n'auoient esté trouuez par ledit du May, & Gallois, & avec ces armes se defendent & attaquent si courageusement ledit du May & ses gens, qu'ils le contraignent de se retirer, avec quelques vns des siens qui furent blesez, lesquels il fit promptement embarquer avec luy dans la chaloupe.

Et cômme ces gens auoient desia la teste eschauffée, ne se contèrans de ce qu'ils auoyent fait, poursuiuerent encores ledit du May, iusques à ce qu'estant retiré en son bord il fut contraint de faire monter sur son tillac le Capitaine Arandel, afin qu'il commandast à ses gens de cesser leurs violences: mais le Capitaine se voyant libre se ietta promptement en l'eau, & tout vestu qu'il estoit gagna à la nage vne chaloupe, où estoient quelques vns des siens, & ainsi se sauua de ses ennemys, desquels il eust tost apres vne bonne raison, car estant rentré dans son nauire, il commença à parler en Capitaine & non pas en prisonnier: & par la faueur & assistance d'un autre vaisseau Basque, duquel il enuoya emprunter de la poudre & des armes, s'en vint fondre sur ledit du May, & luy tira deux ou trois coups de canon, & luy commanda de luy renvoyer non seulement toutes ses armes & munitions qu'il luy auoit prises, mais encores celles qui estoient en son vaisseau, & de celuy dudit Gallois, autrement qu'il s'en alloit les couler à fond: ce que voyant, furent contraints de ce faire n'ayant pas des forces pour resister, de façon qu'ils se trouuerent pris par celuy qu'ils venoient de prendre.

En ces entrefaites arriua de Tadoussac la pinasse où commandoit Saincte Croix, lequel auoit esté rencontré des Anglois, qui luy auoient osté ses peleteries, & luy en auoient donné vn mot descript de la qualité & quantité, afin de n'estre point obligez à en rendre d'aduantage, attendu le traité de paix d'entre les deux Couronnes, & Thomas Quer General de la Flotte Angloise, luy dist qu'il auoit charge du sieur Cheuallier Alexander de se saisir de toutes les peleteries qu'il trouueroit aux vaisseaux qui contreuiendroiet aux commissions du Roy de la grande Bretagne, à qui appartenoint ces lieux, ores qu'ils n'y eussent iamais esté que depuis trois ans qu'ils s'en saisirent, contre le traité de paix, & ainsi ledit Saincte Croix fut contraint de ceder à la force, esperant neantmoins que les Anglois luy payeroient tost ou tard ses peleteries, avec raison & Iustice.

Arriuant, comme dit est; à Miscou le iour mesme que se fit ceste rumeur d'entre le Basque & le Capitaine du May, il se trouua encores pris du vaisseau Basque, lequel parlant audit Saincte Croix luy fit commandement de le venir trouver en son bord, ce qu'ayant fait, il enuoya querir toutes les armes & munitions de ceste pinasse, avec ces voiles, disant que tout appartenoit à vn mesme maistre, & qu'il vouloit s'asseurer d'eux, & les empescher de le plus troubler ny faire aucun tort, & tout ce que peult faire ledit Saincte Croix fut de protester contre ce Basque de tous ses despens, dommages & interests, de ce qu'il le troubloit ainsi en son trafic & sa traite, de quoy ledit Basque estant aucunement intimidé, luy

rendit

ren  
tir d  
lequ  
le C  
luy  
d'y  
ques  
pou  
C  
séc pa  
suade  
empo  
donn  
facile  
Franç  
eux, c  
ste cha  
dedans  
y en eu  
ges qui  
par vn  
Franço  
cores de  
avec le  
tation S  
che qui  
ne voul  
bitation  
fit tost a  
de part  
habitati

rendit incontinent ses voiles, & luy enjoignit de sortir du port de Miscou, ce que fit ledit Saincte Croix lequel s'en vint en l'habitation saincte Anne trouuer le Capitaine Daniel, où il arriua le 29. Aoust pour luy donner aduis de ceste procedure des Basques, afin d'y donner ordre, mais desia trop tard, car les Basques d'ordinaire sont presque prests en ce temps là pour s'en retourner.

Ceste disgrâce fut encore suyvie d'une autre, causée par la malice de ces Basques, lesquels persuaderent aux Sauvages François les vouloient empoisonner par le moye de l'eau de vie qu'ils leur donnoient à boire, & comme ces peuples sont d'assez facile croyance, ayans rencontré vne chaloupe de François qui estoit proche de terre pour traiter avec eux, ces peuples mutins & barbares se ietterent sur ceste chaloupe, la rauagerent; pillerent ce qui estoit dedans: comme les matelots se vouloient opposer il y en eut vn de tué d'un coup de fiesche, & deux Sauvages qui furent aussi pareillement tuez à coups d'espée, par vn François de ladite chaloupe: & ainsi voilà les François mal traitez des Anglois, des Basques, & encore des Sauvages, & contraincts de s'en reuenir tous avec le vaisseau du Capitaine gallois au fort & habitation Saincte Anne, avec ce peu de traite & de pesche qu'ils auoient faite. Et pareillement ledit du Mayne voulant s'arrester ny destourner pour voir l'habitation Saincte Annes en reuint en France, comme fit tost apres le Capitaine Daniel, ayant premier que de partir laissé son frere pour commander en ladite habitation avec tout ce qui estoit necessaire pour les



hommes qu'il y a laissez pour hyuerner.

Il ne se faut pas estonner s'il y a des Basques ainsi mutins, & mesprisans toutes sortes de loix & d'ordonnances, ne se soucians de congers ny passeports, non plus que faisoient cy deuant les Rochelois, n'ayans aucune apprehension de Iustice en leur pays, estans proche voisins de l'Espagnol: telles personnes meriteroient vn chastiment exemplaire, qui font plus tost le mestier de pirates que de marchands.

Peu de iours apres le partement du vaisseau dudit Capitaine Daniel, pour aller audit pays de la Nouvelle France, partit celuy du sieur de Caen, lequel auoit obtenu vn congé de Monseigneur le Cardinal, pour aller audit pays y faire la traite icelle presente année seulement, pour le redimer en quelques sortes de pertes qu'il remonstroit auoir souffertes, par la reuocquation faicte de la commission qu'il auoit auparauant de sa Maiesté pour la traite dudit pays, & ayant mis son nepueu Emery de Caen pour commander ledit vaisseau, luy donna ordre de monter iusques à Québec, & audessus'il pouuoit, pour faire la traite avec les Sauuages des Hurons; mais comme il fut dedans la riuere sainct Laurens, il fit rencontre des nauires d'Anglois, les Capitaines desquels luy demanderent ce qu'il alloit faire en ces lieux, ausquels il respondit qu'il y alloit traiter & negotier en toute seureté, conformement au traité de paix fait entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & qu'ils ne l'en pouuoient iustement empescher, attendu qu'il estoit tout notoire que le Roy de la Grande Bretagne auoit promis au Roy de faire restituer le fort & habitation de

Qu  
Fra

roie  
tier  
bien  
mai  
nefi  
pays  
qu'ils  
qu'ils  
ment  
desce  
Québ  
venu  
lieu.  
Quer  
neaux  
de leur  
Ma  
Sauuag  
grand  
singuli  
Caen,  
faire au  
assez po  
marcha  
y laisser  
traiter c  
peult fai  
des garc

Québec, & qu'en bref il viendroit des vaisseaux de France pour en prendre possession.

Les Anglois luy respondirent que quand ils veroient la commission de leur Roy, que tres volontiers ils laisseroient ces lieux, & qu'ils sçauoient tres bien que cest affaire se traitoit entre leurs Majestez, mais qu'en attendant ils iouyroient tousiours du benefice de la traite, puisqu'ils estoient possesseurs du pays, neantmoins qu'ils luy desiroient monstrer qu'ils ne luy vouloient point faire de preiudice, & qu'ils luy accorderoyēt de faire sa traite concurremment avec eux : à quoy ledit Emery de Caen descendit, & fit monter son vaisseau iusques deuant Québec, où il demeura quelques iours, attendant la venue des Sauvages qui deuoient descendre audit lieu. Entre ce temps arriua le Capitaine Thomas Quer à Tadoussac avec vn vaisseau de trois cens tonneaux bien équipé, & deux qui estoient à Québec de leur part, vn grand & l'autre moyen.

Mais comme les Anglois recogneurent le peu de Sauvages, & qu'il n'y auoit pas d'apparence de faire grande traite, leur proffit particulier leur fut en plus singuliere recommandation, que celuy d'Emery de Caen, auquel ils dirent qu'il deuoit se resoudre à ne faire aucune traite, puisqu'il n'y en pouuoit auoir assez pour eux, luy accordant de descharger ses marchandises dans le magazin de l'habitation, & y laisser vn commis ou deux pour les luy garder, & les traiter durant l'huyer à son benefice, & afin qu'il ne peust faire aucune traite, les Anglois luy donnerent des gardes en son vaisseau, iusques à ce que la traite

fut faicte, & lors ils s'en reuindrent de compagnie quelque tēps ensemble: Ledit Emery de Caen com-  
me ayant son vaisseau plus aduātageux que ceux des  
Anglois, il prit le deuant pour retourner à Dieppe,  
où il arriua à port de salut.

Les gens de ce vaisseau rapporterent que le Mi-  
nistre auoit fait vnē ligue de la plus part des soldats  
Anglois, pour tuer leur Capitaine avec les François  
reuoltez du seruicē du Roy: cela estant descouuert  
le Capitaine Louys en fit chastier quelques vns. Le  
su et de ceste rebellion estoit le mauuais traitement  
qu'il faisoit à ses compagnons qui auoit causé ce des-  
ordre, par le conseil de ces deux ou trois mauuais  
François, auxquels il adioustoit trop de foy.

Voilà le succez de tous ces voyages de la pre-  
sente année, qui tesmoignent assez le peu d'apparēce  
qu'il ya de pouuoir rien aduancer en la pruplade, ny  
au commerce de ces lieux, tandis qu'ils seront posse-  
dez par vne autre nation. Les François qui sont res-  
tez audit Québec sont encores tous viuans en bōne  
santé, resiouis du contentement, par l'esperāce qu'ils  
ont, d'y voir ceste année retourner leurs compatrio-  
tes, ce qui est assez probable, puisque le Roy d'An-  
gleterre sollicitē par Monsieur de Fontenay Marceuil  
Ambassadeur de France, a promis de rechef de faire  
rendre ce pays, & que pour assurance de sa promesse  
il a enuoyé en France le sieur de Bourlamaky, pour  
en assurer sa Maieisté, & en deliurer les commissiōs  
& toutes lettres necessaires, sous esperance que sa  
Maieisté fera le semblable, pour quelques pretensiōs  
qu'ont les Anglois sur quelques particuliers Fran-

çois, & ainsi il y a grande esperance que cet accom-  
modement se fera, auant que ledit sieur Bourlamaky  
s'en retourne. en Angleterre.

Depuis peu entre sa Majesté & l'ambassadeur  
d'Angleterre a esté accordé la restitution du Fort &  
habitation de Québec & autres lieux qui auoient esté  
vsurpez par les Anglois, contre le traité de paix, en-  
tre leurs Maiestez. A ce Printemps Monseigneur le  
Cardinal sous le bon plaisir de sa Maiesté, ordonne  
que Messieurs les Associez de la Nouvelle France, y  
enuoyeront vn nombre d'hommes, lesquels seront  
mis en possession dudit fort & habitation de Qué-  
bec par le sieur de Caen, qui en consideration de ce  
promet avec les vaisseaux du Roy, y passer lesdits  
hommes. Tant pour ce sujet qu'autres consideratiōs,  
luy est accordé pour ceste année seulement la traite  
de peleterie ausdits lieux, apres laquelle escheuë  
ceux qu'il aura mis de sa part repasseront en France  
dans les vaisseaux de la societé, ainsi qu'il a esté or-  
donné par mondit Seigneur le Cardinal Duc de Ri-  
chelieu.

A ce Printemps sous la conduite de Monsieur  
le Commandeur de Rasilly, qui a toutes les qualitez  
requisés d'un bon & parfait Capitaine de mer, pru-  
dent, sage & laborieux, poussé d'un saint desir d'ac-  
croistre la gloire de Dieu, & porter son courage au  
pays de la Nouvelle France, pour y arborer l'esten-  
dard de Iesus Christ, & y faire florir les lys sous le  
bon plaisir de sa Maiesté & de Monseigneur le Car-  
dinal, fait à la Rochelle vn embarquement avec tou-  
tes les choses necessaires pour y establir vne colonie,

suivant le traité qu'il a fait avec Messieurs les Associez de la Nouvelle France, sous le bon plaisir de mondit Seigneur le Cardinal. Il n'y a point de doute que Dieu aydant il s'y peut faire de grands progresz à l'aduenir, les choses estant reiglées par des personnes telles qu'est l'edit sieur Commandeur de Rasilly. Dieu y sera seruy & adoré, lequel ie prie luy faire prosperer ses bonnes & louables intentions, comme à celles de ceste Nouvelle Societé, encôres que par les pertes passées elle ne perd courage, estât maintenus de sa Maiesté & de mondit Seigneur le Cardinal.

FIN.

Ho:  
de  
ute  
czà  
nes  
lly.  
aire  
m-  
que  
un-  
ar-

L

P.

TRAITTE' DE  
**LA MARINE**

ET DV DEVOIR

DVN BON MARINIER.

PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN.




# A V LECTEUR.



*MY Lecteur, Apres auoir passé trente huit ans de mon aage à faire plusieurs voyages sur mer & couru mains perils & hasards, (desquels Dieu m'a preserué) & ayant tousiours eu desir de voyager es lieux loingtains & estrangers, ou ie me suis grandement pleü, principalement en ce qui despendoit de la nauigation, apprenant tant par experience que par instruction que i'ay receuë de plusieurs bons navigateurs, qu'au singulier plaisir que i'ay eü en la lecture des livres faits sur ce sujet: c'est ce qui m'a mené à la fin de mes descouuertes de la nouuelle France Occidentale, pour mon contentement faire vn petit traitté intelligible, & profitable à ceux qui s'en voudröt seruir, pour sçauoir ce qui est necessaire à vn bon & parfait navigateur, & notämēt ce qui est des estimes, & comme l'on doit proceder à faire des cartes-marines selon la boussolle des mariniers, car pour le reste de la nauigation plusieurs bons auteurs en ont escriit assez particulièrement, ce qui m'empesche de n'en dire dauantage, se suppliant d'auoir agreable ce petit traitté, & si l'n'est selon ton sentiment excuse celuy qui l'a fait, ce qui il a iugé estre necessaire à ceux qui auront la curiosité de le sçauoir plus particulièrement, ce que ie n'ay ven descrit ailleurs; demeurant, amy Lecteur;*

VOSTRE SERVITEUR.

vaisseau  
pour qu  
voir sou  
& marin  
si se nauig  
mener au



TRAITTE DE  
LA MARINE  
ET DV DEVOIR  
DVN BON MARINIER.

---

DE LA NAVIGATION.

**IL** m'a semblé n'estre hors de propos de faire vn petit traité de ce qui est necessaire pour vn bon & parfait navigateur, & des conditions qu'il doit auoir : sur toute chose estre homme de bien, craignant Dieu ; ne permettre en son vaisseau que son sainct Nom soit blasphemé, de peur que sa diuine Majesté, ne le chastie, pour se voir souuent dans les perils, & estre soignex soir & matin de faire faire les prieres auant toute chose, & si le navigateur peut auoir le moyen, ieluy cōseille de mener avec luy vn homme d'Eglise ou Religieux ha-

Picteé re-  
comman-  
dable sur  
mer.

bile & capable, pour fair des exhortations de temps en temps aux soldats & mariniers, affin de les tenir tousiours en l'esperance de Dieu, comme aussi les assister & confesser en leurs maladies, ou autrement les consoler durant les perils qui se rencontrent dans les hafards de la mer.

Ne doit estre delicat en son manger, ny en son boire, s'accomodant selon les lieux où il se treuuera, s'il est delicat ou de petite complexion, changeât d'air & de nourriture, il est suiect à plusieurs maladies, & changeant des bons viures en de grossiers, tels que sont ceux qui se mangent sur mer, qui engendrent vn sang tout cōtraire à leur nature: & ces personnes là doiuent apprehender sur tout le Secubat plus que d'autres qui ne laissent d'estre frappez en ces maladies de longours, & doit on auoir prouision de remedes singuliers pour ceux qui en sont atteints.

Doit estre robuste, dispos, auoir le pied marin, infatigables aux peines & trauaux, affin que quelque accident qu'il arrive il se puisse presenter sur le tillac, & d'vne forte voix commander à chacun, ce qu'il doit faire. Quelques fois il ne doit mespriser de mettre luy mesme la main à l'œuvre, pour rendre la vigilance des matelots plus prompte, & que le desordre ne s'en ensuiue: doit parler seul pour ce que la diuersité des commandemens; & principalement aux lieux douteux, ne face faire vne manœuvre pour l'autre.

Doit estre  
laborieux  
& vigilant  
commander  
seul.

Affable à  
tous.

Il doit estre doux & affable en sa cōuersation, absolu en ses commandemens, ne se communiquer trop facilement avec ses compagnons, si ce n'est avec

ceux  
sans  
pris  
faire  
à au  
pris  
uie,  
qui  
& e  
heur  
uisic  
belle  
doit  
sont  
sold  
rien  
de r  
mod  
selon  
s'il a  
tient  
& rep  
met c  
cruau  
coustr  
cela p  
traire  
tion,  
luy po  
Il

ceux qui sont de commandement. Ce que ne faisant luy pourroit avec le temps engendrer vn mespris : aussi chastier seuerement les meschans, & faire estat des bons, les ayment & gratifiant de fois à autres de quelque caresse, loüant ceux là, & ne mespriser les autres, afin que cela ne luy cause de l'enueie, qui souuent fait naistre vne mauuaise affection, qui est comme vne gangrene qui peu à peu corrompt & emporte le corps, ny pour auoir preu de bonne heure, apportant quelque fois à conspirations, diuisions ou ligue, qui souuent font perdre les plus belles entreprises.

S'il se fait quelques prises bonnes & iustes, il ne doit frustrer le droict de l'Admirale, ny de ceux qui sont avec luy, ny celuy de ses compagnons, tant soldats que matelots en quelque façõ que ce soit : que rien ne se disipe s'il peut, pour à son retour faire fider rapport de tout. Il doit estre liberal selon ses commoditez & courtois aux vaincus, en les fauorisant selon le droict de la guerre, sur tout tenir sa parolle s'il a fait quelque composition : car celuy qui ne la tient est réputé lasche de courage, perd son honneur & reputation quelque vaillant qu'il soit, & iamais ne met on de confiance en luy. Il ne doit aussi vser de cruauté ny de vengeance, comme ceux qui sont accoustumez aux actes inhumains, se faisant voir par cela plustost barbares que Chrestiens, mais si au contraire il vser de la victoire avec courtoisie & moderation, il sera estimé de tous, des ennemis mesmes, qui luy porteront tout honneur & respect.

Il ne se doit laisser surprendre au vin, car quand

vn chef ou vn marinier est yurongne, il n'est pas trop bon de luy confier le commandement ny conduite, pour les accidens qui en peuuent arriuer, lors qu'il dort comme vn pourceau, & qu'il perd tout iugement & raison, demeurant insolent par son yurongnerie, à lors qu'il seroit necessaire de sortir du dāger, car s'il arriue qu'il se treuve en telestat, il n'aura moyen de cognoistre sa route, ny reprendre ceux qui sont au gouuernail s'il vont mal ou bien, qui luy fait perdre son estime. Il est aussi souuent cause de la perte du vaisseau, remettant son soing sur l'ignorance d'vn qu'il croira estre marinier, cōme plusieurs exemples l'ont fait voir.

Ne se fier  
en son seul  
iugement.

Le marinier sage & aduisé ne se doit tant fier en son esprit particulier, lors qu'il est principalement besoing d'entreprendre quelque chose de cōsequen- ce ou changer de route hasardeuse, qu'il prenne conseil de ceux qu'il cognoistra les plus aduisez, & notamment des anciens nauigateurs qui ont esprouuē le plus de fortunes à la mer, & sont sortis des dangers & perils, gouster les raisons qu'ils pour- ront alleguer, toute chose n'estant souuent dans la teste d'vn seul (car comme l'on dit) l'expēriēce passe science.

Ne se reco-  
nu & ne  
trop hasar-  
der.

Il doit estre craintif & retenu sans estre trop ha- sardeux, soit à la cognoissance d'vne terre, prin- cipalement en temps de branes, mettre coste en trauers selon le lieu, ou mettre vn bort sur au- tre, d'autant qu'en ce temps de brune ou obscur il n'y a point de pilote: ne faire trop porter de voile pensant auancer chemin, qui souuent les fait

rompre, & de mater le vaisseau ou estant foible de  
 coste, & n'estre bien leste comme il doit, met la  
 guille en haut.

Doit faire du iour la nuict, & veiller la plus grãde  
 part d'icelle, coucher tousiours vestu pour promptement  
 accourir aux accidents qui peuvent arriuer, a- Doit tousiours veiller.  
 uoir vn compas particulier, y regarder souuent si la  
 route se fait bien, & voir si chacun de ceux qui sont  
 au quart est en son deuoir: doit faire vn roole parti-  
 culier des matelots qui seront destinez pour le quart,  
 & bien departir les hommes entendus en la naviga-  
 tion, qui ayent soin sur ceux qui gouvernent, afin  
 qu'il face tousiours bonne route, & les matelots bon  
 quart, s'il y a suffisamment des soldats, lvn sera en  
 sentinelle sur le deuant, l'autre sur l'arriere, & le  
 troisieme au grand mas avec vne lanterne pendue  
 avec sa chandelle entre deux tillacs, pour voir & ac-  
 courir aux choses qui quelques fois suruiennent à  
 l'impourueu.

Ne doit ignorer, mais scauoir tout ce qui de-  
 pend des manœuvres, du moins tout ce qui est  
 necessaire pour appareiller le vaisseau, & mettre  
 en funain prest à faire voile, comme de toutes au-  
 tres commoditez necessaires pour la conseruation  
 dudit nauire.

Doit estre fort soigneux d'auoir de bons viures &  
 boissons pour son voyage, & qu'ils soient de garde:  
 auoir de bonnes soutes non humides pour la conser-  
 uation de la galette ou biscuit, & principalement en  
 vn voyage de long cours, & en auoir plus que moins:  
 car les voyages de mer ne se font que suivant le bon

ou mauuais temps & cōtrarieté des vents, faut estre bon œconomē en la distribution des viures, donnant à chacun ce qui luy est necessaire avec raison, autrement cela engendte quelques fois des mescontentemens entre les matelots & les soldats, que l'on traite mal, & qui en ce temps là sont capables de faire plus de mal que de bien: commettre à la distribution des victuailles vn bon & fidel despensier, qui ne soit point yurongne, ains bon mesnager; car vn homme modeste en cet office ne se peut trop priser.

Faut que le despensier soit fidel.

Ordre necessaire en toutes choses.

Il doit estre grandement curieux que toutes choses soient bien ordonnées en son vaisseau, tant pour le fortifier que pour la pesanteur du canon qu'il pourroit auoir, que pour l'embellir, à ce qu'il en aye du cōtètement en y entrant & sortant, & en donner à ceux qui le voyent sur son appareil, comme l'Architecte se plaist apres auoir decoré l'edifice d'vn superbe bastiment qu'il aura designé, & toutes choses doiuent estre grandement propres & nettes au vaisseau, à l'imitation des Flamans qui l'emportent pour le commun, par dessus toutes les nations qui nauigent sur mer.

Netteté requise entre les matelots & soldats.

Doit estre grandement soigneux quand il y a des matelots & soldats, les faire tenir le plus nettement que faire se pourra, & apporter vn tel ordre que les soldats soient separez des matelots, que le vaisseau ne soit point embarassé quand il est question de venir en telles affaires de temps en temps, & souuent faire nettoyer entre les tillacs les ordures qui s'y engendrent, qui occasionnēt maintefois vn mauuais air, &

les

## NAVIGATION.

les maladies accompagnées de mortalitez, comme il  
est estoit peste & contagion.

Premier que s'embarquer il est necessaire d'auoir  
tout ce qui est requis pour assister les hommes, avec  
vn ou deux bons Chirurgiens qui ne soient ignorants,  
comme sont la plus part de ceux qui vont en mer.

*Auoir de  
bons Chi-  
rurgiens.*

S'il se peut, faut qu'il cognoisse son vaisseau & l'a-  
uoir navigé, ou l'apprendra, pour scauoir l'assiette  
qu'il demande, & le sillage qu'il peut faire en vingt  
quatre heures, selon la violence des vents, & ce qu'il  
peut déchoir de sa route costé en trauers, ou à la  
cappe avec son papefis ou corps de voile pour le sou-  
stenir, afin qu'il ne se tourmente, & se soustienne plus  
au vent.

*Faut co-  
gnoistre son  
vaisseau.*

Apprehender de se voir es perils ordinaires, soit  
par cas fortuit, ou quelques fois l'ignorance ou la te-  
merité vous y engage, come tomber auau le vêt d'vne  
coste, s'oppiniastrer à doubler vn Cap, ou faire vne  
route hasardeuse de nuit parmy les bans, batures,  
escueils, isles, rochers & glaces: mais quand le mal-  
heur vous y porte, c'est où il faut montrer vn coura-  
ge male, se moquer de la mort bien qu'elle se présen-  
te, & faut d'vne voix assurée & d'vne resolution  
gaye, inciter vn chacun à prendre courage, faire ce  
que l'on pourra pour sortir du danger, & ainsi oster  
la timidité des cœurs les plus laches: car quand on se  
voit en vn lieu douteux chacun iette l'œil sur ce-  
luy que l'on iuge auoir de l'experience, car si on le  
voit blesmir, & commander d'vne voix tremblante  
& mal assurée, tout le reste perd courage, & souuent  
on a veu perdre des vaisseaux au lieu d'où ils eussent.

*Apprehen-  
der & edi-  
ter les pe-  
rils.*



pèu sortir, s'ils auoient veu leur chef courageux & resolu, vser d'un commandement hardy & maiestueux.

Sonder les costes & les fonds des ports & escueils.

Estre soigneux de faire sonder toutes costes, rades, ports, haures, escueils, bans, rochers & batures, pour en cognoistre le fond, les dangers, ancrages si besoin estoit, ou pour se sçauoir arouter si d'auenture l'on n'auoit aucune hauteur ny cognoissance de terre, dont on doit tenir conte sur son papier iournal.

Doit auoir bõne memoire pour la cognoissance des terres, caps, montagnes & gisement des costes, transports des marées, leurs gisement où il aura esté.

Mouiller l'ancre en bon fond.

Ne mouiller l'ancre qu'en bon fond, s'il n'est contraint de soulager ses cables par tonnes, poinçons ou autres inuentions, afin qu'il ne se coupe sur le fond de rocher gallay ou gros coquillage par laps de teps, & se tenir en ce lieu le moins que l'on pourra, si ce n'est par force, & les faire garnir aux ecubiers, de peur qu'il ne se coupe, d'autat que si le cable venoit à faillir on seroit en danger de perdre la vie: c'est sur quoy il faut bien prendre garde à auoir de bons cables, ancrs, grapins, haussieres, & sur tout dõner bonne touée s'il se peut, principalement durant le mauuais temps, afin que le vaisseau soit soulagé, & ne soit traouillé ou chassé sur son ancre.

Caller le voile de bonne heure.

N'estre paresseux de faire caller les voiles bas, quand on apperçoit quelque grand vent qui se forme sur l'horison.

Ce qu'il doit faire quand les tempestes arriuent.

Prendre garde aussi quand vne tourmète arriue, & que le vaisseau est costé en trauers, abaisser les matreaux, les verques basses & bien saillies, cõme de toutes.

autres manœuvres, demôter le canon si besoin est, & qu'au debat de la mer il ne travaille & ne rompe ces manœuvres, ou autres choses, saisir bien les canons, si on ne les demonte. Il y a des vaisseaux lesquels s'ils n'ont le grand papefishors, ils ne se tourmentent pas tant que quand il ne l'ont point, l'expérience fait cognoistre ce qui est requis en cest affaire.

Sçavoir bien amarrer son vaisseau quand il est dans le port, afin qu'il n'en arrive aucun dommage, aussi ne permettre que l'on porte du feu en iceluy qu'avec lanterne, sur tout où est le magasin des poudres : empescher de petuner entre deux tillacs, car il ne faut qu'une bluette de feu pour bruler tout, comme il arrive souvent par grand mal-heur.

Estre curieux d'avoir de bons canonniers, bien entendus aux artifices, & autres choses necessaires à un combat, que toutes choses soient bien apprises, accommodées & ordonnées en leurs châbres, & tout ce qui despend du canon.

Doir avoir de bons canoniers.

Aussi ne doit rien ignorer s'il peut, de ce qui est necessaire pour bastir un vaisseau non seulement, mais en sçavoir les mesures & proportions requises, en le voulant faire de tel port ou grandeur qu'il voudra, en un mot n'en rien ignorer pour en sçavoir discourir pertinement quand il en sera besoin.

Doit estre soigneur de faire estime du vaisseau, sçavoir d'où il part, où il veut aller, où il se treuve ou les terres luy demeurent, à quel rumb de vêt, sçavoir ce qu'il deschet & ce qu'il fait à sa route : Il ne se doit point endormir en ceste exercice, qui est grandement suject aux deffauts, c'est pourquoy à tous change

Cognoistre d'où sort & où va le vaisseau.

ments de vents & route, il doit bien prendre garde d'approcher au plus pres de la certitude, car il se voit quelques fois de bons pilotes estre bien deceus en leurs estimes.

Sçavoir  
l'astrolabe.

Doit estre bon hauturien, tant de l'arbalestrile que de l'astrolabe, sçavoir en quelle partie marche le Soleil, ce qu'il decline chaque iour, pour adiouster ou diminuer.

Et l'equa-  
tion du pô-  
le.

Comme de l'arbalestrile prendre la hauteur de l'estoile polaire, mettre les gardes à rumb, y oster ou diminuer les degres qui sont dessus ou dessous le pole, selon le lieu où l'on est.

La croisa-  
de.

Sçavoir cognoistre la croisade, quand l'on est en la partie du Sud, appliquer ou diminuer les degres, cognoistre si pouuez quelques fois autres estoiles pour prendre la hauteur, pendant les autres, ou ne l'ayant peu prendre au Soleil, pour ne le voir précisément à midy.

Vifiter les  
instrumets.

Sçavoir si les instrumets dont on se fert sont iustes & bien faits, & en vn besoin d'en sçavoir faire d'autres pour son vsage.

Bien poin-  
ter la carte.

Doit estre experimenté à bien pointer la carte, cognoistre si elle est iustement faite selon le lieu de son meridiem, s'il s'y peut confier, combien l'on conte de lieues pour chaque rump de vêt pour esleuer vn degre : sçavoir les cours & marées, les gisements d'icelles, pour entrer à propos aux haures, & autres lieux où il aura affaire, soit le iour ou la nuit : & si besoin est, estre muni de bons compas & routiers pour cet effect, & auoir des mariniers en son vaisseau qui les sçachent, si par aduventure il n'y auoit esté, car cela

que  
qua

non  
auo  
roue  
ges  
effe

man  
les a  
pjuo  
n'est  
vne b  
tout l  
est gr

Q  
non se  
si vous  
y a d'a  
car il y  
Norro  
trois d  
de gran  
menter

N'e  
de l'agu  
bien elle  
qui peut  
& retour  
ses, trou

quelquesfois sauue la vie à tout vne esquippage,  
quand'on s'en sert en temps & lieu.

Doit toujours estre muni de bons compas en  
nombre, principalement es voyages de lōg cours &  
auoir pour iceux des roses qui Nordestent & Nor-  
rouestēt, & autres Nort & Sud, auoir quātité d'orlo-  
ges de sables, & autres commoditez seruant à cet  
effect.

Auoir de  
bons com-  
pas.

Faut qu'il sçache prendre les declinaisons de l'e-  
mant, pour s'en seruir en temps & lieu, cognoistre si  
les aiguilles sont bien touchées & bien posées sur le  
puiot, la chape droite, le balensier libre, & si tout  
n'est bien l'accōmoder, & pour cet effect doit auoir  
vne bonne pierre d'emant quoy qu'elle couste, oster  
tout le fer d'aupres les compas & boussoles, car cela  
est grandement nuisible.

sçauoir les  
declina-  
sons de l'e-  
mant.

Qu'il sçache treuuer le pole de la pierre d'emant,  
non seulement avec les mesmes aiguilles des compas,  
si vous ne sçāuez qu'elles soient bien touchées: mais il  
y a d'autres moyens faciles, certains & sans erreur,  
car il y a des aiguilles, qui touchées Nordestent &  
Norrouestēt du pole de ladite pierre d'emāt, deux &  
trois degres, qui quelques fois engendrent & causent  
de grands erreurs en la navigation, & principale-  
ment en celles qui sont de long cours.

Treuuer  
le pole & la  
pierre d'e-  
mant.

N'oublier souuent, à apprendre les declinaisons  
de l'aguidemēt en tous lieux, qui est de sçauoir com-  
bien elle decline du Meridien vers l'Est, & Ouest, ce  
qui peut seruir aux longitudes ayāt ces obseruations,  
& retournant au mesme lieu d'ou vous les auriez pri-  
ses, trouuant la mesme declinaison vous sçauriez ou

vous seriez, soit en l'hemisphere de l'Asie ou du Pe-  
rou, & de ce on ne doit estre negligent, aussi sert  
pour sçauoir le Meridien du lieu, & appliquer la rose  
des vêts, selon le lieu où vous nauigerez: sçauoir tous  
les noms des airs de vent ou rumb de la rose du com-  
pas à nauiger.

Sçauoir  
faire des  
cartes ma-  
rines.

Cognoi-  
stre les  
lieux & les  
habitans.

Sçauoir faire des cartes marines, pour exacte-  
ment recognoistre les gisemens des costes, entrées  
des ports, haures, rades, rochers, bans, escueils, isles,  
anrages, caps, transports des marées, les anses, ri-  
uieres & ruisseaux, avec leurs hauteurs, profondeurs,  
les amarques, balises, qui sont sur les écores des bans,  
& descrire la bonté & fertilité des terres, à quoy elles  
sont propres & ce que l'on en peut esperer, quels  
sont aussi les habitans des lieux, leurs loix, coustu-  
mes, & despeindre les oyseaux, animaux & pois-  
sons, plantes, fruités, racines, arbres & tout ce que  
l'on voit de rare, en cecy vn peu de portraiture  
est tres necessaire, à laquelle l'on doit s'exercer.

Sçauoir la difference des longitudes d'vn lieu à  
l'autre, non seulement sur vn parallele, mais sur tous,  
& mesme de ceux qui different en degrés de lati-  
tude, cōme seroit de Rome au destroit de Gillebra-  
tard, & ainsi de tous autres lieux du monde.

La vicissi-  
tude des an-  
nées.

Sçauoir le nombre d'or, la concurrence, le cycle  
solaire, la lettre Dominicale pour chacune année,  
quand il est bissexté ou non, les iours de lune de la  
conionction, en quel iou entre les mois, ce qu'ils cō-  
tiennent de iours chacun, la difference le l'an lunaire  
& de l'an solaire, l'age de la lune, ce qu'elle fait cha-  
que iour de degrés, quels signes entrent en chaque

mo  
Sud  
& ce  
l'he  
naif  
du S  
S  
l'hor  
Etiall  
titud  
poles  
les de  
planer  
Sç  
les, cit  
qui so  
rudes,  
le long  
que sç  
eroy qu  
. Outre  
rien oub  
ou souu  
geux, pe  
l'air iuge  
pourra i  
sue, s'il p  
sçait tom  
pour abe  
ourdes arr  
nemy qu'

mois, combien il faut de lieues en vn degré Nort & Sud, ce que contiennent les iours sur chaque paralelle, & ce qu'ils diminuēt ou croissent chaque iour, sçauoir l'heure du coucher, & l'heure du Soleil, qu'elle declinaison il fait à chaque iour, soit à la partie du Nort ou du Sud, sçauoir en quel iour entrent les festes mobiles.

Sçauoir qu'est ce que la sphere, l'axe de la sphere, l'horison, meridiem, hauteur de degré, ligne equinoxiale, tropiques, zodiaque, paralelles, longitude, latitude, zenit, centre, les cercles artiques, antartiques, poles, partie du Nort, partie du Sud, & autres choses despendantes de la sphere, le nom des signes, des planetes, & leur mouuement.

Doit sçauoir la sphere,

Sçauoir quelque chose des regions, royaumes, villes, citez, terres, isles, mers, & autres telles singularitez qui sont sur la terre, partie de leurs hauteurs, longitudes, & declinaisons s'il se peut, & principalement le long des costes où la navigation se doit estendre, ce que sçachant tant par pratique que par science, ie croy qu'il se pourra tenir au rang des bōs navigateurs.

Outre ce que dessus, vn bon capitaine de mer ne doit rien oublier de ce qui est necessaire à vn cōbat de mer, où souuent l'on se peut rencontrer: doit estre courageux, preuoiant, prudent, accompagné d'vn bon conseil, sçauoir l'aduisement, recherchant tous les auantages qu'il se pourra imaginer, soit pour l'offensive ou la defension, s'il peu se tenir au vent de l'ennemy: car on ne sçait combien cela sert pour auoir de l'auantage, soit pour aborder ou non, la fumée des coups de canons & des artifices, offusquent quelque fois si bien l'ennemy qu'il se met en desordre, faisant perdre la con-

Ce qui est necessaire à vn combat de mer.

gnoissance de ce qu'il doit faire, ce qui s'est souuent veu en des combats de mer.

Voir si les  
œuvres s'ont  
propres au  
combat.

Le Capitaine doit preuoir que tous les canons, pierriers, balles, artifices, poudres & autres armes necessaires à combattre ou à se conseruer soient en bon estat, maniées & conduittes par gens experimentez & entendus, pour esuiter aux inconueniens qui peuvent arriuer, & notamment des poudres & artifices: ne les commettre qu'à des hommes sages & cognoissans, qui sçachent les distribuer & en vser à propos: regarder d'y apporter vn tel reglement à toutes les affaires, que chacun suyu son ordre, soit pour le commandement des quartiers selon qu'ils seront ordonnés: comme aussi pour les manœures du vaisseau, que quand chacun sera en son quartier qu'il n'en parte, que ce ne soit par le commandement du Chef ou autre qu'il aura ordonné, que pour ce suiect tous les matelots & mariniers soient en estat & disposez pour auoir l'œil aux manœures & voiles, les bien saisir, tant par en bas que par en haut. Les pilotes doiuent estre aussi soigneux des choses qui despendent du gouuernail & de ceux qui y seront mis: Aussi que tous les charpentiers & calfauteurs avec leurs ferremens, soient preparez pour reparer le dommage que l'ennemy pourroit faire au combat: Le vaisseau ne doit estre embarrasé, pour pouuoir aller librement visiter en bas, & retaire le dommage que le canō pourroit faire sous le canē: Lon doit auoir des vaisseaux preparez, pleins d'eau, pour estindre le feu, si par hazard il arriuoit quelque accident, soit pour le suiet des poudres, artifices, & autres choses.

Faire tenir prests les matelots.

Auoir

pre  
gie  
tou  
des  
fier  
qua  
C  
tant  
deu  
fusio  
dom  
de m  
tout  
pluse  
cessa  
fects  
dre de  
quer &  
cogno

Q



des, por  
chers, etc  
amarque  
lon les li

Avoir esgard que les blessés soient secourus promptement par gens destinez à cela, & que les Chirurgiens & quelques autres soient en estar, & fournis de tous les instruments, qui leurs sont necessaires, comme des medicaments & appareils, avec du feu en vn bra- sier de fer, soit pour cauteriser ou faire autre chose quand la necessité le requerra.

Que le chef soit tousiours à l'airte tâtost en vn lieu rantost en vn autre, pour encourager vn chacun à son devoir, donner vn tel ordre qu'il n'y aye aucune confusion, d'autant qu'en toutes choses cela apporte des dommages notables, principalement en vn combat de mer. Le sage & aduisé capitaine doit considerer tout ce qui est à son auantage, en demander aduis aux plus experimentez, pour avec ce qu'il iugera estre nécessaire & utile, l'executer: Aux rencontres & aux es- fets on ne doit estre nouice, mais experimété en l'or- dre des combats qui sont de plusieurs façons, d'atta- quer & assaillir, & autres choses que l'experience fait cognoistre plus auantageuses les vns que les autres.

Que le  
Chef soit  
par tout.

*Que les cartes pour la navigation sont necessaires.*

**L**n'y a rien si utile pour la navigation que la carte marine, d'autat qu'elle dessigne toutes les parties du monde, avec les costes, rades, ports, riuieres caps, promotoirs, ances, plages, rochers, escueils, isles, bans, batures, entrées des haures, les amarques & balisses, & leurs profondeurs, ancrages selon les lieux & dangers qui s'y peuvent rencontrer, les

2. P.



Cette ma-  
rine sert  
beaucoup  
à la naviga-  
tion.

hauteurs, distances, & rumb de vent par lesquels l'on  
nauige. Par la même on despeint aussi les ruisseaux,  
achénals & terres doubles, qui paroissent dans les ter-  
res & le long des costes, parquoy ie dis que les cartes  
qui sont exactement faites sans erreur, les reduisant  
pour les distances au mieux qu'il sera possible du rond  
au plat: encore qu'il y aye quelque difficulté; neau-  
moins l'on y peut paruenir pour s'en seruir & bien na-  
uiger: il faut que les rûbs de la rose des vents soient iu-  
stement & delicatement tracées, que tous les degrés de  
l'esteuation soiét bien esgaulx, que l'eschelle des lieux  
corresponde aux degrés de latitude, que tout soit bien  
en hauteur, & à cecy la portraiture est necessaire pour  
sçauoir exactement faire vne carte en laquelle quel-  
quefois est necessaire de représenter beaucoup de par-  
ticularité selon les contrées ou regions, comme fi-  
gurer les contrées, terres doubles qui paroissent,  
costoyant les costes; Aussi se peuuent despeindre les  
oyseaux, animaux, poissons, arbres, plantes, racines,  
simples, fruiets, habits des nations de toutes les con-  
trées estrangeres, & tout ce que l'on peut voir & ren-  
contrer de remarquable, & ainsi il est bien difficile sans  
carte marine de nauiger, c'est pourquoy il est besoin  
que tous mariniers en ayent de bonnes, avec tous les  
instruments & autres choses necessaires à la naviga-  
tion, qu'ils soient iustes & bien graduez, comme aussi  
faut auoir de bonnes Boussoles selon les lieux où l'on  
voudra nauiger.

fi c'e  
cher  
quil  
déré  
quelo  
riete  
appre  
ou il  
tenir  
de rou  
mieux  
vent  
min, &  
monté  
amené  
dra fai  
calculé  
dechi  
qu'il se

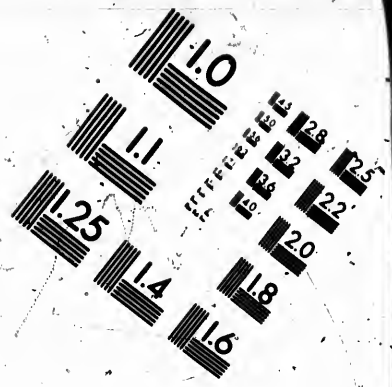
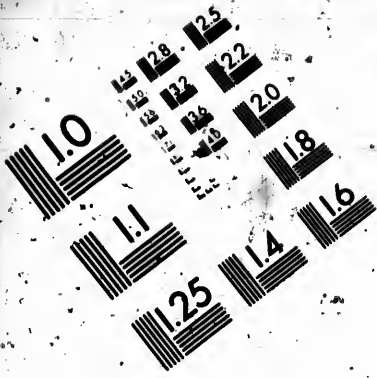
*Comme l'on doit vser de la carte marine.*



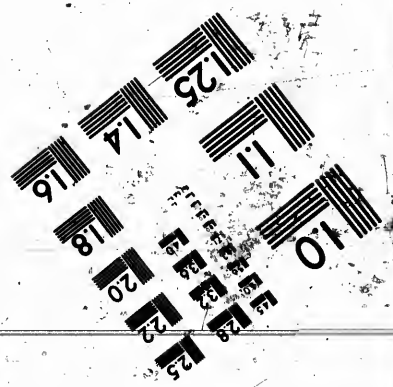
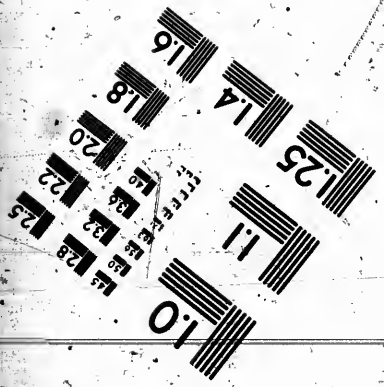
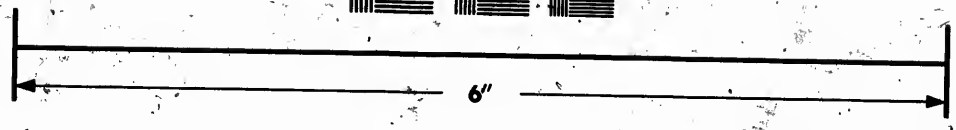
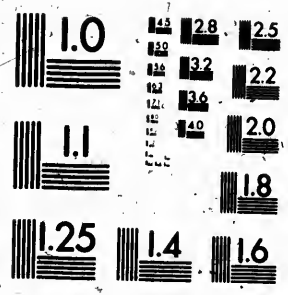
Quand il est question de faire un voyage, il faut voir le lieu de l'élevation d'où l'on part, & le lieu où on veut aller, soit en longitude ou latitude, si c'est en la partie du Nord ou du Sud, la distance du chemin, les rumbz par où il doit naviger, & les vents qui luy seront fauorables: Le tout estant bien considéré leuez les ancres, mettez tous voiles, & ayât cinglé quelque espace de temps, s'il arrive quelque contrariété de temps l'on navigera par vn autre rumb le plus approchant de la route, & à lors faut considérer le lieu où il se treuve selon l'estime qui sera faite du chemin, tenir bon conte sur le papier iournal du changement de route avec la hauteur s'il peut, ou d'estimer au mieux qu'il luy sera possible: Pointer la carte si l'on veut scauoir le lieu où on est, conter les lieues du chemin, & ainsi l'on cognoistra où l'on sera descendu ou monté, & l'on regardera les rumbz de vent celuy qui a amené le vaisseau d'où il est party, pour quand on voudra faire l'estime: on doit auoir toutes choses bien calculées, pour scauoir le chemin que l'on aura fait & dechui de la route, comme il sera montré cy apres lors qu'il sera question de pointer la carte marine.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET-(MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
E 128 125  
E 32 22  
E 20  
18  
6

11  
10  
E

Comme les cartes sont necessaires à la navigation, pour tous Mariniers qui peuuent sçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes, & la façon comme l'on y doit proceder selon la Boussole des Mariniers.

**S** V R vn papier ou carton l'on tracera vne rose, ou plusieurs selon l'estendue de la carte, avec les tréte deux rumb, lesquels seront tirés le plus delicatement & nettement que l'on pourra, sur lequel carton aux costes marqueriez la quantité des degrés que l'on voudra estendre sur la carte, lesquels contiédront chacun dix-sept lieues & demie, & ferez l'eschelle de dix en dix lieues, qui conuendra aux lieues de degrez, ce que ayant esté obserué, ayez aussi vostre Boussole, qui soit selon le lieu de la declinaison du lieu, autrement il y pourroit auoir erreur, prenant vn meridien pour vn autre: si l'on desire tracer vne coste d'vn Cap à l'autre, avec les bayes, caps, ports, riuieres, isles, basses, rochers, & autre chose qui peuuent seruir de marques pour la navigation d'icelles contrées, avec les sondes, aneraiges: le presupose qu'vne coste aille d'vn Cap à l'autre selon que monere la Boussole de l'Ouest à l'Est, & que le Cap A, soit à quarante degrés & demy de latitude, poserez vn poinct sur ledit carton, à la mesme hauteur de quarante degrés & demy au poinct A, comme l'aurez treuuee sur l'astrolabe, prenez vostre compas, mettant vne pointe sur le rumb de vent, qui va de l'Ouest à l'Est, & l'autre que metterez au poinct A, &

Comme  
il faut se-  
courir les  
distances  
des lieux  
où on se  
trouue.

cōrât la pointe sur le rumb de vent de l'Ouest à l'Est, iusques au dernier cap vous y marquerez vn poinct B, & tirez vne ligne de A, B, paralelle au rumb Est & Ouest, ce faict estimez combien il y a de lieux du poinct A, à B, & vous verrez qu'il y a vingt lieux, lesquelles l'on prendra sur l'eschelle, que rapporterez sur le point A, & l'autre poinct sur le rumb de vent tant qu'il se pourra estendre, de ces vingt lieux y marquerez B, qui sera l'estenduë d'icelle coste pretenduë.

On portera la Boussole audit Cap B, lequel chemin se fait avec vn bateau, pour recognoistre exactement ce qui sera le long de la coste, où l'on pourra mettre pied à terre pour estre plus asscuré, auoir le gisement de la coste: estant au Cap B, regardez sur la Boussole à quel rumb de vent fuit la coste, prenez qu'elle coure au Suest quinze lieux, il faut proceder à ceste seconde scituation comme à la premiere: prenez le compas, mettez vne pointe au poinct B, & l'autre sur le rumb de vent qui est Suest & Norrouest, conforme à la coste qui est le gisement, & tirez vne ligne paralelle au rumb de vent Suest & Norrouest l'on prendra quinze lieux sur l'eschelle & rapporterez vne pointe au poinct B, & l'autre sur la ligne au poinct C, distant de quinze lieux: ce qu'estant obserué, portez la Boussole sur tous les Caps & autres lieux, y procedant comme au commencement, & s'il y auoit quelques isles, rochers, bans, ou batures en mer, estant à l'un des Caps regardez sur la Boussole à quel rumb demeure l'isle, comme de B, à D, de B, à G, & F, tracez les rumbs des vents esgaux à ceux de la rose des vents, suiuant la forme cy dessus, & estant au Cap C, de rechef regardez

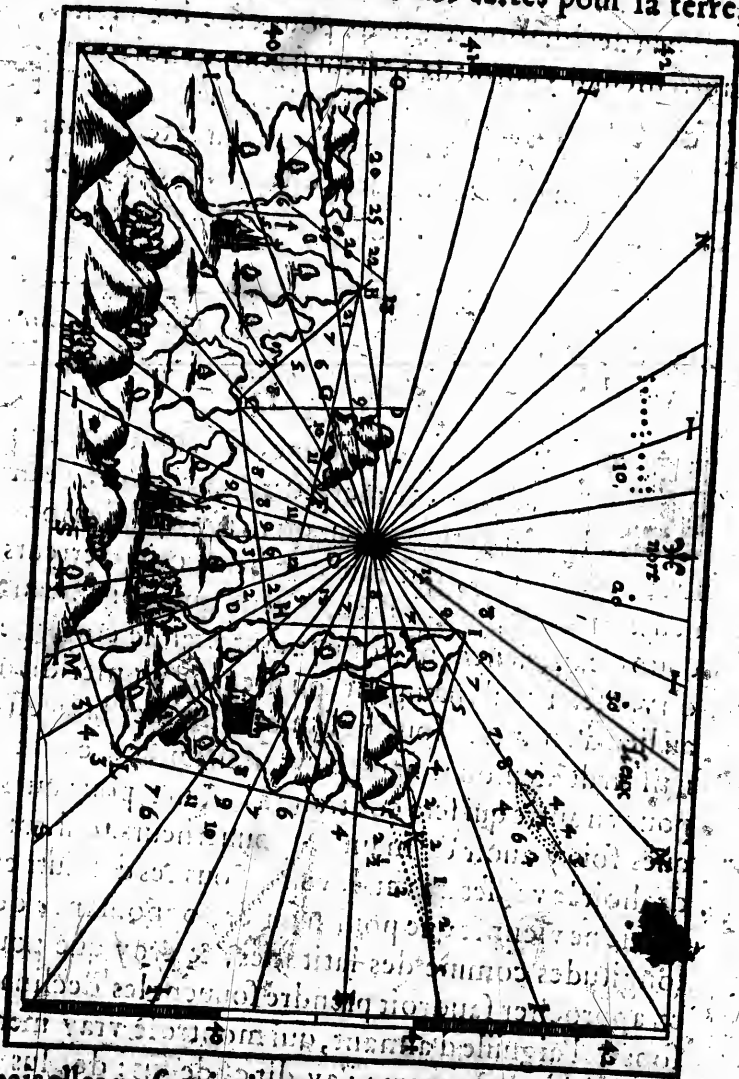
Moyen  
de faire des  
cartes ma-  
rines.



avec la Bouffole à quels rumb de vent vous demeurét  
 lesdits caps de l'isle, c'est ce qu'il faut premierement  
 obseruer: ce qu'ayant veu, vous les tracerez, & où ces  
 rumb de vent entrecouperont les deux autres, là sera  
 la scituation des Caps de l'isle D, G, F, & la distance sera  
 selon celle de la coste B, C, où il y a quinze lieues & de  
 B, à D, onze & demie, & à G, autant, à F, dix-huict, &  
 de C, à F, dix, & à G, huict à D, treize, & ainsi selon la  
 distance des lieux qui serôt elloignés de la coste, vous  
 obseruerez comme aussi tout ce qui se pourra remar-  
 quer, faisant tousiours deux scituations, pour sçauoir  
 combien les isles, ou rochers, bans, ou batures sont  
 elloignées de la coste & par le moyen des intercessiōs  
 qui s'entrecouppent aux rumb de vent, l'on sçaura la  
 scituation des lieux soit prés ou loing avec la distan-  
 ce. Il ne faut oublier de sonder souuent, & cognoistre  
 les ancrages qui sont marquées en la carte cy dessous,  
 cōme est ceste marque  $\sigma$ , faut mettre aussi le nombre  
 des brasses en chiffres comme vous voyez audit car-  
 ton. Reprenant le Cap C regardant la Bouffole à  
 quel rumb de vent fuit la coste, recognoissant quelle  
 va à l'Est vn quart du Nordest vingt & vne lieue &  
 demie iusques au poinct H, du poinct H, regardez de  
 rechef comme fuit la coste qui va au Nort au Cap I,  
 prés de dix-huict lieues du poinct I, faisant l'Est vn  
 quart du Suest, iusques au Cap K, dix-huict lieues &  
 demie, & faisant le Sud vn quart du Surrouest, iusques  
 au Cap L, 28. lieues, & dudit Cap faisant l'Ouest Sur-  
 rouest au Cap M, vnze lieues, & ainsi l'on procedera,  
 cherchant les rumb de vent sur la rose qui est tracée  
 sur le papier ou carton: de ceste façon ferez toutes

fo  
 d'  
 mais  
 tant q

sortes de cartes à naviger. le pourrois bien montrer  
d'autres manieres de faire des cartes pour la terre,



mais elles ne seruiroient pas pour la navigation, d'au-  
tant que l'on n'y applique les rumbz de vent selon

les Bouffoles de la navigation, comme l'on fait à celle de quoy les mariniers se gouuernēt, qui doiuent estre selon la declinaison des lieux pour estre bien faites, autrement il y auroit de l'erreur si l'on prenoit vn autre meridien que celuy qui est audit lieu d'où l'on fait la carte, que l'on ne laisse d'observer sur la terre, mais d'autre façon que le long des costes propres à la navigation.

---

*Des accidens qui arriuent à beaucoup de navigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.*

**E**T d'autant que l'estime que l'on doit faire aux voyages de mer, est tres necessaire pour la navigation, bien qu'il n'y aye demonstration certaines, qui fait que beaucoup d'erreurs s'en ensuiuent, notamment à ceux qui n'ont beaucoup d'experience, ne cognoissant bien le cinglage du vaisseau où ils nauigent, ou prenant vn meridien au lieu d'vn autre, pour ne sçauoir observer la declinaison du lieu où il nauige, voulant prendre rumb pour vn autre qui sera contraire à la route, pour quelques fois y auoir de mauuais gouuerneurs, qui font dechoir le vaisseau à vau le vent. Tous ces deffauts en partie ne viennent que pour n'auoir cognoissance des longitudes comme des latitudes, & croy que pour en approcher faudroit prendre souuent les declinaisons de l'aiguille d'aimant, qui montre le vray meridien où l'on est comme i'ay dit cy dessus: de plus se voit des transports de marée que si l'on n'y préd garde

de  
le  
se  
br  
pe  
tio  
la  
stre  
tort  
se co  
çoiu  
ont  
tels  
leur  
On  
se fai  
vaisse  
donn  
min d  
ges, il  
trop te  
la terre  
à plusie  
pensan  
ter en l  
ou d'vn  
treuen  
de quoy  
vn iour  
treuer  
horloges

de font dechoir le vaisseau de sa route, outre la violence des tempestes, qui fait aller à vau le vent le vaisseau, prenant vn rumb pour vn autre, en fin vn nombre infiny d'autres accidents qui se rencontrent, empeschent de faire vne estime assuree en la navigation, qui cause la perte d'une infinité de vaisseaux, sans la mort de plusieurs hommes, & le tout par l'opiniastreté de certains navigateurs; qui croyent se faire tort si on les tenoit fautifs en leur estime, ne desirant se communiquer à personne, de crainte qu'on apperçoive leur deffaut, voulant par là faire croire qu'ils ont quelque règle plus assuree que tous les autres, & tels navigateurs font souuent de mauuais voyages à leur ruine, & de ceux qui sont sous leur conduite.

ce qui se  
doit obser-  
uer en l'es-  
time.

On ne doit oublier vne chose en l'estime, qui est se faire plus de l'auant que de l'arriere, comme si le vaisseau faisoit deux lieues par chacune heure, luy en donner demy quart ou plus, conformément au chemin de l'estime qu'on fait selon la lōgueur des voyages, il vaut mieux estre vingt lieues de l'arriere que trop tost de l'auant, où l'on se pourroit treuuer sur la terre où en danger de se perdre, comme il arriue à plusieurs vaisseaux faite de ne se donner garde, qui pensant estre bien esloignez de terre, faisant porter en l'obscurité de la nuit, aux temps des brunes, où d'un grand orage, où ils n'ont point de veüe, & se treuuent estonnez qu'ils se voient à terre, & s'il y a de quoy sonder au lieu où l'on va, que l'on sonde vn iour plustost que plus tard, & si l'on espere la treuuer ayant iecté le plomb, continuez de quatre horloges en quatre, en la nuit ou temps de brune,

c'est le moyen d'eüiter les perils, car l'on ne scauroit trop apprehender ce que l'on ne voudroit voir, d'autant qu'il ne se fait iamais deux fautes en telles nauigations: aussi si auez à doubler quelque cap ou isle la nuit ou durant la brune, prenez tousiours vn demy quart de vent plus vers l'eaü pour eüiter la terre, ou si quelque marée portoit dessus, prenez plustost vn rumb entier: Le iugement du marinier doit auiser à cela plus ou moins selon la violence des marées, & si l'on nauigeoit dans les mers où il y a des glaces, & en doutant; prenez garde tout le iour, & ayez des matelots à la hune pour descourir, & si n'en voyez le iour ou la nuit allez à petit voile, & si la brune est ou qu'il face noir en lieu douteux, mettez à l'autre bord, ou amenez tout à bas, attendant que l'air soit clair & serain, & si vous en voyez, allez discrettement, & ne vo' y engagez mal à propos: La nuit ne faites porter pour eüiter le danger, iusqu'à ce qu'en soyez hors, & que l'on ne s'opiniatre de le faire inconsiderement parmy ses dangers, comme quelques fois ie me suis veu dix-sept iours en fermé dans les glaces, & sans l'assistance de Dieu nous nous fusions perdus, comme d'autres que nous vismes faire naufrage par leur temerité: C'est pourquoy le sage marinier doit craindre autant les inconueniens qui peuuent arriuer, comme ce qui est de l'estime, à laquelle les plus anciens nauigateurs sont les plus experts, pour ce suieët ie traittera y de la difference des estimes ey apres.

qui  
vais  
assez  
nul  
d'au  
expe  
tions  
Dieu  
donn  
gnem  
ser de  
courir  
proui  
teurs  
polair  
du lieu  
est: po  
rinier,

*Premier que rapporter les diuerses estimes bon verra vne chose remarquable de la providence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour eviter les perils de la plus part des navigations qui se treuvent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien assuree, non plus qu'en l'estime du marinier.*



**D**IEU tout sage, tout bon, tout puissant, preuoyant que les hommes qui cinglēt par les mers de ce grand Ocean, courroient mil perils & naufrages, s'il ne les assistoit de quelques enseignemens, qui les peussent garantir de la mort, & perte de leurs vaisseaux : puisque l'homme n'auoit des certitudes assurees en ses navigations par les longitudes, & que nul ne se doit trauailler en ceste vie pour ce suiect, d'autant que se seroit en vain, comme plusieurs l'ont experimenté de nostre tēps, il y a assez de demonstrations & escrits sans effects solides & arrestez. Or Dieu autheur de toutes choses, comme il ne luy a plû donner ceste cognoissance, il a donné vn autre enseignement, par lequel les mariniers se peuuent redresser de leur estime, euitant les perils qu'ils pourroient courir beaucoup plus qu'ils ne font, si ce n'estoit cette providence Diuine. C'est chose assuree que le hauteur que l'on prend tant par le soleil que par l'estoile polaire & autres, donne vne cognoissance certaine du lieu où l'on part, iusqu'à celuy où l'on va, & où l'on est: pour ce qui est des latitudes qui radressent le marinier, mais non l'espace du chemin qui ne se fait que

par estime horsmis du Nort au Sud, on estime estre vne chose dont on n'est pas bien certain de la distance qu'il y a d'un lieu à autre, ou de quelque nombre ou chose semblable: que si le navigateur estoit assuré de sa route, il ne l'estimeroit pas, ains diroit plustost le poinct de certitude où se treuve le vaisseau quand il voudroit poincter la carte.

On v se encore d'une autre maniere de parler, qui est quand l'estime ne se treuve bonne, il faut l'aman-der, & n'y a de regle certaine non plus qu'en l'estime, c'est ce que ie n'ay peu sçauoir ny apprédre d'aucuns mariniers, avec lesquels i'ay communiqué, sinon que tout se fait avec des regles de fantaisie, qui sont différentes, les vnes meilleures que les autres, dequoy il faut estre grandement soigneux en la navigation. C'est pourquoy les plus experts & anciés navigateurs, ont cognoissance plus parfaite aux estimates, & autres accidens qui arriuent à la mer, que les autres qui souuents'en font plus à croire qu'ils ne sçauent. Or comme dit est, il y a des marques assurées à la navigatiō, qui sont oposées aux dangers que l'on pourroit encourir, & si certains que quand l'on les cognoist, le marinier se reioiust, & ceux qui sont avec luy, cōme s'ils estoient arriuez au port de salut, soulagé de tous les soins & estimates passées, recognoissant les fautes qu'il auoit peu faire, comme s'il estoit trop de l'auant ou trop peu de l'arriere, & par ce moyen se gouverner & amander vne autrefois son estime, & à bien pointer sa carte: peu à peu on se forme, en pratiquat souuent l'on se rend plus certains en la navigation.

Voyons quelles sont ses amarques & enseignements, commençons par ceux de la Nouvelle France Occidentale. Il y a entre elle & nous vn lieu qui s'appelle le grand ban, où nombre de vaisseaux tant François que Estrangers vont faire la pesche de moluë, comme à la terre ferme & isle d'icelle, qui s'y préd en partie de ces lieux en toute saison, môme qui ne se peut estimer tant pour la France qu'autres Royumes & contrées, où il s'en fait de tres grands & notables trafics. Ce grand ban tient du quarante & vniesme degré de latitude iusqu'au cinquante & vniesme sont quatre vingts dix lieux, il est Nordest & Surrouest, suiuant le rapport des navigateurs par le moyen des sondes, ce qui ne se pouuoit faire autrement, & sa largeur en des endroits comme sur la hauteur de 44. à 46. degrez à 50. 60. & 70. lieux quelque peu plus ou moins, selon la hauteur: & de ceste largeur allant au Nort il va en diminuant peu à peu, & du 44. degré au 42. il se forme à peu près comme vne ouale, où au bout il y a vne pointe fort estroite. ainsi que le representēt tous les mariniers du passé, & vn nombre infiny des sondes qu'ils y ont iettées, qui peu à peu en ont fait cognoistre la figure, tant de ce ban que d'autres, qui sont à Ouest & Ouest Norrouest d'iceluy comme le bane, auert, & les banquereaux & autres qui sont peu esloignez de l'isle de sable, premier que venir à ce grand ban de 25. & 30. lieux en mer. Il se voit de certains oyseaux par troupes qui s'appellent marmètes, qui donnent vne cognoissance au pilote qu'il n'est pas loing de l'escore du ban, qui sont les bords, alors l'on ap-



preste le plomb & la sonde pour sonder, iusqu'à ce que l'on paruienne à ceste escore, pour cognoistre, quand l'on sera proche d'entrer sur le grand ban, ceste sonde se iette de 6. en 6. heures de 4. en 4. de 2. en 2. ainsi que le pilote en croit estre proche ou esloigné: or il cognoist quand il est à l'escore au fond où il y aura en des endroits 90. 80. 70. 65. 60. & 50. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins, selon la hauteur où il se treuerra, & estant sur ledit ban, il treuerra 45. 40. 30. & 35. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins selon la hauteur. A ce deffaut la sonde aux experimétez qui donne cognoissance où il est, & est certain que premier que voir la terre, il doit passer sur ce ban, qui luy fait cognoistre la distance du chemin qu'il a à faire, & assure de ce qu'il a fait, bien que son estime fust fautive, lequel ban est esloigné de la plus prochaine terre de 25. lieuës, qui est le Cap de Rase, sur la hauteur de 46. degrés, & demy, tenant à l'isle de Terre Neufue, & entré le ban & la terre il y a grande profondeur, qui donne cognoissance que l'on est passé l'escore du ban de l'Ouest, Norrouest. De plus qu'estant sur ce grand ban, on y voit des marques certaines, par le nombre infiny d'oyseaux, qui sont comme fauquests, maupoules, huans, mauques, raille vâpoingoins ou apois, & quelques autres qui la plus part suivent les vaisseaux pescheurs qui prennent la mouë, pour manger les testes & entrailles du poisson que l'on iette à la mer: tout cecy se fait cognoistre cōme dit est, où l'on est, qui donne vn grand contentement à vn chacun: Le marinier ayant pris la hauteur, ce qu'il ne doit negliger en aucune façon, ou s'il n'a

b  
se  
fa  
ui  
qu  
pl  
co  
qu  
con  
tra  
Ne  
app  
gno  
rem  
  
ban,  
stre l  
Cap  
tres c  
quelc  
au po  
pour  
gnois  
de nuit  
fant fa  
uant le  
coup y  
illes de  
isle de T  
sainct  
entrera  
sire faire

bonne hauteur qui reuienne à son estime, se qu'il pensera auoir fait, ou s'il a cognoissance de la sonde il fera sa route pour gaigner le lieu où il desire aller: & le navigateur preuoiant par estime qu'il est proche de débâquer, il fait ietter la sonde iusqu'à ce qu'il ne treuue plus de fond, ou pour le moins grande profondeur, comme de 100. 130. ou 140. brasses d'eauë, faisant quelque chemin, comme 10. en 12. lieuës l'on rencontre le Ban Auert qui conduit la sonde, iusqu'au trauers des isles saint Pierre, separées de l'isle de Terre-Neufue 5. à 6. lieuës, ou bien passerez par autres bans appelez les banqueaux, qui donnent parfaite cognoissance avec la hauteur où l'on est, & ainsi assurement l'on fait sa route depuis ledit grand Ban.

Mais si la hauteur n'est assurée que par estime du ban, l'on tasche le mieux quel'on peut d'aller cognoistre la terre pour s'arouter avec certitude, comme le Cap de Rasc, sainte Marie, isles saint Pierre, ou autres caps, attenants à ladite isle de Terre-Neufue, ou quelques batures qu'aucuns cognoissent à la sonde & au poisson qui s'y pesche, & ainsi cherche lieu certain pour s'adresser & assurer de la route, & allant recognoistre ces terres, que ce ne soit durant la brune ny de nuit: il y faut aller sagement & discrettement faisant faire bon quart, se donner garde des marées suivant le lieu où l'on est. Ceux qui partent du ban, beaucoup y en a qui avec bonne hauteur vont à la veuë des isles de saint Pierre ou cap de Raye, tenant à ladite isle de Terre-Neufue, entre l'isle saint Paul ou Cap saint Laurent, tenant à l'isle du cap Breton, pour entrer au golphe saint Laurent, ainsi que chacun desire faire la route.

Et si l'on desire aller à la coste d'Acadie, Souricois, Etechemins, & Allemouchicoidis, l'on peut aller recognoistre le Cap Breton ou les isles de Canseau, l'Isle Verte, Sefambre, la Heue, Cap de Sable, Menafne Isle Longue, & celle des Monts Deserts, ou le Cap-blanc, proche de Mal Barre terre basse, à 20. & 25. lieues vers l'eau on a la sonde à 50. brasses fond attréat, venant à la terre, marque que Dieu a donnée aux navigateurs pour ne se perdre, pourueu qu'ils ne soient point paresseux ny negligents de sonder.

Toutes cesdites costes & caps, cy dessus nommez, ne sont esloignez dudit grand Ban iusqu'au cap Breton que de 100. ou de Canseau 120. lieues, entre deux est l'Isle de Sable, sur la hauteur de 43. degrés & demy de latitude 25. à 30. lieues du Cap Breton, Nort & Sud, fort dangereuse & baturiere, de laquelle l'on se doit donner garde : les marées portent sur icelle venant du Nort & Nornorrouest.

De façon que la nauigation qui se fait en ces pais la est comme asseurée sans courir beaucoup de risque, encores que les estimes ne soient bien certaines pour les cognoissances cy dessus dites, on sçait où l'on est, refaisant vne nouvelle, comme si on parloit d'un port, & l'ignorance d'un marinier qui a passé vne ou deux fois seroit bien grande, si en 125. lieues qu'il y a du grand Ban aux costes de la Nouvelle France, fit tant d'erreurs en son estime, qu'il ne sçeut se donner garde d'aborder la terre, où il iroit souuent sans la cognoissance dudit grand Ban, qui occasionne que tant de vaisseaux ne se perdent, comme ils feroient, si cela n'estoit, ce qui r'adresse le marinier de son estime.

Et

Fr  
te  
en  
à 2  
teu  
l'o  
l'or  
teu  
vne  
sem  
fabl  
fon  
d'au  
renc  
de b  
qu'il  
ce, A  
cogn  
ler en  
mauu  
Nort  
il est à  
fileter  
si peu  
maua  
rinier  
la nau  
de Die  
pour se  
De

Et pour les nauigations qui se font de la Nouvelle France Occidentale, aux costes de France, Angleterre, & Irlande, il y a des marques & enseignements en la mer, de la sonde que l'on l'apporté de 55. & 30. à 25. lieuës en mer en des endroits, suivant la hauteur où l'on se treuve, donne à cognoistre le lieu où l'on est, le chemin que l'on a à faire & la route que l'on doit tenir, refaisant nouvelle estime, & si la hauteur n'est que par estime, les anciens nauigateurs par vne longue pratique tant du passé que de l'heure presente recognoissent le fond des sondes, si c'est rocher sable d'orloge, ou vaseux, argile, coquillage, autre fond à grain d'orge, pailleux, petits grauois, & ainsi d'autres noms qu'on donne pour cognoistre la difference des fonds, à ce ioincte la profondeur de tant de brasses, il cognoisse le lieu où ils sont, & la route qu'ils doivent tenir, soit pour aller aux costes de France, Angleterre ou Escosse, & s'ils ne sont mariniers bien cognoissants à ces sondes, il arriue qu'au lieu d'aller en la manche, ils vont celle de saint George tres-mauuaise, si l'on n'en a la cognoissance qui est au Nort de Sorlingues & costes d'Angleterre: d'ailleurs il est à craindre comme les costes de Bretagne, mais si le temps est beau, il n'y a rien à apprehender, & si en si peu de chemin de 55. 30. & 25. lieuës, on fait vne si mauuaise estime, pour aller aborder la terre: le marinier seroit bien neuf & ignorant en ce qui seroit de la nauigation, & par ainsi se recognoist la prouidence de Dieu, & enseignements qu'il dône aux mariniers, pour se conseruer & les soulager des estimes.

De plus, ce qui soulage grandement le marinier,

est qu'és costes d'Espagne il y a grande profondeur d'eau, & la plus part des terres fort hautes qui se peuvent voir de loing aux mariniers, qui fait que l'on n'en approche que selon que le navigateur desire il n'y a que la brune ou la nuit qui le pourroit endommager, & diray qu'en ce temps de brune on en approcheroit de fort près, pour estre la coste saine, & euitier le peril, & remettre à la mer, que l'on ne feroit si aysement à vne terre basse où l'on seroit dessus premier que se pouuoit garantir, ce qui arriue par l'estime du pilote qui croyoit estre trop de l'arriere, au cōtraire il se faut tousiours faire plus de l'auât. Or quoy que s'en soit l'on a des enseignements, premier qu'arriuer à terre, soit par sondes, hostes, terres, oyseaux, herbiers, qui se rencontrent en d'aucunes mers, poissons, changement de temps, saisons, & plusieurs autres marques, desquelles les navigateurs ont cognoissance, qui soulagent fort l'estime du pilote avec de grandes consolations: que si ces marques & enseignements n'estoient en la mer, la navigation seroit beaucoup plus perilleuse & suiect aux risques qu'elle n'est, car en vn bon vaisseau il n'y a à craindre que la terre & le feu, c'est pourquoy quand on est entre des terres & proche des costes, il faut estre grandement soigneux de dormir plus le iour que la nuit, ptendre garde aux transports des marées pour euitier le lieu où elles vous pourroient porter, afin que quand vous arriueriez au port de salut, vous rendiez graces à Dieu.

Estimes  
des naviga-  
teurs tres  
necessaires  
au mari-  
nier.

Or voions les estimes des navigateurs tres necessaires au marinier, si on ne les a prises si iustement, au moins en approcher à peu près, à ce qu'il aye co-

ignoissance pour le pouuoir r'adresser, pour ce qui est des distances des longitudes, qui seroient tres assurees, s'il se rencontroit vn instrument si iuste qu'il peust enseigner la vraye esgalité de l'heure, continuât sans erreur (comme il sera dit cy après,) que nous aurons monstré comme selon mon sentiment l'on se deueroit gouverner à dresser les papiers iournaux, & celui de l'estime.

Ayez deux liures iournaux, l'vn pour les estimes particulieres, & l'autre pour les discours des rencontres, & de ce qui se passera pendant les voyages, celui des rencontres se fera en ceste maniere.

Le 20. de May, sommes partis d'vn tel lieu, par la hauteur de 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, sur les deux heures après midy nous auons fait rencontre de quatre vaisseaux Holandois, qui nous dirent venir du destroit, ayant fait rencontre de deux autres de guerre à 20. lieuës de Ourisant, & fait chasse sur eux, mais comme estant meilleurs voiliers s'estoiët sauuez, croyant estre Turcs, & ainsi plusieurs autres choses, & qui se rencontrent de iour en iour.

Et le papier ou liure iournal des estimes doit estre particulier, comme il s'en suit à la table cy dessous, qui n'apportera nulle confusion au navigateur, au contraire vn grand soulagement de voir touët par ordre, & pour promptement calculer son estime, pour les tracer sur sa carte ou carton, ainsi que bon luy semblera, l'on ne doit manquer de deux heures en deux heures, à arrester l'estime à ladite table cy dessous, du chemin que fait le vaisseau en premier lieu.

*Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour  
au papier iournal.*



V dessus est le long de la premiere colomne, & le long d'icelle escriuerez le mois, le iour & l'heure, que sortira le vaisseau du port ou autre endroit, au premier quarré sont les heures de deux en deux iusques à douze, & recommencer deux iusques à autre douze qui feront 24. heures, d'vn midy à autre, qu'assemblerz les lieuës de vostre estime, & pointer vostre carte pour sçauoir le lieu où sera le vaisseau, au deuxiesme est le rumb de vent sur lequel l'on nauige. Le troisieme sont les lieuës du chemin de l'estime. Au quatrieme le rumb de vent qui fait cingler le vaisseau. Au cinquiesme, la hauteur où se treuuera le vaisseau : or notez que si partez à quatre heures du matin ou du soir, commencez à côter les lieuës de chemin. Au deuxiesme quarré où est marqué 4. heures, d'autant que de 4. à 6. il y a deux heures, afin de rencontrer le midy ou la minuiet, pour se treuuer en l'ordre de douze heures, pour venir à 24. où finira l'estime. Ne faut oublier d'estre soigneux à toutes les fois que l'on peut, de prendre la hauteur & pointer la carte d'vn midy à l'autre d'autant que l'on ne sçauroit estre trop exact & diligent.

Comme si ie sortois du port par les 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, ie recognois que nauigeant à Ouest vn quart au Norrouest, estimant faire deux lieuës par heure, i'escris deux lieuës en la colonne deuxiesme, & allant estimans iusqu'à douze

Le 10. de May sortiras du Haurc à 4. heures du matin.

Heu	
2	
4	
6	
8	
10	
12	

lieuës lesquelles venües ie prens la hauteur s'il m'est possible, la prenant ie treuve 48. degrés & 50. minutes, que ie mets à la sixiesme colonne vis à vis de 12. heures, assemblant le chemin de l'estime que i'ay fait depuis 4. heures du matin iusqu'à midy, ie treuve qu'il y a 9. heures qu'il faut doubler & font 18. lieuës de chemin, que marquez sur la carte. Arrestez le point iusqu'au lendemain que ferez le semblable, chose facile si l'on desires'en seruir, ear ie n'ay point veu que fort peu d'estimes qui ne soient en quelque confusion au papier iournal des rencontres, meslant l'un avec l'autre, ce qui donne de la peine & plus de soing, qu'il faut éuiter en cela le plus qu'il est possible, en mettant le tout par ordre, comme il suit cy deffous en ceste table, qui n'est que pour 24. heures,

Le 10. de May fortimes du Haure à 4. heures du matin.

Heures	Rumb pour la rouse.	Lieuës	Rumb pour le vent.	Degrés
2				
4	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Norrouest.	2	Le vent Nort.	49. de.
6	A Ouest.	2	Le vent Nort.	
8	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Surrouest.	1 $\frac{1}{2}$	Le vent Nort $\frac{1}{4}$ au Nordest.	
10	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Surrouest.	1 $\frac{1}{4}$	Le vent Norrouest.	
12	Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest.	2	Le vent Norrouest $\frac{1}{4}$ au Nort	48. 50. minutes.
2	Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest.	1	Au Norrouest $\frac{1}{4}$ au Nort.	
4	Au Surrouest.	$\frac{3}{4}$	Le à Ouest Norrouest.	
6	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Norrouest.	2 $\frac{1}{2}$	Le Nort.	
8	A Ouest.	2 $\frac{1}{2}$	Le Nortnordest	
10	A Ouest.	3	Le Nordest.	
12	A Ouest.	3	Le Est Nordest.	



continuât la route de midy iusqu'à mi nuict, ie treuve auoir fait 12. lieuës trois quarts qu'il faut doubler, & qui font 25. lieuës & demie qu'avez faict, & de mi nuict l'on continuera iusqu'au l'endemain à midy, qu'arresterez l'estime & pointerez la carte, & ainsi tousiours continuerez l'ordre de ceste table cy dessus iusqu'à la fin du voyage.

*S'ensuit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.*



I vn vaisseau sortoit d'un port qui fut sous la hauteur de 46. degrés de latitude, & nauigéât par le rumb de l'Ouest Surouest, il faudroit sçauoir precisely l'heure qu'il sortiroit du port, & au prealable l'heure qu'il seroit quand il voudroit estimer le chemin qu'il auroit fait, & considerant le temps qu'il y a entre deux, par quelques bons instruments ou horloge la difference de ces deux lieux seroit la longitude, & ceste difference de temps reduitte en degrés de l'Esquinoctiale, qui seroit donner pour quatre minutes de tēps vn degré, qui en vaut 15. par heure, & en contant les lieuës des degrés suiuant le parallele ou se treuve le vaisseau, vous sçaurez s'il a déchû du rumb de vent del'Ouest Surouest, soit plus à l'Occident ou moins à l'Orient.

Par exemple vn vaisseau partant d'un port de 46. degrés de latitude à midy, & ayant nauigé à Ouest Surouest 91. lieuës, s'il a faict chemin, il se treuera deux degrés plus aual, pose le cas que l'on ayt estimé

ce  
gr  
pa  
sca  
à l  
gar  
& e  
mir  
qui  
peu  
le pa  
le va  
Oue  
Suro  
le il s  
le va  
il aur  
à celu  
heure  
25. lie  
par ce  
certitu  
treuve  
nes'al  
tre de  
temps.  
Q  
gateur  
la nau  
aucun r  
comme

ce chemin, sçachant la hauteur certaine de 44. degrés, il se peut faire qu'il sera plus ou moins sur ledit paralelle, selon le dechef que peut auoir fait le vaisseau. Le soleil estât à son meridiem regardez aussi tost à l'instrument ou horloge, le midy de ce lieu, & regardez la differéce qu'il y a du midy où l'on est party, & écluy où l'on se treuue, qui fait la distance du chemin qui sera d'un tiers d'heure, qui font cinq degrés, qui reuiennent à 66. lieuës à 12. & demie, & quelque peu d'auantage par chaque degré de longitude, sur le paralelle de 44. degrés de l'éleuation où se treuue le vaisseau, il se voit qu'il a déché du rumb de vent Ouest Surouest, & a cinglé à un autre, comme au Surouest un quart d'Ouest, bien que selon la Boussolle il sembloit aller à Ouest Surouest, d'autant que si le vaisseau auoit nauigé ce que le pilote auoit estimé, il auroit treuue la differéce du midy d'où il est party, à celui où il pensoit se treuuer, qui eust esté demie heure, nes'estant treuue qu'un tiers & se trouueroit 25. lieuës de l'arriere, moins que ce qu'il auoit estimé: par ce moyen se cognoist le dechet du vaisseau, & la certitude du lieu où il se treuue, mais il est difficile de treuuer des instruments iustes, ou des horloges qui nes'alterent peu ou beaucoup, ce qui feroit commettre de grandes fautes & erreurs par succession de temps.

Quoy que s'en soit il est tres necessaire au nauigateur se seruir de l'estime pour le soulagement de la nauigation qui se fait en plusieurs manieres, mais aucun ne donne cognoissance de l'erreur que l'on y commet, mais bien comme l'on doit pointer la carte

cōme fait Medigne, que la plupart des nauigateurs suiuent, qui est bōne pour pointer, mais non comme l'on doit amander la faute de l'estime, laissant cela à la sagesse & discretion du marinier, comme il se voit cy dessous.

*De pointer la carte.*



VE l'on regarde d'où est party le vaisseau, où il se treuue, que l'on prene deux compas, mettant la pointe de l'vn d'où est party le vaisseau, & l'autre sur le vent qui l'a amené, prenez l'autre compas, mettez vne pointe aux degrés de la hauteur que l'on a treuue, & l'autre pointe sur le plus proche vent d'Est, & s'ils viennent à rencontrer les deux compas sans s'esgarer, les deux pointes qui viennent sur les vents, l'vn qui amene le vaisseau, & l'autre sur l'Est, où les deux pointes de compas viennent à se ioindre, à sçauoir celle qui fut mise d'où partit le vaisseau, & l'autre en la hauteur où il se treuue, considerant le point auquel il se rencontre, & mesurez cōbien de lieuës l'on cōte par degrés, & ayant veu combien de degrés il aura monté ou descendu depuis le lieu d'où il est party, iusques où il se treuue, il contera les lieuës que montent les degrés, & si les lieuës des degrés correspondent aux lieuës du chemin, l'estime sera bonne si on regarde d'où vient la faute.

Deux choses sont à presupposer, en premier lieu que le nauigateur aye tousiours nauigé droictelement sur le rumb de vêt qu'il a estimé sans s'esgarer, l'autre que

qu  
ce  
bie  
mi  
lieu  
  
me  
fait  
che  
gré  
l'on  
gno  
trou  
deux  
la ha  
rend  
aman  
gré pl  
ce que  
ce que  
l'on r  
lieues  
tiers q  
Sud qu  
8. & vn  
seau ay  
& vn ti  
point d  
rance d  
seurée l  
aura co  
Nort q

que l'estime conuienne à la hauteur qu'il trouuera, cela estant assurez il y aura apparence que tout ira bien, si les lieues des degrez correspondent au chemin que l'on aura estimé sur ledit rumb, à tant de lieues pour eleuer vn degré, ce qui arriue peu souuēt.

Posons le cas qu'un vaisseau cinglast par vn mesme rumb, il pourra arriuer que l'on l'estimera auoir fait 50. lieues, & considerant la hauteur suiuant le chemin, en contant tant de lieues pour eleuer vn degré, l'on croira estre à ce poinct, prenant la hauteur l'on trouuera demy degré moins au Sud, & l'on connoist par là quel'estime n'est bonne, comme si l'on trouuoit en 50. lieues de chemin, auoir descendu deux degrez par le rumb Surrouest, neantmoins par la hauteur que l'on treuve, il se voit vn tiers de difference, & si on recognoist qu'il a trop estimé l'on doit amander ceste faute, oùs'il treuuoit vn tiers de degré plus que les deux degrez, l'on aura assez estimé, ce que recognoissant que l'on voye sur le Surrouest ce que vaut vn tiers, il fera 8. lieues & vn tiers, que l'on rabaterra de 50. qu'il auoit estimé, restera 41. lieues & deux tiers qu'il a fait, & vn degré & deux tiers qu'il aura descendu: si l'on treuve vn tiers plus au Sud que les deux degrez, il faudra adiouter à 50. lieues 8. & vn tiers, pour faire deux degrez & vn tiers, le vaisseau ayant nauigé 58. lieues & vn tiers, qui est 8. lieues & vn tiers qu'il a fait plus qu'il n'auoit estimé, il n'y a point de doute quand le marinier nauigera en assurance d'un rumb sans deschoir, en prenant vne assuree hauteur, conuenant à celle que l'on estime, il aura contentement en sa route, tant en la partie du

North que du Sud.

F

Ceste difficulté ostée, il s'en presente vne autre plus penible & difficile, où l'on se treuve bien empesché, pour apprendre quelque regle extraordinaire, qui seroit sçauoir cōbien de lieues on sera decheu d'un rumb, par lequel on nauige avec contrarieté de mauuais tēps, qui ne se peut iuger que par estime, comme si on nauigeoit à Ouest par le vent Nornorouest, l'on iugera le dechet selon la violence des vēts plus ou moins, c'est icy apres auoir fait plusieurs & longues bordées quel'on fait l'estime qu'on arreste sur la carte ou papier iournal, prenant vn rumb pour vn autre, le vent venant deuant comme à Ouest du tout contraire à la route, le vaisseau ne peut plus courir que bordes à autres. Au Sud Surrōuest, & au Nornorouest, pour ne s'esgarer de sa route, tenant le mieux que l'on peut sa hauteur. Il ne laisse en ces contrarietez de dechoir soit du costé du Nort ou du Sud, & pourroit deriuier au Suest ou au Nordest si la violence des vents est si grāde, au lieu d'auancer chemin reculer de sa route, & estre contrainct pour ne perdre chemin sous voile, d'amener tout bas, amarer la barre du gouuernail sous le vent, & bien saisir toutes les manœures qui peūent traouiller le vaisseau, comme amener bas les matereaux de hune, & saisir les vergues, roidir quelquēs fois les hauts bans quand ils sont trop lasches, comme le canon qu'il faut bien tenir en estat, pour cuiten tout desordre.

Il y a des vaisseaux qui ne se peūent soustenir, s'ils n'ont le grand corps de voile au vent, le marinier en cela cognoistra ce qui est necessaire pour son vaisseau, estant quelques iours, en cet estat fa-

che  
tra  
à s  
esto  
bul  
voi  
rom  
fait  
che  
qua  
se re  
sa ca  
exac  
surl  
uoir  
C  
d'vn  
uera  
enten  
disco  
& anc  
regar  
pour l  
plust  
sçauen  
qu'il fa  
la cart

cheux, agité du vent, de pluyes, brunes, & autres contrarietez ennuieuses à la navigation. Le vent venât à s'adoucir, la mer de furieuse & mauuaise qu'elle estoit se calme, l'air deuient clair, & nettoyé de nebulieuses & orages, le vaisseau se soulage, l'on met les voiles au vent, on reprend sa route, les voiles ne se rompent, & les manœuvres n'endurent, le vaisseau fait son cinglage doucement, avec fort peu de dechet, l'estime aisée à faire, l'on n'a soucy comme quand le vaisseau estoit agité, chacun se réiouit sans se resouuenir du passé. Le marinier doit rapporter sur sa carte toutes les routes dont il a deû tenir conte exactement, cōme de ce qu'il aura decheu d'un bord sur l'autre, & cela fait il doit pointer sa carte pour sçauoir le lieu où il est.

Or comme ces routes se rapportent par l'estime d'un naigateur grandemēt experimenté, ne se trouuera en la mesme peine que d'autres qui font les entendus, quoy que peu experimentez, qui pour discourir n'en voudroient ceder aux plus experts & anciens naigateurs, c'est pourquoy on doit bien regarder à qui l'on donne la conduicte d'un vaisseau, pour les grands perils & dangers qu'il y a, qui s'euitēt plustost par les bons capitaines de mer ou pilotes, qui sçauent comme ils se doiuent gouverner & les routes qu'il faudroit tenir. Voiey vne maniere de pointer la carte, qui m'a tousiours semblé bonne.

Fait bien  
regarder à  
qui on donne  
la conduicte d'un  
vaisseau.

*Autre maniere d'estimer & arrester le point sur la carte.*

**P**renez vn carton ou papier blanc, sur lequel tracerez au costé des degrés de latitude, suivant le voyage quel'on fera, chacun contenant 17. lieues & demie, & faire l'eschelle des lieues conforme à celle des degrés: au milieu du carton tracerez vne ou deux roses de compas, suivant la distance du chemin qu'aurez à faire, pour plus facilement compasser quand il en sera besoin. Les 32. rumbes de vents estans exactement tracés, ayez d'autre part vostre papier iournal des estimes, sur lequel d'heure en heure & de iour en iour ferez conte du chemin qu'aurez fait, & n'oublier, comme dit est, de prendre hauteur tous les iours s'il vous est possible, ce qui sert de beaucoup, & de 24. en 24. heures pointer la carte, pour voir le lieu où vous ferez, ce qui se fera en ceste maniere: Sur le carton où seront tracez les rumbes de vents & les degrés, considerez la hauteur d'où vous partez, comme celuy où vous deuez aller, & le rumb de vent qui est necessaire, avec celuy qui fait cingler le vaisseau, duquel deuez cognoistre l'assiette si pouuez, ou l'experience vous apprendra. Cela fait allez à la grace de Dieu, & tenez vostre route qui sera à Ouest, Norrouest partant du port qui sera par 46. degrés de hauteur, soit quel'on aye navigé 91. lieues à ce rumb de vent, qui sont deux degrés que i'ay montré plus au North: me trouuant à 48. de latitude, il arriue que le vent vient à changer, contraire à ma route

ie ch  
de m  
roue  
d'aut  
celuy  
fait n  
nue  
faut a  
pour  
autre  
quar  
de che  
45. lie  
haute  
vent se  
le cap  
que le  
18. lie  
qui fait  
meure  
vent se  
souten  
cap au  
4. iour  
qui m'a  
degrés &  
que le va  
où l'on d  
où ie suis  
au papie  
l'on aura

ie cherche en ma carte le rumb de vent, le plus proche de ma route pour y nauiger, ayant fait à Oueſt Norroueſt 91. lieuës, ie trace ceſte route ſur le carton, & d'autant que ie ne puis nauiger par cẽ rumb, ie vay par celuy du Nortoueſt, & y fais ſur le rumb 25. ce qui me fait monter vn degré de plus: quand de rechef il arriue du changement de temps. Et d'autant qu'il me faut aller par 50. degrés de latitude, & faire 180 lieuës pour paruenir du lieu d'où ie ſuis party, ie prend en vn autre rumb la terre où ie veux aller, preſque à Oueſt vn quart au Norroueſt, de hauteur 49. degrés & 65. lieuës de chemin à faire, ie faiſ Oueſt vn quart au Norroueſt, 45. lieuës qui m'eſſe de demy degré, & me treuue de hauteur 49. degrés & demy, reſte 23. lieuës à faire, le vent ſe leue du tout contraire, qui fait que ie mets le cap au Norroueſt vn quart du Nort, qui ne me vaut que le Nort vn quart au Norroueſt, ie cingle ſur iceluy 18. lieuës, qui fait que i'eſſe de demy degré plus que 50. qui fait 50 & demy, le lieu où ie deſire aller me demeure à Oueſt Surroueſt 19. lieuës, delà vient que le vent ſe trouue ſi contraire & violent que ie ne puis ſouſtenir qu'auẽc le grand corps des voiles mettãt le cap au Sud, ne m'auallãt que le Sueſt, ayant demeuré 4. iours en cet eſtat, ayant fait quelques 50. lieuës, ce qui m'a reculé de la route, ie treuue ſelon l'eſtime 48. degrés & demy: on veut ſçauoir le lieu où l'on eſt, & ce que le vaiſſeau a fait de chemin, & où demeure la terre où l'on deſire aller, & quelle diſtance il y a, & du lieu où ie ſuis party, ſçachez qu'à meſure que l'eſcriuerez au papier iournal, l'on doit tracer toutes les routes que l'on aura faites ſuiuant l'eſtime.



Or du dernier point où est le vaisseau qui est 48. degrés & demy, tirez de ce centre ou lieu deux lignes, l'une d'ou vous estes party de 46. degrés, & l'autre où desirez aller à 50. voyez ces deux lignes, quels rumb de vent ce sont, & combien l'on y conte de lieues pour eleuer vn degré, suiuant que serōt lesdits deux rumb, & si les lieues du chemin faites ou à faire, conuiennent iustement avec la hauteur des degrés l'estime sera bonne, ce que verrez sur le carton, & treuuez que l'on est esloigné du lieu où l'on se treuue, sçauoir que Ouest Norrouest est la route qu'on doit tenir à peu pres, pour aller au 50. degré & 60. lieues de chemin à faire, & la terre d'ou vous estes party, demeure à l'Est Suest de distâce qu'auz fait 125. lieues n'estant que cinq lieues plus au midy de la droite route que ie deuois tenir du port de 46. degrés, il faut que vous ayez pris la hauteur, d'autant que cela vous r'adressera si vous auez trop ou trop peu estimé pour amander le deffaut s'il s'en treuue, & par ce petit carton vous verrez toutes vos routes, le chemin & dechet qu'auz fait en la navigation, ceste demonstration est facile & bonne quand elle est bien entendue.

*Autre maniere d'estimer que font beaucoup de navigateurs.*



Les tracent sur vn papier ou carton vne rose de compas avec les 32. vents, & s'ils nauigēt au Nort 20. lieues, ils marquent sur le rub de vēt au carton qui est Nort, 20. lieues s'ils nauigent au Nortnorrouest 30. lieues, ils les mettent

fur  
tous  
ter la  
les r



qu'au  
ce lieu  
confic  
les lieu  
tant iu  
té, sui  
rité, i  
prenne  
aura es  
quanti  
si auez  
choir,  
?on n'a  
en ceste  
vaisseau  
ra le me  
teur si r  
stimé, t  
treuue,  
le lieu o

sur ce mesme rûb de vent, & ainsi consecutiuellement à tous les rumbz où ils nauigent, quand ils veulent pointer la carte ils rapportent ce qui est des lieues suiuant les rumbz de leur rose à ceux de la carte.

*Autre maniere de pointer apres l'estime faicte.*



Pres comme dit est, que vous aurez tracé sur le carton tous les degrés & rumb de vent que l'on aura nauigé, marquez le lieu où se trouue le vaisseau selon l'estime qu'aurez faite, & le degré auquel pensez estre, tirez de ce lieu vne ligne iusqu'à celuy d'où vous estes party, considerez à quel rumb de vent il conuient, contant les lieues qu'il faudra pour éleuer vn degré, se rapportant iustement aux degrés qu'aurez descédu ou monté, suiuant l'estime il y a quelque apparence de verité, il faut voir si l'estime est bonne, que l'on prenne hauteur, & si elle se rencontre à celle que l'on aura estimé: le chemin comme dit est conuenant à la quantité des degrés qu'auez monté, l'estime sera bone si auez tousiours nauigé sur ledit air de vent sans dechoir, mais si la hauteur est de demy degré moins que l'on n'a estimé ou demy degré plus, l'on procedera en ceste maniere: du poinct où l'on a estimé estre le vaisseau, tirez vne ligne perpendiculaire qui marquera le meridien du lieu où l'on est: ayant pris la hauteur si treuuez demy degré moins que ce qu'auez estimé, tirez vne ligne paralelle du degré que auez treuue, & où elle coupera la perpendiculaire sera le lieu où vous deurez estre, tirant vne ligne de ce

lieu à celuy d'où vous estes party, fait cognoistre qu'avez nauigé par vn autre rumb plus au Nort que celuy qu'auiez estimé, & s'il se treuve demy degré dauantage tirant comme à la premiere fois vne paralelle, suiuant la hauteur que l'on aura treuue coupant la ligne diametrale, en ce lieu doit estre le vaisseau plus au midy que l'estime qui en sera faite, tirant vne ligne comme cy dessus est dit, vous verrez qu'auiez nauigé par vn autre rumb que celuy qu'auiez estimé, laquelle par consequent se treuve fautive, c'est la où le defaut se treuve qui ne se peut amander parfaictement, que par le moyen des instrumens ou horloges qui seroyent iustes comme i'ay dit cy dessus, ce qui se peut cognoistre quand l'on arriue sur l'ecore du Grad Ban, ou à la sonde des costes de France & d'Angleterre, & autres enseignements comme dit est, où le marinier se r'adressera pour refaire nouvelle estime, & amander les defauts: quand on nauige le coute large avec bon vent, les estimés se rencontrent assez souuent meilleures que ceux qui ordinairement nauigent, à la boulline vn bort sur autre, avec contrarieté de mauuais temps qui fait faire maintes erreurs en la nauigation.

*Auere*

*Auere*  
cu  
au



heure  
çant a  
res au  
Au sec  
bre de  
me &  
nauige  
affin q  
quelle  
d'enuir  
chargé  
vn peti  
celle au  
autre p  
ruyau a  
se tient  
la mer, e  
palette  
La li  
8. ou 10.  
venir au  
ou moim

*Autre maniere d'estimer, que i'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons navigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimés que l'on fait ordinairement.*



L faut auoir vne planchette de 3. pieds de hauteur sur 15. poulces de largeur, qui soit diuisée en 13. parties en sa longueur, & en cinq en sa largeur, au premier quatrés heures, & les quarrez suiuant iusques à 12. recommençant à 2. aller de rechef à 12. autres, qui feront 24. heures aux 12. quarrez comme vóyez en la figure suiuate. Au second quarré ensuiuant, seront marquez le nombre des nœuds, au troisiésme les brasses, & au quatriésme & cinquiésme les rumb de vent sur lesquels on nauige. Il faut vne ligne qui ne soit pas trop grosse, affin qu'elle se file plus promptement, au bout de laquelle faut mettre vne petite palette de bois de chefne d'environ vn pied sur six poulces de large, qui soit chargée d'vne petite bande de plomb sur l'arriere, avec vn petit tuyau de bois, qui sera attaché à vne petite ficelle au deux costés de l'extremité de la palette, & vn autre petit bois en façon de fausset qui entre audit tuyau assez doucement, c'est ce qui fait que la palette se tient tousiours droite derriere le vaisseau estant en la mer, & cela ne se defait que lors que l'on tire ladite palette de l'eau.

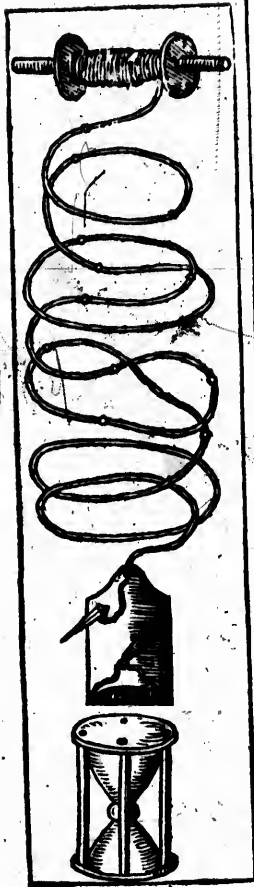
La ligne attachée à la palette doit auoir quelques 8. ou 10. brasses qui ne soient à rien conter, auant que venir au premier nœud qui pourra estre environ plus ou moins la hauteur du lieu où l'on l'a iettée, qui est

sur l'arriere du vaisseau iusqu'à ce qu'elle soit en la mer, & que veniez au premier nœud, vn homme doit tenir la ligne, vn autre vne petite horloge de sable, contenant le temps de demie minute, qui peut estre l'interualle de conter iusqu'à 80. vingts sans se haster, à mesmẽ tẽps que le premier nœud passe par les mains de celuy qui iette la ligne, la laissant librement couler selon la vistesse du vaisseau, faire en vostre presence tourner le petit horloge iusques à ce qu'il soit acheué de passer, à mesme temps l'on doit retenir la ligne & ne la laisser plus filer ou couler: la retirant, voir combien de brasses il y aura iusques au premier nœud de sa main en tirant ladite ligne, cõter apres tous les nœuds qui auront coulé en la mer pendant que l'orloge passoit. Notez qu'autant de nœuds & d'espace qu'il y a entre chacun l'on fait 2000. de chemin en deux heures, il y a 7. brasses entre chaque nœud, de deux en deux heures l'on doit ietter en la mer la palette tant le iour que la nuit, & n'oublier 24. heures passées de faire vostre estime, en adioustant vos nombres, pour sçauoir combien on aura fait de mille reduits en lieues, feront 3000. pour lieues.

Par exemple commel'on se doit comporter en ce conte, ie treuve qu'en 24. heures l'on a nauigé & ietté la ligne de deux en deux heures, & d'autant que le vaisseau va plus ou moins selon la violence des vents ou marées, s'il dechet aussi il y aura plus ou moins de nœuds coulez selon l'aire du vaisseau: desirát supputer combien le vaisseau a fait de chemin, l'on adiouste tous les nombres des nœuds qui sont au 12. quarrés de la tablette, & se voit qu'il y en a 44. nœuds, & de plus

tre  
cin  
cin  
98.  
lieu  
peu  
vai  
oub  
r'ad  
pier  
seau  
où  
rou  
8. va  
auoi  
fond

trente six brasses & demie à 7. brasses par nœud y aura cinq brasses, adioutez le tout sçavoir 44. nœuds & cinq font 49. nœuds, multipliez par deux feront 98. mille à 2000. pour nœuds, les reduisant en lieues se monteront à 32. lieues trois quarts & quelque peu dauantage, à 3000. pour lieue qui est ce que le vaisseau aura fait de chemin en 24. heures, l'on ne doit oublier de prendre hauteur à toutes occasions, pour r'adresser le chemin ou route, & tenir conte sur le papier iournal, par ce moyen on cognoist ce que le vaisseau fait de chemin, & le dechet, & où il se treuve, & où leur demeure, le lieu où il espere aller, & quelle route il faut prendre pour y paruenir, & diray que de 8. vaisseaux qui estoient de compagnie sur 500. lieues auoir dit à vne heure & demie près que l'on auroit sondé, ce qui fut treuvé veritable.



Heures.	Nauts.	Brasses.	Routes. Rumbs.
2	3	2	Cap au Nort du Nordest.
4	2	4	Cap au Nort- nordest.
6	4	2	Cap au Nor- dest.
8	5	3	Cap au Nor- dest.
10	2	3 $\frac{1}{2}$	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
12	3	5	Cap au Nort- nordest.
2	2	3	Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ de l'Est.
4	2	4	Cap au Nor- dest.
6	6	1	Cap au Nort.
8	6	3	Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ du Nordest.
10	6	2	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
12	3	4	Cap au Nort- nordest.

cro  
poi  
dre  
ralle  
nau  
vous  
de la  
& m  
l'aut  
droit  
l'autr  
sur le  
la poi  
le poi  
asseur  
autres

*Autre maniere de sçavoir le lieu ou se treuve vn vaisseau  
cinglant par quelque vent que ce soit.*

**S**upposez qu'un vaisseau parte d'un port qui soit par les 44. degrés de latitude, & navigé sur le rumb de vent Surrouest, faites vostre estime accoustumée, & si vous croyez que le vent aye esté si favorable qu'il n'aye point fait de dechet, le plustost que l'on pourra prendre hauteur quel'on le fasse, ce fait tirez vne ligne parallele sur ceste hauteur qui se treuvera en la carte de naviger, tirez aussi vne ligne meridienne du port d'où vous estes party, qui coupe à angle droit la parallele de la hauteur qu'on aura prise: prenez vn compas & mettez vne pointe au port d'où l'on est party, & l'autre sur la ligne meridienne, qui coupe à angles droits la parallele, ne bougeant ceste pointe & leuant l'autre du lieu d'où vous estes party, la faisant courir sur les rumbz de vent que croyriez auoir navigé, & où la pointe dudit compas coupera le rumb de vent, sera le point du lieu où doit estre le vaisseau: avec ceste assurance que le vaisseau n'aura fait aucun dechet, autrement il auriez ce que desireriez que par estime.



*Autre façon d'estimer par fantaisie.*

Est qu'ayant pris la hauteur du lieu où l'on est, comme si l'on se treuuoit en la hauteur de 45. degrés de latitude, & ayant estimé auoir fait 45. lieues plus ou moins sur vn rumb de vent qu'on aura iugé estre necessaire à la route, & pour voir ce qui est veritable l'on prendra les 45. lieues sur l'eschelle de la carte, que mettez sur le rumb de vent qu'on aura nauigé, & si les lieues dudit rumb en faisant tant pour eleuer vn degré, respondent à celles qu'on aura estimé que peut auoir fait le vaisseau, l'on cognoistra l'estime estre bonne: mais si les lieues de l'estime sont moins ou plus que celle du rumb, pour paruenir en la hauteur où l'on se treuue: il est tres certain & assure que le vaisseau a nauigé par vn autre rumb que l'on ne pensoit, & à ceste obseruation on met le poinct à sa fantaisie, pour lesquelles choses & toutes autres dependantes à la nauigation, le grand soing & continuelle pratique fait beaucoup, tant pour la seureté du vaisseau que de ceux qui y nauigent: c'est pourquoy que les bons & vrais expérimentez nauigateurs & pilotes sont à rechercher & en faire estat en les maintenant, pour tant plus leur donner courage de bien faire en cet art de nauigation, lequel est grandement à priser de toutes les nations du monde, pour les grands biens & aduantages qu'en reçoient les Royaumes & contrées, pour proches ou esloignées qu'elles soient.

FIN.

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
K  
L  
M  
N  
P  
Q  
R  
S  
T  
V  
X  
Y  
Z

TABLE  
**P O V R C O G N O I S T R E**  
**LES LIEUX REMARQVABLES**  
**EN CESTE CARTE.**

- A** Aye des Isles.  
**B** Calefme.  
**C** Baye des Trespassez.  
**D** Cap de Leuy.  
**E** Port du Cap de Raye, où il se fait pesche de mouë.  
**F** Coste de Nordest & Sudouest de l'Isle de Terre Neufue, qui n'est bien recognüe.  
**G** Passage du Nort au 52. degré.  
**H** Isle saint Paul proche du Cap saint Laurent.  
**I** Isle de Sasinou entre l'isle des Monts Deserts & les isles aux Corneilles.  
**K** Isle de Mont-real au sault saint Louys qui contient quelque huit à neuf lieües de circuit.  
**L** Riuiere Jeannin.  
**M** Riuiere S. Antoine.  
**N** Maniere d'eauë Salée qui se descharge en la mer, où il y a flux & reflux, force poisson & coquillages & des huistres qui ne sont de grande saueur en aucuns endroits.  
**P** Port aux Coquilles, qui est vne isle à l'entrée de la riuiere S. Croix bonne pescherie.  
**Q** Isles où il se fait pescherie de poisson.  
**R** Lac de Soissons.  
**S** Baye du Gouffre.  
**T** Isle des Monts Deserts fort haute.  
**V** Isle S. Barnabé en la grande riuiere proche du Bic.  
**X** Lesquemain où est vne petite riuiere abondante en Saulmon & Truittes, à costé d'icelle est vn petit islet de rocher où autresfois y auoit vn degast pour la pesche des Balames.  
**Y** La pointé aux Alloiettes, où au mois de Septembre il y en a telle quantité qu'on ne scauroit l'imaginer, comme d'autres sortes de gabier & coquillage.  
**Z** Isle aux Lièvres, ainsi nommée pour y en auoir esté pris au commencement qu'elle fut descouuerte.

- 2 Port à Lesquille qui asseche de basse mer, il y a deux ruisseaux qui viennent des montagnes.
- 3 Port au Saulmon qui asseche de basse mer, il y a deux petits islets chargez en la saison de fraises, framboises & bluets, proche de ce lieu y a bonne rade pour les vaisseaux, & dans le port sont deux petits ruisseaux.
- 4 Riuiere platte venant des montagnes qui n'est nauigeable que pour canaux, ce lieu asseche fort loing vers l'eauë, & le trauers ya bon ancrage pour vaisseaux.
- 5 Isles aux Coudres qui a quelque lieuë & demie de long, où sont quantité de lapins & perdrix & autre gibier en saison. A la pointe du Sudouët sont des prairies & quantité de battures vers l'eauë, il y a ancrage pour vaisseaux entre ladite isle & la terre du Nort.
- 6 Cap de Tourmente, à vne lieuë duquel le sieur de Champlain auoit fait bastir vne habitation qui fut bruslée des Anglois l'an 1628. proche de ce lieu est le Cap Bruslé, entre lequel & l'isle aux Coudres est vn chenal de 8. 10. & 12. brasses d'eauë, du costé du Sud sont vazes & rochers, & du Nort hautes terres, &c.
- 7 Isle d'Orleans, de six lieuës de longueur tres belle & agreable pour la diuersité des bois, prairies & vignes qu'il y a en quelques endroits avec des noyers, le bout de laquelle isle du costé de l'Ouest s'appelle Cap de Condé.
- 8 Le Sault de Montmorency, la chute duquel est de 20. brasses de haut, prouient d vne riuiere venant des montagnes qui se descharge dans le fleuue saint Laurens à vne lieuë & demie de Québec.
- 9 Riuiere S. Charles, qui vient du lac S. Ioseph, fort belle & agreable, où il y a des prairies de basse mer, les barques peuuent aller de pleine mer iusques au premier sault, sur icelle riuiere sont basties les Eglises & habitation des R. P. Iesuites & Recollets, la chasse du gibier y abonde au Printemps & en l'Automne.
- 10 Riuiere des Etechemins, par où les Sauuages vôt à Quinebequi, trauersant les terres avec difficulté pour y auoir des saults & peu d'eauë, le sieur de Champlain en 1628. fit faire ceste descouuerture, & fut trouué vne nation de Sauuage à 7. iournées de Québec qui cultiuent la terre appellée les Abenauinoit.
- 11 Riuiere de Champlain proche de celle de Batiskan au Nor-

12  
13  
14  
15  
16  
17  
  
18  
19  
  
20  
21  
23  
  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34

des Grondines.

- 12 Riuiere des Sauvages.
- 13 Isle verte à cinq ou six lieues de Tadoussac.
- 14 Isle de Chasse.
- 15 Riuiere de Batisquan fort agreable & poissonneuse.
- 16 Les Grondines & quelques isles qui sont proches, bon lieu de chasse & de peche.
- 17 Riuiere des Esturgeons & Saulmons, où il y a vn fault d'eau de 15. à 20. pieds de hault, à deux lieues de Sainte Croix, qui tombe en vne forme de petit estang, qui se discharge en la grande riuiere saint Laurent.
- 18 Isle de saint Eloy, il y a passage entre ladite isle & la terre du Nort.
- 19 Lac S. Pierre tres-beau, y ayant trois à quatre brasses d'eau fort poissonneux entourné de collines & terres vnies avec des prairies par endroits, & plusieurs petites riuieres & ruisseaux qui s'y deschargent.
- 20 Riuiere du Gast, fort plaisante, bien qu'il y aye peu d'eau.
- 21 Riuiere saint Antoine.
- 22 Riuiere des Yroquois tres-belle, où il y a plusieurs isles & prairies, elle vient du lac de CHAMPLAIN qui a cinq ou six tournées de longueur, abondante en poisson & gibier de plusieurs sortes: les vignes, noyers, pruniers & chataigniers y sont fort frequents en plusieurs endroits, comme aussi des prairies & belles isles qui sont dās ledit lac, il faut passer vn grand & vn petit fault pour y paruenir.
- 24 Sault de la riuiere du Saguenay à 50. lieues de Tadoussac, qui tombe de plus de dix ou douze brasses de hault.
- 25 Grand Sault, qui descend de quelque 15. pieds de hault entre vn grand nombre d'isles, il contient de longueur demy lieue, & de large trois lieues.
- 26 Port au Mouton.
- 27 Baye de Campseau.
- 28 Cap Baturier à l'isle de saint Jean.
- 29 Riuiere par où l'on va à la Baye Françoise.
- 30 Chasse des Eslans.
- 31 Cap de Richelieu, à l'Est de l'isle d'Orleans.
- 32 Petit banc proche de l'isle du Cap Breton.
- 33 Riuiere des Puans, qui vient d'Ystac auquel il y a vne mine de Cuiure de rosette.
- 34 Sault de Gaston, contenant près de 2. lieues de large qui se

de charge dans la mer douce, venant d'un autre grandissime lac, lequel & la mer douce contiennent 30. journées de canaux selon le rapport des Sauvages.

*Retournant au Golfe S. Laurent  
& Coste d'Acadie.*

- 35 **R**iuere de Gaspey.  
36 Riuiere de Chaleu.  
37 Plusieurs Isles pres de Miscou, comme est le port de Miscou entre deux Isles.  
38 Cap de l'Isle sainct Iean.  
39 Port au Rossignol.  
40 Riuiere Platte.  
41 Port du Cap Naigré. En ce lieu y a vne habitation de Francois en la baye dudit Cap, où commande le sieur de la Tour, qu'ils ont nommé le Port la Tour, où sont habitez les R. P. Recollets en l'an 1630.  
42 Baye du Cap de Sable.  
43 Baye Saine.  
44 Baye Courante, où il y a nombre d'Isles abondantes en chasse de gibier, bone pescherie & bons lieux pour les vaisseaux.  
45 Port du Cap Fourchu assez agreable, mais il asseche presque tout à fait de basse mer, proche de ce lieu il y a quantité d'Isles & force chasse.  
47 Petit passage de l'Isle Longue, en ce lieu y a bonne pescherie de molue.  
48 Cap des deux Bayes.  
49 Port des Mines où de bassemer, se trouue le long de la coste dans les rochers de petits morceaux de cuitre tres pur.  
50 Isle de Bacchus fort agreable, où il y a force vignes, noyers, pruniers & autres arbres.  
51 Isles proches de l'entrée de la riuiere de Chouacoet.  
52 Isles assez hautes au nombre de 3. à 4. eloignées de la terre de 2. à 3. lieues à l'entrée de la Baye Longue.  
53 Baye aux Isles, où il y a des lieux propres pour mettre des vaisseaux, le pais est fort bon & peuplé de nombre de Sauvages qui cultiuent les terres, en ces lieux il y a force cipers, vignes & noyers.  
54 La soubonneuse Isle prés d'une lieue vers l'eau.  
55 Baye Longue.

58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79

- 36) Les Sept Isles.  
 37) Riuere des Etechemins.

*Les Virgines où sont habituez les Anglois depuis le 36. jusques au 37. degré de latitude. Il y a environ 36. ou 37. ans sur les costes attenant de la Floride, que les Capitaines Ribaut & Laudonniere auoient descouuertes & fait vne habitation.*

- 58) **P** Lesieurs riuieres des Virgines qui se deschargent dans le Golfe.  
 59) Coste de fort belle terre habitée de Sauvages qui la cultiuent.  
 60) Point Confort.  
 61) Imbestan.  
 62) Chesapeacq Bay.  
 63) Bedabedec le costé de l'Ouest de la riuere de Pemetegoet.  
 64) Belles Prairies.  
 65) Lieu dans le lac Champlain où les Yroquois furent desfaits par ledit sieur CHAMPLAIN l'an 1606.  
 66) Petit Lac par où l'on va aux Yroquois, apres auoir passé ceuy de CHAMPLAIN.  
 67) Baye des Trespassez à l'Isle de Terre Nefue.  
 68) Chappeau Rouge.  
 69) Baye du saint Esprit.  
 70) Les Vierges.  
 71) Port Breton, proche du Cap saint Laurent en l'Isle du Cap Breton.  
 72) Les Bergeronnettes, à trois lieues de Tadoussac.  
 73) Le Cap d'Espoir, proche de l'Isle Percée.  
 74) Forillon, à la pointe de Gaspey.  
 75) Isle de Mont-real, au fault S. Louys, au fleuue saint Laurent.  
 76) Riuere des Prairies qui vient d'un lac au fault S. Louys, où il y a deux Isles, d'or celle de Mont-real en est vne; là on y a fait la traite plusieurs années avec les Sauvages.  
 77) Sauls de la Chaudiere, sur la riuere des Algommequins, qui vient de quelque 18. pieds de hault, se descharge entre des rochers où il fait vn grand bruit.  
 78) Lac de Nibachis Capitaine Sannage, qui y a sa demeure, & y cultiue quelque peu de terre où il seme du bled d'Inde.  
 79) Vnze lacs proche les vns des autres, contenant 2. & 3. lieues

abondans en poisson & gibier, les Sauvages prennent quelquesfois ce chemin, pour éviter le fault des Calumets fort dangereux : partie de ces lieux sont chargez de pins qui iettent quantité de resine.

- 80 Sault des Pierres à Calumet qui sont comme albastré.
- 81 Isle de Tesouac, Capitaine Algommequin, où les Sauvages payent quelque tribut pour leur permettre le passage à venir à Québec.
- 82 La riuere de Tesouac, où il y a cinq saults à passer.
- 83 Riuere par où plusieurs Sauvages se vont rendre à la mer du Nord du Saguenay, & aux trois riuieres faisant quelque chemin par terre.
- 84 Lacs par lesquels l'on passe pour aller à la mer du Nord.
- 85 Riuere qui va à la mer du Nord.
- 86 Contrée des Hurons, ainsi nommée par les Francois, où il y a nombre de peuples, & 17. villages fermez de trois pallisades de bois, avec des galleries tout au tour en forme de parapet pour se defendre de leurs ennemis. Ce pais est par les 44. degrés & demy de latitude, tres bon, & les terres cultiuées des Sauvages.
- 87 Passage d'une lieue par terre, par où on porte les canots.
- 88 Riuere qui se va descharger à la mer douce.
- 89 Village renfermé de 4. pallisades où le sieur de CHAMPLAIN fut à la guerre contre les Antouhonons, où il fut pris plusieurs prisonniers Sauvages.
- 90 Sault d'eau au bout du sault saint Louis fort hault, où plusieurs sortes de poissons descendans s'estourdissent.
- 91 Petite riuere proche du sault de la Chaudiere, où il y a un sault d'eau, qui vient de pres de 20. brasses de hault, qui jette l'eau en telle quantité & de telle vitesse, qu'il se fait vne arcade fort loque, au dessous de laquelle les Sauvages passent par plaisir, sans estre mouillez, chose fort plaisante à voir.
- 92 Ceste riuere est fort belle, & passe par nombre de beaux lacs & prairies dont elle est bordée, quantité d'Isles de plusieurs longieus & largeus, abondantes en chasse de cerfs & autres animaux, tres bonne peschiere de poissons excellens, quantité de terres defrichées tres bonnes, qui ont esté abandonnées des Sauvages, au sujet de leurs guerres. Ceste riuere se descharge dans le lac S. Louys, & plusieurs nations vont en ces contrées faire leur chasse pour leur provision d'hyuer.

9  
94  
95  
3  
de  
de  
bra  
bes  
alle  
voy  
sech  
traf  
char  
dite  
tach  
ils ap  
fert  
leur  
L  
toute

93. Bois des Chastaigniers, où il y a forces chastaignes sur le bord  
du lac S. Louis, & quantité de prairies, vignes & noyers.

94. Maniere de lacs d'eau salée au fond de la Baye Françoise, où  
va le flus & reflux de la mer: il y a des Isles où sont nōbres  
d'oiseaux, quantité de prairies en plusieurs lieux, petites  
rivières qui se deschargent dans ces manieres de lacs, par  
lesquels on se va rendre dans le golfe S. Laurent proche  
de l'Isle S. Jean.

95. Isle Haute, d'une lieue de circuit, platte dessus, où il y a des  
eaux douces & quantité de bois, éloignée du Port aux  
Mines & du Cap des deux Bayes d'une lieue, elle est éle-  
vée de tous costez de plus de 40. toises, fors vn endroit  
qui va en talluds où il y a vne poincte de cailloux faite en  
triangle, & au milieu y a vn estang d'eau salée & forces  
oiseaux qui font leurs nids en ceste Isle.

8. La rivière des Algōmequins depuis le sault S. Louis jusques  
proche du lac des Bissereinis il y a plus de 80. saults tant  
grāds que petits, à passer, soit par terre ou à force de rames  
ou bien à tirer par terre avec cordes, dont aucuns desdits  
saults sont fort dangereux, principalement à descendre.

Gens de Petun, c'est vne nation qui cultiue ceste herbe  
de laquelle ils font grand trafic avec les autres nations, ils ont  
de grands villages fermez de bois, & sement du bled d'Inde.

Cheueux releuez, sont sauages qui ne portent point de  
brayer & vont tout nuds, sinon l'hyuer qu'ils se vestent de ro-  
bes de peaux, lesquelles ils quittent sortant de la maison pour  
aller à la Campagne. Ils sont grands chasseurs, pescheurs &  
voyageurs, cultiuent la terre & sement du bled d'Inde, font  
secherie de bluets & framboises, dequoy ils font vn grand  
trafic avec les autres peuples, desquels ils prennent en es-  
change des peleteries, porcelaines, filets & autres commo-  
ditez; aucuns de ces peuples se percent les nazeaux, où ils at-  
tachent des parenottes, se descouppent le corps par raye où  
ils appliquent du charbon & autres couleurs, ont les cheueux  
fort droits, lesquels ils se graissent & peignent de rouge &  
leur visage aussi.

La nation Neure, est vne nation qui se maintient contre  
toutes les autres, & n'ont aucune guerre, sinon contre les As-



8

fistaquerons , elle est fort puissante ayant 40. villages fort peulez.

Les Antouhonorons sont 15. villages bastis en forte afficte, ennemis de toutes les autres nations excepté de la Neutre, leur pais est beau & en tres bon climat proche la riuere S. Laurent, de laquelle ils empeschent le passage à toutes les autres nations, ce qui fait qu'elle en est moins frequentée, cul-tient & ensemencent leurs terres.

Les Yroquois avec les Antouhonorons font la guerre par enséble à toutes les autres nations, excepté à la nation Neutre.

Carantouanis, est vne nation qui s'est retirée au Midy des Antouhonorons, en tres beau & bon pais, où ils sont fortemēt logez, & sont amis de toutes les autres nations, fors desdits Antouhonorons, desquels ils ne sont qu'à trois journées. Ils ont autresfois pris prisonniers des Flamans, lesquels ils renuoyèrent sans leur mal faire, croyans que se fussent des Francois.

Depuis le Lac S. Louis iusques au fault S. Louis qui est le grand fleuue S. Laurent, il y a cinq faults, quantité de beaux lacs & belles Isles, le pais agreable & abondant en chasse & en pesche, propre pour habiter, si ce n'estoit les guerres que les Sauvages ont les vns contre les autres.

La Mer Douce, est vn grandissime lac où il y a nombre infiny d'Isles, il est fort profond & abondant en poisson de toutes sortes, & de monstrueuse grandeur, que l'on prend en diuers temps & saisons, comme en la grand' mer. La coste du Midy est beaucoup plus agreable que celle du Nört, où il y a quantité de rochers & force caribous.

Le lac des Bifferenis est fort beau, ayāt quelque 25. lieüs de circuit, & quantité d'Isles chargées de bois & de prairies, où se cabāent les Sauvages pour pescher en la riuere l'esturgeon, brochets & carpes, de monstrueuse grandeur & tres-excellents, qui s'y prennent en quantité, mesme la chasse y est abondante, quoy que le pais ne soit pas beaucoup agreable à cause des rochers en la plus part des endroits.

F I N.

ACH  
ochie

Es



M. Sin

D. Nih  
carant

haan, S.

M. Te

erribou

D. Non

A. M. S.

San Ch.

d. S. S.

Arondel

DOCTRINE  
**CHRESTIENNE,**  
 DV R. P. LEDESME  
 DE LA COMPAGNIE  
 DE IESVS.

Traduicté en Langage Canadois, autre que celuy  
 des Montagnars, pour la Conuerſion  
 des habitans dudit pays.

Par le R. P. Brebœuf de la meſme Compagnie.

ACHRIſTERRONON DV NOM CHRESTIEN,  
 ochienda ché orrihoüaienſtécha. & de la doctrine Chreſtienne.

ESCAT AIENSTACOÜA.

*Arrihoüaienſtéchaens.*



Siſt Acriſterronon chion?

*Acriſtérchaens.*

Aan daotan haarrat Aa-  
 tio,

*M. Siuen Aciſtérchaens Acriſterronon?*

D. Nihen de hotoain, chiché ho-  
 carrat arrihoüaienſtécha Acriſtér-  
 chaens, ſtat omné aronachoué.

*M. Tout auan voulé Acriſtérchaens  
 arrihoüaienſtéchaens.*

D. Non arrihoüaienſtéchaontan de  
 Aciſtérchaens di Oüaiendié, Aci-  
 ſtérchaens ſtat omné aronachoué,  
 chiché aronachoué, chiché  
 Aciſtérchaens, Apôſtérchaens, ché  
 Arondechaens.

PREMIERE LEÇON.

*Le Maître.*

**E**ſtes vous Chreſtien.

*Le Disciple.*

Ouy, par la grace de Dieu.

*M. Qui eſt celuy qu'on doit appeler  
 Chreſtien?*

D. Celuy, lequel ayant eſté bap-  
 tizé croit, & fait profeſſion de la  
 Doctrine Chreſtienne.

*M. Qu'eſt-ce que la Doctrine  
 Chreſtienne.*

D. C'eſt celle que noſtre Sei-  
 gneur Ieſus Chriſt nous a ap-  
 preſſignée, lors qu'il viuoit ſur terre,  
 & que la ſainte Eglise Catholi-  
 que, Apôſtolique & Romaine  
 nous enſeigne.

*M. Tousi chien, endoron darrihoia-  
terè Achristhaan ecarrihoiaensti-  
chare?*

*D. Aau, endoron achè, dericou-  
atoncouandic atenguiaens.*

*Achristerronon Oteracata.*

*Tends Aienstacouia.*

*M. T*ont ecaracatant an A-  
christerronon oteracata?

*D. Nen ateracatout d'Ecaot eca-  
rontaè, de te hanguiaront, aerhon  
affonenguiaendi Aiesus Christ stat  
ahoiatandionti de to.*

*M. Tout ioti Især;*

*D. Condi iouaer, aconresson-  
khrach anontsiraè chè andochla-  
entouè, che enèssèe sangouati on-  
ati, chiachè sienhouiti oijati, chè  
Iouaen. On Ochicnda Aistan, chè  
Aen, chè dat aot Esken. Ca festi  
ioti.*

*M. Tout Ec' ioti condi især?*

*D. Arahieraha tendi tearrihoiaè  
nonatoaincha de dat onattindor-  
roncoua, Escat dat aot Achinca-  
cha st onæen, on ochienda Aistan,  
chè Aen, chè dat aot Esken. Din-  
de scar, endi Onaouandiq honhe-  
oncha chè ostaioüancha, de ahoi-  
atonti arontaè stat oioè ahoton.*

*M. Tous ioti affen de især;*

*D. Aerhon otorontonc' enstan  
iesta affoinont Aiesus Christ On-  
aouandio tonne stioti iouaeren.*

*M. Nahæie ec' ierba.*

*D. Affonoraouitè stat iecas, re-  
tenrè stat ietas, stat Aatioënditi,  
stat iech, stat ierha enstan, iesta,  
chè stat iatonnhontaioia, iake-  
tons arra.*

*M. Est-il necessaire de sçavoir la  
doctrine Chrestienne.*

*D. Ouy, si nous voulons estre  
sauuez.*

*Du signe du Chrestien.*

*Leçon Seconde.*

*M. Q*u'est le signe du Chrestien?

*D. C'est le signe de la sainte  
Croix, pour ce que nostre Sei-  
gneur nous a rachetez en icelle.*

*M. Comment le faites vous?*

*D. Je le fais thertant la main à la  
reste & à l'estomach, & puis à l'es-  
paulè seneste, & dextre, disant:  
Au nom du Pere, & du Fils, & du  
sainct Esprit. Ainsi soit-il.*

*M. Pourquoi le faites vous ainsi?*

*D. Premièrement pour me met-  
tre en memoire les deux princi-  
paux mysteres de nostre foy: l'vn  
de la tressainte Trinité, en pro-  
nonçant ces parolles. Au nom du  
Pere, & du Fils, & du S. Esprit: &  
l'autre de la mort & Passion de no-  
stre Sauueur lequel s'estant fait  
homme, est mort pour nous en  
vne Croix.*

*M. Et pourquoy encore?*

*D. Pour ce que nostre Seigneur  
donne beaucoup de biens & gra-  
ces en vertu de ce signe.*

*M. Quand le faut il faire?*

*D. Le matin quand on se leue, le  
soir quand on se couche, quand on  
commence à prier Dieu, quand on  
veut prendre sa refection, au com-  
mencement de nos ceures, &*

*M.*

*D.*

*dè a*

*chia*

*chab*

*darè*

*M. T*

*daera*

*P. N*

*tio, a*

*M.*

*ronon*

*tion*

*D. D*

*tic, A*

*rencou*

*M. T*

*D. Aou*

*rouain*

*doie n*

*tichaen*

*rondecl*

*iouat a*

*M. 16 c*

*D. 1. la*

*Andaou*

*hiaèEcar*

*1. Chè o*

*hoen Or*

*3. Dè ho*

*gouias da*

*coucton*

3.  
quand on se trouue en quelq; dan-  
ger, ou bien faisi de quelq; crainte.

*Angouia Nonod.*

*Achinc Aienstacoia.*

**M.** Tout ek ichiasahaoui onde-  
chal.

**D.** Nen ondee de anonhoue ché  
de arrôca Aatio stat asson iondhe,  
chiaché agniactanhaie Aonde-  
chahan d'aescouandic to et attin-  
dare aot Attisken.

**M.** Tout ec ognianechoutan d'ouian-  
daeratti aronbiaie?

**D.** Nen ondee ooné acacouia Aa-  
tio, aondechahan aché.

**M.** Ta ioua artichois Attichr. ster-  
renon, chia esastingaens, ché esai-  
tion Aronbiaie?

**D.** Dac, Atoüaincha, Andacra-  
ric, Aratanonhouecha, ché Ae-  
rencoüalti.

*Nen Atoüaincha.*

*Dac Aienstacoia.*

**M.** Tout ichiasouain cha Atoü-  
aincha?

**D.** Aouëtti aché iatouain de ho-  
touain ché hocarrat Nonen-  
douie ne aot Ecathucouate zouet-  
tichaens, Apostrechaan ché Ar-  
rondechaan, ché anderaçti de  
iouar aon ne Credo.

**M.** Is chihon ne Credo.

**D.** 1. Iatouain on Aatio aouëtti  
Andaourachaens, de saoteendic-  
hiaè Ecaronhiare ché econde haté.

2. Ché on Aieſus Christ anhoua  
hoen Oſaouëndio.

3. De hokiachiahichien statihon-  
güas dar aot Esken, ché d'asac-  
coueton Onarichen Aouëtſinon-

*De la fin de l'homme.*

*Leçon Troisième.*

**M.** Pour quelle fin auez vous esté  
mis au monde?

**D.** Pour aimer & seruir Dieu en  
cette vie, & par apres estre à iamais  
bien-heureux en Paradis.

**M.** En quoy gist ceste felicité que nous  
esperons auoir en l'autre vie.

**D.** A voir Dieu face à face, &  
iouir eternellement de luy.

**M.** Combien de choses sont necessaires  
au Chrestien pour son salut, & par-  
uenir à sa fin?

**D.** Quatre, Foy, Esperance, Cha-  
rité, & bonnes œuures,

*De la Foy.*

*Leçon quatrième.*

**M.** Que croyez vous par la  
Foy?

**D.** Tout ce que tient & croit  
nostre Mere la saincte Eglise Ca-  
tholique, Apostolique, & Ro-  
maine, & nommément au Credo

**M.** Dites le Credo?

**D.** 1. Je croy en Dieu le Pere tout  
puissant, Createur du Ciel & de  
la terre.

2. Et en Iesus Christ son Fils v-  
niquenostre Seigneur.

3. Qui a esté conçu du S. Esprit,  
né de la Vierge Marie.

hachen.

4. Onsa hotonnhontaioiari star a-  
hoian daeratinen neben d'ahatsi-  
nen Ponce Pilate, Ahoiatonti,  
Aouienheon, ché ahoianonhkra-  
houi.

5. Ondecton onsa hatesten, A-  
chine eouantæ onsa haronnhôti.

6. Aronhiæ onsa haoüecti, hoi-  
hoiiti ahiakrandeen Aatio ne Ai-  
stan aouerti Andaoürachaens.

7. To ront elendionrrandè ènon-  
dhechaens ché ondiheonchaens.

8. Iatouain on dat aot Esken.

9. Ne aot Ecanhucoüate aouëttri-  
haan, artindeia noie ondatanon-  
houëcha.

10. Ne Endionrhencha ottirihou-  
anderacha.

11. Ondiheonchaen ondatonhõ-  
tacoua.

12. Ecannhoiate dè ta recoüann-  
hogeitas.

Ca fen ti ioti.

*Oüich Aienstacoua.*

**M.** **I** Chiaton ca, Ichiatoüain on  
Aatio, tout notan nondèc

*Aatio?*

**D.** Nen haotan ondée dè hooen-  
dichiaè Ecaronbia tè ché econdè-  
chæ, ché dè aouëttriahoüanoüan-  
diosti.

**M.** T andè ne aot Achincacha, tout  
aotan nondèc.

**D.** Ondèc haotan, Aistan, Hoen,  
ché nè dat aot Esken, achincia-  
taè, ché fatat Aatio.

**M.** T outrichien Aistan Aatio ibous?

**D.** Aau.

**M.** Hoen Aatio tondis?

**D.** Aau.

**M.** Dat aot Esken Aatio tondis?

4. A souffert sous Ponce Pilate, a  
esté crucifié, mort & enseuely.

5. Est descendu aux Enfers, le tiers  
iour est resuscité de mort à vie.

6. Il est monté aux Cieux, est assis  
à la dextre de Dieu le Pere tout  
puissant.

7. De là viendra iuger les viüans  
& les morts.

8. Je croy au saint Esprit.

9. La sainte Eglise Catholique,  
la Communion des Saints.

10. La remission des pechez.

11. La Resurrection de la chair.

12. La vie eternelle.

Ainsi soit-il.

*Leçon cinquiesme.*

**M.** **V** Ous dites que vous croyez  
en Dieu, qu'est-ce que Dieu?

**D.** C'est le Createur du Ciel & de  
la terre, & le Seigneur Vniuer-  
sel de toutes choses.

**M.** Et la Sainte Trinité qu'est-ce?

**D.** C'est le Pere, le Fils, & le  
Saint Esprit, trois personnes &  
vn seul Dieu.

**M.** Le Pere est-il Dieu?

**D.** Ouy.

**M.** Le Fils est-il Dieu?

**D.** Ouy.

**M.** Le Saint Esprit est-il Dieu?

**D.**  
**M.**  
**D.** T  
iata

**M.**  
**Oüich**  
**D.** 1  
**Ai**  
**chaer**  
**rouan**  
**d'ouic**  
**houë**  
**nouhi**  
**dèc**  
**M. T**

**D.** Iat  
ondèc  
heonch  
cha, h  
hoiatè  
**M. To**  
**Aouëttri**  
**D.** Onc  
couatè  
attiatou

**M. Sin**  
**hucoüatè**  
**D.** Nen  
Christ,  
Christi  
**M. Tou**  
**hucoüatè**  
**D. 1.** Nen  
hucoüat;  
escankhu  
khucoua.  
u Tustan

3. Ondèc  
Esken, ch  
barrhoua

D. Aan.

M. Achinc ichien ihenon Atattio?

D. Tattan, aerhon Achinc ihenon iatac, oüecichien fatat ara Aatio.

M. Tout ichiatouain anderacti de nê Oüaouandio Aiefus Christ?

D. Iatouain ca, ondec Aatio ne Aifan hoen, chia tehndaouranchaens d'Aifan, chia tshindionroiane, chia tehindéa : ondec d'oüoè ahoton endindé affoüanohouéc, outonraon aot Aouütsinouhiähen, Oüarriéchen, ché ondec sti tottihout dat atouain oüoè.

M. Tout aoran affon?

D. Iatouain ca, affoüantotaoua ondechon ortchiatorrecoüa, hôheoncha, ché hotonnhontaoua cha, hê affoüenphoüaoua ecannhoüatê de tarécoüannhoüentas.

M. Tout aoran ondec Ankhucouia Aouëttriebahn?

D. Ondéc Ankhucouant ecankhucouatê aouëttri Attichristeronon attiatouainchaens.

M. Sinon ankhucouandions Ecanhucouatê, sinen Aouüandion?

D. Nen Oüaouandio Aiefus Christ, chia nê Pape, de Aiefus Christihôkhriont cha ondechae.

M. Tout eticouatouain de ne ecankhucouatê aouëttriebahn?

D. 1. Nen ecouatouain ca, Ecanhucouar, ondec aouaton, fatat ara escankhucouar dat atouain Ankhucouia.

2. Tattan tetsenguiäens ouatê.

3. Ondéc ahonditenoüa dat Aot, Esken, ché ondec stiiori tattan teharrihouanderäch, reouaton.

D. Ouy.

M. Sont-ce trois Dieux?

D. Nenny, car encor bien que ce foyent trois personnes toutesfois ne sont qu'un seul Dieu.

M. Que croyez vous sommairement de nostre Seigneur Iesus Christ?

D. Je crois que c'est le Fils de Dieu le Pere, aussi puissant, aussi sage, aussi bon que le Pere: qu'il s'est fait homme pour nous au ventre de la glorieuse Vierge Marie, & par ainsi qu'il est vray Dieu, & vray homme.

M. Quoy plus?

D. Que par sa mort & passion il nous a deliurez des peines d'Enfer, & acquis la vie eternelle.

M. Qu'est-ce que l'Eglise Catholique?

D. C'est la congregation de tous les fideles Chrestiens.

M. Qui en est le chef?

D. Nostre Seigneur Iesus Christ, & sous luy le Pape qui est son Vicaire en terre.

M. Que devons nous croire de l'Eglise?

D. 1. Quelle est vne, c'est à dire, qu'il n'y a qu'une seule vraye Eglise.

2. Que hors d'icelle il n'y a point de salut.

3. Quelle est gouvernée par le saint Esprit, & partant qu'elle ne peut faillir.

Andaeratikoua.

Ouabha Nienstacoua.

M. **I** Amieron nondé tendiné, d'at-  
tichouas Arrichristerronon?

D. Nen ondée Andaeratikoua.

M. Tous ichiendaerati cha Ecandás  
raticoua.

D. Nen Ecannhoiàté dè tá tecou-  
annhoiéntas, dè iaouiannhoiá-  
ouas Attihouacouénhoiáouiasa.

M. *Tout eca arrihouan das arri-  
houata Astirihoua aonetiil*

D: Ondée Pater noster:

M. *To assi?*

D. Nen atti horrihouiachtæ non-  
dée Oúáouandio, anhoua achè,  
chè iendare Arrihouaoufiè Ecari-  
hoiàté akhiaondi nè aouletti dè ia-  
ouachouas chè iaouanditi Aatio.

M. *Io chibon ne Pater noster?*

D. Oúáistan de Aronhiaè istaré.  
Sa sen tehoúachiendaterè sachien-  
daouian.

Ont' aiont sa cheouandiofta en-  
dindè.

Ont' aiont senchien sarasta. oho-  
uient foonè achè toti ioti Aron-  
hiaouè.

Ataindataia sen nohenda tara cha  
Ecantaté aouiantchan.

Onta tapouandionrhens, sen ato-  
narrihouanderacouii, to chiennè  
toti nendi onfa ouéndionrhens dè  
oua onarrihouanderati.

Enon chè chaha atakhionindahas  
d'oucaota.

Oúiek ichien askiatontaouahè  
d'oucaota.

Ca sen ti ioti.

Sontarré Aieftacoua.

M. **T** Ont' ichien, aouénenditi aot  
Aouiken?

De L'Esperance.

Leçon sixiesme.

M. **Q** Velle est la seconde chose ne-  
cessaire au Chrestien?

D. L'esperance.

M. *Qu'attendez vous par l'esperance.*

D. La vie eternelle, laquelle en-  
tr'autres moyens nous obtenons par  
l'Oraison.

M. *Quelle est la premiere & princí-  
pale de toutes les Oraisons?*

D. C'est le Pater noster.

M. *Pourquoy?*

D. Pource que nostre Seigneur  
mesme la feit, & qu'il contient en  
soy tresparfaitement tout ce que  
nous deuons demander à Dieu.

M. *Dites le Pater noster?*

D. Nostre Pere qui es es Cieux.  
Ton nom soit sanctifié.

Ton Royaume nous aduienne.

Ta volonté soit faite en la terre,  
comme au Ciel.

Donne nous aujourdhuy nostre  
pain quotidien.

Et nous pardonne nos offences,  
comme nous pardonnons à ceux  
qui nous ont offencez.

Et ne nous induis point en tenta-  
tion.

Mais deliures nous du mal Ainsí  
soit-il.

Leçon septiesme.

M. **F** Aut' il prier les Saints?

D. A

nond

daota

M. I

dela A

D. O

de iha

iduaec

M. 2

ouis fin

D. Ne

M. 3

D. Cou

agnon

raouata

uandio

dotas q

nakren

ecochia

Aot O

ichien A

hendi d'

houadè,

uænheo

Ca sen ti

M. *Tout*

*Chiesken?*

D. Aot A

iharas En

senchiè ch

chè taacar

At

M. **T** On

coi

chiesken?

D. Aot

To n

Ondée

onratanon

eratrander

tisken.

M. Tandé

D. Et senon

D. Aau : Ngn atti ihaonnonholie nondée Aatio, ché haouingouas daoran

M. *Laoheron aus isfoiaenditi d'attin. dela Attis?*

D. Olliaouandio, Oñarie, Esken de ihaacarrat, chia ché echa dè ipiuaechienjaetat Ochiendaouian.

M. *Tout ichihoncoüa Oñarie. A-ouïi sinouha?*

D. Ne Aue Maria.

M. *Io chuhon Aue Maria?*

D. Coiay Oñarie onnonroncoü: agnon ichien dè ichiendhi d'andé-raouiatacoüi, Issadè eradare d'Aoüandio, sonhoua dat khiessakhrédoras qtrindekien aouerti, Ahoñakrendotas coüa chioutourradécochiaté.

Aot Oñarie Aatio Ondoué, Io ichien Ataihet farououanditè oñiendi d'icouïarrihouanderaï, onhouiadè, aouetti heouia stat etecoüaenheondè.

Ca sen ti ioti.

M. *Tout ichihoncoüa stchianditi de Chiesken?*

D. Aot Aesken dè iskiacarratas, st iharas Endeia Aatio, raarhatéta senchié cha ecanratè aouiantehàn, ché taacarratè ché taenditeioüa.

*Atterré Aienstacoüa.*

M. **T**out ichien aouantindoroncoüa aot Attisken ottioüan.

D. Aau.

M. *To utit?*

D. Ondéc atti dar Aot Esken ahaonratanon nondée, ché arachen eratrirandeen ottindiachaés Ottisken.

M. *Tandé aot Attis: en ottionchia?*

D. Et senonroncoüagnonch tondi

7  
D. Ouy, pour ce qu'estans amis de Dieu, ils nous peuuent beaucoup aider, par leurs prieres.

M. *Quels entre autres priez vous?*

D. Nostre Dame, mon Ange Gardien, & le Sainct duquel se porte le nom.

M. *Quelle Oraison dites vous à nostre Dame?*

D. L'Au: Maria.

M. *Dites l'Aue Maria?*

D. Je vous saluë Marie pleine de grace. Le Seigneur est avec vous. Vous estes beniste entre toutes les femmes, & benist est le fruit de vostre ventre I s s v s.

Saincte Marie Mere de Dieu, priez pqr nous pauures pecheurs, maintenant & à l'heure de nostre mort. Ainsi soit-il.

M. *Quand vous priez vostre Ange Gardien, quelle Oraison dites vous?*

D. Ange de Dieu, qui estes commis pour me garder, illuminez moy, preseruez moy, & me gouvernez aujourd'huy.

*Leçon sixiesme.*

M. **F**aut il honorer les reliques des Sainctz?

D. Ouy.

M. *Pourquoy?*

D. Pource qu'elles ont esté temples du saint Esprit, & quelles doiuent vn iour estre reuues à leurs ames glorieuses.

M. *Et leurs Images?*

D. Il les faut aussi honorer, pource



decha, aehon attiennrata nondée  
dè akichiendaen.

*M. Sinen ichiehorahaft ichienditi?*

D. Endi achè anderacti, chè atae-  
nohonc, chè echa dè ihonnon-  
hoüe, chè hontarrat, chè ankh-  
coüia aouietti Artichristerronon.

*M. Stan teischier. u. Attisken d'ondi-  
heom?*

D. Taierhanto, Aehon akiaton-  
taoüas nondée d'achioacoüia, stat  
iaouïanditi.

*M. Tous notan Achoïacoüia aatisi?*

D. Ondée echa et attierrissen at-  
tindeiäehen Artisken, ne anda-  
enrocha d'ottirihouïanderachä-  
hen.

*Atatanonhouëcha.*

*Enkhon Aienstacoüia.*

*M. T*ous notan achinc atons d'at-  
chiehoüas Artichristerronon?

D. Nè Atatanonhouëcha.

*M. Tous notan iaouïanonhouë Ata-  
tanonhouëchné?*

D. Aatio achè anderacti, chia chè  
atti oüa, titi ioti nendi oïatanon-  
houë.

*M. Tous notan ne ondée anonhouë  
anderacti Aatio?*

D. Nen ondée stonnè oerion ia-  
ouïanonhouë noïaouïan, chè no-  
iïänohonc, chè noïennhoïa-  
ouïan, Aatio dè anderacti.

*M. Tous c'è ioti chia techienonhouë  
d'oïa titi ioti d'efenhouë?*

D. Nen ioti, stonnè iheras chè  
iherha aouietti dè aeanhouïa iaras  
chè ierha endindè, Aatiochaan  
chè endionrrachan.

qu'elles representent ceux auxquels  
nous devons honneur & reuerence.

*M. Pour qui priez vous?*

D. Je prie non seulement pour  
moy, mais aussi pour mes parens  
& amis, & bienfaicteurs & pour  
toute l'Eglise.

*M. Ne faut-il pas aussi prier pour les  
ames des Trépassés?*

D. Ouy, d'autant que par nos  
prieres nous les deliurons des peines  
de Purgatoire.

*M. Qu'est-ce que Purgatoire?*

D. C'est le lieu où les ames de ceux  
qui meurent en la grace de Dieu,  
acheuent de payer les peines deuës  
à leurs pechez.

*De La Charité.*

*Leçon neuuiesme.*

*M. Q*uelle est la troisieme chose  
nécessaire au Cbreſtien?

D. La Charité.

*M. Qu'aimons nous par la charité.*

D. Dieu sur toutes choses, & nostre  
prochain comme nous mesmes.

*M. Qu'est-ce aimer Dieu sur toutes  
choses.*

C'est l'aimer plus que nos biens, que  
nos parens, que nostre vie.

*M. En quelle façon aimez vous vostre  
prochain comme vous mesme?*

D. Luy desirant le mesme bien que  
ie me desire selon Dieu & raison, &  
luy procurant ce que ie ferois pour  
moy mesme.

M.

D. Ne  
onhè  
stan o  
cha, d  
M. An

D. Occ

couënd

M. Toch

D. 1. E

chienda

notudé

2. Stan

Aatio O

onhiad.

3. Oüahi

stan tecc

rat.

4. Ehech

chè San

chiennhe

5. Enon t

rondi

fêscouïaon

9. Stan

rotüain,

couïaon.

7. Stan tee

rondi tecc

stan ienfta.

8. Stan t

ondionhia

hougnahè

9. Oonè to

detaion stan

10. Stan tel

otriouïan d

M. Tous

effencari

Attierencouasti.

Assan arro Aienstacoua.

Des, bonnes œuvres.

Leçon dixiesme.

M. **I** Louieron ca dac atom de attie-  
boia Attichristerronon?

D. Nen att Aerencouasti, aechon  
onndè d'efatan ahondiontichien,  
stan onndè teerata to ara Arouain-  
cha, de ra tehakra Aerencouasti.

M. Aue ihattieron Attierencouasti?

D. Ocotiendaenchaon Aatio ato-  
couendachaen.

M. Iochihon Atocouendaecha Aatio.

D. 1. Escatito chien hara chechie-  
chiendaen Aatio, coua cheche  
nonndè chestonhouè dat aondi.

2. Stan endea tehechienguiarandè  
Aatio Ochienda, oua arra ondi-  
onhiaè.

3. Oüahia arra echientaoua, chia  
stan teechienguiantakè escouen-  
rat.

4. Ehechiechiendaen de Hiaistan  
chè Sandoüe, detè chierhè a-  
chiennhoierfis.

5. Enon tehechio d'atouain, stan  
tondi tehechiendionrraentons  
sefcoüaon, aario.

9. Stan teechiakhroandè d'a-  
touain, stan tondi teessaens sef-  
couaon.

7. Stan teechiacoujanrracha, stan  
tondi teechiakheroncouiandè en-  
stan iensta.

8. Stan teechiatendoton d'aioi  
ondionhiaè, stan heoua teechi-  
hougnahè endea.

9. Oonè to achaha d'andacouian-  
detaion stat onne echienquiaè.

10. Stan tehechiatoncouian d'aioi  
ottrioian de ta tehiras.

M. ~~Tout avan effhassinoman de  
essencaratae sba~~ ~~teendachate~~

M. **Q**uelle est la quatriesme chose  
necessaire au Chrestien?

D. Les bonnes œuvres, car apres  
que quelqu'un est paruenü à l'aage  
de discretion, la foy ne luy suffit  
plus sans les bonnes œuvres.

M. *Où sont conuenues les bonnes œuvres  
qu'il nous faut faire?*

D. Aux commandemens de Dieu.

M. *Dites les commandemens de Dieu.*

D. 1. Vn seul Dieu tu adoreras, &c  
aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne iureras, ny  
autre chose pareillement.

3. Les Dimanches tu garderas, en  
seruant Dieu deuotement.

4. Pere & mere honoreras, afin que  
viues longuement.

5. Homicide point ne feras, de fait,  
ne volontairement.

6. Luxurieux point ne feras, de  
corps ne de consentement.

7. L'auoit d'autrui tu n'emblas,  
ne reuiendras à ton esclent.

8. Faux tesmoignage ne diras, ne  
mentiras aucunement.

9. L'œuvre de chair nedeüreras,  
qu'en mariage seulement.

10. Les biens d'autrui ne conuoite-  
ras, pour les auoir iniustement.

M. *Quelle recompense recoürent  
ceux, qui garderont les Commandes*

*d'Atio*

D. Nen effonatinnhoion Enn-  
hoiouane ccannhoiatè, de ta re-  
couannhoientas, chède ratelia-  
oenterei aondi d'ochiaorè, chède  
dè hanoiatè akrouacha aouetti,  
chè dè aondechahan etannho-  
iaentaha.

*M. Tandè de attinoncontan sont  
ekhiotteron?*

D. Ihaochienseni nondée Aatio,  
chiachè ondechon ihaotti.

*Onditenrrenchaens Attierencoiasti.  
Scat ichè Aienstacou.*

**T** *Andè Atenrencoiia, coiia  
tondi endoron?*

D. Tsierhanto, stan ichien Achri-  
sterronontè dè tehakerha nondée  
Atenrenchaens acerencoiasti.

*M. To atti ihonon Atèrrencoiastè*

D. Nen attiihenon foutarrè Eske-  
nehaan; chiachè foutarrè tondi  
Erronèchaan.

*M. Io chihon d'Eskenèchaan.*

D. 1. Aienstan dè rehottindiont.

2. Arcoiia dè hottirrihouäderach.

3. Andionhierrita dè hottindiont-  
rachen.

4. Arrihouaienstan dè hottiri-  
houïachouas.

5. Ooïè to akhrihotè endandi-  
choncouagnon.

6. Endionrhens ne arrihouande-  
racouïa.

7. Enditi chède ènondhède, chède  
dè Aiheondè, chède indè ne dè  
ha oïeffata.

*M. Io chihon ne Erronèchaan?*

D. 1. Andataia ondaciota d'on-  
datonnicesta.

2. Aerrata dè hindachiaten.

3. Aennon dè hottihouïachon.

*mens de Dieu*

D. Lavie èternelle, qui est yne yle  
exempte de tous maux, & remplie  
de tous biens, & qui doit durer à  
iamais.

*M. Quels maux encontreut ceux qui  
les transgressent?*

D. Lire de Dieu, & la damnation  
èternelle.

*Des œuvres de misericorde.  
Leçon onzième.*

**N** *Est sans-il pas aussi exercer les  
œuvres de misericorde?*

D. Ouy, & cely qui ne le fait, ne  
merite pas le nom de Chrestien.

*M. Combien y a-t-il d'œuvres de miseri-  
corde?*

D. Il y en a sept Spirituelles, & sept  
Corporelles.

*M. Dites les Spirituelles?*

D. 1. Enseigner les ignorans.

2. Corriger les defaillans.

3. Donner bon conseil à ceux qui  
en ont besoin.

4. Consoler les desolez.

5. Porter patiemment les iniures.

6. Pardonner les offences.

7. Prier pour les viciés & trespas-  
sez, & pour ceux qui nous perfec-  
tuent.

*M. Dites les corporelles.*

D. Donner à manger aux pauvres  
qui ont faim.

2. Donner à boire à ceux qui ont soif.

3. Vestir ceux qui sont nuds.

4. Ass  
scouaen  
1. And  
6. Oïa  
7. Anon

*T*

**M. O**

nonhoiia

D. Ne O

ni chède

*M. Tondi*

scouiatè

D. Ne A

*M. Tondi*

deracha?

D. Ondée

coïian, &

ha, stat t

*M. To hion*

D. Tendi

oïionhoi

*M. Tondi*

tan, d'ichè

D. Ondée

hionatoc

ihochouan

*M. Tout a*

haan arrib

D. Ondée

rachoutan

houëndera

chè stat oï

*M. To attè*

rachè oïon

D. Tendi,

arriotacou

houïande

*M. To a*

d'attouchè

4. Aatontaotia dè acollattinda.  
scollacn.

5. Andatarè dè hiheons.

6. Ouat techronon arara.

7. Anoaakra dè ondiheon.

*Arrihoüanderacha.*

*Tendi tetchè Aienstacöia.*

M. **O** Nné ichien haüaen dè  
ecöüathier, tous aotan  
nonhöia ecöüateienstat?

D. Ne Oucaota dè ecöüachienste-  
ni chè ecöüateöüata.

M. *Tout eca Oucaachontan d'ecöüa-  
teöüata?*

D. Ne Arrihoüanderacha.

M. *Tout aotan nondée Arrihoüan-  
deracha?*

D. Ondée aat aouïetti, dè eaton-  
cöüan, chè dè itseen chè dè ier-  
lia, stat tcharas Aatio.

M. *To höüia iouï arrihoüanderachaen?*

D. Tendi, Adäüchaan, chè ne  
oiïionhöüiahaan.

M. *Tout eca arrihoüanderachon-  
tan, d'ichias, Adäüchaan?*

D. Ondée d'icöüahöüia stat tek-  
hionarondi, chè dè Achöüacha-  
ihochoüias.

M. *Tout aotan nondée Oüionhöüia-  
haan arrihoüanderacha?*

D. Ondée nondée arrihoüande-  
rachoutan d'oiïionhöüia icöüarri-  
hoüanderach, stonné onëndiont  
chè stat onatechiahaasta.

M. *To atti höüia iouï arrihoüande-  
rachäe oiïionhöüiahaan?*

D. Tendi, scat arrihoüanderacha  
arriötacöüia, chè scat iouïarri-  
höüiande iassa.

M. *To atti iarrihoüanderachäe  
d'attiöü?*

4. Racheres les prisonniers.

5. Visiter les malades.

6. Loger les pelerins.

7. Enseuelir les morts.

*Des pechez.*

*Leçon douzième.*

M. **A** Pres auoir ven le bien qu'il  
nous sans faire, que reste-il  
maintenant à sçavoir?

D. Le mal qu'il nous faut fuir.

M. *Quel mal devons nous fuir?*

D. Le peché.

M. *Qu'est-ce que peché?*

D. Tout ce qui se dit, qui se desire,  
ou qui se fait, contre la loy & vo-  
lonté de Dieu.

M. *Combien y a-il de sortes de pechez?*

D. Deux, l'originel, & l'actuel.

M. *Qu'est-ce que le peché originel?*

D. C'est celuy que nous apportons  
avec nous; quand nous naissons, &  
qui nous est pardonné par le Bap-  
tesme.

M. *Qu'est-ce que le peché actuel?*

D. Celuy que nous commettons  
nous mesme apres l'usage de raison.

M. *Combien y a-il de sortes de pechez  
actuels?*

D. Il y en a deux sortes, l'un est mor-  
tel, & l'autre veniel.

M. *Combien y a-il de pechez mortels?*

D. Soutarrè, Anderalouïacha, A-  
ouïachata, Akhjechencha, Anon-  
stecha, Anguiatasta, Andacouïa-  
nouïacha, Akiengnracha.

M. *Tout aotan affoëndaoüerhaan  
cha ecarrihouanderachasi d'ihoch?*

D. Nen affoïnacouïas Aatio onde-  
raouïatacouïa, chia ne achiendaen-  
cha d'affoïastacouïandinèn Aron-  
hiaonè.

M. *Tout ec' ioti ec' ichias arriota-  
couïa?*

D. Ondée at d'affoïnachiah No-  
niesken, aerhon affoïennhoïa-  
couïan ennhoiatè d'Onderaouïa-  
tacouïi, chiachè affoïaios anheon-  
cha dè ta teouïassach.

M. *Tandè iouïarrihouïandeïssa tout  
aotan nondée affoëndaoüerhaan?*

D. Tasthan atouïain teaffoïnacouïas  
anderaouïatacouïa stan heouïa ta te-  
affoïati Ondechon, onekichien  
ihondandousta Aatiodè nouïanon-  
houïeëcha, chè òndée ioti khioïir-  
reouïata eca ondechæ, chè ondée  
haotan affoïagnions artihouïande-  
rachaon ecarrihouïanderachatè d'ihoch.

*Aot Ondateracata.*

*Achins ichè Aienstacouïa.*

M. **T**Out ichien, aouïaton atri  
l'aouïatacouïata ne arrihouï-  
anderacha, chè r'ouïaerha cha ecac-  
tierenouïasti dat ouïonhoïachon?

D. Stan aondi ta tecouïandaoura-  
chè dè ta tessoningouïascoïa Aatio  
Onderaouïatacouïa.

M. *Tout aotan dat ecoïiakhier chia  
ecoïaan Aatio ne Onderaouïatacouïa.*

D. Endeïa ecoïaerata aot Anku-  
souïatè Aotateracata.

D. Sept, c'est assauoir Orgueil,  
Ire, Enuie, Auatice, Gourmandise,  
Luxure, Pareisse.

M. *Quel mal nous apporte le peché  
mortel.*

D. Il nous fait perdre Dieu, sa grace,  
& la gloire qui nous estoit promise.

M. *Pourquoy s'appelle-il mortel?*

D. Pour ce qu'il tuë nostre ame, luy  
faissant perdre la vie de la grace, &  
aussi pour ce qu'il nous rend dignes  
de la mort éternelle.

M. *Et le peché veniel, quel mal nous  
fait-il?*

D. Il ne nous fait pas perdre la  
grace, ny mériter l'Enfer, mais il  
nous refroidit en l'amour de Dieu,  
& mérite des peines temporelles,  
& si nous meinc au peché mortel.

*Des Saints Sacrements.*

*Leçon treiziesme.*

M. **P**ouons nous de nous mesme  
suir le peché, & faire les bon-  
nes ceures que nous auons dises?

D. Nous ne les pouons faire sans  
l'aide de la grace de Dieu.

M. *Par quels moyens entre autres ac-  
querrons nous la grace de Dieu?*

D. Par le bon usage & digne recep-  
tion des Saints Sacrements de l'E-  
glise.

M. 7  
couïa?

D. So

M. 1

D. Ac

Endio

dakhia

Anerr

M. Si

D. Ale

M. Te

D. Ne

chiach

Noïes

Aiefus

hiattè.

M. **T**  
aussi.

D. Nen  
rihouïan  
stat tekh  
ti Aouïa  
chè affo  
affoïano  
sacouïa.

M. **T**

D. Nen  
teiatè, c  
Atoïainc  
ouïi, stat

M. **T**

D. Ondée  
ne ariho

*M. Te Iouateracatac on Anhu-  
coiia?*

*D. Soutarrè.*

*M. Iaoïeron echa?*

*D. Ahoïacha, Ahetaroncoïa,  
Endionhencha, Atoïesta, Oh-  
dakhiaçenta, Orenoncoïa,  
Anetraçta, Anguiaécha.*

*M. Sinen nondée éca aberhon?*

*D. Aiefus Christ Oïaouïandio.*

*M. Tout atti nondée.*

*D. Nen atti atahaonenguiæns,  
chiachè ti ioti attindeïa ataionton  
Noïesken, ché atahaonianontan  
Aiefus Christ Oïaouïancha ato-  
hiattè.*

*Dac ichè Aienstacoïa.*

*Achoïacha.*

*M. T* Out aotan affoïierha endin-  
de Aterçaia d'Achoïacha  
aatsi.

*D. Nen ihachoiias Adaiëhaan ar-  
rihouïanderacha, dè icouïahouï  
stat tekhioïatondi, ché ondée io-  
ti Aouïachristerronon aouïaton,  
ché affoïciastar Aatio, aarhon  
affoïanontan Aatio Onderaouï-  
çacoïa.*

*Ahetaroncoïa.*

*M. T* Andé Ahetaroncoïa?

*D. Nen Ahoïahetaron ataiouïa-  
teiatè, ché ataiouïarrihouïatcha  
Atoïaïncha dè khioïarouïaïncha-  
ouï, stat tekhioïachouï.*

*Endionhencha.*

*M. T* Andé Endionhencha tout  
astan est nondée?

*D. Ondée echa affoïachoiias cha-  
ne arrihouïanderacha d'icouïari-*

13 *M. Combien y a-il de Sacrements en  
l'Eglise.*

*D. Sept.*

*M. Qui sont-ils?*

*D. Baptême, Confirmation, Peni-  
tence, Eucharistie, Extreme On-  
ction, Ordre, Mariage.*

*M. Qui les a institués?*

*D. Iesus Christ nostre Seigneur.*

*M. Pourquoi?*

*D. Pour la guarison & sanctifica-  
de nos ames, & pour nous appliquer  
les fruiçts de sa Passion.*

*Leçon quatorzième.*

*Baptême.*

*M. Q* Ve fait en nous le Sacre-  
ment de Baptême?

*D. Il efface le peché originel, avec  
lequel nous naissons & nous fait  
Chrétiens & enfans de Dieu, par  
le moyen de la grace qu'il nous con-  
fère.*

*Confirmation.*

*M. E* T le Sacrement de Confir-  
mation?

*D. Il nous donne force pour con-  
fesser constamment lafoy que nous  
auons receuë au Baptême.*

*Penitence.*

*M. D* Equoy nous sert le Sacre-  
ment de Penitence?

*D. Nous receuons par iceluy la re-  
mission des pechez que nous auons*

14  
hoüanderai stat onné akhioia- commis apres le Baptesme.  
choüi.

*Atöiefta.*

*M. T* Ont ichierhè dè ne aot  
*Atöiefta?*

*D.* Ierhè cà, stonnè Aouiane aho-  
hachtendi, ro-tohahè Oüaouandio  
Aiefus Christ dar aroüain ihen-  
khon ecaot Endiscaraè chè Air-  
rataè.

*M. Tandè stonnè ahohachtendi d' A-  
ouiane, orast ihandatarone Endiscaraè,  
che orast ihouchahenoutan Air-  
rataè?*

*D.* Taftan, aeshon stonnè ihaouii-  
angnrakhia, d'Aouiane, tohahè  
Ecandataratè aratendi, chè erronè  
aouaton d'Aiefus Christ, chè E-  
couchahendatè engon tondi d'A-  
iefus Christ aouaton.

*M. Tandè ne Onèsse tout aotan non-  
dée?*

*D.* Ahierasta haotan nondée, chè  
iondhéchaens akhracoüa d'Aiefus  
Christ Nonnguiaemchaens On-  
heoncha chè Ostaioüancha : chia-  
chè affon haotan horrihouran et  
anhouä Aiefus Christ hatestaan-  
coüas dè aondhedè, chè deaiheon-  
dè, ondée echa sti ioti endoron dat  
eskénoüa ro taouïakra icouïoietti.

*Ondakhiachenta Orenoncoüa.*

*M. T* Ont aotan cest j'ondakbia-  
*chenta Orenoncoüa.*

*D.* Affon arrihouüaderachonäs d'or-  
rast onarrihouüaderachorè, chè  
affon akheroncoüasta ataiouä-  
houichegrä chè nonakhriochä-  
ens, chè nonachiatorrec, chè  
Ondakiondatoatacoüa.

*M. Tout aotan affon?*

*D.* Onäst ichien affon t'ouate?

*Eucharistie.*

*M. Q* Ve croyez vous du tressainct  
*Sacrement de l'Autel?*

*D.* Ie croy qu'apres la consecration  
qu'a fait le Prestre, nostre Seigneur  
Iesus Christ est reellement contenu  
tant en la saincte Hostie qu'au  
Calice.

*M. Apres que le Prestre a consacré, ce  
qui est en l'Hostie, est-ce du pain, & du  
vin, ce qui est au Calice?*

*D.* Nenny, d'autant qu'en vertu  
des sacrées paroles que le Prestre  
dit, le pain se change au corps de  
nostre Seigneur, & le vin en son  
sang.

*M. Qu'est-ce que la Messe?*

*D.* C'est vne memoire, & viue re-  
presentation de la mort & passion  
de nostre Sauueur Iesus Christ, &  
oultre cela vn sacrifice, où il s'offre  
soy-mesme pour le salut des viuans,  
& des morts, & par ainsi nous de-  
uons tous y assister avec grande  
reuerence.

*Extreme Onction.*

*M. A* Quoy sert le Sacrement  
*d'extreme Onction?*

*D.* Pour nettoyer des pechez que  
nous pourrions auoir de reste, &  
nous donner force pour resister aux  
ennemis & douleurs de la maladie,  
& aux tentations du diable.

*M. A quoy plus?*

*D.* Il nous sert d'auantage pour

engulaens oïnerroicdè de terfo-  
raouan nondée.

obtenir la santé du corps, & c'est le  
meilleur pour nous.

*Anguiaecha.*

*Mariage.*

**M. T**out aoran echa Anguia-  
echa ibraafsi?

**M. Q**'est-ce que Mariage?

**D.** Ateracata haotan nondée, ton-  
nè Enguiahan chè Ondekien ak-  
hiontatafacoüan chè akhiontata-  
khierratan Ankhucouïaoïè, d'A-  
houïatsiraandè chè de endèa arri-  
houïaïenstandè ortihouïatsiraouïan,  
chè de stan teakhoandè, chè stan  
teandacouïanderaiondè ouïatsè.

**D.** C'est vn Sacrement auquel l'hom-  
me & la femme se ioignent en-  
semble par la foy & promesse mu-  
tuelle en la face de l'Eglise, pour  
auoir lignée, la bien instruire & se  
garder de fornication.

*Anerraesta.*

*Ordre.*

**M. T**Andè Anerraesta sous ab-  
san?

**M. Q**'est-ce que l'Ordre?

**D.** Aot Akhucouïaè Oteracataouïa  
nondée, de st ortien Attiouïanens,  
onnè tondi attindaouras chè ak-  
hrendorandè ne aot orroïè Aiesus  
Christ Oïnguiaenchaens, chè  
arrihouïanderach orefcaouïandè de  
hoïendacarratat, chè stan iesta  
aerhadè aot Ankhucouïadè. Tandè  
det attindèichas Ecoüattiouïanés,  
oent ahöïendaronca nondée.

**D.** C'est vn Sacrement mis en l'E-  
glise, par lequel les Prestres re-  
çoient la puissance de consacrer le  
precieux corps de nostre Sauueur,  
absoudre ceux qui leur sont don-  
nez en charge, & faire les autres  
choses concernans la police de l'E-  
glise. Enquoy il leur faut obeir,  
ores qu'ils fussent de mauuaise vie.

*FIN.*

*A la plus grande gloire de Dieu.*



# L'ORAISON DOMINICALE, TRADVITE EN LANGAGE DES MONTAGNARS DE CANADA,

*Par le R. P. Massé de la Compagnie  
de I. E. S. S.*



Nostre Pere qui

OVTAOVYNAN  
cs és Cieux

tayen Ouascoupetz.

Ton Nom soit en e-

1. Kit-ichenicassouin-sakitaga-  
stine. Ainsi soit que nous soyons

niouïsit. 2. Pita ki-ouitapima-  
avec toy en ton Royaume.

cou agoué Kit-ouénats.  
Ainsi soit que ton commandement soit

3. Pita Kikitouïn rouda-  
fait en la Terre, comme au

ganiouïsit Assitz, ego Ou-  
Ciel. Donné nous aujourd'huy

ascouptz. 4. Mirinan oucachi-  
nostre nourriture, comme

gatz nimitchimian, ouechté  
roufours. Et aye pitié de nous

tsouch. 5. Gayez chouerimé-  
fi nous l'auons offensé,

ouinan ki maratirinisité agoué,

ainsi que nous auons pitié de ceux, qui  
ouechté ni chouerimanenet, ca  
nous ont donné sujet de nous fâcher.

kichiouahiamitz.

Aussi ne nous permets

6. Gayeu, ega pemitouinan  
t'offenser, lois que nous

machicaouintan, espich neki-  
y serons induits. Mais

rakinaganioouiacou. 7. Miatau  
conferue nous tousiours. Ainsi soit.

canouerimian capéch. Pita.

## LA SALVTATION Angelique.

H Salut Marie, toute bon-  
ô hô MARIE, missit ca-  
té vous accompagne,

tsouatichouin kit-ouitcheou,  
Dieu est avec vous. Vous estes

Dieu kit-ouitapimuc : Ki-ca-

la

rouac

cau I

est

ganie

vostre

rouasc

O

O ca

Me

Oucca

pour no

ouinan

maintenâ

anech,

LE

NE

le Pe

Otaouy

puissant,

taouitat

Ciel.

coupiou

Aussi

3. Gayez

I. E. S. S.

I. E. S. S. C

vni

mau, tip

qui

3. Ca (I

la meilleure de tout qu'il y a  
touachichiriou missit è tachi-  
de femmes, & est en grand

tau Iscoueuet, Gayez sakita-  
estime le Fils de

ganiouiou k'oucouchich kit-  
vostre ventre Iesus.

rouascatamitz Iesus.  
O bonac Marie

O ca catouachichien MARIÉ  
Mere de DIEU, priez le

Ouccaouymau DIEU, ahemia-  
pour nous, qui sommes pecheurs

ouinan, ca maratiriniouitfiatz  
maintenât, & lors q' nous mourrôs. Ainsi f.

anoch, mac espich nipiatz, Pita.

## LE SYMBOLE des Apostres.

**N** Je croy en Dieu  
NE-TAPOVITAOUAV DIEU  
le Pere, qui est tout

Outaouymau, ca missit Nit  
puissant, qui a fait le

raouitat ca Kichitat, Ouaf-  
Ciel & la Terre.

cougniouy, mac Assiriouy.  
Aussi je croy en

3. Gayez ne tapouitaouau,  
Iesus-CHRIST son Fils.

Iesus-CHRIST Outouchichi-  
unique, nostre Seigneur.

mau, tipan N'okimaminan.  
qui (l'Esprit) tres-

3. Ca (Irinissouymau caroua-

17 bon cooperant, s'est

chichiriou espich ouitchiar, Iri-  
fait homme au ventre de la

nicassout ouascatamitz Iscoue-  
Vierge Marie, qui l'enfanta.

chichay MARIÉ, ca ki penet.  
Il a souffert, durant le gouvernement

4. Chjbinat, espich okimaouitay  
de Ponce Pilate, a esté cloüé en un

Ponce Pilate, ki kichtascoua-  
bois fait mourrir,

ganiouyou, ki-nipahaganiouyou,  
& enterré.

mac ouaspitaganiouyou.  
Est descendu aux Enfers,

5. Courafetet adamiscamigoutz,  
& apres trois iours

mac eabits nichtou kichganich  
reprenant son corps, a derechef vescu.

minahiaouassout, caou iriniouir.  
Est monté es Cieux, & est

6. Ispatit Ouascoupetz, gayeu  
assis à la dextre de Dieu

apit outisponesfinitantz DIEU  
son pere tout puissant.

outaduyé, ca nitaouitat missit.  
Derechef il apparoitra au

7. Caou ke nougoufit Ouaf-  
Ciel, es nuées, &

couptz, kricheastametz, gayez  
là il regnera les hom-

ecouta cata-opineouet Iriniri-  
mes, qui auront bien vescu :

cou, ca ki-catonachichitouau.  
aussi il precipitera les aef-

gayeu cata-ouebineouet ochitta.

chang. Les enfers.  
ou fitopau adamiscamigoutz  
dans le feu. Ie croy

escouteoutz. 8. NETAPOVI-  
pareillement au tres-

TOVA.V ego, ca catouachichi-  
bon ESPRIT. Aussi

riou IRINISSOVIMAV. 9. Gayez  
vne assemblée d'hommes, qui

peiocout Ahiamitouin, ca ca-  
est bonne, en tout le monde bien

touachichit, misimitz sakita-  
aymée, l'estrefoulagemét de

ganiouyou, Outichiouin oui-  
ceux qui sont bons.

rouau, ca catouachichitouau.  
La remission des pechez.

10. Outicheouaticiniouin.  
Le retout au corps de nos

11. Il Minahiauouin netchipa-  
ames. La vie, qui ne

minanet. 12. Iriniouin, ca nama  
peut mourir jamais. Amen.

nittanipin capech. Pita.

**LA CONFESSION**  
generale.

**N**e-ovitem-ovav Diev,  
qui est tout-puissant, à la tres-

ca misit nitaouitat, Catoua-  
bonne Marie, toujours

chichiriou **MARIE**, teouch  
Vierge, Michel l'Ange,

Iscouechichay, Michel Mani-

qui est bon, pareillement à  
rou, ca catouachichiat, ego Iean  
Iean Baptiste, Pierre, Paul, & à tous

Baptiste, Pierre, Paul, gayeumif-  
tant qu'ils sont, qui sont bons

fit etachitau, ca catouati chitou-  
au Ciel, aussi ô mon Pere ie

au, Ouascouptz, gayez ô Nouta  
vous confesse que iay peché

ki-ouyrematin ne-ki-maratirinio-  
Je suis meschant, le suis meschâr,

uitin Machicaouian, Machicaou-  
le d'ordinaire meschant. Pour ce ie

uian Machicaouissian. Ouay net-  
prie la tres-bonne Ma-

ahiemiau catouachichiriou **MARIE**,  
toujours Vierge,

**RIE**, teouch Iscouechichay,  
tous tant qu'il y a de bons

missit e tachitau catouachichitau  
au Ciel, & vous ô mon Pere que

Ouascouptz, gayez ô Nouta ki-  
vous priez pour moy Dieu, afin qu'il aye

tahiemiaouinan Dieu, oua cho-  
pitie de moy. Ainsi soit.

uerimic. Pita.

**LES COMMANDE-  
mens de Dieu.**

**P**Vn seul Dieu tu

**P**riocov tipan Dieu kigaa-  
pneras, & aymeras.

hiemiau, mac kigafakihiau.  
Son Nom tu ne pro-

2. Outichenirassouin nama ki-

nonceras sans dire la Verité.

caouyau ega tapouien agoue.  
Tu ne travailleras es jours

3. Nama ke-atoscaien kichigatz,  
de commandement, mais seu-

kitoutaganionytau, miatau mi-  
lement ta, prietas. Ton Pere,

couke ahiemiéc. 4. K'outtaouy,  
aussi à ta Mere tu croyras,

gayez Ouccaouy kiga tapouetou-  
afin que tu viues long temps.

au, ouay ke iriniouien kinouet.  
Autruy tu ne tueras.

5. Aouhiez ega kiga-nipahau.  
Tu ne seras Luxurieux.

6. Ega ke machouessien.  
Tu ne seras Larron. Tu ne

7. Ega ke kimoutiffien. 8. Egake-  
seras Menteur pour nuire à autruy.

kirassien outamirouien aouhiez.  
De ta femme, vniqûe, seulement

9. Kioué, ca peiocout, ochitau  
desireras cognoissance.

kigaouy maratchihau.  
D'autruy les moyens tu ne

10. Aouhiez out apuyouin ega  
desireras rauir. Ainsi soit-il.

kigaouy mamau. Pita.

### SOMMAIRE DES Commandemens de la Loy.

S<sup>eulement</sup> & de tout ton pouuoir.  
SOVS-TISSI gayeu epischian,  
tu aymeras Dieu.

ki-ga-sakihihau DIEU.

Et autruy tu cheriras comme

2. Gayes aouhiez ki-ga-episteri-  
toy-mesme.

mau ego ki-hiau.

### SOMMAIRE DES Commandemens de Nature.

N<sup>Tu ne</sup> feras chose à au-  
truy laquelle ne veuille au-

hiez ca ega meroueritamen aou-  
truy te faire. Comme tu

hiez ketoutisc. 2. Ouechte ke  
voudras qu'on te face

meroueritamen kiga-toutagouin  
de mesme seras à autruy.

ego ketoutec aouhiez.

### LE SIGNE DV CHRESTIEN,

N<sup>Je croy</sup> au  
NE-TAPOVITAQVAV Ou-  
Pere, au Fils,

taouymau, Oucouchichimau,  
& au tres bon Esprit,

mac catouachichiriou Irmiffou-  
qui sont vn seul

mau, ca peocouchouet tipan  
Dieu. Ainsi soit qu'il aye pitie de moy.

DIEU Pita-chouerimic agoué.

### POVR SE RECOM- mander à Dieu.

N<sup>Mon Seigneur entre vos mains je</sup>  
NOKIMA vatamitz kitichies

vous donne mon ame : secourez

ki miritin n'atchipay : ouitchihimoy vous auez terrassé ce méchant me. Ki-ouebinau ou machica-Diable, qui me hayt.  
ou Manitou, ca ouitcherimic.

### POUR DEMANDER pardon de ses pechez.

**P**rière auoir pitié de nous,  
PITA chouerimiecou agoue,  
ô Dieu tout puissant donne  
ô Dieu ca missit nitaouitat, miri-  
mes le pardon de nos pechez,  
cou n'outiche ouaticiniouinan,  
& nous retire au Ciel, là où  
mac opinicou ouascouprz ecouta  
nous viuions à jamais. Ainsi soit.  
irimouiacou eapech. Pita.

### ORAISON A L'ANGE gardien.

**M**ANITOU ca tatouatchi-  
aussi que vous en ont Dieu, mi-  
sericordieux, aujourd'huy esfei-  
chouateffit, ou cachigats kifno-  
guez moy, secourez moy, & me  
hime, ouitchihime mac cano-  
e. & cruz. Ainsi soit il.  
ne me. Pita.

### LABENEDICTION de table.

**O** Père, Fils,  
V T A O V T M A V, Ououchi-  
& tres bon  
chimau, mac catouachichiriou  
Esprit, seul Dieu, au-  
Irinissouimau, tipan DIEU, ouca-  
jourd'huy, misericordieux, donne  
chigatz, chiouateffit, achemi-  
nous nostre viure. Ainsi soit.  
nan ne-mitchiminan. Pita.

### LES GRACES APRES le repas.

**O** Dieu nous vous remercions, qui  
O DIEU ! kinascomitanan, ca  
pouez tout, qui nous auez  
nitaouitaen missit, ca xi-xi mi-  
donné nostre aliment. ô Dieu  
rinan nemitchiminan. ô DIEU  
vaille auoir pitié des  
pita chouerimiecou agoue tchi-  
ames de feu nos ancestres :  
payer Noutaouynausebanit :  
& quand nous mourrons des nostres.  
mac espich nipiäcou nershipa-  
O Dieu ! Ainsi soit aussi  
minanet. O Dieu ! Pita gayeu  
que nous viuions, & soyons  
irimouiacou agoue, gayez oui-  
en paix à jamais. Ainsi soit.  
tassitouiacou eapech. Pita.

— 2  
N

chi-  
riou  
au-  
uca-  
onne  
emi-  
t.

RES

s, qui  
n, ca  
uez  
mi-  
eu

i P V  
des

chi-

it :  
stres.

ipa-  
auffi

yeu  
ons:

oui-

